



HAL
open science

Les territoires politico-économiques face aux technologies de l'information et de la communication : entre métropolisation et différenciation territoriale

Mathieu Vidal

► **To cite this version:**

Mathieu Vidal. Les territoires politico-économiques face aux technologies de l'information et de la communication : entre métropolisation et différenciation territoriale. Géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2006. Français. NNT : . tel-00115213

HAL Id: tel-00115213

<https://theses.hal.science/tel-00115213>

Submitted on 20 Nov 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE II LE MIRAIL

DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT
Institut Daniel Faucher
ECOLE DOCTORALE TESC – Temps, Espace, Société, Culture

GRESOC – CIRUS-CIEU

**LES TERRITOIRES POLITICO-ECONOMIQUES
FACE AUX
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**
ENTRE METROPOLISATION ET DIFFERENCIATION TERRITORIALE

Thèse de Doctorat en Géographie et Aménagement

Présentée et soutenue publiquement par

Mathieu VIDAL

le 15 novembre 2006

Jury :

Mme Eduarda MARQUES DA COSTA (rapporteur), Professeur auxiliaire de Géographie, Université de Lisbonne.
M. Henry BAKIS (rapporteur), Professeur de Géographie, Université de Montpellier III.
M. Gabriel DUPUY (rapporteur), Professeur d'Aménagement, Université de Paris I Panthéon Sorbonne.
M. Emmanuel EVENO (directeur de thèse), Professeur de Géographie, Université de Toulouse II-Le Mirail.
M. Alain LEFEBVRE, Professeur émérite en Aménagement-Urbanisme, Université de Toulouse II-Le Mirail.
M. Daniel WEISSBERG, Professeur de Géographie, Université de Toulouse II-Le Mirail.

Remerciements...

Je tiens à remercier
les personnes qui m'ont aidé à la réalisation de cette thèse,
de quelque manière que ce soit (en m'accordant un entretien,
en me permettant d'accéder à des documents,
en m'offrant un conseil ou un encouragement).

Mes remerciements vont aussi, et plus particulièrement,...

...à Fanny,
pour avoir été là ;

...à Chantal,
elle sait pourquoi ;

...à Anne, François, Lydiane, Caroline, Elodie, Marie, Guillaume, Philippe,
pour m'avoir encouragé dans mon entreprise ;

...à Olivier,
pour m'avoir montré la voie (!) ;

...à Nicolas, Pierre, Alexandra, Sandra,
pour leur amitié et leur présence ;

...et bien sûr à Emmanuel EVENO.

« Lorsqu'il est question de réseau et de territoire, réalité et métaphore sont en interface. Ces notions, dont la richesse est incontestable, sont donc à considérer au propre comme au figuré, qui se répondent l'un et l'autre et font système. »

Claude RAFFESTIN¹

¹ Raffestin C. (1996) : *Préface*, in Offner J.-M. & Pumain D. (dir.), *Réseaux et territoires. Significations croisées*, Editions de l'Aube, coll. Territoire, La Tour d'Aigues, p.5.

Sommaire

Avertissement	9
---------------------	---

CHAPITRE INTRODUCTIF

Introduction générale.....	12
Mise en perspective	29
Matériaux.....	41
Organisation de la recherche	42

PREMIERE PARTIE

LES TIC ET LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Des lieux et des liens

CHAPITRE PREMIER : Le territoire comme ressource.....	50
DEUXIEME CHAPITRE :La localisation des activités économiques sur le territoire...	70
TROISIEME CHAPITRE :De l'innovation technique à l'innovation politique : le nouvel eldorado des TIC	108

SECONDE PARTIE

LA PREHENSION ET LA PLACE DES TIC DANS LES TERRITOIRES POLITICO-ECONOMIQUES

Des échelles différentes pour des trajectoires de développement distinctes

CHAPITRE PREMIER :L'emploi salarié des TIC et le phénomène de la métropolisation.....	150
DEUXIEME CHAPITRE : Les TIC, un secteur au coeur du développement économique de la métropole toulousaine.....	187
TROISIEME CHAPITRE : Le bassin de Castres-Mazamet : les TIC au secours d'un territoire en perte de vitesse ?	222
QUATRIEME CHAPITRE : Montréal et Bromont : entre métropolisation et différenciation territoriale.....	288
SYNTHESES ET PERSPECTIVES.....	335
CONCLUSION GENERALE	364
Bibliographie.....	369
Liste des sites Internet cités	391
Table des Illustrations.....	399
Table des Noms propres	402
Annexes	405
Table des matières.....	417

Sigles, Abréviations et Acronymes

2ADI : Agence Aquitaine de Développement Industriel

ACI-Ville : Action Concertée Incitative – Ville

ADAE : Agence pour le Développement de l'Administration Electronique

ADER : Actions pour le Développement des Entreprises Régionales de sous-traitance

ADERMIP : Association pour le Développement de l'Enseignement, de l'Economie et de la Recherche en Midi-Pyrénées

ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line

AEC : Aquitaine Europe Communication

AESE : Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués

AGEFOS-PME : Association de Gestion de la Formation des Salariés des Petites et Moyennes Entreprises

AII : Agence de l'Innovation Industrielle

ALENA : Accord de Libre-Echange Nord-Américain

ANPE : Agence Nationale pour l'Emploi

ANR : Agence Nationale de la Recherche

ANVAR : Agence Nationale de Valorisation de la Recherche

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

APEC : Coopération Economique Asie-Pacifique

APRB : Association pour la Promotion Résidentielle de Bromont

ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

ARDESI : Agence Régionale pour le Développement de la Société de l'Information

ARPE : Agence Régionale Pour l'Environnement

ART : Autorité de régulation des télécommunications

ARTEMIP : Agence Régionale pour les Télé-activités en Midi-Pyrénées

ASEAN : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est

ASRDLF : Association de Science Régionale de Langue Française

ASTER : Accès aux Services de Télécommunications pour l'Enseignement et la Recherche

AUAT : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine

AUF : Agence Universitaire de la Francophonie

BLR : Boucle Locale Radio

BRA : Bordeaux Région Aquitaine

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

CAGT : Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse

CARICOM : Marché Commun de la Communauté des Caraïbes

CCE : Cité du Commerce Electronique

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCIT : Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

CCRRDT : Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

CDTI : Centre de Développement des Technologies de l'Information

CEDEAO : Commission Economique pour le Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEFRIO : Centre Francophone d'Informatisation des Organisations

CEEI : Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation

CEG : Centro de Estudios Geográficos

CEI : Communauté des Etats Indépendants

CEIM : Centre d'Entreprises et d'Innovation de Montréal

CEN@ : Centre d'étude et d'observation de la cité numérique

CERFACS : Centre Européen de Recherche et de Formation Avancée en Calcul Scientifique

CETIR : Centre Européen des Technologies en Milieu Rural

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CHIC : Centre Hospitalier Intercommunal de Castres-Mazamet

CI : Carrefour de l'innovation

CIADT : Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire

CIRE : Comité Interministériel pour la Réforme de l'Etat

CIRUS-CIEU : Centre Interdisciplinaire de Recherches Urbaines et Sociologiques – Centre Interdisciplinaire d’Etudes Urbaines et Sociales
CIRUS-CERS : Centre Interdisciplinaire de Recherches Urbaines et Sociologiques – Centre d’Etude des Rationalités et des Savoirs
CISI : Comité Interministériel pour la Société de l’Information
CLD : Centre Local de Développement
CLUSIR : Club de la Sécurité des Systèmes d’Information de la Région Midi Pyrénées
CMM : Cité Multimédia de Montréal
CNE : Carrefour de la Nouvelle Economie
CNES : Centre National d’Etudes Spatiales
CNED : Centre National d’Enseignement à Distance
CNET : Centre National d’Etudes des Télécommunications
CNNTQ : Centre National des Nouvelles Technologies de Québec
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
CODREMSI : Consortium pour le Développement des Réseaux Métropolitains et la Société de l’Information
COMESA : Marché Commun des Etats d’Afrique Orientale et Australe
CPGE : Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles
CPL : Courant Porteur en Ligne
CPER : Contrat de Plan Etat-Région
CRCI : Chambre Régionale de Commerce et d’Industrie
CRITT : Centre Régional pour l’Innovation et le Transfert de Technologie
CSA CUMAV Tarn : Centre de Ressources et de Production Audiovisuelle et Coopérative d’Utilisation de Matériel Audiovisuel du Tarn
CSTI : Conseil Stratégique des Technologies de l’Information
CTI : Commissions des Titres d’Ingénieurs
CUFR : Centre Universitaire de Formation et de Recherche
DAS : Domaine d’Activité Stratégique
DAT : Domaine d’Activité Transversale
DATAR : Délégation à l’Aménagement du Territoire et à l’Action Régionale
DDM : Direction de Développement des Médias
DDNT : Département Développement Numérique des Territoires
DDTE : Direction Départementale du Travail et de l’Emploi

DEA : Diplôme d’Etudes Approfondies
DESS-TICDT : Diplôme d’Etudes Supérieures Spécialisées – Techniques d’Information et de Communication dans le Développement Territorial
DEUST : Diplôme d’Etudes Universitaires en Sciences et Techniques
DIACT : Délégation Interministérielle à l’Aménagement et à la Compétitivité des Territoires
DIGITIP : Direction Générale de l’Industrie, des Technologies de l’Information et des Postes
DRIRE : Direction Régionale de l’Industrie, de la Recherche et de l’Environnement
DSP : Délégation de Service Public
DUT : Diplôme Universitaire de Technologie
EA : Equipe d’Accueil
EADS : European Aeronautic Defence and Space
EBN : European Business and Innovation Center Network
ECM : Espace Culture Multimédia
EDF : Electricité de France
EDI : Echange de Données Informatisées
EIU : Economist Intelligence Unit
ENAC : Ecole Nationale de l’Aviation Civile
ENTIAA-LARGEZIA : École Nationale d’Ingénieurs des Techniques et des Industries AgroAlimentaires – Laboratoire de Recherche en Gestion et Economie des Industries Alimentaires
ENSICA : Ecole Nationale Supérieure d’Ingénieurs de Constructions Aéronautiques
ENST : Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications
EPAEM : Etablissement Public d’Aménagement Euroméditerranée
EPIC : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial
ERT : Equipe de Recherche Technologique
ESAV : Ecole Supérieure d’Audiovisuel
ESSEC : Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales
FAI : Fournisseurs d’Accès à Internet
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FITS : Fédération des Industries Textiles du Sud
FMI : Fonds Monétaire International
FNADT : Fonds National d’Aménagement du Territoire
FRAMESPA : France Méridionale et Espagne
FREMP : Fédération Régionale des Entreprises du Multimédia en Midi-Pyrénées

FTEI : France Technopoles Entreprises Innovation	IRMC : Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain
FTZ : Foreign Trade Zone	ISIS : Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé
GCE : Génie du Conditionnement et de l'Emballage	IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres
GDRI-EMMA : Groupe de Recherche International - Economie Méditerranée Monde Arabe	IUT : Institut Universitaire de Technologie
GDF : Gaz de France	LAAS : Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes
GSIC : Grupo Sociológico de Investigación Científica	LABRI : Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique
GFU : Groupement Fermé d'Utilisateurs	LARA : Laboratoire de recherche en audiovisuel
GLYSI : Groupe Lyonnais de Sociologie Industrielle	LERASS : Laboratoire d'études et de recherches appliquées en sciences sociales
GPF : Groupe Pierre Fabre	LEREP : Laboratoire d'Étude et de Recherche sur l'Économie de la Production
GREMI : Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs	LEREPS : Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur l'Economie, les Politiques et les Systèmes sociaux
GREQAM : Groupement de Recherche en Economie Quantitative	LEST : Laboratoire d'Economie et Sociologie du Travail
GRES : Groupement de Recherche Economique et Sociale	LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finances
GRESOC : Groupe de Recherches Socio-Economiques	MAE : Ministère des Affaires Étrangères
Groupe DP : Groupe « Dynamiques de Proximité »	MAN : Metropolitan Area Network
GSM : Global System for Mobile communications	MATE : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
GTI : Groupe de Travail Interministériel	MCCA : Marché Commun de l'Amérique Centrale
IAA : Industrie Agro-Alimentaire	MEN : Mission pour l'Economie Numérique
IASP : Association Internationale des Parcs Scientifiques	MENESR : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
IBM : International Business Machines Corporation	MERCOSUR : Marché Commun du Cône Sud
IDATE : Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe	METICE : Maison pour l'enseignement supérieur et la recherche en Technologies de l'Information et de la Communication en Europe
IDEP : Institut d'Economie Publique	MIME : Mission Interministérielle sur les Mutations Economiques
IEDM : Institut Economique de Montréal	MINEFI : Ministère de l'Economie et des Finances
IMT : Infrastructure Métropolitaine de Télécommunications	MIT : Massachusetts Institute of Technology
INP : Institut National Polytechnique	MPE : Midi-Pyrénées Expansion
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique	MPI : Midi-Pyrénées Innovation
INRIA : Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique	MRC : Municipalité Régionale de Comté
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	NAF : Nomenclature d'Activités Françaises
INT : Institut National des Télécommunications	NASA : National Administration for Space and Aeronautics
IP : Internet Protocol	NII : National Information Infrastructure
IRDI : Institut Régional de Développement Industriel de Midi-Pyrénées	NTIC : Nouvelles technologies de l'information et de la communication
IRER : Institut de Recherches Economiques et Régionales	OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
IRIT : Institut de Recherche en Informatique de Toulouse	

OMC : Organisation Mondiale du Commerce	SEM : Société d'Economie Mixte
ONERA : Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales	SéRéCom : Services et Réseaux de Communication
OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole	SIG : Système d'Information Géographique
ORTEL : Observatoire régional des télécommunications	SSCIC : Schéma de Services Collectifs de l'Information et de la Communication
OST : Observatoire des Sciences et Techniques	SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur	SGDN : Secrétariat Général de la Défense Nationale
PAGSI : Programme d'Action Gouvernemental pour la Société de l'Information	SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
PARSI : Programme d'Action Régional pour la Société de l'Information	SMARCM : Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet
PDG : Président Directeur Général	SODEB : Société de Développement Economique de Bromont
PFI : Pierre Fabre Informatique	SODER : Société de Développement Economique Régional
PIB : Produit Intérieur Brut	SPL : Système Productif Local
PIC : Programme d'Intérêt Communautaire	SSII : Société de services en ingénierie informatique
PMI-PME : Petites et Moyennes Industries - Petites et Moyennes Entreprises	SUPAERO : École nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement	SWOT : Strengths Weaknesses Opportunities Threats (forces, faiblesses, opportunités, menaces)
PPP : Partenariat Public Privé	TER : Train Express Régional
PSA : Peugeot Société Anonyme	TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
PUF : Presses Universitaires de France	TNG : Tout Numérique en Garonne
PUM : Presses Universitaires du Mirail	UDEAC : Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale
PUR : Presses Universitaires de Rennes	UE : Union Européenne
R&D : Recherche et Développement	UMA : Union du Maghreb Arabe
RELACS : Réseau des Lieux Associatifs de Création et de Solidarité	UNEDIC : Union Nationale pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce
RéMiP : Réseau Régional pour la Recherche en Midi-Pyrénées	UPS : Université Paul Sabatier
RENATER : Réseau National pour la Technologie et la Recherche	UTM : Université de Toulouse le Mirail
RERU : Revue d'Economie Régionale et Urbaine	VANS : Valorisation des Applications de la Navigation par Satellite
RFID : Radio Frequency Identification	Wi-Fi : Wireless Fidelity
RTC : Réseau Téléphonique Commuté	Wimax : Worldwide Interoperability for Microwave Access
RTE : Réseau de Transport et d'Electricité	ZAD : Zone d'Aménagement Différé
SAARC : Association Sud-Asiatique de Coopération Régionale	ZALA : Zone d'Activités Liées à un Aéroport
SADC : Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe	ZCE : Zone du Commerce Electronique
SAEM : Société Anonyme d'Economie Mixte	ZFE : Zone Franche industrielle d'Exportation
SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente	ZFF : Zone Franche Fiscale
SCD : Système de Conception et de Développement	ZFU : Zone Franche Urbaine
SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme	ZIP : Zone Industrialo-Portuaire
SEITA : Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes	

Avertissement

En préambule à cette recherche, nous prenons le parti de ne pas faire une courte « introduction de présentation » mais plutôt un « chapitre introductif » dans lequel nous trouvons nécessaire de développer rapidement certains des aspects importants de ce travail.

Ce choix s'explique par le fait que si le questionnement principal de ce travail revient à s'interroger sur la place et le rôle des TIC dans le rapport entre les acteurs économiques et le développement local, cette question renvoie à des théories complémentaires les unes des autres que l'on se doit de présenter et de mettre en perspective afin de cerner véritablement le contexte et la problématique.

En effet, l'un des mythes accompagnant le développement et la diffusion des TIC consiste à prétendre que celles-ci permettent la réduction des distances (et, pour aller au bout de ce mythe, jusqu'à la fin des territoires) ainsi que la diffusion plus ou moins homogène des activités économiques. Cependant, le lien entre la réduction des distances et cette prétendue isotropie est discutable et discuté. Quoi qu'il en soit, on peut alors s'interroger, dans un contexte économique extrêmement lié à la mondialisation, sur l'intérêt croissant pour les modèles de développement impliquant des territoires et des systèmes productifs de taille relativement modeste. Par ailleurs, loin de nier certains effets de diffusion, on se doit de remarquer la place toujours plus présente des métropoles dans la captation des activités ; nous le verrons tout particulièrement avec l'analyse de la répartition des emplois des TIC au sein de trois territoires régionaux.

Ainsi, afin de mieux cerner, d'une part, la position des acteurs économiques et de l'aménagement face aux TIC et, d'autre part, la manière dont se structurent désormais les systèmes productifs (et en particulier ceux directement liés aux TIC) sur les territoires politico-économiques, il nous semble important d'aborder certains points de contexte avant de les développer plus longuement dans une partie véritablement théorique.

C'est pour cela que, pour introduire cette recherche et en poser véritablement la problématique, nous ferons donc tout d'abord, dans ce « chapitre introductif » un point sur les trois notions clés de ce travail – les acteurs économiques, les TIC et le territoire – avant de montrer que la thématique qui nous intéresse, outre sa transversalité, rejoint des champs de l'aménagement – quand elle n'en découle pas... – tels que la métropolisation et la dissémination, la proximité et la distance, ou encore les systèmes productifs et les clusters. C'est donc avec l'introduction de ces thématiques et grâce à leur mise en perspective dans un contexte global que ce travail prendra tout son sens.

CHAPITRE INTRODUCTIF

Introduction générale – Mise en perspective

Matériaux – Organisation de la recherche

Introduction générale

« C'est à travers ses limites que l'on comprend une théorie »...

Rosenfeld, cité par Claude Lacour²

L'organisation spatiale des activités économiques, enjeu de nombreuses politiques – fussent-elles d'accompagnement, d'aménagement ou de développement territorial – revêt des formes et répond à des modèles bien différents, selon le secteur d'activité étudié ou l'échelle du territoire sur lequel s'exerce l'activité économique en question.

Lorsqu'on s'intéresse plus particulièrement à l'organisation spatiale des activités économiques liées aux Technologies de l'Information et de la Communication³ (TIC), les enjeux sont d'autant plus intéressants que le développement de ces activités et la gestion de l'information elle-même⁴ furent concomitantes d'un mythe voulant que les Technologies de l'Information et de la Communication allaient aboutir à la fin des distances (cf. notamment F. Cairncross, 1997⁵) et, par conséquent, de la géographie (cf. par exemple R. O'Brien, 1992⁶ et P. Virilio, 1996⁷).

Comme le constatait il y a quelques années C. Lacour (1999) dans un article sur la tectonique des territoires : « *il y a bien un intérêt majeur et largement partagé pour la dynamique spatiale de l'économie contemporaine ou pour la dynamique territoriale, intérêt aussi pour reconnaître une complémentarité des dynamiques territoriales et industrielles* »⁸.

Intérêt qui s'applique aussi, aujourd'hui plus que jamais, aux TIC. En effet, les Technologies de l'Information et de la Communication occupent une place particulière, certes, en matière d'activité économique, mais aussi en ce qui concerne le développement territorial. Qu'elles

² Lacour C. (1996) : « La tectonique des territoires : d'une métaphore à une théorisation », in B. Pecqueur (ed.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, 246p., p.25

³ Ces TIC furent jadis qualifiées de « Nouvelles », mais l'on s'accorde aujourd'hui à passer sur cet aspect de contemporanéité, l'acronyme « TIC » étant désormais très largement utilisé.

⁴ La montée en puissance de l'Information (et sa gestion) a de telles répercussions sur la société, à tous les niveaux, que l'on présage très vite qu'elle sera au centre d'une société d'une nouvelle ère (cf. Wiener N., le père fondateur de la Cybernétique, (1948) : *Cybernetics or Control and communication in the animal and the machine*, New York : John Wiley & sons, inc., Paris : Hermann et Cie, 194p.), donnant même naissance à une société globale (à l'échelle-monde) homogène (MacLuhan M. (1962) : *The Gutenberg galaxy : the making of typographic man*, University of Toronto Press, 293p.); dans ce courant, la notion de Société de l'Information émerge (Porat M.-U. (1976) : *The information economy*, Thèse de Doctorat, Stanford University) et l'espace géographique semble devoir s'effacer du fait de l'immédiateté des processus. Sur la globalisation de la communication, cf. notamment Bautzmann A. (2001) : *Exogéographie politique des autoroutes de l'information – Globalisation de la communication et mutation du système monde*, Thèse de Doctorat, Université de Provence, 408p.).

⁵ Cairncross F. (2001) : *The Death of Distance 2.0, how the communications revolution will change our lives*, Texere Editor, New-York, 2^e édition, 320p.

⁶ O'Brien R. (1992) : *Global financial integration : the end of geography*, Council on Foreign Relations Press, New York, 120p.

⁷ Virilio P. (1996) : *Cybermonde, la politique du pire*. Paris: Les Editions Textuel, 110p.

⁸ Lacour C. (1996) : op. cit., p.25.

soient à considérer comme un support pour les activités traditionnelles, ou comme un nouveau secteur d'activité⁹, les TIC paraissent effectivement, aujourd'hui, incontournables. D'ailleurs, à la vue de l'engouement désormais généralement constaté autour de la thématique des TIC en matière d'aménagement, il semble qu'à l'échelle locale, ne pas prendre le train des TIC¹⁰ équivaut à courir le risque de la marginalisation de son territoire, à court ou moyen terme¹¹.

Acteurs économiques, TIC et Territoire

Le rapport entre les acteurs économiques, les TIC et le Territoire (ou plutôt *les* territoires) – sans ordre a priori hiérarchique entre ces trois notions – est sujet de bon nombre de questionnements et prétexte à pléthore d'expériences et d'expérimentations¹², à diverses échelles. Ces trois notions, que nous précisons très vite afin d'écartier toute confusion et de cerner les objets faisant le cœur de ce travail, sont donc au centre de multiples discours ayant trait au développement territorial et au cœur des pratiques – involontaires ou réfléchies – des acteurs économiques du territoire, acteurs au sens premier du terme, c'est-à-dire « ceux qui agissent ».

Le travail repose donc sur les interrelations entre ces trois notions essentielles que sont les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), les acteurs économiques et le Territoire. Notions dont on peut d'ores et déjà ébaucher une définition.

Les TIC, pour lesquelles l'INSEE (et d'autres structures, telles que l'OCDE) cherche à définir le périmètre (codes NAF), regroupe trois grands secteurs industriels : l'informatique (ordinateurs et logiciels, notamment), les télécommunications (téléphonie, Internet, EDI, etc.) et le multimédia (création, stockage, télévision, vidéo, etc.). Les limites précises de ce secteur font l'objet de différents débats – débats par ailleurs quelque peu complexifiés par les changements, notamment en 2003, des nomenclatures INSEE – qui ne sont pas encore tranchés et sur lesquels il sera intéressant de se pencher, avant d'abonder dans un sens. Cependant, même si les TIC sont ici surtout prises en compte en tant que secteur d'activité, leur rôle en tant qu'outil est également analysé, de façon ponctuelle, à l'intérieur des

⁹ Nous viendrons très rapidement à une définition exhaustive des TIC. En préambule, rappelons simplement la place importante des grands groupes liés aux activités « TIC » dans l'économie mondiale : au palmarès 2004 de Forbes des 2000 plus grands groupes mondiaux, on compte pas moins de 193 sociétés des TIC (production de semi-conducteurs : 26, logiciels et services : 31, matériel technologique et équipement : 59, services de télécommunication : 77), sans compter les Médias (57 sociétés).

Cf. : <http://www.forbes.com/2004/03/24/04f2000land.html> - lien vérifié le 30 mars 2004.

¹⁰ Que ce soit en tant que support pour les activités traditionnelles ou en tant que secteur d'activité.

¹¹ Il ne faut certes pas généraliser cette idée, qui dépend bien sûr du contexte local. Elle nous semble cependant pertinente dans bon nombre de cas, dans les pays industrialisés. Par ailleurs, ceci ne veut pas dire pour autant que les territoires jouant la carte des TIC réussissent systématiquement leur développement économique...

¹² Si les *expériences* locales se sont multipliées, en matière de développement par les TIC, à partir du début des années 1990, dans des contextes autonomes et en ayant des objectifs divers, les *expérimentations* (répondant à un processus souvent plus encadré) permettent quant à elles aux pouvoirs publics (quelle que soit leur échelle), financeurs ou co-financeurs, de vérifier qu'il est pertinent de déployer (ou de permettre de déployer) une technologie (pouvant être en lien avec un modèle économique particulier) sur un territoire ou une partie spécifique de celui-ci, au vu des résultats d'une première série de déploiements.

structures productives. En effet, les TIC ne constituent pas seulement un secteur de l'économie rassemblant les trois secteurs industriels *high tech* constituant ce que l'on a, parfois par facilité, eu tendance à appeler la « nouvelle économie » ; au contraire, les autres secteurs, plus traditionnels, intègrent eux aussi – mais selon des rythmes différents – ces nouveaux outils.

Les acteurs – qu'ils soient syntagmatiques ou non, pour reprendre l'expression de C. Raffestin – constituent l'une des trois notions « piliers » de ce travail et forment ce que l'on caractérise souvent comme un système complexe, sur le territoire :

« Il est essentiel de bien comprendre que l'espace est en position d'antériorité par rapport au territoire. Le territoire est généré à partir de l'espace, il est le résultat d'une action conduite par un acteur syntagmatique (acteur réalisant un programme) à quelque niveau que ce soit. En s'appropriant concrètement ou abstraitement (par exemple, par la représentation) un espace, l'acteur "territorialise" l'espace. [...] Le territoire, dans cette perspective, est un espace dans lequel on a projeté du travail, soit de l'énergie et de l'information. [...] L'espace est la "prison originelle", le territoire est la prison que les hommes se donnent. »¹³

Cette citation, outre la précision qu'elle fournit, permet de mettre en évidence le rapport étroit et complémentaire existant entre les deux notions de territoire et d'acteur.

Les acteurs économiques – au sens de « ceux qui agissent » – regroupent donc ici aussi bien les acteurs privés (qui « entreprennent », produisent, se structurent, etc., et profitent des réseaux présents ou essaient de se faire entendre pour améliorer leurs conditions de productivité) que les acteurs publics, qui n'agissent pas de la même manière ni dans les mêmes buts mais qui vont néanmoins souvent participer à impulser une politique de développement, par exemple. En effet, les stratégies économiques et territoriales de l'e-développement¹⁴ – l'autre nom du développement numérique des territoires, thème que nous développons largement par la suite – conduisent les acteurs publics à avoir une triple approche des TIC ; ceux-ci se donnent pour mission de soutenir et structurer le secteur des TIC en émergence, d'accompagner les entreprises traditionnelles du territoire dans leur appropriation des TIC, et d'attirer des activités et des emplois, en tentant de mettre à disposition des entreprises l'ensemble des réseaux (techniques, sociaux, etc.) et des externalités (tissu d'entreprises, main d'œuvre, services, etc.). Bien sûr, le cadre réglementaire et l'évolution de celui-ci constituent un élément important dans le positionnement possible des acteurs publics en matière de développement local par les TIC. Et par la suite, l'un des moyens du « retour sur investissement » des acteurs publics consiste, notamment par le biais du marketing territorial et d'une image positive véhiculée au-delà de son périmètre, à se positionner avec de meilleurs atouts dans le jeu de la concurrence des territoires.

Enfin, si la notion de territoire renvoie généralement, en géographie, à l'idée d'espace approprié, les définitions sont multiples, du fait de la grande polysémie du terme. Nous allons rapidement revenir sur la définition du territoire, en nous référant à différents auteurs faisant

¹³ Raffestin C. (1980) : *Pour une Géographie du pouvoir*, Litec, Collection Géographie économique et sociale, 249p., p.129.

¹⁴ Notion notamment développée par la Banque mondiale.

autorité en la matière ; mais nous pouvons d’ores et déjà illustrer celle-ci en nous appuyant sur une définition générale de ce terme :

« on peut donner en première approche trois définitions du mot territoire, définitions ne s’excluant d’ailleurs pas mutuellement. Le territoire peut désigner un territoire administratif. Les "Territoires du Nord Ouest" ou "du Yukon" au Canada correspondent à des espaces ayant une autorité compétente, mais n’ayant pas dans le cas du Canada une forte homogénéité de population.

Un territoire est ensuite une étendue correspondant à un espace national. On parle de territoire français ou de territoire national. Un tel territoire est limité par des frontières, et abrite une population particulière, voire une nation. (...) L’État possède l’autorité territoriale, c’est-à-dire l’autorité politique sur tout cet espace, eaux territoriales comprises. La nation vit sur ce territoire qu’elle modèle et aménage.

Le troisième sens du terme, le plus utilisé par les géographes, même si son usage est assez récent, désigne tout espace socialisé, approprié par ses habitants, quelle que soit sa taille. Ces derniers ont en effet une mémoire, mais aussi une pratique et une représentation de cet espace. Un territoire résulte donc de l’œuvre des hommes et on pourra appeler territoire des espaces n’ayant pas forcément d’unité naturelle, ou historique, et n’étant pas polarisés par une ville ou organisés par un État. »¹⁵

C’est bien sûr cette dernière définition qui nous intéressera en priorité dans notre recherche. En effet, dans le travail développé ici, le territoire est perçu à trois niveaux, échelles ou dimensions qui s’interpénètrent :

- il y a tout d’abord le territoire de l’élu et de la structure publique encadrant les projets en matière d’économie (que ce soit la commune, la Ville, la communauté d’agglomération, le département ou la région) ;
- il y a aussi – et c’est en rapport direct avec le précédent – le territoire du réseau (à haut débit, la plupart du temps), qui permet le développement et la localisation des activités en question, mais qui, le plus souvent, chevauche plusieurs territoires administratifs, complexifiant ainsi parfois la donne ;
- il y a enfin un troisième type de territoire – plus incertain, moins délimité, et qui peut également se constituer sous la forme d’un réseau –, celui de l’entreprise. Ce territoire est d’une part de proximité, dans le rapport notamment établi avec les acteurs et les autres industriels du bassin économique, mais aussi, d’autre part, un territoire strictement économique – sous forme d’archipel, pour reprendre la fameuse expression de Pierre Veltz – qui dépasse le local pour englober tous les tenants du processus de production de l’entreprise. On peut même en arriver à se demander si, finalement, le réseau lui-même ne constitue pas du territoire...

Jacques Lévy, à la suite de la tempête subie par la métropole nationale à l’orée de ce siècle, opposait d’ailleurs, quant à lui, la France des territoires à celle des réseaux ; sa définition prend particulièrement corps suite à cet événement climatique spécifique, mais mérite néanmoins d’être en partie reprise ici.

« Les zones à faible densité constituent, plus que les autres, le domaine des réseaux, avec ses lignes et ses points. Lorsque le vent a soufflé, les routes et les voies ferrées,

¹⁵ Baud P., Bourgeat S. et Bras C. (2003) : *Dictionnaire de géographie*, Hatier, Collection Initial, 3^e édition, 544p, pp.137-138.

les lignes électriques et téléphoniques, les émetteurs de radio, de télévision et de téléphonie mobile ont soudain, par leur éclipse, coupé ces lieux du reste du monde. L'autre manière de fabriquer de l'espace, le territoire, offre continuité et contiguïté là où les réseaux sont discontinus et lacunaires. Les territoires permettent des cohésions et des sécurités plus faciles à produire et à maintenir. Dans les sociétés contemporaines, les territoires se trouvent dans les villes et plus spécialement dans les villes qui conjuguent le mieux densité et diversité. La ville a, elle aussi, besoin de réseaux, mais ceux-ci sont alors maillés, capillaires, redondants, en sorte que, à partir d'un point - un quartier, un îlot -, ils permettent des contacts sociaux fiables et stables dans toutes les directions : ils rendent justement possible une "territorialisation" alors même que, là où la population manque pour les activer, les réseaux sont peu connexes, tendus, soumis au moindre incident. »¹⁶

D'ailleurs, pour Manuel Castells¹⁷, l'idée du réseau a vocation à supplanter le territoire. Au sein de la notion de territoire, il distingue quant à lui le « nœud de valeur » (soit le territoire par l'entrée économique et du point de vue des acteurs de la globalisation) du « lieu de vie » (c'est-à-dire la vision « sociétale » du territoire).

Dans une approche connexe, Guy Baudelle s'interroge en effet sur la possibilité que le territoire se trouve dépassé par les nouveaux réseaux (notamment liés aux TIC). En effet, pour G. Baudelle¹⁸ – et sans bien sûr faire du territoire et des réseaux deux notions antinomiques l'une de l'autre – les réseaux invisibles perturbent le classique contrôle territorial étatique, d'autant plus que ces nouveaux réseaux ne connaissent pas de frontières...

Cependant, malgré l'ensemble de ces définitions et perspectives, prenons garde de ne pas personnifier le territoire ; en effet, celui-ci est aussi et avant tout territoire des Hommes, territoire sur lequel vivent les hommes et résultant de ce qu'ils choisissent d'en faire : rappelons en effet que pour R. Brunet, le territoire constitue « *une œuvre humaine, il est un espace approprié* »¹⁹. C'est bien cet aspect là qui retiendra particulièrement notre attention : le notion du territoire, telle que nous l'envisageons, est celle d'un territoire souple, créé par les acteurs, par leurs représentations et leurs discours ; un territoire à géométrie variable.

¹⁶ Lévy J. (2000) : « Après la tempête : territoires contre réseaux ? », *Le Monde*, 11 janvier.

¹⁷ Castells M. (1997) : *La société en réseaux, l'ère de l'information*, Paris, Fayard.

¹⁸ Baudelle G. (2005) : « Le territoire dépassé par les nouveaux réseaux ? », Festival de Géographie de Saint-Dié. Cf. : http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2005 – lien vérifié le 15 juin 2006.

¹⁹ Brunet R. (1990) : *Le territoire dans ses turbulences*, Montpellier, GIP Reclus, p.23.

Transversalité de la thématique – Multiplicité des notions

Acteurs économiques, TIC et territoire, constituent donc autant de portes d'entrée permettant ici de nous interroger puis positionner sur les enjeux territoriaux des TIC. Dans l'introduction générale à un ouvrage qu'il dirigea²⁰, Luc Vodoz écrivait :

« Depuis une bonne dizaine d'années, les économistes régionaux, géographes, politologues, sociologues, aménagistes-urbanistes et autres spécialistes des questions territoriales se préoccupent des effets des NTIC sur notre fonctionnement spatial. Cependant, l'analyse systématique des enjeux territoriaux de ces technologies n'est encore qu'un vaste chantier béant, dans lequel le ballet des engins méthodologiques et scientifiques peine à se départir d'une série de mythes et de postulats contradictoires. Les distances s'évaporent, les lieux se télescopent, les temporalités s'effritent, l'instantanéité règne. Tout et chacun sont atteignables ici et maintenant, la proximité se fait fusion, la mobilité explose, les territoires se meurent... vraiment ? »

Ce passage, s'il est indiqué ici dans son exhaustivité, a un double objectif, outre le fait de démontrer l'intérêt pour les enjeux territoriaux des TIC. Il met tout d'abord en évidence la transversalité de cette thématique, au-delà des frontières virtuelles des disciplines et spécialités. En effet, c'est avec un regard de géographe que cette recherche est menée; cependant, les apports de la part d'autres disciplines sont tellement complémentaires qu'il est opportun et important de s'y référer. Par ailleurs, saupoudrant l'analyse de certains des mythes accompagnant le déploiement des TIC d'une pincée d'ironie, L. Vodoz met le doigt sur l'un des enjeux majeurs : « à égale distance de l'optimisme béat des promoteurs des NTIC et du pessimisme renfrogné des pourfendeurs de la globalisation informationnelle »²¹, il existe bien une voie intermédiaire laissant place à des études sur la compétition à laquelle se livrent les territoires. C'est particulièrement dans cette voie que la notion de proximité occupe une place spécifique sur laquelle nous nous pencherons notamment.

D'ailleurs, dans un objectif de complémentarité, des notions et aspects bien différents – mais toujours « proches » les uns des autres – de la géographie économique (et/ou de l'économie industrielle) seront abordés, dans le double but, *primo*, de démontrer la complexité des phénomènes liés aux enjeux territoriaux des TIC (et notamment à la localisation des activités) et, *secundo*, de faire part de l'importance de l'interactionnisme des processus d'ancrage de l'activité économique, dans une perspective de développement territorial.

Ainsi, il semble évident que, dès lors que l'on ambitionne de traiter de TIC et de développement territorial, des notions complémentaires les unes des autres s'imposent d'elles-mêmes. En effet, le rapport entre TIC et territoires renvoie à d'autres notions telles que l'innovation (qu'elle soit « technique » ou « territoriale »), ou la proximité (géographique, organisationnelle et institutionnelle).

²⁰ Vodoz L. (2001) : *NTIC et territoires. Enjeux territoriaux des nouvelles technologies de l'information et de la communication*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 434p, p2.

²¹ *Ibidem*, p.3.

Par ailleurs, l'activité liée aux TIC, que l'on cantonne souvent au périmètre *du technopôle* – noyau dur de *la technopole*, ville, « *moteur et nœud majeur du système productif qui prend forme* »²² - qui résulte quant à lui de « *la réunion un même lieu d'activités de hautes technologies, centres de recherche, entreprises, universités, ainsi que des organismes financiers facilitant les contacts personnels entre ces milieux* »²³ fait appel à des concepts largement développés par la thématique des *clusters* (terme générique en anglais) ou des systèmes productifs locaux (expression largement relayée en France par la DATAR²⁴ et dans laquelle la proximité occupe une place importante). Ces notions, concepts et thématiques seront largement développés ici, que ce soit pour étudier et caractériser la mise en place de tels modèles productifs liés aux TIC, ou pour étudier l'introduction des TIC dans des secteurs labellisés ou ayant les caractéristiques des clusters.

Nous nous devons tout de même de rappeler ici que c'est avec une approche de géographe que ce travail est abordé. Mais si nous nous positionnons plus précisément dans le champ de la géographie économique c'est bien sûr avoir la prétention de maîtriser l'ensemble des théories de cette discipline.

Des grands courants du développement territorial

La multiplicité des études concernant les Technologies de l'Information et de la Communication met en évidence la diversité des effets qui leur sont associés. Parmi les incidences de l'introduction des TIC dans les entreprises et le secteur économique en général, un aspect est peut-être souvent quelque peu oublié ou tout du moins négligé : la manière dont les TIC (secteur d'activité et outil) constituent un moyen de l'ancrage territorial de l'activité économique. Loin de diffuser les entreprises sur les territoires, les TIC semblent favoriser l'agglomération des entreprises. Par ailleurs, les TIC peuvent être le moyen, pour des entreprises ou des grappes déjà positionnées au niveau mondial, de réaffirmer leur place ou bien de susciter de nouveaux échanges, grâce à l'intégration rapide des outils de cette « troisième Révolution industrielle »²⁵. C'est notamment ceci qui nous intéressera dans ce

²² Manzagol C., in Bailly A., Ferras R. et Pumain D. (1995) : *Encyclopédie de Géographie*, 2ème édition, Economica, 1167p., p.492.

²³ Ibid.

²⁴ A compter du 1^{er} janvier 2006 (date de parution du décret au Journal Officiel), la DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires) s'est substituée à la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale), créée en 1963. La DIACT, service du Premier Ministre, reprend donc les missions de la DATAR et voit son champ de compétences élargi à l'accompagnement des mutations économiques en intégrant les fonctions précédemment assumées par la Mission interministérielle sur les mutations économiques (MIME). Nous nous permettons, dans le texte suivant, d'utiliser le nom « DATAR » et non « DIACT », puisque les programmes évoqués dans ces pages datent du temps de la DATAR.

²⁵ Si le terme de « troisième Révolution industrielle » a pour certains paru quelque peu exagéré ou à la fois trop confus et vaste pour caractériser la révolution numérique, l'expression semble aujourd'hui s'imposer. Ainsi, dans Curien N. et Muet P.-A. (sous la dir.) (2004) : *La Société de l'information*, La Documentation française / Conseil d'analyse économique, rapport n° 47, 310p., les auteurs soutiennent que « *la révolution numérique n'est pas seulement une révolution de l'information et de la communication, mais bien une troisième révolution industrielle* » (p.299).

travail : en effet, dans ce rapport entre réseau et territoire, y a-t-il abolition de ce dernier ou bien, au contraire, renforcement de ce qui existe ? Ceci renvoie en particulier à un débat plus vaste entre métropolisation et diffusion de l'activité économique ; débat sur lequel nous nous pencherons.

Le rapport évoqué entre l'ancrage territorial et les TIC peut d'une part être la conséquence d'une politique publique (locale, régionale ou nationale, etc.) incitative ou volontariste, favorisant ainsi (et pour divers motifs) l'installation d'entreprises spécialisées sur certains territoires. D'autre part (et/ou en concomitance), il peut survenir à la suite d'initiatives individuelles ou collectives d'acteurs privés voulant profiter d'opportunités ou bien ayant une influence certaine sur les acteurs locaux.

L'étude du rapport entre les TIC et le Territoire peut d'ailleurs se subdiviser en plusieurs axes : ainsi, dans l'introduction à sa thèse²⁶, Daniel Weissberg identifiait trois axes majeurs de recherches :

- l'étude des « *localisations industrielles de l'industrie électronique* » – l'auteur s'inscrivant dans ce courant spécialisé de la géographie autour de l'industrie de l'informatique ;
- la mise en réseau des territoires par les TIC – thématique à laquelle des auteurs tels qu'Henry Bakis²⁷, Pierre Veltz²⁸ ou Gabriel Dupuy²⁹ se sont particulièrement intéressés ;
- la place de plus en plus importante des activités liées à l'informatique dans les nouvelles dynamiques territoriales – courant notamment incarné par Georges Benko³⁰ proposant une « Géographie des technopôles », par Michel Cartier qui a entrepris en 1998 un important travail de recensement des « technoparcs et technopoles dans le monde » ou encore par A. J. Scott³¹, qui développe l'idée de « villes-régions globales ».

La perspective systémique demeure incontournable, dans l'étude de ces différents courants, ainsi que l'analyse en fonction des grands mécanismes structurant l'économie mondiale.

Aujourd'hui, la plus grande partie de la thématique de la production mondiale (à laquelle appartient donc celle des clusters et autres activités liées au TIC) trouve son articulation générale autour de la notion de la régulation³² des espaces. A cette notion de régulation sont

²⁶ Weissberg D. (1992) : *Le système mondial de l'informatique, acteurs et enjeux*, Thèse de Doctorat en Géographie et Aménagement, Université de Toulouse le Mirail, 405p., pp.1-2.

²⁷ Bakis H. (1990) : *Communications et territoires*, La Documentation française, Paris, 404p.

²⁸ Veltz P. (2000) : *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*, PUF, 3^{ème} édition, 264p.

²⁹ Dupuy G. (1991) : *L'urbanisme des réseaux, théories et méthodes*, Armand Colin, 198p.

³⁰ Benko G. (1991) : *Géographie des technopôles*, Masson, Paris, 224p.

³¹ Scott A. J. (2001) : *Global City-Regions, Trends, Theory, Policy*, Oxford University Press, 488p. et Scott A. J., (2002) : *Les régions et l'économie mondiale*, L'Harmattan, 187p.

³² Terme de cybernétique désignant la façon dont les évolutions des éléments d'un système sont ajustées au fonctionnement d'ensemble.

liées d'autres notions connexes telles que l'agglomération, la spécialisation, la spécification ou encore l'étude du lien entre le local et le global. Cette régulation, elle-même fortement débattue entre les différents courants de géographes, économistes et sociologues, tente de définir au plus juste, dans sa dimension territoriale, la nouvelle forme industrielle « post-fordiste ». Plus précisément, la régulation (en ce qui concerne les espaces) postule le paradigme suivant : les différents acteurs en jeu dans le développement spatial et industriel cherchent à mieux comprendre les mécanismes de coordination en place, ce qui laisse supposer de leur part, d'un côté la reconnaissance des liens existant entre ces acteurs et d'autre part la divergence des intérêts en jeu afin d'optimiser ces relations.

Comme l'expliquent G. Benko et A. Lipietz, cette régulation des espaces fut abordée de deux manières fort distinctes l'une de l'autre. Ces deux auteurs s'accordent même à dire que :

« le débat fit rage chez les géographes, sociologues, économistes régionaux, entre deux versions de l'héritage régulationniste: ceux qui privilégiaient la structuration du local et ceux qui privilégiaient les contraintes du global, ironisaient sur la "géographie mythique de l'accumulation flexible" et soulignaient le poids des oligopoles et des mégapoles dominantes »³³.

En d'autres termes, la thématique se subdivise encore (même si les positions sont peut-être un peu moins tranchées aujourd'hui que dans les années 1980) en deux courants divergeant dans leur approche mais ayant finalement le même sujet d'étude:

- le premier courant (dont Michael Piore et Charles Sabel se sont faits les chantres avec la parution de leur ouvrage³⁴) met en avant les bienfaits de la spécialisation flexible et des théories du « small is beautiful » ;
- un courant inverse (dont sont membres Pierre Veltz et Allen J. Scott) vante les théories de la « métropole assurantielle ».

M. Piore et C. Sabel, les deux chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (MIT), sont partis de l'idée que les économies mondiales ont connu, à partir de la fin des années 1970, une crise s'expliquant notamment par la tendance de ces économies (poussées par la production en série) à aller aux delà des limites institutionnelles dans lesquelles elles fonctionnaient jusque là. Leur interprétation (contestée par ailleurs) de cette crise s'appuie sur le fait que la demande des biens produits en grandes séries a commencé à stagner quand les marchés des pays développés ont été saturés et que les consommateurs ont commencé à préférer des produits davantage diversifiés et bénéficiant d'améliorations concernant le design, fabriqués la plupart du temps dans des PMI émergeant grâce à leur spécialisation et à leur flexibilité.

De plus, la principale controverse initiée par l'ouvrage vient de l'affirmation des auteurs à soutenir que l'homme est capable de choisir lui-même (notamment par la voie de la spécialisation souple) les contraintes institutionnelles gouvernant l'économie.

³³ Benko G. et Lipietz A. (1995) : « De la régulation des espaces aux espaces de régulation », in Boyer R. & Saillard Y. (dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Edition La Découverte, Paris, 569p., p.299.

³⁴ Piore M. & Sabel C. (1984) : *The Second Industrial Divide*. New York, Basic Books, 355p. (Trad. fr. : *Les chemins de la prospérité. De la production de masse à la spécialisation souple*, Paris, Hachette, 1989, 441p.).

Certes, bon nombre de leurs affirmations pouvaient sembler exagérées à l'époque ; mais finalement, bon nombre de leurs réflexions se sont vérifiées par la suite, et particulièrement celles basées sur la montée en puissance des petites entreprises, sans doute plus aptes à capter certains marchés (entre autres du fait de leur plus grande rapidité d'adaptation) que les grandes firmes. D'ailleurs, il est intéressant de noter la phraséologie « satisfaite » des deux auteurs, dans l'avertissement qu'ils ont écrit pour la version traduite en Français de leur ouvrage, parue en 1989, soit quelques temps après que le débat et la situation économique (des États-unis, surtout) aient évolué.

Cependant, l'analyse de M. Piore et C. Sabel fut quelque peu contestée par les tenants du fordisme (A. Lipietz et D. Leborgne, par exemple) qui considérèrent au contraire que

*« la crise est d'abord venue, dans les années 1970, du côté de l'offre (insuffisante rentabilité des techniques fordistes). C'est la recherche d'une force de travail "flexible" (c'est-à-dire privée des avantages sociaux "fordistes") qui aurait, dans un second temps (les années 1980), fait basculer le monde dans une situation de sous-consommation des marchandises. »*³⁵

De plus, A. Lipietz s'attacha à relativiser l'importance de la fameuse "flexibilité", en précisant, d'une part, que ce mode de production était loin d'être hégémonique et, d'autre part, en développant le fait que la "désintégration verticale" des grandes firmes ne tue pas toute forme de coopération et de hiérarchie. Enfin, il ne veut pas faire d'associations trop simplifiées et irrémédiables entre les systèmes flexibles ou les grandes firmes d'une part et le partenariat ou la brutalité des relations d'autre part.

Mais c'est Pierre Veltz³⁶ qui s'est montré (en France, tout du moins) le plus ardent défenseur de la place accordée à la métropole. Pour lui, l'importance accordée aux districts (qui sont certes des berceaux de coopérations fortes et de diffusion des savoir-faire) dans le traitement de l'innovation flexible et de la gestion des productions (par le jeu des sous-traitances) est surfaite, car ce n'est pas le système prépondérant. Après avoir suggéré que le phénomène territorial dominant repose sur la recherche de la flexibilité à long terme (lequel accroît le phénomène de métropolisation), il fait quant à lui davantage référence au milieu métropolitain, qui

*« facilite grandement le développement du réseau relationnel, des "capteurs" externes de la firme, surtout dans un pays comme la France où les institutions professionnelles permettant la circulation des savoirs sont relativement faibles. Cet effet, toutefois, n'est sans doute pas décisif dans les choix métropolitains d'implantation, sauf pour certaines fonctions spécialisées, comme le marketing. En revanche, le choix métropolitain comme assurance-flexibilité fonctionne pleinement lorsqu'il s'agit de l'accès aux ressources stratégiques en main-d'œuvre. »*³⁷

³⁵ Benko G., Dunford M. & Lipietz A. (1996) : « Districts industriels revisités », in B. Pecqueur (Dir.), Op. cit., pp.127-128.

³⁶ Pierre a été directeur de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

³⁷ Savy M. et Veltz P. (1993) : *Les nouveaux espaces de l'entreprise*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 199p., pp.76-77.

Pour argumenter son choix de la métropole (« assurancielle »), P. Veltz avance différents éléments :

- la localisation métropolitaine est la moins risquée, permettant la plus grande réversibilité économique et sociale, que ce soit par exemple en ce qui concerne les emplois, ou l'utilisation de l'immobilier d'entreprise ;
- les métropoles permettent, mieux qu'ailleurs, d'avoir accès, du point de vue du travailleur, au double salaire et, du point de vue de la firme, à de la main-d'œuvre diplômée (si, dans les petits bassins, l'embauche peut souvent se faire dans les réseaux relationnels, la reconnaissance du diplôme (« symbole urbain ») et la mise en concurrence des candidats permettent de réduire, dans les métropoles, les liens entre les firmes et leurs salariés).

Dans un autre ouvrage, P. Veltz étudie la place qu'occupe l'individu dans notre société alors que la production industrielle prend un virage « technique ». Il aborde la thématique qu'il avait défendue jusque là seulement pour faire l'apologie des réseaux, désormais incontournables, et pour souligner la « *montée de processus tels que la "PME-isation" des grands groupes, l'externalisation, la division en unités autonomes directement orientées vers le marché, voire pilotées par le marché.* »³⁸ On doit pouvoir comprendre par là une certaine reconnaissance de l'importance, finalement, du mode de production flexible présent dans les petits bassins...

Lors d'un séminaire, Ricardo Mendez, géographe madrilène, exposait le schéma suivant, qui permet de faire le point sur les tenants du dynamisme urbain et qui met en exergue la place particulière de la proximité, à laquelle nous allons maintenant nous intéresser.



Figure 1 : Interprétations du dynamisme urbain : démarche de l'économie urbaine et de la théorie des milieux³⁹

³⁸ Veltz P. (2000) : *Le nouveau monde industriel*, NRF, Editions Gallimard, 230p, p.173.

³⁹ Ricardo Mendez, séminaire « Innovation et villes moyennes », CIRUS-CIEU, UTM, 16 janvier 2004.

Ce débat sur la concentration ou la diffusion de l'activité économique s'est enrichi, au cours des années 1990, d'une analyse centrée sur le « small », à savoir la capacité de certains systèmes productifs, sur des territoires pas forcément urbains mais fortement spécialisés, à se positionner de façon compétitive sur des secteurs pourtant très concurrentiels. Les politiques publiques ont suivi, trouvant dans cette approche, inspirée du modèle italien, la source de la solution à certaines questions de l'aménagement territorial. La valorisation des SPL et de la proximité – dès lors soutenus et valorisés par l'action gouvernementale, par l'intermédiaire de la DATAR – permet de donner aux différents types de territoires (y compris les plus ruraux) un modèle de développement. En effet, un tel territoire spécialisé, défendant son couple « produit-marché », est alors supposé mieux défendre ses chances, sur les marchés nationaux ou internationaux, vis-à-vis des territoires métropolitains et de leurs produits. Ici, un parallèle intéressant peut être fait avec les TIC, supposées quant à elles équilibrer quelque peu les chances des territoires ruraux, par le biais de leur diffusion.

SPL et Proximité

Si ces deux notions – SPL et Proximité – méritent d'être définies dès le début de ce travail, c'est parce qu'elles sont non seulement essentielles mais aussi indissociables dès que l'on aborde la problématique de l'organisation territoriale de l'activité économique liée aux TIC ; nous nous devons donc de partir sur des bases précises.

De plus, et avant d'aller plus loin, il semble également nécessaire de préciser que la notion de Système Productif Localisé regroupe en fait ici les thématiques développées parfois sous d'autres noms tels que « district industriel » (« cluster », en Anglais), « système productif local », « milieu innovateur », « système territorial de production », « tissu industriel local », « système industriel localisé », « écosystème localisé », « méso-système productif » ou même « district technologique ». Il en existe sûrement d'autres. Certains auteurs entremêlent quant à eux les termes, faisant ainsi des études sur des « systèmes de production et d'innovation »⁴⁰ ou menant des réflexions empiriques évolutives « du district industriel au milieu innovateur »⁴¹. Mais l'essentiel, au delà de la multiplicité des termes en présence, réside dans la compréhension du fait que la thématique générale des SPL a conduit de nombreux groupes de recherches à étudier cette notion, et ce particulièrement depuis maintenant presque trois décennies. Ainsi, chaque terme cité plus haut renvoie aux caractéristiques actuelles des SPL (que nous allons développer par la suite) même si certaines d'entre elles insistent davantage

⁴⁰ Longhi C. et Quere M. (1991) : « Systèmes de production et d'innovation et dynamique des territoires », *Revue économique*, 44, 4, pp.713-724.

⁴¹ Maillat D. (1996) : *Du district industriel au milieu innovateur : contribution à une analyse des organisations productives territorialisées*, Institut de recherches économiques et régionales, Université de Neuchâtel, working papers n°9606, novembre 1996, document de travail dont l'idée développée ici est tirée.

sur l'aspect territorial, sur la proximité des acteurs en présence ou sur le type d'activité en jeu et sur les capacités locales à s'adapter par le biais de l'innovation.

Aujourd'hui, c'est donc le terme de « Cluster » qui s'est imposé dans les textes écrits en langue anglaise, mais c'est celui de Système Productif Local (ou Localisé, indifféremment) qui a pris le dessus en français. En tout cas, les SPL ont investi les champs d'intervention de la DATAR (aujourd'hui DIACT), qui a rassemblé les énergies autour de ces formes caractéristiques d'organisation industrielle afin de pouvoir mieux les définir et les aider par le biais de programmes notamment développés à partir de 1998.

Mais la genèse des SPL est bien plus ancienne : en effet, si la littérature concernant les SPL connaît un véritable développement depuis la fin des années 1970, la base de celle-ci a désormais plus d'un siècle. Ainsi, les chercheurs sont unanimes pour souligner le rôle fondateur qu'a joué Alfred Marshall dont l'œuvre majeure, publiée pour la première fois en 1890 et intitulée *Principles of Economics* reste une référence.

L'observation du lien entre la localisation géographique et la performance économique laisse apparaître une tendance forte à l'agglomération dans des lieux particuliers donnant naissance à de véritables modèles de spécialisation. C'est ce phénomène de la concentration de la production sur un territoire et sa pérennité dans le temps qu'Alfred Marshall fut le premier à analyser. Précisément, et pour reprendre ses propres termes, le but de Marshall était de voir

« dans quelle mesure les économies que procure la division du travail peuvent être pleinement obtenues par la concentration d'un grand nombre de petites entreprises de même espèce dans la même localité, et dans quelle mesure, au contraire, elles ont besoin pour être réalisées, de la réunion d'une grande partie de la production du pays entre les mains de quelques entreprises peu nombreuses mais riches et puissantes, ou, comme on dit d'ordinaire, de la production en grand »⁴².

Marshall introduisit ainsi la notion d' « atmosphère industrielle ».

Depuis les recherches de Marshall, d'autres travaux ont constitué d'importantes contributions aux théories de la localisation : parmi ceux-ci, citons par exemple les travaux de A. Weber⁴³ et de A. Lösch⁴⁴. A. Weber utilisa pour la première fois l'expression « économies d'agglomération » pour caractériser les économies externes dues aux échelles et déjà décrites par Marshall. Les travaux de ces deux auteurs ont identifié la proximité comme la clé expliquant l'agglomération.

Au départ, les études se sont attachées à démontrer l'importance des coûts de transports dus à la distance, mais cette raison ne suffisait certainement pas à elle seule pour expliquer les phénomènes de la concentration spatiale. D'ailleurs, aujourd'hui, cette motivation (relative aux coûts de transports) n'est plus que très rarement prise en compte dans le choix de l'emplacement des firmes. P. Dicken et P.E. Lloyd⁴⁵ affirment ainsi que l'importance accordée

⁴² Marshall A. (1898) : *Principles of Economics*, traduction française de la quatrième édition, 1971, Librairie du Droit et de Jurisprudence, Gordon et Breach, Paris, p473.

⁴³ Weber A. (1929) : *Theory of the Location of Industries*, University of Chicago Press, Chicago.

⁴⁴ Lösch A. (1954) : *The Economics of Location*, Yale University Press, New Haven.

⁴⁵ Dicken P., Lloyd P.E. (1990 3^{ème} ed.) : *Location in Space. Theoretical Perspectives in Economic Geography*, Harper Collins, New York.

par A. Weber et A. Lösch aux coûts de transports eut pour conséquence de ne pas tenir suffisamment compte des économies d'agglomération réalisées grâce aux interactions entre les firmes et les institutions ainsi que par le biais des ressources matérielles et immatérielles caractéristiques de chacun des territoires considérés.

Le tableau qui suit reprend, pour information ou rappel (puisque nous ne les développerons pas ici) les principales théories de la croissance.

Théories de la croissance	Origine de la croissance	Traits caractéristiques
A. Smith (1776)	Division du travail	Croissance illimitée
D. Ricardo (1817)	Réinvestissement productif du surplus	Croissance limitée en raison du rendement décroissant des terres
R. Malthus (1799)	Réinvestissement productif du surplus	Croissance limitée en raison de la loi de population
K. Marx (1867)	Accumulation du capital	Croissance limitée dans le monde de production capitaliste en raison de la baisse tendancielle du taux de profit
J.A. Schumpeter (1911, 1939)	Grappes d'innovations	Instabilité de la croissance, théorie explicative du cycle long type Kondratiev
Modèle post-keynésien R. Harrod (1939), E. Domar (1946)	Le taux de croissance est fonction du rapport entre le taux d'épargne et le taux d'investissement	Instabilité de la croissance
Modèle néo-classique R. Solow (1956)	Population et progrès technique " exogène "	Caractère transitoire de la croissance en l'absence de progrès technique
Modèles du Club de Rome Meadows (1972)	Ressources naturelles	Croissance finie en raison de l'explosion démographique, de la pollution et de la consommation énergétique
Théorie de la régulation M. Aglietta (1976), R. Boyer (1986)	Articulation entre régime de productivité et régime de demande	Diversité dans le temps et dans l'espace des types de croissance
Théories de la croissance endogène P. Romer (1986), R. Barro (1990), R. Lucas (1988), J. Greenwood et B. Jovanovic (1990)	Capital physique ; technologie ; capital humain ; capital public ; intermédiaires financiers	Caractère " endogène " de la croissance ; réhabilitation de l'Etat ; prise en compte de l'histoire
Modèle des districts industriels G. Becattini (1991)	Forme d'organisation industrielle et territoriale	Explication des inégalités régionales de la croissance

Tableau 1 : Tableau général des théories de la croissance⁴⁶

Les notions développées par A. Marshall furent quant à elles véritablement réintroduites dans les années 1970, à différents endroits et de manière indépendante ; on peut ici citer trois « écoles » ayant réinvesti les travaux de A. Marshall.

⁴⁶ Source : Problèmes économiques, n° 2.510. 2.511, 5-12 mars 1997, in <http://www.melchior-eco.com/fr/melchior/melchior.nsf/0/7047fe6ef243845a8025699f003cfc70?OpenDocument> - lien vérifié le 25 avril 2004.

En Italie, Giacomo Becattini⁴⁷, professeur d'Économie Politique à l'Université de Florence, se penche sur le développement économique de la Toscane (faisant partie intégrante de ce que l'on appelle aujourd'hui « la Troisième Italie ») et définit le district industriel comme

« une entité socio-territoriale caractérisée par la présence d'une communauté humaine et d'une population de firmes dans une aire naturellement et historiquement délimitée. Dans le district industriel, à la différence d'autres environnements, la communauté et les firmes ont tendance à fusionner ».⁴⁸

En France, le Groupe LYonnais de Sociologie Industrielle (GLYSI), créé en 1975 et rattaché à l'Université Lumière (Lyon 2) ainsi qu'au CNRS, fut véritablement précurseur en la matière, notamment avec les travaux de Bernard Ganne⁴⁹ sur Annonay, puis de Marie-Françoise Raveyre et Jean Saglio⁵⁰ sur Oyonnax. Le GREMI⁵¹ (Groupe de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs) de Philippe Aydalot, Bernard Planque, Roberto Camagni et Jean-Luc Gaffard joua, par la suite, un rôle prépondérant pour l'étude des milieux innovateurs et leur aptitude à intégrer l'innovation.

C'est également à la fin des années 1970 que commencèrent, aux Etats-Unis, les études sociologiques sur le mode d'organisation caractéristique de la Silicon Valley. Anna Lee Saxenian, de l'Université de Californie à Berkeley, fut l'une des premières à se pencher sur le sujet et demeure aujourd'hui encore incontournable pour l'étude des réseaux de relations de la Silicon Valley et de la Route 128⁵².

Depuis les années 1970, les travaux sur les bassins de type « district industriel » sont innombrables, tout comme la littérature concernant la thématique des Systèmes Productifs Localisés.

La plupart des analyses insistent sur des critères relativement précis et invariables de localisation géographique et de spécialisation dans un climat relationnel particulier entre les différents acteurs. On peut retrouver ainsi des caractéristiques similaires qui déclinent le modèle théorique.

Un Système Productif Localisé regroupe les éléments suivants :

- un tissu dense de PMI / PME ;
- une spécialisation de ces PME dans un secteur particulier ;
- des relations fortes entre les entreprises ;

⁴⁷ Becattini G. (1975) : *Lo sviluppo economico della Toscana*. Florence, Guaraldi ; et Becattini G. (1978) : « The development of Light Industry in Tuscany. An Interpretation », *Economic notes*, 7 (2-3), pp.107-123.

⁴⁸ Becattini G., in Pyke F., Becattini G., Sengenberger W. (dir.) (1990) : *Industrial Districts and Inter-firm Cooperation in Italy*, International Institute for Labour Studies, Geneva, p.38.

⁴⁹ Ganne B. (1983) : *Gens du cuir, gens du papier: transformations d'Annonay depuis les années 20*. Lyon, Ed. du CNRS.

⁵⁰ Raveyre M-F. et Saglio J. (1984) : « Les systèmes industriels localisés : éléments pour une analyse sociologique des ensembles de PME industriels », *Sociologie du travail*, n°2, pp.157 à 176.

⁵¹ GREMI (1986) : *Milieux innovateurs en Europe*, Paris.

⁵² Saxenian A.L. (1994) : *Regional Advantage: culture and competition in Silicon Valley and Route 128*, Harvard University, 1994 et Saxenian A.L. (2000) : « Silicon Valley; les secrets d'une réussite », in *Sciences Humaines*, n°29, Les nouveaux visages du capitalisme, pp.44-48, juin-juillet-août.

- la possibilité de profiter ensemble de services marchands et non-marchands ;
- le partage d'une culture commune.

En observant de près ces différentes approches, on se rend compte que l'objet délimité dans l'espace (qu'il soit dit SPL, district technologique, etc.) est valorisé et que l'ouverture du système est peu analysée. En effet, si un SPL est structuré en interne, sa pérennité dépend en grande partie de sa capacité à se greffer sur des réseaux qui lui sont extérieurs et qui lui permettent (en partie, tout du moins) d'écouler ses produits finis et d'obtenir ses matières premières et de connaître pour anticiper, les évolutions des marchés et les tendances du marché.

La notion de proximité nous intéresse quant à elle ici au premier plan. Non seulement elle est constitutive de la définition même des clusters, mais elle nous permettra d'aborder d'autres notions de la dynamique territoriale que sont l'agglomération, la spécialisation, la spécification, avant de préciser des termes tels que la régulation, la différenciation et la cohésion territoriale, servant souvent de passerelle pour essayer de clarifier le lien entre le local et le global.

Avant tout, précisons que la proximité peut se définir selon trois axes différents et/ou complémentaires qui justifient leur pertinence par les différents modes permettant d'aborder cette notion. Nous développerons ici cette idée d'après un article publié par Gabriel Colletis et Jean-Pierre Gilly⁵³, tout en précisant qu'elle est surtout partagée par les membres du groupe « dynamiques de proximité »⁵⁴.

Il existe donc trois types de proximité :

- une proximité géographique, qui fait référence à la localisation et à la répartition des entreprises dans l'espace et sur un même territoire. De plus, elle intègre, selon ces mêmes auteurs, « *la dimension sociale des mécanismes économiques* » : c'est à dire que cette proximité géographique prend également en compte le rôle bâtisseur du temps dans la formation des liens sociaux;
- une proximité organisationnelle, relative aux relations et « *aux interactions entre acteurs (individuels et collectifs), à l'intérieur des (ou entre les) organisations (et les institutions formelles) reposant sur un cadre cognitif commun* ». En d'autres termes, cette forme de proximité met sur un même plan favorable aux échanges et aux complémentarités différents acteurs d'un même type travaillant dans un but commun.

G. Colletis et J.-P. Gilly citent par exemple « *un groupe et ses filiales, l'Etat et des*

⁵³ Colletis G. et Gilly J.-P. (1999) : « Construction territoriale et dynamiques économiques », in Mabileau A. (Dir.), *Entreprises et Territoires: le local et ses représentations*, collection Sciences de la Société, PUM, n°48.

⁵⁴ Groupe dont est également membre Michel Grossetti (cf., entre autres, Grossetti M. (1998) : « La proximité en sociologie : une réflexion à partir des systèmes locaux d'innovation », in Bellet M., Kirat T. & Largeron Ch. (dir.), *Approche multiforme de la proximité*, Hermès), même s'il ne partage pas véritablement la notion de proximité institutionnelle, qu'il considère plutôt comme un lien entre les deux autres (les proximités géographique et institutionnelle) et qui renvoie pour lui à une multiplicité des processus. Notons aussi que le groupe "Dynamiques de proximité" a plutôt tendance à théoriser sans postuler a priori que l'espace compte, contrairement au GREMI. Des interactions existent tout de même entre les deux groupes, puisque B. Pecqueur et F. Corolleur appartiennent aux deux.

collectivités territoriales, des fédérations syndicales nationales et locales, ou un réseau d'acteurs »;

- une proximité institutionnelle, qui a pour base l'implication des différents acteurs dans un « *espace commun de représentations de règles et d'action orientant les comportements collectifs* ». Le degré de cette implication (ou adhésion) a pour conséquence directe le niveau d'échange et de coopération entre les diverses catégories d'acteurs.

Bien sûr, ces différents modèles de proximité s'appliquent (certes, plus ou moins densément) à l'ensemble des types de SPL. Cependant, la place désormais prégnante des TIC – que ce soit en tant que secteur d'activité ou bien en tant qu'outil à l'intérieur d'un secteur – permet de nous interroger sur un éventuel renforcement de cette proximité. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la plupart des SPL, dans le projet déposé, avaient un volet concernant directement les TIC. De manière plus globale, l'intérêt de l'action publique pour les TIC n'a fait que croître, au cours des dernières années, jusqu'à en faire un outil incontournable du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Mise en perspective

L'intérêt de l'action publique pour les TIC

Si l'on a longtemps parlé d'un retard français concernant l'Internet, la nouvelle économie et les TIC, il est indéniable que de nombreux efforts ont été faits en quelques années à peine, de la part des différents acteurs intéressés, à diverses échelles. A partir de 1997, particulièrement, la France fait véritablement – tout du moins politiquement... – son entrée dans la société de l'information, avec comme point de départ le désormais célèbre discours d'Hourtin, de Lionel Jospin, alors Premier ministre. Internet devient dès lors l'une des priorités nationales, notamment par le biais du programme d'action pour la société de l'information (Pagsi), et ensuite grâce à différents programmes tournant autour de l'intégration des TIC. A l'heure actuelle, le secteur public compte désormais plus de 7000 sites Internet⁵⁵ et accompagne le secteur des TIC d'une multitude de façons.

Mais ce qui est d'autant plus intéressant réside dans le fait que dorénavant, il semble impossible – ou alors très risqué –, pour un élu, d'ignorer le terme de « TIC ». Cela s'explique sans doute d'une part, certes, par la prise de conscience de l'importance du sujet, mais peut-être aussi, d'autre part, du fait de l'existence d'un véritable discours tournant autour des TIC, faisant de cette thématique ce que certains appellent un « nouvel eldorado politique »⁵⁶. Dans cette optique, l'intégration des TIC (que ce soit sous la forme de l'accompagnement des entreprises, la mise à disposition de « tuyaux », etc.), à l'échelle territoriale, est non seulement devenue un élément incontournable, afin de conserver, revaloriser, développer ou initier – et finalement ancrer – certains secteurs industriels, mais aussi le cheval de bataille de bon nombre d'acteurs ne voulant pas laisser passer le « train » des nouvelles technologies⁵⁷.

⁵⁵ L'évolution est très rapide : le nombre de sites publics était évalué à 1600 en avril 2000, à 2600 en septembre de la même année, à 4275 en janvier 2002, 5255 un an plus tard, 6615 au 1^{er} janvier 2004 et il existait 7015 sites Internet publics au 1^{er} avril 2004, dont 956 sites nationaux, 552 sites régionaux 930 sites départementaux et 4577 sites de communes. Source: annuaire des sites publics sur le portail de l'administration française : <http://www.service-public.fr>, cité par le Tableau de bord des Sites publics de l'ADAE (Agence pour le Développement de l'Administration Electronique), http://www.adae.gouv.fr/article.php?id_article=16 – lien vérifié le 26 avril 2004.

⁵⁶ Cf. l'article de Mandard S. (2000) : « Le nouvel eldorado politique », *Le Monde Interactif*, Edition du 29 novembre.

⁵⁷ Pour revenir une nouvelle et dernière fois sur l'aspect « nouveau » de ces technologies, soulignons que le terme « technologie » fut sans doute introduit dans le langage courant par Jacob Bigelow... en 1829, avec son ouvrage intitulé *Elements of Technology*. Mais à l'époque, il est intéressant de noter que ce professeur à Harvard englobait sous le même terme de « technologie » – dont l'étymologie veut que ce soit un corpus de connaissances se rapportant à un art (au sens d'habileté) utile – des choses bien différentes. « *In his chapters Bigelow described such "useful arts" as writing, printing, painting, sculpture, modeling and casting as well as materials, machines and processes.* » D'après Misa T., Brey P. et Feenberg A. (2003) : *Modernity and Technology*, MIT press, 421p., p.7.

Se pose alors souvent la question de la gouvernance. Car si ce terme est d'origine économique⁵⁸, le vocable de l'aménagement se l'est également approprié : on parle donc, dans ce cas, de gouvernance territoriale, notion dans laquelle rentre parfaitement le champ des TIC. En effet, dans une optique de développement durable, les acteurs potentiels de l'élaboration des processus décisionnels et d'accompagnement se multiplient, pour le plus grand bénéfice de l'action entrepreneuriale. Dans le contexte actuel de mondialisation⁵⁹ des échanges et d'intégration des procédés de la nouvelle économie, les TIC sont l'un des domaines transversaux réunissant le plus d'acteurs autour de la volonté de mettre en place une politique consensuelle.

Nous pouvons prendre dans un premier temps des exemples bien différents les uns des autres et qui ne seront pas systématiquement traités dans cette recherche, mais qui illustrent bien cette idée d'introduction et d'accompagnement des TIC sur un territoire.

L'exemple de l'agglomération toulousaine est très parlant à ce sujet : il suffit de se pencher sur les différentes structures d'accompagnement existant au niveau local pour se rendre compte de la tentative de captation du maximum de l'intérêt suscité par les TIC. En effet, pour la seule agglomération toulousaine, pas moins de quinze structures d'accompagnement des projets liés aux TIC sont dénombrées par la CCI⁶⁰. On peut tout de même se demander si cette affluence d'acteurs résulte d'un véritable consensus autour des TIC ou bien si l'on n'assiste pas, de la part de certains organismes, davantage à une politique de façade laissant en fait la place à un véritable noyau dur auquel ils n'appartiennent pas forcément. Ainsi, il semble par exemple indéniable que les services municipaux jouent davantage sur l'image dynamique de la ville, pour attirer et ancrer des entreprises, plutôt qu'ils ne comptent sur les effets de leur propre implication dans ce domaine. En revanche, d'autres structures sont désormais incontournables en matière de développement économique local ; nous y reviendrons.

Dans le même ordre d'idée, on peut noter que « l'Observatoire du multimédia et des TIC en Aquitaine » ne regroupe pas moins d'une trentaine d'acteurs publics et privés au sein de son comité de pilotage...

Cependant, la genèse de telles agglomérations, parfois, loin de nécessiter l'engagement de l'ensemble des acteurs locaux, peut également être due à l'action incitée par une personne clé, une sorte de leader.

En France, on cite souvent le cas de Sophia-Antipolis, dont le projet (à partir de la fin des années 1960) a été assez largement porté par l'actuel sénateur Pierre Lafitte, alors directeur de

⁵⁸ « L'apparition du concept de gouvernance remonte aux années 1937 (travaux de l'économiste Ronald Coase) et concernait alors l'ensemble des dispositifs de coordination interne à une entreprise, qui apparaissent comme plus efficaces que le marché pour organiser certains échanges : la gouvernance d'entreprise ('corporate governance') deviendra un mode de management à la mode dans le milieu des affaires dans les années 1980. » in MAE, MATE (2002) : *Sommet mondial sur le développement durable – Dossier d'information*, fiche 10, p.1 – cf. : http://www.fnh.org/francais/fnh/uicn/pdf/smdd_gouvernance_mondiale.pdf – lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁵⁹ Terme à ne bien sûr pas confondre avec celui de « banalisation », comme le rappelle Courlet C. (2001) : op. cit., p.31.

⁶⁰ Cette liste d'institutions était présentée sur le site Internet de la CCI de Toulouse (www.toulouse.cci.fr), jusqu'en mars 2001, avant que celui-ci ne soit remodelé.

la puissante École des Mines, et qui aurait même choisi le nom du site⁶¹ qui réunit aujourd'hui plus de 1150 entreprises de taille diverse et environ 20.000 emplois.

L'exemple le plus fameux étant peut-être tout de même, à une autre échelle, celui de la Silicon Valley, dont le projet a été initié par Frederic Terman, alors professeur à l'université de Stanford. Pour aller vite, l'histoire raconte que celui-ci, déçu de voir ses étudiants partir trouver du travail sur la côte est, les aurait incités à entreprendre sur place. C'est ainsi que les fameux Bill Hewlett et Dave Packard créèrent leur société en 1938 (dans leur désormais non moins célèbre garage) et qu'un parc industriel vit le jour, au début des années 1950, sur des terrains appartenant à l'Université. L'essaimage commença alors, même si le développement du parc technologique ne date véritablement que des années 1980, avec l'envol de l'ordinateur personnel.

Les exemples sont choisis, ici, afin de démontrer que les acteurs fondamentaux peuvent être de différents types ; en effet, il peut s'agir aussi bien d'un homme politique que d'un universitaire ou encore d'un industriel. Ceci est également valable à d'autres échelles qu'à celles de Sophia-Antipolis ou de la Silicon Valley.

Dans le cas de la petite ville de Bromont⁶², dans la grande banlieue de Montréal, au Canada, le programme axé autour de la notion de « ville ingénieuse » mais ayant également pour but, à moyen terme, le développement économique par le biais des TIC, est quant à lui totalement porté par la Mairesse élue en 1999. Le programme a déjà démontré une partie des effets attendus, et le fait que Pauline Quinlan ait su s'entourer de partenaires publics mais aussi privés a sans aucun doute participé à accroître l'intérêt qu'il a été porté au projet par les citoyens (et les financeurs) et, éventuellement, à sa réussite. Certes, il est impossible de parler de district technologique, vu le faible nombre d'entreprises liées aux TIC présentes sur le territoire de la commune (même si la présence d'IBM est tout à fait remarquable) et le faible nombre d'entreprises hébergées au sein du Carrefour de la Nouvelle Economie. Mais la politique locale, axée autour d'un développement global du territoire par les TIC (en tant qu'outil transversal) est une réussite que nous développerons plus avant dans cette recherche.

Le cas du bassin de Castres-Mazamet est sans doute quelque peu particulier, mais il démontre également que l'ancrage territorial des activités liées aux TIC ou les utilisant peut avoir différentes origines. Dans ce cas, il est indéniable – même si les acteurs publics locaux présentent parfois le dossier avec une toute autre vision (certes complémentaire) – que Pierre Fabre, propriétaire d'un groupe pharmaceutique de premier plan, et comptant parmi les 20 premières fortunes nationales, a joué un rôle important dans la mise en place de cette infrastructure à haut débit. Très attaché à ce territoire, dans lequel il est le premier employeur privé, mais voyant ses dépenses de communication s'envoler, il lui aurait suffi (d'après ce que dit la petite histoire) de laisser planer le doute de la délocalisation pour obtenir la mobilisation

⁶¹ En Grec, Antipolis est le nom donné à Antibes et Sophia signifie sagesse et science, mais l'anecdote raconte aussi que l'épouse d'alors de P. Lafitte se prénommaient également Sophia...

⁶² Rappelons que Bromont est le siège de la plus grande usine de production (mais qui fait aussi de la R&D) du groupe IBM.

des acteurs locaux et la construction de la boucle locale et du téléport. Mais si l'acteur privé a peut-être servi d'accélérateur ou de catalyseur pour la mise en place de l'infrastructure technique, son besoin a grandi de manière concomitante avec l'orientation des pouvoirs publics locaux vers cette thématique. L'expérience étant encore récente, il reste tout de même à vérifier si ces nouvelles infrastructures sont (et seront) profitables à d'autres secteurs industriels (comme le textile ou le granit) qui font partie de la tradition industrielle locale, et si elles permettent déjà (ou permettront) – pourquoi pas ? – un véritable développement des activités liées aux TIC⁶³... Quoiqu'il en soit, le bassin de Castres-Mazamet est un exemple intéressant de coopération public/privé.

De la politique incitative et volontariste...

A l'heure du développement sans précédent de secteurs industriels tournés vers les nouvelles technologies (que ce soient les métiers de la nouvelle économie mais aussi, entre autres, les biotechnologies), ainsi que de l'appropriation des TIC par d'autres industries davantage "traditionnelles", les territoires – et leurs acteurs – semblent souvent se livrer à un véritable combat pour devenir – ou demeurer – un territoire de premier plan.

Dans ce cas, on peut souvent parler, véritablement, de marketing territorial, puisqu'il s'agit de convaincre les entreprises que la zone en question est celle qui leur offrira le plus de possibilités concernant, notamment :

- la mise à disposition de technologies ;
- l'offre de terrains et locaux correspondant à leurs attentes ;
- l'accompagnement, les aides et les coopérations possibles ;
- la présence d'un tissu industriel et d'une main-d'œuvre adaptés à leurs besoins ;
- l'existence d'une dynamique institutionnelle et associative locale ;
- le cadre de vie agréable et adapté aux salariés visés⁶⁴.

Si l'ancrage territorial est le but ultime des acteurs locaux, les moyens utilisés pour y parvenir peuvent donc prendre diverses formes.

Parfois, aussi, les raisons de cet ancrage sont à trouver ailleurs. Ainsi, par exemple, la présence à Cambridge d'un tissu dense d'entreprises liées aux métiers de la nouvelle économie et aux TIC résulte sans aucun doute du travail effectué en parallèle entre les laboratoires

⁶³ En tout cas, si le développement de l'enseignement supérieur dans le domaine des TIC n'est pas une condition suffisante au développement des industries et services qui y sont liés, de multiples exemples démontrent que c'est au moins une condition nécessaire (ou par défaut), et un tel développement est actuellement en cours dans le bassin de Castres-Mazamet. Par ailleurs, outre quelques entreprises liées aux TIC, deux centres d'appels se sont déjà implantés, et CapGémini a ouvert (au 1^{er} janvier 2003) une structure commune avec Pierre Fabre – nous y reviendrons.

⁶⁴ Dans le rapport d'une journée "Prospective" de la ville de Lyon (17 octobre 1998), on trouve, écrit en gras, que "comparativement à une ville comme Barcelone, Lyon est une ville dans laquelle on s'amuse moins; Lyon ne fait pas rêver comme Barcelone". Les salariés des secteurs liés aux TIC étant souvent relativement jeunes, ceci est donc un critère dont il faut tenir compte pour pouvoir attirer des entreprises et qui est finalement loin d'être anecdotique... Source: http://www.millenaire3.com/fr/m3/doc/GT_defis.htm – lien vérifié le 15 mars 2004.

universitaires et les entreprises high-tech. Ces dernières sont d'ailleurs réparties, le plus souvent, autour de la prestigieuse université, afin de favoriser toutes sortes d'échanges possibles avec les chercheurs et les étudiants. D'ailleurs, le rôle des chercheurs, dans les années 1970, fut indéniable, en ce qui concerne l'essaimage des activités et la collaboration avec le secteur privé. Mais en plus de cette tradition de coopération entre les deux milieux, des aides et politiques favorables de la part du gouvernement britannique et de l'Union européenne (en raison de l'harmonisation) favorisent la poursuite de cette symbiose entre les acteurs et, ainsi, l'ancrage territorial des activités. Aussi n'est-il pas rare de trouver des professeurs du supérieur à la tête d'entreprises privées; tel est le cas par exemple pour le directeur de Microsoft Europe.⁶⁵

De même, à Oxford, le rôle des « Colleges » et des universitaires fut capital pour faire émerger les métiers liés à l'innovation, aux TIC et à la nouvelle économie. D'ailleurs, aujourd'hui, l'un des principaux parcs technologiques (The Oxford Science Park) est une joint-venture réunissant le Magdalen College (propriétaire du terrain) et une compagnie d'assurances (The Prudential Assurance Company Limited). Cet ancrage territorial, initié en grande partie par la recherche, bénéficie là aussi d'aides nationales et européennes. Par exemple, les centres pour l'innovation de l'Oxfordshire, qui sont de véritables incubateurs, outre le fait de fonctionner étroitement avec les laboratoires universitaires, profitent d'un fonds européen de reconversion, suite au départ des troupes étasuniennes. Mais si l'ancrage d'un tel tissu industriel est certain, son mode de fonctionnement est peut-être à rapprocher de celui des systèmes productifs. L'un des exemples les plus parlants est celui de la mouvance interne des salariés, changeant régulièrement d'entreprise à l'intérieur d'un même parc industriel⁶⁶.

Le cas de Séoul est quelque peu différent, puisque les activités économiques, en Corée, sont en général largement dominées par les chaebols (les puissants conglomérats). Mais la crise de 1997 et l'intervention du FMI ont incité bon nombre de jeunes diplômés des secteurs liés à la nouvelle économie à monter leurs propres entreprises et start-up, se méfiant quelque peu des chaebols dans lesquels l'organisation du travail semble parfois archaïque et qui leur laissaient plus ou moins les mains libres, trop occupés par la crise à surmonter. Ainsi, la « Teheran Valley », sur l'Avenue de Téhéran et ses alentours, s'est rapidement développée, notamment grâce aux crédits à taux préférentiels accordés par l'État pour soutenir l'économie alors chancelante. Mais l'ancrage territorial, sujet à des externalités négatives, voit ici certaines des entreprises effectuer une translation vers le parc technologique de Daeduck, à l'extérieur de la capitale. Aujourd'hui, notons tout de même que la Corée, l'un des « dragons asiatiques », vient de terminer le câblage de l'ensemble de son territoire en fibre optique (20.000 km), ce qui démontre l'intérêt porté par les acteurs publics aux TIC. Mais les

⁶⁵ En France, l'essaimage se développe de plus en plus grâce aux fameux incubateurs, mis en place en 1999, mais les fonctionnaires impliqués ne peuvent garder leur statut que pour six années.

⁶⁶ En juin 2001, l'un des responsables d'Oxford Innovation déclarait au cours d'un entretien qu'il croisait tous les salariés de l'incubateur à l'occasion de la pause commune organisée le vendredi matin, mais sans toujours savoir pour qui ils travaillent, compte tenu de la relative mouvance des personnels.

chaebols, quant à eux, ne sont pas restés longtemps en marge du système: ils ont certes tout d'abord eu à faire face au départ de bon nombre de leurs personnels qualifiés, attirés par la nouvelle économie et les TIC, mais les conglomérats tentent désormais de débaucher les prodiges de la Teheran Valley, tout en passant des accords avec ces entreprises. L'essentiel est de remarquer qu'en cinq ans à peine, une véritable inertie s'est mise en route.

En France, les exemples de politique incitative à propos des TIC sont désormais pléthoriques. Bordeaux est actuellement l'exemple type de la ville effectuant du marketing territorial en termes de TIC ; ayant une image trop peu dynamique et étant trop souvent « réduite » à être la « capitale mondiale du vin », elle cherche à redorer son blason en se tournant davantage vers les TIC, domaine dans lequel elle fut pourtant précurseur⁶⁷. Mais malgré la très forte implication des pouvoirs publics (qui se font d'ailleurs largement critiquer par le milieu entrepreneurial, à cause de conflits politiques qui, au final, leur nuisent), l'attraction des entreprises des TIC et leur ancrage sont encore très relatifs dans cette ville davantage intéressée par la réhabilitation de certaines zones qu'assurée de l'existence d'une véritable inertie entrepreneuriale axée autour des TIC.

Comme on l'a vu plus haut, Toulouse rassemble également bon nombre d'acteurs autour de la politique incitative et d'accompagnement des TIC; mais à la différence de Bordeaux, le tissu industriel préexistant (ainsi, bien sûr, que la présence d'EADS, et de parcs technologiques actifs et déjà bien remplis) semble se prêter davantage à l'attraction et à la fixation d'activités liées aux TIC – dans la globalité de leur définition – et ce malgré la quasi-absence d'organismes de capital-risque dans l'agglomération.

En fait, si, d'un côté, les politiques et les jeux d'acteurs semblent désormais rodés dans les villes et agglomérations où l'ancrage territorial est déjà bien réel concernant les activités des TIC (citons Grenoble, le sud de l'Île de France ou Sophia-Antipolis, entre autres), il est difficile de dire qu'ils s'effacent complètement (ou même relativement) pour laisser jouer seule l'inertie amorcée par le développement économique lui-même. Pourtant, ces politiques sont loin d'être les seuls facteurs d'attractivité et d'ancrage territorial ; mais on rejoint là les questions de la gouvernance.

D'un autre côté, dès lors que la ville en question ou l'agglomération est « en devenir » concernant ses ambitions pour les TIC, les différents acteurs publics trouvent tout leur sens dans un jeu de marketing territorial et d'accompagnement des entreprises et du secteur (cf. les exemples de Lyon, de *La belle de Mai* à Marseille, et de façon générale lorsque la taille des agglomérations est moindre).

⁶⁷ L'Université d'été de la communication, créée dès 1979 à Hourtin, est désormais célèbre, et le câblage de tous les lycées d'Aquitaine constitua la première réalisation de ce type à l'échelle régionale, en France.

...à l'accompagnement d'un tissu industriel local plus traditionnel ou établi.

Les TIC regroupent certes des métiers tournant autour du multimédia, de la téléphonie et de l'électronique, mais leurs effets transcendent ces secteurs. Il serait donc réducteur de n'envisager les TIC que par l'entrée des entreprises dites de la nouvelle économie.

En effet, les TIC constituent certes un enjeu capital pour les industries high-tech, mais l'exemple des « grappes » (clusters) ou Systèmes Productifs Locaux (ainsi que ces modèles de développement ont été labellisés par la Datar) peut-être révélateur du complément (en terme d'externalités, notamment) que peuvent amener ces techniques à des industries plus traditionnelles⁶⁸, ayant une vocation territoriale tout en étant parfaitement ouvertes sur l'extérieur. Là aussi, les jeux d'acteurs et les questions de la gouvernance territoriale interviennent, même si c'est le plus souvent de façon plus transversale.

Le but n'est pas ici de caractériser une fois de plus ces grappes (ou SPL) ; il s'agit plutôt de mettre en évidence le fait que dans ces territoires innovants, les TIC interrogent directement la relation qui existe entre le système productif et son territoire. En effet, il est certain que si les SPL sont surtout caractérisés par des dynamiques qualifiées d'endogènes (dus notamment aux différents types de proximités géographique, organisationnelle et institutionnelle⁶⁹) ces bassins industriels doivent en grande partie leur pérennité à leur positionnement – le plus souvent – sur des secteurs de pointe ou de niche, à leur ouverture sur les marchés et à leur inscription dans des réseaux qui leur sont extérieurs. D'où un intérêt nécessaire et croissant pour les TIC, comme outils de réorganisation des entreprises, des réseaux et marchés, comme outils de communication à l'intérieur du territoire entre les différents partenaires et acteurs, et comme moyen de mise en visibilité et d'échange avec l'extérieur. Ceci donnant alors naissance à un quatrième type de proximité dite « occasionnelle » développée notamment par la Datar et mettant en valeur les potentialités des TIC.

Là aussi, l'implication (et la coopération) des acteurs locaux est primordiale pour permettre à ces entreprises (certes le plus souvent déjà fortement ancrées sur le territoire, mais dont il faut consolider la place) d'accéder dans les meilleures conditions aux TIC en question. Bien évidemment, le but ultime est que le territoire conserve une image de premier plan pour l'activité concernée.

Les exemples sont multiples; ici on crée spécialement une infrastructure de télécommunication; là, on développe une structure d'accompagnement ou de formation professionnelle, et partout (surtout dans les zones en perte de vitesse, en fait), on voit – ou croit voir – une chance supplémentaire pour le tissu industriel local et pour le territoire, par le biais de l'intégration des TIC... L'idéal étant en plus de pouvoir mettre en place une structure (voire une filière) d'enseignement liée aux TIC, comme ce fut par exemple le cas à Castres.

⁶⁸ Cela ne veut pas dire que les SPL ne touchent pas aux secteurs high-tech ou à la R&D; les meilleurs exemples sont sûrement les cas des concentrations autour des Systèmes électroniques embarqués et du Pôle santé, tous deux dans l'agglomération toulousaine et « labellisés SPL » par la Datar.

⁶⁹ Cf. par exemple Grossetti M. (2001) : « Les effets de proximité spatiale dans les relations entre organisations: une question d'encastrement », *Espaces & Sociétés*, n°101-102, pp.203-219.

Par ailleurs, l'implication des acteurs institutionnels, au-delà de l'accompagnement, nécessite parfois d'effectuer une véritable sensibilisation des industriels aux enjeux des TIC ; mais il est vrai, aussi, que certains secteurs sont plus enclins que d'autres à adopter rapidement les TIC.

Dans cette optique, et pour reprendre l'exemple du bassin de Castres-Mazamet, s'est tenue en juin 2001 une convention intitulée « Réseaux et technologies de l'information face aux enjeux de l'industrie textile », dans le cadre du programme européen Texnet. Si l'on ne peut être certain de l'existence d'une réelle motivation (pour l'instant, tout du moins) chez l'ensemble des industriels textiles locaux quant à l'intégration des TIC dans leur structure, ce type d'événements prouve au moins l'investissement institutionnel.

Pour aller au bout de cette idée, soulignons par exemple, au Québec – et à un tout autre degré d'avancement de l'introduction des TIC dans les territoires et les organisations – la mise en place du portail Netmetal, véritablement précurseur en la matière puisque mis en place dès le tournant du XXI^e siècle. Initié et porté tout d'abord par le CEFRIO⁷⁰, ce portail faisait donc très tôt le lien entre les entreprises d'un même territoire, en mettant à disposition des abonnés des « outils collaboratifs électroniques » ainsi bien sûr que l'essentiel des informations et nouvelles indispensables concernant le secteur d'activités.

A ce stade, on peut tout de même remarquer les chemins inverses employés d'une part dans le cas de concentrations d'activités liées aux TIC, présentes en grande majorité dans l'environnement métropolitain et, d'autre part, dans les bassins davantage inscrits dans la durée sur un territoire plus rural mais concentrant des externalités positives.

Dans le premier cas, la tentative d'ancrage territorial se fait en essayant d'attirer ou de conserver des entreprises en présentant une image dynamique de l'agglomération ainsi que des avantages qui existent en fait sûrement dans bon nombre d'autres villes et territoires, tandis que dans le second cas, cela se fait davantage par défaut : en effet, puisque les entreprises présentes sur le territoire profitent d'un réseau d'entreprises et d'acteurs qu'elles connaissent bien et qui est dynamique, il suffirait à ces institutionnels de pallier les aspects (quelque peu) négatifs du territoire considéré en leur offrant une porte ouverte sur l'extérieur...

Des territoires (dé)favorisés ?

Loin de s'avérer, la parabole selon laquelle les territoires sont égaux devant l'utilisation des TIC demeure à vérifier, quand on voit que le positionnement géographique des entreprises les utilisant est toujours plus concentré autour des centres urbains. D'ailleurs, les décisions prises lors des Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire successifs⁷¹ démontrent bien cette inégalité territoriale. Et puisqu'il en est ainsi, le

⁷⁰ Le Centre Francophone d'Informatisation des Organisations est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'améliorer la performance des organisations par l'intégration des TIC.

⁷¹ Citons le CIADT qui s'est tenu à Limoges, le 08 juillet 2001 et dont les décisions furent complétées par les CIADT du 13 décembre 2002 puis du 3 septembre 2003, particulièrement en ce qui concerne les efforts pour l'équité nationale.

gouvernement français, conscient des enjeux, se donne pour mission de venir en aide aux territoires en démocratisant l'accès à l'Internet à haut débit. L'objectif est de parvenir à un accès au haut débit dans les cinq ans, pour tous et à un coût abordable.

Sauf quelques cas encore quantitativement modestes, les activités liées aux TIC (ou les utilisant) semblent bien préférer se concentrer autour de pôles urbains ou d'entités territoriales spécifiques telles que celles que l'on vient d'évoquer. Pourtant, les aides et l'accompagnement existent également en milieu rural: en Midi-Pyrénées (comme ailleurs), la DRIRE est particulièrement chargée de cette tâche.

On peut alors se demander si le rapport entre les TIC et l'ancrage territorial n'est qu'une question de « tuyaux », les agglomérations étant mieux équipées. En effet, dès lors qu'il est question de TIC, il est rare que n'arrive pas très vite l'allusion à la bande passante. A l'heure actuelle, différents modes d'accès à l'Internet sont possibles ou sont en cours de développement. Sans décrire ici leur fonctionnement, on peut citer la fibre optique, l'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line), la boucle locale radio (BLR), le satellite, la prise de courant (CPL), actuellement en phase de test « grandeur nature » dans certaines agglomérations et bien sûr le Wi-Fi.

Mais s'il est vrai que la fibre optique trouve davantage sa place en milieu urbain ou métropolitain⁷², les autres modes d'accès sont loin de se limiter à ce territoire : les exemples de téléports en milieu rural fleurissent⁷³ et les autres moyens (particulièrement la prise de courant) sont tout à fait adaptés – théoriquement – à une utilisation à partir de n'importe quel endroit du territoire.

Cependant, si la théorie permet d'envisager un repositionnement du système productif dans son ensemble, la pratique tend à démontrer que c'est encore loin d'arriver⁷⁴ et que l'abolition des distances reste un mythe, tout du moins pour l'instant. D'ailleurs, il suffit de rapprocher les activités de leurs besoins en TIC pour comprendre que ce ne sont pas les activités du rural qui sont les plus nécessiteuses. Mais dans le même ordre d'idée, tout le monde n'a pas forcément besoin du haut débit pour fonctionner correctement. D'ailleurs – et c'est actuellement le discours des Préfectures, en France – l'idée est désormais plutôt d'essayer d'atteindre « le bon débit », c'est à dire le « débit qui ne se voit pas », celui qui est suffisant.

Le but n'est pas ici de tomber dans le déterminisme technologique; il faut tout de même garder à l'esprit que les TIC n'ont pas encore le pouvoir – elles ne l'auront d'ailleurs certainement jamais – de permettre à elles seules d'amener le développement. Au mieux sont-elles un outil parmi d'autres, mais surtout, elles permettent la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs et ce, finalement, pour le plus grand bien de l'économie du territoire en question.

⁷² Et encore, ceci est à modérer puisque le CIADT de Limoges avait lancé une étude pour la mise en place de la fibre optique autour des lignes électriques du RTE (Réseau de transport et d'électricité) d'EDF, réseau de lignes à haute et très haute tension de 70000km desservant les agglomérations à partir de 5000 habitants, soit au global les 2/3 de la population française.

⁷³ Cf. par exemple les cas du Téléport et du Centre Européen des Technologies en Milieu Rural (CETIR), dans les Hautes-Pyrénées. http://www.cg65.fr/cg65/frst_eco.htm et <http://www.cetir.net>.

⁷⁴ Les TIC semblent donc donner majoritairement raison à « l'économie d'archipel » de P.Veltz.

Si, comme nous le verrons, les TIC ont donc désormais pleinement envahi les discours des acteurs de l'aménagement, dans le même temps, les acteurs entrepreneuriaux n'ont pas encore forcément toujours pris la pleine mesure de leur potentiel. En géographie de l'Aménagement, on a coutume de dire que la construction d'une autoroute n'attire par forcément un dynamisme économique au niveau de ses échangeurs, mais qu'à l'inverse, le territoire qui n'en est pas doté perd une partie de ses chances d'attractivité. Il en est sûrement de même pour les TIC : aujourd'hui, l'on se doit de franchir le pas, afin de ne pas s'enclaver technologiquement.

Cependant, pour aller au bout de cette idée, et sans minimiser – au contraire – la place des TIC dans l'ancrage territorial des activités économiques, l'idée est aussi de démontrer ici que les TIC ont certes leur rôle à jouer dans la (re-)composition des territoires – un rôle aussi bien d'outil que de catalyseur de dynamisme – mais qu'elles se doivent absolument de s'intégrer dans des dynamiques complémentaires.

En effet, parmi certains des auteurs de la thématique des TIC, il apparaît un certain scepticisme fort compréhensible quant à l'initiation d'un développement local par l'unique biais des TIC, tandis que celui-ci peut survenir par l'inscription de ces mêmes TIC dans des dynamiques socio-spatiales déjà établies⁷⁵.

Ainsi, cette recherche, s'inscrivant notamment dans la lignée de l'interactionnisme⁷⁶, ne nie certes pas les effets structurants potentiels des TIC ; cependant, il semble qu'en ce qui concerne particulièrement le rapport entre l'ancrage territorial et les TIC, d'autres facteurs que la seule innovation technologique – et notamment le fait de trouver des acteurs motivés par un projet commun à porter – semblent indispensables pour amener des résultats satisfaisants sur le territoire considéré.

Des territoires en archipel...

Afin d'illustrer les réflexions préalables et de dérouler un raisonnement qui s'est construit au fil des lectures d'articles et ouvrages, entretiens et autres sources documentaires, différents « terrains » – ou plutôt territoires – serviront ici de base pour l'étude et de support aux questionnements successifs. Parmi ces différents territoires, celui de Castres-Mazamet sera plus particulièrement développé, constituant le cœur véritable de la recherche. Cependant, la multiplication des expériences et des échelles permettra de faire des parallèles et des comparaisons.

⁷⁵ Cf. notamment Eveno E. (1999) : « Le développement local n'existe pas, nous l'avons rencontré », *Les mirages du cyberspace, Pouvoirs Locaux*, n°41, juin, pp. 56-68.

⁷⁶ Notion basée sur le principe voulant que l'individu (ou l'élément considéré) se construit dans ses relations avec son environnement ; environnement social, humain, affectif, matériel... La place de l'acquis y est centrale et dominante sur l'inné. Largement introduite dans la thématique des TIC, on retrouve cette notion évoquée dans les différents travaux, entre autres, de J.M. Offner, A. Rallet et P. Veltz.

Tout d'abord, un travail statistique sur la répartition des emplois du secteur des TIC autour des trois principales métropoles du sud de la France – Bordeaux, Toulouse et Marseille – pourra permettre de mettre en relief certains des enjeux liés aux interrogations faites ci-dessus concernant la métropolisation de l'activité économique et d'amener leur part de réponses.

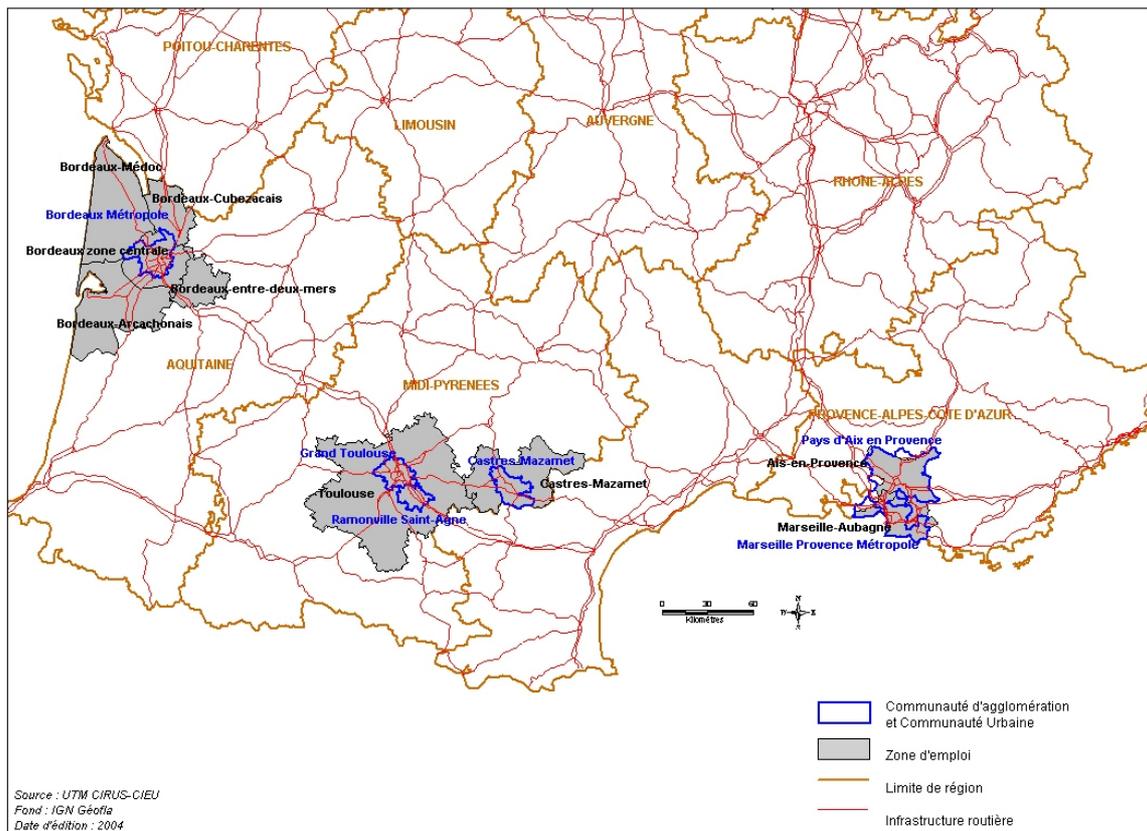
Ensuite, il sera intéressant d'étudier en profondeur l'une de ces métropoles – Toulouse, en l'occurrence – afin de voir comment se structure le secteur des TIC, sur son territoire. On pourra par ailleurs, et en lien direct avec le cas toulousain, étudier l'introduction des TIC dans le bassin de Castres-Mazamet, dans le Tarn (81) ; bassin textile renommé mais en crise, les TIC y occupent une place de plus en plus incontournable.

Au Québec, il semble particulièrement intéressant de se pencher sur les cas de Montréal, d'un côté, avec sa fameuse cité du Multimédia, véritable vitrine en matière de TIC pour la ville et le pays lui-même, et de Bromont, de l'autre, petite ville à une centaine de kilomètres, mais lieu d'initiatives innovantes et (notamment pour des raisons de positionnement géographique) siège de la plus grande usine IBM du monde... Dans ces deux cas, le rôle de l'acteur public, par ses aides, est primordial en ce qui concerne le renforcement du développement territorial par les TIC.

Bien sûr, nous retrouverons, par le biais de l'étude des cas de Toulouse et Castres-Mazamet ainsi que de Montréal et Bromont certains des effets de la métropolisation, que nous aurons développés plus avant d'ici là.

Des entretiens ont également été faits, lors de brefs séjours, à Barcelone et Oxford, qui se positionnent fortement sur ce secteur des TIC ; ils pourront illustrer la réflexion générale.

Le choix de ces terrains s'est fait à la fois de manière logique et pragmatique ; en effet, mes mémoires de maîtrise et de DEA ayant déjà porté sur le bassin de Castres-Mazamet, celui-ci semblait s'imposer de lui-même, d'autant plus que la thématique des TIC y revêtait progressivement une place toute particulière. Un séjour de deux mois à Montréal et dans sa région (dans le cadre d'un programme de recherche) me permettait en outre de m'imprégner de la place particulière – et de l'avancée en la matière – qu'occupaient les TIC, en tant que secteur et outils, que ce soit dans la métropole montréalaise ou la petite ville de Bromont, à la fois touristique, dynamique économiquement et faisant profiter ses citoyens de conditions de vie réellement favorables. Quant aux différents autres terrains – grandes villes ou métropoles – la plupart firent l'objet de courts (mais denses) séjours au cours desquels des entretiens étaient programmés afin de rencontrer des acteurs publics (politiques et/ou aménageurs), des associations ainsi que des industriels.



Carte 1 : Localisation des trois métropoles du grand sud français prises en compte dans ce travail et représentation des grands découpages les concernant

Matériaux

Cette recherche s'appuie sur différents types de matériaux, complémentaires les uns des autres mais permettant aussi de débattre des différents enseignements à tirer de chacun d'eux. En préalable, l'acquisition d'un bagage scientifique relatif aux diverses thématiques développées ici a bien sûr été nécessaire. Les ouvrages, revues, et autres articles ont donc fourni un matériau de base afin de cerner la problématique et de poser les jalons des enjeux mis en discussion dans les différentes parties de ce travail.

Les documents officiels des différentes institutions, les présentations faites lors de conférences, la présentation de leurs projets sur des plaquettes ou des sites Internet ont également fait l'objet d'une attention particulière.

Ensuite, des entretiens ont été passés auprès des différents types d'acteurs, afin d'éviter de prendre pour argent comptant les éventuels effets d'annonce et les discours politiques. Des études par questionnaire ont également été réalisées dans le cadre de deux bassins.

Par ailleurs, une actualisation des connaissances, notamment par le biais d'une veille et de revues de presse, a couru tout au long de cette recherche, afin de pouvoir analyser l'évolution de projets demandant parfois plusieurs années pour être mis en place. L'accès à des études – qu'elles soient publiques, universitaires, ou issues de cabinets d'études a également permis de compléter ou vérifier des connaissances.

Enfin, l'intégration à différents réseaux – par le biais des laboratoires de recherche – a permis, notamment dans le cas du bassin de Castres-Mazamet, de nous imprégner d'une atmosphère non pas seulement « industrielle », mais aussi « institutionnelle »...

Organisation de la recherche

La recherche présentée ci-après s'organise en trois parties bien distinctes mais également complémentaires les unes des autres. En effet, un fil rouge problématique permettra de lier les interrogations et développements successifs.

En prenant différents types de territoires, et en ayant comme porte d'entrée les aspects économiques, il semble intéressant d'étudier à la fois les effets de la métropolisation et la mise en place de ces « territoires numériques », par le biais de questionnements complémentaires les uns des autres.

On peut donc se demander notamment comment le secteur des TIC est devenu un secteur aujourd'hui incontournable ; quels sont les discours et idées qui ont accompagné des notions directement liées aux TIC, depuis la Société de l'Information jusqu'aux territoires numériques ; comment les TIC ont-elles été introduites dans le territoire, et quels types d'innovations apportent-elles à leur tour ; comment les industriels et acteurs publics appréhendent la question des TIC, et quelle place ils leur réservent ; comment les TIC sont-elles utilisées pour servir le territoire ; quels sont le rôle et la place de l'acteur public pour défendre l'économie de son espace, dans un climat de concurrence territoriale exacerbée ; comment se fait-il que des territoires qui sont sous l'influence directe de métropoles parviennent à tirer leur épingle du jeu ; quelle est la place de la proximité et de l'innovation territoriale, dans ces aspects ; enfin, quelle est la bonne échelle territoriale pour une bonne gouvernance ?

Ces questionnements sur le développement territorial en rapport avec les TIC s'inscrivent autour de réflexions et analyses certes largement développées, mais qui semblent désormais connaître un intérêt durable et partagé aussi bien par le monde de la recherche que par celui (ceux ?) des acteurs précisés ci-dessus.

Ainsi, passant de l'innovation technique à l'innovation politique, les TIC représentent désormais un « nouvel eldorado », un champ pour les acteurs politiques, qui « se doivent d'en être ». Par ailleurs, les TIC sont à la fois des outils de développement territorial tout en permettant (la plupart du temps) de fédérer les forces en présence autour de grands programmes.

Le secteur des TIC a en outre ceci d'intéressant qu'on peut faire un parallèle (inversé ?) avec les Systèmes Productifs Locaux (SPL) dont s'est saisie (un temps) la DATAR. Certes, le « district industriel » développé par A. Marshall peut servir de base à l'étude de la structuration des différents secteurs d'activité, dans ces deux thématiques ; cependant, si les SPL sont extrêmement structurés en interne, ils doivent leur pérennité à leur positionnement dans des réseaux et marchés souvent globaux ; les TIC en appellent quant à elles

immédiatement à des notions de globalité, mais leur intégration peut conduire à une consolidation locale du tissu industriel et des différents types de proximité.

Enfin, le mythe de la répartition homogène des activités grâce (et/ou liées) aux TIC semble avoir vécu ; au contraire, la métropolisation, dans ce secteur d'activité, est d'importance. Cependant, certains territoires semblent également tirer leur épingle du jeu, en jouant la carte de la différenciation territoriale et de la complémentarité avec une métropole voisine dont, justement, la proximité se fait parfois étouffante.

L'objectif de développement territorial par les TIC semble s'inscrire dans une visée durable dès lors qu'une approche interactionniste est mise en place : les TIC ne se suffisent pas à elles-mêmes, mais ignorer cette thématique amène aujourd'hui à prendre du retard, en matière de compétitivité des territoires.

Développée surtout à partir des années 1990, cette thématique liée au développement territorial est partagée par l'ensemble des acteurs, à différentes échelles. En témoignent d'ailleurs les quelques lignes suivantes, issues d'un communiqué de presse de la DATAR à l'occasion de son 40^e anniversaire, et se voulant un « bref rappel historique » de « *la décennie 1990 – Entre mondialisation et ancrages locaux* », en matière d'Aménagement du territoire. Décennie au cœur de laquelle les TIC s'imposent, sans doute durablement, au cœur même de l'Aménagement :

« Alors que l'économie se mondialise, dopée par les percées des technologies de l'information et de la communication, l'aménagement du territoire retrouve une étonnante acuité. La mondialisation redonne, paradoxalement, du dynamisme au local. La localisation des activités est désormais guidée par des ressources immatérielles qui se construisent localement: le tissu humain et social, la densité des coopérations, la qualité des compétences.

Le rôle de la politique d'aménagement du territoire s'en trouve renforcé : il s'agit bien de créer en amont les conditions de la compétitivité. On attache alors une importance particulière au développement des territoires autour de projets fondés sur les solidarités actives entre l'ensemble des acteurs locaux d'un territoire qu'il s'agisse de pays, d'agglomérations ou de coopérations interentreprises. Initiée par la loi d'orientation du 1995, cette dynamique est renforcée par la loi d'orientation de 1999. L'accès aux technologies de l'information et de la communication est devenu l'un des facteurs clés de la compétitivité des territoires. L'enjeu pour l'aménagement du territoire est considérable. Il s'agit d'un chantier de longue haleine, rendu difficile par les évolutions rapides des technologies mais essentiel. »⁷⁷

La première partie s'intéressera donc plus particulièrement au rapport entre les TIC et le développement territorial ; outre une présentation et une discussion des différents objets, notions, mythes éventuels et théories directement liés à la thématique de l'organisation spatiale des activités économiques (dont les SPL – ou clusters), nous présenterons les enjeux et les discours qui ont accompagné la mise en place des districts technologiques et les théories concernant la localisation des activités liées aux TIC.

⁷⁷ DATAR (2003) : *40 ans d'Aménagement du Territoire*, Communiqué de presse (13 février), [http://www.datar.gouv.fr/Datar_Site/DATAR_Actu.nsf/5d6f4fe925592aeecc1256591003f98f8/84ca5c10310c23abc1256ccb006a18bd/\\$FILE/40ans.pdf](http://www.datar.gouv.fr/Datar_Site/DATAR_Actu.nsf/5d6f4fe925592aeecc1256591003f98f8/84ca5c10310c23abc1256ccb006a18bd/$FILE/40ans.pdf) - lien vérifié le 25 mai 2004.

La seconde partie, après la restitution d'une étude statistique de l'activité des TIC autour des trois métropoles du sud de la France, donnera l'occasion de présenter les territoires plus particulièrement étudiés, et de voir de quelle manière (et selon quels discours) ces différents territoires aux trajectoires variées, aux politiques d'accompagnement multiples – et qui sont plus ou moins des territoires numériques !... – se sont mis en place ou ont intégré les TIC à leur projet de développement. D'ailleurs, loin de nous l'idée de penser *ex ante* que ces lieux ont réussi en la matière. C'est en effet une question que l'on pourra mettre en perspective.

Enfin, la partie « Synthèses et Perspectives » permettra d'extraire certaines récurrences des actions menées sur les quelques terrains étudiés dans ce travail, et d'ouvrir également la porte à l'évaluation, qui reste un thème difficile pour le géographe. Enfin, nous nous y interrogerons quant au rôle et à la place des différents acteurs, notamment acteurs publics, pour lesquels la question de l'échelle d'action rejoint celle de la bonne gouvernance éventuelle, pour le territoire.

PREMIERE PARTIE

LES TIC ET LE DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL

Des lieux et des liens

Introduction à la Première Partie

« Lire, c'est emprunter ; en tirer profit, c'est rembourser sa dette. »

Georg C. Lichtenberg (1742-1799)

Du fait, notamment, de la mondialisation et du rôle exponentiel des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'économie et l'aménagement du territoire, nombreux sont les chercheurs qui se sont interrogés, à la fin des années 1990, sur la « fin de la géographie ». Le philosophe et urbaniste Paul Virilio⁷⁸ – dans un article du Monde Diplomatique datant de 1997 et portant sur le phénomène de la mondialisation – explique qu'

« après la "fin de l'histoire", prématurément annoncée par Francis Fukuyama⁷⁹ il y a quelques années [en 1994], la mondialisation annonce, en fait, la fin de la géographie, la fin de l'espace d'une petite planète en suspension dans l'éther électronique de nos modernes moyens de télécommunications ».

Ainsi, une trentaine d'années après la vision prophétique du « village global » de M. Mac Luhan⁸⁰, P. Virilio et d'autres auteurs, tels que N. Negroponte⁸¹, R. O'Brien⁸², B. Badie⁸³ ou M. Castells⁸⁴ ont tenté de mettre en évidence les raisons de cette mondialisation et, du même coup, de la fin de la géographie ou des territoires.

Cette idée n'est cependant pas si moderne puisque – pour réaliser une digression que l'on pourrait sans doute faire remonter à des temps bien plus anciens – citons par exemple Heinrich Heine (1799 – 1856), poète qui décrivait ainsi sa vision des évolutions technologiques de l'époque, depuis Paris, en 1843 :

« Par les chemins de fer l'espace est anéanti, et il ne nous reste plus que le temps. (...) Que sera-ce quand les lignes vers la Belgique et l'Allemagne seront exécutées et reliées aux chemins de fer de ces contrées ! Je crois voir les montagnes et les forêts de tous les pays marcher sur Paris. Je sens déjà l'odeur des tilleuls allemands ; devant ma porte se brisent les vagues de la mer du Nord. »⁸⁵

Cependant, si, plus récemment, des références sont faites à ces textes incontournables de la fin des années 1990, c'est à l'inverse pour mettre en évidence un changement de paradigme,

⁷⁸ Virilio P. (1997) : « Fin de l'histoire, ou fin de la géographie ? », *Le Monde Diplomatique*, août, p.17, www.monde-diplomatique.fr/1997/08/VIRILIO/8948.html - lien vérifié le 5 juillet 2005.

⁷⁹ Fukuyama F. (1994) : *La fin de l'Histoire et le dernier des hommes*, Flammarion, Paris.

⁸⁰ Mac Luhan M. (1964) : *Pour comprendre les médias*, Seuil, Paris.

⁸¹ Negroponte N. (1995) : *L'Homme numérique*, Robert Laffont, Paris, 291p. Negroponte, alors Directeur du Media Lab (au Massachusetts Institute of Technology) écrit notamment dans cet ouvrage (p.206) que « l'ère de la post-information va éliminer les limites géographiques ».

⁸² O'Brien R. (1992) : *Global financial integration : the end of geography*, Council on Foreign Relations Press, New York, 120p.

⁸³ Badie B. (1995) : *La fin des territoires*, Paris, Fayard.

⁸⁴ Castells M. (1999) : *Fin de millénaire*, Fayard, 492p.

⁸⁵ Lui-même cité par Virilio P. (1975) : *L'insécurité du territoire*, Paris, Stock / Monde ouvert, p. 259

ou tout du moins une évolution de l'analyse engendrée par les mécanismes dus à la mondialisation et au rôle des TIC dans ce processus global. C'est par exemple le cas du livre de A. J. Scott⁸⁶ sur *les régions et l'économie mondiale* ou de l'ouvrage de J. Vicente⁸⁷ portant sur *les Espaces de la Net-Economie*.

C'est aussi, pour ne pas le cacher davantage, l'ambition de cette introduction. Car, au-delà du mythe de la répartition homogène des activités économiques sur les territoires, la place et le rôle de ces territoires – ou tout du moins des différents types d'acteurs interagissant sur ceux-ci... – semblent plus prépondérants que jamais. Loin de perdre systématiquement de leur substance et de leur particularisme du fait d'une mondialisation certes indéniable et inéluctable, les territoires restent bien sûr le support de multiples phénomènes de niveau local mais constituent aussi un élément non négligeable à un niveau plus macro, parce que plus imbriqués que jamais dans les processus « régissant » le global. Cependant, si B. Badie prétend que c'est « *la fin des territoires* »⁸⁸, Y. Lacoste déclare quant à lui que « *ce n'est pas pour autant la fin des lieux et des pôles ; la géographie n'est pas morte et les espaces sont là* »⁸⁹. Reste donc à caractériser ces « espaces », qui ressemblent en fait plus que jamais à des territoires...

Ainsi, le territoire – « *terme rare jusqu'au XVIIème siècle ; répandu au XVIIIème siècle* », comme l'indique le Littré – est central dans le travail développé ici ; cela a d'ailleurs été largement développé dans l'introduction générale et le sera également dans les pages suivantes. Que ce soit notamment en terme d'analyse de projets de développement par les TIC ou d'analyse de la concentration de l'activité TIC elle-même, nous nous efforcerons donc, par une approche de géographe, de placer le territoire au centre de nos questionnements.

Car, en effet, et comme le rappelle J.-P. Jambes⁹⁰ en citant J. Levy⁹¹,

« *la Géographie se définit comme une science de l'espace des sociétés humaines qui abordent fondamentalement trois interrogations fondamentales⁹². Pourquoi tel phénomène social se produit-il dans tel lieu ou dans tel territoire et non ailleurs ? Comment l'espace contribue-t-il à façonner la société ? Quel est le sens de la dynamique des localisations ?* »

C'est donc bien en tant que géographe qu'il s'agit d'aborder les grands questionnements exposés dans l'introduction générale et relatifs à la place et à l'introduction des TIC dans les territoires politico-économiques ; absolument pas en « technicien des TIC », même s'il apparaît très vite indispensable de maîtriser certains des aspects « techniques » de ces

⁸⁶ Scott A. J. (2001) : *Les régions et l'économie mondiale*, L'Harmattan, 187p.

⁸⁷ Vicente J. (2005) : *Les espaces de la net-économie : Clusters TIC et aménagement numérique des territoires*, Collection Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, Economica, 148p.

⁸⁸ Badie B. (1995) : *La fin des territoires*, Paris, Fayard.

⁸⁹ Lacoste Y. (2000) : Conférence pour le Prix Vautrin Lud, Festival de Géographie de Saint Dié des Vosges.

⁹⁰ Jambes J.-P. (2001) : *Territoires apprenants*, L'Harmattan, 249p., p.145.

⁹¹ Levy J. (1993) : Les nouvelles tendances de la géographie, in revue Sciences Humaines, n°25, février.

⁹² Sic (!), pour l'insistance sur l'aspect « fondamental » de la démarche.

nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de comprendre les choix technologiques faits à l'occasion de certaines expériences.

La première partie de ce document a pour ambition de poser les bases théoriques de la recherche et de montrer quelle est la place prise par les TIC en matière de développement territorial ; ceci sera fait par le biais de trois chapitres se succédant de manière logique :

- le premier Chapitre sera l'occasion de revenir sur l'importance de la place du territoire puis sur l'analyse générale du système productif, en faisant un panorama des théories et questionnements liés aux districts industriels, à la notion de proximité, ainsi qu'à celle de métropolisation ;
- le deuxième Chapitre reprendra les notions essentielles des enjeux liés aux localisations des activités industrielles et sera également l'occasion de revenir sur des expériences récentes en matière d'accompagnement du développement territorial, à savoir la mise en place des systèmes productifs locaux et des pôles de compétences ;
- quant au troisième Chapitre, il permettra de montrer la montée en puissance des TIC dans le développement territorial, que ce soit en terme de structuration du secteur (notamment avec le phénomène des technopôles, correspondant à des clusters technologiques) ou bien en terme de politiques publique d'aménagement du territoire. Ce Chapitre essaiera en outre de pointer du doigt les ambiguïtés et les théories soulevant des questionnements et le fait que, plus qu'un secteur d'activité, les TIC sont également à considérer comme un outil désormais indispensable de l'aménagement numérique des territoires.

CHAPITRE PREMIER

1.1 – Le territoire comme ressource

Il est entendu que la notion de territoire est ici utilisée afin de caractériser l'espace approprié par l'homme (et l'entreprise), espace mutiscalaire et multidimensionnel demeurant résolument ouvert. C'est sur ce territoire que s'organisent les réseaux d'acteurs et les activités économiques. On l'a écrit plus haut, l'objectif n'est pas de personnifier le territoire, au contraire, étant donné que le territoire devient tout d'abord ce que les hommes font de l'espace qu'ils se sont approprié. Il s'agit cependant, dans ce chapitre, de définir ce qui rend le territoire favorable au développement des réseaux d'acteurs et des activités économiques, lesquels constituent l'un des aspects essentiels caractérisant les territoires, dans leur évolution anthropique. C'est dans cet esprit que G. Di Méo écrit que

« sur le socle que dresse la réalité socio-culturelle, le territoire témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale donc) de l'espace, par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité »⁹³.

1.1.1 – Le territoire, cet espace complexe

La complexité de la notion de territoire rend bien difficile l'exercice consistant à le définir – et ce peut-être d'autant plus pour un géographe. D'ailleurs, les auteurs faisant référence dans ce domaine (dont G. Di Méo⁹⁴) qui se sont essayés à définir le territoire l'ont fait non pas en quelques lignes, mais au cours de démonstrations nécessitant plusieurs centaines de pages... On peut cependant reprendre ici quelques définitions issues de réflexions et articles de revues nous permettant de préciser l'objet – combinant l'espace social et l'espace vécu – sur lequel s'appliqueront ensuite les recherches et analyses. En effet, comme l'a écrit J.-C. Perrin, *« le territoire est une structure (une matrice) qui détermine, pour une part, le contenu des processus qui s'y déroulent »⁹⁵.*

Tout d'abord, et pour faire le lien entre les trois éléments piliers de ce travail – territoire, acteurs et TIC – citons C. Raffestin, pour lequel,

« lorsqu'il est question de réseau et de territoire, réalité et métaphore sont en interface. Ces notions, dont la richesse est incontestable, sont donc à considérer au propre comme au figuré, qui se répondent l'un et l'autre et font système »⁹⁶.

Bon nombre des territoires qui nous intéresseront par la suite sont considérés comme des systèmes productifs locaux, ou clusters ; dans cette optique de réseaux de proximité et de

⁹³ Di Méo G. (1999) : « Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales », *Cahiers de Géographie du Québec* - Volume 43, n° 118, avril 1999 - Pages 75-93. Cf. : http://www.cgq.ulaval.ca/textes/vol_43/no_118/DiMeo.htm - lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁹⁴ Di Méo G. (1998) : *Géographie sociale et territoires*, Nathan, 317p.

⁹⁵ Perrin JC. (1991) : « Réseaux d'innovation – milieux innovateurs développement territorial », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 3/4, pp343-374, p.360.

⁹⁶ Raffestin C (1996) : *Préface*, in Offner J.-M., Pumain D. (dir.), *Réseaux et territoires. Significations croisées*, Editions de l'Aube, Collection Territoire, La Tour d'Aigues, p.5.

structuration en interne du territoire, nous verrons aussi que ce territoire est support d'identité collective ; « *support d'identité et d'unité par l'exercice de la fonction politique* »⁹⁷, comme le précise D. Retaillé. Cependant, nous n'irons pas forcément toujours dans le sens de celui-ci, qui écrit également que le territoire « *permet de réduire les distances à l'intérieur et d'établir une distance infinie avec l'extérieur, par delà les frontières* »⁹⁸ : en effet, comme l'indique Beccatini, « *un lieu n'est pas un système local s'il ne dispose pas de ramifications qui le lient au circuit global* »⁹⁹. Mais nous irons davantage dans son sens lorsqu'il écrit qu'« *il est aussi des territoires sans limites, faits du quadrillage des réseaux de la communication, car l'espace des relations produit aussi du territoire* »¹⁰⁰. Certes, on a souvent tendance à utiliser le terme de territoire pour caractériser un espace géographique délimité, borné – tels que le sont par exemple les territoires administratifs ou les territoires des élus. Mais il est difficile, à l'inverse, de vouloir borner les territoires de l'entreprise ou bien même du système productif ; territoires que les réseaux – qu'ils soient « de la communication » ou non – permettent d'ouvrir sur le monde, par le biais des liens avec les fournisseurs, les marchés ou les clients. Le territoire, à géométrie variable, est donc fait de réseaux.

En adoptant une entrée économique, la place du territoire a été largement revalorisée au cours des années 1980 et 1990, notamment avec les travaux du GREMI. Saives et Lambert, reprenant ces travaux, rappellent que

*« le territoire en tant que tel est le support de co-constructions, où ce qui importe, "c'est le regroupement territorial d'acteurs économiques et de ressources immatérielles (formation, recherche) qui, par leurs interactions, développent des compétences, des savoir-faire, des règles spécifiques associés au territoire" et où l'on postule que "la proximité favorise l'apprentissage et l'expression de la créativité" »¹⁰¹*¹⁰².

Nous reviendrons plus loin sur la notion de proximité, largement développée par le GREMI, par les Groupes « Dynamiques de Proximités »¹⁰³ et « Régulation, Secteur et Territoire »¹⁰⁴. Nous nous inscrivons d'ailleurs ici dans la droite ligne de leurs travaux, notamment lorsque ceux-ci expliquent que le territoire « *regroupe dans un tout cohérent un appareil productif,*

⁹⁷ Retaillé D. (1997) : *Le monde du géographe*, Presses de sciences po, 288p.

⁹⁸ Ibid.

⁹⁹ Beccatini G. (1995), « Système local et marché global, le district industriel », in Ralle A. et Torre A., *Economie industrielle et économie spatiale*, ASRDLF, Economica, Paris, cité par Courlet C. (2001) : *Territoires et régions: les grands oubliés du développement économique*, L'Harmattan, 133p., p.31.

¹⁰⁰ Retaillé D. (1997) : op. cit.

¹⁰¹ Maillat D. (1995) : « Milieux innovateurs et dynamiques territoriale » in Rallet A. et Torre A., *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, pp. 211-231, p.212.

¹⁰² Saives A.L. et Lambert A. (1999) : « Approche stratégique des comportements spatiaux des firmes : quelles ressources stratégiques territoriales pour les Industries Agroalimentaires ? », ENITIAA-LARGEICIA, Ecole Chercheur INRA, Le Croisic, 8-10 décembre, p.5.

¹⁰³ Cf. le site web du Groupe « Dynamiques de la Proximité » : <http://www.univ-tlse1.fr/lereps/proximite/VF/cadre2.html> - lien vérifié le 27 juillet 2005.

¹⁰⁴ Cf. le site web du Groupe « Régulation, Secteur et Territoire » : http://web.upmf-grenoble.fr/lepri/regulation/Groupes_de_recherche/RST/index.html - lien vérifié le 27 juillet 2005.

une culture technique et des acteurs »¹⁰⁵ : cela reprend parfaitement l'idée développée dans ce travail selon laquelle un projet de développement territorial durable nécessite certes la présence de ces agents et objets, mais nécessite surtout l'interaction efficace (ou la plus efficace possible) entre ceux-ci.

1.1.2 – De la multiplicité des territoires : du local au global

Les typologies territoriales sont multiples et difficilement dénombrables.

Citons à nouveau G. Di Méo¹⁰⁶, pour lequel les territoires et les territorialités (au sens non-économique de ces deux termes) peuvent par exemple se définir selon les images de la maison (« *notre coin du monde* »), des excroissances de la maison (jardins et localités de proximité : village, quartier, ville) ou de l'univers (« *étendue sans borne* »). Mais G. Di Méo développe aussi l'idée que l'on trouve, entre la localité et l'infini, des structures intermédiaires du territoire, « *à savoir "une zone de lieux intermédiaires d'échanges, de survenances, de métissages"* »¹⁰⁷, parmi lesquels les régions (de différents types) occupent une place particulière, « *les acteurs sociaux [y conservant] une sensibilité intacte à l'égard de ces réalités territoriales de "mésodimension", compactes ou fluides* »¹⁰⁸.

Nous avons quant à nous développé en introduction (et en prenant le biais du développement économique) le fait que le territoire est ici perçu à différents niveaux (ou échelles) qui s'interpénètrent (ou s'emboîtent), faisant du territoire un objet à géométrie variable dans le temps et l'espace en fonction du projet considéré :

- le territoire de l'élu et de la structure publique encadrant les projets en matière d'économie et de développement territorial – à ce niveau, les partenaires étant la plupart du temps multiples, les territoires et les rapports sont déjà complexes... ;
- le territoire du réseau (en tant qu'infrastructure ou zone de couverture) duquel la proximité géographique des entreprises nécessitant une connexion adaptée est indispensable – en rapport avec le découpage précédent, il correspond la plupart du temps au périmètre d'un territoire administratif bien particulier (la communauté d'agglomération, le département, etc.) mais déborde bien souvent de celui-ci, grâce aux interconnexions ;
- le territoire de l'entreprise ou, plus généralement, du système productif ; d'une part constitué dans la proximité géographique du bassin industriel (déjà bien difficile à délimiter) mais, au-delà de celui-ci, sous forme réticulaire – ou en archipel –, en direction des fournisseurs et des clients.

¹⁰⁵ GREMI (1993) : *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional*, EDES Neuchâtel, 376p., p.4.

¹⁰⁶ Di Méo G. (1998) : op. cit.

¹⁰⁷ Ibid, p.115.

¹⁰⁸ Ibid, p.131.

Mais ces trois distinctions ne reflètent cependant que la réalité – et encore, non exhaustive ! – du territoire « local » ; la globalisation de l'économie impose désormais de penser le territoire dans la complexité de son rapport à l'échelle globale. En effet, comme le rappelle C. Courlet¹⁰⁹, cette globalisation de l'économie donne lieu, depuis désormais quelques années, à une véritable dialectique du global et du local. N'avons-nous d'ailleurs pas eu droit, dans ce contexte, à l'apparition de « glocal », célèbre (et pour autant pas très beau...) néologisme caractérisant l'imbrication mutuelle de ces deux phénomènes ?...

Ainsi, l'analyse des phénomènes des dynamiques spatiales implique désormais de mener de front des raisonnements multiscalaires, un territoire subissant le plus souvent les conséquences de phénomènes arrivant à une échelle territoriale différente, et réciproquement. B. Mérenne-Schoumaker¹¹⁰, afin de rendre compte des dynamiques spatiales des localisations – mais le procédé est également valable et intéressant pour ce qui nous concerne ici – effectue une typologie des territoires selon quatre niveaux (ou échelles) repris par le graphique suivant et dont l'étude de chacun d'eux permet de mieux comprendre l'emboîtement de l'un dans l'autre :

- l'échelle des sites, le niveau le plus « local », permet l'analyse de l'essor des parcs d'activités, multiples et variés (scientifiques ou technologiques, dans notre cas), dont le développement est très souvent (sauf dans des pays tels que l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, où le phénomène est plus ancien) concomitant de la croissance économique de l'après-guerre ;
- l'échelle des aires urbaines, deuxième niveau territorial, reflète pour l'auteur les phénomènes de décomposition et de recomposition de structures et des espaces – phénomènes notamment axés autour de l'évolution des rapports entre ville et industrie ;

¹⁰⁹ Courlet C. (2001) : Territoires et régions: les grands oubliés du développement économique, L'Harmattan, 133p., p.29.

¹¹⁰ Mérenne-Schoumaker B. (2002) : La localisation des industries : enjeux et dynamiques », Collection DIDACT géographie, PUR, 243p, pp.84 et sub.

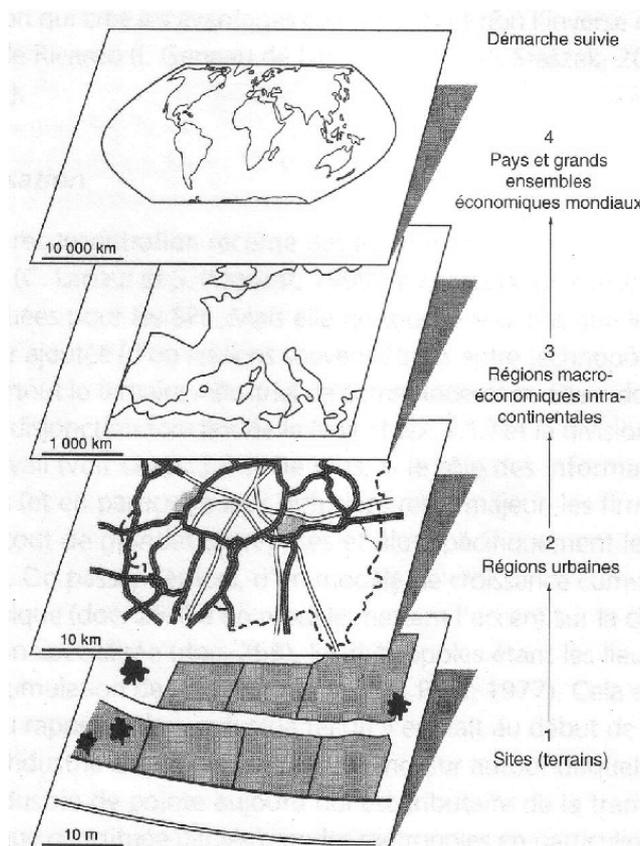


Figure 2 : Les échelles territoriales, du local au global¹¹¹

- l'échelle régionale permet de démontrer la diversité des évolutions des territoires : c'est l'échelle des « régions qui gagnent »¹¹² (ou qui perdent...), des vieilles régions industrielles (et de leurs grands complexes industriels), des pôles technologiques, des districts industriels et autres aires métropolitaines ; l'échelle, aussi, de « l'économie en archipel »¹¹³ ; c'est également – et comme le rappelle B. Mérenne-Schoumaker – à ce niveau territorial que prend véritablement forme la « mosaïque de régions »¹¹⁴ dont le monde serait constitué ;
- l'échelle mondiale, enfin, est celle des territoires nationaux et transnationaux, des typologies effectuées selon les différents modèles¹¹⁵ (ou le niveau) de l'industrialisation, des logiques spatiales générales (extraversion et littoralisation versus autocentrage et

¹¹¹ Mérenne-Schoumaker B. (2002) : op. cit., p.84, d'après la schématisation de Y. Lacoste, « Les différents niveaux d'analyse du raisonnement géographique et stratégique », *Hérodote*, n°18, 1980, p.12-13.

¹¹² Benko G. et Lipietz A. (Eds.) (1992) : *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie industrielle*, P.U.F., Paris.

¹¹³ Veltz P. (1996) : *Mondialisation villes et territoires. L'économie d'archipel*, PUF, Collection Économie en liberté, Paris.

¹¹⁴ Scott A. J. (2002) : *Les régions et l'économie mondiale*, Paris, L'Harmattan, Théorie sociale et contemporaine, 187p., p.59.

¹¹⁵ A savoir : l'industrialisation par industries industrialisantes, l'industrialisation par la substitution aux importations, la valorisation (ou promotion) des exportations primaires et la promotion des exportations (ou substitution d'exportations).

dissémination des établissements industriels) ou globales (notamment les rapports Nord-Sud).

Nous l'avons dit, les typologies territoriales démontrant la multiplication des échelles pertinentes d'analyse des effets de la mondialisation sont quasi indénombrables ou tout du moins pléthoriques. Pour en terminer avec cette idée, référons-nous cependant également aux travaux de C. Courlet, pour lequel (et se basant lui aussi notamment sur les recherches de A. J. Scott¹¹⁶) :

*« la globalisation de l'économie ne peut pas être considérée comme une sorte d'étendue sans lieux enserrée dans une structure universelle de flux. Le développement au niveau global est possible non par l'élimination des effets géographiques, mais par l'apparition de structures de plus en plus différenciées des lieux, de la spécialisation et des échanges interrégionaux »*¹¹⁷.

Pour C. Courlet, cette mondialisation de l'économie mène donc à de nouveaux espaces de cohérence pour l'entreprise, obligeant par exemple celle-ci à déborder de son périmètre original en réalisant des alliances ; d'où l'apparition de « "l'entreprise réseau", modèle caractérisant la coordination interne de l'entreprise globale »¹¹⁸ risquant éventuellement de mener à l'« effacement de la frontière entre l'intérieur et l'extérieur de l'entreprise » et pouvant « affecter l'identité de l'entreprise, notamment par rapport à sa base nationale d'origine ».

Ce processus de mondialisation est également irrémédiablement accompagné d'un affaiblissement des politiques économiques nationales :

« la globalisation signifie en fait un déplacement du rôle de l'État. Par rapport à l'entreprise, les interventions se situent désormais en amont (appui à la recherche, à la formation, à la diffusion de l'information scientifique et technique), et en aval (définition des règles et conventions publiques pour l'organisation des marchés). »

Dans le même temps, au niveau infra-national, l'espace et le territoire reprennent tout leur sens, par le biais « d'un développement selon une logique de réseaux multidimensionnels, complexe, créatrice, à la fois très territorialisée et mondialisée » ; logique parfaitement illustrée par « les districts industriels, les systèmes productifs localisés, les îlots d'innovation, "l'économie monde" étant vue comme un vaste archipel ». Réseaux planétaires et réseaux locaux s'interpénètrent alors étroitement, tout comme les notions de local et de global. Dans cette perspective, C. Courlet en vient d'ailleurs (avant de développer très largement le modèle des SPL, dans cet ouvrage) à qualifier le territoire d'« acteur particulier » en émergence et de « construction collective, à la fois produit et condition de processus de production de ressources spécifiques ».

L'idée est donc bien d'insister ici sur le fait que – aussi étrange que cela puisse paraître *a priori* – le local et le global sont intimement liés dans un processus de restructuration

¹¹⁶ Scott A.J. (1999) : « Les bases géographiques de la performance industrielle », *Revue Géographie, Economie, Société*, Vol 1-2, pp.259-280.

¹¹⁷ Courlet C. (2001) : *Territoires et Régions*, op. cit., p.29.

¹¹⁸ Ibid., p.30 et sub., pour les citations de ces paragraphes concernant les écrits de Courlet.

territoriale débouchant entre autres sur une dynamique endogène du développement local¹¹⁹. D'ailleurs, à l'échelle du territoire (et particulièrement à celle du territoire local), un parallèle peut aisément être réalisé entre, d'une part, le local et le développement endogène et, d'autre part, le global et le développement exogène. Il est important de retenir ceci, notamment car nous insisterons plus loin sur l'ouverture et l'emboîtement des SPL.

La globalisation (ou mondialisation – on ne fera pas ici de distinction) actuelle s'oppose dans sa forme et dans ses conséquences aux dynamiques de spatialisation des entreprises que l'on pouvait rencontrer jusqu'aux années 1970. Auparavant, la localisation des firmes sur des territoires éclatés pouvait s'expliquer par le biais de trois approches de l'économie internationale¹²⁰ : les avantages comparatifs, compétitifs et stratégiques. Les premiers sont à mettre en relation avec l'intérêt des firmes à se positionner là où les coûts de main d'œuvre sont moindres, pour un même résultat ; les seconds s'expliquent par l'enjeu de l'internalisation du plus grand nombre d'activités grâce à des filiales locales ne cherchant pas même à nouer des liens dans le tissu industriel du territoire en question; les avantages stratégiques consistant notamment, quant à eux, à s'implanter sur des territoires étrangers afin d'en contourner les barrières douanières et de pouvoir ainsi devancer la concurrence non encore présente.

B. Kherdjemil démonte chacun de ces avantages face aux mécanismes actuels de l'économie mondiale en place depuis les années 1980 : les barrières douanières s'effondrent les unes après les autres ; le rôle des filières intégrées a évolué, celles-ci cherchant désormais à s'intégrer pleinement au tissu industriel local ; la recherche d'un territoire possédant les coûts de main d'œuvre (ressource générique) les plus faibles a cédé le pas face à l'importance des ressources spécifiques (telles que celles que l'on trouve par exemple dans les SPL).

Ainsi, et de façon générale – car on trouvera toujours l'exemple de firmes s'implantant ici ou là pour l'une des raisons critiquées ci-dessus – on peut vraisemblablement donner deux raisons essentielles à la dynamique de recomposition des territoires. La première est l'accroissement de la concurrence, de plus en plus exacerbée à partir de la fin des années 1970. Quant à la seconde raison, elle trouve ses racines dans un bouleversement sociologique ayant eu pour conséquence de faire prévaloir la demande plutôt que l'offre : une diversification des produits devint alors inévitable. Ce sont ces deux raisons qui ont obligé les producteurs à faire preuve de réactivité et de variété afin de rester compétitifs, amenant par là même à la constitution d'un

*« ensemble très important et très bigarré d'activités et d'unités de production qui vont constituer des systèmes productifs difficiles à gérer. Cette gestion sera d'autant plus difficile que ces systèmes productifs doivent, parfois, affronter la concurrence des entreprises locales très opérationnelles par leur petite taille dans un contexte où certaines technologies sont faciles à imiter. »*¹²¹

¹¹⁹ Voir par exemple, pour approfondir cela, Kherdjemil B. (1999) : "Territoires, mondialisation et redéveloppement", in Revue d'Economie Régionale et Urbaine, 1999, II, pp.267-294.

¹²⁰ Cf. Mucchielli J.-L. (1993) : « Alliances stratégiques: modèles et nouveaux comportements de coopération, une application aux stratégies des firmes japonaises », Colloque GRECO EFIQ, 1992, in Mucchielli J.L. & Célimène F. (eds.), *Mondialisation et régionalisation, un défi pour l'Europe*, Economica, Paris.

¹²¹ B. Kherdjemil, 1999, Op. cit., p.283.

Alors, l'entreprise-mère a essayé de maîtriser ces différentes structures, en conservant la diversité obtenue. D'après B. Kherdjemil, c'est « *cette attitude de gestion rationnelle de la diversité, induite par le processus de multilocalisation rapide, [qui] désigne cette notion de globalisation.* »¹²² Mais cette « *glocalisation* » – terme qui a désormais disparu... – implique des atouts tels que la concentration des entreprises et crée donc des disparités territoriales, d'après le modèle de la tectonique des territoires de Lacour, que nous avons évoquée plus haut. Certains territoires en profitent naturellement ou s'adaptent et connaissent en conséquence un développement économique, tandis que d'autres, au contraire, tendent à s'appauvrir. On rejoint d'autant plus l'auteur quand il explique que dans cette perspective de « *décomposition et recomposition des territoires* », la réactivité des entreprises est un atout indéniable, tout comme le rôle des acteurs publics, qui se doivent de mobiliser les forces et les chances de réussite.

C'est dans l'analyse de ce processus là qu'il est important de s'intéresser aux phénomènes liés à la proximité.

1.1.3 – Territoire et proximité

Pour O. Crevoisier, « *l'espace-territoire peut ainsi être défini par l'articulation de la proximité physique de différents éléments et d'interrelations socio-économiques entre ces éléments* »¹²³. La proximité, directement constitutive de la définition même des districts industriels et autres systèmes productifs locaux¹²⁴, est une notion qui nous intéresse ici au premier plan car elle permet également d'aborder d'autres notions, connexes, de la dynamique territoriale que sont l'agglomération, la spécialisation, la spécification.

A l'interface entre les théories de l'économie urbaine et celles des milieux innovateurs¹²⁵, la proximité permet de mettre en exergue le principe selon lequel ce ne sont pas uniquement les relations marchandes qui déterminent les échanges existant entre les divers agents économiques d'un même système productif. C'est notamment dans cette perspective que M. Storper caractérise le territoire comme un « *stock d'actifs relationnels* »¹²⁶. La thématique de la dynamique territoriale relève également – et c'est directement lié à la notion de proximité –

¹²² Ibid., p.283.

¹²³ Crevoisier O. (1995) : « Proximité, territoire et développement économique », IRER, Neuchâtel, Suisse, *Dynamiques Industrielles, dynamiques territoriales*, Colloque International de l'Association de Science Régionale De Langue Française, L.E.R.E.P, Toulouse, 30-31/08-01/09/1995, 17p., p.6.

¹²⁴ Notons à ce propos que le terme de proximité est défini dans le glossaire des pages web consacrées aux SPL, sur le site Internet de la DATAR.
Cf. : [http://www.datar.gouv.fr/Datar_Site/DATAR_SPLBIS.nsf/\\$ID_Chapitre/CLAP-6CRKZP](http://www.datar.gouv.fr/Datar_Site/DATAR_SPLBIS.nsf/$ID_Chapitre/CLAP-6CRKZP) - lien vérifié le 19 juillet 2005.

¹²⁵ Cf. le graphique, en introduction générale, réalisé d'après une présentation de R. Mendez.

¹²⁶ Storper M. (1996) : « Regional economies as relational assets », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 4, pp655-672.

l'importance d'un « *sentiment de territoire* », que C. Lacour¹²⁷ définit comme « *le partage de préoccupations semblables pouvant émerger entre différents acteurs* »¹²⁸, ainsi que celle du « *sentiment d'appartenance* », développée par B. Pecqueur¹²⁹.

Cependant, il ne faut pas négliger le fait que cette proximité entre les acteurs s'inscrit la plupart du temps (et sauf exception) dans le temps long ; en effet, comme le rappelle B. Pecqueur, « *le territoire est le support de localisation des entreprises mais il résulte de processus de construction sociale complexes et inscrits dans la longue période* »¹³⁰.

La proximité, objet d'étude désormais incontournable, intervient directement dans la définition du territoire, selon le groupe « Dynamiques de la Proximité » ; J.-P. Gilly et J. Perrat vont d'ailleurs quant à eux bien plus loin dans cette idée puisque pour eux, le territoire « *[résulte] de la combinaison des trois dimensions de la proximité : spatiale¹³¹, organisationnelle et institutionnelle* »¹³².

Il est donc désormais globalement admis que la proximité peut se définir selon trois axes à la fois différents et complémentaires. G. Colletis et J.-P. Gilly¹³³ ont largement développé cette idée, qui est constituée l'objet des recherches des membres du groupe « Dynamiques de la Proximité »¹³⁴.

¹²⁷ Lacour C. (1996) : « La tectonique des territoires : d'une métaphore à une théorisation », in Pecqueur B. (Ed.) *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, l'Harmattan, Paris, 246p.

¹²⁸ C. Lacour, repris par Longuépée J. (2004) : « Dynamiques territoriales et gestion des inondations : une approche en termes de "proximité" », in *Actes de la Journée d'Etude "Les territoires de l'eau"*, Université d'Artois, Arras, 26 mars 2004.

¹²⁹ Pecqueur B. (1996) : « Processus cognitifs et construction des territoires économiques », in Pecqueur B. (éd.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris, L'Harmattan, pp. 209-226.

¹³⁰ Pecqueur B. (1995) : « Sur les déterminants territoriaux de la compétitivité des entreprises », Association Portugaise pour le Développement Régional, Porto.- *3ème rencontres nationales*. Faculté d'économie de Porto. 27-29 avril 1995, 11p., p.3.

¹³¹ « Géographique » est désormais le qualificatif admis pour décrire ce premier type de proximité.

¹³² Gilly J.P. et Perrat J. (2002) : « Développement local et coopération décentralisée. Entre gouvernance locale et régulation globale », Colloque Économie Méditerranée Monde Arabe, GDRI EMMA, IRMC, ESSEC Tunis, FSEG Sfax, Sousse, 20-21 septembre 2002.

¹³³ Colletis G. et Gilly J.P. (1999) in Mabileau A. (Dir.), *Entreprises et Territoires: le local et ses représentations*, collection Sciences de la Société, PUM, n°48, 1999.

¹³⁴ Groupe dont est également membre Michel Grossetti (cf., entre autres, Op. cit., 1998), même s'il ne partage pas véritablement la notion de proximité institutionnelle, qu'il considère plutôt comme un lien entre les deux autres (les proximités géographique et institutionnelle) et qui renvoie pour lui à une multiplicité des processus. Notons aussi que le groupe "Dynamiques de proximité" a plutôt tendance à théoriser sans postuler a priori que l'espace compte, contrairement au GREMI. Des interactions existent tout de même entre les deux groupes, puisque B. Pecqueur et F. Corolleur, par exemple, appartenant aux deux.

Pour reprendre les travaux du groupe « Dynamiques de la Proximité » (notamment par le biais d'un texte de G. Colletis et J.-P. Gilly¹³⁵), il existe donc – comme c'est annoncé en introduction – trois types de proximité :

- une proximité géographique, qui fait référence à la localisation et à la répartition des entreprises dans l'espace et sur un même territoire. Cette proximité géographique intègre par ailleurs, selon ces mêmes auteurs, « *la dimension sociale des mécanismes économiques* », c'est à dire le rôle bâtisseur du temps dans la formation des liens sociaux ;
- une proximité organisationnelle, relative aux relations et « *aux interactions entre acteurs (individuels et collectifs), à l'intérieur des (ou entre les) organisations (et les institutions formelles) reposant sur un cadre cognitif commun* ». En d'autres termes, cette forme de proximité met sur un même plan favorable aux échanges et aux complémentarités différents acteurs d'un même type travaillant dans un but commun. G. Colletis et J.-P. Gilly citent par exemple « *un groupe et ses filiales, l'Etat et des collectivités territoriales, des fédérations syndicales nationales et locales, ou un réseau d'acteurs* » ;
- une proximité institutionnelle, qui a pour base l'implication des différents acteurs dans un « *espace commun de représentations de règles et d'action orientant les comportements collectifs* ». Le degré de cette implication (ou adhésion) a pour conséquence directe le niveau d'échange et de coopération entre les diverses catégories d'acteurs.

Mais les approches en terme de proximité sont donc multiples et complexes ; ainsi, par exemple, certains auteurs subdivisent-ils la proximité organisationnelle en une proximité d'appartenance et en une proximité de similitude¹³⁶. On en vient alors à parler de proximité d'appartenance pour des acteurs appartenant « *au même espace de rapport (firme, réseaux de firmes, etc.)* »¹³⁷ et entre lesquels se réalisent des interactions de nature multiple ; la proximité de similitude fait quant à elle référence aux relations se créant entre les acteurs possédant le même espace et partageant « *les mêmes savoirs, le même espaces de représentation, de modèles et de règles de pensées et d'action* »¹³⁸.

Les proximités géographique et organisationnelle rassemblent autour d'elles l'unanimité des chercheurs travaillant sur ce thème mais ne constituent donc pas les seuls développements réalisés autour de cette thématique ; la proximité institutionnelle, directement adossée à la proximité géographique, trouve ainsi ses « défenseurs ». Mais la proximité se décline aussi en d'autres types repris dans le tableau suivant, d'après un récapitulatif réalisé par J.-P. Gilly

¹³⁵ Colletis G. et Gilly J.P. (1999) : op. cit.

¹³⁶ J.-P. Gilly et A. Torre ont particulièrement développé cette idée. Cf. par exemple Gilly J. P. et Torre A. (2000) : « Dynamiques de proximité: introduction » in Gilly J. P. et Torre A. (dir), *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan, pp. 9-33. Voir aussi Torre A. (2000) : « Économie de la proximité et activités agricoles et agro-alimentaires. Éléments pour un programme de recherche », *Revue d'Économie Régionale et urbaine*, n°4, pp. 407-426.

¹³⁷ [http://www.datar.gouv.fr/Datar_Site/DATAR_SPLBIS.nsf/\\$ID_Chapitre/CLAP-6CRKZP](http://www.datar.gouv.fr/Datar_Site/DATAR_SPLBIS.nsf/$ID_Chapitre/CLAP-6CRKZP) - lien vérifié le 28 juillet 2005.

¹³⁸ Ibid.

et Y. Lung selon quelques publications de membres du groupe « Dynamiques de la proximité ».

Proximités	géographique	organisationnelle	organisée	institutionnelle	autre
Bellet, Colletis, Lung ¹³⁹	X	X			territoriale
Kirat, Lung ¹⁴⁰	X	X		X	technologique
Gilly, Torre ¹⁴¹	X	X			
Rallet ¹⁴²	X		X		
Dupuy, Burmeister ¹⁴³	X		X		
Pecqueur, Zimmermann ¹⁴⁴	X	(X)	X		relationnelle

Tableau 2 : La déclinaison des proximités dans les publications du groupe DP¹⁴⁵

Notons ici l'apparition des proximités « organisée », « territoriale », « technologique » et « relationnelle » ; si l'on peut aisément comprendre les trois derniers types de proximité cités ci-avant, on peut revenir rapidement sur le premier, afin de le définir. Ainsi, la proximité organisée constitue, par exemple pour A. Rallet, l'un des « deux usages analytiques possibles »¹⁴⁶ de la proximité (outre la proximité géographique) ; pour lui, elle est « définie par le partage de ressemblances (proximité de similitude) ou l'appartenance à un même sous-ensemble (proximité d'appartenance) »¹⁴⁷.

Cependant, retenons avant tout que pour le groupe « Dynamiques de proximité », il importe de ne pas postuler a priori le territoire afin de l'endogénéiser. Par ailleurs, il est certain (comme le rappellent Gilly et Lung) que le terme « proximité » et sa définition accusent un certain flottement, du fait des échanges et des avis parfois divergents entre les chercheurs, qui est finalement bénéfique à la thématique, qui s'enrichit d'autant que les réflexions sont nombreuses. Enfin, à l'instar de J.-P. Gilly et Y. Lung, remarquons, dans les différents textes servant de support au tableau ci-dessus, quelques glissements et variations de sens ou, à l'inverse, des rapprochements pouvant être faits dans l'utilisation des qualificatifs de la proximité – ainsi, la proximité organisée de A. Rallet ressemble très fortement à la proximité organisationnelle, elle-même subdivisée en proximités d'appartenance et de similitude de J.-

¹³⁹ Bellet M., Colletis G. et Lung Y. (1993) : « Économie de proximités », Introduction du numéro spécial de la *Revue d'Économie régionale et urbaine*, n°3, pp.357-361.

¹⁴⁰ Kirat Th. et Lung Y. (1995) : « Innovations et proximités : le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage », in Lazaric et N. et Monnier J.M. (coord.), *Coordination économique et apprentissage des firmes*, Economica, Paris.

¹⁴¹ Gilly J.P. et Torre A. (coord.) (2000) : *Dynamiques de Proximité*, L'Harmattan, Paris.

¹⁴² Rallet A. (2002) : « L'économie de proximité. Propos d'étapes », *Études et Recherche sur les systèmes agraires et le développement*, INRA, n°33, pp.11-23.

¹⁴³ Dupuy C. et Burmeister A (coord.) (2003) : *Entreprises et territoires*, La Documentation française, Paris.

¹⁴⁴ Pecqueur B. et Zimmermann J.B. (coord) (2004) : *Économie de proximités*, Hermès, Lavoisier, Paris.

¹⁴⁵ D'après Gilly J.P. et Lung Y. (2004) : « Proximités, secteurs et territoires », Communication aux Quatrièmes journées de la proximité, IDEP-LEST-GREQAM-Groupe DP, Marseille, 17-18 juin 2004, 17p.

¹⁴⁶ Rallet A. (2002) : op. cit.

¹⁴⁷ Ibid., cité par Gilly J.P et Lung Y. (2004), op.cit., p.5.

P. Gilly et A. Torre. Cela vient sans doute, en partie, du fait que les textes sont souvent co-signés par des auteurs tenant aux termes qu'ils ont contribué à développer.

1.1.4 – Les notions connexes de la proximité

La notion de proximité, suivant l'axe d'analyse qui en est privilégié, peut servir de tremplin afin d'étudier (toujours d'après G. Colletis et J.-P. Gilly¹⁴⁸ ou J.-P. Gilly et J. Perrat¹⁴⁹ et de façon générale selon les membres du groupe « Dynamique de la Proximité »¹⁵⁰) trois modes de développement territorial. Pour reprendre leurs propres termes, ce sont précisément

*« l'agglomération, la spécialisation et la spécification, où les trois déclinaisons de la proximité sont présentes à des titres et des degrés variés. L'agglomération renvoie plutôt à la notion de proximité géographique. La spécialisation est fondée sur une conjonction des proximités géographique et organisationnelle. Quant à la spécification, elle correspond à une articulation forte des trois types de proximité, géographique, organisationnelle et institutionnelle. »*¹⁵¹

On peut préciser ici ces trois modes de développement territorial.

C'est la concentration dans un espace relativement restreint d'entreprises travaillant dans des secteurs d'activités diversifiés qui régit le phénomène dit de l'agglomération. En fait, les entreprises « agglomérées » bénéficient d'économies externes réalisées grâce au partage de certaines ressources mises en place à la suite des économies d'échelles ; ces économies se répercutent directement sur le coût de revient des productions des entreprises locales. C'est la question des « seuils » qui est donc soulevée ici. Comme le soulignent G. Colletis et J.-P. Gilly,

*« la particularité du processus d'agglomération est qu'il produit de effets externes qui ne répondent pas à une logique industrielle forte ou qui ne dépendent pas d'un mode de coordination spécifique entre les différents agents. Le processus d'agglomération peut être auto-entretenu [tout du moins tant que les entreprises locales y trouvent plus d'avantages que d'inconvénients] ou peut relever de politiques publiques [ayant l'ambition d'attirer des entreprises en adoptant des mesures favorables à celles-ci] . »*¹⁵²

La spécialisation s'articule quant à elle autour des proximités géographique et organisationnelle. Comme son nom l'indique, ce processus se déroule dans un territoire où l'industrie est « spécialisée » autour d'une activité majeure ou d'un produit particulier. Cependant, et à la différence de l'agglomération, le processus est fondé sur une logique industrielle. De plus, la spécialisation favorise les « externalités technologiques » (ayant des

¹⁴⁸ Colletis G. et Gilly J.-P. (1999) : op. cit.

¹⁴⁹ Gilly J.-P. et Perrat J. (2002) : op. cit.

¹⁵⁰ Dont cf. par exemple Colletis G., Gilly J.-P., Leroux I., Pecqueur B., Perrat J., Rychen F., Zimmermann J.-B. (1999) : « Construction territoriale et dynamiques productives », Document de travail 99A12, GREQAM, 23p. http://www.vcharite.univ-mrs.fr/GREQAM/pdf/working_papers/1999/99a12.pdf - lien vérifié le 27 août 2005.

¹⁵¹ Colletis G. et Gilly J.-P. (1999) : op. cit., p.28.

¹⁵² Ibid., p.28.

conséquences sur les modes de productions, les coûts, la qualité et la gamme produite) plutôt que les « *externalités pécuniaires* ».

Ce processus de spécialisation du tissu économique local peut avoir pour origine une stratégie privée et/ou publique. En effet, les avantages tirés des externalités technologiques par une entreprise peuvent s'avérer supérieurs à la concurrence exercée par les firmes présentes sur le même bassin qu'elle. Dans le cas de la volonté publique, le but recherché est la différenciation territoriale qui permet, lorsqu'elle est atteinte, de constituer un pôle spécialisé dans un secteur capable de concurrencer d'autres territoires. De plus, les bénéfices tirés par les entreprises de ce mode d'organisation territoriale constituent un frein à leur désir de mobilité, ce qui n'est pas sans intérêt pour les acteurs publics.

Enfin, la dernière différence majeure avec le processus d'agglomération réside dans le fait que les différents acteurs (publics et privés) sont ici liés autour de la volonté commune de pérenniser l'activité incontournable de la zone, par le biais de stratégies communes ou complémentaires. Il est intéressant de remarquer que si ce processus est lié aux proximités géographique et organisationnelle présentes au niveau territorial, le niveau de dépendance directe avec la conjoncture globale de l'activité implique une dépendance forte avec l'extérieur du territoire.¹⁵³

Le troisième mode de développement lié aux phénomènes de la proximité est celui de la spécification. Il regroupe toutes les caractéristiques de la proximité (c'est-à-dire des proximités géographique, organisationnelle et institutionnelle). La spécification met en relief, au-delà de la spécialisation, une véritable coordination entre les divers acteurs locaux, par le biais de structures créées dans le but d'internaliser certains effets externes déterminant le développement du tissu économique local. Celui-ci possède la particularité, dans le mode territorial de la spécification, de pouvoir s'adapter à l'évolution des marchés, d'être capable de développer de nouvelles potentialités, de mettre en place un redéploiement de ses actifs et de ses ressources, et de surmonter les problèmes que la concurrence, la réglementation, etc., peuvent lui poser.

La spécification d'un territoire présuppose deux principes: le premier concerne le redéploiement des ressources (qu'elles soient technologiques, productives, commerciales, et auxquelles on peut rajouter plus globalement les compétences et les savoir-faire) tandis que le second a trait à la flexibilité organisationnelle du tissu économique local. C'est ce que G. Colletis et J.-P. Gilly appellent la « *plasticité du territoire* ».

¹⁵³ Ceci entre directement en ligne de compte dans l'une des questions de problématique qui vont nous intéresser par la suite, à savoir le degré d'ouverture des districts industriels et le jeu des emboîtements d'échelles.

1.1.5 – Métropolisation et gouvernance

La métropolisation et la gouvernance ne sont peut-être pas, certes, des termes directement liés l'un à l'autre. On peut cependant s'interroger à ce propos, notamment lorsqu'on voit que la montée en puissance de ces deux termes est relativement concomitante. Nous avons déjà développé la notion de métropolisation (selon P. Veltz) au cours de l'introduction générale ; il ne s'agit pas bien sûr de se répéter – nous invitons le lecteur à se référer à ce développement de l'introduction – mais plutôt de pointer du doigt deux courants liés à des formes de développement (pas forcément opposées, d'ailleurs) qui ont pris une place importante en géographie et dont le vocable fait désormais pleinement partie de celui des aménageurs et des développeurs aussi bien que des politiques. L'intérêt de ces deux notions (métropolisation, d'une part, et gouvernance, d'autre part) est donc indéniable en ce qui concerne la thématique de cette recherche, la première renvoyant souvent à la notion de district (ou de cluster, pour utiliser le terme générique anglo-saxon) avec laquelle des parallèles sont souvent réalisés, la seconde renvoyant notamment à la notion de territoire pertinent et à la place (ainsi qu'au rôle) des acteurs sur ce territoire.

Ainsi, N. May fait le lien entre métropolisation et district – en rappelant qu'un district peut bien sûr être de forme métropolitaine mais que la métropolisation n'en demeure pas moins, de son côté, une dynamique irréductible à celle des districts – puis s'interroge sur ces deux figures spatiales de la réorganisation productive.

« Le district renvoie, de façon centrale, à la notion d'intégration et à la conjugaison entre intégration productive et intégration spatiale (à travers notamment des dimensions organisationnelles, informationnelles, sociales, culturelles...) et à des analyses locales et localisées. A l'inverse, la métropolisation, elle, renvoie à l'image de l'éclatement dans des dimensions tant spatiales que sociales (étalement urbain, discontinuité spatiale, accentuation de la division économique et sociale de l'espace urbain, montée des inégalités, fragmentation, voire fracture sociale...) et son analyse semble relever de la prise en compte des dynamiques d'internationalisation, de mondialisation, de globalisation. »¹⁵⁴

Pour ce qui est du terme « gouvernance », nous reprenons notamment, ici, certains éléments¹⁵⁵ étymologiques et historiques d'un article de Bernard Cassen¹⁵⁶ — pour démontrer que la notion s'est constituée et consolidée au fil d'une période assez longue :

- ainsi, « gouvernance » fut utilisé dès le XIII^e siècle, en ancien français, comme synonyme de « gouvernement » (c'est-à-dire l'art et la manière de gouverner) ;

¹⁵⁴ May N. : « Districts et métropolisation : réflexions à partir de deux figures spatiales des réorganisations productives », cf. : <http://latts.cnrs.fr/site/tele/rep1/districts%20et%20metropolisation.doc> – lien vérifié le 30 juillet 2005.

¹⁵⁵ Nous nous limitons à réintroduire ici les éléments historiques faisant généralement consensus des propos de Cassen, celui-ci introduisant également des idées plus personnelles et engagées...

¹⁵⁶ Cassen B. (2001) : « Le piège de la gouvernance », *Le Monde diplomatique*, Juin, p.21. Cf. : <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/06/CASSEN/15272> - lien vérifié le 15 juillet 2005. B. Cassen est DG du Directoire du *Monde diplomatique* et président d'honneur d'ATTAC France.

- au XIVème siècle, le terme passe en langue anglaise (« governance »), avec la même signification ;
- le terme est tombé en désuétude, ensuite, pendant plusieurs siècles ;
- il a été réintroduit, comme concept politique, dans les travaux d'universitaires en sciences politiques et administratives, dans les années 1960 ;
- c'est la Banque mondiale puis les agences de coopération, le Fonds monétaire international (FMI) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui réintroduisent véritablement le terme de gouvernance dans leur discours, à la fin des années 1980, avant que le terme ne se généralise, dans le discours des différents types d'acteurs.

On peut cependant, encore aujourd'hui, s'interroger sur ce qu'est véritablement le concept de gouvernance. Ce « *mot-valise* », comme le caractérise J.-P. Gaudin¹⁵⁷, s'applique à divers champs des sciences sociales contemporaines, et à diverses échelles ; ainsi parle-t-on par exemple de gouvernance urbaine – de gouvernance territoriale, plus généralement –, de gouvernance européenne¹⁵⁸ ou mondiale, de gouvernance en matière de développement durable ou économique, etc.

Les définitions sont donc multiples et se complètent finalement les unes les autres.

Pour reprendre la définition de la Commission européenne,

« le terme de gouvernance correspond à la forme dite post-moderne des organisations économiques et politiques. Selon le politologue Roderick Rhodes¹⁵⁹, la notion de gouvernance est couramment utilisée dans les sciences sociales actuelles avec, au moins, six significations différentes : l'Etat minimal, la gouvernance d'entreprise, la nouvelle gestion publique, la bonne gouvernance, les systèmes socio-cibernétiques et les réseaux auto organisés. »¹⁶⁰

On peut également citer la définition du *Dictionnaire critique* de S. Wachter, qui reprend de façon globale les idées de la thématique de la gouvernance, laquelle, donc, « désigne une manière d'aborder la question du gouvernement qui ne donne pas la priorité à l'art de gouverner et aux techniques de conduite de l'action mais aux relations entre les dirigeants et les dirigés, notamment la société civile et l'État »¹⁶¹. Pour J. Kooiman, la gouvernance est plus précisément « le modèle, ou la structure, qui émerge dans un système socio-politique en tant que résultat commun de l'interaction de tous les acteurs en présence. Ce modèle ne peut

¹⁵⁷ Gaudin J.-P. (2002) : Pourquoi la gouvernance ?, Presses de Sciences Po, Paris, p.9.

¹⁵⁸ Notons à ce propos le rôle de Romano Prodi, qui a fait de la « promotion de nouvelles formes de gouvernance européenne » l'une des quatre priorités de la Commission européenne, lors de son entrée en fonctions, début 2000. Ces réflexions seront par la suite développées notamment dans le Livre blanc sur la gouvernance européenne, en 2001.

¹⁵⁹ Rhodes R. (1996) : « The new governance: governing without government », in *Political Studies*, Vol. 44, page 652.

¹⁶⁰ Site Internet de la Commission européenne – dossier sur la gouvernance. Cf. : http://europa.eu.int/comm/governance/index_fr.htm - lien vérifié le 25 juillet 2005.

¹⁶¹ Wachter S. *et alii* (2000) : *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique.*, Paris, Editions de l'Aube, 287p. ; document cité par Wikipedia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Gouvernance_territoriale - lien vérifié le 25 juillet 2005.

être réduit à un seul acteur ou à un groupe d'acteurs en particulier »¹⁶². Il remet quant à lui au centre du dispositif de gouvernance les acteurs, dans leur diversité.

Avec une entrée plus économique, B. Pecqueur définit la gouvernance comme « *un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires* »¹⁶³. On retrouve là des termes croisés plus haut à propos de la proximité, notion à laquelle celle de gouvernance est en bien sûr véritablement liée. Le groupe « Dynamiques de la Proximité » va plus loin dans sa définition, déclarant notamment que

« la notion de gouvernance locale caractérise l'espace de régulation territoriale. Appréhendée comme un "processus de mise en compatibilité des proximités institutionnelles unissant des acteurs [économiques, institutionnels, sociaux et politiques] géographiquement proches, en vue de la résolution d'un problème productif (ou de la réalisation d'un projet local de développement)"¹⁶⁴, elle constitue un élargissement de celle de proximité institutionnelle. »¹⁶⁵

Ainsi, la gouvernance territoriale (ou gouvernance locale) étudie, avec une entrée économique, les modes d'articulation et de coordination entre l'État, le marché et la société civile. Même si l'on doit se méfier du terme de gouvernance, érodé par l'utilisation exagérée dont il est victime, ce champ d'étude relativement récent répond entre autres à la prise en compte par les différents acteurs de la mutation du système productif lors de ces dernières décennies, à la montée de la globalisation ainsi qu'au sentiment communautaire développé dans des bassins de type SPL.

A. Osmont précise – dans un article dont le titre résume à lui seul la faiblesse du terme de gouvernance – qu'à partir des années 1980, « *le lancement de ce qui est alors donné comme un concept vise à relancer une machine opérationnelle assez largement contestée, en s'attachant à traiter avec beaucoup plus de soin l'ensemble du cadre institutionnel de l'ajustement, lieu de bien des résistances à l'époque.* »¹⁶⁶

L'étude des situations productives localisées permet, selon G. Colletis et J.-P. Gilly, de réaliser, empiriquement, une typologie de la gouvernance territoriale en fonction du caractère privé ou public des acteurs impliqués, des objectifs de développement et des modes d'appropriation des ressources produites. La typologie reprise ici comporte quatre classes, mais selon les textes¹⁶⁷, celle-ci peut varier légèrement. On distingue donc :

¹⁶² Kooiman J. (1993) : « Findings, Speculations and Recommendations », in J. Kooiman (dir) *Modern Governance*, London, Sage. Cité par l'Encyclopédie Agora.
Cf. : <http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Gouvernance>

¹⁶³ Pecqueur B. (2000) : *Le développement local*, Syros, 2e édition revue et augmentée.

¹⁶⁴ Gilly J.-P. et Perrat J. (2003) : « La dynamique institutionnelle des territoires entre gouvernance locale et régulation globale », *Cahiers du GRES*, 2003-5, 15p, p.5.
Cf. : <http://beagle.u-bordeaux4.fr/gres/publications/2003/2003-5.pdf> - lien vérifié le 25 juillet 2005.

¹⁶⁵ Gilly J.-P. et Lung Y. (2004) : op. cit., p.11.

¹⁶⁶ Osmont A., « La "gouvernance": concept mou, politique ferme », *Annales de la Recherche Urbaine*, 80-81, p.19.

¹⁶⁷ Cf. Gilly J.-P. et Lung Y. (2004) : op. cit., par exemple.

- la gouvernance privée : les acteurs privés dominants du territoire considéré impulsent et pilotent des dispositifs de coordination et de création de ressources selon un but d'appropriation privée. Citons par exemple les grands groupes ou les firmes motrices structurant l'espace et l'économie du territoire ;
- la gouvernance privée collective (type de gouvernance ne figurant plus dans les typologies les plus récentes) : l'acteur clé est une institution formelle regroupant en son sein des opérateurs privés et qui impulse une coordination de leurs stratégies. Cela correspond aux activités et rôles des Chambres de Commerce, des syndicats professionnels, et plus généralement des clubs d'entrepreneurs ;
- la gouvernance publique : les institutions publiques ont notamment pour ambition la production de biens ou de services collectifs, utilisables par tous les acteurs, sans rivalité ni exclusion d'usage. Nous retrouvons ici des acteurs tels que l'État, les collectivités territoriales et les inter-collectivités (Sivom, districts, syndicats d'aménagement...) ; les auteurs y incluent aussi les centres de recherche publique et les CRITT ;
- la gouvernance mixte : la gouvernance publique ou privée étant, dans les faits, sans doute difficile à observer *stricto sensu*, ce dernier type de gouvernance réunit ces deux modèles, partant du fait qu' « *on trouve le plus souvent une association de ces différentes formes mais avec une dominante, ce qui permet de caractériser chaque territoire comme un cas particulier entrant dans une catégorie générale (plutôt publique ou plutôt privée) avec un dosage spécifique et variable* »¹⁶⁸.

Il est certain qu'au cours des dernières décennies, les grands centres urbains régionaux ont fait la preuve de leur prédominance, voyant leur place se renforcer sur les marchés mondiaux ; c'est le principe de la métropolisation qui explique notamment les raisons de cette évolution. Cependant, même si le pouvoir – politique, économique, culturel, etc. – s'est relativement concentré dans ces grands centres, les phénomènes de gouvernance – même si bien sûr ces grands centres constituent des terrains d'observation privilégiés – ne se limitent pas aux seules agglomération de premier plan mais se retrouvent à toutes les échelles urbaines et territoriales. On en revient ici à la place bien spécifique du territoire ; « *l'espace est un enjeu du pouvoir tandis que le territoire est un produit du pouvoir* », a écrit C. Raffestin¹⁶⁹.

¹⁶⁸ Colletis G. et Gilly J.-P. (1999) : "Construction territoriale et dynamiques économiques", in Mabileau A., op. cit., pp.37-38.

¹⁶⁹ Raffestin C. (1980) : *Pour une géographie du pouvoir*, Litec, Collection Géographie économique et sociale, 249p.

Conclusion de ce chapitre

Réaliser un chapitre sur la notion même du territoire est un exercice périlleux, pour un géographe. L'exhaustivité n'est pas ici l'objectif recherché – le lecteur saura, on l'espère, pardonner les lacunes concernant des notions qui n'auront pas été (ou partiellement) abordées. Cependant, puisque les chapitres et parties suivantes vont développer ou s'appuyer sur certains des éléments abordés ici, il nous semblait important de définir, dans un premier temps, les termes et notions incontournables pour la bonne compréhension de notre positionnement, dans cette recherche. La notion de territoire étant, nous semble-t-il, inépuisable, des choix ont donc été faits. Ceci dans une ambition plurielle : il s'agissait, d'une part, de démontrer que le territoire, multiscalaire, est un espace complexe qu'il est important de connaître au mieux afin d'optimiser ses ressources (pas forcément naturelles, mais plutôt issues de l'émulation entre les différents acteurs et objets le constituant) pour que celui-ci puisse trouver sa place à une échelle le dépassant, à l'heure de la concurrence territoriale, et puisse aussi jouer la carte du développement en s'insérant de manière adéquate dans les phénomènes dus à la mondialisation. Mais le territoire constitue indéniablement, d'autre part, le support pour l'étude de notions à la fois complexes et complémentaires ; c'est pour cela que nous nous sommes notamment penchés sur celles de la proximité – parce qu'un territoire n'est rien si les différents éléments qui le constituent ne sont pas rapprochés les uns des autres... « *Le territoire assure une proximité organisationnelle permettant des rencontres productives* »¹⁷⁰, rappellent par exemple G. Colletis et B. Pecqueur. Nous avons donc rappelé l'importance et la place de la proximité, insisté sur certaines notions connexes (telles que l'agglomération, la spécialisation et la spécification), mais aussi noté la place incontournable de la métropolisation (notion quant à elle plutôt développée au cours de l'introduction générale) ainsi que de la gouvernance. Une fois ces jalons posés, il s'agit ensuite de savoir par exemple ce qu'il en est de la bonne gouvernance. Joseph Carles, par exemple, indique que pour lui,

*« à l'échelle d'un territoire, la gouvernance apparaît comme la mise en réseau des différents acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux dans la perspective d'un projet de développement pérenne. La mise en réseau des acteurs du développement local s'appréhende comme un partage des connaissances et des expertises de chaque partenaire qui laisse cependant à chacun d'eux une part importante d'autonomie dans ses choix stratégiques. »*¹⁷¹

Cependant, actuellement, en France, il existe différents niveaux de gouvernance locale qui s'opposent parfois les uns aux autres davantage qu'ils ne se complètent. Citons par exemple des niveaux territoriaux tels que celui de la commune, des intercommunalités (communautés d'agglomération et « pays », notamment) et, à une autre échelle, les départements, les régions

¹⁷⁰ Colletis et Pecqueur (1993) : op. cit., p.498.

¹⁷¹ Cité à l'adresse suivante : http://fr.wikipedia.org/wiki/Gouvernance_territoriale - lien vérifié le 15 juillet 2005. On peut d'ailleurs se demander si Carles n'est pas l'auteur de tout ou partie de l'article.

et même le territoire national, bien sûr. Ceci sans même évoquer d'autres niveaux territoriaux, plus informels, qui peuvent exister, sur ces territoires.

Dans un article sur la dynamique institutionnelle des territoires, J.-P. Gilly et J. Perrat résument la plupart des éléments que nous avons évoqués ou développés dans ce chapitre avec le graphique suivant.

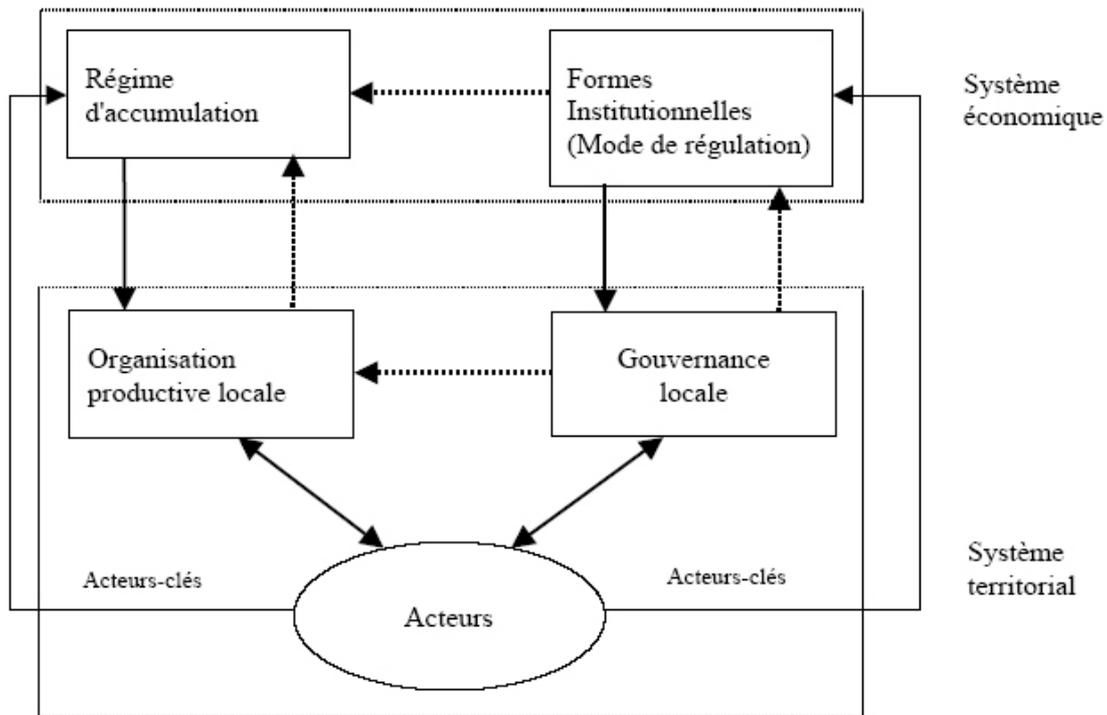


Figure 3 : Approche méthodologie de la dynamique institutionnelle des territoires¹⁷²

Ainsi, tout en démontrant l'importance de la place des acteurs (intégrés à la gouvernance locale, à l'organisation productive et faisant bien sûr partie des structures institutionnelles) et sans pour autant négliger certains liens ou effets verticaux (dans les processus liant le local au global), les auteurs démontrent « *l'articulation dynamique* » entre ces niveaux de régulation. Une fois la notion de territoire définie précisément, nous pouvons ensuite nous pencher sur la manière dont les activités économiques se localisent et se structurent sur celui-ci. Cela fera l'objet de notre deuxième chapitre.

¹⁷² Gilly J.P. et Perrat J. (2003) : op. cit., p.8.

DEUXIEME CHAPITRE

1.2 – La localisation des activités économiques sur le territoire

L'un des mythes liés au développement des nouvelles technologies réside dans le fait – pour aller vite – que la répartition de la plupart des activités économiques pourrait se faire de manière plus homogène sur les territoires. Cependant, la réalité démontre que la localisation des activités économique se réalise de manière fort polarisée, selon des critères et des avantages comparatifs que les TIC ne peuvent que rarement pallier, sauf exception ou cas particulier.

L'objectif de ce chapitre est certes de revenir sur différents points saillants des théories de la localisation, mais de voir également de quelle façon, surtout au cours des cinquante dernières années, les activités économiques se sont réorganisées, de manière générale mais aussi sur des territoires particuliers, répondant en cela à certaines dynamiques plus globales de l'économie. Ce sera précisément l'objet de la première sous-partie, avant de développer l'un des modèles de développement – les systèmes productifs locaux – qui a été incontournable, au cours de la dernière décennie. Nous concluons ce chapitre en évoquant, plus rapidement, le cas des « pôles de compétitivité », qui semblent être les dignes successeurs – auprès de nos sphères dirigeantes, tout du moins – des SPL.

1.2.1 – Des clusters aux villes globales, en passant par les technopôles...

Tous les territoires ne sont pas organisés en clusters ; même si les parcs technologiques et autres technopôles se sont multipliés, les véritables technopoles sont en fait quant à elles assez peu nombreuses, et les villes globales (ou mondiales) extrêmement rares. Cependant, les territoires ou les régions « qui gagnent » sont la plupart du temps organisés selon ces modèles de développement ; en tous cas, à l'inverse, on peut penser que rares sont les régions qui connaissent un développement économique correct sans passer par ces modèles d'organisation territoriale.

Quand on parle ici de « régions », nous l'entendons non au sens strictement administratif français, bien entendu, mais au sens d'un territoire subnational tel que le définit par exemple A.J. Scott. Nous reprenons ici ce long passage dans son exhaustivité car il a le mérite de définir le terme une fois pour toutes, tout en le remettant dans le contexte global de la mondialisation.

« Aujourd'hui, une nouvelle version de [la] dualité sociospatiale apparaît ; celle-ci est globale dans son extension et sa signification, cependant, elle peut aussi se décrire comme un patchwork de localités et de lieux hautement individualisés. Dans le contexte présent, je fais référence à ces localités et lieux par le terme générique de région, par lequel je désigne une aire géographique d'extension subnationale. Ainsi, mon utilisation du terme est conforme à son sens traditionnel, et s'oppose nettement à l'usage qu'en font aujourd'hui certains scientifiques pour désigner une aire géographique de dimension continentale. En outre, j'emploierai d'ordinaire ce terme pour désigner une aire géographique caractérisée par un niveau minimum de

développement métropolitain et associée à un hinterland, c'est-à-dire une aire qui fonctionne comme le cadre spatial pour la vie quotidienne d'un groupe déterminé de gens, et où se produit un brassage dense d'activités socio-économiques sujet à des forces centripètes ou de polarisation. Cette nouvelle dualité sociospatiale prend ainsi dans ses formes les plus générales les contours d'une mosaïque de régions disséminées sur l'ensemble du globe. »¹⁷³

Nous avons choisi de faire, dans ce travail, une introduction posant des bases relativement complètes en ce qui concerne les systèmes productifs localisés, en rappelant notamment les éléments clés de la thématique des clusters depuis les recherches de A. Marshall ; il est donc évident que nous ne reprendrons pas ces notions une seconde fois. Cependant, si l'on a mis en évidence, dans une partie introductive que nous avons voulue développée, la genèse des théories du développement et de la localisation depuis les travaux d'Alfred Marshall, il nous semble néanmoins important de revenir ici sur les différentes formes de ce développement territorial notamment basé sur l'innovation et la proximité. C'est notamment depuis les années 1950 que les enjeux et dynamiques liés à la localisation des activités se sont amplifiés et exacerbés, du fait de la montée en puissance de la concurrence territoriale, à l'échelle mondiale.

Si nous faisons dans ce chapitre un rappel sur l'importance et la structuration des parcs d'activités, il est capital de ne pas perdre de vue le fait que l'activité économique, sur un territoire, n'est pas forcément organisée en « parcs d'activités » ; ainsi, un cluster peut bien sûr fonctionner en s'appuyant sur un secteur économique dont la localisation des entreprises est diffuse sur le territoire.

Les figures de l'aménagement ont donc évolué, en quelques décennies ; mais, tout comme cet aménagement a connu diverses figures, il a été induit et produit par des acteurs multiples. Afin de clarifier certains termes, on peut rappeler tout d'abord quelques définitions de mots aujourd'hui répandus dans le vocabulaire des aménageurs et des chercheurs, mais qui méritent de ne pas être confondus les uns avec les autres¹⁷⁴.

Un parc d'activités est donc un terrain foncier, bâti ou non, destiné à accueillir exclusivement une ou plusieurs activités économiques, hors secteur primaire. Un parc d'activités peut se situer en zone d'aménagement concerté, dans un lotissement industriel, ou dans des zones réservées au plan d'occupation des sols ou au plan local d'urbanisme.

¹⁷³ Scott A.J. (2001) : op. cit. pp.13-14.

¹⁷⁴ Ces définitions sont, pour certaines, issues (mais parfois légèrement modifiées) du site de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT), mais pourraient être extraites de bien d'autres sources ; mais en fait, elles ne font pas toujours consensus. C'est pour cela que nous développons aussi le point de vue de Mérenne-Schoumaker.

Pour les définitions de l'AUT, cf. : http://www.auat-toulouse.org/cdza_trav/definitions.php - lien vérifié au 15 juillet 2005.

Il existe bien sûr différents types de parcs, selon leur vocation et l'activité dominante :

- une zone artisanale est constituée de terrains de petite taille et accueillant, en majorité, des artisans ;
- une zone industrielle est constituée de terrains de grande taille et accueille majoritairement des entreprises de production industrielle, de construction ou de commerce de gros ;
- une zone logistique a pour vocation d'accueillir des activités d'entrepôt et de transports routiers ;
- une zone commerciale accueille majoritairement des activités de commerce de détail ou de service à la population ;
- une zone tertiaire regroupe majoritairement des immeubles de bureaux ; elle se distingue des parcs technologiques par un aménagement plus sommaire et un niveau de service aux entreprises moins élevé ;
- un parc technologique réunit, sur un territoire proposant des conditions spécifiques d'aménagement (situation, espaces verts, qualité des locaux, services aux entreprises, réseaux de communication) des activités à forte valeur ajoutée, tertiaires ou d'industrie de haute technologie qui ont fréquemment tissé des relations avec des pôles universitaires ;

une zone mixte accueille aussi bien des activités tertiaires, industrielles ou artisanales, sans dominante particulière. Mais l'on peut cependant aller plus loin, en essayant de classer, à l'instar de Mérenne-Schoumaker, les parcs selon les trois critères spécifiques que sont (A) les équipements et les infrastructures de transport, (B) les activités développées par les firmes accueillies et (C) le statut financier et fiscal. Ces typologies sont reprises dans les trois tableaux ci-dessous.

A. Les équipements et infrastructures en transport

Dénomination	Équipements et infrastructures
ZIP (Zone industrialo-portuaire)	Port maritime, fluvial ou sur canal
ZALA (Zone d'activités liées à un aéroport)	Aéroport
Téléport	Télécommunications
Parc ou plate-forme multimodale	Au moins deux modes de transports

B. Les activités développées par les firmes accueillies

Dénomination	Profil-types des firmes accueillies
Parc industriel	Firmes de production
Parc d'activités	Firmes très variées (secondaires et tertiaires)
Parc commercial	Commerces de gros et de détail
Parc artisanal	PME-PMI
Parc d'affaires	Activités tertiaires commerciales et non commerciales
Parc de services	Services privés
Parc de bureaux	Activités de services dans des immeubles de bureaux
Parc scientifique	Activités de recherche
Parc technologique	Activités relevant des nouvelles technologies
Parc logistique*	Activités de transport, commerces de gros

* Presque toujours correspondant à une plate-forme multimodale.

C. Le statut financier et fiscal

Port franc (magasin franc)	Zone de commerce souvent antérieure à 1960
Zone franche industrielle d'exportation (ZFE)	Zone créée dans le Tiers-monde pour attirer les investisseurs étrangers dans laquelle les produits importés subissent une transformation avant d'être réexportés
Zone franche fiscale (ZFF)	Zone créée à partir de 1975-1980 dans les pays développés pour aider les régions en crise (FTZ – Foreign Trade Zone – des Etats-Unis, Enterprise Zone du Royaume-Uni, Pôles de conversion français, TZones belges, etc.)*

* On pourrait rajouter à cette liste les récentes Zones franches urbaines (ZFU) françaises

NB (de Mérenne-Schoumaker) : la zone de Shannon (en Irlande), créée en 1959 est à la fois une ZFE, une ZFF et une ZALA puisqu'en bordure de l'aéroport.

Tableau 3 : Essai de classement des parcs selon trois critères spécifiques¹⁷⁵

Par ailleurs, afin d'être compétitifs, certains parcs d'activités bénéficient en outre d'équipements et de services complémentaires ; ce peut-être, par exemple :

- une pépinière ou un incubateur d'entreprises. Ces deux équipements constituent un lieu destiné à aider les jeunes entreprises à se développer. On y trouve des locaux à loyer modéré, des services communs (accueil téléphonique, secrétariat, photocopieur), des salles de réunion, un service interne pour le départ et la distribution du courrier, etc. La gestion des pépinières et incubateurs est publique.
- un centre d'affaires, qui offre les mêmes services qu'une pépinière d'entreprises, mais dont la gestion est réalisée par des professionnels privés.

¹⁷⁵ D'après Mérenne-Schoumaker (2002) : op. cit., p.86.

- un club d'entreprises. Ces clubs, qui se répandent aujourd'hui largement, constituent un moyen plus ou moins informel permettant aux entreprises (et notamment à leurs dirigeants) de se rencontrer et partager des actions communes (bulletin d'information, organisation de réunions thématiques, gardiennage dans la zone, etc.).
- une association d'entreprises, qui est un regroupement d'entreprises avec une structure juridique du type « loi 1901 ».
- un réseau à haut débit, structure physique capable d'assurer la transmission d'informations qu'exigent notamment les services liés à Internet. Sont identifiés des réseaux spécifiques et non des services accessibles via le réseau téléphonique (ADSL, notamment). Nous développerons notamment cet aspect là bien plus largement, par la suite de cette démonstration.

Pour en revenir à la notion d'échelle territoriale pertinente que nous avons pour notre part évoquée plus haut, G. Mérenne-Schoumaker établit quant à elle un lien direct entre les formes de dynamiques spatiales observables et le niveau d'analyse du raisonnement géographique (dont un graphique est repris précédemment). Ainsi, et pour reprendre de manière plus approfondie ces quatre niveaux territoriaux allant du local au global, on a observé, d'après elle (mais c'est un sentiment largement partagé), au cours des cinquante dernières années, des évolutions tout aussi fondamentales que complémentaires¹⁷⁶.

- L'échelle locale (des « sites ») est celle de l'essor des parcs d'activités. Désormais, les activités économiques ont tendance à se regrouper, à s'agglomérer au sein d'espaces dédiés. Ceci est un principe fort des localisations à partir des années 1960. Ces parcs d'activités sont très variés (cf. tableau précédent) et bénéficient d'avantages qui font leur succès (rapidité de l'installation pour l'entreprise, services annexes, insertion dans des réseaux, aménagement rationalisé des activités, etc.) tout comme leurs inconvénients sont cependant difficiles à estomper (éloignement des lieux de domicile et des services urbains, difficultés de transports, déséquilibre de la répartition de l'activité au sein d'un territoire plus vaste).

Ces parcs, au fil des décennies, se sont multipliés et banalisés ; cependant, d'autres types de parcs, constituant de véritables programmes intégrés, ont alors vu le jour, à partir des années 1980, afin de jouer la carte de la différenciation, et du fait, également, de l'évolution de l'économie : les parcs scientifiques et de recherche, les parcs technologiques, les parcs d'affaires. Comme le précise G. Mérenne-Schoumaker,

*« ce qui les distingue les uns des autres, ce sont les activités dominantes et les liens avec les universités et les centres de recherche. En effet, ces liens diminuent d'intensité au fur et à mesure que l'on passe d'activités RD aux activités diverses, principalement tertiaires. »*¹⁷⁷

Si, au départ, la présence d'un parc d'activités était synonyme de développement local, sur un territoire local, la multiplication de ce type de programmes a eu pour conséquence

¹⁷⁶ Cf. Mérenne-Schoumaker G. (2002) : op. cit., p.85 et suivantes.

¹⁷⁷ Ibid., p.91.

d'estomper cet effet. Cependant, il semble difficile de trouver d'autres types de solutions à la localisation des activités (le plus souvent en périphérie des villes), malgré des points noirs venant souvent ternir les avantages initiaux et autres externalités positives. Notons dès à présent que ce phénomène de l'avantage compétitif temporaire se pose, à l'heure actuelle, pour les réseaux à haut débit, mettent les territoires qui s'en sont équipés dans une position un peu avantageuse par rapport à leurs concurrents qui n'ont pas (encore) fait ce choix.

- L'échelle des aires urbaines a vu, selon G. Mérenne-Schoumaker, la décomposition-recomposition (reprises par bon nombre d'auteurs) des structures et des espaces. Ainsi, pour la première fois, les agglomérations ont vu les relations villes-industries se modifier, ayant pour conséquence une redistribution importante de bon nombre d'activités économiques : certains vieux pôles industriels ont décliné, des régions urbaines sans le moindre passé économique se sont développées et, la plupart du temps, les agglomérations ont été largement modifiées, les activités économiques rejoignant souvent les périphéries ou, dans les autres cas, restructurant largement l'agglomération¹⁷⁸. L'auteur rappelle en effet que :

*« les changements sont généralement intervenus au sein des régions urbaines, c'est-à-dire au sein des nouveaux territoires de l'urbanisation comprenant non seulement les agglomérations, mais encore les banlieues proches correspondant à la croissance récente des villes. Ils découlent de trois processus majeurs : la désindustrialisation profonde des tissus agglomérés, l'exurbanisation de beaucoup d'industries et l'accroissement des segmentations fonctionnelles et socio-économiques des espaces urbanisés. »*¹⁷⁹

Le premier de ces trois processus – *la désindustrialisation profonde des tissus agglomérés* – n'est pas seulement dû au déplacement des activités vers les périphéries, mais aussi (voire surtout) aux fermetures, compressions d'effectifs, et autres déplacements à plus longues distances. Dans le même temps, ces emplois perdus au cœur des agglomérations ne sont pas remplacés, les nouvelles activités se localisant directement ailleurs.

L'auteur rappelle ensuite – en s'appuyant notamment sur un modèle récapitulatif de G. Di Méo, que nous reprenons également – que *l'exurbanisation des industries* est particulièrement due à quatre facteurs d'expulsion (et d'inadaptation) que sont les difficultés liées (1) au parc immobilier, (2) à l'accès et au transport, (3) au marché foncier et (4) aux incompatibilités de voisinage entre les activités. Par ailleurs, les pouvoirs publics, par le biais de leur politique d'aménagement, influencèrent largement les nouvelles localisations.

¹⁷⁸ Selon les cas, on parle alors de modèles concentrique, radial ou polynucléaire, pour ce qui est de la localisation des industries dans les espaces urbanisés.

¹⁷⁹ Mérenne-Schoumaker G. (2002) : op. cit., p.97.

Enfin, elle insiste également sur *l'accroissement des segmentations fonctionnelles et socio-économiques des espaces urbanisés* ; les politiques publiques aidant et la proximité des grands équipements et/ou des infrastructures étant indispensable à certaines activités, certains territoires se sont spécialisés. Ceci est également à mettre en relation directe avec la spécialisation des opérateurs (qui ont donc tendance à concentrer des publics particuliers sur des espaces différents) ainsi qu'avec la nécessité de proximité ressentie par les entrepreneurs eux-mêmes, qui ont une tendance innée (et compréhensible) à se localiser au plus près d'entreprises du même secteur.

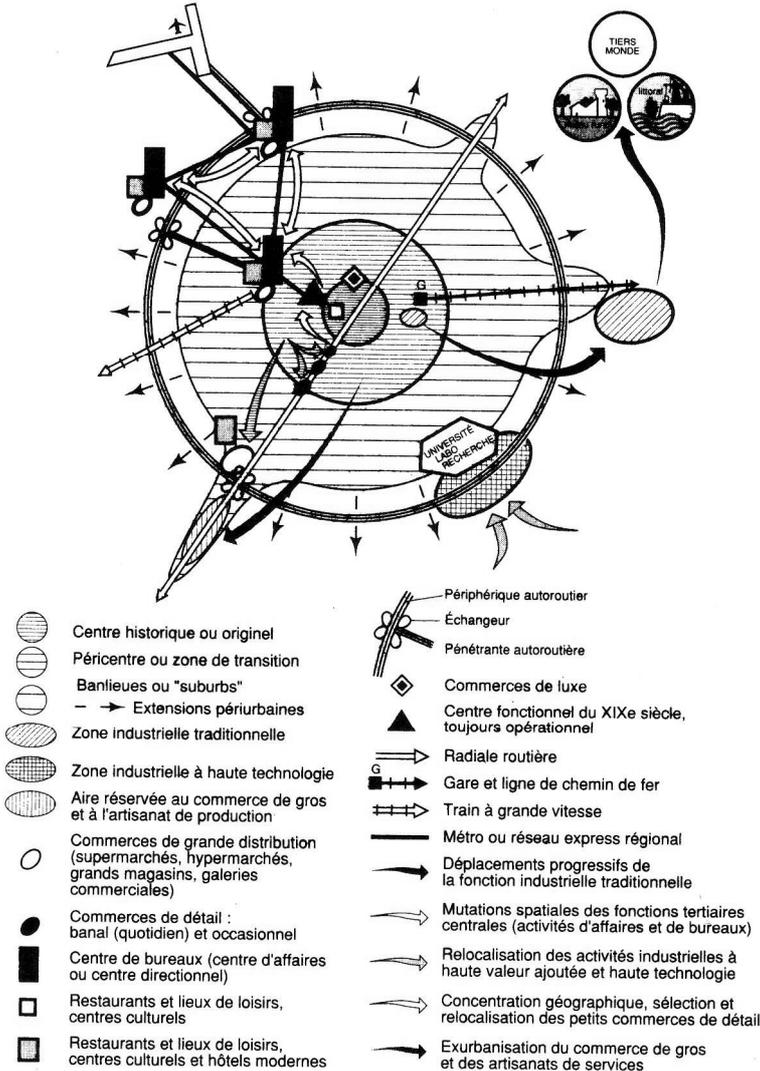


Figure 4 : Migrations des fonctions dans la ville européenne¹⁸⁰

- L'échelle régionale est certes plus difficile à caractériser, du fait de la diversité des évolutions observables. Certaines régions – comme les vieilles régions industrielles – se sont parfois écroulées sur elles-mêmes, les grands complexes industriels ne répondant

¹⁸⁰ Source : Di Méo G. (1989) : « La ville européenne : mutations des fonctions et recomposition des structures », *Mappemonde*, 1989-1, p.5 – repris in Mérenne Schoumaker B. (2002) : op. cit., p.98.

plus à la demande de l'économie, les ressources naturelles s'épuisant, ou bien, par exemple, le coût du produit fini étant en fait plus élevé que s'il était importé. Ces régions en déclin ont donc dû se tourner vers la reconversion, souvent à l'aide des pouvoirs publics prenant la mesure de l'ampleur de la crise ; reconversion qui est bien souvent encore en cours, actuellement, car nécessitant un temps relativement long afin de permettre à l'industrie de se tourner vers d'autres domaines et d'y être compétitive.

En revanche, toujours à l'échelle régionale, la seconde moitié du vingtième siècle a vu se développer d'autres figures de l'aménagement économique :

- les façades et pôles littoraux, du fait de la « maritimisation » de l'économie mondiale ;
- les complexes et pôles technologiques, que nous développerons dans le troisième chapitre de cette première partie ;
- les aires métropolitaines, dont l'étude est directement liée à la thématique de la métropolisation, concept qui varie encore selon les études ;
- les districts industriels, dont le concept date du 19^e siècle mais qui a été remis aux goûts du jour dans le dernier quart du 20^e siècle et dont nous ferons un premier bilan dans la sous-partie suivante.

Bien sûr, le développement de tels programmes de développement, à l'échelle régionale, ont pour conséquence directe de favoriser certaines régions, au détriment d'autres territoires restés davantage passifs ou n'ayant tout simplement pas l'opportunité de se saisir de l'un et/ou l'autre de ces chantiers. C'est ainsi que les équilibres économiques du 19^e siècle et de la première moitié du 20^e siècle sont quelque peu bouleversés, et qu'apparaissent « les régions qui gagnent » de G. Benko et A. Lipietz ou même « la mosaïque de régions » dont le modèle est développé par A.J. Scott.

- Enfin, l'échelle mondiale – l'échelle des pays et des alliances économiques, notamment – est celle des contrastes entre les grands ensembles ainsi que de la concurrence exacerbée sur certains types de produits. L'exemple même des textiles chinois inondant la vieille Europe et les Etats-Unis par conteneurs entiers (et à des prix plus que compétitifs) révèle les possibilités de certaines économies régionales profitant dans ce cas là d'un coût de main d'œuvre très bas. Mais cet exemple illustre aussi le fait que les grandes entités économiques – des territoires qui gagnent, certes, mais dans d'autres secteurs de l'industrie – n'ont parfois pas d'autre choix (certes à court terme) que de relever leurs frontières douanières, afin de ne pas sacrifier leur propre industrie sur l'autel de la mondialisation¹⁸¹ ...

Ainsi, nous avons certes abordé ce point plus haut mais l'échelle d'analyse mondiale est véritablement celle de la mondialisation et de ses acteurs privilégiés que sont, d'une part,

¹⁸¹ Cependant, s'il faut rappeler les liens ténus entre des secteurs d'activités *a priori* bien différents et la limite que peuvent avoir certains types de protectionnisme, notons la petite phrase, devenue célèbre, de Bo Xilai, le Ministre chinois du Commerce pour lequel « la Chine doit exporter 200 millions de chemises pour pouvoir se payer un seul Airbus ».

Cf. par exemple <http://www.rtl.fr/info/chroniques/chroniquesint.asp?dicid=357904&rubid=17310> – lien vérifié le 15 août 2005.

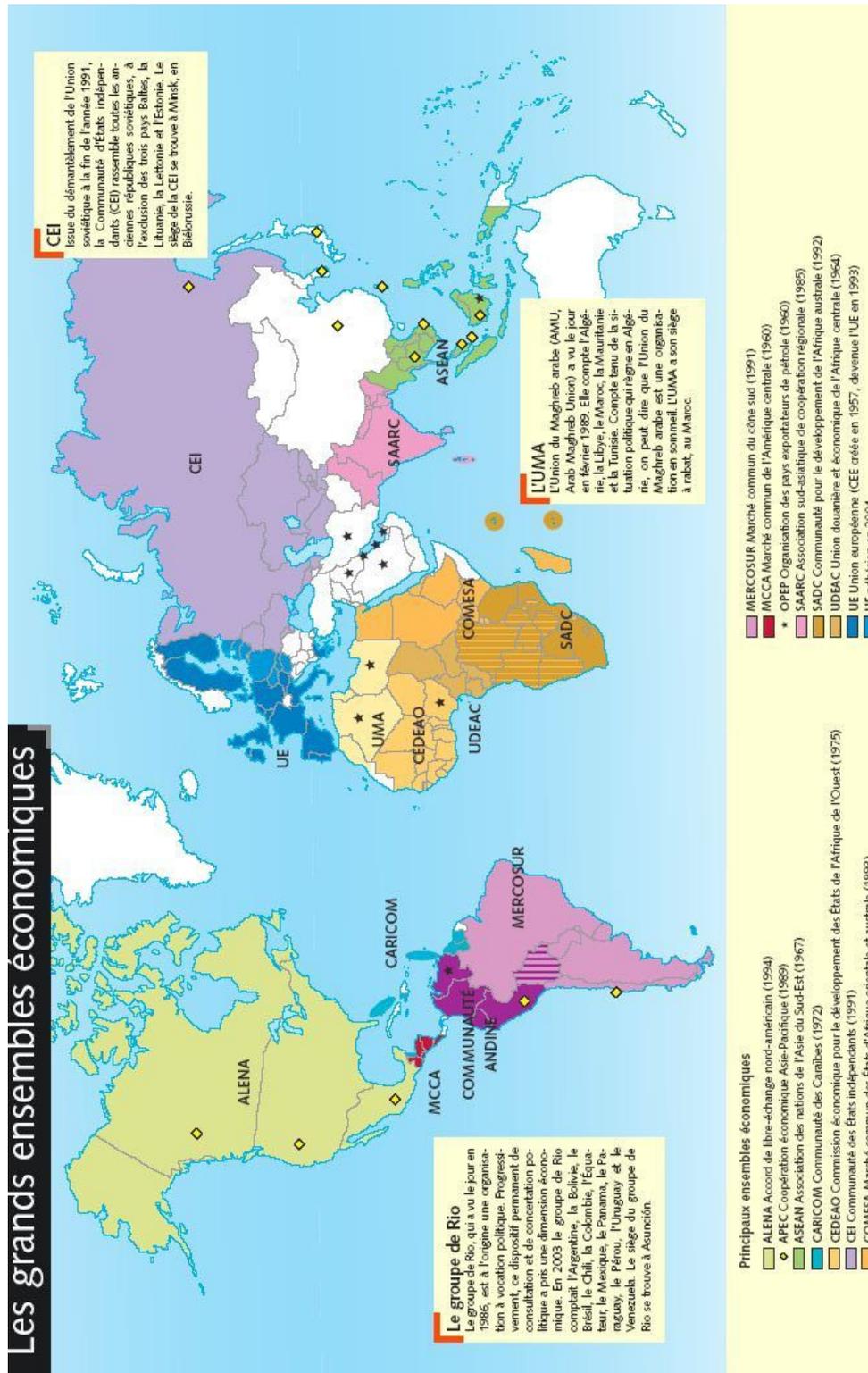
les États et les grands ensemble économiques (au travers desquels les premiers continuent bien sûr d’agir) et, d’autre part, les firmes multinationales, qui jouent sur le local par leurs localisations et leurs investissements, par exemple, mais qui ont une place incontournable à l’échelle globale du fait des capitaux gigantesques qu’elles génèrent et mobilisent sur les marchés financiers. A ces deux types d’acteurs s’ajoutent également des organisations de rang mondial (telles que la Banque mondiale, le FMI et l’OMC, par exemple).



Carte 2 : Exemple de pôles et axes d’intégration économique sur le continent américain¹⁸²

L’industrialisation se fait à l’heure actuelle selon différents modèles (cf. note 115 et le texte correspondant), dans les pays développés et en voie de développement. D’ailleurs, on peut certes continuer de s’interroger sur les rapports qu’entretiennent les pays du Nord avec ceux du Sud, ou bien encore les pays d’Asie avec les pays occidentaux ; cependant, force est de constater qu’ici ou là sont apparus des pôles économiques dynamiques qui transcendent les frontières nationales et font de ces territoires de véritables axes d’intégration économique, voire des régions à vocation mondiale. La carte précédente illustre ceci, à l’échelle du continent américain ; la suivante reprend quant à elle les grandes communautés économiques actuelles.

¹⁸² Source : http://www.sciences-po.fr/cartographie/cartotheque/mercosur99/114_poles_axes.jpg - lien vérifié le 15 juillet 2005.



Carte 3 : Les grands ensembles économiques¹⁸³

¹⁸³ Source : http://www.larousse.fr/Catalogue/Culture_Generale/pdf/Mondialisation_42-43.pdf - lien vérifié le 15 juillet 2005.

Ces différents rappels sur la localisation des activités économiques, quoique très généraux et reprenant largement les travaux de G. Mérenne-Schoumaker¹⁸⁴ avaient pour objectif premier de démontrer que le territoire (et l'ensemble des activités économiques qu'il supporte) s'analyse à différentes échelles, depuis le local jusqu'au global. Ces différents niveaux sont d'ailleurs intimement liés les uns aux autres et, comme on l'a écrit plus haut, la compréhension des événements apparaissant à un niveau particulier est souvent liée à la connaissance d'autres événements survenus au niveau supérieur ou inférieur.

En outre, il est intéressant de noter que selon les différents niveaux territoriaux étudiés, il émerge des figures particulières du développement ; en effet, depuis le parc d'activités jusqu'à la région transnationale en passant par le parc technologique, chaque niveau territorial, du local au global, semble faire siens des éléments qui lui sont propres mais qui sont toujours à mettre en relation directe avec les autres niveaux. Il en est ainsi des clusters (ou systèmes productifs locaux) tout comme des technopôles.

¹⁸⁴ Le lecteur voudra bien excuser le fait que nous nous appuyons ici beaucoup sur un seul auteur, mais ce thème constitue véritablement le cœur de sa spécialité.

1.2.2 – Le « renouveau » des SPL avec la DATAR

Portée par la DATAR depuis la fin des années 1990 et relayée aux différents niveaux locaux, la problématique des systèmes productifs locaux (SPL) est aujourd'hui incontournable pour quiconque se penche sur l'industrie d'un bassin organisée en réseaux. Après avoir largement rappelé, au cours de l'introduction générale¹⁸⁵, les fondements de cette thématique des SPL et des clusters, l'objet est plutôt, ici, de mettre en avant aussi bien le consensus que les interrogations se dégageant de l'étude de cette thématique.

Après un rapide rappel de la constitution de la problématique des SPL – terme générique regroupant désormais bon nombre d'objets d'études ayant peu ou prou les mêmes caractéristiques¹⁸⁶ – nous ferons donc une présentation générale des SPL retenus par la DATAR, avant de mettre en évidence les aspects marquants de la démarche, qu'ils soient largement positifs ou davantage sujets à controverse.

1.2.2.1 – Les SPL : des caractéristiques communes pour des formes variées

L'Introduction générale étant désormais à quelques dizaines de pages de ces lignes, nous reprenons – quoique rapidement, et avec des intitulés différents – les caractéristiques essentielles des SPL, avant de rentrer véritablement dans le cœur de cette sous-partie.

Le titre proposé pour ce rappel indique d'ailleurs tout à fait que, derrière une unité d'appellation, ce sont des systèmes productifs parfois bien différents les uns des autres qui sont repris dans la littérature... et qui furent, pour certains, labellisés par la DATAR. En effet, comme le rappelle C. Courlet,

« l'analyse des nombreuses expériences fait apparaître, à la fois, des caractéristiques communes et des formes variées, en fonction des différents contextes socio-économiques et institutionnels, ce qui pose la question de l'identification même des SPL et de la grille de lecture de leur mode de fonctionnement »¹⁸⁷.

Pour ce qui est des caractéristiques communes, les SPL se distinguent du tissu économique classique prioritairement du fait des raisons suivantes :

- ils réunissent des ensembles d'établissements spécialisés ;
- ils basent leur compétitivité notamment sur la flexibilité et l'économie d'agglomération ;
- ils font appel au jeu combiné de deux mécanismes de fonctionnement, à savoir le marché et la réciprocité – cet aspect, intervenant à différents niveaux, régule le système productif sur un tout autre modèle que celui ayant cours dans le système de production de masse.

¹⁸⁵ Voir la partie « SPL et Proximité », développée au cours de l'Introduction générale.

¹⁸⁶ On peut admettre aujourd'hui que la thématique des SPL regroupe des notions largement étudiées, telles que les technopôles, les milieux innovants (ou innovateurs), les districts industriels, les systèmes industriels locaux, etc.

¹⁸⁷ Courlet C. (2001) : op. cit., p.77 et passim.

Pour ce qui est de la typologie des SPL, si Courlet distingue simplement les districts industriels et les districts technologiques – qu’il considère comme un « avatar moderne » des premiers – d’autres vont bien plus loin dans cette typologie. Ainsi, par exemple, M. Grossetti¹⁸⁸ distingue plusieurs types ou modèles de SPL qu’il différencie avec précision et dont nous reprenons ici la typologie.

- Les districts industriels : ce sont des SPL dans lesquels les PME (majoritaires) sont spécialisées dans un même secteur. L’industrie en question est à faible composante Recherche et Développement, et le district se situe dans de petites villes ou bien dans des bassins d’emploi en zone rurale ou semi-rurale.

Dans les districts de type industriel, les entreprises sont concurrentes sur les prix, mais les savoir-faire et l’innovation technique circulent librement, parfois en partie grâce à des instituts publics de formation ou de soutien technique. De plus, il existe un marché local du travail structuré pour la main-d’œuvre et les techniciens.

Les districts industriels les plus fameux sont ceux de l’Emilie-Romagne ou de la IIIème Italie, mais on en trouve également en France, par exemple dans le bassin de Morez (lunetterie) ou dans celui de Thiers (coutellerie).

- Les systèmes à base scientifique : ces systèmes regroupent des PME ou des Établissements de groupes pouvant se situer sur différents secteurs. Cette fois-ci, l’industrie concernée est à forte composante Recherche et Développement. De plus, les entreprises ont des liens entre elles ou avec les institutions publiques d’enseignement supérieur ou de recherche. Ceci entraîne la diffusion locale des savoir-faire. Ces SPL se situent dans de grands centres urbains.

On peut ici citer les exemples de la Silicon Valley, d’Orange County, de la Route 128 ou encore, en France, de Toulouse, Bordeaux et Lille.

- Les systèmes locaux de sous-traitance : ces SPL particuliers fonctionnent autour d’un ou plusieurs Établissements de groupes donneurs d’ordres et de leur réseau de sous-traitance. En France, les cas les plus célèbres sont ceux de Michelin à Clermont-Ferrand, de Peugeot à Sochaux, de Ford à Bordeaux, et de la Redoute et des Trois Suisses à Roubaix.

- Les systèmes tertiaires et métropolitains : la particularité de ces SPL est de rassembler de nombreuses microstructures du secteur tertiaire (petites sociétés, consultants indépendants, cabinets d’avocats, de conseillers juridiques, financiers ou en marketing, etc.) dont le marché est à l’échelle de la ville qui, en l’occurrence, est une métropole régionale ou nationale.

Il n’y a pas de marché du travail structuré, mais plutôt une juxtaposition de marchés locaux non concurrents. De plus, l’acquisition des compétences est favorisée par une dynamique d’essaimage et d’externalisation.

- Les systèmes métropolitains à marché mondial : ces SPL se trouvent dans des villes à vocation mondiale et touchent des industries très ciblées, telles que la mode à Paris et le

¹⁸⁸ Cette typologie fut proposée lors de la première réunion du groupe de recherche CIEU-CERS-LEREPS-FRAMESPA du 19 novembre 1999 constitué pour répondre à un appel d’offre de la DATAR sur les SPL.

cinéma à Hollywood. On peut aussi placer dans cette catégorie les places financières mondiales que sont Londres, New York et Tokyo.

- Les systèmes locaux agricoles et agroalimentaires : cette sixième et dernière catégorie de la typologie regroupe les entreprises spécialisées dans la réalisation d'un produit alimentaire reconnu pour ses caractéristiques ou par sa qualité. On peut donc y placer les AOC (d'origine agricole ou marine) et les Labels.

Les régions productrices de vin, d'huîtres, de moules et de poulets constituent en France quelques-uns de ces systèmes industriels locaux.

Il faut cependant garder à l'esprit le fait que l'exercice consistant à généraliser, y compris pour la construction d'une typologie, reste difficile. On peut certes recenser dans un tableau (voir l'illustration suivante) les caractéristiques principales de ces différents types de SPL, mais à la condition d'admettre que des approximations peuvent apparaître, suivant le cas particulier auquel pense le lecteur.

Caractéristiques Type de SPL	Localisation	Activité	Savoir-faire	Concurrence	Recherche et développement	Marché local du travail
Districts industriels	Petites villes / zones (semi-) rurales	Spécialisée dans un même secteur	Circule librement	Sur les prix	Faible	Structuré
Systèmes à base scientifique	Grands centres urbains	Peut être diverse	Souvent diffus (liens entre les entreprises et mouvance des salariés)	Forte	Forte	Mobilité
Systèmes locaux de sous-traitance	Grands centres industriels	Secteur souvent unique	Diffus	Sur les prix	Forte surtout pour les donneurs d'ordres	Structuré
Systèmes tertiaires et métropolitains	Métropoles régionales ou nationales	Tertiaire divers	Pas toujours diffus	Forte	Non	Structuré
Systèmes métropolitains à marché mondial	Villes à vocation mondiale	Très spécialisée	Se diffuse grâce à la mouvance des salariés.	Forte	Variée selon le produit	Structuré
Systèmes locaux agricoles et agroalimentaires	Zones agricoles	Spécialisée dans un même secteur	Diffus	Sur les prix	Variée selon le produit	Non structuré

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des caractéristiques des SPL

1.2.2.2 – L'intérêt de la DATAR, à la fin des années 1990

La politique publique de soutien aux SPL a été initiée à partir d'un travail conduit en 1996-97 par une équipe de l'Université de Grenoble autour de C. Courlet et de F. Saget (Tecsca Consultant). Ce travail a permis de repérer 74 nébuleuses d'entreprises organisées selon le modèle des districts italiens, à partir d'une analyse statistique, et 85 après des rencontres régionales permettant de confirmer ou de corriger l'approche quantifiée. D'autres travaux statistiques, identifiant des structures industrielles denses en PME, repèrent 19 zones qui représentent 5,7% de l'emploi du secteur industriel en France¹⁸⁹. Cette différence de comptage indique bien que les critères choisis pour le repérage peuvent induire des résultats très différents.

La politique gouvernementale – et son application par la DATAR – envers les SPL s'est dessinée par étapes.

Lors du CIADT du 15 décembre 1997, une politique d'appui aux SPL est définie à partir d'un appel à projets à destination de structures d'animation. Le SPL est alors décrit comme « *une organisation d'entreprises exerçant les mêmes activités ou des activités connexes qui coopèrent sur un même territoire* » – vaste définition... Les deux appels à projets de 1998 et 1999 permettent de retenir 96 SPL dans différents secteurs d'activités (cf. le tableau suivant sur la typologie des secteurs des SPL labellisés). La carte suivante localise ces 96 SPL labellisés par la DATAR.

Concernant le financement de ce programme, il est indéniable que la DATAR, loin d'avoir investi des sommes importantes afin d'aider les bassins retenus par les appels à projet, a plutôt joué le rôle de catalyseur d'initiatives. En effet, le Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT) doté de 3.8 Millions d'euros (25 MF), a permis de mobiliser des financements complémentaires. Ainsi, la DATAR estime que l'effet levier est de 4 euros réunis par les porteurs de projet pour 1 euro provenant du FNADT¹⁹⁰.

¹⁸⁹ Hecquet V. et Lainé F. (1999) : Structures industrielles locales et formes d'organisation économique, *Economie et statistique*, n°326-327.

¹⁹⁰ B. Reverdy consultants, *Mission d'étude des effets induits par l'appel à projet sur les SPL lancé par la DATAR*, 1^{er} mars 2001.



Carte 4 : Localisation des SPL labellisés par la DATAR¹⁹¹

En mars 2001, une circulaire du Délégué à l'aménagement du territoire crée une commission nationale des SPL dotée de 2,3 millions d'euros provenant du FNADT et, lors du CIADT du 9 juillet 2001, le gouvernement accentue encore sa politique en faveur des SPL en prévoyant 3 millions d'euros du Ministère de l'emploi et 500.000 euros du FNADT-DATAR pour une action en faveur de la gestion des ressources humaines et la mutualisation des moyens.

Parallèlement à ces politiques publiques, la DATAR développe les échanges de bonnes pratiques, la construction de partenariats d'affaires et organise plusieurs congrès sur ce thème comme à Toulouse en juin 1999 ou à Paris lors d'un « congrès mondial sur les SPL », coorganisé par l'OCDE – une véritable grand-messe – en janvier 2001.

¹⁹¹ Source : DATAR, repris par Alvergne C. et Taulelle F. (2002) : *Du local à l'Europe. Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, PUF, Collection Major, p.254.

Le club des districts industriels français¹⁹², créé en juillet 1997, encourage aussi la coopération entre territoires d'une même filière : c'est ainsi qu'est né un groupe « filière travail des métaux » rassemblant de nombreux SPL ou encore le club des SPL textiles français.

L'Union européenne n'est quant à elle pas indifférente à cette thématique puisque depuis 1995, le PIC ADAPT mesure 7 (FEDER) permet de financer des actions d'appui à des cellules territoriales d'animation pour créer des solidarités entre PME d'un même territoire.

Cette énumération de dates, la mobilisation de financements pour des politiques publiques en construction et la création de structures d'animation et de lobbying permettent de mesurer l'impact des actions en faveur des SPL, actions largement relayées dans la presse quotidienne régionale.

1.2.2.3 – Les SPL aujourd'hui : des bassins industriels labellisés

On peut effectuer une petite typologie des secteurs et des animateurs des SPL retenus par la DATAR qui rassemblent des bassins industriels aux activités diverses et souvent de pointe.

Secteur industriel	Nombre de projets retenus
Mécanique, travail des métaux	21
Agriculture, pêche, IAA	13
Textile, Habillement, Mode	13
Bois, Ameublement	11
Matériels de Transports, loisirs	8
Electronique, Informatique	8
Artisanat	5
Plasturgie	5
Emballage, Arts graphiques	5
Santé, Pharmacie	4
NTIC	2
Maintenance industrielle	1
Total	96

Tableau 5 : Typologie des secteurs des SPL labellisés¹⁹³

Quand on se penche sur les dossiers retenus par la DATAR, il est intéressant de voir quels sont les porteurs de projets. Même si la part des porteurs appartenant à la sphère publique est majoritaire¹⁹⁴, plus de 45% des initiatives proviennent du secteur privé, qui a su se mobiliser – sous diverses formes – pour répondre aux appels d'offres. Cependant, la part des porteurs publics démontre le nouveau positionnement de ces acteurs, au plus près du monde industriel. Si les Chambres Consulaires sont les plus nombreuses, l'importance des agences de développement économique est indéniable.

¹⁹² Cf. <http://www.districts-industriels.com/> - lien vérifié le 15 juillet 2005.

¹⁹³ Les trois tableaux présentés dans cet article ont la même source : DATAR (2001) : *Systèmes productifs locaux, annuaire des projets*.

¹⁹⁴ Ceci même si le dossier réalisé par la DATAR (op.cit.) comporte sans aucun doute des imprécisions : par exemple, bon nombre des porteurs de projets classés dans la catégorie « associations » pourraient être mieux ou différemment définis.

Type de structure du Porteur de projet	Nombre	% par rapport à l'ensemble
Associations de la sphère privée	28	29,79
Syndicat professionnel	3	3,19
Groupement d'entreprises	10	10,64
Entreprise	2	2,13
Total « Sphère privée »	43	45,74
Association de la sphère publique	5	5,32
Agence de développement économique	11	11,70
Chambre consulaire	23	24,47
Structure intercommunale	6	6,38
Syndicat mixte	6	6,38
Total « Sphère publique »	51	54,26

Tableau 6 : Les porteurs de projets des SPL labellisés¹⁹⁵

Cependant, que les porteurs de projets soient « publics » ou « privés », on peut se demander si les objectifs des uns et des autres sont véritablement les mêmes. En effet, si, de toute évidence, les acteurs publics ont tendance à valoriser leur territoire, en soutenant une activité économique par le biais des programmes SPL, les porteurs de projets privés peuvent avoir la tentation de jouer plutôt la carte du lobbying industriel.

Parfois aussi, une analyse plus précise des projets dénature la philosophie même du réseau de petites entreprises, puisque ce sont en fait de grands groupes ou de grands donneurs d'ordres qui portent et structurent l'initiative.

1.2.2.4 – Le SPL comme programme d'animation économique

Les actions menées dans les SPL – qu'elles soient l'objectif premier ayant conduit au dépôt du dossier, ou bien l'une des retombées de son fonctionnement – sont diverses et peuvent prendre des formes multiples que nous avons recensées ci-dessous d'après la plaquette de présentation de la DATAR. Ces actions sont donc de différents types ; il s'agit notamment :

- de la sensibilisation des jeunes aux métiers portés par le SPL, afin d'attirer de la main-d'œuvre ;
- de la formation des employés du secteur ;
- du renforcement des partenariats entre les entreprises locales et de manière générale de l'étude ou de la structuration de la filière ;
- de l'organisation de la sous-traitance, en particulier dans les bassins où les entreprises travaillent pour de grands donneurs-d'ordres ;
- de la promotion ou de la valorisation de la production du SPL (notamment à l'exportation), ainsi que des savoir-faire locaux ;
- de la mutualisation de certains moyens coûteux et de la mise en place d'une veille technologique ;

¹⁹⁵ Ce tableau est réalisé à partir de l'annuaire des projets sélectionnés suite aux appels à projets 1998 et 1999, mais dans lequel seulement 94 des 96 projets retenus figurent.

- de la mise en place d'une charte de qualité ou de la création d'une marque commune ;
- de la mise en place d'un portail Internet dédié aux métiers du SPL.

Ainsi, par exemple – et sur le modèle fonctionnant déjà depuis longtemps en Italie – il n'est pas rare, désormais, de voir l'ensemble d'un SPL être représenté par une même personne (ou par la même équipe), lors de foires économiques ou d'animations diverses. Bien entendu, ces actions ne sont pas forcément mobilisées toutes à la fois dans chacun des territoires labellisés. C'est en fait à des SPL à la carte que nous avons affaire. Le choix des thèmes d'action, la qualité du regroupement des entreprises et l'intérêt porté par les acteurs locaux à la démarche différencient nettement les territoires observés.

1.2.2.5 – Quel premier bilan des SPL ?

Une observation de la littérature sur le thème des entreprises et du développement industriel souligne d'abord un consensus quasi-général sur le rôle déterminant joué par les petites entreprises. La petite entreprise, longtemps ignorée des pouvoirs publics, est aujourd'hui la plus créatrice d'emplois. Les chiffres sont formels : en France, sur plus de 4.300.000 établissements, 2.316.000 n'ont pas du tout de salarié. Ces dix dernières années, la part des salariés travaillant dans des établissements de plus de 500 personnes a reculé de 20% à 11% et celle des salariés présents dans des établissements de moins de 20 employés est passée de 25% à 40%, dont 26% dans les très petites entreprises de moins de 10 personnes.

Devant cette évolution, toute action publique en faveur des petites entreprises semble aller dans la logique de la quête d'efficacité.

Par ailleurs, la valorisation des richesses locales, notion contenue dans les projets de SPL, va de pair avec la notion de projet de territoire; ainsi, les « pays » ont souvent un volet « développement économique » qui reprend, quand il existe, le programme du SPL.

Finalement, le consensus s'organise autour de la valorisation du local, des initiatives portées par le bas et le SPL ne serait à l'industrie que ce que les projets de territoires sont plus largement à l'action publique de l'aménagement du territoire.

Les discours de l'aménagement du milieu des années 1990, déclinés en rapports ou en lois, s'articulent parfaitement avec les logiques portées par les SPL. Deux exemples peuvent illustrer ceci :

- Le rapport Auroux, commandé par le Premier ministre en 1997 en vue de la préparation des réformes annoncées en matière d'aménagement, accorde une grande place à la critique des zonages et « préconise [plutôt] que soit engagée sur l'ensemble du pays la mise en œuvre de "territoires de projets" dont le périmètre et le contenu seront définis par les partenaires eux-mêmes, avant d'être cofinancés par l'Etat, les Régions et les intéressés eux-mêmes »¹⁹⁶. Cette démarche se veut en rupture avec les logiques précédentes : « à l'opposé de la passivité exigeante face à tel ou tel zonage espéré ou primes diverses attendues, on s'engagerait ainsi dans une attitude active et mobilisatrice

¹⁹⁶ Auroux J. (1998) : *Réforme des zonages et aménagement du territoire*, rapport au Premier ministre, p.2.

des énergies, des compétences et des idées aujourd'hui souvent inexploitées; on y trouverait à la fois la réponse à sa quête identitaire et le dynamisme d'une démarche collective »¹⁹⁷.

- Ce terme de « projet » est désormais largement utilisé: ainsi, en mai 2001, G. Perrin-Gaillard et P. Duron remettent au Premier ministre un rapport intitulé « Du zonage au contrat : une stratégie pour l'avenir » dans lequel ils proposent 35 mesures pour passer du système de zonage à une logique de contrat. Le terme est aussi décliné dans de nombreuses expressions qui soulignent l'évolution d'une forme de politique publique à une autre : de la « résolution de crises locales », on passe ainsi à « l'appui à la compétitivité des territoires » ; plutôt que la « répartition », on préfère la « satisfaction des demandes ».

Dans les deux rapports évoqués ici, la philosophie de l'aménagement porte un coup fatal aux politiques globales, descendantes, du type de celles des zonages, des grandes actions nationales, pour valoriser au contraire les initiatives locales. Appliqué au domaine industriel, ce discours coïncide parfaitement avec celui des SPL. Il se décline aussi avec les pôles d'économie du patrimoine dans le domaine de la culture, par exemple.

Dans le cadre des programmes SPL, les jeux d'acteurs tissés autour des logiques de projets révèlent deux types de postures : celle de la DATAR et celle des acteurs politiques locaux.

La DATAR joue en fait un rôle modeste : elle anime et mutualise, par le biais des manifestations qui reposent sur l'échange des initiatives telles que les forums et bourses d'échanges dans le cadre des « entretiens de l'aménagement ».

Dans le même temps, les acteurs politiques locaux en profitent souvent pour se rapprocher des industriels: c'est pour eux l'occasion de tenter de maîtriser les enjeux du développement industriel. Les acteurs publics jouent bien souvent un rôle important, cumulant les mandats, les places stratégiques, constituant des réseaux, sachant faire du lobbying et ayant accès à l'information utile. Par exemple, dans le SPL textile de Castres-Mazamet-Lavelanet, plusieurs élus occupent (ou ont occupé) des postes importants dans les « instances textiles » nationales et européennes, ce qui leur donne une crédibilité auprès des industriels locaux et valorise leur fonction dans le tissu industriel local.

Objet à la mode, le SPL est aussi un formidable outil de marketing territorial. Si l'appel d'offre de la DATAR a fait l'objet d'une sélection, celle-ci repose plus sur des intentions que sur des réalités tangibles. L'effet d'affichage n'est pas négligeable et seule une analyse précise des actions entreprises dans les territoires sélectionnés permettrait de mesurer la réalité des partenariats et des démarches en réseau. Les bourses d'échanges ou les forums organisés par la DATAR ne sont souvent l'occasion que de présentations flatteuses des bassins industriels par les intéressés eux-mêmes. Ces monographies laissent peu voir des conditions sociales, des tensions sur le marché du travail ; bref, la situation économique et

¹⁹⁷ Ibid, p. 34.

sociale est souvent résumée à quelques graphiques et à un discours de commercial. La réalité supposerait des analyses fouillées sur les conditions de travail, les formes d'emplois, etc., comme ce fut le cas par exemple lors du séminaire organisé par le Commissariat général du Plan en avril 1998, où l'analyse du secteur du décolletage dans la vallée de l'Arve présentée successivement par le Directeur adjoint du travail puis par le Maire de Cluses, permettait de saisir une grande différence d'appréciation quant au fonctionnement de ce bassin d'emploi¹⁹⁸.

Si les critiques sont peu nombreuses, certaines se concentrent cependant sur le risque de focalisation autour de créneaux productifs trop spécialisés et l'orientation d'investissements uniquement vers ces secteurs. Ainsi, il y aurait un danger pour le territoire de fonctionner en vase clos à partir des supposées « richesses locales », sans tentative de diversification.

Cette critique est réelle mais l'intégrisme en matière de développement local est cependant extrêmement rare puisque peu de collectivités locales misent absolument tout leur avenir sur la santé d'un seul secteur économique.

Le principal enjeu de la vitalité des SPL est l'innovation et l'ouverture. Sans ces deux dimensions, l'hyper spécialisation rime avec enfermement et déclin. Cette notion d'innovation est d'ailleurs de plus en plus souvent utilisée dans la recherche comme une clé de lecture des SPL, permettant ainsi de classer et de hiérarchiser les dynamiques des territoires : une équipe de chercheurs espagnols a par exemple produit un travail qui rapproche les notions de petites entreprises et d'innovation¹⁹⁹.

Le développement de la politique publique en faveur des SPL peut donner une fausse image du système productif français en masquant la complexité de la structure des entreprises. Pierre Veltz²⁰⁰ rappelle le danger de la dichotomie simplificatrice « groupes nationaux / PME locales » qui rend de moins en moins compte des réalités industrielles.

L'analyse des tissus productifs locaux laisse souvent apparaître, derrière de petites firmes, des grands groupes qui externalisent mais contrôlent l'ensemble de ces unités, produisant des « SPL déguisés ». Citons les SPL « Performance 2010 » (en Bretagne) et Perfo-est (Franche-Comté) qui, dans le milieu de la sous-traitance automobile, sont – ou ont été – plus ou moins directement portés par le groupe PSA. Une note de l'INSEE rappelle que les grands groupes de plus de 10.000 salariés rassemblent la moitié des emplois salariés et produisent la moitié de la valeur ajoutée. Même si les entreprises de plus de 100 salariés peuvent paraître indépendantes, les deux tiers de ces entreprises appartiennent en fait à un groupe²⁰¹.

¹⁹⁸ Dupuis B. (1998) : *Gestion de la ressource humaine dans le secteur du décolletage de la moyenne vallée de l'Arve*, séminaire « Performance économique et performance sociale en Europe : l'exemple des districts industriels », Paris, 6 et 7 avril.

¹⁹⁹ Alonso J-L et Mendez R. (2000) : *Innovacion, pequena empresa y desarrollo local en Espana*, Civitas.

²⁰⁰ Veltz P. (2000) : Le développement local face à la mondialisation, *Comment améliorer la performance économique des territoires*, 3èmes entretiens de la Caisse des Dépôts sur le développement local, Société des acteurs publics, P. 19-48, p. 45.

²⁰¹ Skalitz A. (2002) : Au delà des entreprises : les groupes, *INSEE première*, n°836, mars.

Le poids de ces grands groupes a plusieurs conséquences sur les tissus productifs locaux. Ils peuvent tout d'abord dénaturer le projet SPL en décourageant les sous traitants locaux qui ne voient dans ces initiatives qu'une machine des grands groupes pour les contrôler encore davantage : les intérêts du groupe ne sont alors pas forcément ceux des petites entreprises. Ensuite, l'ancrage des firmes sur le territoire peut-être remis en cause puisque la prise de décision est souvent extérieure au bassin industriel, ce qui ne facilite pas les initiatives locales pour créer des liens entre acteurs locaux.

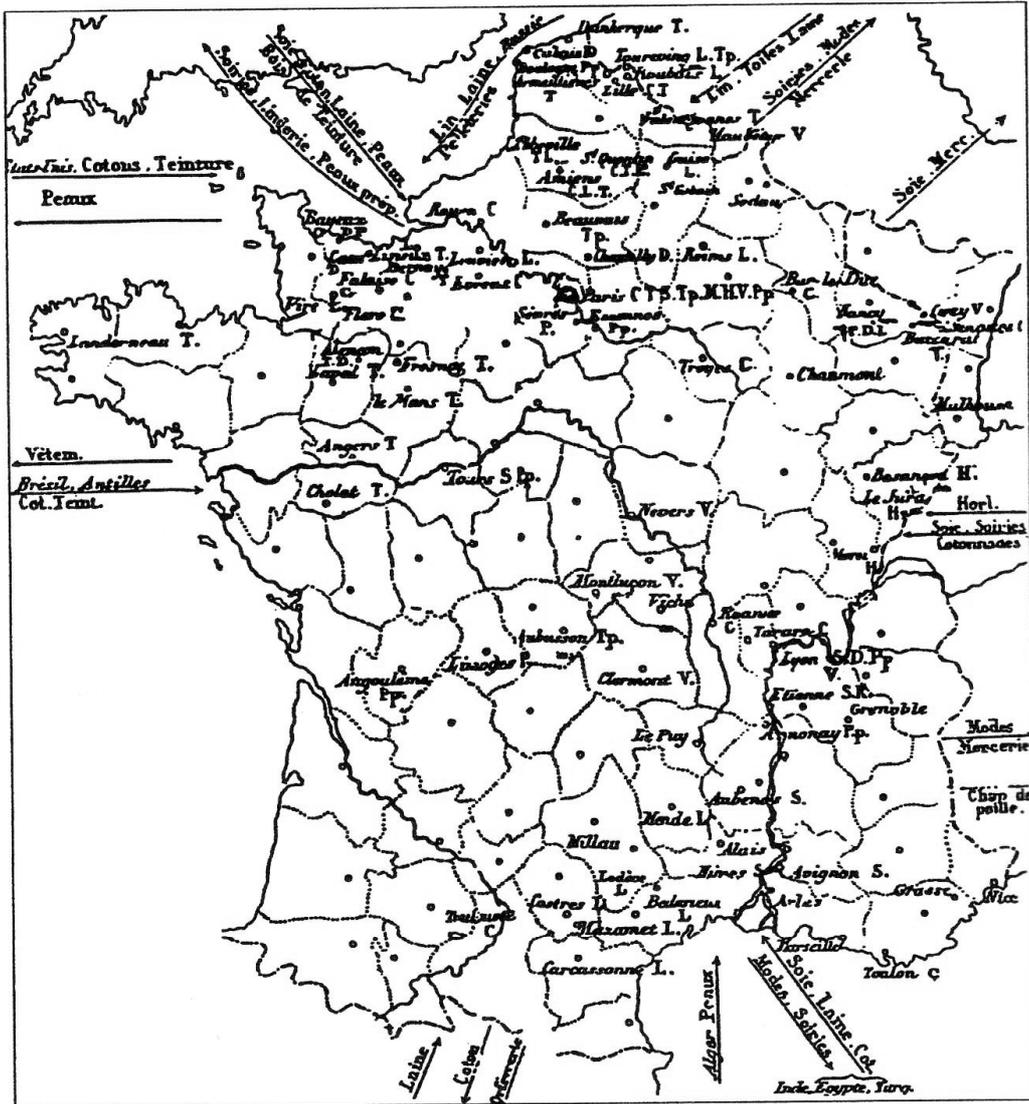
Les SPL sont donc devenus un thème majeur d'action de la DATAR qui s'est en quelque sorte « emparée » d'un objet – déjà largement étudié avant elle – et en a fait l'un de ses grands dossiers, au bénéfice, du reste, de certains territoires et acteurs de développement. Il est d'ailleurs intéressant de se pencher sur la carte suivante, reprise par Courlet et qui illustre bien, pour le cas du textile en France, que la concentration de l'activité n'est pas chose récente mais plutôt une constante, en fait, pour ce qui est des activités traditionnelles.

Cependant, si, pour l'instant, les résultats sont loin d'être, de manière générale, révolutionnaires, il est certain que l'action impulsée par la DATAR a servi de levier pour mettre en place des actions communes entre les différents acteurs (entreprises entre elles et avec les pouvoirs publics).

Cependant, dans certains cas, on semble être relativement loin du « district industriel » marshallien, les petites entreprises ne se reconnaissant pas toujours dans ce programme qui ne sert pas forcément leurs intérêts mais plutôt ceux des grands donneurs d'ordres. Parfois, aussi, le déploiement des énergies vise moins l'activité économique que l'image globale du bassin industriel.

Un programme et des initiatives louables, certes, qui ne rencontrent d'ailleurs que de très faibles ou ponctuelles critiques. On peut cependant s'interroger sur la pérennité de la démarche : s'agit-il de l'un de ces objets à la mode qu'élabore parfois l'État à la recherche d'outils et d'objectifs pour une politique d'aménagement du territoire en quête de sens et de logiques fortes ? Début 2002, les SPL faisaient l'objet d'un petit ouvrage écrit par P. Pommier²⁰² ; à peine un an plus tard, l'occurrence « SPL » n'apparaît plus qu'une seule fois, dans le Rapport au Premier ministre du Comité stratégique...

²⁰² Chargée de Mission à la DATAR, qui a publié *Les systèmes productifs locaux*, La documentation française, Collection Territoires en mouvement, DATAR, janvier 2002.



**INDUSTRIES DES TISSUS
et de l'Ameublement**

- C Cotons (filature ou tissage)
- T Toiles de lin ou de chanvre
- L Laines, Draps
- Ep Tapis D. Dentelles, Tulle
- S Soieries
- R Rubans et velours
- M Mercerie

- H Horlogerie
- V Verreries, Glaces
- Cristaux
- P Porcelaines, Emaux
- Fp Papeterie, Articles de Librairie, etc.

COMMERCE



- Importation de matières premières
- Exportation de produits manufacturés

Carte 5 : Les industries des tissus et de l'ameublement²⁰³

²⁰³ Géographie, classe de troisième, Paris, Librairie Hatier, 1948. Repris par Courlet C. (2001) : op. cit., p.90. Comme l'indique Courlet, « ce document, bien que peu lisible, est unique et mérite d'illustrer [notre] propos ».

1.2.3 – Les Pôles de compétitivité : et après ?

On l'a vu et démontré, la politique gouvernementale en faveur des Systèmes Productifs Locaux a véritablement pris de l'ampleur à la fin des années 1990, en réponse à un modèle de développement observé et étudié depuis alors plus d'un siècle. Cependant, si le SPL a été le terme à la mode, pendant une dizaine d'années, dans le vocabulaire du géographe, de l'économiste, du sociologue ou même de l'aménageur, il semble désormais curieusement connoté et son utilisation s'est quelque peu tarie, petit à petit. Y compris dans les discours et rapports officiels, d'ailleurs. Du coup, même dans les réponses aux appels-d'offre, l'expression « pôle de compétence » a parfois commencé à remplacer celle du « SPL ». Non que, partout en France, les SPL labellisés par la DATAR en 1999 et 2000 aient cessé de fonctionner, du jour au lendemain. Ces systèmes productifs n'avaient en fait pas attendu d'être reconnus et « parrainés » afin de se constituer – bon nombre des industriels rencontrés à ce sujet ne se reconnaissaient d'ailleurs que très peu ou pas du tout dans l'image relayée par la DATAR²⁰⁴ – et la plupart d'entre eux, sauf crise dans un secteur particulier, continueront de perdurer au-delà de cette action gouvernementale. Loin de nous l'idée de minorer les effets de l'action axée autour des SPL ; au contraire, comme nous l'avons démontré précédemment, l'action de la DATAR a sans aucun doute permis de mobiliser des acteurs (et des fonds...) autour de projets ou programmes permettant à des industries ancrées localement et territorialement de se maintenir, de se pérenniser et/ou de se développer.

Les SPL n'ont certes pas été enterrés vivants, mais bel et bien remplacés, dans les différents discours – mais surtout pour ce qui est des programmes gouvernementaux d'accompagnement ! – par un nouvel « objet » : les Pôles de compétitivité.

Allant plus loin, F. Grosrichard a même écrit, dans un article *du Monde* qu'

*« il y a des modes pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire comme il y en a dans la gastronomie, le prêt-à-porter, la coiffure ou les voyages. Après les technopôles, les pôles d'excellence, les schémas de développement multipolaires, et, plus récemment, les cancérôpôles, voici venu le temps des « pôles de compétitivité » technologique et économique, censés accroître l'attrait de la France. »*²⁰⁵

Ces formes de développement sont aujourd'hui présentées comme les fleurons industriels nationaux à protéger ou à aider, et – bien que cela ne soit pas véritablement écrit ainsi – comme des objets *a priori* plus « modernes » et plus innovants que les SPL, qui ne jouissent plus trop, il faut l'avouer, d'une image forcément très positive. Quoi qu'il en soit, étant donné que ces Pôles de compétitivité sont désormais soutenus par la politique gouvernementale en matière d'aménagement et de développement, il nous semble intéressant de nous pencher

²⁰⁴ A ce propos, dès 1998, J. Fayette, professeur à Lyon III, se montrait « persuadé qu'un district, fruit d'un phénomène historique, ne saurait être imposé par décret » ; de même, F. Vidal, consultante internationale et spécialiste des districts italiens, « [vitupérait déjà] contre la tentation bien française de voir les institutions et les administrations noyauter des structures qui se veulent informelles » - in Menanteau J. (1998) : « La France veut acclimater les districts industriels à l'italienne », *Le Monde*, 5 décembre 1998.

²⁰⁵ Grosrichard F. (2005) : « Une décentralisation économique sous la surveillance de l'Etat », *Le Monde*, 9 février 2005.

rapidement sur ces nouvelles formes de l'action économique projetée sur les territoires qui sont, en l'occurrence, là aussi à géométrie variable²⁰⁶.

1.2.3.1 – Priorité à l'innovation et à la performance territoriale

Lancé à l'automne 2004 et clos le 28 février 2005, l'appel à projet pour la labellisation des Pôles de compétitivité avait réuni 105 candidatures. Selon le cahier des charges, il s'agissait surtout de permettre de soutenir des projets dont le fonctionnement ou l'ambition s'appuie notamment sur :

- une stratégie de développement économique permettant « *d'ancrer le pôle sur un tissu économique local dynamique, performant face à la concurrence internationale. La cohérence du pôle et de sa stratégie avec l'ensemble plus vaste que constitue le plan de développement économique du territoire, constitue un facteur essentiel* »²⁰⁷.
- « *une visibilité internationale suffisante, sur les plans industriels et/ou technologiques. Les projets présentés doivent pouvoir se placer, à terme, dans les premiers rangs mondiaux de leur activité* ».
- un partenariat important et un mode de gouvernance efficace : « *la qualité et l'efficacité des partenariats de R-D établis entre les acteurs (industriels, chercheurs, enseignants) sont des critères majeurs de labellisation d'un pôle.* »
- la création « *de synergies en matière de recherche et développement* » et l'apport de « *richesses nouvelles à forte valeur ajoutée. En effet, l'objectif final est bien d'améliorer la compétitivité de l'offre française sur les marchés internationaux, et donc aussi l'emploi très qualifié.* »

Ce programme vient directement répondre à la question de la compétitivité de l'économie nationale, et plus directement à quelques débats et rapports sur les forces et faiblesses de l'industrie française (tels que ceux de B. Carayon²⁰⁸, C. Blanc²⁰⁹, de la DATAR²¹⁰ et du Conseil d'Analyse Économique²¹¹) ainsi qu'à des rapports plus spécifiques ou prospectifs sur

²⁰⁶ En effet, les projets validés s'appliquent sur des territoires à l'échelle variée, depuis le « pays » jusqu'à l'interrégional.

²⁰⁷ Extrait du cahier des charges de l'appel à projet, repris sur le site Internet des Pôles de compétitivité. Il en est de même pour les autres extraits de cette énumération.
Cf. http://www.competitivite.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=12 – lien vérifié le 15 juillet 2005.

²⁰⁸ Carayon B. (2003) : *Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale*, rapport au Premier ministre, Paris, La documentation française - <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/034000484.shtml> - lien vérifié le 15 juillet.

²⁰⁹ Blanc C. (2004) : *Pour un écosystème de la croissance, rapport au premier ministre*, Paris, La documentation française - <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/044000181.shtml> - lien vérifié le 15 juillet 2005.

²¹⁰ DATAR (2004) : *La France, puissance industrielle : une nouvelle politique industrielle par les territoires*, Paris, La documentation française -
Cf. : http://www.datar.gouv.fr/Datar_Site/datar_framedef.nsf/webmaster/home_framedef_vf?OpenDocument – lien vérifié le 15 juillet 2005.

²¹¹ Conseil d'Analyse Économique, Fontagné L. et Lorenzi J.-H. (2005) : *Désindustrialisation, délocalisations* - <http://www.cae.gouv.fr/rapports/55.htm> - lien vérifié le 15 juillet 2005.

l'importance de l'investissement dans la technologie et l'innovation pour conserver des pôles économiques compétitifs au niveau international (cf. notamment les rapports de l'OCDE²¹², de l'Observatoire des Sciences et des Techniques²¹³ ou de la DIGITIP²¹⁴).

Ainsi, comme le rappelle le dossier de presse du CIADT du 12 juillet 2005,

« la politique des Pôles de compétitivité a pour objectif d'accroître, à court et moyen terme, la compétitivité de l'industrie française. La mise en réseau des entreprises, de la recherche publique et de l'enseignement supérieur est indispensable à la mobilisation de notre potentiel d'innovation. Les pôles de compétitivité exploitent les relations de proximité pour tisser ces réseaux et former de véritables "écosystèmes de la croissance".

L'identification des pôles de compétitivité permet de concentrer les moyens de l'État et des agences nationales sur les projets coopératifs les plus porteurs pour la croissance et pour l'emploi, dans un contexte de concurrence internationale renforcée où la compétitivité de l'industrie française repose fondamentalement sur l'innovation. Les concours des collectivités territoriales pourront également appuyer cette stratégie qui permet un effet d'entraînement important pour le développement local. »²¹⁵

Ces quelques lignes rappellent étrangement – mais non moins fortement – un autre modèle de développement dont il a été question précédemment... D'ailleurs, de telles similitudes mériteront que l'on s'attarde un moment là-dessus.

Au final, le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 12 juillet 2005 a retenu 67 premiers²¹⁶ projets qui sont donc labellisés « Pôles de compétitivité », dont 6 « mondiaux » et 9 « à vocation mondiale » (cf. carte suivante). Suite à leur sélection, ces pôles seront aidés de différentes manières.

²¹² OCDE (2004) : *Perspectives 2004 de la science, de la technologie et de l'industrie* - http://www.oecd.org/document/60/0,2340,fr_2649_201185_34003516_1_1_1_1,00.html – lien vérifié le 15 juillet 2005.

²¹³ OST (2004) : *Indicateurs de sciences et de technologies*, Paris, Economica - <http://www.obs-ost.fr/fr/publi4.php> - lien vérifié le 15 juillet 2005.

²¹⁴ DiGITIP (2004) : *Régions et technologies clés - Quelles stratégies ?*, Paris .
Cf. : http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/dossiers/sect/sb_sect.htm - lien vérifié le 15 juillet 2005.

²¹⁵ Dossier de presse du CIADT du 12 juillet 2005, op. cit., p.3.

²¹⁶ En effet, une autre vague de labellisations devrait avoir lieu d'ici quelques mois.

Au point de vue l'accompagnement financier, tout d'abord, le programme des Pôles de compétitivité prévoit de dégager une enveloppe globale d'un minimum d'1,5 milliard d'euros sur trois ans²¹⁷ :

- 400 M€ de crédits d'intervention ;
- 800 M€ de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et des agences : Agence Oséo, création de l'Agence nationale de la recherche (ANR), création de l'Agence de l'innovation industrielle (AII) ;
- 300 M€ d'exonérations et d'allègements de charges²¹⁸.

Pour ce qui est des l'accompagnement technique des pôles de compétitivité, il est décidé de passer par la signature de contrats-cadre liant les principaux intéressés de chaque projet, par l'intermédiaire :

- du Groupe de travail interministériel (GTI), dont la mission est de suivre et d'accompagner les projets labellisés (ou prochainement labellisés) ;
- d'un comité de coordination par projet labellisé, sous la responsabilité du Préfet de région concerné, comité réunissant l'ensemble des instances concernées (les services déconcentrés des ministères, les diverses agences (AII, ANR, Oséo-ANVAR), la CDC, les recteurs et présidents d'universités, les représentants des collectivités territoriales et un correspondant du GTI.

²¹⁷ Rappelons qu'au départ, le projet des Pôles de compétitivité devait labelliser seulement 5 ou 6 dossiers (une quinzaine au grand maximum), pour une enveloppe globale des 750 millions d'euros ; la sélection de 67 dossiers, au final, a donc amené l'opposition (PS) à qualifier de « saupoudrage » d'argent public ce programme économique, malgré le doublement du montant de l'enveloppe. Cf. par exemple : <http://www.zdnet.fr/actualites/informatique/0,39040745,39244014,00.htm> – lien vérifié le 15 juillet 2005.

²¹⁸ Cf. le Dossier de presse du CIADT du 12 juillet 2005, sur le site Internet des Pôles de compétitivité : <http://www.competitivite.gouv.fr/documents.php3> - lien vérifié le 15 juillet 2005.



Carte 6 : Localisation des Pôles de compétitivité²¹⁹

²¹⁹ Source : DATAR. Extrait du site Internet « dédié à la promotion et au développement des pôles de compétitivité » – <http://www.competitivite.gouv.fr> – lien vérifié le 15 juillet 2005. Notons tout de même, par l'intermédiaire de cette carte, que géographiquement, les potentiels « écosystèmes de la croissance » français sont répartis de façon quasi-homogène sur le territoire métropolitain. En effet, la Corse mise à part, chacune des régions de métropole (auxquelles il faut rajouter la Réunion) se voit dotée d'au moins un pôle de compétitivité, de manière autonome ou en lien avec une ou plusieurs autres régions. Un aménagement du territoire allant de pair avec l'équité territoriale...

1.2.3.2 – Typologie des secteurs et des porteurs de projet retenus

Parmi les 67 projets de Pôles de compétitivité retenus, les secteurs d'activité sont multiples et variés ; le tableau ci-dessous reprend ces différents secteurs, afin de démontrer – s'il en était encore besoin – que l'innovation et la performance territoriale ne riment pas uniquement avec high-tech et technologie de pointe. Au contraire, les pôles ayant été retenus se répartissent en 14 secteurs (dont un « divers » !) qui vont de l'agriculture à l'aéronautique, en passant par le textile ou les biotechnologies.

Secteur d'activité	Nombre labellisés
Agriculture, Agroalimentaire	12
Biotechnologies, Santé, Nutrition	10
Procédés industriels/maîtrise des risques	3
Matériaux, Plasturgie, Chimie	7
Image, Multimédia	2
Logiciels, Électronique, Télécommunications	7
Logistique et mobilité	6
Équipement du foyer et de la personne	2
Énergie	6
Mécanique, Microtechnique	4
Aéronautique, Spatial, Défense	1
Automobile, Ferroviaire, Propulsion	4
Textile	2
Divers	1
TOTAL	67

Tableau 7 : Typologie des secteurs des Pôles de compétitivité labellisés²²⁰

Ne pouvant certifier les résultats de ce tableau – comme indiqué à la note précédente, mais reprenant surtout ces données pour montrer la diversité des champs dans lesquels cette politique d'accompagnement va s'appliquer à soutenir des secteurs compétitifs sur le plan international – nous n'analyserons pas leur répartition sectorielle de manière exhaustive. Cependant, comme il est écrit précédemment, si les secteurs sont variés, balayant quasiment l'ensemble du spectre de l'économie, on retrouve dans les projets labellisés bon nombre des activités de pointe de l'industrie nationale. Citons par exemple les biotechnologies, le multimédia et l'électronique, l'énergie ou bien encore l'aéronautique.

²²⁰ Nous proposons ici des résultats selon la typologie sectorielle indiquée sur le site des Pôles de compétitivité, sur lequel on trouve un tableau des postulants selon cette même typologie (cf. http://www.competitivite.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=6 – lien vérifié le 15 juillet 2005). Cependant, les erreurs de tri des pôles labellisés sont possibles, certains dossiers étant proches de plusieurs secteurs à la fois. Par exemple, les « procédés industriels » ou la « maîtrise des risques » ne sont pas tant des champs d'activités que des processus et peuvent donc être considérés comme tels ou à partir des secteurs industriels. Pour d'autres résultats de cette typologie, cf. par exemple sur le site *des Echos*, dont nous n'avons pour notre part repris les décomptes, les totaux des pôles cartographiés ne correspondant pas aux 67 labellisés et au 105 postulants (cf. <http://www.lesechos.fr/poles-competitivite/index.htm>).

Pour prendre de le cas particulier des TIC, ce sont pas moins de 9 projets qui ont été retenus par le CIADT pour être labellisés, soit plus de 13% du total des pôles de compétitivité. Parmi ces 9 projets, 3 font partie de ceux considérés « à portée mondiale » (sur les 15 ayant cette mention spéciale, soit 20% de ce total) et recevront donc, on peut le croire, davantage de fonds que les autres.

- SYSTEM@TIC Paris Région, porté par Thalès, a pour but de devenir la «référence dans le domaine des solutions de gestion et de maintenance des systèmes d'information complexes», dans les secteurs de l'automobile, du transport et de la défense nationale ;
- « Solutions communicantes sécurisées » – l'un des deux pôles labellisés portés par STMicoelectronics ! – a pour ambition de faire du secteur des semi-conducteurs (cartes à puce et étiquettes électroniques, notamment) le premier employeur de la région PACA, passant de 41.000 emplois en 2005 à 65.000 en 2015.
- « Minalogic », enfin, est notamment porté par l'agence de développement iséroise ; fortement axé autour de l'équipementier Schneider Electric, l'enjeu de ce projet réside dans la miniaturisation des composants électroniques et les nanotechnologies.

Mais outre l'Ile de France, PACA et Rhône-Alpes, qui regroupent les trois pôles TIC à vocation mondiale, des projets de TIC ont été labellisés dans d'autres régions : en effet, la Bretagne, la Basse-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées et le Limousin ont, pour certaines, une « tradition »²²¹ liée aux TIC ou, pour les autres, tentent de développer cette expertise.

Des entreprises de renommée internationale sont citées plus haut en tant que porteurs de projet des Pôles de compétitivité. Cependant, lorsqu'on se penche sur l'ensemble des « déposants » des projets labellisés, on se rend compte que les acteurs privés sont loin d'être ceux prenant majoritairement l'initiative d'une telle démarche. Le tableau suivant démontre d'ailleurs une évolution certaine – ou tout du moins des différences indéniables – concernant les porteurs de projets, depuis la labellisation des SPL, quelques années plus tôt.

La première de ces différences concerne la proportion « sphère privée » / « sphère publique » : alors que pour les SPL, la répartition se faisait respectivement à hauteur de 45% / 55%, la part de la « sphère privée » a largement reculé pour les pôles de compétitivité, passant à 31% des « déposants ». Pour autant, la part de la « sphère publique » n'a pas augmenté, puisque ces 15% sont passés du côté des « structures mixtes », catégorie qui n'existait pas pour les SPL.

²²¹ Si l'on peut dire, lorsqu'il s'agit de TIC... Mais dans la courte histoire de cette activité, il est reconnu que, par exemple, la Bretagne eut dès le départ une place à part.

Type de structure du Porteur de projet	Nombre	% par rapport à l'ensemble
Associations de la sphère privée	4	5.97
Syndicat professionnel	8	11.94
Groupement d'entreprises	2	2.99
Entreprise	7	10.45
Total « Sphère privée »	21	31.34
Association de la sphère publique, Université-Recherche	19	28.36
Agence de développement économique / Technopôle	12	17.91
Chambre consulaire	2	2.99
Structure intercommunale	3	4.48
Total « Sphère publique »	36	53.73
Structures mixtes	10	14.93

Tableau 8 : Les porteurs de projet des Pôles de compétitivité labellisés²²²

En effet, en à peine cinq années, des évolutions importantes sont à noter en matière d'accompagnement de ce type de projets :

- désormais, des structures mixtes se mettent en place pour représenter le système productif et travailler à préserver ou valoriser ses intérêts ; regroupant diverses entités aussi bien publiques que privées, ces structures mixtes²²³ reflètent un changement notable dans la manière qu'ont dorénavant les différents acteurs de travailler ensemble ;
- dans la « sphère publique », la part des Chambres consulaires en tant que porteurs de projet a baissé de manière significative (de 24 à 3%), celles-ci s'alliant souvent, désormais, à d'autres acteurs publics ;
- les agences de développement et les technopôles voient leur part augmenter, notamment grâce à la participation nouvelle des structures gérant les parcs d'activités ;
- pour ce qui est des associations de la sphère publique, là aussi, l'augmentation est évidente (passant de 5 à 28%) et un changement notable vient du fait que pour les SPL, les universités et les structures publiques de la recherche ne se présentaient pas en tant que porteurs de projet.
- de manière générale, la collectivité publique, sous ses diverses formes, joue véritablement un rôle prépondérant dans le positionnement des territoires et devient même l'élément déclencheur afin de mobiliser les différents acteurs autour d'un projet ; différentes raisons peuvent en partie expliquer ceci : l'expérience acquise en matière de réponse aux appels d'offres (lesquels sont réputés pour être de plus en plus pointus et exigeants), sa vocation à valoriser et soutenir l'économie de son territoire, ou bien encore la volonté d' « en être », c'est-à-dire de ne pas laisser ses seuls voisins profiter d'un

²²² Ce tableau est réalisé à partir de la liste des projets sélectionnés suite au CIADT du 12 juillet 2005.

²²³ A noter que ces « structures mixtes » se constituent visiblement souvent en « Pôle » dès la période de réponse à l'appel d'offre. Cf. par exemple le « Pôle génie civil ouest » ou le « Pôle filière halieutique », qui ont déposé des projets désormais labellisés. Cela permet de regrouper au sein d'un même groupe déjà prêt à travailler les différents acteurs du projet et, dans une autre perspective, d'afficher et de mettre en valeur, sur un territoire considéré, les acteurs incontournables et spécialistes d'un domaine particulier afin d'en faire les interlocuteurs privilégiés.

nouveau programme d'accompagnement pouvant avoir des retombées en termes d'emplois ou d'image.

Cependant, malgré ces différences, on peut tout de même s'interroger sur les rapports qui lient les SPL aux Pôles de compétitivité : au-delà du vocable, de l'accompagnement financier indéniable et des effets d'annonce destinés à appuyer ou relancer le dynamisme de certains territoires, ces deux figures modernes de l'aménagement et de la proximité entre les acteurs semblent partager des liens plus ténus qu'on aurait peut-être pu le penser *a priori*.

1.2.3.3 – SPL et Pôles de compétitivité : cousins germains de l'aménagement ?

Les systèmes productifs locaux et les pôles de compétitivité font figure de dossiers importants suivis (ou ayant été suivis) par la DATAR, au même titre, notamment, que les contrats de plan Etat-région, le littoral, les métropoles ou les transports.

Mais à regarder de plus près les caractéristiques des pôles de compétitivité, on rejoint très vite le mode de fonctionnement et les objectifs des SPL... En effet, les pôles de compétitivité ont vocation à regrouper, sur un même territoire, des acteurs publics, des entreprises, des unités de recherche publique ou privée et des centres de formation ayant, tous ensemble, une démarche partenariale dans le but de mettre en place un projet commun innovant et à visibilité internationale. L'innovation étant un concept large pouvant prendre de multiples formes, les projets peuvent alors concerner des secteurs d'activité variés.

Cette définition des pôles de compétitivité pourrait cependant s'appliquer telle quelle aux anciens SPL, dont l'objectif n'était pas bien différent : sur le site Internet de la DATAR, le SPL est par exemple défini comme « un groupement d'entreprises et d'institutions géographiquement proches et qui collaborent dans un même secteur d'activité »²²⁴. En outre, étant donné que les SPL – véritablement spécialisés et structurés en interne, on l'a vu – ne trouvent leur salut qu'en se positionnant sur des marchés nationaux et surtout internationaux, la « visibilité internationale » est indubitable.

L'analyse des caractéristiques de ces deux modèles de développement démontre donc, malgré un habillage quelque peu différent, un air de déjà vu indéniable ; les Pôles de compétitivité semblent donc être les dignes successeurs des SPL auprès des responsables nationaux de l'aménagement et du développement économique. D'ailleurs, les acteurs économiques locaux ne s'y sont pas trompés, puisque dans pas moins de 24 cas (sur 67), les pôles de compétitivité reprennent le même secteur que l'un des SPL qui avaient été labellisés dans la même région – ce qui ne signifie pas que l'objectif du projet et les acteurs mobilisés sont forcément les mêmes, mais plutôt que la mobilisation et l'expérience dues à l'appel d'offre des SPL a sans doute permis d'initier, auprès de ces acteurs, un intérêt et une habitude de travail en commun afin de se porter candidats à de tels programmes, dont la gestion technique et administrative

²²⁴ Cf. dossier « SPL » du site de la DATAR : <http://www.datar.gouv.fr/> - lien vérifié le 15 juillet 2005.

est jugée assez lourde. Le fait que, parmi ces 24 pôles, 12 membres du Club des Districts industriels français aient directement été labellisés démontre bien la continuité entre les SPL et les « Pôles ».

Pour la petite anecdote, il est d'ailleurs intéressant de noter que dans la bibliographie indicative des Pôles de compétitivité proposée sur leur site, l'ouvrage de référence d'A. Marshall – dans sa version originale en Anglais ! – figure au deuxième rang des ouvrages à consulter. C'est dire la proximité conceptuelle (au autre type de proximité ?...) entre ces deux modèles de développement économique.

Il y a tout de même deux différences notables entre les SPL et les pôles de compétitivité.

- La place faite à l'innovation est, dans le second cas, poussée à son paroxysme. En effet, les instances gouvernementales étant désireuses de placer ces secteurs d'activité aux premiers rangs mondiaux, il semble incontournable d'en faire les champions de l'innovation afin de les mettre à l'abri (pour quelques temps, du moins) de la concurrence des pays moins avancés dans ces domaines.
- Les budgets annoncés sont sans commune mesure les uns avec les autres : même si l'on ne connaît pas encore (à l'heure où sont écrites ces lignes), comment se répartiront les montants accordés entre les 67 pôles de compétitivité labellisés, l'enveloppe globale atteint 1,5 milliards d'euros pour les pôles de compétitivité, contre à peine quelques millions de francs (11 millions de francs de financements de la DATAR et la DRIRE)²²⁵, à l'époque, pour la centaine de SPL labellisés.

²²⁵ Ces financements relativement faibles en appelaient cependant d'autres, complémentaires, et en moyenne 4 fois plus importants.

Conclusion de ce chapitre

La localisation des activités économiques constitue un enjeu capital pour les territoires, celles-ci étant notamment génératrices d'emplois, de richesses et de développement. On assiste donc, désormais à une véritable concurrence, entre territoires, pour tenter de conserver ou d'attirer des entreprises. Cela est certes vrai pour ce qui concerne les secteurs traditionnels mais l'est davantage encore pour les secteurs high-tech et, plus généralement, de pointe. L'objectif, pour les agents économiques, étant de donner ainsi à leur territoire l'image la plus positive possible, afin que celui-ci devienne encore plus attractif.

En une cinquantaine d'années, les modèles du développement économique ont très largement évolué, faisant – certes, surtout dans les pays occidentaux – la part belle aux effets de la métropolisation mais aussi multipliant aussi les schémas possibles de ce développement en fonction de l'échelle territoriale envisagée. Grâce à un accompagnement relativement méthodique de la part des pouvoirs publics, l'activité économique s'est donc énormément structurée, notamment selon le principe des parcs d'activités.

Mais au-delà de ce modèle, d'autres théories et formes de développement sont venues agrémenter le discours officiel des actions d'aménagement. C'est ainsi que dans les années 1990 on ressurgi – sur le modèle des districts italiens fondés eux-mêmes sur les théories marshalliennes – les systèmes productifs locaux, mettant en exergue les valeurs de la proximité et l'importance des liens tissés entre les différents types d'acteurs (qu'ils soient publics, entrepreneuriaux, universitaires, etc.). Puis, à la suite des SPL ont été mis en place, en 2005, les « pôles de compétitivité », illustrant la volonté gouvernementale de mettre en place une nouvelle politique industrielle ayant pour objectif de faire de certains territoires économiques nationaux les véritables porte-étendards dans leur domaine de spécialisation, à l'échelle du pays ou bien au-delà.

Le modèle des pôles de compétitivité s'appuie clairement sur le principe de l'innovation industrielle notamment basé sur une coopération entre l'industrie, la formation et la recherche. Et l'inauguration de ces pôles par le Président de la République lui-même (également entouré du Premier ministre ainsi que de ceux en charge de l'Intérieur, de l'Industrie, et de l'Éducation et de la Recherche) constitue un symbole fort de l'implication gouvernementale. En effet, le Président de la République lors d'un déplacement à Reims pour l'inauguration officielle de l'Agence de l'Innovation Industrielle et la visite du pôle de compétitivité dédié à l'agro-industrie, rappelait en ces termes l'importance du positionnement de la France (et de l'Europe) sur des secteurs clés, à l'heure de la concurrence territoriale exacerbée et de la mondialisation toujours plus vivace :

« Nous sommes engagés dans une compétition mondiale pour la suprématie technologique. En France, en Europe, ce qui se joue, c'est notre puissance. C'est le dynamisme de notre économie. Ce sont, bien sûr, nos emplois : ceux d'aujourd'hui, ceux de demain. Comme à d'autres moments décisifs de notre Histoire, nous allons nous mobiliser et nous rassembler pour relever le défi de l'innovation industrielle. »

Depuis quinze ans, la mondialisation connaît une accélération sans précédent. Elle suscite des inquiétudes. Mais elle offre aussi des possibilités nouvelles. La compétition économique est toujours plus âpre. Les positions des entreprises, et même des nations, évoluent avec une rapidité inconnue jusqu'ici dans l'Histoire. »²²⁶

Puis, toujours dans ce contexte de concurrence territoriale et désirant « donner un coup d'accélérateur à l'innovation industrielle »²²⁷, l'accent est mis par le Président de la République sur la place désormais incontournable du progrès technique dans l'industrie :

« (...) le progrès technique enregistre des activités extraordinaires. La puissance des ordinateurs double tous les dix-huit mois. Une entreprise européenne qui, il y a quinze ans à peine, faisait de la pâte à papier, production noble, est devenue le numéro un mondial des télécommunications. De nouveaux champs scientifiques, parfois même de nouvelles disciplines, voient le jour presque quotidiennement : c'est le cas des nanosciences et des nanotechnologies, qui seront peut-être à l'origine de la quatrième révolution industrielle, celle de la connaissance et de la maîtrise de l'infiniment petit.

Dans les années à venir, la hiérarchie de la puissance scientifique et économique sera bouleversée, selon que tel ou tel pays aura ou non réussi à prendre de l'avance dans les secteurs de pointe, dont certains n'existent même pas encore à l'heure actuelle.

Dans ce monde où s'ouvre le champ des possibles, nulle situation ne peut être considérée comme acquise. La recherche et l'innovation ne sont plus l'apanage des pays les plus avancés : elles se mondialisent à leur tour. Les pays émergents ne se contentent plus de fabriquer des produits conçus par d'autres. Ils innovent désormais, y compris dans les domaines de haute technologie. Ils se lancent dans des productions à forte valeur ajoutée. La Chine a multiplié par deux son effort de recherche en cinq ans. Elle compte déjà aujourd'hui plus d'ingénieurs que l'Europe tout entière. L'Inde, le Brésil mettent aussi les bouchées doubles.

Face à cette concurrence nouvelle, aucun grand pays ne reste inactif. »²²⁸

Justement, prenant en considération l'un de ces secteurs clés de l'industrie moderne – à savoir l'activité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication – nous allons désormais nous attacher à montrer sa montée en puissance dans les discours et pratiques de l'aménagement. En effet, d'un côté, les parcs d'activités liés aux TIC se sont multipliés, en quelques années à peine ; d'un autre côté, les TIC – notamment en tant qu'outil – ont pris une place très transversale qu'occupent bien peu de secteurs dans les politiques publiques...

²²⁶ Discours de Jacques Chirac, Président de la République, Reims, mardi 30 août 2005. Cf. : http://www.elysee.fr/elysee/francais/interventions/discours_et_declarations/2005/aout/deplacement_dans_la_marne-discours_du_president_de_la_republique_a_reims.31026.html - lien vérifié le 31 août 2005.

²²⁷ Cf. « Chirac donne à Reims un coup d'accélérateur à l'innovation industrielle », *Le Monde*, 30 août 2005.

²²⁸ Discours de Jacques Chirac, op.cit.

TROISIEME CHAPITRE

1.3 – De l'innovation technique à l'innovation politique : le nouvel eldorado des TIC

Des expressions ou termes tels que « la fracture numérique », « la société de l'information », « les Technologies de l'information et de la Communication », « les territoires numériques », « les technopôles » ou « les réseaux à haut débit » ont désormais une fréquence importante dans les discours des politiques. En effet, le champ des TIC se doit d'être relativement maîtrisé par ceux-ci, ayant pris en moins d'une décennie une place incontournable, que ce soit en termes de capacité à créer des emplois et de la richesse (quand on appréhende les TIC en tant que secteur économique), ou que ce soit sous formes d'usages et de besoins (lorsque ces mêmes TIC sont envisagées comme outils pour les entreprises, les collectivités ou bien les citoyens).

Ainsi, la « composante TIC », l'une de celles générant le plus d'emplois à l'heure actuelle²²⁹, envahit également nos sociétés modernes, dont les territoires se structurent (en créant un réseau à haut débit, en tentant d'attirer des entreprises de ce secteur ou des opérateurs permettant de fournir des services, etc.) pour faire en sorte d'en profiter pleinement et, si possible, avant le territoire voisin.

Du coup, depuis que « la France est entrée dans la Société de l'Information »²³⁰ – pour reprendre le célèbre discours d'Hourtin de L. Jospin, alors Premier ministre – les politiques publiques se sont succédées, à toutes les échelles, tout comme se sont multipliées les expériences de développement local liées aux TIC.

Certaines expérimentations locales sont désormais célèbres : citons simplement Sophia Antipolis pour ce qui est des parcs technologiques, le projet « Parthenay, ville numérisée » pour son côté précurseur en terme de services aux citoyens, ou encore le programme « Pau Broadband Country » en matière d'initiative locale permettant de desservir un territoire (et donc ses entreprises et citoyens) en technologies à haut débit. Ces exemples, certes parmi les plus célèbres, chacun dans leur branche, sont loin d'être isolés. D'ailleurs, en matière de « Web Public Communal », les villes « branchées » s'affichent aujourd'hui fièrement, arborant leurs arobases – symboles de leurs bonnes pratiques²³¹ – à la manière des « villes fleuries »²³²...

Le troisième et dernier chapitre de cette première partie a pour ambition de démontrer la place bien particulière qu'occupent désormais les TIC en matière d'aménagement du territoire.

²²⁹ Comme le rappelle (p.550) le *Schéma des services collectifs de l'information et de la communication* publié par la DATAR en 2002, « les industries des TIC représentaient 4% de l'emploi de l'Union en 1997, et on estime qu'un emploi sur quatre est créé dans les TIC ou des secteurs connexes. »

Cf. : http://www.datar.gouv.fr/datar_site/datar_framedef.nsf/webmaster/bib_framedef_vf?OpenDocument – lien vérifié le 15 juillet 2005.

²³⁰ Et même avant ce fameux 25 août 1997, bien sûr, dans certains cas...

²³¹ Et l'on en sait quelque chose, au GRESOC...

²³² Nous reprenons ici l'image développée par S. Mandard dans son article intitulé « La cité numérique, ville chimérique ? », *Le Monde*, 6 janvier 2001 – article dans lequel il s'interroge sur les espoirs peut-être déçus en matière d'expérimentations locales et développe également l'idée d'« eldorado politique ».

Certes, à l'image des parcs d'activités, les zones dédiées aux entreprises du domaine des TIC se sont développées et structurées (selon différentes formes que nous rappellerons), profitant notamment, pour certaines, des avantages liés à la métropolisation et/ou à ceux des clusters. Cependant, pour aller plus loin, nous montrerons aussi les enjeux que revêtent les TIC en matière de politiques publiques et d'affichage : en effet, le développement numérique des territoires, loin de ne se décider et réaliser qu'à un seul niveau, nécessite l'investissement de bon nombre d'acteurs publics, depuis l'État (au travers de l'action gouvernementale, relayée par ses agences et représentants) jusqu'aux collectivités territoriales, positionnées au plus près des besoins de leurs citoyens. Ainsi, par l'entrée dans la société de l'information et du fait de la volonté des différents acteurs de développer numériquement les territoires, nous verrons que se mettent en place les désormais fameux « territoires numériques » – ou tout du moins des projets de territoires numériques ! – lesquels se sont multipliés au cours des dernières années et constituent le véritable cœur de ce travail.

1.3.1 – Les formes de l'aménagement du territoire liées aux activités TIC

L'organisation actuelle des activités liées aux TIC, en matière d'aménagement du territoire et de localisation géographique et dans la droite ligne de la théorie des économies d'agglomération, est très souvent associée à l'image des nouveaux espaces industriels apparus à partir des années 1970-1980 qui ont été qualifiés de technopôles²³³. L'association est certes exacte, mais pas forcément exclusive. En effet, à la suite du pôle de développement des années 1950-1960, le technopôle est un lieu fortement identifié par les activités industrielles de haute technologie et dans lequel les acteurs publics locaux fondent des espoirs d'entraînement de l'économie régionale. Pour aller plus loin, le fondateur de Sophia-Antipolis²³⁴, P. Laffite, a écrit, définissant un technopôle, que

*« la réunion en un même lieu d'activités de haute-technologie, centres de recherche, entreprises, universités, ainsi que des organismes financiers facilitant les contacts personnels entre ces milieux, produit un effet de synergie d'où peuvent surgir des idées nouvelles, des innovations techniques et donc susciter des créations d'entreprises »*²³⁵.

La petite histoire n'indique certes pas si l'auteur de cette phrase a défini le technopôle à partir d'une généralisation des expériences ou bien s'il a en fait davantage défini le cas particulier (et réussi) de Sophia Antipolis...

Mais, si nous avons pu développer, dans le chapitre antérieur, une typologie des parcs d'activités, les aménagements urbains (décidés par les pouvoirs publics locaux) que sont les

²³³ Nous ne reviendrons pas ici sur les différences entre « technopole » (pôle technique et technologique) et « technopôle » (ville à dimension régionale proposant des capacités technologiques élevées) mais renvoyons le lecteur au texte de R. Brunet sur ce thème repris dans les Annexes de ce travail.

²³⁴ Technopôle que nous avons déjà évoqué lors du chapitre introductif.

²³⁵ Laffite P. (1988) : *Technopôles*, Paris, DATAR – cité par Benko G. (1991) : *Géographie des technopôles*, Masson, 224p., p.11.

technopôles appartiennent à un ensemble de « nouveaux » espaces industriels technopolitains que l'on peut, en reprenant ici les travaux de G. Benko, différencier les uns des autres. Nous reprenons ce passage dans son exhaustivité afin d'éviter de fausser le sens des définitions en les tronquant²³⁶ ou en les aménageant.

- « Les centres d'innovation : en extension à l'intérieur de campus universitaires, ils fournissent de petites unités de recherche ou d'expertises pour les entreprises (exemple : à l'Université de Compiègne).
- Les parcs scientifiques : nés dans les pays anglo-saxons, aménagés à l'initiative des universités et à proximité des campus, leur développement est lié aux firmes possédant un département « recherche et développement » en croissance ou déjà renommé, associé avec les laboratoires universitaires et avec d'autres unités subordonnées. Cet ensemble se compose de bureaux, de laboratoires et d'ateliers. (Exemple classique le Cambridge Research Park en Grande-Bretagne). Les technopôles français s'inspirent souvent de ce modèle.
- Les technopôles (ou les parcs technologiques) : ils comprennent une forte proportion de recherche appliquée, éventuellement (mais pas nécessairement) en liaison avec les universités. L'activité essentielle y est la production industrielle de haute-technologie et les services aux entreprises. Ces espaces sont aménagés, en général, dans le milieu péri-urbain, à proximité des agglomération de grande taille, dans un environnement physique et social agréable à faible densité. Les technopôles sont souvent l'objet d'une opération mixte, activités économiques d'un côté, habitat et équipements de l'autre. (L'un des exemples classiques en France est Sophia Antipolis).
- Les parcs d'affaires et commerciaux : ils sont caractérisés par un environnement de haute qualité avec une faible densité et répondant à toutes les exigences des entreprises commerciales ayant une image de prestige et par des activités hautement spécialisées. Les fonctions sont triples : manufacture, commerce et services professionnels. (On trouve de nombreux exemples dans la région parisienne, plus particulièrement près des aéroports).
- Les zones industrielles supérieures : souvent influencées par l'image des parcs scientifiques et les tendances récentes de construction, elles ont une liaison faible voire éloignée de la haute-technologie. Mais par la qualité du « design » et de leur apparence, elles ont bénéficié grâce aux conséquences visuelles positives d'une image authentique de haute-technologie dans le schéma architectural. Au niveau de l'aménagement et du paysage, une conception stéréotypée est née dans les années 1950 et 1960, et elle s'est enrichie dans les années suivantes. »²³⁷

De nombreux autres travaux se sont certes intéressés aux technopôles, à la suite de G. Benko ; mais il est particulièrement intéressant de nous pencher sur ceux de M. Cartier qui, à partir de 1998, a concentré sa recherche sur le phénomène des technopoles liées aux TIC. Dans son

²³⁶ Nous laissons sciemment les exemples fournis par G. Benko et datant de 1991 pour démontrer que ce n'est peut-être pas forcément à ceux-ci que nous penserions aujourd'hui pour caractériser ces formes d'aménagement.

²³⁷ Benko G. (1991) : op. cit., p.13.

cas, notons qu'il n'utilise par le terme de technopôle – nous rappelant indirectement que la distinction fut (et est encore...) essentiellement de l'ordre du débat franco-français. Cependant, sa technopole au départ identique à la définition que nous en avons, rappelle rapidement, par bien des aspects, les technopôles tels qu'ils sont définis en France et qu'il nomme quant à lui *technoparcs*. Il passe ainsi régulièrement, et sans faire systématiquement la distinction, de l'un à l'autre. M. Cartier rappelle de la technopole (aussi appelée, pour lui « *pôle territorial de compétence, high-tech hub, high-tech cluster, capital of the 21st century knowledge economy* » qu'elle est avant tout

*« une ville-région qui intègre les activités de différents acteurs universitaires, privés et gouvernementaux, pour développer un pôle d'excellence régional dans un ou plusieurs domaines donnés. Les notions d'intégration (cluster, hub) et de TIC sont intimement associées via la notion de réseau non seulement électronique mais surtout d'acteurs participants. Les technopoles sont orientées vers la création d'emplois et de « présence » dans les marchés en voie de continentalisation au niveau mondial, dans un secteur d'activité donné. »*²³⁸

L'Association internationale des parcs scientifiques (IASP) retient quant à elle la définition suivante du parc scientifique. Cependant, l'IASP précise que dans un souci de généralisation par rapport aux multiples modèles dispersés à travers le monde, celle-ci pourrait également s'appliquer aux « parcs technologiques », aux « technopoles » ou aux « parcs de recherche ».

« Un Parc Scientifique est un organisme géré par des spécialistes et dont le but principal consiste à accroître la richesse de sa communauté par la promotion de la culture de l'innovation ainsi que de la compétitivité de ses entreprises et institutions fondées sur le savoir qui y sont associées ou implantées.

*Pour ce faire, un parc scientifique doit stimuler et gérer le transfert des connaissances et technologies parmi les universités, les institutions de R et D, les entreprises et les marchés ; faciliter la création et la croissance des compagnies axées sur l'innovation au moyen d'incubateurs ou pépinières d'entreprises et de l'essaimage, et offrir d'autres services à valeur ajoutée de même que des espaces et des installations de haute qualité. »*²³⁹

Pour M. Cartier, on peut effectuer une typologie des technopoles en trois classes, selon leur génération :

- le technoparc (technopole de première génération) : *« c'est un territoire limité géographiquement, c'est-à-dire un parc où aménagent toutes les entreprises intéressées par la réduction des coûts consentis à ceux qui s'y installent. En fait, 75% des technopoles en place ou annoncées ne sont que des technoparcs »*²⁴⁰ ;
- la technopole thématique (c'est-à-dire de deuxième génération) : *« c'est un territoire limité géographiquement qui attire des entreprises appartenant à un secteur industriel donné.*

²³⁸ Cartier M. Cf. : http://www.michelcartier.com/McArticleB.php?id_article=247 – lien vérifié le 15 août 2005.

²³⁹ Cf. : <http://www.iasp.ws/information/definitions.php?ce> – lien vérifié le 15 août 2005.

²⁴⁰ Nous avons là un exemple type du passage par l'auteur de « technopole » à « technopôle », même s'il s'en défend.

Ce territoire crée une masse critique suffisante pour avoir un certain impact sur l'ensemble des activités des acteurs dans ce secteur²⁴¹ » ;

- la technopole virtuelle (ou de troisième génération) : *« c'est un territoire plus grand géographiquement que celui de la technopole thématique et branché à des réseaux de communication de haut niveau. Le principe qui préside à son développement est celui de la fécondation culturelle et de la création de synergie ; une technopole est donc un système régional d'innovation à forte densité d'interactions par fécondation croisée. Ce territoire virtuel attire des entreprises appartenant à un secteur industriel donné, se dotant de services communs et se branchant sur le réseau mondial des technopoles. La masse critique, les services communs et la connexion vers les autres technopoles ont un impact multiplicateur sur les activités des acteurs qui y participent ».*

Pour M. Cartier, seules les technopoles de troisième génération seraient porteuses d'avenir. Cependant, ces véritables pôles de développement ne peuvent se mettre en place qu'en tenant compte du facteur-temps, capital puisque c'est notamment au prix d'une expérience accumulée que la technopole se développera, et de facteurs « *intangibles* », comme les nomme M. Cartier, tels que la qualité de vie, le multiculturalisme et le plurilinguisme, l'éducation, la culture d'innovation ou le sentiment d'identité. Le schéma suivant – qu'il propose pour les technopoles mais que l'on pourrait facilement appliquer au modèle général de fonctionnement des clusters et des technopôles d'envergure – résume les caractéristiques que doit posséder et regrouper un territoire afin d'avoir le potentiel nécessaire pour devenir une technopole efficace. Remarquons par ailleurs que ces caractéristiques – ou avantages – sont classées selon trois « pôles » qui rejoignent particulièrement les trois piliers que nous avons développé pour présenter notre travail.

²⁴¹ Pensons à Toulouse pour l'aéronautique, par exemple.

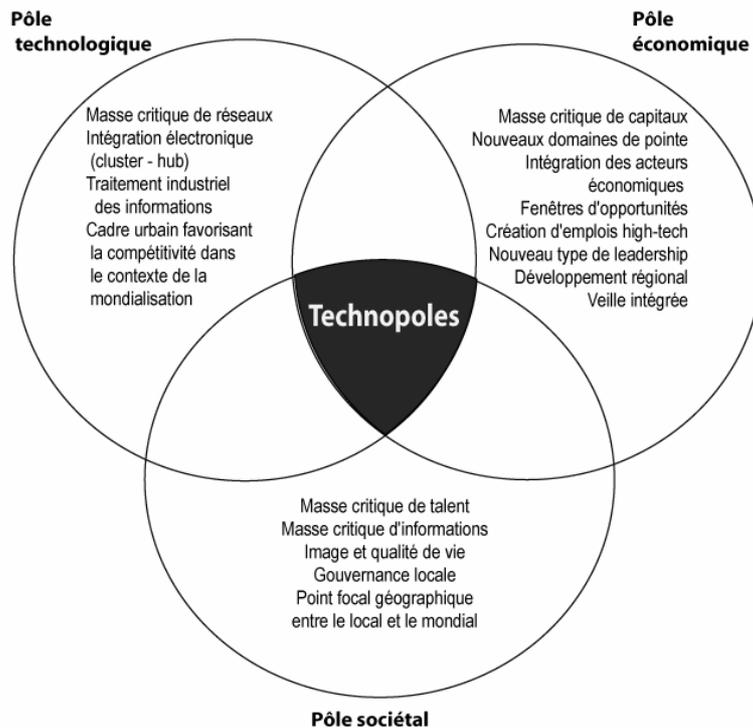


Figure 5 : Carte de connaissance des technopoles²⁴²

Symbole d'attractivité et de dynamisme d'un territoire, le technopôle contribue à la notoriété d'une ville et au marketing que celle-ci peut réaliser pour séduire d'autres investisseurs ou travailleurs hautement qualifiés. Cependant, dans les faits, la simple zone d'activités s'étant autoproclamée « spécialisée » dans les hautes-technologies n'a que très peu de points communs – dans ses spécificités, ses modes de fonctionnement ou son insertion dans les marchés nationaux et internationaux – avec le véritable technopôle ; la technopole, à vocation nationale et internationale, étant quant à elle encore un cran au dessus. S'il est difficile, voire impossible, de réaliser un recensement exhaustif des technoparcs, technopôles ou technopoles spécialisés dans le domaine des TIC, on peut se pencher sur certains travaux essayant de repérer les plus importants d'entre eux.

Dans sa liste recensant les technopoles liées aux TIC dans le monde – liste non exhaustive réalisée à partir de 1998 mais démontrant leur développement, sur tous les continents²⁴³ – Cartier dénombre 66 technoparcs importants, 26 pôles intermédiaires et 20 technopoles de rang supérieur ; « à vocation mondiale », dirait-on désormais... Plus particulièrement pour ce qui concerne la France, 12 pôles sont recensés dans sa liste, dont 2 technopoles au sens de Cartier (Sophia Antipolis ainsi que Toulouse, pour son activité TIC en lien direct avec le secteur aéronautique) et 10 technoparcs (ou technopôles au sens « français » du terme) ; nous reprenons, pour mémoire, ces 12 pôles dans le tableau suivant.

²⁴² Source : M. Cartier. Cf. : http://www.michelcartier.com/MC_sch_activite2.php3 - lien vérifié le 15 août 2005.

²⁴³ Nous reprenons cette liste, dans son exhaustivité, en annexes, pour information.

Nom	Ville – Région	Thème principal
Europlace	Paris	TIC et finances
Sophia Antipolis	Côte d'Azur	Quatre thématiques
Île de science	Sud de Paris	Technoparc
Technoparc	Grenoble	TIC
Futuroscope	Poitiers	Technoparc-exposition
Cité des Sciences et T.	Paris-Lavillette	Technoparc-exposition
Rennes Atalante	Rennes	TIC
Hélioparc	Pau	Technoparc
Labège Innopole ²⁴⁴	Toulouse	Technoparc
Technoparc	Toulouse	Aéronautique
Technoparc	Strasbourg	Biotechnologie
Technoparc	Grenoble	Microélectronique et télécom.

Tableau 9 : Les technopoles français, selon M.Cartier²⁴⁵

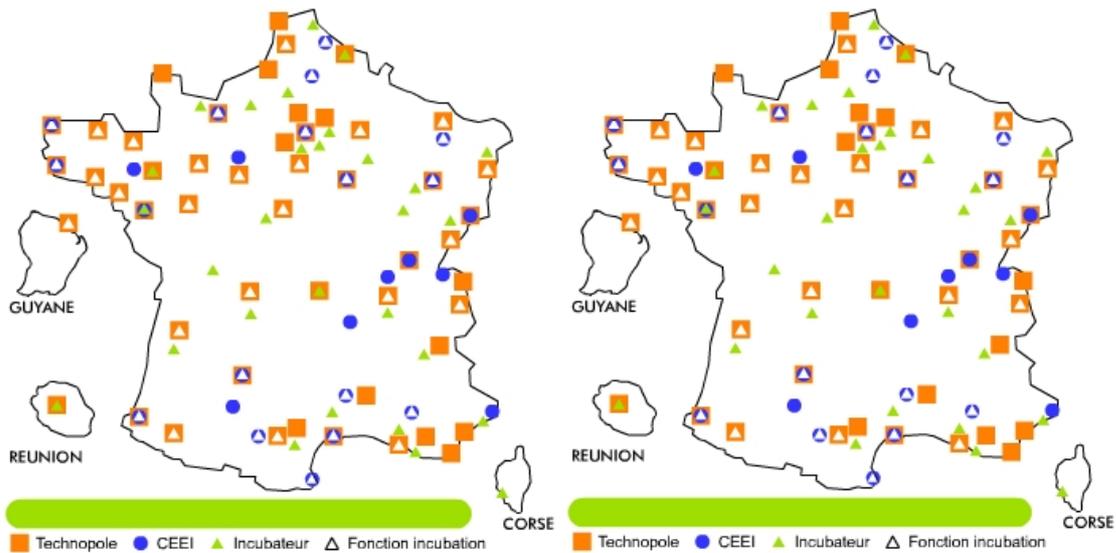
Si ce recensement est effectué à l'échelle mondiale et avec un œil extérieur en ce qui concerne les pôles d'excellence français, les résultats sont quelque peu différents lorsque le même travail est effectué par des acteurs locaux. En effet, le recensement français des territoires spécialisés dans le domaine des TIC donne des résultats plus conséquents ; ainsi, si le Réseau « France Technopoles Entreprises Innovation »²⁴⁶ recense 50 technopôles²⁴⁷ (cf. figure suivante, carte de gauche) aux secteurs d'activités variés, 33 d'entre eux affichent – parfois parmi d'autres – une spécialisation dans le domaine des TIC (carte de droite de la figure suivante).

²⁴⁴ Le lecteur aura bien sûr remarqué la petite erreur concernant l'orthographe de Labège Innopole. Nous avons fait le choix de conserver le tableau tel qu'il est présenté sur le site de M. Cartier afin de démontrer la difficulté – dans le cas où bien sûr ce ne serait pas qu'une petite erreur de frappe... – quant à la difficulté d'étudier avec une rigueur absolue des cas de développement technopolitain qu'on ne connaît parfois que par l'intermédiaire de la littérature grise et de l'Internet (presse spécialisée, sites de marketing, etc.).

²⁴⁵ Cf. : http://www.michelcartier.com/McArticleB.php3?id_article=249 – lien vérifié le 15 août 2005.

²⁴⁶ Cf. : <http://www.reseauftei.com>, notamment pour la liste et les coordonnées plus précises de ces technopôles (rubrique « le réseau ») – lien vérifié le 15 août 2005 (cartes réactualisées le 2 février 2006 et comprenant donc la technopôle de Castres-Mazamet, nouvellement labellisée). Le réseau FTEI est le relais, au niveau national, du réseau EBN (European Business and Innovation Center Network) par l'intermédiaire duquel l'Union européenne labellise les CEEI (Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation) figurant sur les deux cartes présentées. Les CEEI ont pour objectif la détection et l'accompagnement de projets de création d'entreprises innovantes ou de développement d'entreprises existantes par l'innovation. Fin 2005, le réseau FTEI devenait RETIS (cf. : <http://www.retis-innovation.fr>). Liens vérifiés le 15 février 2006.

²⁴⁷ Sur le site, aucune distinction n'est faite entre les technopoles régionales et les simples parcs technologiques. Mais au vu des cas recensés, nous pouvons penser que la majorité de ceux-ci sont plutôt des technopôles ; d'où notre choix pour le titre de la figure présentant les deux cartes et ce, malgré la légende des cartes proposée par le Réseau FTEI.



Carte 7 : Les technopôles en France (représentation de l'ensemble puis des « technopôles NTIC »)

Ces cartes sont particulièrement intéressantes pour montrer que la plupart des régions françaises possèdent désormais au moins un technopôle, terme générique pour faire référence, dans ce cas précis, aussi bien à un parc scientifique qu'à une technopole. Mais, outre ceci, c'est la place bien particulière des TIC dans ces technopôles que l'on se doit de remarquer. En effet, deux tiers des grands pôles français spécialisés recensés par le Réseau FTEI et fonctionnant sur le principe des clusters affichent une compétence dans le domaine des TIC. Certes, le « technopôle de l'Aube en Champagne » (Troyes) est difficilement comparable avec la technopole de Sophia Antipolis, mais dans ces 32 pôles français d'importance – il y en a bien sûr bien d'autres, mais de rang inférieur –, les TIC ont pris une place bien particulière, donnant au technopôle sa spécialisation ou bien s'insérant, de façon transversale, dans des activités ayant besoin de les intégrer (pensons à l'aéronautique ou à l'aérospatiale, notamment).

Ainsi, le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie rappelle qu'en matière de technopôles TIC²⁴⁸, on trouve différents modèles que l'on peut classer selon leur ancrage territorial, notamment.

« On peut distinguer :

- des Technopoles déjà bien établies, comme Angers, Orléans, Montpellier, Grenoble, Rennes, Sophia-Antipolis (en lien avec l'INRIA et la Telecom Valley). On trouve à leur proximité de grandes entreprises (IBM, Bull, Atos-Origin, Hewlett-Packard, etc.) ;
- des Technopoles plus jeunes, bénéficiant de la proximité d'une Université de Technologie ou d'un Centre de Recherche. Parmi celles-ci : la Technopole de Lyon, Agoranov à Paris, les Technopoles à proximité des Universités de Technologie de Compiègne et de Troyes ;

²⁴⁸ Dans ce cas aussi, aucune distinction n'est faite entre « technopôle » et « technopole », la page web faisant largement référence aux « technopôles » tout en les nommant « technopoles »...

Cf. : http://www.industrie.gouv.fr/cgi-bin/industrie/FranceTech/v_lien6.pl?francais_27f – lien vérifié le 15 août 2005.

- *dans certains cas, des synergies peuvent s'établir avec d'autres thématiques de la technopole, suscitant des projets sur des marchés d'outils particuliers nécessaires à ces autres thèmes, comme les logiciels pour l'environnement à Aix-en-Provence, les Télécommunications à Sophia-Antipolis, Rennes ou Grenoble, les systèmes embarqués à Brest et Rennes, etc. »*

La spécialisation de ces technopôles est mise en exergue dans la figure suivante réalisée à partir²⁴⁹ d'un tableau présenté sur la même page web du MINEFI ; en effet, à l'intérieur même du vaste secteur des TIC, certains de ces pôles réunissent des entreprises dont l'activité est focalisée sur certains champs du domaine des TIC ou a pour débouchés d'autres secteurs d'activités (la santé, le textile, l'environnement, etc.).

Certes, les « territoires numériques » et/ou « territoires politico-économiques » que nous aborderons plus en profondeur à partir de la seconde partie ne sont pas tous des technopôles de rang mondial, loin de là. Cependant, ces quelques pages avaient la simple prétention de rappeler que les activités liées aux TIC, quoique modernes de par l'objet constituant leur cœur de métier, répondent bien souvent à des modes de fonctionnement et à des principes de localisation observés par ailleurs pour des clusters constitués autour d'activités traditionnelles.

²⁴⁹ « A partir » car le tableau initial a été expurgé des adresses électroniques des différents technopôles, celles-ci étant inutiles ici.

Ville / Technopole / Site web	Exemples de domaines d'expertise dans le domaine des TIC (entr.)
Aix-en-Provence Europôle Méditerranéen de l'Arbois www.europole-med-arbois.org	- Logiciels de surveillance et de gestion de l'environnement (Environ, Prysm), - Technologies de capteurs (Nanotech), - Logiciels acoustiques et systèmes audio (Genesis), - Télésurveillance de patients & capteurs nomades (TAM Telesante)
Angers Angers Technopole www.angerstechnopole.com	- Ordinateurs (Bull SA, NEC), - Imagerie numérique (Artemis, Theleme), - Systèmes de lecture de documents (Axode), - Logiciels de CAO (CAO-Concept)
Annecey Savoie Technolac www.savoie-technolac.com	Informatique, électronique, TIC : - Logiciel industriel (Aegis), - Télévision numérique (Omnium Media), - Automates (Scamp industrie), - Cartes à puces (Smartinnov)
Brest Technopole Brest Iroise www.tech-brest-iroise.fr	- Logiciels (Afix), - Recherche & développement, formation (Alcatel), - Informatique embarqué, cartographie (Elo Systèmes), - Logiciels pour l'imagerie médicale (Med.e.com)
Le Mans Le Mans Technopole www.adema-le-mans.fr	- Serveurs vocaux interactifs (CII Industrielle), - Editique (DataSyscom), - Logiciels pour les professionnels de santé (Sephira), - Téléphonie mobile (SkyWorks), - Logiciels de gestion (Systel)
Limoges ESTER (Espace Scientifique et Technologique d'Échanges et de Recherche) Limoges Technopole www.tech-limoges.fr	- Antennes à pointage électronique (CREAPE), - Electricité et électronique (Sitel, Legrand, CR3E), - CAO, Micro-électronique et Communications (Memscap, ENSIL), - Cartographie numérique et SIG (Geoscan Ingénierie)
Lyon Technopole de Lyon www.techgrandlyon.prd.fr	- Logiciels de loisirs (Infogrames, Electronic Arts, Helioland, Wide Screen Games), - Logiciels de gestion (CEGID, CCMX), - Logiciels de gestion électronique de documents (Ever, Docubase), - Logiciels de commerce électronique (Indexa, Infonie)
Marseille Méditerranée Technologies, Technopole Château Gombert www.mediterranee-technologies.com www.technopole-marseille.com	- MicroElectronique (STMicroelectronics, Gemplus, Cybernetix), - Localisation et mobilité (Shaktiware), - Logiciels graphiques 3D (Realviz), - Constructeur informatique (Bull Sud Est), - Logiciels d'entreprise (Capso, E.Novacom, I-cosoft)
Montpellier Montpellier Méditerranée Technopole www.tech-montpellier.com	- Ordinateurs (IBM, Dell Computer), - PDA (PalmSource), - Image animée (UBI Pictures), - Didacticiels éducatifs (CLF Media), - Systèmes d'information mobiles (m-Penbase)
Nantes Technopole de Nantes-Atlantique www.atlanpole.fr	- Progiciels pour l'entreprise (Eurodoc, Adexys, Euritel), - Outils logiciels de sécurité et biométrie (Cameon), - Géomatique (GEOBS), - Réalité Virtuelle (MGDesign), - Traitement automatique du langage (Semiosys)
Orléans Orléans technopole www.tech-orleans.fr	- Stockage et calcul (Hitachi, IBM, Inel, ISI System, Lexmark, Sofraser), - Télécommunications (Alcatel, Atcom) - Contrôle par imagerie (Cofob), - Géomatique et analyse d'images (Geo Hyd)
Paris Agoranov www.agoranov.com	Incubateur créé par les Universités Paris 6 et Paris 9 (Dauphine), l'Ecole Normale Supérieure (ULM) et dix grandes écoles d'ingénieurs parisiennes. - Traitement audio (projet MIST Technologies), - MicroPaiement (Biz n'Cash), - Jeux multimédias (Némopolis), - Messagerie sécurisée (eNetshare)
Poitiers Futuroscope Poitiers Technopoles www.futuroscope-technopole.com	- Logiciels de gestion (Cyberion PGI, IGA), - Logiciels bureautique et gestion de documents (Archimed), - Constructeurs informatiques (Bull), - Télécommunications (VoxIP Telecom, France Telecom), - E-learning (CNED), - Audio-visuel numérique (Futuroscope, Trilogic, Imagine Production, Nestor Technologies), - Information scientifique et technique (LABCIS)
Rennes Technopole de Rennes Agence de développement économique de Rennes Métropole www.rennes-atalante.fr www.rennestelecom.com	- Multimedia (Ateme, Cartelmatic, Ikonic, Etiam, Sitagri, Sogitec), - Systèmes embarqués (Caps entreprise), - Réseau IP (Envivio), - Réseaux de données (France Télécom Transpac, Equant), - E-learning (Syfadis), - Contenus audiovisuels enrichis (West Cast systems)
Toulouse Technopole de Toulouse Sud-Est www.sicoval.fr/entreprendre	- Spatial, télédétection, informatique et édition de logiciels (Abyla Diffusion, AGB logiciels, Techform, TMPI, Atempo, AZ Informatique SA, Data media)
Troyes Technopole de l'Aube en Champagne www.technopole-aube.fr	- Image de synthèse 3D (Okenite Animation), - Places de Marché, e-commerce (Subcontract Solutions, AgendiZe), - Logiciels pour la logistique et le transport (Visiologis)

Tableau 10 : Exemples de technopôles TIC français et domaines d'expertise²⁵⁰

²⁵⁰ Source : cf. http://www.industrie.gouv.fr/cgi-bin/industrie/FranceTech/v_lien6.pl?francais_27f – lien vérifié le 15 août 2005.

1.3.2 – La montée en puissance des TIC dans les discours et pratiques de développement

Si les activités liées aux TIC se sont constituées, pour certaines d'entre elles²⁵¹, et avec le temps, en parcs technologiques et autres technopôles, la montée en puissance des TIC dans les discours et pratiques de développement s'est véritablement faite au cours des dix dernières années. En effet, la recension exhaustive des discours et programmes ayant participé à la mise en place de la « Société de l'information » n'est pas l'objet de ce travail²⁵², mais l'on peut cependant se pencher ici sur le mode de fonctionnement des structures publiques et étatiques en prenant quelques exemples de pilotages dans le domaine des TIC et de l'aménagement.

1.3.2.1 – L'Etat et les politiques publiques en matière de TIC

On cite très souvent – on l'a fait à notre tour – le discours de L. Jospin (alors Premier ministre) à Hourtin, en août 1997, pour signifier la véritable entrée de la France dans la Société de l'Information. Certes, certains programmes (notamment locaux) avaient été lancés avant cette date, mais c'est surtout depuis lors que les mesures nationales d'accompagnement pour le développement numérique des territoires se sont multipliées. Désormais, « *le pilotage des différents chantiers de la société de l'information* » est effectué au sein de trois types de comités interministériels :

- les CISI (comités interministériels pour la société de l'information), qui abordent le thème de la société de l'information dans son intégralité ;
- les CIRE (comités interministériels pour la réforme de l'État) qui replacent le dossier des TIC dans le cadre de la modernisation de l'administration ;
- les CIADT (comités interministériels d'aménagement et de développement du territoire) qui traitent de l'accès de tous les territoires à la société de l'information et du développement du haut débit.

La figure suivante replace ces trois comités interministériels dans le contexte des acteurs de l'État en matière de Société de l'information, montrant ainsi leur nombre et la diversité des actions sectorielles.

²⁵¹ Loin de nous la volonté de défendre l'idée que l'ensemble de l'activité TIC est localisée dans des parcs scientifiques et autres technopôles ; au contraire, il ne faut pas sous-estimer la part des emplois diffuse dans le reste du système productif et correspondant souvent aux entreprises de plus petite taille qui n'en sont pas moins insérées dans les réseaux de production.

²⁵² Pour un travail sur ce champ, voir par exemple : Vidal P. (2001) : *La Région face à la Société de l'Information – Le cas de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes*, Thèse de Doctorat en Géographie et Aménagement, 2002, 381p.

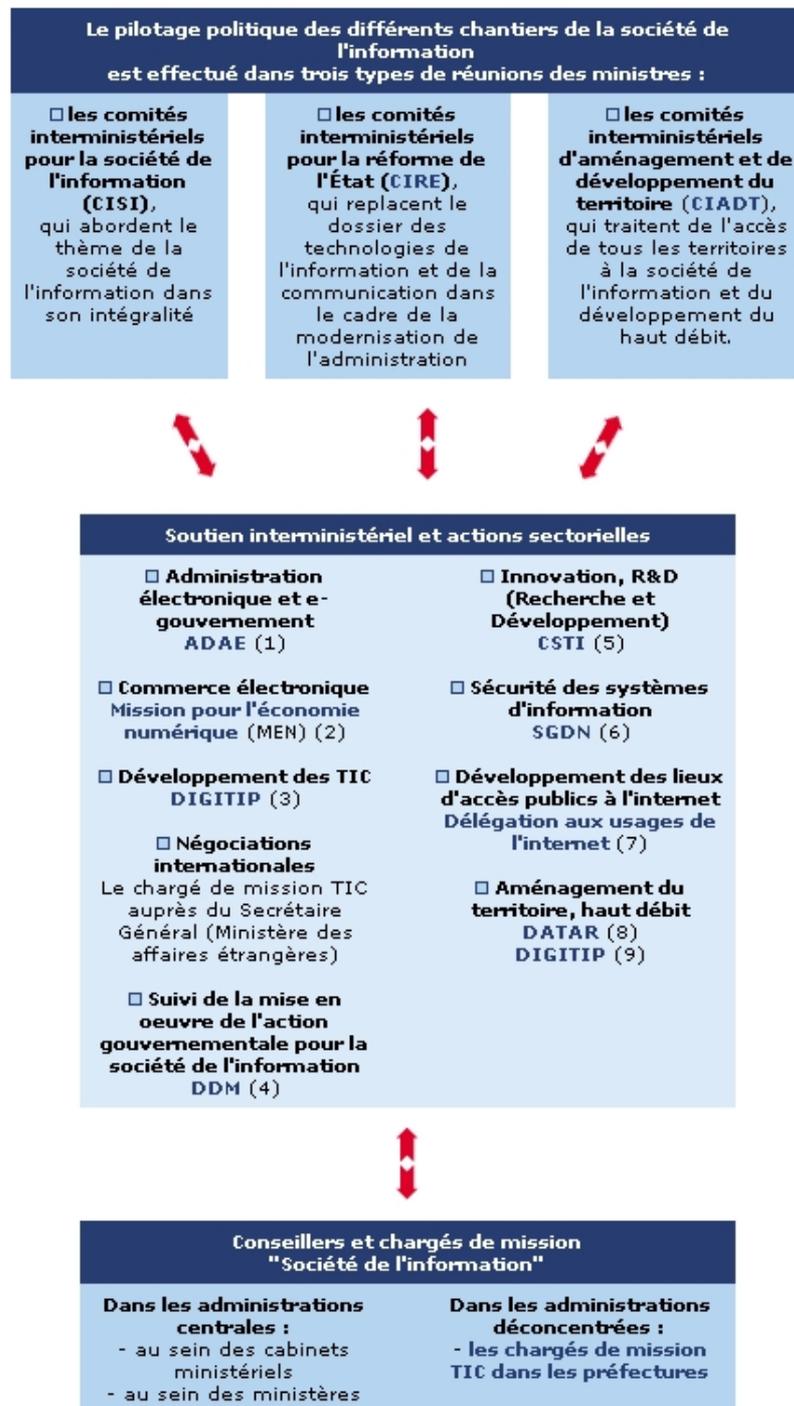


Figure 6 : Les acteurs de l'Etat en matière de Société de l'Information²⁵³

²⁵³ Source : Site de l'action de l'Etat pour le développement de la Société de l'information ; cf. : http://www.internet.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=144 – lien vérifié le 10 septembre 2005.

Légende : (1) : Agence pour le Développement de l'Administration électronique ; (2) : Mission pour l'économie numérique ; (3) : Direction générale de l'Industrie, des Technologies de l'Information et des Postes ; (4) : Direction de Développement des Médias ; (5) : Conseil Stratégique des Technologies de l'Information ; (6) : Secrétariat Général de la Défense Nationale ; (7) : le Délégation aux Usages de l'Internet, ayant remplacé la mission interministérielle pour l'accès public à la micro-informatique, à l'Internet et au multimédia ; (8) : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ; (9) : cf. (3).

NB : Dans le cadre de la mise en place de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et de la réforme de l'Etat, placés sous l'autorité de Bercy depuis le remaniement ministériel ayant mené D. de Villepin à

Afin de mettre en exergue la volonté gouvernementale de pallier à la fois le fameux « retard » pris par la France en matière de TIC ainsi que les disparités régionales notamment dues à « l'enclavement numérique » de certains territoires, nous reprendrons ici certains des objectifs du Schéma de Services Collectifs de l'Information et de la Communication (SSCIC) et des Comités Interministériels d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT).

1.3.2.2 – Le Schéma de Services Collectifs de l'Information et de la Communication

Les Schémas de Services Collectifs – au nombre de huit²⁵⁴ – constituent des documents de planification à vingt ans dont le décret (n° 2002-560 du 18 avril 2002) les approuvant est paru au Journal officiel le 24 avril 2002. Ces huit schémas ont été élaborés à la suite de deux consultations régionales effectuées au premier semestre 1999 et au premier semestre 2001. Comme le précise le décret, trois principes ont été présidés à leur élaboration :

- *définir de nouvelles formes de développement permettant de préserver la qualité du cadre de vie, la richesse de nos territoires et la diversité de leurs ressources culturelles et naturelles ;*
- *promouvoir une organisation solidaire de territoires ruraux et urbains complémentaires, dans des cadres territoriaux rénovés, où se déploient les initiatives de l'ensemble des acteurs et la participation citoyenne à la décision publique ;*
- *susciter des dynamiques régionales, portées par la métropolisation et l'internationalisation, grâce à l'élévation du niveau des équipements et des services essentiels à la modernisation de la société : l'éducation, la culture, la santé, le sport »²⁵⁵.*

Certes, les domaines d'action de ce décret sont extrêmement vastes, allant du transport de voyageurs et de marchandises jusqu'au sport ; cependant, dans les trois principes présentés ci-dessus, on retrouve certains des points saillants des théories importantes de l'aménagement du territoire que nous avons développées. Ceci est particulièrement vrai pour les points 2 et 3 ; quant au point 1, nous verrons par la suite que le cadre de vie, y compris dans le domaine des TIC, est l'un des aspects importants pour attirer ou ancrer véritablement des entreprises et des salariés.

Outre ces aspects généraux, ce décret précise notamment, plus spécifiquement à propos de l'Information et de la Communication, que le développement de l'économie tertiaire doit accompagner celui des territoires et que la France doit faire face à cette révolution en permettant à ses concitoyens d'accéder aux réseaux immatériels de la connaissance tandis que les entreprises doivent s'organiser en réseaux et profiter pleinement des capacités de recherche et développement.

Matignon, l'ADAE a rejoint trois autres structures au sein de la Direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME), créée en janvier 2006.

²⁵⁴ Ces Schémas s'intéressent à des domaines aussi variés que l'enseignement supérieur et la recherche, la culture, la santé, l'information et la communication, les transports de voyageurs et de marchandises, l'énergie, les espaces naturels et ruraux, le sport.

²⁵⁵ Journal officiel de la République française, 24 avril 2002, p.7314.

« La France est largement engagée dans la société de l'information. C'est une révolution culturelle avant même d'être technologique, sachant que l'apprentissage collectif des nouvelles technologies et leur diffusion à l'ensemble de la société sont nécessairement progressifs et qu'ils n'ont pas encore fait sentir tous leurs effets.

Cette révolution place le savoir au premier rang des facteurs de production et de compétitivité pour une large partie du système productif ; elle inscrit également l'information et la communication au cœur de l'organisation sociale et du fonctionnement des services collectifs ; elle renforce, enfin, l'exigence d'un niveau d'éducation très élevé.

Se développe ainsi l'économie tertiaire, celle des services aux entreprises, des services aux entreprises, des services aux ménages ou celle des activités récréatives, culturelles et sportives qui représentent dorénavant la part prépondérante de la croissance en emplois. L'économie du savoir et des services crée également de nouvelles perspectives de développement tout comme elle suscite de nouvelles attentes. L'accès aux réseaux immatériels de la connaissance constitue désormais une condition du développement économique, social et culturel, auquel chaque territoire doit avoir accès. Ainsi, les capacités de recherche et développement demeurent un facteur clef du dynamisme et de l'attractivité des territoires ; elles doivent en conséquence s'inscrire dans des logiques de réseaux. »²⁵⁶

En effet, les deux objectifs fondamentaux de ce SSCIC sont bel et bien l'accompagnement par l'État des Territoires dans la société de l'information et l'accès de tous aux technologies et aux services que celles-ci permettent.

Mais, comme le fait remarquer C. Demazière²⁵⁷ en citant P. Musso, qui dirigeait alors un groupe de prospective de la DATAR, ce schéma de services collectifs laisse apparaître au moins trois limites importantes :

- la volonté d'assurer la mise en place d'une couverture efficace en réseaux et services sur les territoires repose sur la mise en concurrence des opérateurs privés ; cela semble quelque peu idéaliste pour les territoires les moins peuplés qui ne présenteront pas d'intérêt économique pour ces opérateurs – des aménagements seront alors nécessaires, par la suite ;
- par ailleurs, certaines mesures envisagées afin de favoriser une égalité d'accès à ces nouvelles technologies tout en assurant un coût raisonnable et sur l'ensemble du territoire « *apparaissent parfois irréalistes* » (le don de matériel informatique amorti, par exemple), comme le précise Demazière ;
- enfin, le SSCIC prévoit que dans le cas du non déploiement des opérateurs privés sur certains territoires qu'ils jugeraient non rentables, les collectivités locales s'impliqueraient ; le problème étant que l'État oblige alors ces collectivités à financer indirectement les opérateurs privés pour les faire venir sur des territoires jugés *a priori*

²⁵⁶ Journal officiel de la République française, 24 avril 2002, p.7315.

²⁵⁷ Demazière C. (2002) : « TIC, politiques publiques et collectivités locales en France : quels sont les effets d'une décentralisation "clandestine" sur l'aménagement régional et le développement économique local », Workshop « TIC et réorganisation spatiale des activités économiques », ENST Bretagne, 21 et 22 novembre 2002, 19p., p.2.

Cf. : <http://www-eco.enst-bretagne.fr/workshop2002/NTIC-et-sante/Communications/Demaziere.pdf> - lien vérifié le 15 avril 2006.

non rentables pour des investissements potentiels. Le corollaire étant que les relations entre les collectivités et les opérateurs sont, dans ce cas là, faussées.

Ainsi, malgré bien des avancées, ce Schéma de Services Collectifs de l'Information et de la Communication, adopté lors du CIADT du 9 juillet 2001 de Limoges, donnait certes les grandes lignes de la politique à venir en matière d'aménagement numérique des territoires, mais – comme C. Demazière le met en évidence – son analyse laissait aussi présager qu'il ne parviendrait pas forcément à réduire durablement la fameuse « fracture numérique ».

1.3.2.3 – Les CIADT : l'expression de la politique gouvernementale en matière d'aménagement du territoire

Depuis 1997, c'est lors des Comités interministériels de l'aménagement du territoire que le gouvernement définit sa politique et ses priorités dans ce domaine. Onze CIADT ont eu lieu depuis, dont certains ont été particulièrement importants pour ce qui est de la Société de l'information et des TIC.

Le CIADT du 9 juillet 2001, outre l'adoption des Schémas de Services Collectifs, donna lieu au positionnement de l'action gouvernementale autour de trois axes :

« A l'occasion de ce CIADT, le Gouvernement a choisi d'inscrire son action autour de trois orientations essentielles pour le pays : assurer un meilleur équilibre territorial, favoriser le développement des territoires et mieux gérer les espaces sensibles.

Ce Ciadt est l'occasion d'exprimer une volonté de modernisation du territoire.

Elle se concrétise par l'adoption des schémas de services collectifs, au terme d'une large consultation de l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire, tant au plan régional que national. Ces schémas constitueront un cadre de référence majeur pour les prochaines années.

Elle se traduit également par le choix du Gouvernement de donner à tous les territoires l'accès à la société de l'information. C'est ainsi que sont décidés l'achèvement de la couverture du territoire en téléphonie mobile d'ici 3 ans et la mise en place d'un dispositif de soutien public à l'investissement des collectivités locales en matière de haut débit. »²⁵⁸

A cette occasion, l'État veut donc notamment soutenir le développement des réseaux par les collectivités en assouplissant les conditions de leur intervention.

Intitulant un chapitre du Communiqué de presse (en version complète²⁵⁹) « La société de l'information pour tous » et se positionnant à la suite des trois comités interministériels pour la société de l'information (CISI) de janvier 1998 et 1999 puis de juillet 2000, le CIADT de Limoges affiche deux objectifs majeurs en matière de TIC :

- assurer un déploiement équilibré des réseaux d'information et de communication sur tout le territoire, en particulier dans les zones défavorisées, les moins développées économiquement ou les moins peuplées. Ceci passe notamment par :

²⁵⁸ Extrait du communiqué de presse.

Cf. : [http://www.datar.gouv.fr/datar_site/datar_CIADT.nsf/\\$ID_Chapitre/CLAE-4YGC6A](http://www.datar.gouv.fr/datar_site/datar_CIADT.nsf/$ID_Chapitre/CLAE-4YGC6A) - lien vérifié le 15 août 2005.

²⁵⁹ Cf. : [http://www.datar.gouv.fr/datar_site/datar_CIADT.nsf/5d6f4fe925592aeec1256591003f98f8/da0293529113b583c1256a84003053bd/\\$FILE/CIADT%20Limoges.pdf](http://www.datar.gouv.fr/datar_site/datar_CIADT.nsf/5d6f4fe925592aeec1256591003f98f8/da0293529113b583c1256a84003053bd/$FILE/CIADT%20Limoges.pdf) – lien vérifié le 15 août 2005, p.24.

- l'achèvement de la couverture territoriale en téléphonie mobile ;
- la possibilité d'accéder au haut-débit pour l'ensemble de la population à des conditions raisonnables ;
- accompagner dans les territoires la dynamique du PAGSI. Les services et les usages seront notamment facilités par :
 - la création d'espaces publics numériques de proximité ;
 - des mesures spécifiques pour le développement de nouveaux services (citons un projet de création de Web TV pour les sourds ou encore la mise en place d'une plate-forme nationale de télé-accueil pour le CNED) ;

Certes, certaines des échéances du premier axe – fixées à un terme de 3 ans ou à la fin de 2005 – n'auront pas été tout à fait respectées, mais ces objectifs, au service du citoyen, auront sans doute contribué à affirmer la nécessité de la collaboration entre les différents acteurs des TIC. Cependant, certaines collectivités n'avaient pas attendu ce CIADT pour affirmer leur intérêt pour les réseaux à haut-débit, par exemple, puisque ce CIADT vient encadrer leur déploiement équilibré sur le territoire.

Dans la même veine consistant à permettre au territoire de profiter pleinement des TIC et dans la droite ligne de ce CIADT qui fut incontournable dans ce domaine là, nous pouvons rapidement citer trois autres de ces rencontres interministérielles :

- le CIADT du 13 décembre 2002, dont l'« aménagement numérique des territoires » – expression que l'on retrouve telle quelle dans le dossier de presse – constitue l'un des axes forts ;

coordonner :

- la préservation de l'équité territoriale, en particulier pour la desserte des territoires en téléphonie mobile ;
- le développement de l'internet haut débit pour assurer la compétitivité et la cohésion des territoires ;
- l'offre d'outils de formation performants et accessibles pour répondre à l'exigence d'un accès partagé aux savoirs ;
- le développement de nouveaux usages et de services liés aux TIC, en particulier utiles à la modernisation des services publics. »²⁶⁰

- le CIADT du 3 septembre 2003, qui s'intéresse particulièrement à la France rurale, essaie donc de mettre les TIC au service des territoires ruraux, notamment grâce à l'utilisation de technologies alternatives (Wi-Fi, satellite, courant porteur en ligne)²⁶¹ ;
- les CIADT des 18 décembre 2003 et 14 septembre 2004 mettent notamment en avant l'enjeu de la couverture en Internet haut-débit de l'ensemble du territoire ;

²⁶⁰ Dossier de presse du CIADT du 13 décembre 2002.

Cf. : [http://www.datar.gouv.fr/datar_site/datar_CIADT.nsf/5d6f4fe925592aeecc1256591003f98f8/ea5717fb02089886c1256c8e004f3df3/\\$FILE/CIADT131202.pdf](http://www.datar.gouv.fr/datar_site/datar_CIADT.nsf/5d6f4fe925592aeecc1256591003f98f8/ea5717fb02089886c1256c8e004f3df3/$FILE/CIADT131202.pdf) - p.29. Lien vérifié le 15 avril 2006.

²⁶¹ A ce propos, signalons simplement que si, pendant de nombreuses années, on a parlé de « fracture numérique », sur le territoire national, entre les zones urbaines relativement « faciles » à équiper en réseaux de télécommunication et les zones rurales, au départ inaccessibles en matière de haut débit, cette fracture tend aujourd'hui à se réduire ou même à s'inverser (en poussant le raisonnement à son paroxysme), des zones rurales très reculées étant maintenant équipées à moindre coût (et avec des débits supérieurs) que certains territoires périphériques des villes...

- enfin, le CIADT du 12 juillet 2005, s'il n'a pas directement porté sur les TIC, a été l'occasion de labelliser pas moins de huit pôles de développement axés autour des TIC sur les 67 pôles de compétitivité retenus au global.

Ces différents éléments démontrent donc que – malgré des lacunes éventuelles dans les projets et programmes mis en place – les TIC sont désormais pleinement intégrées aux politiques d'aménagement du territoire. Cependant, si nous avons développé ici l'exemple national avec les CIADT, cela est également vrai aux échelons inférieurs, comme nous allons le développer à présent.

1.3.2.4 – L'engagement des collectivités locales pour la numérisation de leur territoire

C'est lors du premier comité interministériel pour la société de l'information (ayant eu lieu le 16 janvier 1998) qu'a été lancé le Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information. La stratégie du gouvernement dans ce domaine s'est alors déclinée en de multiples programmes et actions²⁶². Cependant, les politiques publiques ne se limitent pas à celles édictées au niveau national ; au contraire, celles-ci ont parfois été jugées attentistes par les collectivités locales, notamment en matière de construction de réseaux à haut-débit.

Nous prendrons ici l'exemple d'une politique publique endogène à un territoire et rappellerons l'importance de l'aménagement de la loi pour que les collectivités locales deviennent de véritables acteurs de la numérisation de leurs propres territoires.

Le PARSI de Midi-Pyrénées

Stricte duplication du principe du PAGSI à l'échelle régionale et réalisé à la suite des Assises régionales sur la Société de l'information²⁶³, le « PARSI 2002-2006 » (Programme d'action régional pour la société de l'information) de Midi-Pyrénées a été adopté en Assemblée plénière du Conseil Régional, le 21 novembre 2001. M. Malvy, Président de Région, rappelle notamment, dans la présentation de ce document, que l'objectif de ce programme est l'équité territoriale :

« Cette "société de l'information", en cours de développement, transforme peu à peu les modes de vie des populations qui y participent, modifie l'organisation et les marchés des entreprises traditionnelles, ouvre de nouvelles perspectives pour le développement d'activités innovantes. Considérée comme une nouvelle étape pour l'humanité, elle est porteuse de progrès indéniables mais aussi de nombreuses incertitudes.

Il est donc essentiel d'accompagner les citoyens et les entreprises pour qu'ils comprennent les enjeux de cette société émergente et pour qu'ils disposent des moyens nécessaires pour y évoluer aisément. Il apparaît également indispensable d'intervenir

²⁶² Pour ce qui est de la chronologie du PAGSI durant le gouvernement de L. Jospin, cf. : http://www.parti-socialiste.fr/tic/action_dates.php - lien vérifié le 15 août 2005.

²⁶³ Assises régionales dont les résultats ont été traduits en objectifs dans l'axe 11 (« Société de l'information ») du Contrat de Plan État-Région 2000-2006. – cf. : http://www.midipyrenees.fr/fr/html/mission/soc_presentation.htm - lien vérifié le 15 juillet 2005.

rapidement pour que la "société de l'information" soit équitable, bénéficiant à tous et partout.

En développant les services à haut débit sur tout le territoire, en élargissant les possibilités d'accès des citoyens à ces services innovants, en sensibilisant les entreprises et en soutenant les projets porteurs d'avenir, en encourageant la modernisation des services publics, le Conseil Régional a ainsi la volonté d'agir globalement pour mettre la société de l'information au service du développement durable de Midi-Pyrénées. »²⁶⁴

Les 8 axes et les 37 mesures qui composent le PARSI de Midi-Pyrénées fixent des objectifs dans bon nombre de domaines, tout en ayant le territoire régional dans sa globalité comme périmètre d'action :

- axe 1 : faciliter l'accès aux réseaux et aux services de la Société de l'Information ;
- axe 2 : enrichir l'offre et renforcer la présence des services publics ;
- axe 3 : améliorer les conditions d'accès à la formation et l'emploi ;
- axe 4 : renforcer l'enseignement et la recherche ;
- axe 5 : une stratégie Internet efficace pour les entreprises ;
- axe 6 : Midi-Pyrénées, terre fertile pour les entreprises innovantes ;
- axe 7 : valoriser les patrimoines naturels et culturels ;
- axe 8 : se doter de structures nécessaires à la réflexion et à l'animation des acteurs impliqués dans les NTIC.

Pour répondre à ces objectifs, l'ARDESI (Agence régionale pour le développement de la Société de l'Information) – refonte de l'ARTEMIP (Agence Régionale pour les Télé-activités en Midi-Pyrénées) ayant pour objectif de mieux intégrer les collectivités locales à son action – est notamment mise en place en juin 2001. Par ailleurs, le premier poste de Chargé de Mission TIC, au Conseil régional, est créé en l'an 2000.

Ce sont plus particulièrement les axes 5 et 6 qui correspondent aux thématiques abordées dans notre travail²⁶⁵. La volonté affichée par la Région est, dans ces domaines à vocation économique, de sensibiliser les entreprises traditionnelles aux TIC et d'accompagner les entreprises innovantes locales. Cependant, malgré certains résultats avérés – pensons notamment à la mise en place, le plus souvent en association avec d'autres acteurs, de l'incubateur public régional²⁶⁶, au réseau de pépinières²⁶⁷, aux réseaux régionaux de recherche technologique²⁶⁸, ou au développement du capital-risque – on peut s'interroger sur la pertinence de ce niveau territorial pour ce qui est de l'accompagnement des entreprises et de la fourniture d'un réseau adapté, sur l'ensemble du territoire régional. Sur ce dernier point, l'un des récents tournants réside dans la modification d'article de loi L.1511-6 du CGCT

²⁶⁴ Région Midi-Pyrénées, Document de synthèse du PARSI, 8p., pp.2-3.

Cf. : <http://www.midipyrenees.fr/fr/htm/mission/synthese-parsi.pdf> - lien vérifié le 15 juillet 2005

²⁶⁵ Un exemplaire du PARSI est disponible – quand il ne « disparaît » pas, à l'approche d'échéances politiques... – à l'adresse suivante : <http://www.midipyrenees.fr/fr/htm/mission/parsi.doc> - lien vérifié le 15 août 2005.

²⁶⁶ Cf. : <http://www.incubateurmipy.com> – lien vérifié le 15 août 2005.

²⁶⁷ Cf. : <http://www.rezopep-midipyr.com> – lien vérifié le 15 août 2005.

²⁶⁸ Cf. : <http://www.rrrt.cict.fr> – lien vérifié le 15 août 2005.

donnant de nouvelles compétences aux collectivités locales en matière d'aménagement numérique des territoires. Une opportunité que devraient saisir les collectivités de tous niveaux, et particulièrement les Communautés d'agglomération ainsi que les Pays, qui sont peut-être – nous le formulons comme une supposition, du fait des ressources mobilisables en faveur d'un territoire particulier et de la proximité existant entre les élus et leurs concitoyens – les plus à mêmes d'offrir à leurs habitants et entreprises les réseaux et services qui leur sont nécessaires.

Le L.1425-1 du CGCT : une perspective de dynamisme ?

En matière d'infrastructures de haut-débit, il est généralement admis que les collectivités locales projettent de s'en équiper dans un triple objectif :

- « *apporter à l'ensemble des populations présentes sur son territoire une offre haut débit qui répond effectivement à une problématique de couverture ;*
- *apporter aux entreprises présentes sur son territoire une offre de débit et de services à des prix compétitifs ;*
- *apporter à l'ensemble du secteur public (hôpitaux, collèges, services de l'administration locale) ces mêmes offres de débit et de services. »*²⁶⁹

Certes, les projets des collectivités locales diffèrent ensuite les uns des autres en fonction des spécificités territoriales locales et selon que tel ou tel autre de ces trois axes est plutôt mis en avant.

Cependant, si les motivations des collectivités locales existent depuis de nombreuses années, il a fallu un assouplissement de la législation en place pour leur permettre de s'impliquer pleinement afin de pouvoir répondre aux enjeux de la concurrence territoriale. Notamment suite à des travaux de l'Assemblée nationale²⁷⁰ et du Conseil économique et social, l'action gouvernementale a pris en compte ces difficultés lors du CIADT du 13 décembre 2002 afin de donner la possibilité – à certaines conditions... – aux collectivités locales de devenir des aménageurs numériques de leurs propres territoires. Jusque là, interdiction était faite aux collectivités territoriales d'être opérateur de télécommunications, de créer des équipements dits actifs, destinés à la transmission du signal, ou d'utiliser des infrastructures déjà existantes pour déployer des réseaux.

« Le Gouvernement constate une volonté croissante des collectivités locales de prendre des initiatives fortes en la matière. La Caisse des dépôts et consignations a recensé 129 projets d'infrastructures à haut débit, conçus à leur initiative, majoritairement à l'échelle départementale. Or, le régime juridique relatif à l'intervention des collectivités territoriales dans le domaine des télécommunications, principalement défini par l'article L.1511-6 du code

²⁶⁹ Caisse des Dépôts et Consignations, *Réponse à la consultation publique de l'Autorité de Régulation des Télécommunications sur l'intervention des collectivités territoriales dans le domaine des télécommunications*, septembre 2004, 38p., p.6.

Cf. : <http://www.dent.caissedesdepots.fr/upload/news/doc/CAISSE%20DES%20DEPOTS.pdf> – lien vérifié le 15 août 2005. Nous mettons ce passage sous forme de citation, mais notons cependant qu'il constitue une généralité en matière d'infrastructure à haut-débit.

²⁷⁰ Cf. notamment le Dossier sur l'économie numérique de l'Assemblée nationale : http://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/economie_numerique.asp - lien vérifié le 15 août 2005.

général des collectivités territoriale, bien que modifié à deux reprises ces dernières années, ne semble plus être à la mesure des enjeux.(...)

Ces restrictions juridiques limitent fortement la capacité des collectivités territoriales à jouer pleinement leur rôle d'aménageurs numériques du territoire, et n'est pas compatible avec la volonté du Gouvernement d'accélérer la diffusion et la démocratisation de l'accès rapide et permanent à l'Internet.²⁷¹

*C'est pourquoi, conscient des difficultés suscitées par le cadre actuel d'intervention des collectivités locales, le Gouvernement décide de proposer la modification de l'article L.1511-6 du code général des collectivités territoriales et reconnaît aux collectivités locales la vocation à exercer des fonctions d'opérateurs, selon des modalités et un champ qui restent à déterminer après concertation. Les collectivités locales pourront ainsi se mobiliser en priorité dans les zones où aucune offre d'accès à l'Internet haut débit n'est disponible à brève échéance. »*²⁷²

Ainsi, la LOI n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique contient l'article L.1425-1 qui vient abroger l'article L.1511-6. Nous en insérons ici un extrait.

« Art. L. 1425-1. - I. - Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, deux mois au moins après la publication de leur projet dans un journal d'annonces légales et sa transmission à l'Autorité de régulation des télécommunications, établir et exploiter sur leur territoire des infrastructures et des réseaux de télécommunications au sens du 3° et du 15° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. Ils peuvent mettre de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. L'intervention des collectivités territoriales et de leurs groupements se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garantit l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises en application du présent article et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.

*Dans les mêmes conditions qu'à l'alinéa précédent, les collectivités territoriales et leurs groupements ne peuvent fournir des services de télécommunications aux utilisateurs finals qu'après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals et en avoir informé l'Autorité de régulation des télécommunications. Les interventions des collectivités s'effectuent dans des conditions objectives, transparentes, non discriminatoires et proportionnées. L'insuffisance d'initiatives privées est constatée par un appel d'offre déclaré infructueux ayant visé à satisfaire les besoins concernés des utilisateurs finals en services de télécommunications. »*²⁷³

Dans l'esprit de cet article de loi, les collectivités locales intéressées par la mise en place d'un réseau à haut-débit sur leur territoire – et lorsqu'elles auront les bénéficié du transfert de compétence nécessaire – devront donc tout d'abord mener une consultation publique afin de recenser les besoins et projets. Le recours aux opérateurs privés semble la solution la plus opératoire, étant donné que les collectivités n'ont *a priori* pas vocation à être elles-mêmes

²⁷¹ Ce passage constitue la phrase forte de cette citation. D'ailleurs, afin de respecter celle-ci, le lecteur voudra bien nous excuser de la laisser telle quelle malgré l'erreur de conjugaison qu'elle comporte (...) et noter que nous sommes quant à nous conscient d'avoir dû laisser passer le même type d'erreurs dans notre texte...

²⁷² CIADT du 13 décembre 2002, Dossier de presse, op. cit., p.30.

²⁷³ Cf. : http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/decrets_application/2004-575.htm – lien vérifié le 15 août 2005.

opérateurs et/ou fournisseurs de services ; cependant, dans les zones délaissées par ceux-ci et lorsqu'une carence est démontrée, l'enjeu est dès lors indéniable. Et ce d'autant plus que les opérateurs traditionnels et les collectivités locales ne planifient vraisemblablement pas l'anticipation des usages et services à mettre en place de la même manière, la notion de rentabilité n'étant pas uniquement liée à des retours immédiats sur investissements financiers. L'autorité de régulation des télécommunications (ART), qui a notamment pour mission de vérifier le respect de la mise en concurrence des différents acteurs possibles, avait lancé, entre juillet et septembre 2004, une consultation publique sur l'intervention des collectivités territoriales en matière de télécommunications. Ce « gendarme des télécoms » résume dans le tableau suivant son interprétation de ce nouvel article de loi (et le rôle qu'il entend jouer), tout en précisant que cette position pourrait être amenée à évoluer en fonction des arbitrages qu'il sera forcément amené à réaliser.

Tableau récapitulatif de présentation de l'article L.1425-1 du CGCT				
Les différentes activités, autorisées aux collectivités territoriales et à leurs groupements	Conditions de mise en œuvre		Principes à respecter	
	Conditions de forme	Principes à respecter		
<p>1 Etablir sur leur territoire des infrastructures -passives- (idém art. L. 1511-6) et les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants.</p> <p>2 Etablir sur leur territoire des réseaux et les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants.</p> <p>3 Etablir et exploiter sur leur territoire des réseaux de télécommunications au sens du 3° et du 13° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications.</p>	<p>Deux mois au moins avant l'établissement et/ou l'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> publier le projet dans un journal d'annonce légales transmettre le projet à l'ART 	<p>L'intervention des collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garantir l'utilisation partagée des infrastructures respecter le principe d'égalité et de libre concurrence s'effectue dans des conditions objectives, transparentes, non discriminatoires et proportionnées. 	<p>Respecter l'ensemble des droits et obligations régissant l'activité d'opérateur de télécommunications (dans la mesure où les collectivités territoriales et leurs groupements exercent cette activité)</p> <p>Distinguer l'activité L.1425-1 de l'activité traditionnelle d'une collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une même personne morale ne peut à la fois exercer une activité d'opérateur de télécommunications et être chargée de l'octroi des droits de passage destinés à permettre l'établissement de réseaux de télécommunications ouverts au public ; Obligation pour la collectivité de tenir une comptabilité distincte pour les dépenses et les recettes afférentes à l'établissement de réseaux de télécommunications ouverts au public et à l'exercice d'une activité d'opérateur. 	
	<p>Les conditions de mise en œuvre susmentionnées s'appliquent également.</p>	<p>A ce stade, au regard des réponses à la consultation publique sur ce point, et en l'absence d'avis juridique contraire, l'Autorité considère que ce constat d'insuffisance peut être réalisé par une procédure "sui generis" des collectivités. Si les circonstances venaient à évoluer, l'Autorité pourrait spécifier plus finement la procédure souhaitable, et faire évoluer sa demande.</p>		<p>Respecter le régime relatif aux subventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Possibilité pour les collectivités de mettre les infrastructures ou réseaux de télécommunications à disposition des opérateurs à un prix inférieur au coût de revient, selon des modalités transparentes et non discriminatoires Ceci est possible lorsque les conditions économiques ne permettent pas la rentabilité de l'établissement de réseaux de télécommunications ouverts au public ou d'une activité d'opérateur de télécommunications. Possibilité de compenser des obligations de service public par des subventions accordées dans le cadre d'une délégation de service public ou d'un marché public. En tout état de cause, respecter les règles de droit commun.
	<p>4 Fournir des services de télécommunications aux utilisateurs finals</p>	<p>Conditions supplémentaires pour le 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> constater une insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals. <p>Ceci, par l'intermédiaire d'un appel d'offre déclaré infructueux ayant visé à satisfaire les besoins concernés des utilisateurs finals en services de télécommunications.</p> <ul style="list-style-type: none"> avertir l'ART de ce constat 		
<p>Pendant la phase préparatoire</p>				
<p>Une fois le projet lancé</p>				

Tableau 11 : Tableau récapitulatif de présentation de l'article L.1425-1 du CGCT²⁷⁴

²⁷⁴ Source : Site Internet de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART). Cf. : <http://www.art-telecom.fr/dossiers/collectivites/collect04-02.htm> - lien vérifié le 15 août 2005.

À propos des collectivités locales, Demazière rappelle qu'en matière de construction d'infrastructures, et face aux politiques « *attentistes* » de l'État, c'est à elles que revient d'assurer la couverture de leurs territoires en infrastructures puis en services. Pour ce faire – et pour continuer avec les propos de Demazière rappelant un fait unanimement reconnu – les collectivités ont alors deux postures possibles²⁷⁵ :

- soit « *elles développent les usages en achetant des services en gros pour le secteur public et en sensibilisant le secteur privé et en démarchant les opérateurs intéressés par le marché croissant dans la zone considérée* » ;
- soit elles « *[développent] des infrastructures de télécommunications, par exemple sous la forme de boucle optique sous-tendant un réseau indépendant* »²⁷⁶.

Au cours de la dernière décennie (malgré les contraintes dues à la législation en vigueur), mais surtout depuis le tournant du 21^e siècle, les acteurs locaux se sont investis dans ce champ afin de ne pas manquer le train des TIC ou dans le but de prendre un peu d'avance par rapport à leurs concurrents, pour un temps, dans un contexte de concurrence territoriale. Ainsi, créé en juillet 2000, le Département développement numérique des territoires (DDNT) de la Caisse des Dépôts et Consignations a pour mission de mettre en oeuvre la politique de soutien de l'État au développement des TIC dans les territoires ; particulièrement depuis 2001, le DDNT sur environ 130 projets de collectivités locales qui sont, comme on l'a écrit plus haut, certes tous différents les uns des autres, mais pour lesquels la CDC fait une distinction selon les types de porteurs de projets :

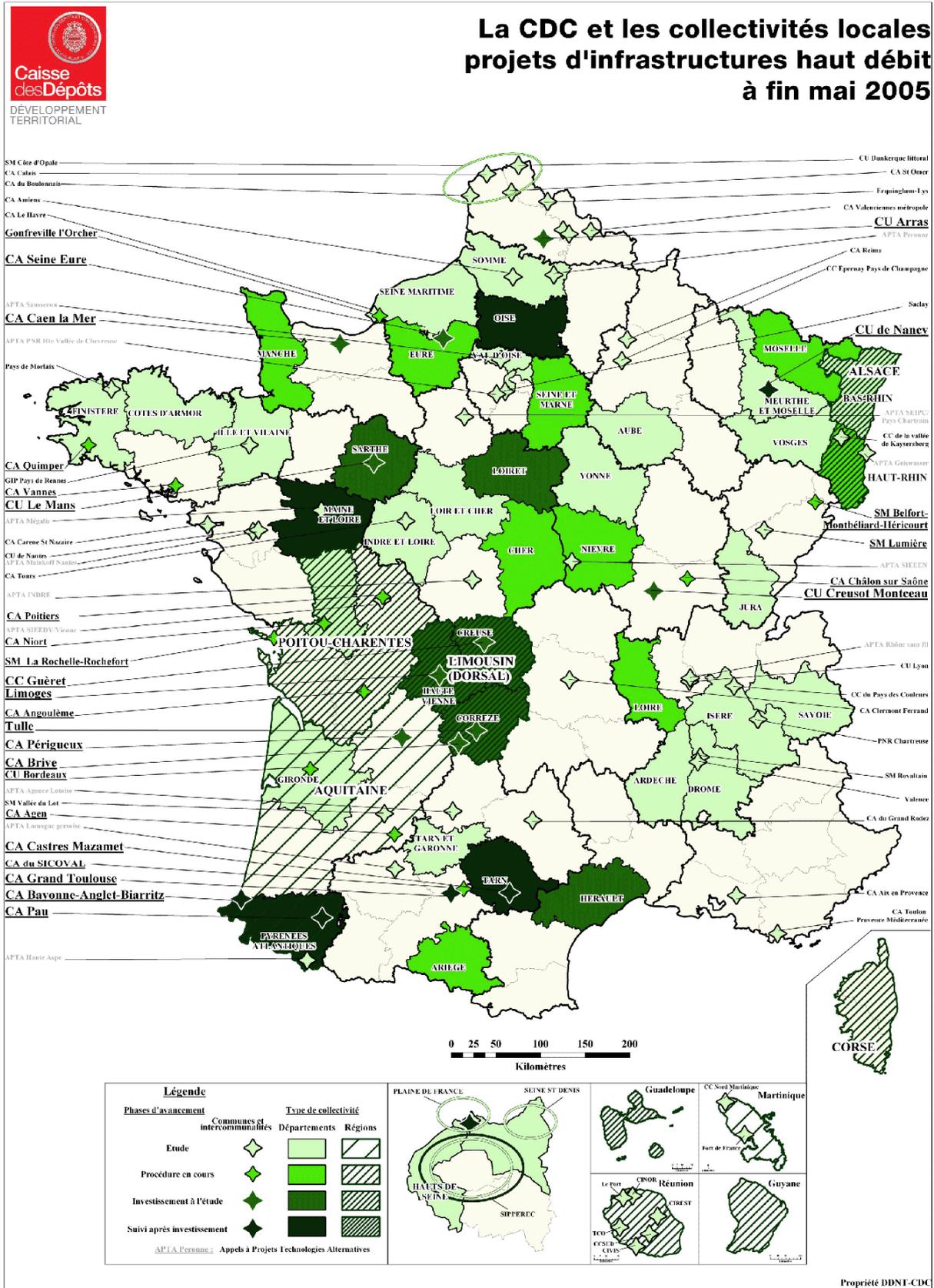
- « *les projets de conseils généraux (40) sont ceux qui affirment le plus nettement la préoccupation de leur couverture du territoire* ;
- *les projets des conseils régionaux (10), qui doivent tirer leur force d'une articulation avec les initiatives des départements et des agglomérations, mettent en avant les enjeux de l'interconnexion, de la collecte départementale et les besoins des entreprises* ;
- *les projets des agglomérations de taille importante recherchent a priori l'obtention d'offres compétitives et inscrivent leur démarche dans un horizon européen* ;
- *les agglomérations de taille inférieure incluent plus largement des problématiques de couverture urbaine.* »²⁷⁷

La carte suivante reprend l'ensemble de ces projets d'infrastructure ; on notera la forte proportion de projets communaux et intercommunaux ainsi que les nouveaux projets faisant appel à des technologies alternatives.

²⁷⁵ Dans les faits, ce n'est certes pas aussi tranché, notamment par le jeu des subventions ou des délégations de service public.

²⁷⁶ Demazière C. (2002) : op. cit., p.6.

²⁷⁷ Caisse des Dépôts et Consignations (septembre 2004) : op. cit., p.6.



Carte 8 : Les « projets CDC - Collectivités locales » d'infrastructures à haut-débit²⁷⁸

²⁷⁸ Source : Caisse des Dépôts et Consignations, mai 2005.

Cf. : <http://www.dent.caissedesdepots.fr/infrastructure/projets/index.asp> - lien vérifié le 15 août 2005.

1.3.3 – La naissance du territoire numérique : acteurs et technologies

Si nous avons fait le point, dans les pages précédentes, sur le développement numérique des territoires – développement s’effectuant en s’appuyant largement sur le déploiement d’infrastructures à haut-débit – la suite logique consiste à évoquer désormais la naissance du territoire numérique lui-même.

En effet, après les villes numériques, virtuelles ou digitales, les collectivités ingénieuses et les cités intelligentes, les « territoires numériques » semblent s’imposer, dans la littérature et dans les faits, pour caractériser un projet local de développement axé autour des TIC. Bien sûr, la définition du territoire numérique est encore assez fluctuante : s’appliquant surtout, au début (et avec les premières expressions citées ci-dessus) à des projets notamment axés autour de la diffusion des usages auprès des citoyens ; elle réunit désormais certains concepts d’une approche plus transversale en ce qui concerne les objectifs, et plus coordonnée pour ce qui est des acteurs impliqués.

Ainsi, même si c’est aujourd’hui une définition relativement consensuelle, reprenons en partie celle de la Région PACA lors de la présentation d’un programme directement lié aux territoires numériques²⁷⁹ : ces derniers correspondent donc, désormais, à un territoire équipé en infrastructures de communication (que ce soit un réseau à haut débit de type fibre optique ou bien des technologies alternatives) et dans lequel on trouve une logique de désenclavement ou de mise à niveau afin de contribuer à l’attractivité du territoire. Cette logique d’attractivité se caractérise généralement par la mise en place d’un projet innovant (pour les technologies choisies, les services proposés, les organisations bouleversées, etc.) à l’échelle du territoire. Par ailleurs, du fait de la nouveauté des TIC utilisées²⁸⁰, le projet est bien souvent expérimental ; quand il ne l’est pas, la transférabilité de bonnes pratiques observées par ailleurs est l’un des objectifs principaux. Mais l’aspect primordial des territoires numériques réside dans le fait que ces projets sont, à l’heure actuelle, véritablement transversaux : en effet, alors que dans les premiers cas, l’aspect « usages » constituait l’essentiel des projets, les programmes actuels articulent intimement les usages (dans les champs de la citoyenneté, de l’accès aux services publics, de l’économie, de l’éducation et de la formation, de la culture, etc.) avec les politiques de développement local.

Si les acteurs publics se sont véritablement tournés vers les TIC, les acteurs économiques (opérateurs et fournisseurs de services, notamment), ont bien sûr compris les potentialités de ce nouveau créneau.

²⁷⁹ Pour la présentation, cf. : http://www.fing.org/paca/IMG/pdf/cr_paca_tn_31_mars_2005.pdf - lien vérifié le 15 août 2005.

²⁸⁰ Le retour des NTIC ?...

Ainsi, l'opérateur historique, France Telecom, marque bien entendu son intérêt pour la thématique, sur son site Internet et, avant de développer quelques exemples de territoires lui devant leur salut (...), insiste notamment sur le fait que :

*« l'usage des technologies de l'information intéresse les collectivités locales : il peut être au service de l'éducation, de l'emploi, de l'environnement... Parallèlement, nous constatons que les territoires dépendent de plus en plus de l'environnement technologique pour rester attractifs, et leur dynamisme commande la croissance des entreprises présentes. »*²⁸¹

En quelques années à peine, les collectivités locales ont donc investi cette thématique, et affichent bien sûr leur intérêt à son égard. La preuve la plus flagrante est l'augmentation de la présence sur Internet des occurrences « territoire numérique » et « territoires numériques ». En effet, une recherche par l'intermédiaire du moteur Google, permet de dénombrer les entités faisant référence aux deux expressions en question. Nous avons effectué cette démarche à deux reprises espacées de plusieurs mois afin de voir l'évolution des résultats.

Ainsi, en avril 2004²⁸² :

- la recherche sur l'expression « territoire numérique » faisait remonter 206 résultats pertinents sur un total de 771²⁸³ ;
- la recherche sur l'expression « territoires numériques » – concernant *a priori* non plus des cas de territoires particuliers mais plutôt des généralités sur la notion, ou des ensembles de territoires – faisait quant à elle remonter 309 résultats pertinents sur un total d'environ 2500.

Par la suite – en septembre 2005²⁸⁴ – la même expérience a donné les résultats suivants :

- pour l'expression « territoire numérique » : 288 résultats pertinents (pour un total de 6460 résultats) ;
- pour l'expression « territoires numériques » : 336 résultats pertinents (pour environ 14000 résultats au total).

Au global, en à peine 16 mois, une centaine de sites Internet de plus (soit une augmentation de plus de 21%) et 17.000 pages supplémentaires faisaient référence aux territoires numériques, démontrant ainsi l'intérêt pour la thématique de la part d'acteurs divers.

Dans le même temps que l'expression se diffusait, les projets et programmes de développement de territoires numériques²⁸⁵ se sont multipliés ; à tel point qu'un recensement²⁸⁶ de ces projets ou programmes reviendrait véritablement à dresser une liste

²⁸¹ Cf. : <http://www.francetelecom.com/fr/espaces/colocales/deveco/devnumerique> - lien vérifié le 15 août 2005.

²⁸² Le 24 avril 2004, pour être précis.

²⁸³ Les pages ignorées correspondant notamment à des contenus de sites déjà référencés au moins deux fois.

²⁸⁴ Le 5 septembre, précisément.

²⁸⁵ Comme indiqué en début de sous-chapitre, nous faisons ici la distinction entre le développement numérique du territoire et le concept de territoire numérique en lui-même.

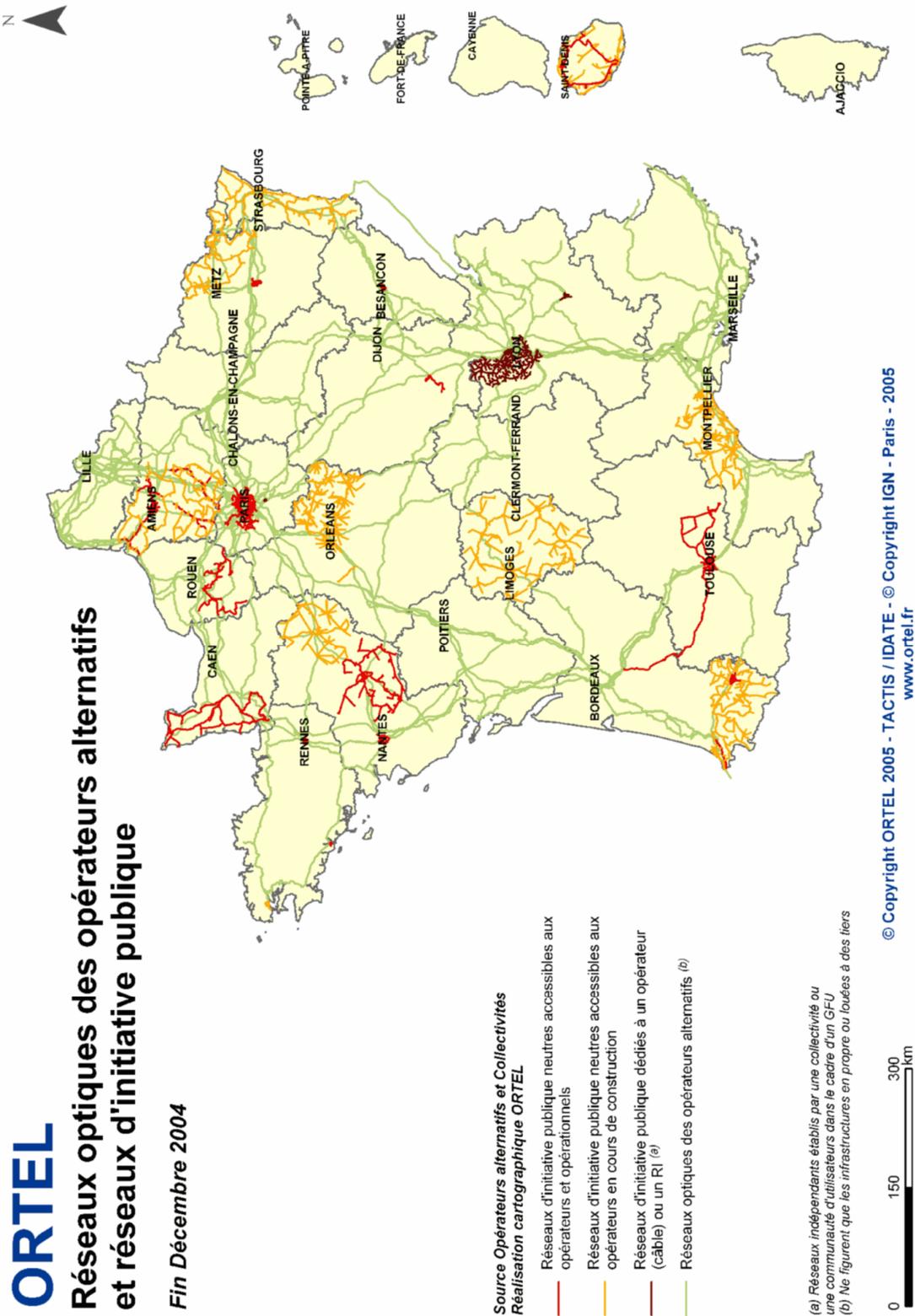
²⁸⁶ Recensement progressif dans lequel nous nous étions lancé avant de décider de l'arrêter, les résultats trop nombreux et généralisés ayant finalement rendu cette initiative non pertinente pour démontrer l'implication des acteurs publics, selon leur nature, dans le portage de projets.

exhaustive des régions, un panorama relativement complet des départements, et une liste importante de communes. Certes, tous ne vont pas encore jusqu'à des projets complets alliant à la fois des initiatives liées à la mise en place d'infrastructures, la sensibilisation et la formation des publics, une politique d'accès pour les citoyens ou pour les entreprises, etc. Cependant, si, dans le passé, certains acteurs publics se concentraient peut-être davantage autour de l'un de ces axes, ils semblent désormais favoriser une démarche pleinement transversale. Il est certain que l'évolution du cadre législatif, et notamment l'application de l'article L.1425.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (découlant de la loi pour la confiance dans l'économie numérique et permettant aux Collectivités d'avoir une place plus active dans la mise en place d'infrastructures de télécommunications – nous l'avons vu précédemment) devrait désormais permettre de dynamiser le déploiement des réseaux et la multiplication des expériences.

Dans cette optique, l'étude de l'Observatoire régional des télécommunications (Ortel) portant sur 2004 (et dont est extraite la carte suivante qui représente les réseaux effectifs à la fin de l'année 2004) indique que cette nouvelle situation « *permet aux projets des collectivités de s'inscrire prioritairement dans un cadre technico-économique d'opérateur d'opérateurs* »²⁸⁷. En effet, afin de réaliser leurs programmes numériques, les collectivités auront désormais davantage de latitude dans la mise en place et la gestion des réseaux. Mais ces déploiements ne se font certes pas rapidement, malgré les volontés locales. Cependant, en une dizaine d'années, le cumul des projets d'infrastructures « fibres optiques » – qui sont désormais loin d'être les seules à être déployées – a atteint, à la fin, 2004 environ 11.000 kilomètres de câbles²⁸⁸.

²⁸⁷ Cf. : <http://www.ortel.fr/resultats2004.htm> - lien vérifié le 15 janvier 2006

²⁸⁸ « Soit près de 17% des réseaux déployés par les nouveaux opérateurs depuis 1996 et environ 22% de ce qu'a déployé France Télécom pendant la même période » - Source : étude Ortel 2004, op. cit.



Carte 9 : Réseaux optiques des opérateurs alternatifs et réseaux d'initiative publique

Parmi ces réseaux d'initiative publique neutres accessibles aux opérateurs, citons par exemple :

- les réseaux métropolitains²⁸⁹ de Nancy, Creusot-Montceau, Amiens (Phileas Net), Toulouse (Toulouse Garonne Network), Castres-Mazamet (Intermedia Sud), Nantes (Oméga), Besançon (Lumière) ou Montpellier (Pégase) ;
- les réseaux départementaux de la Moselle, la Somme (Saxo), l'Oise (Teloise), l'Eure, les Yvelines, la Manche (BUS), du Maine et Loire (Melis@), du Tarn (e-Tera) ou des Pyrénées-Atlantiques (Iris 64) ;
- les réseaux régionaux ou interrégionaux d'Alsace, d'Île de France (Irise) ou de l'Itinéraire à Grand Gabarit (réalisé pour l'A380).

Comme on l'a dit, l'application de l'article L.1425.1 du CGCT devrait permettre de dynamiser les initiatives, dans un avenir relativement proche. Cependant, plus qu'un espace sur lequel les acteurs locaux mettent en place un réseau à haut débit, le territoire numérique constitue donc bien, par essence, un projet transversal de territoire, partant certes de l'infrastructure, mais associant à celui-ci un projet d'usages et de services destinés aux citoyens, aux administrations et services publics ainsi qu'aux entreprises locales.

D'ailleurs, le fort intérêt des différentes collectivités locales pour la numérisation de leur territoire (ainsi que pour les technologies alternatives) s'est vérifié lors de l'appel à intentions de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) pour l'exploitation en tant qu'opérateurs de la technologie WiMax²⁹⁰. Comme le rappelle Frédéric Sallé, consultant Tactis, dans le cadre de l'article L1425-1 du CGCT,

« l'enjeu pour les Collectivités [de l'utilisation du WiMax] est donc multiple :

- *maîtriser une ressource rare et d'empêcher ainsi un ou plusieurs acteurs privés de la préempter au détriment du développement du territoire ;*
- *résorber les zones blanches haut débit ;*
- *contribuer au développement de services haut débit fixe dans les zones d'activités économiques et autres zones en développement ;*
- *permettre l'éclosion de services innovants, en particulier nomades / mobiles ;*
- *favoriser le développement d'une concurrence saine et diversifiée sur son territoire »²⁹¹.*

Ainsi, et comme le rappelle le tableau suivant, l'ARCEP avait reçu 53 intentions d'intérêt (au 6 août 2005) pour la seule région de Midi-Pyrénées. S'il est évident que les acteurs privés sont largement majoritaires dans cette liste, les acteurs publics sont quant à eux également présents (et donc actifs dans ce domaine), puisqu'on y retrouve pas moins de trois Conseils

²⁸⁹ Le qualificatif « métropolitain » est employé, dans ce contexte là, pour une ville ou une agglomération n'étant pas forcément une « capitale » régionale.

²⁹⁰ Le WiMax est une technologie hertzienne permettant d'accéder à Internet à haut-débit, sur le même principe que le Wi-Fi mais sur des portées de l'ordre de 20km.

²⁹¹ Sallé F. (2005) : « Wimax : intérêts et limites pour les projets hauts-débits des collectivités locales », in *Mid e-News*, lettre d'information électronique, édition du 21 novembre.
Cf. : <http://www.midenews.com/fr/presse/article/lire?id=863> – lien vérifié le 15 janvier 2006.

Généraux (de l'Ariège, de l'Aveyron et de la Haute-Garonne) ainsi que le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot, la SAEM e-Tera et IntermédiaSud. Il est par ailleurs intéressant de remarquer le positionnement quelque peu différent du Conseil Régional Midi-Pyrénées, qui n'a pas postulé, Alain Bénéteau, vice-président en charge des nouvelles technologies, estimant notamment que

*« les contacts préalables avec les acteurs privés et publics ont montré qu'il n'y avait pas pénurie de demandes. En outre, comme elle l'a décidé depuis 2003, la Région n'a pas vocation à être opérateur de télécoms et donc à disposer d'une licence pour ses besoins propres. L'appel à projets lancé le 27 octobre par l'Assemblée régionale est neutre technologiquement : nous étudierons aussi bien des projets basés sur du satellite, des liaisons filaires ou du Wi-Max s'il y a lieu. »*²⁹²

Cette stratégie de l'acteur régional midi-pyrénéen est bien sûr justifiée par le dynamisme de différents acteurs se portant candidats pour devenir opérateurs sur le territoire local et motivée par un positionnement consistant à ne pas devenir lui-même opérateur.

Au final, l'ARCEP avait reçu, le 6 janvier 2006, 45 dossiers de demandes d'autorisation d'utiliser des fréquences de boucle locale radio (WiMax) de la part d'autant d'acteurs ou groupements d'acteurs²⁹³. Si aucune entité strictement publique ne s'est finalement portée candidate en Midi-Pyrénées (11 acteurs privés se sont déclarés), notons tout de même qu'au niveau national, 12 Conseils Régionaux se sont positionnés²⁹⁴ – parmi lesquels celui de Rhône-Alpes, malgré 12 autres candidatures privées, ou celui d'Aquitaine, malgré 13 autres demandes sur le territoire régional – ainsi que le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et la Collectivité Territoriale de Corse.

Même si la procédure d'attribution n'est pas terminée à l'heure où ces lignes sont écrites, il est donc intéressant de remarquer que ces différents positionnements, s'ils reflètent des contextes politiques et territoriaux sans aucun doute différents, traduisent dans le même temps un intérêt indéniable pour les communications électroniques de la part de bon nombre d'acteurs, et notamment publics.

²⁹² In *Mid e-News*, lettre d'information électronique, édition du 21 novembre 2005.
Cf. : <http://www.mideneews.com/fr/presse/article/lire?id=858> – lien vérifié le 15 janvier 2006

²⁹³ Cf. : <http://www.art-telecom.fr/communiqués/communiqués/2006/index-c06-01.htm> - lien vérifié le 15 janvier 2006.

²⁹⁴ Dont une association du Conseil Régional de Haute Normandie avec les Conseils Généraux de l'Eure (27) et de Seine Maritime (76)...



	Dénomination	ZDC Midi-Pyrénées		Dénomination	ZDC Midi-Pyrénées
1-	Conseil Général de l'Aveyron	Département de l'Aveyron (12)	28-	Maxtel	Midi-Pyrénées
2-	LD Collectivités	Midi-Pyrénées	29-	Bolloré	Midi-Pyrénées
3-	Initialesonline.com - Acropolis Telecom	commune de Toulouse	30-	MGP contracting	Midi-Pyrénées
4-	Savannah Networks	Midi-Pyrénées	31-	SFR	Midi-Pyrénées
5-	NEUF TELECOM	Midi-Pyrénées	32-	Antalis-TV	Midi-Pyrénées
6-	CEGETEL	Midi-Pyrénées	33-	Canal + Active	Midi-Pyrénées
7-	Conseil Général de l'Ariège	Département de l'Ariège (09)	34-	Digiweb Limited	Midi-Pyrénées
8-	SAEM e-téra	Midi-Pyrénées	35-	Pab Vision	Midi-Pyrénées
9-	HUB Telecom	Midi-Pyrénées	36-	Wico développement	Midi-Pyrénées
10-	T-Online France	Midi-Pyrénées	37-	Sogetrel Réseaux	Midi-Pyrénées
11-	Marais Concession	Midi-Pyrénées	38-	Shaktiware	Midi-Pyrénées
12-	Cleawire France SAS	Midi-Pyrénées	39-	OT Wireless Europe	Midi-Pyrénées
13-	Axia France sas	Midi-Pyrénées	40-	INTERGSM.NET	Midi-Pyrénées
14-	Intermediasud S.A.E.M	Midi-Pyrénées	41-	MULTICOMS	Midi-Pyrénées
15-	TDF	Midi-Pyrénées	42-	GICM - Groupement Informatique du Crédit Mutuel	Midi-Pyrénées
16-	e-Qual	Midi-Pyrénées	43-	Completel	Midi-Pyrénées
17-	William Meersman	5 départements : Lot (46), Tarn-et-Garonne (82), Gers (32), Hautes-Pyrénées (65) et Arière (09)	44-	Towercast	Midi-Pyrénées
18-	NUMERICABLE	département de la Haute-Garonne (31)	45-	Tradingcom Europe	Midi-Pyrénées
19-	Wengo	Midi-Pyrénées	46-	121 Media (Europe) Limited	Midi-Pyrénées
20-	Syndicat Mixte pour l'Aménagt de la Vallée du Lot	Zone de couverture précisée dans le document Complément.xls (disponible sur le site de l'ARCEP)	47-	Conseil Général de Haute-Garonne	Département de la Haute-Garonne (31)
21-	ORCALYS	Midi-Pyrénées	48-	Meteor Networks	Midi-Pyrénées
22-	UPC France	Midi-Pyrénées	49-	Bluemax	Midi-Pyrénées
23-	Autoroutes du Sud de la France	communes de la région Midi-Pyrénées (voir le document complément.xls sur le site de l'ARCEP)	50-	M3P	Midi-Pyrénées
24-	France Télécom	Midi-Pyrénées	51-	NRJ Group	Midi-Pyrénées
25-	SERVIP	Midi-Pyrénées	52-	Axione	Midi-Pyrénées
26-	NGINE NETWORKS	Midi-Pyrénées	53-	Télé 2 (France) SAS	Midi-Pyrénées
27-	LIBERA	Midi-Pyrénées			

Tableau 12 : Liste des acteurs ayant déclaré leur intérêt pour une licence WiMax en Midi-Pyrénées²⁹⁵

²⁹⁵ Source : *Mid e-News*, lettre d'information électronique, d'après l'ARCEP, lettre du 21 novembre 2005. Cf. : <http://www.midenews.com/fr/presse/article/lire?id=858> – lien vérifié le 15 janvier 2006

Conclusion de ce chapitre

Après avoir étudié dans le chapitre précédent les enjeux de la localisation des activités économiques puis le principe de fonctionnement des clusters – qu'ils aient le label « Système productif localisé », « Pôle de compétitivité » ...ou même aucun de ceux-ci – il nous apparaissait logique de poursuivre cette première partie en développant plus précisément ce qu'il en est de la thématique des TIC en matière d'aménagement du territoire.

D'une part, les TIC constituent un secteur d'activité qui, à l'instar des activités dites « traditionnelles », a su, bien souvent, se constituer en clusters et profiter des effets d'agglomération. Les technopôles ainsi constitués participent pleinement au rayonnement territorial et, en conséquence, à l'ancrage (ou, mieux, à l'attraction) d'entreprises.

Cependant, plus qu'un secteur d'activité, les TIC sont devenues un élément incontournable de l'aménagement des territoires et des politiques publiques qui lui sont dédiées. En effet, il n'est désormais plus pensable, pour un acteur territorial, de ne pas intégrer les TIC aux outils et usages à proposer aux citoyens et aux industriels. A l'inverse, les offres et services en matière de TIC sont devenus l'un des critères importants pris en compte par les entrepreneurs afin de se localiser. Quand ces services sont insuffisants, les entreprises (dans bon nombre de secteurs d'activité) peuvent alors être largement pénalisées vis-à-vis de la concurrence. C'est pourquoi, de l'échelon national²⁹⁶ jusqu'au niveau local (région, département, commune ou intercommunalité), l'aménagement numérique des territoires est devenu l'une des priorités, au même titre que les transports, par exemple. Ainsi, quelle que soit la situation géographique, les TIC sont supposées – nous verrons plus loin que certains mythes résistent... – pallier un certain enclavement ou donner un avantage décisif à un territoire en matière de compétitivité. Loin de nous, cependant, l'idée de favoriser l'hypothèse d'un quelconque déterminisme technologique : en effet, à l'instar des technopôles, les territoires numériques ne se décrètent pas. Ainsi, loin de sortir de terre du jour au lendemain, les technopôles se réalisent plutôt dans la durée, notamment grâce à l'accumulation des savoir-faire et de l'expérience locale, à la proximité des acteurs et au dynamisme des réseaux. Dans la même veine, les territoires numériques ne se résument pas à une infrastructure de télécommunications ; si les usages (des citoyens, des structures publiques et des entreprises) ne suivent pas, le territoire n'aura pas grand-chose de numérique, le projet étant alors plutôt devenu virtuel...

Au contraire, dans une approche interactionniste, il nous semble que les TIC constituent désormais un outil du développement territorial, un élément parmi d'autres permettant au territoire de jouer sa carte à l'échelle régionale, nationale, ou mondiale. Pensons par exemple à des critères tels que la qualification de la main d'œuvre, le niveau de la qualité de vie proposée, la proximité d'un aéroport et de grands axes de transports, la force de mobilisation

²⁹⁶ Nous n'avons pas développé ici l'échelon européen puisque les politiques d'aménagement du territoire se décident à l'échelle nationale, mais nous gardons à l'esprit que l'Union européenne finance en partie bon nombre de projets et programmes nationaux liés aux TIC, par le biais de programmes d'accompagnement ou de subventions.

des réseaux locaux ou le charisme du lieu dans un secteur particulier. Cependant, le critère « TIC » est sans aucun doute devenu plus discriminant qu'il y a quelques années ; c'est pour cela qu'il semble dorénavant difficile, pour des collectivités locales, de l'ignorer ou de ne pas le traiter à sa juste valeur.

Au même titre que les entrepreneurs, qui ont pour la plupart désormais compris l'importance des TIC en tant qu'outil, les représentants des collectivités locales se doivent de pouvoir proposer, à leurs concitoyens ainsi qu'aux entreprises de leur système productif, les infrastructures et les usages indispensables en matière de TIC. En effet, à l'ère de la société de l'information, le développement numérique des territoires devient capital et l'émergence des « territoires numériques » démontre bien la volonté des acteurs territoriaux de s'armer au mieux afin de pouvoir résister à la concurrence ou dans le but d'exceller dans un domaine particulier, au niveau national ou mondial.

Conclusion de la première partie

Dans la droite ligne du chapitre introductif, cette première partie avait pour objectif de faire le point sur des éléments théoriques et pratiques ayant été mis, dans un premier temps, en perspective. Des choix ont été faits et l'exhaustivité – bien sûr impossible – n'était pas recherchée. Simplement, nous voulions, par le biais d'un raisonnement construit et d'une démonstration articulée point par point, amener le lecteur à comprendre le cadre conceptuel dans lequel évoluent les cas d'étude que nous serons ensuite amenés à développer.

En effet, si l'objectif principal est d'étudier la façon dont les acteurs territoriaux – ceux des « territoires politico-économiques » – se saisissent de la thématique des TIC notamment dans un objectif de développement local durable (pour les acteurs publics), il est tout de même indispensable de faire le point sur l'environnement direct de ces acteurs ; environnement qui s'est constitué au fil du temps (le « temps long ») et qui joue un rôle indéniable sur les représentations des acteurs et les décisions à prendre. Un peu à la manière dont A.-J. Scott présente la théorie du « path dependent » : c'est bien parce que telle décision a été prise à tel moment que la situation a été ainsi et a permis de faire ceci ou cela et au contraire empêche ensuite parfois de faire d'autres choix ou de revenir en arrière. Attention cependant au déterminisme, dont la dernière idée a parfois tendance à se rapprocher et qui ne peut pas être prétexte à l'explication de toute situation.

Ainsi, allant progressivement vers l'objet central de ce travail – les TIC – nous avons voulu préciser le contexte théorique de l'étude empirique qui va suivre. Non pas que la théorie s'applique systématiquement et dans son entièreté sur les territoires que nous avons choisis pour illustrer notre propos ; cependant, elle permet de faire le lien entre ce que nous observons et certaines raisons ou explications de cette observation. Par ailleurs, cela illustre aussi le particularisme du cas étudié ou replace celui-ci dans une éventuelle généralité ambiante.

Le premier chapitre était donc consacré au territoire. Certes, celui-ci constitue une ressource que les acteurs se sont appropriée selon leurs propres représentations. Cependant, le territoire, espace complexe, répond à des enjeux qui lui sont certes internes, pour certains, mais constitue aussi l'une des figures incontournables du développement malgré les échelles différentes qu'il peut prendre, depuis le local jusqu'au global. Le territoire, réceptacle des activités économiques, est aussi le théâtre de certains phénomènes renforçant son potentiel (citons la proximité entre ses acteurs, par exemple) ou son particularisme, notamment vis-à-vis des principes de la métropolisation. La gouvernance, résultant notamment de ces divers paramètres, peut alors prendre des formes différentes.

Le chapitre deux nous a quant à lui donné l'occasion de revenir sur les théories de la localisation des activités. En effet, si nous avons notamment pour objectif de voir comment les différents acteurs appréhendent les TIC et de quelle manière l'introduction de ces mêmes TIC peut prétendre permettre d'ancrer ou d'attirer des activités, nous nous devons de faire le point sur les théories de la localisation afin de mieux comprendre le contexte et

l'environnement des activités déjà en place. Deux modèles de développement – les SPL et les Pôles de compétitivité – mis en place l'un après l'autre par la DATAR à l'échelle de la France, viennent particulièrement illustrer l'importance du fonctionnement en cluster, sur un territoire, d'un secteur particulier.

Enfin, nous verrons certes par la suite que les TIC constituent notamment un outil pour les entreprises afin d'optimiser leurs processus de production ; cependant, le secteur en lui-même des TIC, représentant désormais un pôle générant la création d'emplois dans des proportions importantes, à l'échelle mondiale, a également eu tendance à se structurer selon le principe des clusters. Les technopôles, parcs scientifiques et autres technopoles se sont donc multipliés et participent pleinement au développement et à l'attractivité des territoires. Cependant, tous les territoires ne partant pas à armes égales et le 21^e siècle semblant finalement être celui de la société de l'information et de l'économie de la connaissance, différentes politiques publiques ont été mises en place, depuis l'échelon national jusqu'au niveau local, afin de développer numériquement les territoires. Certains se sont certes rapidement emparés de cette thématique et tentent de positionner leur territoire un peu en avant par rapport à leurs concurrents ; d'autres, faisant figure de métropole régionale, se doivent tout simplement d'offrir à leurs citoyens ainsi qu'à leur système productif des réseaux et services TIC qui sont désormais incontournables. La législation ayant récemment évolué, on peut penser que les initiatives vont se multiplier ; cependant, les territoires numériques, loin de se résumer à la mise en place d'un réseau à haut-débit, ont une ambition bien plus transversale.

Avec les cas étudiés dans la partie suivante – qui ne s'appliquent bien sûr pas forcément à des technopôles de premier plan, loin de là... – nous montrerons la diversité des trajectoires de certains territoires politico-économiques face aux TIC. Nous développerons particulièrement l'exemple du bassin de Castres-Mazamet mais prendrons aussi pour terrains d'étude des territoires complémentaires et de tailles différentes. Par ailleurs, afin de déterminer si le secteur des TIC est sujet à la métropolisation ou, au contraire, à la dissémination, nous ferons le point sur la répartition des emplois de ce domaine autour des trois grandes métropoles du sud de la France (Bordeaux, Toulouse et Marseille).

Ces différentes études de cas nous permettront enfin, dans une troisième et dernière partie, de mettre en perspective les enseignements – ou « clés d'analyse » – mis en relief sur les différents terrains d'étude. Il s'agira alors d'en tirer des enseignements, qu'ils soient ponctuels ou communs aux différents terrains, et de voir également s'ils sont généralisables ; en effet, la « transférabilité » des bonnes pratiques à d'autres terrains participe aujourd'hui d'une vision du développement local tentant notamment de s'appuyer – même si c'est parfois un doux rêve des aménageurs consistant à nier en partie l'importance du temps long... – sur l'expérience acquise par des territoires pouvant se targuer d'une certaine réussite dans un domaine spécifique.

SECONDE PARTIE
LA PREHENSION ET LA PLACE DES TIC DANS
LES TERRITOIRES POLITICO-ECONOMIQUES

**Des échelles différentes pour des trajectoires
de développement distinctes**

Introduction à la Seconde Partie

Derrière le (mauvais ?) jeu de mots du titre de cette seconde partie, il s'agit d'annoncer le contenu des chapitres à venir tout en se méfiant du piège du contre-sens dans lequel la phonétique inviterait le lecteur à tomber éventuellement. En effet, par le biais des différents terrains d'étude, l'objectif est d'étudier la manière dont les différents acteurs territoriaux (politiques et économiques, notamment) « se saisissent »²⁹⁷ des TIC, sur leurs territoires. En revanche, parler de l'appréhension des acteurs territoriaux envers les TIC constituerait clairement un contre-sens, étant donné qu'à l'inverse, ce thème des technologies de l'information et de la communication représente l'un des thèmes les plus transversaux du développement local et réunit donc désormais la majorité des acteurs s'intéressant à ce domaine.

Comme nous l'avons indiqué au cours du Chapitre Introductif, les terrains d'étude de cette recherche sont multiples, s'organisant autour de différentes échelles complémentaires sur le fond.

- Nous aborderons le cas des métropoles de Bordeaux, Toulouse et Marseille à partir d'éléments statistiques afin de voir comment se répartissent les emplois du secteur des TIC, autour de ces trois villes. Cela permettra notamment, ensuite, de répondre à certains questionnements liés à la diffusion théorique des emplois des TIC, et de juger de la politique des acteurs territoriaux, en prenant également en compte des aspects certes ponctuels mais complémentaires afin d'étudier comment les différents acteurs se saisissent de la question des TIC ainsi que la façon dont le secteur est structuré et accompagné.
- Nous ferons ensuite une présentation du « district numérique »²⁹⁸ toulousain, en mettant en avant la place des TIC au sein de l'activité économique de la métropole et en analysant la façon dont le secteur se structure, tirant notamment sa force de son intégration à d'autres secteurs d'activité et bénéficiant, plus globalement, d'un « terreau fertile »²⁹⁹ pour son développement.
- Le bassin de Castres-Mazamet – territoire d'ancienne tradition textile subissant une profonde restructuration – constitue le cœur véritable de la recherche : l'étude approfondie de ce territoire nous donnera l'occasion de confronter au corpus théorique

²⁹⁷ Puisque telle est la définition de la « préhension ».

²⁹⁸ Dans la droite ligne du « cluster », ou SPL, le « district numérique » caractérise le district industriel dont l'activité économique est basée sur les TIC (ou au moins une partie d'entre elles, comme par exemple l'informatique ou le multimédia). De nombreux cas ont désormais été étudiés ; en France, nous renvoyons par exemple à l'étude de Montpellier réalisée par Henry Bakis et Nicolas Bonnet et dont l'approche rappelle bon nombre des intérêts de notre travail. Cf. : Bakis H. et Bonnet N. (2005) : « Districts numériques : le cas de Montpellier Méditerranée Technopole », *Festival International de Géographie de Saint-Dié des Vosges*, 30 septembre – 2 octobre.

Cf. : http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2005/bakis/article.htm - lien vérifié le 15 septembre 2006.

²⁹⁹ L'expression, pas forcément très « heureuse », tend à se généraliser, qualifiant les avantages comparatifs que possède un territoire.

invoqué précédemment la réalité de ce terrain qui se définit lui-même comme un « territoire numérique ».

- Les cas de Montréal et de Bromont, au Québec, ont pour objectif d'étayer la recherche et les résultats en prenant le cas de deux villes étrangères proches géographiquement l'une de l'autre mais que tout (ou presque) oppose néanmoins. Profitant ou ayant profité de politiques publiques incitatives et adaptées, notamment en matière de TIC, ces deux villes bénéficient de profils et d'avantages distincts, la métropole montréalaise constituant désormais l'une des technopoles nord-américaines faisant partie de « celles qui comptent », dans le secteur des TIC et, à l'extrême opposé par la taille, la petite ville agréable de Bromont, « ville branchée »³⁰⁰ (ou « cité ingénieuse »), faisant figure de laboratoire à ciel ouvert en matière d'introduction des TIC, tout en comptant parmi ses entreprises des leaders incontestables du secteur.

Ces études de cas seront donc l'occasion d'étudier la place qu'occupent les TIC dans les nouvelles politiques de développement territorial. Il s'agira, dans le même temps, de voir de quelle manière les différents acteurs se saisissent de ces mêmes technologies de l'information et de la communication. Il est en effet indéniable de remarquer que la dernière décennie a vu la montée en puissance des TIC au sein des territoires, et ce selon deux axes distincts :

- d'une part, sous la forme d'un secteur d'activité dont la place est désormais incontournable au sein du système productif ;
- d'autre part, par le biais de politiques publiques qui se déploient sur les territoires locaux mais dont les initiateurs sont parfois à chercher à d'autres échelles.

Cependant, même si nous prenons ici plusieurs terrains afin de construire la démonstration de notre raisonnement, notre objectif ne réside absolument pas dans l'exercice consistant simplement à juxtaposer les résultats obtenus sur des terrains successifs. Au contraire, il s'agit plutôt d'envisager ce rapport entre TIC et Territoires à travers quelques « clés d'analyse », que nous retrouverons au fil de cette partie, de manière explicite ou sous-jacente dans chacun des quatre chapitres successifs.

Par « clés d'analyse », nous entendons tout simplement nous servir de quelques éléments importants en ce qui concerne le rapport entre le développement territorial et les TIC. Parmi ceux-ci, citons par exemple :

- la place du bassin ou du territoire dans la hiérarchie urbaine régionale ;
- la place, le positionnement et l'implication des acteurs institutionnels et économiques locaux ;
- le rôle éventuellement déterminant de certains acteurs clés ;
- le type d'action économique et l'accompagnement effectués par les acteurs impliqués ;
- le type de programme de développement lié aux TIC ;
- l'importance de la filière TIC dans le bassin ou sur le territoire ;

³⁰⁰ Comme le précise son site Web - cf. : <http://www.bromont.net> – lien vérifié au 15 juillet 2005.

- les retombées éventuelles du « programme TIC » sur les citoyens, le tissu économique et social et sur le territoire ;
- la communication et le marketing effectués par les pouvoirs publics autour de ces programmes de développement.

Ces « clés d'analyse », citées ici de manière non exhaustives, étant mobilisables sur la plupart des terrains étudiés, elles nous permettront donc ensuite, dans la troisième et dernière partie de cette recherche, de mettre en exergue plusieurs paradoxes mais aussi certaines opportunités liés au développement territorial par les TIC.

Sans bien sûr penser posséder *a priori* les réponses aux questions que pose déjà leur simple formulation, on peut ici développer l'intérêt de quelques-unes de ces clés.

- **La place du territoire ou du bassin dans la hiérarchie urbaine régionale** est intéressante à plus d'un titre afin de pouvoir étudier comment le territoire observé se positionne au niveau des emplois liés aux TIC, notamment, puisque l'un des mythes liés au déploiement des TIC réside dans la thèse défendant la diffusion des activités, sinon de façon homogène, tout du moins au-delà des métropoles principales. C'est ainsi qu'à l'inverse se pose la question de la prédominance des métropoles, lesquelles auraient tendance à « vampiriser » l'emploi régional, et notamment technologique. Ainsi, cette « clé d'analyse » nous incitera à analyser et à nous interroger sur les ambitions territoriales des acteurs locaux en matière de positionnement dans le domaine des TIC.
- Dans le même ordre d'idée, les acteurs du développement local, dans les bassins de taille secondaire, sont confrontés aux **enjeux des effets de seuil**. En effet, le déploiement durable d'un programme lié aux TIC s'appuie notamment sur la création d'emplois spécialisés dans ce domaine ; emplois pour lesquels il est parfois difficile d'atteindre un certain seuil à la fois de pérennisation et de spécialisation. Une fois ce seuil (certes subjectif) atteint, des mécanismes positifs liés à l'attractivité du territoire, à l'image véhiculée de spécialisation et de qualification de la main d'œuvre et des entreprises, etc., se mettent en marche, au sein d'un cercle vertueux, en faveur d'un développement positif du territoire considéré.

Pour mémoire, rappelons qu'en ce qui concerne les Systèmes Productifs Locaux, l'un des premiers critères de détermination et de localisation de ces bassins spécialisés a consisté à isoler les territoires sur lesquels un secteur d'activité occupait plus de 5% de l'emploi.

- La transversalité des enjeux liés aux programmes de développement par les TIC a pour conséquence directe le fait que, **le plus souvent, bon nombre d'acteurs s'associent pour participer à la mise en place des projets et s'impliquer dans leur déploiement**. C'est un aspect indéniable, que l'on essaiera d'ailleurs de vérifier dans cette partie en effectuant un recensement des acteurs impliqués dans les grandes métropoles du sud de la France (Bordeaux, Toulouse et Marseille). Cependant, si l'implication d'un nombre conséquent d'acteurs semble constituer une réalité dès lors que le programme de développement local par les TIC est engagé, **on peut s'interroger *a priori* sur la place**

particulière qu’occuperaient certains acteurs privilégiés, dans une phase plus « en amont » du programme. Ils auraient alors peut-être un rôle de catalyseur des besoins locaux, d’initiateur de projet ou bien même de porteur incontournable du programme.

- D’ailleurs, en allant plus loin, on peut également s’interroger sur **la nature de ces acteurs clés.** En effet, associer systématiquement (et/ou exclusivement) le portage de tout programme de développement local par les TIC aux seuls acteurs publics locaux serait sans aucun doute réductif. Cependant, la place d’autres types d’acteurs (non « locaux », privés, etc.) est le plus souvent complexe : en effet, si la position gouvernementale est, de son côté, le plus souvent incitative ou active – ce qui ne veut pas pour autant dire que celle-ci est toujours « claire », ou tout du moins sans zones d’ombre³⁰¹ – **d’autres acteurs**, notamment privés, mais aussi, par exemple, des personnalités du monde politique, **occupent une position parfois moins officielle mais pas moins importante dans l’initiation ou le portage de tels projets.**
- Enfin – et pour ne développer ici que quelques-unes de ces clés d’analyse – il sera important d’étudier **la communication réalisée par les pouvoirs publics locaux autour du programme TIC local.** En effet, loin d’être neutre, le « discours » local est intéressant à analyser, notamment dans une sorte de mise en parallèle avec le fonctionnement effectif et les impacts des TIC sur le terrain, par exemple au point de vue des entreprises et des usages offerts aux citoyens.

Les trois chapitres suivants ont donc pour objectif d’étudier la préhension des TIC par les différents types d’acteurs territoriaux. Certes, tout comparatisme entre les territoires étudiés ici semblerait rapidement n’avoir aucun sens ; les contextes et les échelles sont trop différents entre les trois terrains que constituent le bassin de Castres-Mazamet, le couple Montréal-Bromont, et même le trio des métropoles bordelaise, toulousaine et marseillaise. Cependant, comme on l’a présenté ci-dessus, ces différentes expériences, par le biais des clés d’analyse, nous permettront de tirer des enseignements d’après les réussites ou les éventuelles ratées de ces programmes de développement économique par les TIC.

³⁰¹ Cf. par exemple la législation concernant la possibilité donnée aux collectivités de se positionner en tant qu’opérateurs de télécommunication, assez trouble un moment avant d’être largement clarifiée en leur faveur.

CHAPITRE PREMIER

2.1 – L’emploi salarié des TIC et le phénomène de la métropolisation

2.1.1 – Présentation

La question de la métropolisation est absolument récurrente en matière de TIC. En effet, dès lors que l’on aborde la thématique de l’activité industrielle en général et des TIC en particulier, il est courant de rencontrer cette notion, qui ne s’appliquait au départ qu’à la population d’un pays ou territoire ayant tendance à se concentrer dans les grandes villes.

Les causes de la métropolisation – en ce qui concerne l’activité économique – sont multiples et complexes ; ainsi,

*« ce processus trouve son explication dans des effets divers, principalement analysés par les économistes : taille de marché, économies d’agglomération correspondant à des avantages de proximité, rapidité des échanges matériels et immatériels, multiplication des choix et des opportunités du fait de la masse rassemblée. »*³⁰²

L’une des conséquences directes de la métropolisation est le renforcement de la taille et du poids des métropoles en question, sur le territoire (comprenant un arrière-pays) qui leur correspond.

L’objectif de cette partie de la recherche est donc de voir et d’étudier de quelle manière l’emploi relatif aux activités TIC se répartit, dans les trois régions françaises que sont l’Aquitaine, Midi-Pyrénées et Provence Alpes Côte d’Azur. Ce choix, certes partisan, s’est fait dans le but de voir si les résultats observables sont comparables, au sein de trois territoires dont nous avons par ailleurs une certaine connaissance. En effet, en étudiant d’une part la répartition (selon les différentes zones) de cet emploi et, d’autre part, son évolution entre deux dates (1993 et 2002)³⁰³, nous pourrions alors éventuellement tirer des conclusions sur la place de villes comme Bordeaux, Toulouse et Marseille dans leur environnement.

Les données sont issues de l’Unedic³⁰⁴, et recensent donc l’ensemble de l’emploi privé, pour chacun des différents niveaux territoriaux. Les données extraites comprennent ici les

³⁰² Barret Ch. et alii, Op. cit., p.115.

³⁰³ Il y a indéniablement une latence entre le moment de la présentation de ces résultats et la dernière année concernant ces données, mais cela est notamment dû au fait que celles-ci ne sont disponibles que tardivement. En effet, ce travail a été débuté au cours de l’été 2004 avec (bien sûr) les dernières données définitives disponibles (soit jusqu’au 31 décembre de l’année 2002). Les données « 2003 » furent disponibles au début de l’année 2005. Cependant, malgré cette latence, les chiffres de l’année 2002 permettent de prendre notamment en compte l’infléchissement de la croissance du secteur dû à l’éclatement de la « bulle de la nouvelle économie ». Par ailleurs, même si cette analyse statistique prend pour données des chiffres amenant presque, désormais, à classer celle-ci dans le domaine de l’Histoire des TIC plutôt que de leur Géographie, insistons d’une part sur le fait que ce travail comparatif n’a, à notre connaissance, jamais été fait et qu’il serait en outre intéressant de le renouveler, à court terme, afin de mesurer l’évolution éventuelle des données et des résultats.

³⁰⁴ Les données, accessibles en ligne, recensent donc l’emploi privé de la métropole. Attention, seuls les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins un salarié en vertu d’un contrat de travail figurent dans ces statistiques ; les employés du secteur public et de différentes branches répertoriées dans ce document (<http://www.unedic.fr/unistatis/travail/documents/methodo.pdf> - lien vérifié au 09 août 2004) ne font pas partie de ces statistiques. C’est important de prendre cela en compte, notamment afin de pouvoir éventuellement comparer les données extraites ici avec des données comportant par exemple l’ensemble de l’emploi d’un territoire.

informations concernant le nombre d'établissements et de salariés (sous forme de tableaux) mais seules les données concernant les salariés sont traitées dans ce document, d'une part afin de ne pas alourdir la présentation, et d'autre part du fait qu'un parallèle très proche peut la plupart du temps être observé entre l'évolution de ces deux données, pour un même territoire.

2.1.1.1 – Délimitation du secteur des TIC

Cependant, pour la réalisation de cette étude, il faut faire un choix en ce qui concerne les « métiers » – ou secteurs de l'économie – à prendre en compte dans l'élaboration des grilles de calculs³⁰⁵.

En effet, on s'accorde en général à reconnaître que l'activité liée aux TIC regroupe les industries :

- de l'informatique (c'est-à-dire la fabrication du matériel, sa commercialisation et les services informatiques) ;
- de l'électronique (la fabrication des composants électroniques et d'un certains nombre d'appareils électroniques) ;
- des télécommunications (à la fois les services de télécommunications et la fabrication de matériels).

Le secteur des TIC reste cependant bien difficile à cerner avec précision, dès lors qu'on veut lui appliquer un périmètre aussi précis que possible. Ainsi, des lacunes sont incontournables, dans un tel type d'étude :

- les « services TIC » d'entreprises enregistrées dans un autre secteur d'activité dominant ne peuvent être pris en compte ;
- des entreprises entières, qui auraient parfaitement leur place dans le champs des TIC, sont elles-mêmes carrément enregistrées dans des secteurs voisins, mais qu'il est impossible de prendre en compte, pour ne pas devoir compter aussi d'autres entreprises appartenant à ce champ mais ne faisant pas partie des TIC ;
- enfin, les centres d'appels ne peuvent, dans notre cas, être pris en compte. En effet, il nous est ici impossible de les distinguer, étant donné que le travail s'applique aux années 1993 et 2002, et que la classe 74.8H (précisément « Centres d'appels ») n'a été créée qu'en 2003³⁰⁶. Avant cette date, cette activité devait en toute logique se trouver dans la classe « Secrétariat et traduction » (74.8F), classe qui était bien trop vaste pour que nous l'intégrions dans sa globalité à notre calcul³⁰⁷.

Dans le deuxième cas évoqué ci-dessus, citons par exemple Astrium (anciennement Matra Marconi Space, avant 2000) qui est essentiellement un intégrateur de satellites de

³⁰⁵ Il peut paraître *a priori* étonnant de ne trouver une telle définition des TIC que dans un chapitre relativement avancé du travail présenté. Ceci s'explique cependant par le fait que ce chapitre, reposant sur des statistiques, nécessite une précision sectorielle fine ne pouvant se baser sur les définitions telles qu'utilisées précédemment.

³⁰⁶ Cf. INSEE, 2002, *Les changements dans la NAF et la CPF en 2003 : structures, frontières, définitions*, Document de travail, 14p. Cf. : www.cnis.fr/Agenda/DPR/DPR_0011.PDF – lien vérifié le 08 août 2004.

³⁰⁷ Pour une cartographie (certes déclarative) des centres d'appels, cf. par exemple le site de planeteclient.com : <http://62.23.12.66/ca/carto2/main2/frameset.htm> – lien vérifié le 08 août 2004.

télécommunications. La société emploie dans la métropole toulousaine environ 1800 personnes. Cependant, l'entreprise étant classée dans le secteur 35.3C (construction de lanceurs et engins spatiaux), elle n'est pas prise en compte ici.

Conscient de la complexité relative à la délimitation du secteur des TIC, l'INSEE – pour lequel « *le champ des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) peut être défini comme l'ensemble des biens et services permettant la "numérisation" de l'économie, donc de décupler la potentialité des stocks et des flux d'information, d'améliorer l'efficacité des mécanismes de production et d'échange et d'étendre la gamme des produits et services offerts* »³⁰⁸ – continue de travailler sur la question, dans un groupe de travail organisé par l'OCDE.

Ici, nous nous en tiendrons à ce « noyau dur » regroupant 25 codes NAF (précisément NAF rév. 1, 2003, de niveau 700)³⁰⁹, en éliminant – par choix méthodologique – ce qui touche à l'édition et à l'audiovisuel, secteurs que l'on intègre parfois à la définition des TIC – mais cela dépend de l'objectif de l'étude – afin d'avoir une vision « élargie » de ce secteur.

³⁰⁸ Julia J.-L., 2001, *Les nouvelles technologies de l'information et de la communication en Midi-Pyrénées*, INSEE Midi-Pyrénées Publications, Collection 6 Pages, n°46 – mars 2001, p.4.

³⁰⁹ La nomenclature d'activités française révision 1 (NAF rév. 1, 2003) est la nouvelle nomenclature statistique nationale d'activités qui se substitue depuis le 1er janvier 2003 à la NAF de 1993. Cf. : http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/naf/pages/naf.htm - lien vérifié au 06 août 2004. La NAF de niveau 700 subdivise l'activité économique en 712 classes.

NAF rév. 1, 2003 - Niveau 700	Classes
22.3E	Reproduction d'enregistrements informatiques
24.6J	Fabrication de supports de données
30.0A	Fabrication de machines de bureau
30.0C	Fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques
31.3Z	Fabrication de fils et câbles isolés
32.1A	Fabrication de composants passifs et de condensateurs
32.1C	Fabrication de composants électroniques actifs
32.1D	Assemblage de cartes électroniques pour compte de tiers
32.2A	Fabrication d'équipements d'émission et de transmission hertzienne
32.2B	Fabrication d'appareils de téléphonie
32.3Z	Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image
33.2A	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation
33.2B	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique
33.3Z	Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels
51.6G	Commerce de gros de machines de bureau et matériel informatique
64.2C	Télécommunications (hors transmissions audiovisuelles)
64.2D	Transmission d'émissions de radio et de télévision
71.3E	Location de machines de bureau et de matériel informatique
72.1Z	Conseil en systèmes informatiques
72.2A	Edition de logiciels (non personnalisés)
72.2C	Autres activités de réalisation de logiciels
72.3Z	Traitement de données
72.4Z	Activités de banques de données
72.5Z	Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique
72.6Z	Autres activités rattachées à l'informatique

Tableau 13 : Délimitation du secteur des TIC (NAF 700)

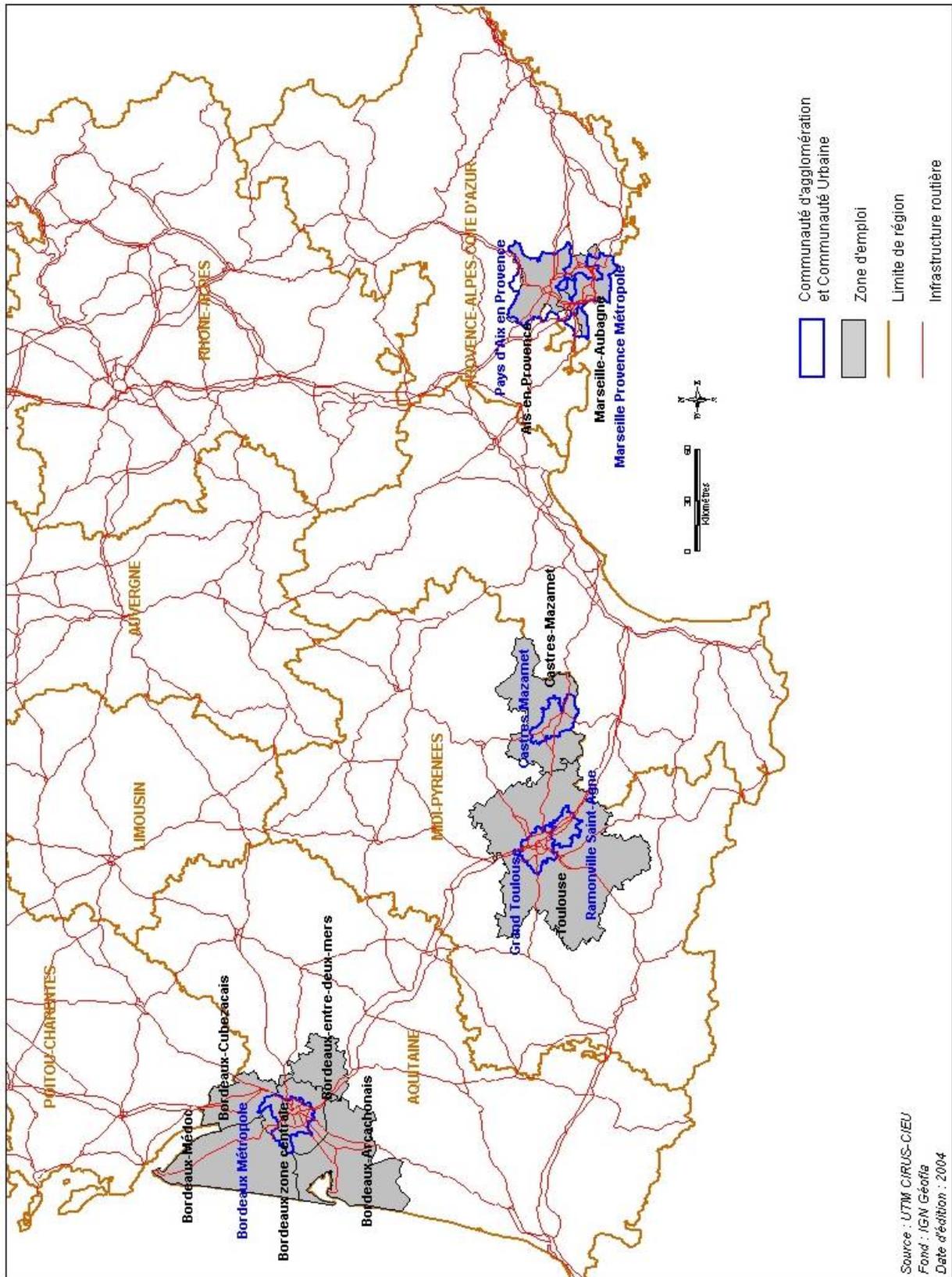
2.1.1.2 – Les différents niveaux d'étude et les territoires pris en compte

Différents niveaux territoriaux seront étudiés ici, correspondant soit à des découpages purement « administratifs » (régions, départements, communes), soit à des découpages davantage « économiques » (zones d'emploi) sans exécutif, soit enfin à des « territoires de projet » (communautés urbaines, communautés d'agglomération).

Ainsi, nous nous pencherons sur la place et le poids des TIC, en Aquitaine, Midi-Pyrénées et Provence - Alpes-Côte d'Azur en prenant en compte les 40 zones suivantes.

Région	Niveau territorial	Intitulé
Aquitaine	Région	Aquitaine
	Départements	Dordogne
		Gironde
		Landes
		Lot et Garonne
		Pyrénées Atlantiques
	Zones d'emploi	Zone d'emploi de Bordeaux-Médoc
		Zone d'emploi de Bordeaux-Arcachonnais
		Zone d'emploi de Bordeaux-Entre-deux-Mers
		Zone d'emploi de Bordeaux-Cubzacais
Zone d'emploi de Bordeaux-Zone centrale		
Communauté urbaine	Communauté Urbaine de Bordeaux Métropole	
Métropole	Bordeaux	
Midi-Pyrénées	Région	Midi-Pyrénées
	Départements	Ariège
		Aveyron
		Haute-Garonne
		Gers
		Lot
		Hautes-Pyrénées
		Tarn
		Tarn et Garonne
	Zones d'emploi	Zone d'emploi de Toulouse
		Zone d'emploi de Castres-Mazamet
	Communautés d'agglomération	Communauté d'agglomération du Grand Toulouse
		Communauté d'agglomération de Ramonville Sainte-Agne
Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet		
Métropole	Toulouse	
Provence-Alpes Côte d'Azur	Région	Provence-Alpes Côte d'Azur
	Départements	Alpes de Haute Provence
		Hautes Alpes
		Alpes Maritimes
		Bouches du Rhône
		Var
		Vaucluse
	Zones d'emploi	Zone d'emploi de Marseille-Aubagne
		Zone d'emploi d'Aix en Provence
	Communauté d'agglomération	Communauté d'agglomération du Pays d'Aix en Provence
	Communauté urbaine	Communauté urbaine de Marseille Provence Promotion
Métropole	Marseille	

Tableau 14 : Présentation des 40 niveaux territoriaux de l'étude statistique.



Carte 10 : Représentation cartographique des différents territoires pris en compte dans cette étude statistique (les départements des 3 régions ne sont pas indiqués pour ne pas alourdir la carte).

2.1.1.3 – Présentation des résultats, par zone

Nous nous intéresserons donc ici à trois régions en parallèle : l'Aquitaine, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA). Pour chacune de ces trois régions, nous présenterons ci-après :

- une carte administrative ;
- une carte d'identité reprenant les données importantes caractérisant la région³¹⁰ ;
- un tableau des données brutes concernant l'emploi total et l'emploi des TIC, pour le niveau régional et chacun de ses départements ;
- deux graphiques montrant l'évolution de la répartition de l'emploi salarié des TIC selon les différents départements de chacune des régions, l'un en pourcentages et l'autre en chiffres bruts ;
- un dernier graphique reprenant – pour chacun des découpages territoriaux pris en compte au niveau régional et infrarégional – l'évolution de la part de l'emploi des TIC par rapport à l'ensemble de l'emploi privé de chaque zone (en pourcentages) ;
- un tableau rappelant quelles sont les principales communes de la région sur lesquelles l'emploi lié aux TIC est le plus important ; leur classement est donné pour 1993 et 2002, et l'évolution entre les deux dates est fournie pour les communes du classement de 2002 ;
- enfin, une carte – centrée sur la zone de la métropole régionale – représente les effectifs salariés des TIC dans les communes de la zone centrale, et donne aussi un aperçu de l'évolution de cet effectif entre les deux dates.

Si ces différents graphiques, tableaux et cartes permettent de tirer l'essentiel de l'information, il est évident que les données extraites de la base Unedic ne sont pas exploitées ici dans leur exhaustivité, ceci d'une part pour ne pas surcharger le travail en graphiques divers, d'autre part afin de nous concentrer sur l'analyse constituant l'objet central de cette partie.

Cependant, nous nous devons tout de même de remarquer ici que la méthodologie que nous avons adoptée nous permet certes de comparer la place et le poids des villes (et des principaux découpages administratifs) dans leur contexte régional, mais ceci sans tenir compte des spécificités propres à chacun de ces découpages. En effet, par exemple, la superficie de la ville de Bordeaux (4455 ha) est difficilement comparable avec celle de Toulouse (11.830 ha) ou de Marseille (24062 ha) ; il en est de même pour la population de ces trois villes. Ces disparités ont ensuite des conséquences sur le poids de ces différents territoires dans leur région respective et des conséquences sur les analyses que l'on peut tirer. Dans le même ordre d'idée, nous ne tenons également pas compte de la densité de population : la ville de

³¹⁰ Ces deux derniers éléments (la carte administrative et la carte d'identité) sont issus de « La France des Régions », in *Le Bilan du Monde*, Edition 2004, version en ligne des abonnés. Cf. : <http://medias-org.lemonde.fr/abonnes/editionelectronique/bilan2004/bes2004-fra-regions.pdf> – lien vérifié le 12 août 2004. Pour les indicateurs : la superficie est exprimée en kilomètres carrés ; le chiffre de la population date du 1er janvier 2002 ; le taux de chômage, en pourcentage de la population active, est compris au sens du BIT en septembre 2003 ; le salaire net annuel moyen est donné en euros pour 2002 ; la part dans le PIB est comptée en pourcentage du produit intérieur brut de la France en 2002 (source : Insee) ; le taux moyen de taxe professionnelle est celui de 2003 (source : Dexia - Crédit local de France) ; les créations d'entreprises sont données en taux pour 2002 ; entre parenthèses figure le taux national (source : D & B).

Bordeaux (4915 hab/km²) a par exemple une densité de population un tiers plus importante que Toulouse (3368 hab/km²) et Marseille (3354 hab/km²)³¹¹. Ces éléments ont notamment des conséquences en matière d'espaces disponibles pour l'industrie, sur ces territoires.

Nous reprenons l'ensemble de ces données comparatives dans les Annexes.

Mais notons quand même que certaines échelles sont directement comparables, entre ces trois régions, comme par exemple le niveau intercommunal. En effet, que ce soit au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux, de la Communauté urbaine de Marseille-Provence-Promotion ou bien au sein des deux intercommunalités de l'agglomération toulousaine (Grand Toulouse et SICOVAL), la superficie de ces territoires et la part de la population régionale qu'elles regroupent sont étonnamment proches.

Avant d'effectuer une analyse région par région, nous pouvons nous pencher tout d'abord sur les données concernant la métropole (au sens de territoire national) et les trois régions que sont l'Aquitaine, Midi-Pyrénées et PACA.

Territoire	Année	Nbr Et	Nbr salariés	Nbr Ets TIC	Nbr salariés TIC	Part des Ets TIC (%)	Part des salariés TIC (%)
France	1993	1422401	13585614	24064	489463	1,69	3,60
	2002	1565609	16130497	31446	694657	2,01	4,31
Aquitaine	1993	71738	544681	1008	13682	1,41	2,51
	2002	80631	686458	1213	19196	1,50	2,80
Midi-Pyrénées	1993	61837	474953	999	20423	1,62	4,30
	2002	70507	616759	1380	31675	1,96	5,14
PACA	1993	118829	869759	1855	24279	1,56	2,79
	2002	134898	1080338	2471	37408	1,83	3,46

Tableau 15 : Données statistiques de l'évolution de l'emploi salarié de statut privé en France métropolitaine, Aquitaine, Midi-Pyrénées et PACA, entre 1993 et 2002³¹²

En une dizaine d'années, les chiffres de l'emploi des TIC ont connu une évolution certaine, en France. Ainsi, si l'on ne tient pas compte des années fastes de la nouvelle économie, lesquelles faussent quelque peu les courbes de l'évolution, avant de revenir à des chiffres plus cohérents, suite à l'explosion de la « bulle Internet », en 2001, les TIC se sont ancrées durablement dans l'économie nationale.

Un coup d'œil au tableau précédent permet de mettre en évidence la percée des TIC entre 1993 et 2002. Dans l'intervalle – et au niveau national – le nombre de salariés³¹³ des TIC a bien plus augmenté (+41,92%) que le chiffre global des salariés (+18,73%). Ceci explique donc que la part des salariés du secteur des TIC dans l'économie globale soit passée de 3,6%

³¹¹ D'après le recensement de population de 1999.

³¹² Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins.

³¹³ Dans ce chapitre, nous restreindrons les expressions « salariés » et « établissements des TIC » à l'acception qui en est faite dans la base UNEDIC, ne prenant donc en compte que l'emploi salarié privé des entreprises non unipersonnelles.

à 4,31% (soit +19,53%). Dans le même temps, la part des établissements des TIC (parmi le nombre total des établissements) augmentait dans les mêmes proportions (+18,72%).

Pour ce qui est des trois régions sur lesquelles nous nous penchons particulièrement ici, plusieurs points sont d'ores et déjà à remarquer :

- en chiffres bruts, les ressources de la Région PACA – en terme d'établissements et de salariés (globaux ou des TIC) – sont bien plus importantes que pour les deux autres régions ; ainsi, par exemple, en 2002, le ratio du nombre de salariés des TIC était de 1 en Aquitaine pour 1,64 en Midi-Pyrénées et 1,94 en PACA ;
- Midi-Pyrénées est la Région qui a connu l'évolution la plus importante, en ce qui concerne le nombre global de salariés (+29,86%), le nombre de salariés des TIC (+55,09%) et la part des établissements des TIC (+21,15%) ;
- c'est en région PACA que la part des salariés des TIC a connu la plus forte évolution (+24,04%), tout en restant au final dans des proportions moindres de celles de Midi-Pyrénées (3,46% des salariés de PACA travaillaient en 2002 dans les TIC, alors qu'il y en avait 5,14% en Midi-Pyrénées). En Aquitaine, la part des salariés des TIC dans l'économie régionale est la plus faible des trois régions, bien en deçà de la moyenne nationale ;
- il n'y a qu'en Midi-Pyrénées que l'évolution de la part des établissements TIC a été supérieure à l'évolution de la part des salariés des TIC (respectivement +21,15% et +19,44%) ;
- enfin – mais l'on pourrait tirer bien d'autres enseignements de ce tableau – , si le nombre moyen de salariés dans les établissements TIC est passé de 20,34 à 22,09 (soit +1,75 salarié par établissement entre 1993 et 2002), ce taux moyen était bien inférieur en Aquitaine, passant de 13,57 salariés par établissement des TIC à 15,83 (soit +2,26) et en PACA, augmentant dans les mêmes proportions de 13,09 à 15,14 (soit +2,05), tandis qu'en Midi-Pyrénées, le nombre moyen de salariés dans les établissements des TIC était relativement plus élevé : 20,44 en 1993 et 22,95 en 2002 (là aussi, l'évolution est plus importante : +2,51 salariés par établissement des TIC entre les deux dates).

2.1.2 – Répartition de l'emploi des TIC en Aquitaine



Aquitaine - Repères :

Président du Conseil régional :
Alain Rousset (PS)

Superficie : 41309 km²
Population : 2 966 556 hab.

Salaire net annuel moyen : 18 672 €
Taxe professionnelle moyenne : 30,8%
Part dans le PIB métropolitain : 4,38%
Créations d'entreprises : 4,9% (moy. nat.: 5,2%)

Carte 11 : Carte administrative et « d'identité » de la Région Aquitaine

Territoire	Année	Nbr Et	Nbr salariés	Nbr Ets TIC	Nbr salariés TIC	Part des Ets TIC (%)	Part des salariés TIC (%)
Aquitaine	1993	71738	544681	1008	13682	1,41	2,51
	2002	80631	686458	1213	19196	1,50	2,80
Dordogne (24)	1993	9219	60449	78	737	0,85	1,22
	2002	10333	73005	73	724	0,71	0,99
Gironde (33)	1993	30042	254495	594	9281	1,98	3,65
	2002	34893	330457	759	14471	2,18	4,38
Landes (40)	1993	7711	55170	67	702	0,87	1,27
	2002	8511	69354	65	812	0,76	1,17
Lot et Garonne (47)	1993	7346	50277	64	299	0,87	0,59
	2002	8121	64590	60	512	0,74	0,79
Pyrénées-Atlantiques (64)	1993	17420	124290	205	2663	1,18	2,14
	2002	18773	149052	256	2677	1,36	1,80

Tableau 16 : Données statistiques de l'évolution de l'emploi salarié de statut privé en Aquitaine, entre 1993 et 2002³¹⁴

³¹⁴ Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins.

Les chiffres de l'emploi salarié de statut privé en Aquitaine et leur évolution entre 1993 et 2002 sont intéressants à plus d'un titre. En effet, ils permettent de démontrer la place prépondérante de la Gironde, et l'évolution de l'effectif salarié des TIC, qui fut bien plus important dans le département « central », la Gironde (à l'exception du Lot-et-Garonne, qui a certes vu son effectif de salariés TIC augmenter de 71,24%, mais sur des chiffres bruts bien plus faibles), avec +55,92%, tirant ainsi largement vers le haut l'effectif salarié TIC régional (+40,3%).

Par ailleurs, si en 2002, il y avait en Aquitaine 2,8% des salariés qui travaillaient dans le secteur des TIC, seul le département de la Gironde était largement au-dessus de cette moyenne (avec 4,38%), trois des quatre autres départements (à l'exception des Pyrénées atlantiques) se trouvant sous la faible barre d'1,2 salarié du secteur des TIC pour 100 salariés de statut privé.

En outre, seul le département des Pyrénées-Atlantiques employait plus de mille salariés (précisément 2677 en 2002) dans le secteur des TIC en 2002, certes loin derrière la Gironde, mais déjà bien au-delà des trois autres départements de la Région.

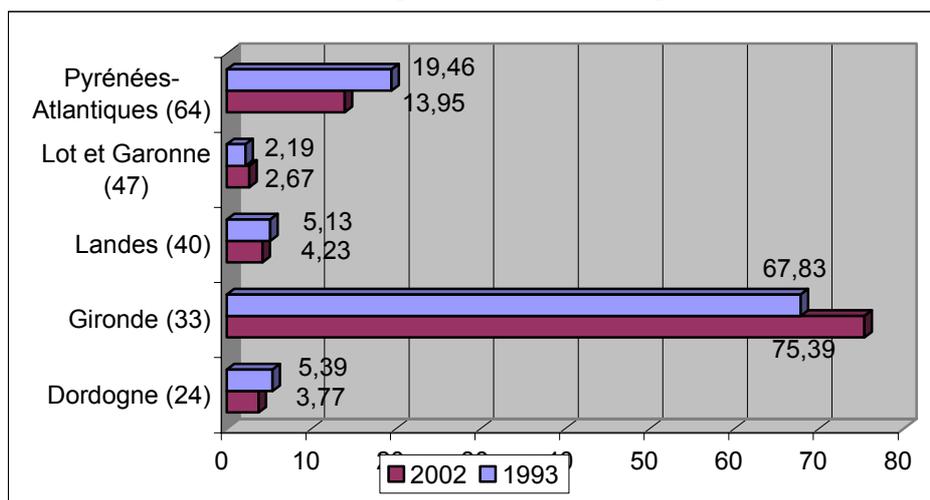


Figure 7 : Evolution de la répartition (en %) des salariés du secteur des TIC selon les départements de l'Aquitaine, entre 1993 et 2002³¹⁵

Les deux graphiques consécutifs à ce premier tableau nous informent sur la répartition (en chiffres bruts et en pourcentages) de l'emploi salarié de statut privé dans le secteur des TIC et de son évolution entre 1993 et 2002.

Là aussi, la place du département central est largement prépondérante, puisqu'en 2002, plus de 75% de l'emploi TIC de l'Aquitaine était localisé en Gironde. Plus encore, cette proportion a augmenté de plus de 7 points par rapport à 1993, ce qui nous permet de dire que l'emploi a eu tendance à se concentrer dans ce département, dans l'intervalle. Du coup, si les Pyrénées-Atlantiques comptaient en 1993 19,46% de l'emploi TIC régional, cette donnée tombait de 5,5 points en 2002 ; non que le nombre d'employés dans le secteur des TIC ait baissé dans ce

³¹⁵ Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins.

département en dix ans, mais du fait que l'augmentation du nombre de salariés de ce secteur ait largement moins augmenté qu'en Gironde. En effet, entre les deux dates, les effectifs salariés des TIC ont augmenté de 0,53% dans les Pyrénées-Atlantiques (avec seulement 14 emplois de plus, ce qui est quasi négligeable) tandis qu'en Gironde, cet effectif augmentait de 55,92% (avec 5190 emplois de plus).

Tandis que ces chiffres stagnaient dans les Pyrénées-Atlantiques, en Dordogne (seul département subissant une baisse, fût-elle légère) et, dans une moindre mesure, dans les Landes, notons tout de même l'évolution de l'effectif salarié des TIC dans le Lot-et-Garonne (pôle agenais), augmentant de 71,24%, même si ce n'est que sur un effectif relativement faible (+213 salariés).

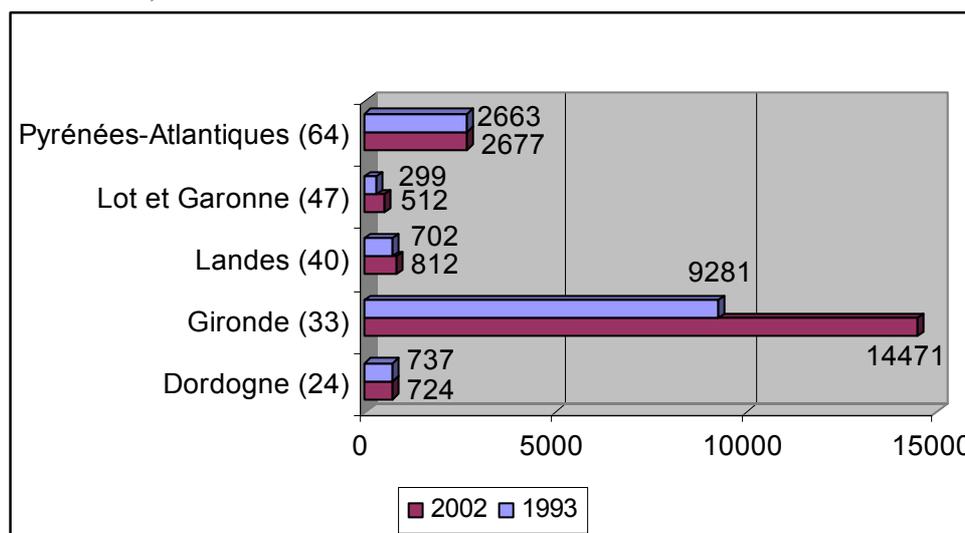


Figure 8 : Evolution de la répartition (en chiffres bruts) des salariés du secteur des TIC selon les départements de l'Aquitaine, entre 1993 et 2002³¹⁶

Le graphique suivant classe les différents niveaux territoriaux pris en compte en Aquitaine (au nombre de treize) selon la part occupée par l'emploi salarié privé lié aux TIC. La hiérarchie est ici faite en fonction des résultats de 2002, mais les résultats de 1993 y figurent également. Non seulement ces résultats sont intéressants pour comprendre la répartition de l'emploi TIC en Aquitaine, mais ils nous permettront de différencier ce profil régional avec ceux de Midi-Pyrénées et de PACA, sur lesquels nous nous pencherons en suivant.

³¹⁶ Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins.

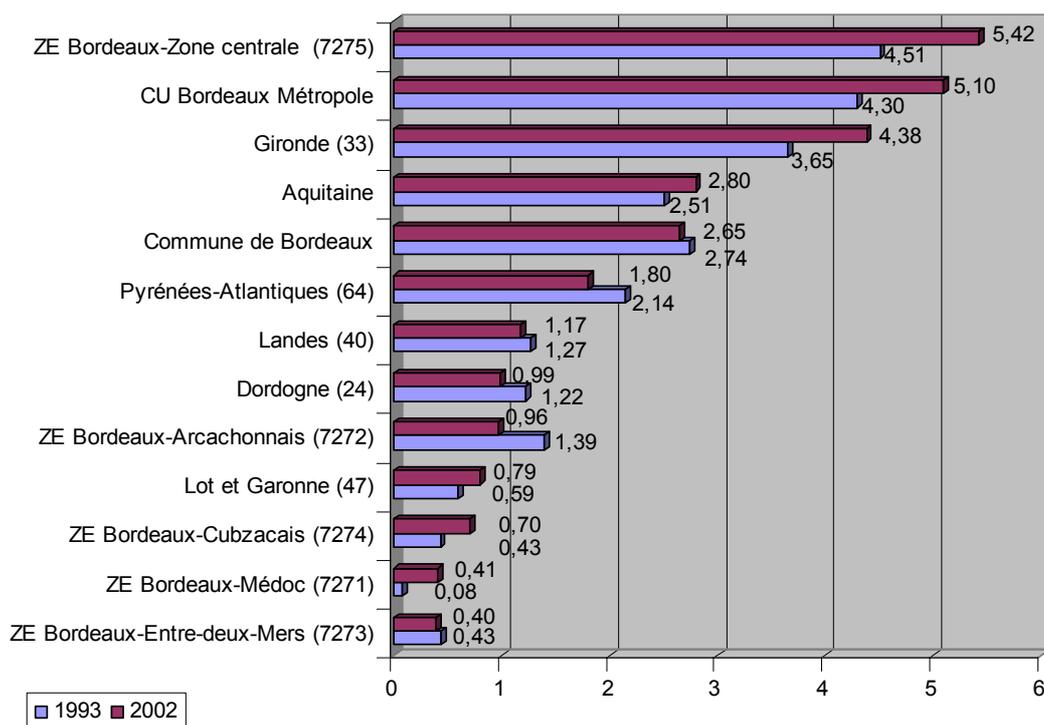


Figure 9 : Evolution de la part (en %) de l'emploi salarié lié aux TIC dans chacun des niveaux territoriaux d'Aquitaine³¹⁷

En préalable à ce commentaire, avouons que nous pouvons mettre de côté les quatre zones d'emploi autres que la zone centrale, que nous avons intégrées à l'étude du fait de leur appellation « bordelaise » mais qui n'ont au final pas grand-chose à voir avec la véritable zone d'emploi de Bordeaux. En outre, les chiffres présentés ici, même s'ils sont bien évidemment représentatifs de ce que l'on veut démontrer ici, n'ont qu'un écart relatif entre eux, ce qui ne permet pas de tirer des conclusions aussi tranchées que nous l'aurions souhaité, pour l'Aquitaine, en tous cas.

Trois groupes de territoires se distinguent les uns des autres, dans ce graphique :

- les territoires ayant la plus faible concentration en emplois TIC (moins de 1% en 2002) : ce sont les quatre zones d'emploi périphériques, et les départements du Lot et Garonne et de la Dordogne. Dans ces différentes zones, les TIC sont largement sous-représentées, par rapport à leur place globale dans la région.
- les territoires intermédiaires (entre 1 et 3% de salariés TIC en 2002) : deux départements – les Landes et les Pyrénées-Atlantiques –, la commune centrale (Bordeaux) et la Région Aquitaine. Il est intéressant de noter que la part de salariés des TIC est à peine plus importante dans la commune de Bordeaux que dans la Région Aquitaine dans son ensemble.
- enfin, trois territoires – de types différents, d'ailleurs – concentrent à l'intérieur de leur périmètre un nombre de salariés des TIC supérieur à 4% : le département de la

³¹⁷ Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins.

Gironde, la Communauté urbaine de Bordeaux Métropole et la Zone d'emploi de « Bordeaux- Zone centrale ».

Plusieurs enseignements simples peuvent être tirés de ces données ainsi que de cette hiérarchie.

Même si le nombre de salariés des TIC a augmenté de près de 9% entre 1993 et 2002 sur la commune de Bordeaux, le poids de cet effectif dans l'effectif salarié global de la commune a légèrement diminué – et c'est le seul cas parmi les cinq territoires concentrant le plus l'emploi TIC.

Par ailleurs, et toujours concernant la commune centrale, elle ne se place ici qu'en cinquième place des différents territoires pris en compte ; ainsi, la part de l'emploi salarié lié aux TIC est plus importante dans la zone d'emploi centrale, la communauté urbaine et le département, que dans la commune de Bordeaux elle-même. Dès lors, on peut affirmer que le pôle girondin, qui s'est largement renforcé entre 1993 et 2002, a connu un renforcement certes à l'intérieur du département, mais avant tout au-delà de la commune de Bordeaux.

En effet – et si l'on en revient aux chiffres bruts des salariés des TIC en 2002 –, Bordeaux ne se classe qu'à la troisième place, parmi l'ensemble des communes prises en compte ici : Mérignac (avec 3313 salariés) et Pessac (2513 salariés) surclassent Bordeaux (2491 salariés), tandis que dans l'environnement immédiat de Bordeaux, on trouve également Canéjan (1762), Le Haillan (1120) et Gradignan (482 salariés), première ville de l'agglomération bordelaise à compter moins de salariés TIC que des villes n'appartenant pas à l'espace métropolitain bordelais, Bayonne (663 salariés) et Pau (575 salariés) étant donc les premiers pôles extra-métropolitains régionaux.

Ceci dit – et si l'on exclut le territoire correspondant à la zone d'emploi (qui est certes représentatif mais purement un outil statistique), le territoire ayant le pourcentage de salariés du secteur des TIC le plus élevé est celui de la Communauté urbaine de Bordeaux Métropole, avec des résultats presque deux fois plus importants que la commune de Bordeaux elle-même. Ceci démontre bien l'importance des zones d'activité et autres parcs technologiques de la Communauté urbaine.

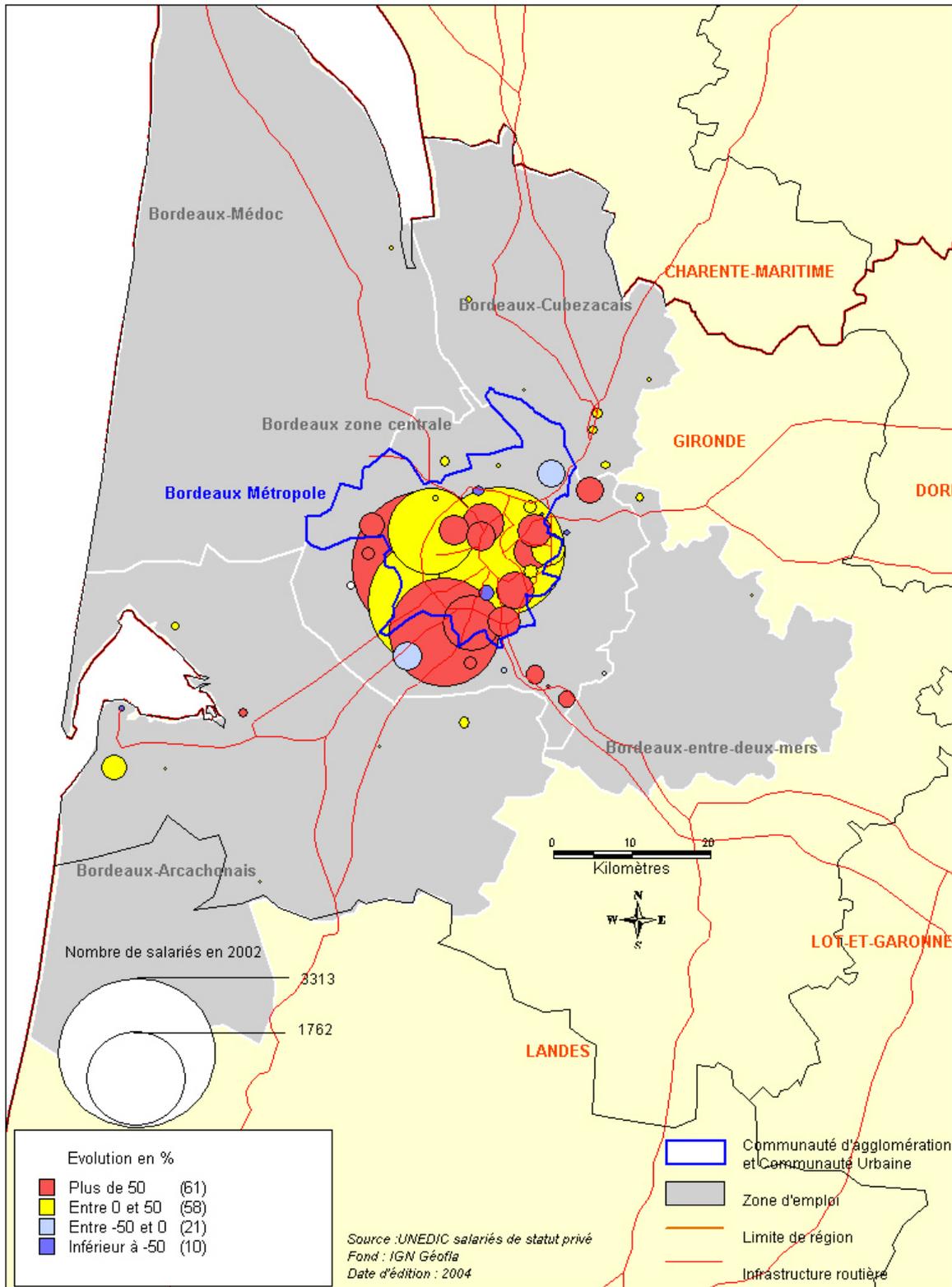
La carte suivante – qui rassemble les données de l'effectif communal des salariés du secteur des TIC à l'intérieur des différentes zones d'emploi prises en compte en Aquitaine – met en valeur la concentration de l'emploi TIC autour de la métropole girondine. Les villes ayant les effectifs les plus importants font partie de la communauté urbaine, et certaines d'entre elles surclassent même la ville centre. D'ailleurs, comme le démontre le tableau suivant, Bordeaux est la commune (parmi les 8 villes comptant les plus grands effectifs salariés dans les TIC de la Région, puis parmi celles de la Communauté urbaine) qui a connu, entre 1993 et 2002, l'évolution la plus faible de son effectif TIC (« seulement » +8,82%). En outre, la commune est passée de la première à la troisième place.

Classement 1993 (effectif TIC)	Classement 2002 (effectif TIC)	Evolution de l'effectif TIC entre 1993-2002 (en %) des communes du classement de 2002
1- Bordeaux (2289)	1- Mérignac (3313)	+ 139,73 %
2- Pessac (2016)	2- Pessac (2513)	+ 24,65 %
3- Mérignac (1382)	3- Bordeaux (2491)	+ 8,82 %
4- Bayonne (864)	4- Canéjan (1762)	+ 125,90 %
5- Le Haillan (798)	5- Le Haillan (1120)	+ 40,35 %
6- Canéjan (780)	6- Bayonne (663)	- 23,26 %
7- Pau (447)	7- Pau (575)	+ 28,64 %
8- Pontonx-sur-l'Adour (414)	8- Gradignan (377)	+ 169,27 %

Tableau 17 : Classement des huit communes d'Aquitaine selon leur effectif TIC en 2002, et évolution de cet effectif avec 1993³¹⁸

Sur la carte, les trois cercles rouges les plus importants représentent donc Mérignac, Canéjan et Gradignan, tandis que les trois cercles jaunes majeurs (ayant donc connu une évolution moindre de leur effectif TIC) représentent les communes de Pessac, Bordeaux et du Haillan.

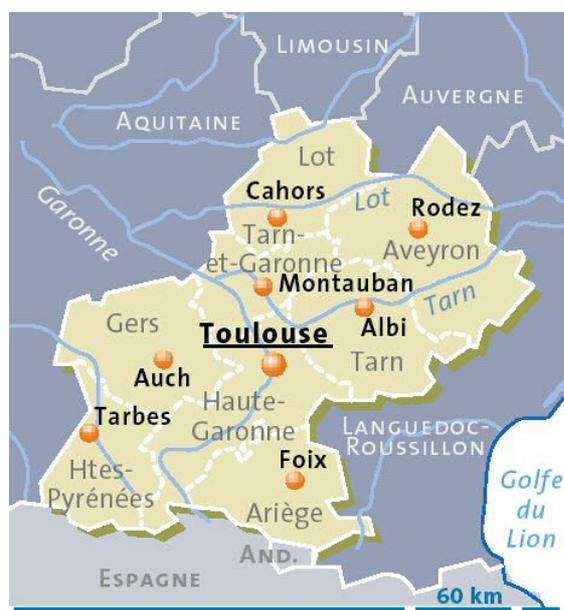
³¹⁸ Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins.



Carte 12 : Répartition et évolution de l'emploi salarié des TIC autour de la métropole bordelaise³¹⁹

³¹⁹ Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins, avec le concours d'un cartographe pour cette dernière.

2.1.3 – Répartition de l'emploi des TIC en Midi-Pyrénées



Midi-Pyrénées – Repères :

Président du Conseil régional :
Martin Malvy (PS)

Superficie : 45 348 km²
Population : 2 612 707 hab.

Salaire net annuel moyen : 19 023 €
Taxe professionnelle moyenne : 32,8%
Part dans le PIB métropolitain : 3,78%
Créations d'entreprises : 4,8% (moy. nat. : 5,2%)

Carte 13 : Carte administrative de la Région Midi-Pyrénées.

Territoire	Année	Nbr Et	Nbr salariés	Nbr Ets TIC	Nbr salariés TIC	Part des Ets TIC (%)	Part des salariés TIC (%)
Midi-Pyrénées	1993	61837	474953	999	20423	1,62	4,30
	2002	70507	616759	1380	31675	1,96	5,14
Ariège (9)	1993	3211	21566	21	134	0,65	0,62
	2002	3641	25883	33	165	0,91	0,64
Aveyron (12)	1993	6918	45451	63	720	0,91	1,58
	2002	7472	55853	78	1023	1,04	1,83
Haute-Garonne (31)	1993	25336	228385	709	15630	2,80	6,84
	2002	30260	317875	994	27422	3,28	8,63
Gers (32)	1993	3865	22534	26	807	0,67	3,58
	2002	4512	29084	33	380	0,73	1,31
Lot (46)	1993	3937	24264	27	173	0,69	0,71
	2002	4407	31146	39	331	0,88	1,06
Hautes-Pyrénées (65)	1993	5921	38074	43	401	0,73	1,05
	2002	6259	47877	54	719	0,86	1,50
Tarn (81)	1993	8270	64149	69	766	0,83	1,19
	2002	8992	70942	97	1012	1,08	1,43
Tarn et Garonne (82)	1993	4379	30530	41	1792	0,94	5,87
	2002	4964	38099	52	623	1,05	1,64

Tableau 18 : Données statistiques de l'évolution de l'emploi salarié de statut privé en Midi-Pyrénées, entre 1993 et 2002³²⁰

³²⁰ Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins.

Comme le démontrent les données du tableau précédent, les statistiques de l'évolution de l'emploi salarié de statut privé et leur évolution entre 1993 et 2002 sont largement différentes, en ce qui concerne la Région Midi-Pyrénées, de celles que nous avons vues pour l'Aquitaine, et ce à différents niveaux.

En premier lieu, les proportions ne sont pas les mêmes : en 2002, il y avait 65% de salariés de plus dans le secteur des TIC en Midi-Pyrénées qu'en Aquitaine. Et cette différence s'est creusée en 10 ans, puisqu'en 1993, il y en avait moitié plus (+49,26%, pour être exact). Par ailleurs, la part des employés du secteur des TIC pour 100 salariés est largement supérieure à celle de l'Aquitaine (5,14% contre 2,80% en 2002). Cet écart est encore plus flagrant au niveau des départements.

En Midi-Pyrénées comme en Aquitaine, la place du département « central » (la Haute-Garonne, ici) est prépondérante. Avec 86,57% de l'emploi régional lié aux TIC sur son territoire, la Haute-Garonne est le poids lourd de Midi-Pyrénées, ayant en outre vu ses effectifs TIC augmenter de plus de 75% dans l'intervalle et la part des salariés TIC passer de 6,84% à 8,63%.

La majorité des autres départements de Midi-Pyrénées ont également vu leurs effectifs salariés des TIC augmenter largement : l'Ariège (+23,13%), l'Aveyron (+42,08%), le Lot (+91,33%), les Hautes-Pyrénées (+79,3%) et le Tarn (+32,11%) font partie de ceux-là, même si cela concerne des effectifs de taille largement inférieure à celui de la Haute-Garonne. Point remarquable, ce sont les deux départements qui avaient les effectifs TIC les plus importants (bien sûr derrière la Haute-Garonne) en 1993 qui sont les seuls à subir une érosion de cet effectif : le Gers perdait 52,91% de son effectif TIC tandis que le Tarn-et-Garonne (et le pôle montalbanais, deuxième bassin d'emploi régional) voyait disparaître quant à lui 65,23% de cet effectif TIC. Ceci explique bien sûr pourquoi, dans le même intervalle, la part des salariés TIC diminuait largement dans ces deux départements.

Les deux graphiques suivants, relatifs à la répartition (en pourcentages puis chiffres bruts) des salariés du secteur des TIC selon les départements de Midi-Pyrénées ainsi qu'à l'évolution de ces effectifs, mettent là encore l'accent sur la place écrasante de la Haute-Garonne.

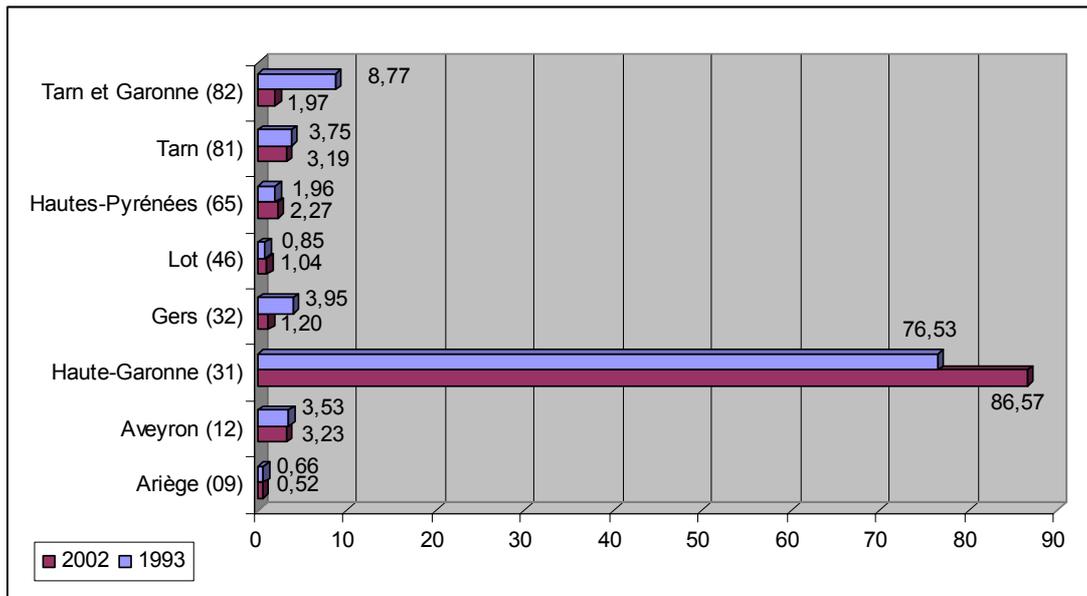


Figure 10 : Evolution de la répartition (en %) des salariés du secteur des TIC selon les départements de Midi-Pyrénées, entre 1993 et 2002³²¹

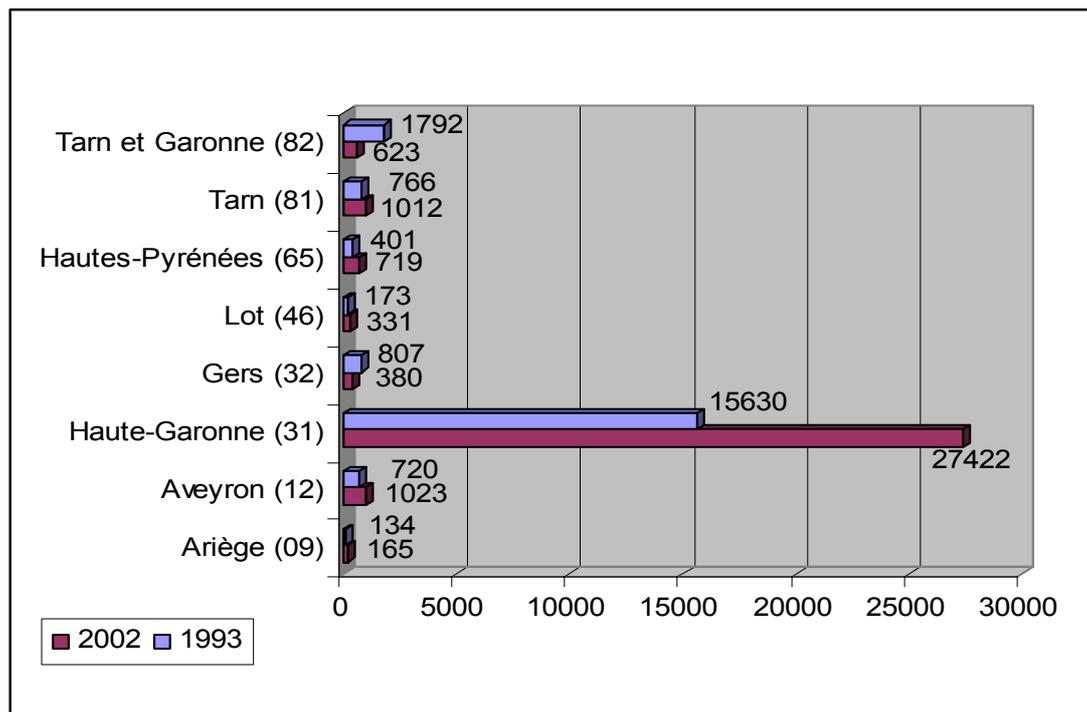


Figure 11 : Evolution de la répartition (en chiffres bruts) des salariés du secteur des TIC selon les départements de Midi-Pyrénées, entre 1993 et 2002³²²

En 2002, 86,57% de l'emploi régional lié aux TIC se trouvait donc localisé sur le département de la Haute-Garonne, avec 27422 salariés. Cependant, même si les autres départements ont

³²¹ Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins.

³²² Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins.

des effectifs, dans ce domaine, comparables à ceux de l'Aquitaine (hors Gironde), la taille de la Haute-Garonne écrase ici les sept autres départements de Midi-Pyrénées. Notons aussi que si l'on met à part le département central, la représentativité de tous les autres départements (hors Hautes-Pyrénées et Lot) diminue dans l'intervalle, pour ce qui est de la répartition des effectifs salariés de Midi-Pyrénées.

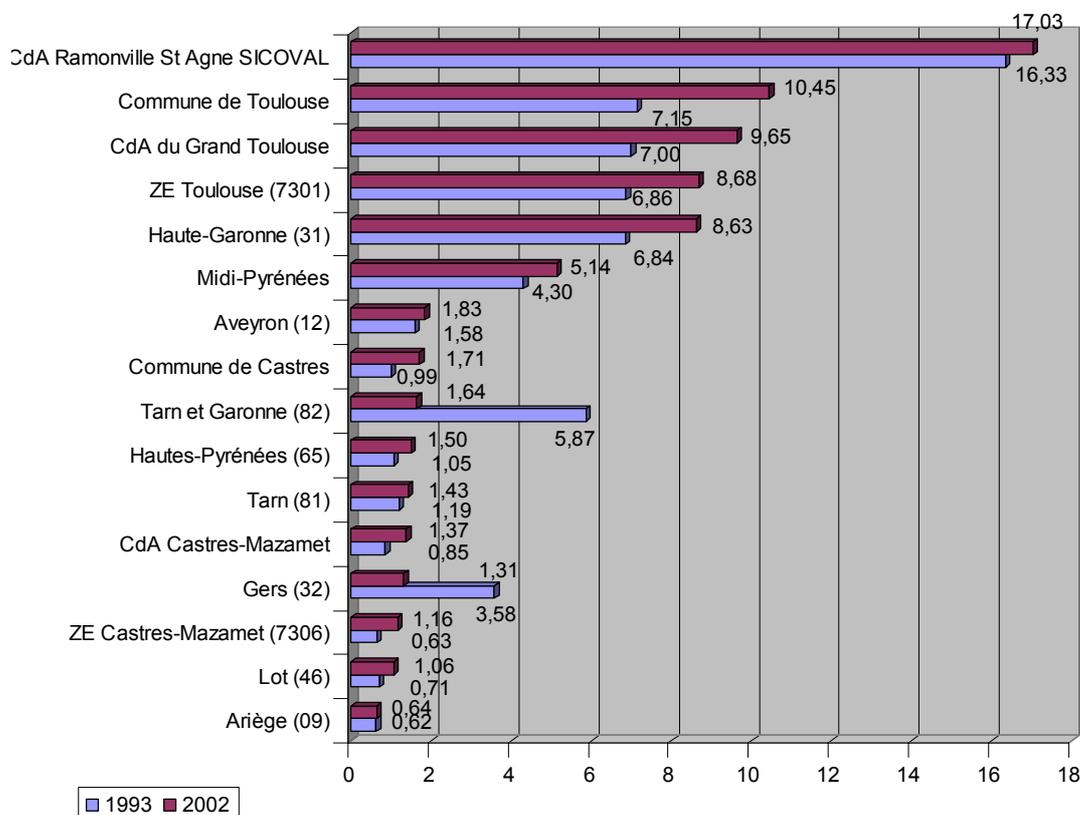


Figure 12 : Evolution de la part (en %) de l'emploi salarié lié au TIC dans chacun des niveaux territoriaux de Midi-Pyrénées³²³

Le graphique précédent représente l'évolution de la part (en %) de l'emploi salarié lié aux TIC dans chacun des niveaux territoriaux pris en compte dans ce chapitre en Midi-Pyrénées.

Là aussi, les chiffres sont sans commune mesure avec ceux de l'Aquitaine, pour laquelle le territoire ayant la plus grande proportion de salariés du domaine des TIC était la Zone d'emploi de Bordeaux-Centre, plafonnant à 5,42% en 2002, tandis qu'en Midi-Pyrénées, cinq « territoires » sont au-delà, allant même jusqu'à 16,33% pour la Communauté d'agglomération de Ramonville Saint-Agne (communément appelée SICOVAL).

Ainsi, en Midi-Pyrénées, deux groupes distincts se forment, d'après ce tableau, autour d'une charnière :

- le groupe inférieur comprend dix éléments ayant moins de 2% de leurs effectifs salariés de statut privé travaillant dans les TIC. Ce sont l'ensemble des départements périphériques, ainsi que les sous-territoires tarnais, que nous avons intégrés à cette

³²³ Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins.

analyse afin de vérifier leur poids dans le cadre des projets TIC de Castres-Mazamet. Ces différents territoires tarnais ne démontrent finalement rien de flagrant, même si ces données ne peuvent démontrer une petite concentration de l'emploi des TIC sur le Causse.

- en moyenne, en Midi-Pyrénées, 5,14% des salariés de statut privé travaillaient, en 2002, dans le secteur des TIC ; cette statistique se retrouve au centre de notre graphique, avec 2,34 points de plus que pour la donnée correspondante, au niveau aquitain, et 1,68 points de plus qu'en PACA.
- le groupe supérieur, composé de cinq éléments, met en évidence la forte concentration des emplois liés aux TIC sur certaines entités territoriales à forte personnalité : on part de la zone la plus large (la zone d'emploi) pour arriver au territoire le plus petit (le SICOVAL) mais ayant la plus forte concentration de salariés des TIC pour 100 salariés de statut privé.

Entre 1993 et 2002, seuls les départements du Tarn-et-Garonne et du Gers ont vu la proportion de leurs salariés des TIC régresser, tandis qu'absolument tous les autres territoires ont vu cette même proportion augmenter, et même largement, pour ce qui est du groupe supérieur.

Ainsi, la concentration de l'emploi salarié des TIC s'est faite en faveur, certes, du département central, mais également de la Commune centrale. Dans cet espace, les deux Communauté d'agglomération gardent une place de premier ordre, concentrant sur leur territoire l'essentiel de ces emplois, notamment grâce aux zones d'activités et autres parcs technologiques.

La carte qui suit démontre bien (sur le territoire grisé pris en compte) la vitalité des communes de l'agglomération toulousaine, en termes de TIC : la plupart d'entre elles ont d'ailleurs vu leurs effectifs augmenter de plus de 50%, entre 1993 et 2002. Ces évolutions sont reprises dans le tableau suivant : en 2002, les six villes ayant les effectifs de salariés TIC les plus importants appartenaient à l'agglomération toulousaine (hiérarchie à compléter avec l'Union, classée au dixième rang).

Entre 1993 et 2002, les trois premières villes du classement ont conservé leur place, tandis que les villes n'appartenant pas à l'environnement immédiat de Toulouse voyaient leurs effectifs diminuer, ou tout du moins augmenter de façon moindre que les villes de la première couronne de l'agglomération toulousaine, qui montaient du même coup dans le classement.

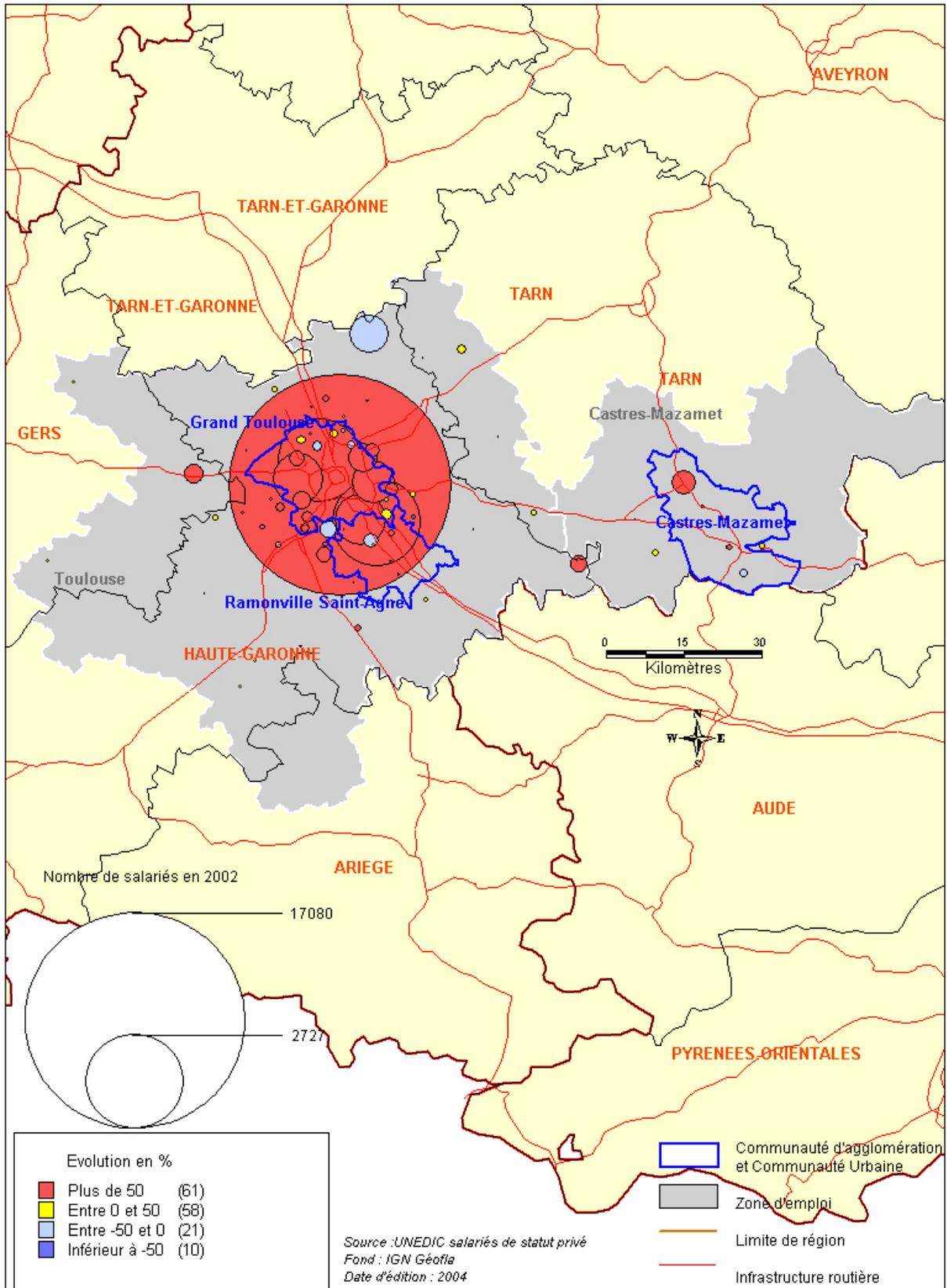
Ainsi, la métropolisation s'est véritablement faite, en Midi-Pyrénées, au sens premier du terme, Toulouse voyant sa place se renforcer largement, tout comme les communes voisines dont les parcs technologiques ont attiré des entreprises, entre 1993 et 2002, ou dont celles qui étaient présentes en 1993 ont vu leurs effectifs augmenter très largement. Au contraire, on ne peut désormais plus parler, dans la région, de pôle des TIC, en dehors de l'agglomération toulousaine.

Classement 1993 (effectif TIC)	Classement 2002 (effectif TC)	Evolution de l'effectif TIC entre 1993 et 2002 (en %) des communes du classement de 2002
1- Toulouse (9236)	1- Toulouse (17080)	+ 84,93 %
2- Labège (1374)	2- Labège (2727)	+ 98,47 %
3- Blagnac (1296)	3- Blagnac (2431)	+ 87,58 %
4- Montauban (981)	4- Ramonville-Saint-Agne (955)	+ 58,37 %
5- Villemur sur Tarn (738)	5- Colomiers (894)	+ 210,42 %
6- Auch (677)	6- Balma (647)	+ 69,37 %
7- Ramonville-Saint-Agne (603)	7- Montauban (569)	- 42 %
8- Labastide-Saint-Pierre (467)	8- Villemur sur Tarn (523)	- 29,13 %
9- Balma (382)	9- Rodez (327)	+ 26,25 %
10- Albi (358)	10- L'Union (297)	+ 65,92 %

Tableau 19 : Classement des dix communes de Midi-Pyrénées selon leur effectif TIC en 2002, et évolution de cet effectif avec 1993³²⁴

Sur la carte suivante, ce sont donc principalement les villes de ce tableau (les tailles des cercles correspondent à la hiérarchie de 2002, selon les effectifs TIC) que nous retrouvons, en rouge (du fait de l'augmentation de l'effectif entre les deux dates).

³²⁴ Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins.



Carte 14 : Répartition et évolution de l'emploi salarié des TIC autour de la métropole toulousaine³²⁵

³²⁵ Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins, avec le concours d'un cartographe, pour cette dernière.

2.1.4 – Répartition de l'emploi des TIC en Provence-Alpes-Côte d'Azur



PACA – Repères :

Président du Conseil régional :
Michel Vauzelle (PS)

Superficie : 31400 km²
Population : 4 625 512 hab.

Salaire net annuel moyen : 19 644 €
Taxe professionnelle moyenne : 29,3%
Part dans le PIB métropolitain : 6,95%
Créations d'entreprises : 6,3% (moy. nat. : 5,2%)

Carte 15 : Carte administrative de la Région PACA

Tableau 20 : Données statistiques de l'évolution de l'emploi salarié de statut privé en

Territoire	Année	Nbr Et	Nbr salariés	Nbr Ets TIC	Nbr salariés TIC	Part des Ets TIC (%)	Part des salariés TIC (%)
PACA	1993	118829	869759	1855	24279	1,56	2,79
	2002	134898	1080338	2471	37408	1,83	3,46
Alpes de Hte Pvce (4)	1993	3758	22038	26	594	0,69	2,70
	2002	4280	27426	43	369	1,00	1,35
Hautes Alpes (5)	1993	4067	24059	34	215	0,84	0,89
	2002	4560	29843	41	300	0,90	1,01
Alpes Maritimes (6)	1993	33094	212694	514	7857	1,55	3,69
	2002	37152	262660	741	12041	1,99	4,58
Bouches du Rhône (13)	1993	42725	390787	856	12282	2,00	3,14
	2002	48640	478716	1176	21105	2,42	4,41
Var (83)	1993	22387	127622	257	2150	1,15	1,68
	2002	25610	164060	304	2349	1,19	1,43
Vaucluse (84)	1993	12798	92559	168	1181	1,31	1,28
	2002	14656	117633	166	1244	1,13	1,06

PACA, entre 1993 et 2002³²⁶

³²⁶ Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins.

La dernière région administrative française que nous prendrons en compte dans cette petite étude statistique sur la place de l'emploi lié aux TIC est donc la région Provence - Alpes-Côte d'Azur.

Les données extraites de la base UNEDIC ont un profil encore différent des deux autres régions. Ici, les effectifs salariés dans les secteurs des TIC sont, au niveau régional, plus importants qu'en Midi-Pyrénées et donc bien sûr qu'en Aquitaine. Cependant, même si les Bouches-du-Rhône rassemblent le plus grand effectif, certains des autres départements (les Alpes-Maritimes, notamment, mais aussi le Var et le Vaucluse, à un niveau plus relatif) constituent des pôles secondaires régionaux tels qu'il n'en existe pas véritablement en Aquitaine ou en Midi-Pyrénées. La place des technopoles (tels que Sophia Antipolis), des zones d'activités et le développement du Pôle Multimédia d'Avignon sont d'ores et déjà sous-jacents, lorsqu'on lit ces chiffres.

Cependant, la part des emplois TIC dans l'emploi total de statut privé est relativement faible, ou tout du moins largement inférieure à celle de Midi-Pyrénées, pour être plutôt comparable aux données de l'Aquitaine. Ainsi, en 2002, 2,79% des salariés de statut privé travaillaient dans un secteur des TIC (contre 5,14% en Midi-Pyrénées et 2,80% en Aquitaine).

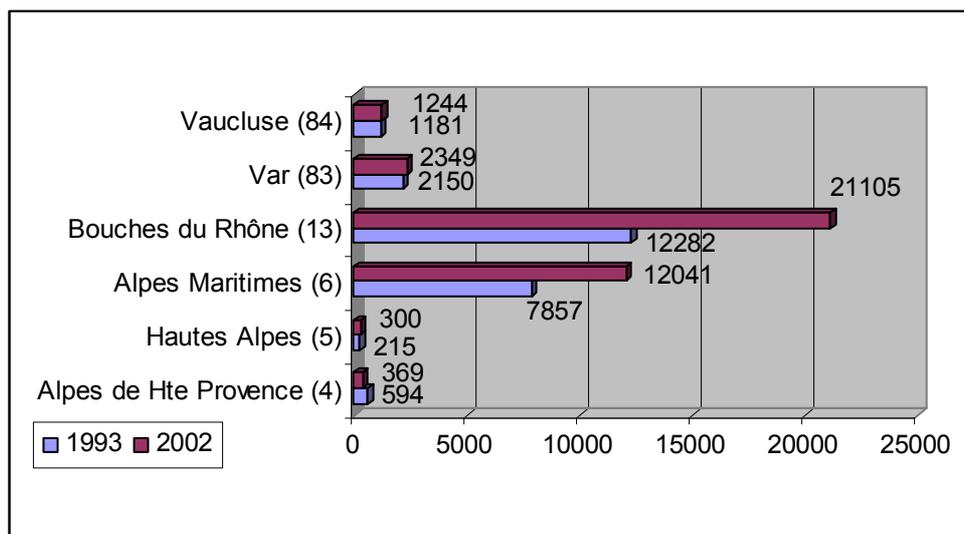


Figure 13 : Evolution de la répartition (en %) des salariés du secteur des TIC selon les départements de PACA, entre 1993 et 2002³²⁷

Si l'on se penche sur l'évolution de la répartition des salariés du secteur des TIC selon les départements de la Région Provence - Alpes-Côte d'Azur, la place et le poids du département central (les Bouches du Rhône) restent indéniables et prépondérants. En effet, l'effectif salarié TIC a augmenté de 71,84% entre 1993 et 2002 (soit la plus forte progression régionale, que ce soit en pourcentages ou chiffres bruts). Cependant, et contrairement aux deux autres régions,

³²⁷ Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins.

un autre département se détache largement – les Alpes-Maritimes –, conservant entre 1993 et 2002 un peu moins d’un tiers de l’effectif salarié régional des TIC.

A une autre échelle, le Var voit sa représentativité régionale progresser, atteignant en 2002 presque 9% de l’effectif TIC régional. Ce chiffre est comparable à celui du Tarn-et-Garonne en Midi-Pyrénées (8,77% de l’emploi TIC régional) et seulement inférieur à celui des Pyrénées Atlantiques (malgré une baisse de 19,46% à 13,95%, dans l’intervalle) en Aquitaine.

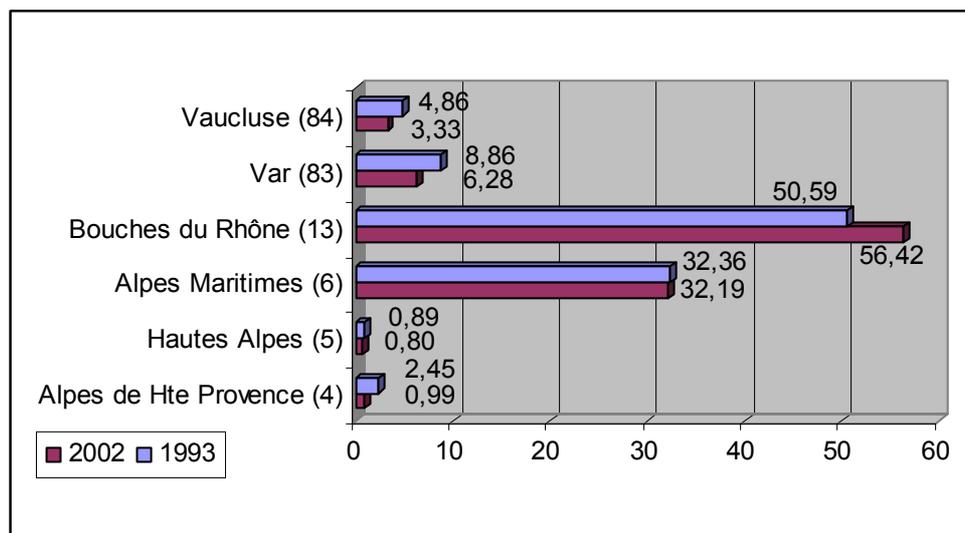


Figure 14 : Evolution de la répartition (en chiffres bruts) des salariés du secteur des TIC selon les départements de PACA, entre 1993 et 2002³²⁸

Enfin, que ce soit en chiffres bruts ou en pourcentages, les données concernant les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute Provence démontrent le faible poids de ces deux départements, dans l’activité liée aux TIC, au niveau régional.

Le graphique suivant, toujours dans le cadre de l’étude de l’éventuelle métropolisation de l’activité liée aux TIC au niveau régional, permet de révéler un troisième profil. En effet, la métropole régionale – Marseille – est loin d’être en tête du classement des différents niveaux territoriaux, quand on s’attache à étudier la proportion de salariés du secteur des TIC pour 100 emplois de statut privé. D’ailleurs, même en termes de chiffres bruts – et contrairement à Toulouse – la commune de Marseille a un effectif TIC ne se détachant pas de celui de plusieurs autres villes, se faisant même dépasser par plusieurs d’entre elles en 2002 (voir tableau suivant).

³²⁸ Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l’illustration effectuées par nos soins.

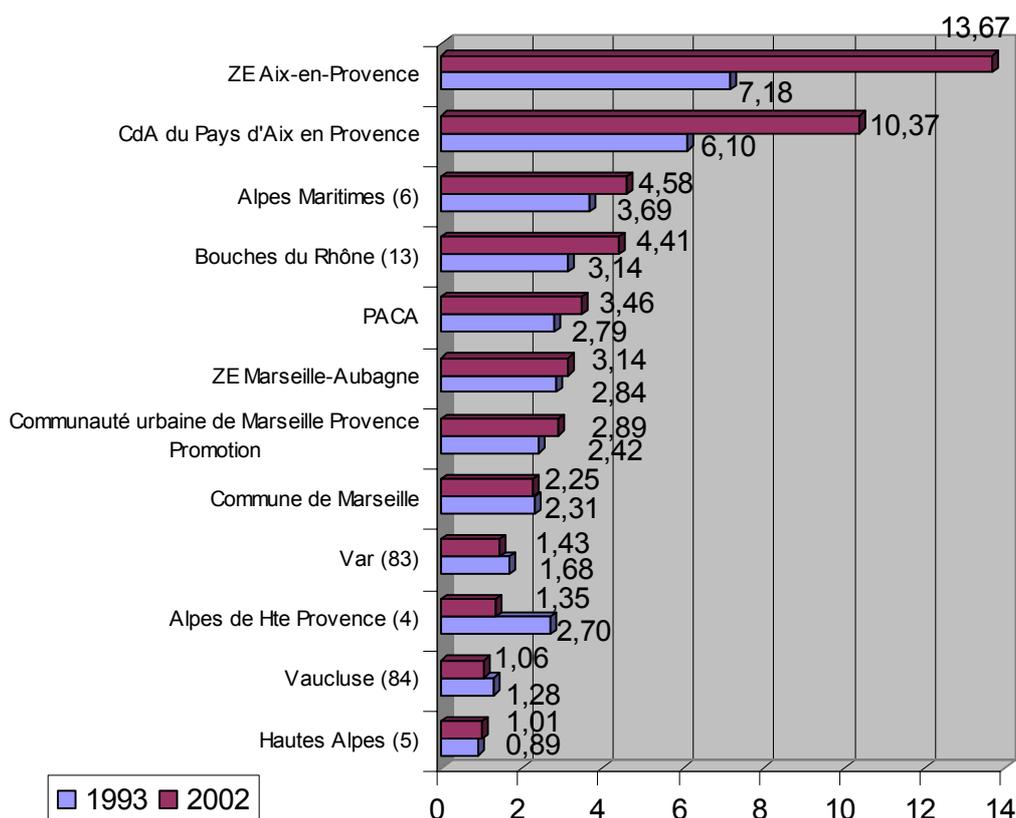


Figure 15 : Evolution de la part (en %) de l'emploi salarié lié au TIC dans chacun des niveaux territoriaux de PACA³²⁹

Là aussi, nous pouvons faire trois classes, afin de regrouper les découpages territoriaux pour lesquels les données de l'UNEDIC ont été extraites :

- un premier groupe caractéristique, réunissant les deux territoires pour lesquels il y a le plus de salariés (toujours selon notre acception) travaillant dans les TIC pour 100 salariés, met en première ligne Aix-en-Provence. En effet, la zone d'emploi et la Communauté d'agglomération d'Aix-en-Provence, qui ont d'ailleurs connu une forte évolution de ces données entre 1993 et 2002, ont largement les deux plus fortes proportions de salariés TIC pour 100 salariés (respectivement 13,67% et 10,37%, en 2002). Ainsi, le pôle aixois devance largement le pôle marseillais, en matière de TIC, que ce soit en effectifs salariés ou même en proportion pour 100 salariés.
- en milieu de graphique, six autres découpages territoriaux ont de 2 à 4,6% de leurs effectifs salariés de statut privé qui travaillent dans les TIC. Dans ce groupe, le département des Alpes-maritimes arrive avant les Bouches du Rhône et la Région Provence - Alpes-Côte d'Azur elle-même. Par ailleurs, les trois territoires se rapportant directement à la Commune de Marseille, métropole régionale, arrivent en fin de ce groupe moyen, avec des chiffres largement inférieurs à ceux de Bordeaux et Toulouse, pour les mêmes types de découpages territoriaux.

³²⁹ Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins.

- enfin, les quatre autres départements de la Région ferment la marche. Que ce soit dans le Var, les Alpes de Haute-Provence, le Vaucluse ou les Hautes-Alpes, la proportion d'employés du secteur des TIC pour cent salariés (de statut privé) n'excède jamais 1,5%. Le département des Alpes de Hautes-Provence a d'ailleurs vu cette proportion diminuer précisément de moitié, entre 1993 et 2002.

Ces données sont extrêmement intéressantes car, cumulées aux chiffres du tableau suivant (dont les informations se retrouvent sur la prochaine carte, tout du moins en ce qui concerne les communes de l'agglomération d'Aix-Marseille³³⁰), elles nous permettent de faire le point sur la question de la métropolisation de l'activité liée aux TIC en région Provence - Alpes-Côte d'Azur. Loin de s'avérer, la métropolisation est également loin de se faire en faveur de Marseille, tout du moins lorsqu'on s'en tient uniquement aux chiffres et aux statistiques. Pour ce qui est des discours, Marseille ne joue et ne veut certes pas jouer un rôle secondaire. Cependant, force est de constater que la proportion de salariés des TIC a baissé, en dix ans, dans la commune, et qu'elle est passée (en termes d'effectifs), de la première place régionale en 1993 à la troisième en 2002, voyant son effectif de salariés TIC n'augmenter que de 10%, tandis que celui d'Aix-en-Provence progressait de plus de 180%.

Ainsi, remarquons la montée en puissance du pôle aixois (grâce notamment à ses parcs technologiques) et à l'éclatement (qui n'est certes pas nouveau) de l'activité des TIC sur l'ensemble de la région, ou tout du moins sur les Bouches-du-Rhône et les Alpes-maritimes, deux départements dans lesquels les zones d'activités spécialisées et autres parcs technologiques sont largement représentés.

D'ailleurs, au « palmarès 2002 » des communes de la région Provence - Alpes-Côte d'Azur comptant le plus de salariés des TIC, quatre d'entre elles sont des Alpes-Maritimes, profitant de l'implantation (Nice, par exemple) ou de l'agrandissement des parcs technologiques. Ainsi, Biot, petit village à l'est d'Antibes, a profité pleinement de l'extension du technopole de Sophia Antipolis. Citons aussi Carros (moins de 11000 habitants !), qui accueille sur son territoire la plus grande zone industrielle du département (550 entreprises et 17000 salariés sur 180 hectares, selon le site Internet de la municipalité³³¹).

En région Provence - Alpes-Côte d'Azur, il semble donc plus logique de parler de pôle régional des TIC, plutôt que d'une métropole, même si Marseille se positionne d'autorité comme la porte d'entrée de ce pôle...

³³⁰ L'économie du département étant très clairement répartie de manière bicéphale, la carte suivante se focalise sur Aix-en-Provence et Marseille, délaissant certes quelque peu l'arrière-pays régional.

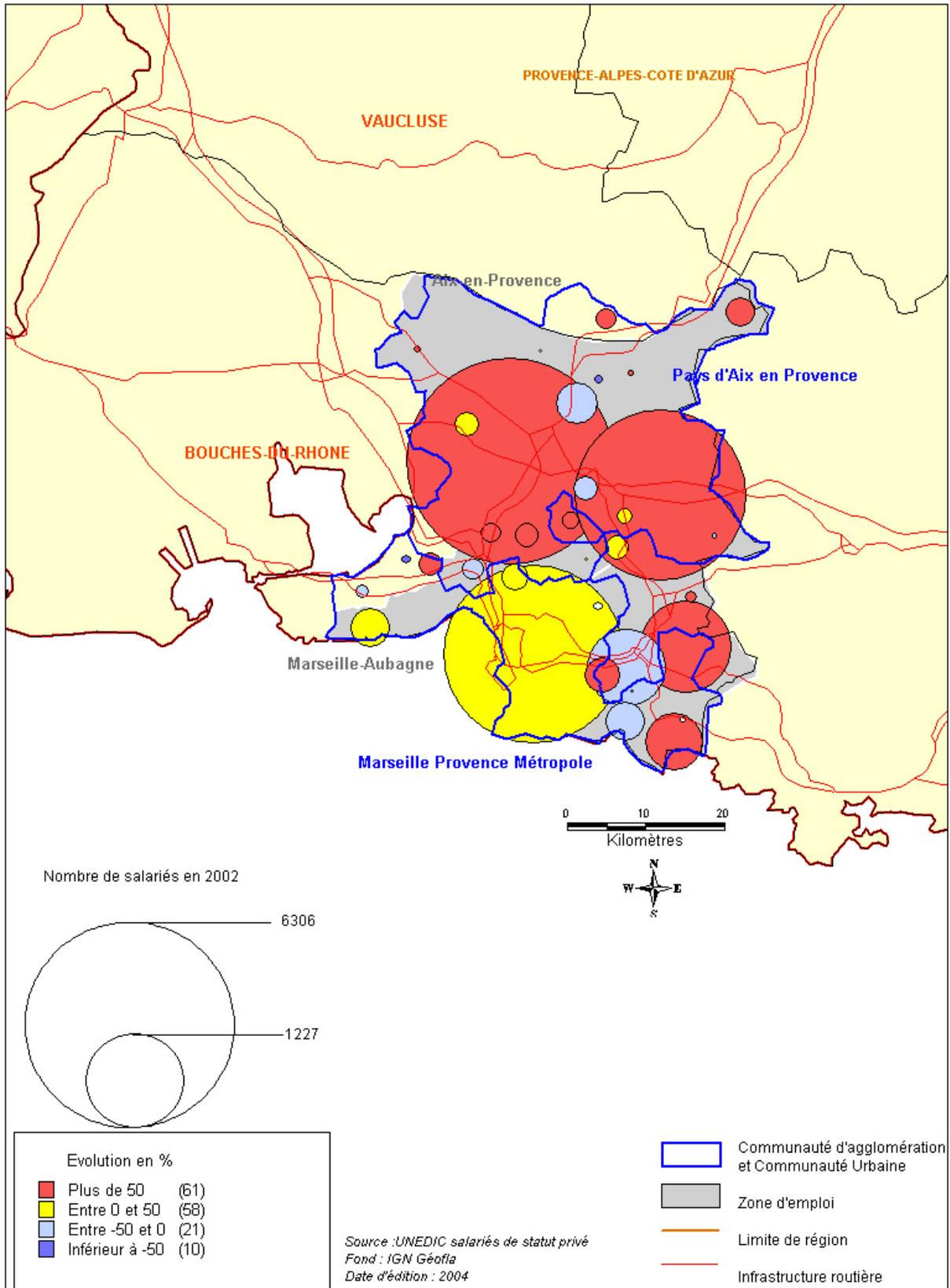
³³¹ Cf. : <http://www.ville-carros.fr/html/vieeconomique/parc.htm> – lien vérifié le 28 août 2004.

Classement 1993 (effectif TIC)	Classement 2002 (effectif TIC)	Evolution de l'effectif TIC entre 1993 et 2002 (en %) des communes du classement de 2002
1- Marseille (4279)	1- Aix-en-Provence (6306)	+ 182,91 %
2- Aix-en-Provence (2229)	2- Valbonne (6186)	+ 182,08 %
3- Valbonne (2193)	3- Marseille (4683)	+ 9,44 %
4- Nice (1811)	4- Rousset (4240)	+ 295,52 %
5- Biot (1136)	5- Nice (1710)	- 5,58 %
6- Rousset (1072)	6- Gémenos (1227)	+ 168,49 %
7- Aubagne (1011)	7- Biot (977)	- 14 %
8- Vitrolles (854)	8- Aubagne (887)	- 12,27 %
9- Villeneuve Loubet (750)	9- Carros (660)	+ 45,37 %
10- Toulon (498)	10- Vitrolles (638)	- 25,29 %

Tableau 21 : Classement des dix communes de Provence - Alpes-Côte d'Azur selon leur effectif TIC en 2002, et évolution de cet effectif avec 1993³³²

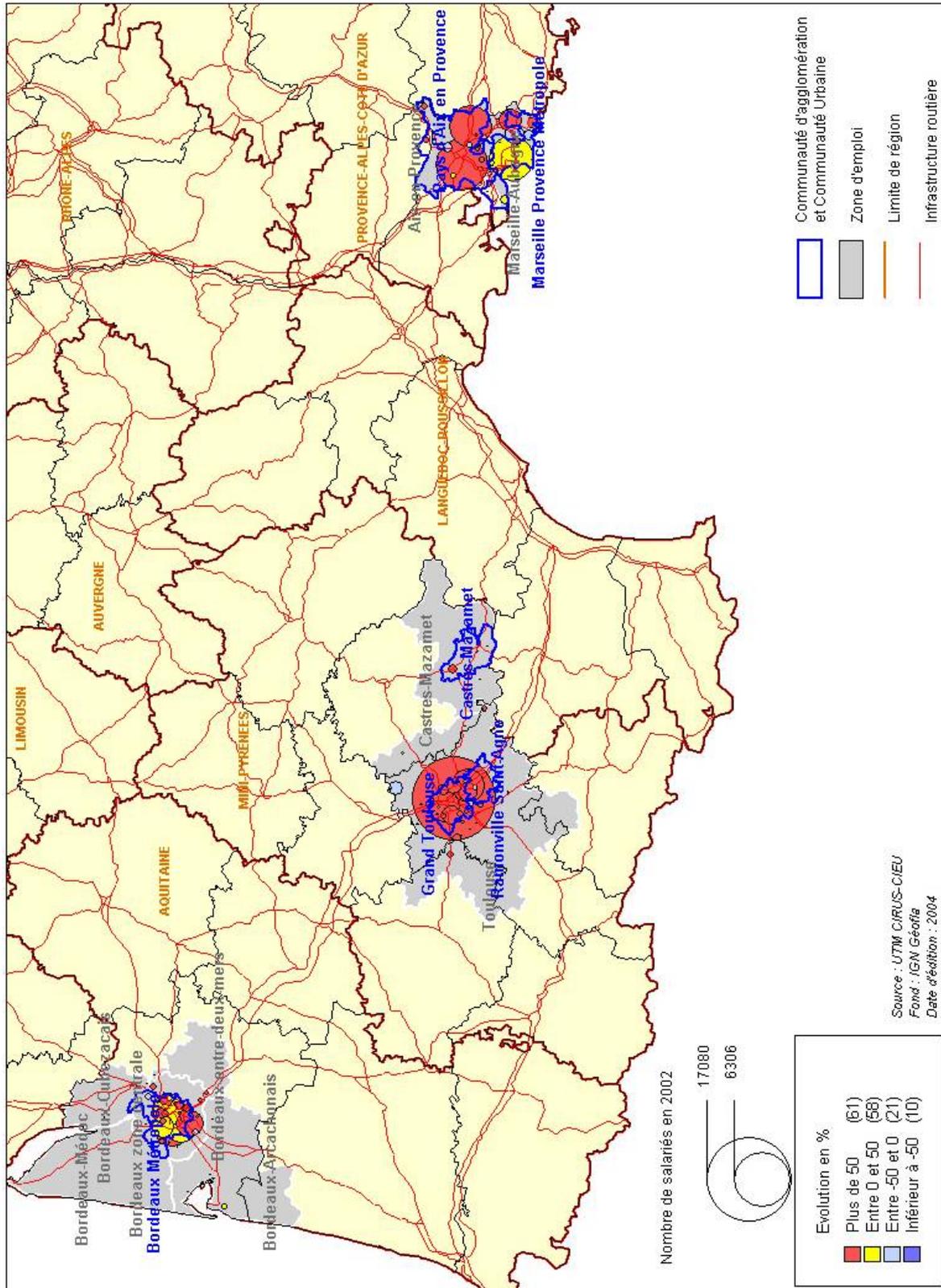
Sur la carte suivante, et selon la légende, les trois cercles rouges les plus importants, correspondant aux effectifs supérieurs, représentent Aix-en-Provence, Rousset, et Gémenos ; Marseille, ayant vu son effectif n'augmenter que de manière très relative (moins de 10% entre 1993 et 2002) figure en jaune, tandis qu'Aubagne est représentée par le plus grand des cercles bleus.

³³² Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins.



Carte 16 : Répartition et évolution de l'emploi salarié des TIC autour de la métropole marseillaise³³³

³³³ Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins, avec le concours d'un cartographe, pour cette dernière.



Carte 17 : Répartition et évolution de l'emploi salarié des TIC autour des métropoles bordelaise, toulousaine et marseillaise³³⁴

³³⁴ Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins, avec le concours d'un cartographe, our cette dernière.

Conclusion de ce chapitre : la métropolisation de l'emploi salarié des TIC : une réalité ?

Comme les statistiques nous l'ont démontré, les trois régions du sud de la France sur lesquelles nous nous sommes penchés ici ont évolué de manière différente, vis-à-vis de l'emploi des TIC, entre 1993 et 2002.

Certes, ces trois régions ont connu une forte augmentation de leurs effectifs salariés dans les TIC ; cependant, les différents territoires et « sous-territoires » constituant les divers niveaux territoriaux pour lesquels nous avons extrait les données de l'UNEDIC n'ont pas tiré leur épingle du jeu de la même manière, dans l'intervalle.

Ainsi, dans le contexte de concurrence territoriale exacerbé que se livrent les territoires, à différentes échelles (que ce soit entre villes d'une même Région ou de Régions différentes), l'implantation et la pérennisation de l'emploi demeure un enjeu capital. Enjeu dont le résultat permet aux différentes entités de se positionner sur l'échiquier des « villes qui comptent » ou des « territoires dont il faut être », dans le domaine des TIC.

Si les résultats concernant les trois régions présentent des profils très distincts les uns des autres pour ce qui est de la métropolisation de l'emploi dans le domaine des TIC, il y a cependant une entité³³⁵ qui sort largement gagnante de cette étude : l'intercommunalité de type Communauté d'agglomération ou Communauté urbaine. En effet, que ce soit en Aquitaine ou en région Provence - Alpes-Côte d'Azur, c'est à chaque fois dans le périmètre de la Communauté d'agglomération ou de la Communauté urbaine que l'emploi lié aux TIC occupe la place la plus importante, en proportion. En Midi-Pyrénées, le SICOVAL est largement en tête des territoires considérés, et – là seulement – la ville de Toulouse se positionne devant sa Communauté d'agglomération, ce qui démontre là encore la prépondérance de la commune centrale, véritable métropole en matière de TIC.

Dans le domaine des TIC (et de la Société de l'Information en général), il est d'usage de se demander quelle place doit occuper chacun des acteurs régionaux, depuis le Conseil Régional jusqu'aux Conseils municipaux des villes prépondérantes en la matière, en passant par les Conseils Généraux et les différentes intercommunalités. Certes, les prérogatives de chacun des types d'acteurs et leurs capacités pour agir sur le territoire sont différentes et complémentaires les unes des autres, mais les résultats obtenus ici semblent montrer que les Intercommunalités représentent le périmètre le plus pertinent, en ce qui concerne l'ancrage territorial et la concentration des activités liées aux TIC. Ce qui ne veut pas dire que les politiques mises en place par les autres types d'acteurs ne sont pas pertinentes, infructueuses ou inutiles – loin de là ! ; au contraire, puisqu'elles permettent ou tentent de permettre en certain rééquilibrage de cette activité TIC sur l'ensemble du territoire, de façon plus homogène. Cependant, dès lors que l'on parle de compétitivité d'un territoire et que l'on met en avant le fait qu'une entité territoriale (quelle qu'elle soit) est plus à même de défendre ses chances, à un niveau régional, national ou international, lorsqu'elle concentre sur son

³³⁵ Nous parlons ici d'entités ayant un exécutif politique. Nous ne considérons donc pas les zones d'emploi.

territoire un grand nombre d'entreprises (et donc de salariés) du secteur dans les conditions de fonctionnement d'un système productif local – ou cluster – (dont il a largement été question précédemment dans ce travail), la structure intercommunale semble être celle se rapprochant le plus du périmètre de cette concentration.

Si l'on assiste à la montée en puissance de la Communauté d'agglomération et de la Communauté urbaine, pour autant, il n'est pas possible de parler de véritable métropolisation de l'emploi lié aux TIC, dans chacune des trois régions. En effet, si l'on reprend les résultats essentiels concernant la place des entités principales, et l'évolution de l'effectif salarié dans le secteur des TIC dans chacune d'elles, on obtient les trois croquis suivants³³⁶, qui sont extrêmement succincts et résument trop l'information, mais concluent la démonstration que nous avons faite dans cette partie.

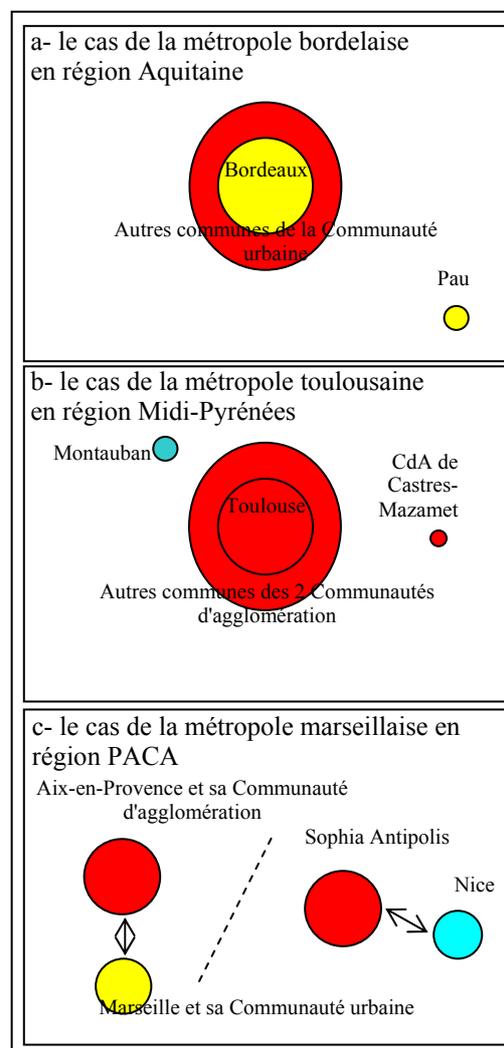


Figure 16 : Schématisation de la métropolisation de l'activité liée aux TIC³³⁷

³³⁶ Les couleurs des cercles reprennent celles dont la légende est indiquée sur les cartes de ce chapitre.

³³⁷ Source des données : UNEDIC / Agrégations et réalisation de l'illustration effectuées par nos soins.

Trois profils différents apparaissent donc en Aquitaine, Midi-Pyrénées et région Provence - Alpes-Côte d'Azur, dans le domaine de l'évolution de la localisation et de la concentration de l'emploi lié aux TIC :

- en Aquitaine, malgré des chiffres bruts relativement bas, la concentration se fait au profit de l'agglomération bordelaise, tout à fait prépondérante en matière d'emplois TIC. Cependant, la métropolisation de l'activité est à prendre au sens large, la commune centrale semblant être largement moins attractive que les autres communes de la Communauté urbaine ;
- en Midi-Pyrénées, la métropolisation est pleine et entière, Toulouse et les communes des deux intercommunalités centrales concentrant l'immense majorité de l'activité et de l'emploi TIC, l'arrière-pays régional faisant presque figure de désert, en la matière ;
- en Provence - Alpes-Côte d'Azur, l'activité liée aux TIC s'est clairement multipolarisée (Sophia-Antipolis et d'autres pôles départementaux jouant un rôle important dans ce phénomène) et la « métropole » régionale, Marseille, qui est certes incontournable dans bien d'autres domaines, est encore loin de figurer au premier plan régional, en matière d'activités TIC. D'ailleurs, le pôle aixois tire très efficacement sa carte du jeu, notamment grâce à la spécialisation de ses parcs technologiques. Il est dès lors largement abusif de parler de métropolisation de l'activité TIC, en PACA. Tout au plus, il s'agit d'une métropolisation éclatée, dans laquelle chacun des pôles principaux (en croissance ou forte croissance) vampirise l'activité du domaine des TIC, sur l'arrière-pays du territoire qu'il polarise.

DEUXIEME CHAPITRE

2.2 – Les TIC, un secteur au cœur du développement économique de la métropole toulousaine

Nous l’avons étudié et illustré dans le Chapitre précédent, le secteur des TIC occupe une place importante dans l’économie de Midi-Pyrénées³³⁸. Mais il faut ici mettre en relief le fait que les TIC se réduisent essentiellement, en Midi-Pyrénées, à la seule agglomération toulousaine et à son district numérique. Certes, des raisons historiques peuvent expliquer une partie de la géographie originelle de ce secteur d’activité ; cependant, cet état de fait actuel est également en partie consécutif aux effets d’agglomération, que nous avons développés précédemment.



Carte 18 : Carte de la région Midi-Pyrénées dans son environnement³³⁹

L’objectif de ce chapitre n’est pas de (re)faire l’histoire de l’informatique ou des TIC en Midi-Pyrénées ; pour un rappel de cela, nous renverrons notamment à différents travaux,

³³⁸ En effet – et pour mémoire – le secteur occupait, fin 2002, plus de 5% de l’emploi salarié régional de statut privé. En 2004, selon l’INSEE, l’emploi TIC représentait 4% de l’emploi salarié total régional.

Source : INSEE (2006) : *Tableaux économiques de Midi-Pyrénées*, p.115.

Cf. : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/midi-pyrenees/publi/listedossiersannuels.htm#temp – lien vérifié le 15 août 2006.

³³⁹ Source : Midi-Pyrénées Expansion (2006) : *Chiffres clés 2006 Midi-Pyrénées*, 16p., p.4.

comme par exemple ceux de M. Grossetti³⁴⁰, qui a montré comment s'est constitué, surtout à partir des années 1960, le système urbain d'innovation local, dans les domaines de l'électronique et de l'informatique, grâce au bagage local, aux opportunités des décentralisations et à la multiplication des liens entre les mondes industriel et de la recherche universitaire.

Notre objectif, ici, est triple :

- nous réaliserons tout d'abord un panorama des TIC en Midi-Pyrénées (en mettant en avant les caractéristiques de cette région) puis dans l'agglomération toulousaine, afin de positionner ce secteur d'activité dans son environnement économique et géographique ;
- nous verrons ensuite que l'agglomération toulousaine constitue un cadre favorable au développement des activités liées aux TIC, celles-ci pouvant s'appuyer sur des avantages compétitifs locaux d'importance ;
- enfin, nous ferons un recensement des acteurs locaux oeuvrant dans le domaine des TIC et mettrons en avant les actions et politiques publiques que ceux-ci mettent en place afin de soutenir, renforcer, ou développer ce secteur.

2.2.1 – Les TIC en Midi-Pyrénées : concentration d'un secteur au sein d'un territoire particulier

Avant d'en venir au panorama des TIC en région Midi-Pyrénées, il semble important de rappeler certaines des caractéristiques administratives et géographiques régionales ; en effet, le territoire considéré ici possède des particularités essentielles à la compréhension de certains aspects de la situation économique actuelle.

La région Midi-Pyrénées, 45.348km², constitue un territoire déjà plus vaste que le Danemark (43.094km², sans le Groenland, bien sûr), les Pays-Bas (41.526km², pour la partie européenne) ou la Suisse (41.290km²). Regroupant huit départements, c'est la plus étendue des 22 régions françaises, avec 8% du territoire national. Elle comptait, au 1^{er} janvier 2003, une population estimée à 2.638.000 habitants (soit 4,4% de la population nationale) ; sa densité en est donc relativement faible (58 hab/km², contre 110 au niveau national).

Avec un taux annuel moyen de la variation de la population, entre 1990 et 1999, de 0,55% quasi exclusivement dû au solde migratoire (et non au solde naturel), la région est relativement attractive. Cependant, sur les 3020 communes que compte la région, seulement 300 sont des villes au sens propre du terme (+2.000 habitants) et l'armature urbaine régionale est très largement dominée par l'agglomération toulousaine.

³⁴⁰ Dont Grossetti M. et Mounier-Kuhn P.-E. (1995) : « Les débuts de l'informatique dans les universités - Un moment de la différenciation des pôles scientifiques français », *Revue Française de Sociologie*, XXXVI, n°2, pp.295-324.

Malgré la faible densité, l'urbanisation avance majoritairement, au sein des 18 aires urbaines³⁴¹, sous forme d'un étalement plutôt que d'une concentration. L'aire urbaine de Toulouse voit quant à elle sa population se densifier, mais également son périmètre s'élargir (entre 1990 et 1999, l'aire urbaine est passée de 290 à 342 communes). Avec une augmentation de 123.700 habitants entre les deux derniers recensements, l'aire urbaine est celle qui détient le deuxième plus fort taux de croissance annuel (1,5%) derrière Montpellier (1,9%) et se place au cinquième rang français derrière Paris, Lyon, Marseille et Lille (et devançant désormais Bordeaux). Cette croissance record de l'agglomération toulousaine (dont l'aire urbaine dépasse désormais les limites de son département !) devrait, selon les projections de l'INSEE³⁴², se poursuivre à un rythme de 15.000 à 18.000 habitants supplémentaires par an, afin d'atteindre 1.500.000 habitants en 2030.

Au point de vue de l'activité économique, la tradition industrielle régionale est relativement récente, étant donné qu'aux XVIIIème et XIXème siècle, le territoire est surtout agricole (à quelques exceptions près, notamment autour de Decazeville, Castres-Mazamet, etc.) et que l'industrie ne profite pas des capitaux investis dans le secteur primaire. Comme le rappelle également la Préfecture sur son site Internet, « *la région rate son industrialisation et l'amélioration des moyens de transports au XIXe siècle (...) porte un coup fatal à l'industrie céréalière. Le repli des campagnes sur la polyculture et l'exode rural compromettent la croissance démographique. Midi-Pyrénées perd un quart de ses habitants entre 1851 et 1954.* »³⁴³

A partir des années 1960, Toulouse profitera de décentralisations décisives, notamment dans les domaines de l'aéronautique et de l'espace tout comme – à un moment où les économies des pays industrialisés se tournent vers les productions à forte valeur ajoutée – de son système éducatif de haut niveau, puisque « *en l'absence de débouchés industriels et faute d'emplois, la société locale a misé sur la formation de ses enfants pour tenter d'accéder aux concours dont ceux de la fonction publique, même s'ils éloignaient du "pays"* »³⁴⁴. Toulouse, métropole d'équilibre, renforce certes sa place dominante face à son arrière-pays mais profite aussi encore aujourd'hui de ce qui fut appelé, dans les années 1970, « les atouts du retard »³⁴⁵. En effet, loin de devoir faire face à des restructurations industrielles massives (si ce n'est dans les bassins traditionnels tels que ceux de Carmaux ou de Castres-Mazamet, par exemple) comme en ont connu et subi d'autres régions françaises, la faible industrialisation locale, la présence

³⁴¹ Rappelons que pour l'INSEE, une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

³⁴² INSEE Midi-Pyrénées (2001) : *Projections de population à l'horizon 2030*, Les Dossiers de l'INSEE, n°107, novembre, 84p.

³⁴³ Cf. : http://www.haute-garonne.pref.gouv.fr/html/_4_111_.php – lien vérifié le 25 août 2006.

³⁴⁴ Laborie J.-P. (2006) : « Midi-Pyrénées : du déséquilibre régional à la région métropole », Conférence de présentation du territoire régional, Troisième Séminaire Méthodologique du Programme Interreg IIIB Sudoe eAtlasudoe, Maison de la Recherche de l'Université de Toulouse II le Mirail, 18 mai.

³⁴⁵ Cette expression se retrouve par exemple dans le titre d'un numéro de la revue *La Documentation photographique*, « Le sud-ouest : les atouts du retard », n°6022, avril 1976.

d'une main d'œuvre qualifiée, la profusion de terrains disponible (aussi bien pour l'industrie que pour l'habitat), une qualité de vie indéniable et une campagne accueillante profitèrent ensuite au développement économique de la région, et en particulier de son agglomération centrale.

Même si le taux de chômage a longtemps été relativement élevé, par rapport à la moyenne nationale (ce qui n'est plus le cas depuis 2003), la région Midi-Pyrénées offre aujourd'hui à ses habitants une activité économique diversifiée que des grands succès commerciaux et médiatiques viennent régulièrement valoriser ; pensons notamment au programme de l'Airbus A380, à celui du Cancéropôle (en lieu et place de l'usine AZF) ou encore à Galiléo, système de positionnement par satellite européen, dont la Commission européenne estime qu'il devrait permettre la création d'environ 150.000 emplois en Europe dont 10 à 15.000 dans l'agglomération toulousaine, qui ne cesse de croître et dont certains observateurs³⁴⁶ ou aménageurs se demandent si elle n'a pas pour vocation, à terme, de se transformer en une « région métropole »³⁴⁷. D'ailleurs, les réflexions autour de la question de la métropolisation toulousaine et régionale se poursuit actuellement, l'aire métropolitaine toulousaine ayant été lauréate, en septembre 2005, d'un « appel à coopération métropolitaine » lancé par la DATAR. Cette aire métropolitaine est un vaste territoire englobant, autour de l'aire urbaine de Toulouse, les agglomérations d'Albi, Auch, Castres-Mazamet, Foix, Montauban, Pamiers et Saint-Gaudens, soit l'essentiel de l'espace urbanisé (et industrialisé de Midi-Pyrénées).

2.2.1.1 – Un secteur d'activité fortement implanté

Que ce soit du fait des nombreux emplois générés ou de son intégration dans les secteurs connexes, le secteur des TIC constitue un pôle d'activité fortement ancré, au sein d'une région particulièrement active en matière d'industries de haute technologie (citons notamment l'aéronautique et la bio-santé, toutes deux labellisées « Pôles de Compétitivité » par la DATAR, désormais DIACT).

En effet, constituant le deuxième secteur industriel de la région (derrière l'aéronautique et l'espace), les entreprises TIC ont gagné, d'après l'INSEE, plus de 15.000 emplois en une quinzaine d'années à peine (soit depuis le début des années 1990), en Midi-Pyrénées.

Aujourd'hui, le secteur des TIC (regroupant donc les grands domaines que sont l'informatique, l'électronique et les télécommunications) emploie presque 40.000 personnes dans la région, occupant 4% de l'emploi salarial total de Midi-Pyrénées. L'informatique regroupe quasiment 43% des emplois des TIC, tandis que la filière des télécommunications en concentre 35%. Enfin, 22% des salariés des TIC travaillent dans l'électronique.

³⁴⁶ Jean-Paul Laborie, par exemple, au cours de sa conférence citée précédemment.

³⁴⁷ Le concept de « Toulouse, région métropole », est très largement repris dans le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), l'idée étant notamment de constituer une métropole forte et équilibrée... autour de Toulouse.

	Salariés au 1 ^{er} janvier 2004	Répartition (%)	Part de l'emploi TIC dans l'emploi salarié total régional (%)	
			au 1 ^{er} janvier 1990	au 1 ^{er} janvier 2004
Informatique	15.978	42,8	0,9	1,7
Electronique	8.221	22,0	0,9	0,9
Télécommunication	13.165	35,2	1,7	1,4
Ensemble TIC	37.334	100,0	3,5	4,0

Tableau 22 : Poids et répartition des emplois des établissements TIC en Midi-Pyrénées, en 2004³⁴⁸

Si l'on s'intéresse à l'évolution de la répartition par branche des TIC des salariés de ce secteur (cf. le graphique suivant), il apparaît que l'informatique a véritablement décollé dans la seconde moitié des années 1990, avant de connaître un ralentissement de son activité au début de ce siècle (celui-ci fut notamment dû au passage à l'euro et à celui de l'an 2000). Le secteur des télécommunications a lui aussi marqué le pas au début des années 2000, au moment de « l'éclatement de la bulle ».

En effet, rappelons que les sociétés Internet ont vu leur valeur boursière s'effondrer en mars 2000 ; quasiment un an plus tard (en février 2001), les entreprises des télécommunications et de l'informatique connaissent la même déprise.

Les entreprises midi-pyrénéennes des TIC ont suivi l'évolution nationale, à l'exception tout de même de celles de la branche de l'électronique, qui se sont tournées à nouveau vers la croissance dès 2003.

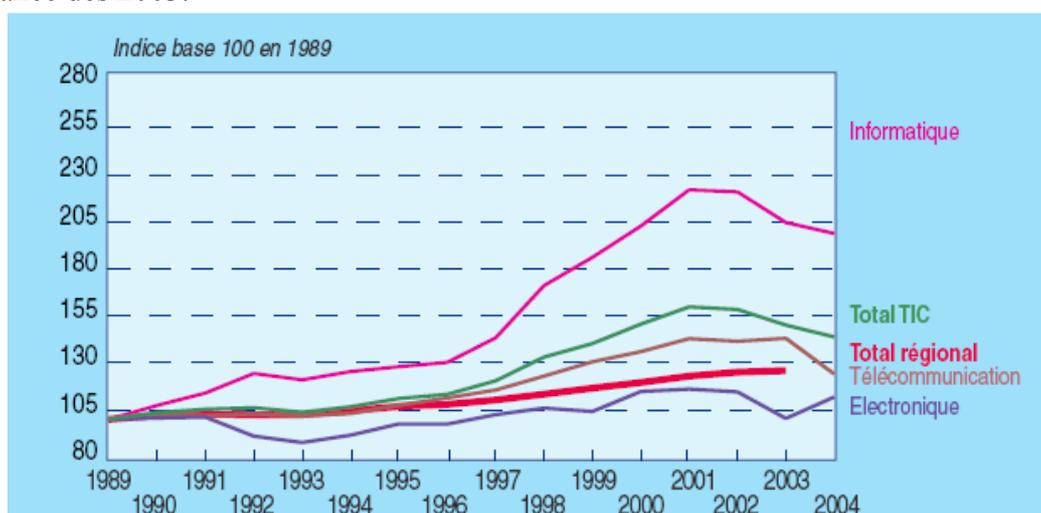


Figure 17 : L'évolution des effectifs salariés par filière des TIC, entre 1989 et 2004³⁴⁹

Cependant, – suivant en cela les grandes tendances nationales – si l'informatique regroupe une grande partie des emplois (44%) et des entreprises (73%) du secteur des TIC, le secteur des Télécoms (36% des emplois et 14% des entreprises) réalise la moitié du Chiffre d'affaires des TIC (soit 1 milliard d'euros) contre 30% environ à l'informatique. On peut donc

³⁴⁸ Source : INSEE (2006) : *Tableaux économiques de Midi-Pyrénées*, op. cit., p.115.

³⁴⁹ Ibid.

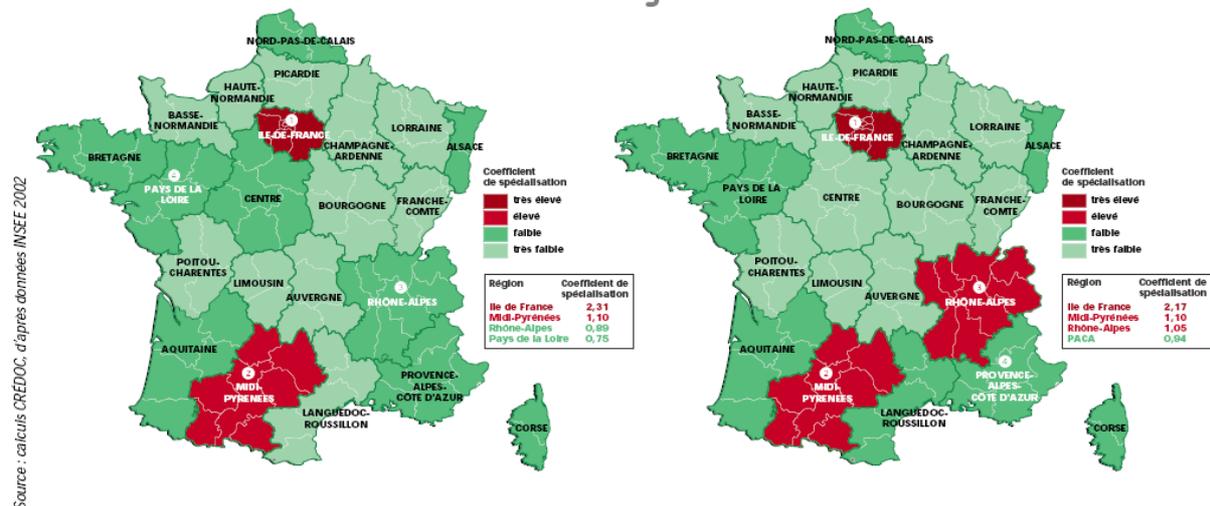
considérer que de façon directe (emplois) ou indirecte (chiffres d'affaires d'autres secteurs connexes, comme l'aéronautique et l'espace), l'informatique joue un rôle primordial dans les activités de hautes technologies de la région.

Nous l'avons dit, le secteur des TIC de Midi-Pyrénées est aujourd'hui incontournable dans l'économie régionale.

D'ailleurs, il se distingue au niveau national en occupant le 2^{ème} rang en matière de spécialisation dans ce domaine, derrière l'Île de France. Allant dans le même sens, les deux cartes suivantes démontrent la force de la région, que ce soit pour les « services informatiques » (carte de gauche) ou pour « l'édition de logiciels personnalisés ou non » (carte de droite).

Ensemble des secteurs de services informatiques

Édition de logiciels non-personnalisés et autres activités de réalisation de logiciels



Carte 19 : La spécialisation des régions françaises en 2002 dans les domaines des services informatiques et de l'édition de logiciels³⁵⁰

Dans les deux cas, la région se positionne au deuxième rang national, entre l'Île de France et Rhône-Alpes. En ce qui concerne le nombre d'emplois, en 2002, Midi-Pyrénées se classe également au deuxième rang, que ce soit pour le traitement de données, l'édition de logiciels ou encore pour la maintenance.

Ainsi l'activité de la région se caractérise d'une part par une base diversifiée au volume important, et d'autre part par un appui sur des spécialisations de quelques activités.

En effet, l'informatique locale profite certes de la présence des industries de pointe développées dans la région (aéronautique, espace, automobile, etc.) mais s'est aussi

³⁵⁰ Source : Midi-Pyrénées Expansion : *Les Technologies logicielles en Midi-Pyrénées*, Plaquette de présentation sectorielle (d'après l'INSEE).

spécialisée dans des domaines complémentaires, dont les savoir-faire sont reconnus internationalement. Citons par exemple, dans le domaine de l'édition de logiciels :

- le grid computing (mutualisation des ressources informatiques inexploitées) ;
- l'informatique distribuée (gestion et sécurisation des données stockées, partagées et transférées) ;
- l'ingénierie linguistique (reconnaissance vocale et applications connexes) ;
- les interfaces homme-machine (interactions usagers – processus informatisés) ;
- la réalité virtuelle (simulation d'objets, de process, etc.) ;
- le travail collaboratif (travail en simultané et en réseau sur un même projet).

Ainsi, la place de Midi-Pyrénées en matière de TIC est largement reconnue au niveau national, voire international. D'ailleurs, l'agence régionale de développement économique, Midi-Pyrénées Expansion, valorise bien sûr ceci dans ses plaquettes de promotion³⁵¹, en indiquant par exemple que la région constitue le premier pôle français pour les systèmes électroniques embarqués, la deuxième région française pour les services informatiques, ou encore le deuxième bassin de recherche informatique en France.

Cependant, le secteur local des TIC s'appuie sur une caractéristique que les statistiques ne révèlent pas dès lors que l'on étudie celui-ci à la seule échelle régionale, à savoir la place très largement prépondérante de la métropole toulousaine.

2.2.1.2 – Une forte concentration de l'activité TIC au sein de la métropole régionale

Si la région regroupe aujourd'hui plus de 37.000 emplois répartis au sein d'environ 1 100 entreprises du secteur des TIC, il serait absolument erroné de s'arrêter à cette information et de supposer que cette activité se localise relativement uniformément au sein du territoire régional. L'électronique illustre bien la place prépondérante de la métropole régionale : en effet, si l'on trouve en Midi-Pyrénées trois pôles d'excellence électronique, deux sont certes à l'extérieur de l'agglomération toulousaine mais cette dernière concentre tout de même la grande majorité des emplois. En effet, on compte, dans la région :

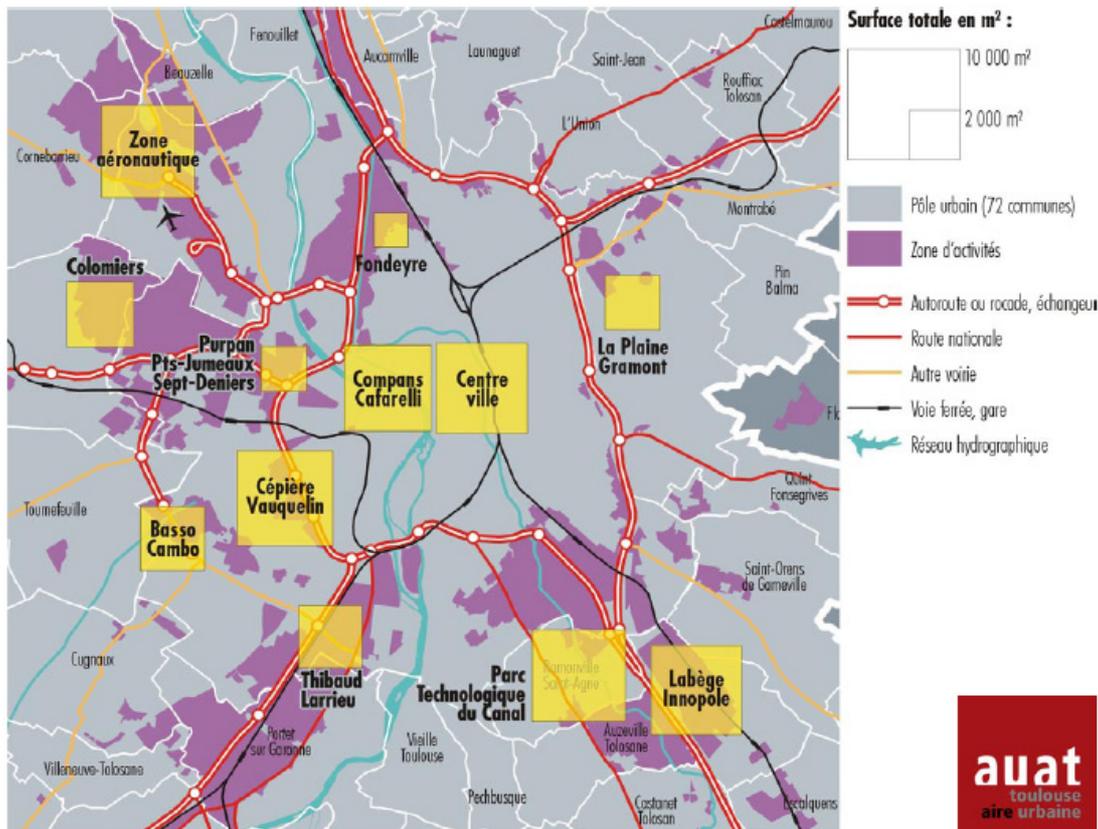
- un pôle « Electronique » dans le Tarn-et-Garonne (regroupant environ 1.400 emplois) ;
- un pôle « Equipements Electriques » dans les Hautes-Pyrénées (2.400 emplois) ;
- un pôle « Systèmes Electroniques Embarqués » dans l'agglomération toulousaine (15.000 emplois).

Ainsi, et comme nous l'avons démontré statistiquement dans le Chapitre précédent, l'activité liée aux TIC se concentre largement au sein de la Haute-Garonne (le département regroupe

³⁵¹ Cf. par exemple : Midi-Pyrénées Expansion (2003) : *Les Technologies de l'Information et de la Communication en Midi-Pyrénées*, Conseil Régional Midi-Pyrénées, 6p.

quasiment 88% des effectifs et 70% des établissements régionaux) et plus particulièrement dans l'agglomération toulousaine.

En effet, les entreprises TIC, lorsqu'elles ne sont pas établies de façon plus ou moins diffuse dans le tissu urbain, sont regroupées au sein d'une dizaine de zones d'activités ou parcs technologiques, parmi lesquels on peut citer Labège Innopôle, le Parc Technologique du Canal, Basso Cambo ou encore la Zone Aéro-nautique de Blagnac. Ces zones d'activité sont localisées sur la carte suivante.



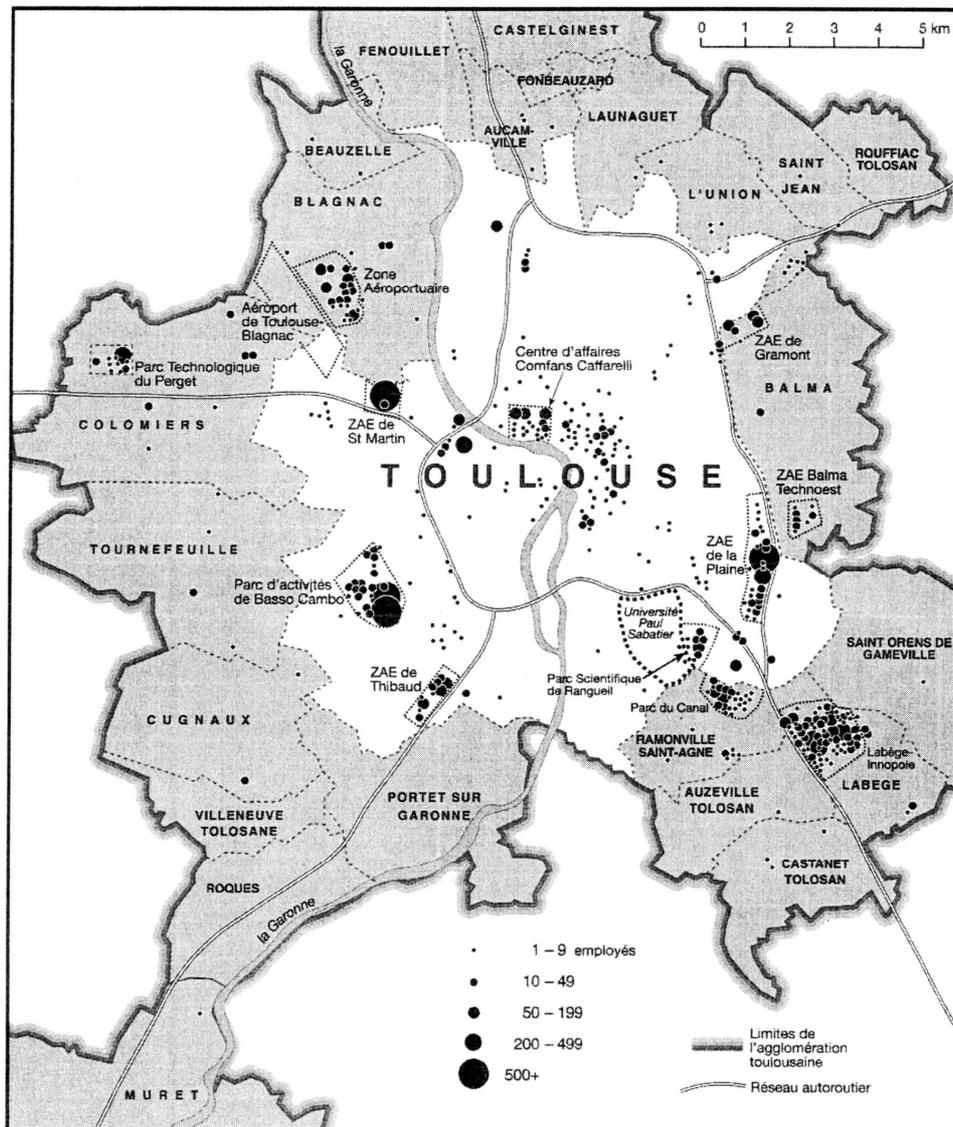
Carte 20 : Localisation des zones d'activité de l'agglomération toulousaine, fin 2005³⁵²

La forte concentration des entreprises TIC au sein de certains parcs technologiques fortement spécialisés, profitant des structures d'accompagnement, de la proximité avec les clients, les donneurs d'ordres ou les sous-traitants, a bien sûr pour conséquence directe de spécialiser l'emploi au sein de certaines communes. Par exemple – comme nous l'avons énoncé dans le Chapitre précédent sans le développer – les données de l'Unedic permettent de calculer qu'en 2002, plus de 17% des emplois de statut privé du territoire du Sicoval sont dans des entreprises du secteur des TIC, alors que la moyenne régionale est de 5,14%. De même, mais un cran en deçà, la concentration des emplois TIC est remarquable pour la commune de Toulouse (10,45%) et, plus largement au niveau géographique, pour la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse (9,65% des emplois de statut privé étaient, en 2002, dans le secteur des TIC).

³⁵² Source : AUAT (2006) : *Perspectives Villes*, n°34, avril, 4p., p.1.

Cf. : <http://www.auat-toulouse.org/IMG/pdf/4P-ActesForum2006.pdf> - lien vérifié le 27 août 2006.

Illustrant la concentration des entreprises de haute technologie au sein des certaines zones d'activités, mais aussi leur diffusion sur le territoire urbain, la carte suivante propose une localisation des entreprises du secteur de l'informatique de l'agglomération toulousaine.



Carte 21 : Localisation des établissements de l'industrie de l'informatique dans l'agglomération toulousaine.³⁵³

Mais le poids prépondérant de l'agglomération toulousaine par rapport au reste du territoire régional, s'il peut en partie s'expliquer en raison de motifs historiques localisant les prémices de cette activité au sein de l'agglomération, est également à mettre au bénéfice d'actions particulières et de conditions favorables pour l'accueil et le développement des TIC.

³⁵³ Carte réalisée à partir de données issues des fichiers de la CCIT pour le compte d'une étude réalisée par A.J. Scott et J.-M. Zuliani dans le cadre du projet eAtlasudoe du GRESOC.

2.2.2 – L’agglomération toulousaine : un territoire favorable à l’accueil et au développement des TIC

Nous verrons dans le sous-chapitre suivant que les méthodes locales de gouvernance et l’implication d’un grand nombre d’acteurs dans le domaine des TIC favorisent sans aucun doute le dynamisme local ; cependant, comme nous l’indiquions précédemment – et en complément de certaines des raisons historiques et géographiques déjà développées – le territoire doit sans aucun doute une part de son dynamisme et de son attractivité à d’autres motifs et avantages compétitifs, que nous allons mettre ici en exergue.

2.2.2.1 – La ville rose : une métropole dynamique au sein d’un territoire accueillant

L’un des atouts indéniables de Midi-Pyrénées – mais qui n’est certes pas suffisant – vient du fait que le territoire régional et sa métropole profitent actuellement d’une image positive et d’une qualité de vie appréciée. Bon nombre d’acteurs (tels que le Grand Toulouse, le Sicoval ou Midi-Pyrénées Expansion) mettent d’ailleurs en avant cet avantage, que des études nationales ont également relevé.

Selon le classement réalisé par le magazine *L’Express*³⁵⁴, par exemple, Toulouse arrive au 6^{ème} rang des villes les mieux adaptées aux familles et au 4^{ème} rang des villes les mieux adaptées aux jeunes. Plus spécifiquement, elle se classe 3^{ème} (derrière Rennes et Strasbourg) pour le dynamisme économique et 4^{ème} en matière de puissance économique (derrière Paris, Lyon et le couple Marseille – Aix-en-Provence).

Mais si elle est attractive en ce qui concerne la population, Midi-Pyrénées l’est aussi en matière d’économie, ayant à la fois un potentiel important et des résultats d’un très bon niveau. En effet, rappelons par exemple que, malgré un modeste huitième rang national pour l’emploi salarié, et selon une plaquette de présentation de l’agence régionale de développement économique³⁵⁵, Midi-Pyrénées est, en 2005 :

- la 1^{re} région française et la 20^o région européenne pour l’intensité de la R&D³⁵⁶ ;
- la 1^{re} région française (ex-aequo avec l’Ile-de-France) pour le nombre de chercheurs par rapport à l’emploi salarié (14‰, contre 7,7‰ en France métropolitaine) ;
- la 1^{re} région française pour les excédents commerciaux (9,14 milliards d’euros)³⁵⁷ ;
- la 4^{ème} région française pour les investissements étrangers.

Cependant, ces bons résultats et classements du territoire régional et, de fait, de la métropole toulousaine, s’expliquent en partie par un véritable potentiel métropolitain s’appuyant certes

³⁵⁴ Cf. : <http://www.lexpress.fr/info/france/dossier/departement/dossier.asp?ida=427630> – lien vérifié le 28 août 2006.

³⁵⁵ Midi-Pyrénées Expansion (2006) : op. cit.

³⁵⁶ L’intensité de la R&D est définie comme l’expression des dépenses de R&D des entreprises privées en pourcentage de la valeur ajoutée dans l’industrie.

³⁵⁷ La part du secteur de la construction aéronautique et spatiale est prépondérante dans cet excédent, correspondant à elle seule à 75%, en valeurs, des exportations totales de la région.

sur une forte croissance démographique, sur un bon dynamisme économique³⁵⁸, mais aussi sur la présence locale d'un milieu particulièrement développé en ce qui concerne la formation et la recherche (qu'elle soit publique ou privée).

2.2.2.2 – L'enseignement et la recherche : Toulouse au premier plan national

Le fort potentiel de l'agglomération toulousaine en matière d'enseignement supérieur et de recherche positionne celle-ci au tout premier plan national ; en effet, Toulouse constitue le deuxième pôle national en ce qui concerne l'enseignement supérieur et se place au même rang (toujours derrière l'Île-de-France) pour ce qui est de la recherche.

Toulouse était ainsi classée au premier rang, en matière d'éducation, du dossier de l'Express cité précédemment.

D'après le MENESR, la Région comptait à peine moins de 115.000 étudiants (soit 5% de la population) en 2004-2005, répartis dans 36 sites d'enseignement supérieur dont 10 sites universitaires. Signe supplémentaire de sa toute puissance et du processus de métropolisation se réalisant en sa faveur, l'agglomération toulousaine concentre à elle seule plus de 90.000 étudiants, réunissant sur son territoire la très grande majorité des établissements.

Notons par ailleurs que 11% des étudiants sont étrangers, leur présence s'expliquant en partie par les échanges (du type de ceux promus par le programme Erasmus, par exemple) avec d'autres pays européens, mais trouvant leur origine surtout dans les relations historiques liées entre la France et le continent africain. Ainsi, Toulouse possède une ancienne tradition d'accueil d'étudiants africains.

Dans le tableau suivant, il est intéressant remarquer que la répartition des étudiants selon les filières fait apparaître le poids conséquent des écoles d'ingénieurs (7,3% des étudiants de la région, soit près du double, en proportion, de la moyenne nationale). D'où la présence d'une main d'œuvre locale très bien formée.

	CPGE	STS	univ. et ass.	ing. hors univ.	IUFM	autres form.
Midi-Pyrénées	2,8 %	9,3 %	64,9 %	7,3 %	3,4 %	12,4 %
France*	3,2 %	10,6 %	63,9 %	3,8 %	3,7 %	14,8 %
* hors TOM						

Tableau 23 : Le poids des filières de l'enseignement supérieur en Midi-Pyrénées en 2004-2005³⁵⁹

³⁵⁸ L'emploi total de Midi-Pyrénées (1.077.618 au 1^{er} janvier 2006, selon l'INSEE) connaît une croissance supérieure à la moyenne nationale (1,7% par an, contre 1,1%) et l'industrie résiste globalement (au prix de fortes mutations ou de l'abandon progressif de certains secteurs traditionnels comme le textile). Notons cependant que trois filières industrielles regroupent 75% des effectifs industriels régionaux : 59.000 emplois dans l'aéronautique (et 75.000 induits), 37.000 dans les TIC et environ 26.000 dans les IAA. Par ailleurs, les effectifs des services aux entreprises (notamment dans les domaines de la R&D, des télécommunications, du conseil et assistance, etc.) ont augmenté de moitié en dix ans, atteignant 105.000 employés en 2005.

³⁵⁹ Source : MENESR (2005) : *Atlas régional : les effectifs d'étudiants en 2004-2005*, 194p., p.104. Cf. : <http://www.education.gouv.fr/stateval/atlas/atlas.htm> - lien vérifié le 15 janvier 2006.

Au sein du dispositif local de formation (s'appuyant sur les trois Universités, l'INP et la douzaine de Grandes Ecoles), l'Université Paul Sabatier se positionne notamment fortement sur le créneau de l'informatique. Ainsi, on dénombre en Midi-Pyrénées, et toutes filières confondues, près d'une centaine de cursus diplômants en informatique regroupant environ 10.000 étudiants.

De fait, 10% des étudiants formés en informatique, en France, le sont dans la région. Par ailleurs – et comme le rappelle une plaquette de MPE – il y a en Midi-Pyrénées autant de diplômés à Bac+4 en informatique qui sont décernés qu'en Île de France, qui compte pourtant 4 fois plus d'habitants.

Outre un enseignement de pointe en informatique, Toulouse profite également d'un fort potentiel en recherche – le plus fort ratio chercheurs / population après l'Île de France – basé sur un effectif régional de plus de 16.000 chercheurs et près de 10.000 techniciens³⁶⁰. Mais, autre preuve des effets de la métropolisation, presque 90% des moyens humains de Midi-Pyrénées consacrés à la R&D se concentrent dans l'aire urbaine de Toulouse.

Par ailleurs, si la répartition public / privé est équilibrée en matière de recherche, en France métropolitaine, elle penche légèrement (à 55%) en faveur de la fonction publique, sur le territoire régional et de l'agglomération. En 2001, 800 millions d'euros ont été dépensés en R&D par la recherche publique régionale qui se répartit au sein de plus de 380 laboratoires. Outre la présence de deux Etablissements Publics Industriels et Commerciaux (EPIC) de taille – le CNES³⁶¹ et l'ONERA³⁶² – mais n'oeuvrant pas directement dans le champ qui nous intéresse ici (même si les connexions et complémentarités sont évidentes), citons, dans le champ des TIC, deux laboratoires spécialisés en informatique, fortement ancrés et largement reconnus au niveau international, que sont le LAAS³⁶³ et l'IRIT³⁶⁴.

La recherche privée locale (plus de 10.000 personnes dont presque 5.000 chercheurs) place la région Midi-Pyrénées au troisième rang national en la matière, et les entreprises de ce secteur auraient dépensé, en 2001, plus d'un milliard d'euros en R&D. Toujours d'après l'INSEE³⁶⁵, quasiment la moitié de ces dépenses sont réalisées dans le secteur de l'aéronautique et de l'espace, environ 15% sont réalisées dans le secteur pharmaceutique tandis que 10% des dépenses régionales de R&D sont effectuées dans le domaine de la fabrication d'équipements radio, télé et de communication. Témoinnant de l'investissement local en matière de R&D, la région se classe au deuxième rang national pour l'aide fiscale obtenue par le biais du Crédit d'Impôt Recherche, géré par le Ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche³⁶⁶.

³⁶⁰ Cf. : INSEE (2004) : *La recherche en Midi-Pyrénées*, septembre.

³⁶¹ Centre National d'Etudes Spatiales.

³⁶² Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales.

³⁶³ Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes.

³⁶⁴ Institut de Recherche en Informatique de Toulouse.

³⁶⁵ INSEE (2004) : *La recherche en Midi-Pyrénées*, op. cit.

³⁶⁶ Cf. : <http://www.recherche.gouv.fr/technologie/mesur/cir> - lien vérifié le 25 août 2006.

2.2.2.3 – De l'importance des réseaux de télécommunication pour une agglomération telle que celle de Toulouse

Nous avons développé précédemment que le déploiement des réseaux de télécommunication produit des liens entre les lieux non plus déterminés par la distance, mais plutôt par des opportunités de coopération entre les entreprises et les acteurs territoriaux. Certes, les réseaux techniques ne peuvent être analysés en faisant abstraction de la présence, d'une part, des autres infrastructures de communication (nœuds autoroutiers, par exemple) et, d'autre part, de l'analyse des réseaux socio-territoriaux. Mais, sans aller jusqu'au déterminisme technologique, position laissant penser que les infrastructures jouent un rôle central dans le développement des territoires – au contraire, rappelons que nous nous sommes déjà positionné dans le courant de l'interactionnisme –, il apparaît que les réseaux de télécommunication ont tout de même aujourd'hui une place bien particulière.

Devant l'importance accrue des réseaux, du fait des potentialités qu'offrent ceux-ci, certains, comme J.-M. Offner, en viennent donc à dire que « *ce n'est pas la fin des territoires, mais la fin de la connivence entre réseaux et territoires* »³⁶⁷. Développant son propos autour de l'interrogation consistant à se demander si les opérateurs de réseaux ne sont pas devenus, en fait, les nouveaux maîtres des territoires, J.-M. Offner réprime ensuite son propos interpellateur en développant l'idée que les acteurs publics – qui peuvent d'ailleurs, rappelons-le, se positionner désormais en opérateurs de télécommunications – ont un rôle fort à jouer dans la régulation des services en réseaux et de leurs infrastructures.

Dans le domaine des réseaux de télécommunication à haut débit, les nombreuses expérimentations développées en France et en Midi-Pyrénées illustrent particulièrement ceci. Au sein de Midi-Pyrénées, pensons notamment aux territoires :

- du Grand Toulouse, ayant mis en place le réseau IMT³⁶⁸ ;
- du Tarn (et surtout au nord du département, avec le réseau e-Téra) ;
- de Castres-Mazamet (cas que nous développerons dans le Chapitre suivant).

Ainsi, et comme le rappelle le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) de Midi-Pyrénées, « *les caractéristiques de la région en ont fait un laboratoire d'initiatives depuis déjà quelques années* »³⁶⁹.

Cependant, les initiatives locales sont déjà relativement anciennes en la matière puisque, dès le 14 octobre 1993, avait ouvert OCTARÈS, réseau régional pour les industriels de Toulouse. La convention reliait alors le Conseil régional, France Télécom et le Comité des

³⁶⁷ Offner J.-M. (2005) : « Les opérateurs de réseaux : nouveaux maîtres des territoires ? », Festival International de Géographie, Saint-Dié des Vosges, 30 septembre – 2 octobre.

Cf. : http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2005/offner/article.htm - lien vérifié le 30 août 2006.

³⁶⁸ Infrastructure Métropolitaine de Télécommunications.

³⁶⁹ SGAR : *La stratégie régionale pour le développement de la société de l'information – Rappel des réalisations significatives*, 5p.

Cf. : http://www.haute-garonne.pref.gouv.fr/automne_modules_files/standard/public/1047_realisations.pdf - lien vérifié le 30 août 2006.

Partenaires³⁷⁰ et permettait à ses usagers (Aérospatiale, CERFACS, CNES, Matra Marconi Space et Météo France) de profiter d'un service d'interconnexion de réseaux sécurisé ainsi qu'une interconnexion vers le Réseau Régional pour la Recherche en Midi-Pyrénées (ReMiP) puis, en conséquence, vers les réseaux internationaux.

Si OCTARÈS (orienté vers les usagers industriels) était déjà précurseur, ReMiP (inauguré encore plus tôt, puisque officiellement ouvert le 21 février 1991³⁷¹ !) avait quant à lui pour mission d'interconnecter les réseaux locaux des établissements de recherche universitaire ou non entre eux ainsi que, par l'intermédiaire de RENATER³⁷², à l'Europe et à l'international. Ce réseau associait à son lancement le Conseil régional, le CICT ainsi que France Télécom et reliait déjà 23 sites ou établissements régionaux (universités, écoles d'ingénieurs, laboratoires et centres d'études).

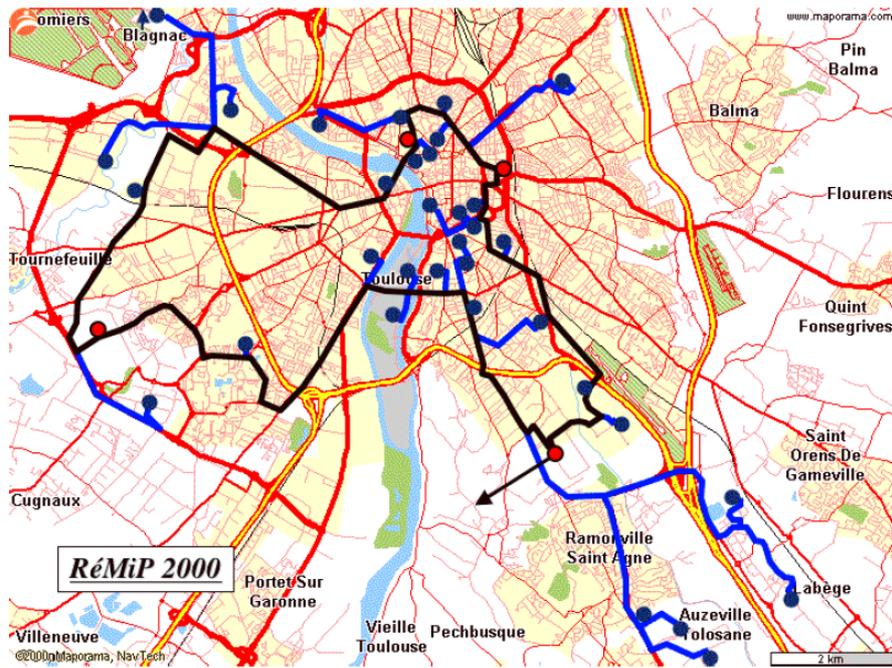
Aujourd'hui, RéMiP 2000, inauguré en octobre 2002, relie 36 sites appartenant à 25 Établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche de l'agglomération toulousaine, tandis qu'ASTER (Accès aux Services de Télécommunications pour l'Enseignement et la Recherche) interconnecte les Établissements du secondaire de la région et les Établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche situés en dehors du grand Toulouse (soit 430 Établissements). Tous deux font partie du Réseau Régional pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche en Midi-Pyrénées.

Ces deux infrastructures de télécommunication, participent aujourd'hui pleinement à la politique régionale consistant à faciliter l'accès aux TIC et le développement d'usages pédagogiques innovants.

³⁷⁰ A savoir : Aérospatiale, Alcatel Espace, le Centre Européen de Recherche et de Formation Avancée en Calcul Scientifique (CERFACS), le Centre Interuniversitaire de Calcul de Toulouse (CICT), le CNES, Matra Marconi Space, Météo France, le service informatique de la Mairie de Toulouse (SITIZPL).

³⁷¹ Alors même que le grand public ne connaît pas encore les possibilités du World Wide Web, dont le concept avait été créé en 1989 par Tim Berners-Lee et des chercheurs du CERN de Genève.

³⁷² Réseau National pour la Technologie et la Recherche, ouvert en octobre 1991 – il reliait alors Paris, Toulouse, Sophia-Antipolis et Rouen – il est aujourd'hui encore considéré comme l'un des principaux backbones français.



Carte 22 : Carte du réseau de télécommunications à très haut débit RéMiP 2000³⁷³

Ci-dessus, la carte du réseau REMIP 2000 localise donc les 36 sites d'Enseignement Supérieur et de Recherche de l'agglomération toulousaine mais rappelle aussi fortement la carte proposée précédemment et consacrée aux Zones d'Activités, démontrant ainsi une fois de plus la proximité – géographique, cette fois – existant entre le milieu industriel et celui de la recherche.

Mais la multiplication des échelles administratives, la répartition des champs de compétence et surtout, l'autonomie que chaque entité désire conserver en ayant son propre réseau à haut débit amène à trouver, sur le territoire régional, des infrastructures souvent complémentaires mais aussi parfois concurrentes, et ce même si elles appartiennent à des entités publiques. L'histoire de la SEM e-Téra illustre ceci, celle-ci ayant réalisé une partie de son réseau sur des territoires où il en existait déjà. Mais, comme la Préfecture le précise, « *le Grand Toulouse, la Région Midi-Pyrénées et les huit départements qui la composent, envisagent l'interconnexion de tous leurs futurs réseaux d'infrastructures en fibres optiques dans un but de continuité de service* »³⁷⁴.

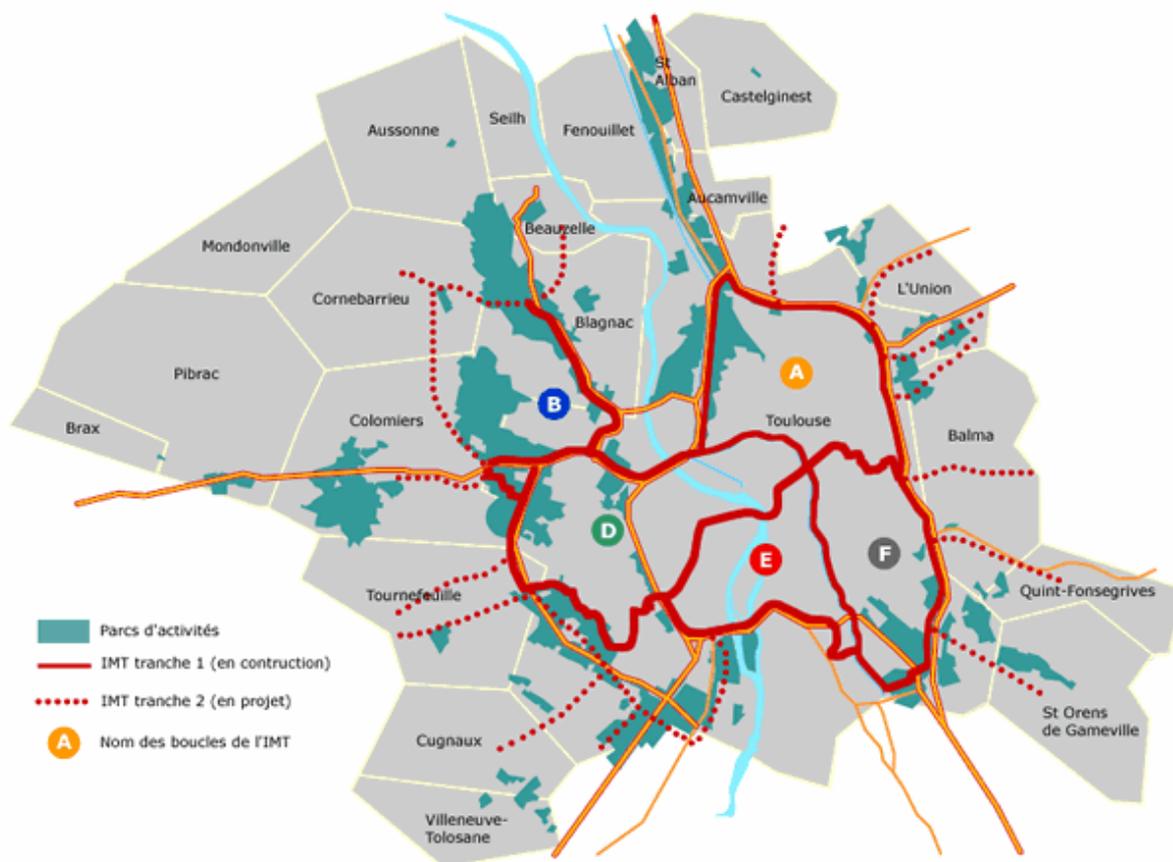
Nous l'avons déjà développé, la présence d'un réseau à haut débit semble désormais capitale, au sein d'un territoire, pour que celui-ci devienne (ou demeure) compétitif dans le domaine des hautes technologies, et particulièrement dans celui des TIC. La communauté d'agglomération du Grand Toulouse (25 communes, 36.643 hectares et environ 600.000 habitants) a dans ce but mis en place l'IMT, s'étendant en 5 boucles sur 77 kilomètres et

³⁷³ Source : Université Paul Sabatier (2003) : *Le réseau haut débit RéMiP 2000 célèbre son premier anniversaire de mise en service*, Communiqué de presse, 1^{er} Octobre.

Cf. : <http://www.ups-tlse.fr/INTRANET/ReMiP.pdf> - lien vérifié le 28 août 2006.

³⁷⁴ SGAR : *La stratégie régionale pour le développement de la société de l'information – Rappel des réalisations significatives*, op. cit., p.4.

permettant un débit de 2,5 GB/s. Terminé fin 2001 (puis étendu à 100 km), ce réseau en fibre optique permet au Grand Toulouse d’offrir – par l’intermédiaire des opérateurs utilisant les fibres noires – aux entreprises (mais aussi aux organismes publics, aux structures d’éducation, de recherche mais aussi aux simples résidents) de son territoire des possibilités de services optimales. Ce réseau est donc considéré comme un véritable outil de développement économique local. Financée par la communauté d’agglomération (pour un coût de 6,25 M €), l’IMT est exploitée par Garonne Networks³⁷⁵ (depuis janvier 2002 et pour dix ans) par le biais d’une Délégation de Service Public (DSP).



Carte 23 : L’Infrastructure Métropolitaine de Télécommunications du Grand Toulouse³⁷⁶

L’autre grande intercommunalité de l’agglomération toulousaine, le SICOVAL (36 communes, 35.000 hectares, 850 entreprises et environ 65.000 habitants) annonçait le 5 juillet 2006 le choix de son délégataire³⁷⁷ – remarquons là aussi le choix d’une DSP, en matière de réseaux TIC, comme c’est également souvent le cas en ce qui concerne l’eau, par exemple – pour concevoir, réaliser et exploiter son réseau de communication électronique à très haut

³⁷⁵ Garonne Networks, Société par Actions Simplifiée (SAS) dont le siège est à Toulouse, est détenue par la CDC (30 %) et Vinci Networks (70 %), filiale spécialisée du groupe Vinci, numéro un mondial de la gestion déléguée.

³⁷⁶ Source : Site Web du Grand Toulouse – cf. : <http://www.grandtoulouse.org/index.php?pagecode=134> – lien vérifié le 28 août 2006.

³⁷⁷ A savoir Marais Contracting – Vinci – Alcatel, délégataire pour une durée de 20 ans.

débit. Les objectifs de la communauté d'agglomération sont clairement annoncés puisqu'il s'agit « *de rendre accessible aux entreprises du SICOVAL les meilleurs services au meilleur prix (...), d'accroître l'attractivité de ses parcs d'activité, de favoriser l'émergence de nouvelles offres (...), d'implanter un Hôtel Télécoms à Labège-Innopôle (...) et de favoriser la création d'opérateurs locaux et l'installation sur place de fournisseurs de services* »³⁷⁸.

Investissement initial au titre du premier établissement :	5,4 M €
<i>Génie civil</i>	<i>4,38 M €</i>
<i>Equipements PON et équipements actifs :</i>	<i>0,99 M €</i>
Renouvellement équipements PON et actifs :	2,49 M €
Investissement total sur 20 ans :	7,9 M €
Subvention sollicitée par le délégataire :	maximum 2,24 M €
dont 0,5 M € émanant de la Région Midi-Pyrénées, le reste du Sicoval	

Tableau 24 : Le coût du réseau à très haut débit du Sicoval³⁷⁹

Comme le montre le tableau précédent, les investissements sont relativement lourds, surtout lorsqu'on ramène celui-ci au nombre d'habitants. En effet, si l'on considère l'investissement initial, le réseau revient à environ 83 euros *per capita* – tandis que l'IMT, s'étendant sur un territoire bien plus peuplé, a un coût d'environ 10,5 euros – pour 20 ans, on peut estimer que l'intercommunalité du sud-est toulousain aura donc investi (subvention comprise) plus de 148 euros par habitant dans ce réseau. Cependant, l'économie est au cœur du développement du Sicoval et il semblerait dangereux pour la santé financière de l'intercommunalité (dans un contexte de concurrence territoriale élevée et de risque de départ des entreprises) de ne pas faire profiter des dernières innovations technologiques les entreprises de son territoire. Par ailleurs, les revenus du Sicoval sont relativement importants³⁸⁰, celle-ci comptant de nombreuses entreprises parmi lesquelles bon nombre de florissantes, alors que dans le même temps, ses postes de dépense sont relativement limités, en proportion, du fait d'une population assez peu nombreuse et de la proximité du Grand Toulouse qui offre sur son propre territoire des services que le Sicoval n'a donc pas besoin de fournir lui-même à ses habitants.

Bien sûr, l'agglomération toulousaine n'est pas la seule à posséder des réseaux de télécommunications à haut débit. Nous avons par exemple déjà cité celui du Conseil Général du Tarn, e-Téra, qui dessert 22 communes locales. Mais ce réseau est également intéressant dans sa géographie, puisqu'il est connecté aux réseaux des opérateurs de services de télécommunication ainsi qu'au réseau à haut débit de Castres-Mazamet et à l'IMT toulousaine. Ainsi, desservant au départ le territoire du nord du département afin de combler

³⁷⁸ SICOVAL (2006) : *Le Sicoval lance la réalisation de son réseau très Haut Débit pour 2007*, Communiqué de presse, 5 juillet, 3p., p.1.

Cf. : http://www.sicoval.fr/documents/Reseau_tres_haut_debit.pdf - lien vérifié le 28 août 2006.

³⁷⁹ Source : *ibid.*, p.3.

³⁸⁰ En 2005, le budget du Sicoval était de 130 millions d'euros (soit 2.000 euros par habitant) ; la même année, le montant de la seule taxe professionnelle s'élevait à 22 millions d'euros, dont 60% étaient reversés aux communes. En comparaison, le budget général 2005 du Grand Toulouse s'élevait à 536 millions d'euros pour environ 600.000 habitants, soit un budget *per capita* d'un peu moins de 900 euros.

les lacunes en offres de services de la part de France Télécom, le réseau d'e-Téra est de lui-même non pas centré sur Albi, mais plutôt déséquilibré vers Castres-Mazamet (réseau dont il est prévu un prolongement vers l'est) et surtout vers l'agglomération toulousaine, où e-Téra est client de l'IMT afin de pouvoir accéder aux backbones nationaux.

Ceci illustre donc les effets de la métropolisation et la toute puissance de l'agglomération toulousaine, même en ce qui concerne les infrastructures de télécommunications.



Carte 24 : Le tracé du réseau à haut débit e-Téra³⁸¹

Ainsi, l'existence d'un tissu économique régional et métropolitain s'appuyant fortement sur les compétences très pointues développées notamment par les entreprises des TIC (en particulier celles de l'informatique) et utilisées dans les domaines industriels connexes (dont celui des systèmes embarqués) explique en partie le dynamisme de l'activité locale et le haut niveau technologique de celle-ci.

Se posant comme le pendant de ce dynamisme économique et contribuant sans aucun doute à entretenir celui-ci, la présence, au sein de ce territoire métropolitain, d'un appareil de formation qui apparaît être l'un des plus puissants au niveau national permet aux entreprises et aux laboratoires de recherche de l'agglomération de s'appuyer sur un important vivier de main d'oeuvre disponible et adaptée.

³⁸¹ Source : e-Téra.

En outre, l'agglomération toulousaine dispose de réseaux de télécommunication à haut débit modernes et attractifs pour un tel territoire, réseaux dont les services associés peuvent être appréciés aussi bien par les structures d'enseignement et de recherche, les entreprises (dont celles des TIC) et, à ne pas négliger, par les habitants eux-mêmes.

Cependant, on ne peut se limiter à ces éléments pour expliquer le succès et le fonctionnement du système local de compétences axé autour des TIC ; en effet, la compréhension de la gouvernance locale est indispensable pour appréhender les mécanismes de régulation participant au succès du tissu économique local.

2.2.3 – De nombreux acteurs pour un secteur économique ancré au sein du tissu productif local

Nous l'avons développé précédemment, la profusion des acteurs gravitant dans le champ des TIC, qu'ils soient de type public, privé, professionnel ou intermédiaire, semble se vérifier sur la plupart des territoires, en France et plus généralement dans les pays développés. Mais cela se vérifie particulièrement en région Midi-Pyrénées, dont les institutions sont déjà nombreuses du fait de son périmètre, englobant huit départements.

Le graphique suivant, s'appliquant au départ à l'industrie de l'informatique mais que l'on peut élargir aux TIC sans le trahir, recense les structures participant à la gouvernance locale. Réalisé selon deux typologies (l'une liée au type des relations entre les acteurs, l'autre liée au type des institutions représentées), ce graphique³⁸² met en avant la place importante des acteurs publics et surtout de la région, notamment par le biais de ses satellites et de ses programmes d'accompagnement.

Mais au sein d'une métropole comportant des entreprises de premier plan dans les domaines de la recherche, de l'innovation et des TIC, certaines institutions privées participent donc pleinement de la gouvernance actuelle observable dans ces secteurs.

Enfin, symbole d'une médiation réussie – ou tout du moins semblant l'être – le secteur des TIC est également celui des coopérations entre acteurs privés et publics s'entendant (parfois ponctuellement) autour de projets ou programmes importants, dans le but de rendre (respectivement) leurs entreprises et leur territoire plus compétitifs, plus attractifs et plus dynamiques.

³⁸² Notons que la taille des cases ne prévaut pas de l'importance des institutions qu'elles représentent.

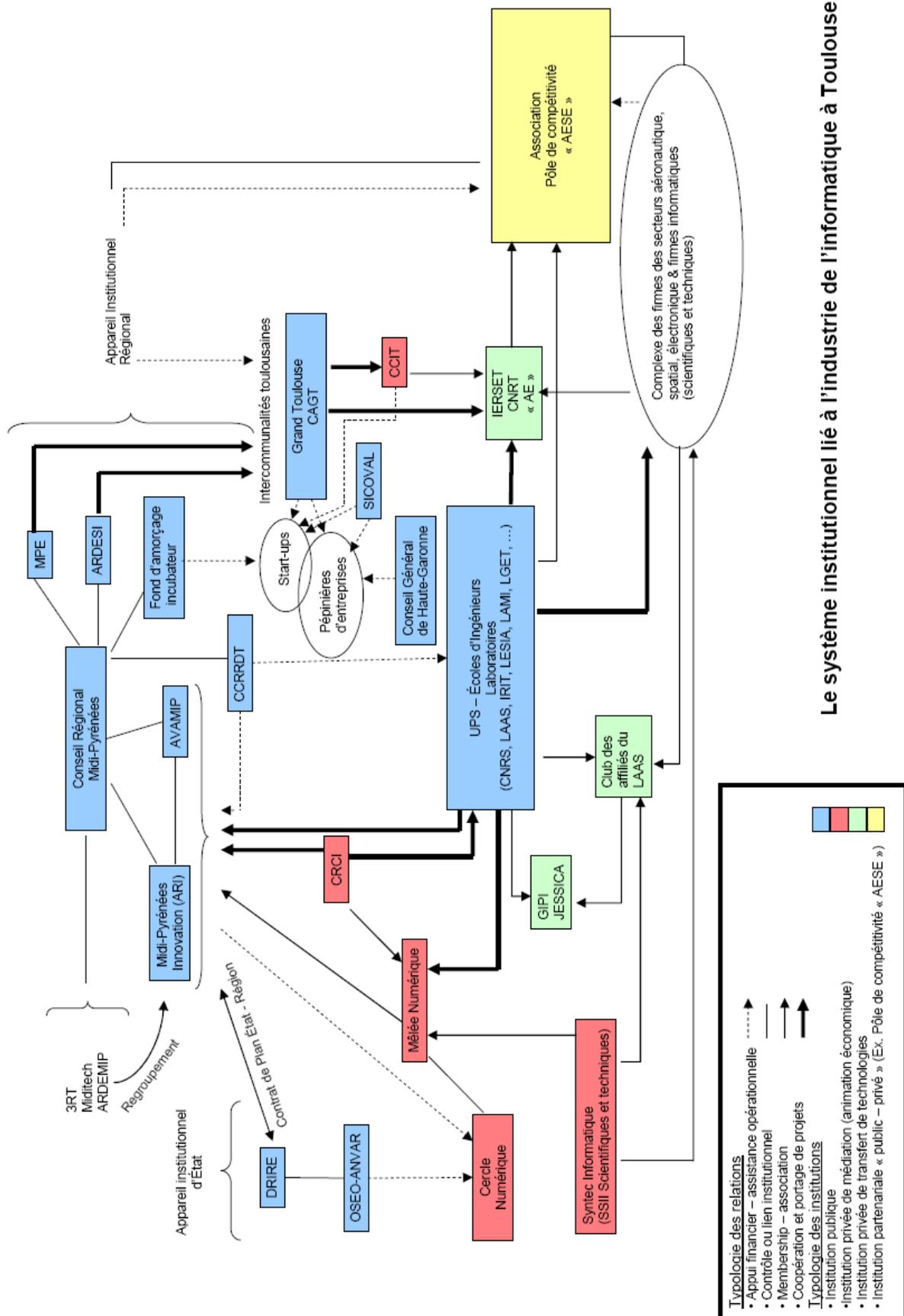


Figure 18 : Le système institutionnel lié à l'industrie de l'informatique à Toulouse³⁸³

³⁸³ Graphique réalisé par Elodie Pizet pour le compte de Jean-Marc Zuliani, dans le cadre d'une étude pour le programme Interreg eAtlasudoe coordonné par le GRESOC.

2.2.3.1 – Un acteur public local particulièrement présent

La puissance du secteur des TIC n'est plus à démontrer, en région Midi-Pyrénées et particulièrement dans l'agglomération toulousaine ; on peut de fait se demander quelle est la place que peut occuper l'accompagnement institutionnel public, là où le succès d'un secteur s'explique notamment par une innovation constante chez les industriels. Mais, au contraire – et peut-être du fait du rôle historique de l'acteur public au démarrage de l'activité, notamment en décentralisant certaines activités de pointe liées à l'aéronautique – les acteurs publics continuent de jouer un rôle incontournable dans la structuration et le dynamisme du secteur des TIC. En effet, le développement de la technopole toulousaine s'est au départ fait dans une dynamique de forme strictement « top-down » (ou descendante) ; mais elle se caractérise aujourd'hui par un ensemble d'initiatives localisées structurant le secteur (soit de forme « bottom up », ou ascendante) et pour lesquels les acteurs publics locaux sont généralement associés aux industriels.

Ainsi, que ce soit l'Etat³⁸⁴ (par le biais de ses représentants ou des conventions passées), la région Midi-Pyrénées, les départements ou les collectivités locales, l'ensemble des acteurs publics soutient l'activité économique et le secteur des TIC par le biais de dispositifs variés, dont la mise en place de structures (parmi lesquelles les agences de développement économique) ou de programmes d'accompagnement (citons l'incubateur régional ou les pépinières).

Dans le domaine de l'économie, Midi-Pyrénées Expansion³⁸⁵, agence créée en 1987 par le Conseil régional, « est à la fois au service des entreprises et des acteurs locaux pour les accompagner dans leur développement »³⁸⁶. L'agence s'organise autour de quatre missions et autant de services intitulés :

- « filières et animation sectorielle » (promotion sectorielle et coordination, pour la région, la politique des pôles de compétitivité) ;
- « développement des territoires » (notamment pour un développement équilibré des territoires ; c'est ici l'aspect « régional » de l'agence qui est mis en avant) ;
- « attractivité et implantation » (prospection de nouvelles entreprises et accompagnement des projets d'implantation) ;
- « étude et veille économiques » (récupération et analyse des informations stratégiques).

Rappelons que le PARISI, politique transversale liée au TIC mise en place par le Conseil régional, a notamment pour but de faciliter l'accès des entreprises aux infrastructures de télécommunication à haut débit ainsi qu'à accompagner les entreprises de la région pour l'appropriation de ces technologies.

³⁸⁴ L'Etat est notamment présent, sur le territoire (et outre la Préfecture) par le biais de la DRIRE et d'OSEO-ANVAR.

³⁸⁵ Cf. : <http://www.midipyrenees-expansion.fr> – lien vérifié le 28 août 2006.

³⁸⁶ Source : site web de Midi-Pyrénées Expansion – cf. : <http://www.midipyrenees-expansion.fr/page918.htm> - lien vérifié le 28 août 2006.

Le Conseil régional est également à l'origine de la création d'autres structures oeuvrant dans le domaine de l'économie et/ou des TIC, comme par exemple l'ARDESI, ouverte en 2001 pour répondre à certains des objectifs du PARSI³⁸⁷. Moins tournée vers les entreprises mais davantage vers les collectivités (par le biais des usages), l'ARDESI « a un rôle d'impulsion et d'animation auprès des collectivités locales, des institutions et des professionnels. Elle a pour objectif de contribuer à faciliter l'appropriation des enjeux et des outils induits par le développement des nouvelles technologies par les responsables des collectivités locales »³⁸⁸.

Mais l'un des éléments importants à relever dans ce graphique est la création, toujours par le Conseil régional, de Midi-Pyrénées Innovation (MPI). Remplaçant les trois structures qui avaient jusque là en charge le transfert des technologies, à savoir :

- l'Adermip (Association pour le Développement de l'Enseignement, de l'Economie et des Recherches en Midi-Pyrénées, créée en décembre 1969 sur les bases d'un Comité de liaison Université - Economie constitué au niveau régional afin de permettre le développement d'une meilleure connaissance réciproque entre le monde universitaire et celui de l'entreprise)³⁸⁹ ;
- les 3RT (réseaux régionaux de recherche technologique ; financés par le Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, les 3RT avaient « pour vocation de faire le lien entre le monde de la recherche et celui de l'industrie afin de favoriser la réalisation des projets de Recherche et Développement »)³⁹⁰ ;
- Miditech (créé en 1991, le réseau de développement technologique MIDITECH avait pour buts de « créer un lieu de ressources sur l'information à caractère technologique ; faciliter l'accès des PME-PMI aux compétences et aux aides à l'innovation ; recenser, mobiliser et regrouper les intervenants régionaux de l'innovation et du transfert de technologie pour, grâce à "l'effet Réseau", harmoniser leur action et professionnaliser leurs conseils »)³⁹¹.

Il est à noter que MPI constitue, pour une fois, une agence certes nouvelle mais regroupant les compétences de plusieurs autres qui existaient précédemment, tandis que le réflexe des pouvoirs publics est souvent, dans des situations comparables, de créer des structures supplémentaires, au risque de nuire à l'efficacité et à la visibilité globales. Le Président de région, Martin Malvy, relevait d'ailleurs ceci – mais pas en ces termes... – lors du lancement de MPI, le 13 juin 2006 à l'Hôtel de Région (cf. aussi le site web du Conseil régional³⁹²). MPI, agence financée à 60% par le Conseil régional (les autres partenaires financiers étant

³⁸⁷ Nous avons développé le PARSI en Première partie.

³⁸⁸ Source : site web de l'ARDESI – cf. : <http://www.ardesi.fr/page223.htm> - lien vérifié le 28 août 2006.

³⁸⁹ Cf. : <http://www.adermip.com> – lien vérifié au 28 août 2006.

³⁹⁰ Cf. : <http://www.rrrt.cict.fr> – lien vérifié le 28 août 2006.

³⁹¹ Cf. : http://www.miditech.net/m_pages.asp?page=20 – lien vérifié le 28 août 2006.

³⁹² Conseil Régional (2006) : « Nouveau départ pour l'innovation en Midi-Pyrénées », 9 juin.

Cf. : http://www.midipyrenees.fr/actualites.asp?sX_Menu_selectedID=433AAE94&pk_actualite=150&univers=3 – lien vérifié le 28 août 2006.

l'Etat et OSEO-Anvar) aura pour mission de simplifier l'accès aux dispositifs de financement et de structurer la politique des diverses structures existantes, dont les trois qu'elle remplace. Le lancement de MPI donna également l'occasion à M. Malvy de rappeler et d'annoncer que « *le Conseil Régional Midi-Pyrénées, qui a majoré de 30% son budget de la Recherche en 2006, poursuivra son effort au cours des années qui viennent. Il sera porté, hors Contrat de Plan Etat-Région, à 20 millions d'euros au minimum à l'horizon 2010* »³⁹³. Le Conseil régional marque là son attachement à la Recherche et à l'Innovation, dont il fait également bénéficier les entreprises indirectement, par exemple au travers de l'IRDI³⁹⁴ (Institut Régional de Développement Industriel de Midi-Pyrénées), dont il est actionnaire à hauteur de 20%.

Le Conseil général de Haute-Garonne intervient quant à lui dans le domaine des TIC notamment par le biais du Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI) Théogone, qui a pour objectif l'aide au développement de projets innovants. Soucieux de l'équité territoriale, au sein du département, Théogone dispose de deux pépinières :

- la première, localisée à Ramonville Saint-Agne (commune du SICOVAL), est au cœur du technopole de l'agglomération toulousaine ;
- la seconde se trouve à Martres-Tolosane, aux portes du Comminges, soit à une soixantaine de kilomètres au sud-est de Toulouse par l'A64.

Offrant respectivement 500 et 1.000m² de bureaux équipés, 1.000 et 2.000m² de laboratoires et ateliers, ainsi que les services inhérents à de telles structures (tels qu'un accueil et un secrétariat partagés) ces deux pépinières ne sont par limitées aux seules entreprises du domaine des TIC, qui sont d'ailleurs assez peu nombreuses à avoir profité des possibilités de la structure. D'après le site web de Théogone³⁹⁵, il y aurait actuellement dans ces pépinières trois entreprises du secteur de l'informatique et trois autres du secteur des « Télécom et TIC » (dont une seule n'étant pas localisée dans le Parc Technologique du Canal de Ramonville mais à Martres-Tolosane), ce qui est au global assez modeste.

En effet, malgré un budget global d'environ deux fois celui du Conseil régional, et de deux fois et demi celui de la CAGT, le Conseil général demeure un acteur de second rang en matière de développement économique.

L'implication des deux grandes communautés d'agglomération de l'aire urbaine toulousaine dans le domaine des TIC se concentre bien sûr majoritairement (c'est-à-dire à l'exception des coopérations avec les autres acteurs locaux) sur leurs propres territoires respectifs. Bien sûr, elles se font incontournables en proposant des réseaux de télécommunication adaptés – nous n'y reviendrons pas – mais aussi un accompagnement des entreprises en création, par le biais

³⁹³ Ibid.

³⁹⁴ L'IRDI, créé en 1981, a investi depuis cette date plus de 200 millions d'euros dans plus de 400 entreprises des secteurs services, des sciences de la vie et des TIC. L'IRDI est le leader régional en matière d'investissements en fonds propres. En effet, les investissements étaient de l'ordre de 17,5 M€ en 2005, pour un fonds géré de 95,2 M€.

³⁹⁵ Cf. : <http://www.theogone.com/asp/entreprises.asp> - lien vérifié le 28 août 2006.

des pépinières disposées dans certaines zones d'activité. Citons, pour la CAGT, les pépinières de Montaudran (à vocation généraliste et bio-services, 1.700m² de bureaux et ateliers, 300m² de locaux communs) et de Basso-Cambo (à vocation généraliste et Technologies Multimédia et disposant des mêmes superficies). Le SICOVAL propose quant à lui, depuis 1988, la pépinière d'entreprises Prologue (1700m² de locaux modulables à l'intention des entreprises) ; située au cœur de Labège-Innopôle, elle bénéficie de la proximité d'un tissu industriel dense dans les domaines de pointe développés dans le parc technologique, dont celui des TIC. Depuis son ouverture (soit en un peu moins de 20 ans), Prologue a sélectionné et accompagné le développement de plus de 160 entreprises.

Rappelons par ailleurs que le SICOVAL a ouvert, fin 2002, une autre pépinière d'entreprises (Prologue Biotech) spécifiquement destinée à l'accueil d'entreprises dédiées aux sciences du vivant.

L'appareil de formation de l'agglomération toulousaine, qui occupe une place centrale dans le graphique, constitue, pour les entreprises locales, la pierre angulaire de l'accès à une main d'œuvre fortement qualifiée. Par ailleurs, l'agglomération toulousaine profite de la présence d'un secteur de la recherche puissant, dont les laboratoires sont aujourd'hui sensibilisés à l'importance du transfert de technologie et dont certains chercheurs n'hésitent plus à tenter leur chance dans le monde de l'industrie, grâce à la loi sur l'innovation du 12 juillet 1999 leur permettant de se positionner en tant qu'entrepreneurs-chercheurs.

Bénéficiant de coopérations multiples avec l'appareil institutionnel régional et de financements aussi bien locaux que nationaux ou européens, ces universités, écoles d'ingénieurs et laboratoires sont bien sûr en connexion directe avec les acteurs privés, que ce soient les institutions d'animation économique ou les entreprises elles-mêmes, au sein desquelles elles placent la main d'œuvre qu'elles forment.

2.2.3.2 – Une animation économique mettant les institutions privées au premier plan

Au-delà des entreprises elles-mêmes, dont nous évoquerons le rôle dans le paragraphe suivant, l'animation de la gouvernance locale, dans le domaine des TIC, est en partie due à quelques structures de type privé effectuant de la médiation, de l'animation ou du transfert de technologie.

Une structure est incontournable au point de vue des TIC dans l'agglomération toulousaine : la Mêlée numérique, qui se définit elle-même comme un « aiguillon »³⁹⁶ local de la mise en réseau. Présidée par Edouard Forzy et anciennement appelée TNG (Tout Numérique en Garonne), la « Mêlée » a deux objectifs que sont :

- le développement des entreprises par les TIC ;

³⁹⁶ MID e-news (2004) : « La Mêlée : c'est quoi ? », *La lettre des TIC en Midi-Pyrénées*, 13 février. Cf. : <http://www.midenews.com/fr/presse/article/lire/?id=919> – lien vérifié le 28 août 2006.

- la dynamisation du secteur régional des TIC et de son innovation.

Pour parvenir à cet objectif, la Mêlée numérique organise régulièrement des rencontres du même nom permettant aux acteurs régionaux du secteur de se rencontrer et, d'autre part, diffuse une lettre d'information – Mid e-news – à plus de 20.000 abonnés. L'étude des statistiques concernant les abonnés à sa lettre d'information permet à cette association de déclarer penser avoir répondu à un besoin d'informations dans ce domaine, l'audience ne se limitant pas « *aux cadres du secteur TIC et des PME généralistes : nombre de lecteurs appartiennent à des grands groupes, collectivités, organismes de recherche, médias ou sont même des hommes politiques* »³⁹⁷.

Dans les faits, il est indéniable que la Mêlée numérique constitue actuellement l'association la plus dynamique en matière de promotion des TIC en Midi-Pyrénées, réunissant chaque fois autour d'elle les différents acteurs de la métropole intéressés par les TIC par le biais de différents types d'événements.

Par exemple, la Mêlée numérique, événement à fréquence quasiment annuelle, en est aujourd'hui à sa dixième édition et rassemble régulièrement entre 1.000 et 1.500 participants. Mais le territoire d'action de l'association – ainsi que celui des usages des TIC – étant plus large que la métropole toulousaine, des « Mêlées en Région » sont également organisées en association avec les collectivités locales ; certaines ont déjà eu lieu à Albi, Cahors, Montauban, Castres-Mazamet (et même une à Bordeaux !) et leur réussite (même s'il est difficile d'y mobiliser autant de monde qu'à Toulouse) a démontré l'intérêt des acteurs locaux pour les questions liées aux TIC.

Par ailleurs, d'autres événements toulousains, plus ciblés, sont mis en place, parfois en collaboration avec d'autres acteurs locaux :

- l'« Heure de l'Apéri'TIC », dont le Sicoval a la maîtrise d'ouvrage, réunit régulièrement environ 130 participants autour d'un conférencier ;
- les « Ateliers de la Mêlée », réalisés avec la CCIT et le Cercle numérique, permettent à un public averti d'approfondir un thème des TIC ;
- les « Trophées de l'Économie Numérique », événement co-fondé par le Club Net Economie³⁹⁸ et récompensant tous les ans les meilleures initiatives TIC de la région Midi-Pyrénées (Trophées de l'entreprise numérisée, de la jeune entreprise innovante, du développement local, Grand Prix de l'Économie Numérique).

Notre but n'est pas ici de faire un catalogue des activités de cette association, mais de démontrer qu'elle est extrêmement active dans le domaine des TIC de Midi-Pyrénées, tout en ayant réussi à devenir – et comme le slogan de son site Internet s'aime à le rappeler – l'« association fédératrice des acteurs de l'économie numérique ». D'ailleurs, Edouard Forzy et son équipe ont eu « l'excellente idée » de fédérer bon nombre de ces acteurs locaux des TIC au sein d'un Comité d'orientation dans lequel on retrouve les principaux responsables ou chargés de mission de quasiment toutes les structures publiques ou privées de la région

³⁹⁷ Ibid.

³⁹⁸ Piloté par la CCI d'Albi.

œuvrant dans la thématique. Et puis les « gens qui comptent » dans la gouvernance locale des TIC mais qui ne font pas (ou pas encore) partie de ce Comité d'orientation de la Mêlée numérique ont tout de même la chance, souvent, d'être au moins « membres d'honneur » de l'association³⁹⁹...

Parmi les acteurs institutionnels privés, citons aussi la FREMP (Fédération Régionale des Entreprises du Multimédia en Midi-Pyrénées), créée en 1997 et qui s'organise autour d'une triple mission consistant à :

- faire entendre la voix des professionnels du secteur des TIC, notamment auprès des institutions présentes dans la région ;
- mettre en oeuvre des actions pour susciter des initiatives ou participer à des actions de sensibilisation et de formation sur la thématique des TIC, auprès des habitants et des écoles de la région Midi-Pyrénées ;
- participer au développement et à la diffusion des TIC auprès des entreprises ne travaillant pas dans ce domaine mais étant situées dans la région Midi-Pyrénées.

La FREMP compte 49 membres, dont une grande majorité (38, pour être précis, soit 76% des ses membres) d'agences multimédia et Internet, ainsi que 2 associations (Ardesi et la Mêlée Numérique), 7 structures de formation et 2 entreprises du domaine des réseaux, des télécommunications et de l'édition de logiciels.

Initiative originale, la FREMP a mis en place, début 2004, une place de marché multimédia afin de « *permettre aux PME régionales de lancer rapidement un large appel d'offres pour un projet multimédia auprès de vrais professionnels du secteur* »⁴⁰⁰.

Citons aussi le Cercle numérique, créé en 2002 et subventionné par le Conseil régional. Il regroupe une quarantaine d'entreprises et se positionne fortement sur le créneau des technologies logicielles et des services informatiques à forte valeur ajoutée. Son ambition est, d'une part, de pouvoir proposer la mutualisation d'actions, de formations ou d'informations et, d'autre part, de valoriser son offre ainsi que, plus globalement, la filière TIC de Midi-Pyrénées.

Il existe bien sûr d'autres structures privées d'animation ou de transfert de technologies dont le but est de structurer les acteurs locaux des TIC autour d'un thème précis et de peser sur leurs partenaires ou leurs interlocuteurs. Parmi ceux-ci :

- le groupe RÉSIST⁴⁰¹, créé en novembre 2001, regroupe des universitaires, des fournisseurs et des utilisateurs impliqués dans le domaine de la sécurité

³⁹⁹ Notre ton peut paraître ici quelque peu ironique, mais la Mêlée numérique a nommé 13 membres d'honneur en 2005, 12 en 2004, 10 en 2003 et 7 en 2002.

⁴⁰⁰ MID e-news (2004) : « La FREMP a créé une place de marché multimédia unique en Midi-Pyrénées », *La lettre des TIC en Midi-Pyrénées*, 12 avril. Cf. : <http://www.midenews.com/fr/presse/article/lire/?id=349> – lien vérifié le 28 août 2006.

⁴⁰¹ Réseaux et Systèmes d'Information Sécurisés à Toulouse. Cf. : <http://www.ossir.org/resist/index.html> - lien vérifié le 28 août 2006.

- informatique ;
- le Clusir Midi-Pyrénées⁴⁰², association fondée en mars 2001, tente de développer une meilleure approche et maîtrise des risques des systèmes d'information et applications informatiques des organismes privés ou publics ;
- le Cécile Group⁴⁰³, association quelques PME spécialisées dans l'utilisation des TIC au bénéfice du secteur de la navigation et du positionnement par satellite.

Enfin, à la croisée entre les acteurs publics et les structures de formation (dont elles constituent un partenaire privilégié) ainsi qu'avec les entreprises (dont elles sont les représentantes), les Chambres de Commerce et d'Industrie de Toulouse (CCIT) et régionale (CRCI) développent également un accompagnement à destination des entrepreneurs. Elles ont par exemple mis en place des ateliers d'information sur les TIC (souvent en collaboration avec d'autres structures, dont celles citées ci-dessus) permettent aux entreprises d'effectuer un diagnostic gratuit de leurs besoins en TIC, grâce à programme financé par le FEDER, la DRIRE, le Conseil Régional et donc la CRCI et les CCI⁴⁰⁴ de Midi-Pyrénées.

Si la plupart de ces associations ou structures ont une vocation régionale, notons tout de même qu'elles sont toutes localisées au sein de la métropole toulousaine, augmentant ainsi le poids de celle-ci, notamment dans la représentation des activités et la prise de décisions.

2.2.3.3 – L'informatique toulousaine : un système local de compétences pleinement intégré au système productif technopolitain

Nous l'avons développé précédemment, le secteur de l'informatique de l'agglomération toulousaine, qui constitue, d'après les travaux de Jean-Marc Zuliani et de Michel Grossetti, un véritable système local de compétences⁴⁰⁵, ne peut s'appréhender qu'en l'incluant aux autres grands secteurs industriels de l'agglomération et que sont l'aéronautique, l'espace et les systèmes embarqués⁴⁰⁶. Cela a pour conséquence, comme nous l'avons également déjà

⁴⁰² Club de la Sécurité des Systèmes d'Information de la Région Midi Pyrénées. Cf. : <http://www.clusir-mp.asso.fr> – lien vérifié le 28 août 2006.

⁴⁰³ En décembre 2005, le Cécile Group comprenait 7 entreprises (Ergospace, Magellium, Metod Localisation, M3Systems, Navocap, Pole Star et Sodit) ainsi qu'un membre associé, Capgemini Sud. La force de ce regroupement d'entreprises a permis à Cécile Group d'obtenir par exemple un important contrat, début 2006, avec les services de sapeurs pompiers de la ville chinoise de Chongqing (quatrième ville chinoise, avec 30 millions d'habitants, jumelée à Toulouse depuis 1982).

Par ailleurs, le Cécile Group a raflé 3 prix sur 5 au concours de la « Valorisation des Applications de la Navigation par Satellite » (VANS) lancé au mois d'avril par la DRIRE et la Préfecture de Région dans le cadre du pôle Aerospace Valley. La dotation, d'un montant global de 160 000 euros, avait pour objet de financer un projet expérimental. 21 projets avaient été déposés, dont les 2/3 provenant de la Haute-Garonne.

⁴⁰⁴ Rappelons au passage que Philippe Ourliac, ancien chargé de mission TIC de la CCIT de Toulouse fut ensuite recruté, au même poste, par le SGAR de la Préfecture de Région.

⁴⁰⁵ Cf. notamment leurs travaux réalisés dans le cadre du groupe d'étude (auquel nous participons) du CIRUS financé par le CRRDT et dirigé par Régis Guillaume. Pour la première partie de ce programme, cf. : <http://www.univ-tlse2.fr/cieu/spl> - lien vérifié le 28 août 2006.

⁴⁰⁶ A ces secteurs, il faut rajouter celui des biotechnologies, dont les entreprises du secteur de l'informatique accompagnent le développement. Mais notons par ailleurs que les TIC (et l'informatique en particulier) ont pour deuxième structure de clientèle (après l'industrie de l'aéronautique et de l'espace) le domaine de la réalisation de

mentionné, d'intégrer véritablement une partie de l'activité informatique locale (en terme d'emplois) aux entreprises de ces secteurs connexes. L'une des incidences directes de ce phénomène réside dans le fait qu'il est donc difficile de recenser précisément le nombre de salariés de l'informatique, puisque certains appartiennent à des entreprises dont la nomenclature correspond à d'autres secteurs d'activité.

Constituant peut-être le nouveau symbole de la gouvernance métropolitaine se mettant en place dans le domaine des TIC mais aussi, plus globalement, de l'innovation, le secteur local de l'Aéronautique, de l'Espace et des Systèmes embarqués (AESE) a été labellisé « Pôle de compétitivité à vocation mondiale », par le CIADT du 12 juillet 2005. L'association « Aerospace Vallée »⁴⁰⁷, qui en regroupe les protagonistes, fut créée dès le lendemain.

Nous utilisons ici le terme « local », mais il est vrai que les acteurs de Midi-Pyrénées se sont associés, pour ce projet, à ceux de l'Aquitaine. Il est d'ailleurs intéressant de relever ce fait, puisque si les deux régions sont traditionnellement assez concurrentes, voire rivales ou opposées, elles ont ici su s'allier afin de décrocher cette labellisation valorisant leur activité économique et spatiale en particulier. Comme l'explique Jacques Passemard, directeur de l'Agence aquitaine de développement industriel (2ADI) dans un article *du Point*, « quand les deux régions ont mis leurs compétences sur le papier, elles se sont rendu compte qu'elles étaient véritablement complémentaires »⁴⁰⁸. En effet, Toulouse se positionne certes comme la capitale européenne de l'aéronautique, mais rappelons que l'Aquitaine bénéficie également d'une longue expérience dans ce domaine, mais qui fut peut-être moins peut-être moins valorisée car dans le domaine du militaire. C'est aussi à Bordeaux qu'a été mis au point le Falcon 7X, dernier grand succès de chez Dassault Aviation.

logiciels pour l'administration, les assurances et le secteur bancaire. Nous nous en tiendrons ici à démontrer les liens entre les TIC (mais surtout l'informatique) et l'aéronautique et l'espace, prédominant dans les commandes pour le secteur TIC local.

⁴⁰⁷ Le site web de l'association place côte à côte les termes « vallée » et « valley », après « aerospace » même s'il a été choisi de conserver uniquement la version anglaise de cette première partie du nom. Le nom de domaine du site Internet a quant à lui succombé au « tout anglais » ; cf. : <http://www.aerospace-valley.com> – lien vérifié le 28 août 2006. C'est un effet linguistique que l'on trouve fréquemment dans de telles circonstances, afin que le marketing d'un projet à vocation internationale rende celui-ci à la fois plus compréhensible et dynamique, à l'échelle internationale. C'est bien sûr discutable.

⁴⁰⁸ Mateo P. (2005) : « AESE décroche le label mondial », *Le Point*, n°1724, 29 septembre, p.218.

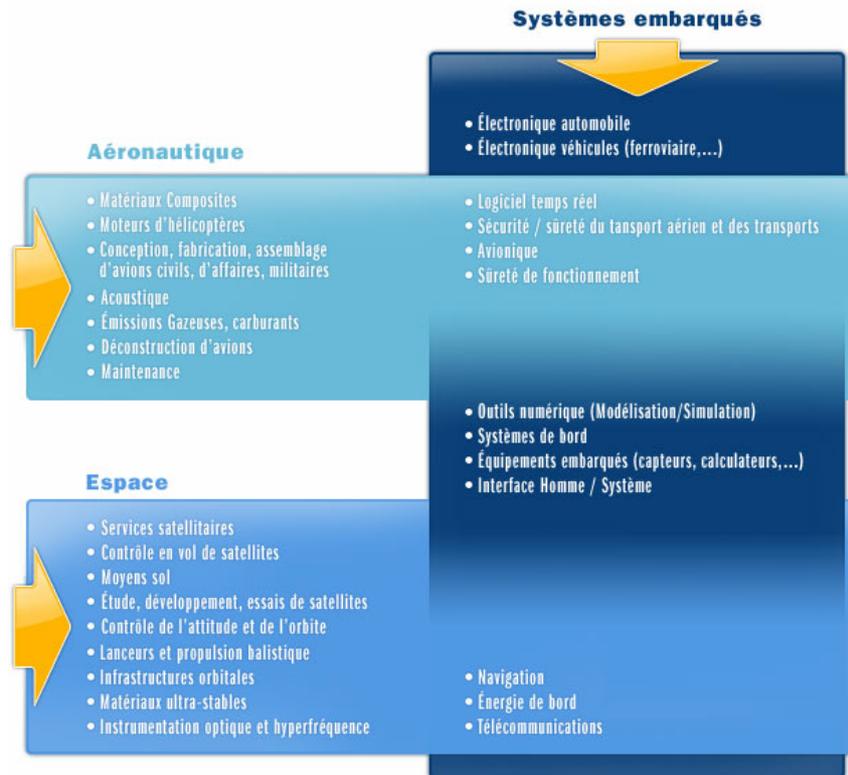


Figure 19 : Les différents métiers et compétences intervenant dans les domaines de l'AESE⁴⁰⁹

Ci-dessus, le schéma synthétise les différents métiers (et notamment ceux des TIC) intervenant dans le domaine de l'AESE.

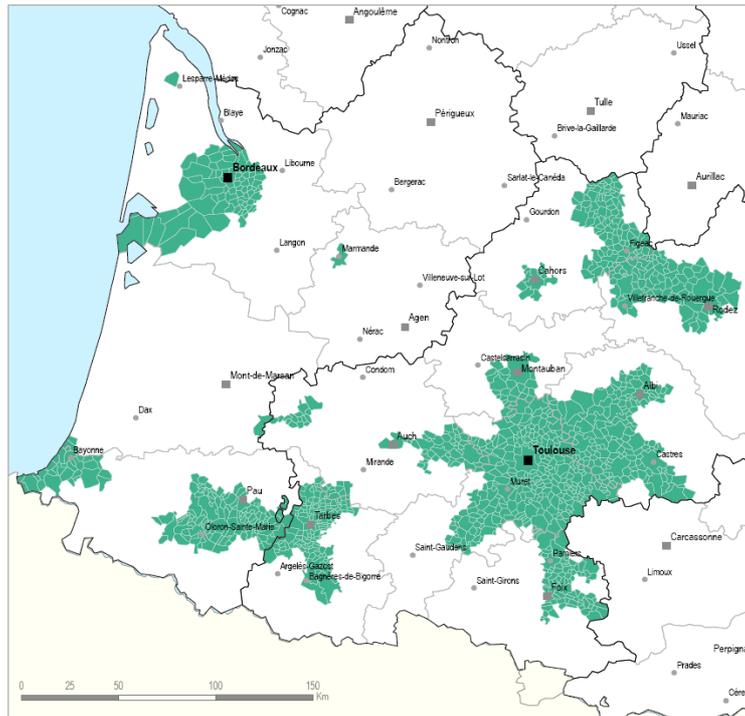
En ce qui concerne ce pôle AESE, on peut aisément parler de gouvernance mixte, car les acteurs publics et privés se sont associés et regroupés au sein d'une structure ayant pour mission de développer l'activité économique concernée. En l'occurrence, l'Aerospace Vallée compte pas moins de 308 membres⁴¹⁰ dont 9 collectivités publiques et territoriales, 12 structures de développement économique, 14 structures de recherche, 36 organisations professionnelles et partenaires associés, 20 structures de formation, 143 PME-PMI et 42 grandes entreprises⁴¹¹.

Le Pôle de compétitivité regroupant des collectivités territoriales qui ne sont pas forcément contiguës, les zones d'exonération au titre de la R&D constituent un territoire en archipel, autour des principaux bassins industriels d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées. Remarquons tout de même – et à l'inverse de Bordeaux – l'étalement en étoile de la zone toulousaine, qui englobe au sein d'un même ensemble les villes moyennes de Midi-Pyrénées distantes de Toulouse de moins d'une centaine de kilomètres, témoignant ainsi (une fois de plus) du phénomène de métropolisation régionale. La carte suivante reprend cet élément.

⁴⁰⁹ Source : site web de l'Aerospace Vallée. Cf. : <http://www.aerospace-valley.com/fr/pole/industrie.html> - lien vérifié le 28 août 2006.

⁴¹⁰ Au 18 septembre 2006.

⁴¹¹ Le lecteur aura remarqué que le total ne correspond pas au nombre total de membres indiqué précédemment (304) ; nous avons repris ici les données figurant dans l'annuaire de l'Aerospace vallée.



Carte 25 : Zones d'exonération au titre de la R&D du Pôle de compétitivité AESE⁴¹²

Mais si cette gouvernance mixte a permis aux territoires et secteurs économiques concernés de recevoir la labellisation de la DIACT, le fonctionnement de l'Aerospace Vallée est cependant régi par des règles différentes. Par exemple, les acteurs publics et collectivités territoriales, qui ont fortement soutenu le dossier au moment du montage⁴¹³, ne font pas partie du comité de labellisation⁴¹⁴ des projets pouvant bénéficier des avantages fiscaux éligibles. De même, selon les statuts de l'association, le Président et le Vice-président du Bureau du Conseil d'administration sont forcément élus du Collège des Grandes entreprises, démontrant ainsi le poids de celles-ci (et des acteurs industriels en général) au sein de la structure. Même si les objectifs propres à chacun sont parfois distincts, les différents acteurs (et types d'acteurs) se rejoignent, dans ce projet, autour d'objectifs ambitieux à la fois pour l'industrie locale et son (ses) territoire(s) d'accueil. Il s'agit en effet de :

- « conforter la 1^{re} place mondiale du pôle en aéronautique civile ;
- conforter la 1^{re} place européenne dans le domaine de l'espace ;
- renforcer une position d'excellence dans le domaine des systèmes embarqués ;
- devenir un pôle de recherche et de formation de référence mondiale ;
- renforcer les atouts et les synergies des grands groupes et PME dans la

⁴¹² Source: DIACT – Observatoire des Territoires (2006).

Cf. : http://www.competitivite.gouv.fr/IMG/pdf/com_ZPoleCompFinal_7123.pdf - lien vérifié le 15 septembre 2006.

⁴¹³ Pensons notamment aux Conseils régionaux de Midi-Pyrénées, à la Communauté urbaine de Bordeaux et au Grand Toulouse, ainsi qu'à leurs agences de développement respectives, comme 2ADI (Agence Aquitaine de Développement Industriel) et Midi-Pyrénées Expansion.

⁴¹⁴ Seuls 21 membres issus des quatre premiers collèges de l'Assemblée générale constituent le Comité de labellisation, à savoir le Collège des Grandes entreprises (7 membres), celui des PME-PMI (6), celui de la Formation (4) et celui de la Recherche (4).

compétition mondiale »⁴¹⁵.

Dans cet objectif renforcement du pôle et de positionnement aux niveaux national et international, l'Aerospace vallée a établi des projets de coopération dans 9 Domaines d'Activités Stratégiques (DAS). Transversalement à ceux-ci, 3 Domaines d'Activités Transversales (DAT) constituent autant de projets structurants. Le graphique suivant, issu du site web de l'association, reprend ces différents axes et montre donc l'importance des tissus scientifique, industriel et économique, ainsi que de l'enseignement, pour les projets de coopération.

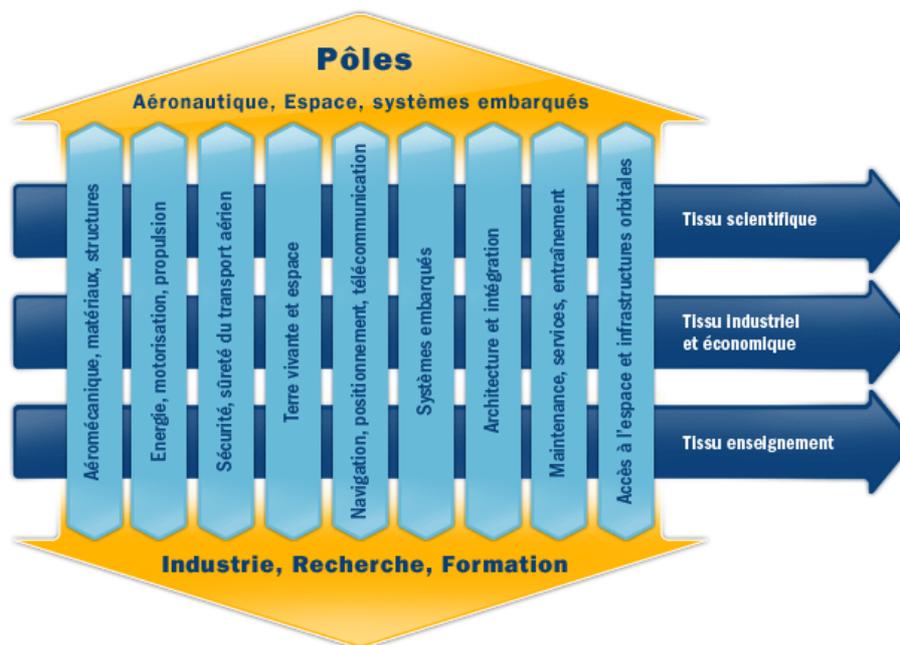


Figure 20 : Les projets de coopération et les projets structurants du Pôle de compétitivité AESE⁴¹⁶

Territorialisés ou non, ces projets structurants sont de différents ordres ; citons par exemple, dans le domaine du renforcement du tissu de l'enseignement, la création de l'Aerospace Campus, sur le site de Montaudran. L'ambition est de réunir en un même lieu les principaux acteurs de la formation et de la recherche (notamment SUPAERO, ENSICA et ENAC et quelque 1000 chercheurs provenant de l'ONERA, d'EADS, du CNRS et du CNES) afin de servir de symbole, pour le pôle de compétitivité, à l'international.

Par ailleurs, dans le domaine du renforcement du tissu industriel et économique, le Plan ADER⁴¹⁷ II a pour ambition – dans la continuité du premier plan ADER financé par le Contrat de Plan Etat-Région entre 2002 et 2004⁴¹⁸, mais en élargissant son champ d'action à

⁴¹⁵ Source : site web d'Aerospace Vallée.

Cf. : <http://www.aerospace-valley.com/fr/association/objectifs.html> - lien vérifié le 15 septembre 2006.

⁴¹⁶ Source : site web d'Aerospace Vallée.

Cf. : <http://www.aerospace-valley.com/fr/projets/projets-structurants.html> – lien vérifié le 15 septembre 2006.

⁴¹⁷ Plan d'Actions pour le Développement des Entreprises Régionales de sous-traitance

⁴¹⁸ Pour un coût de 23,5 millions d'euros au profit de 429 entreprises sous traitantes.

l'ensemble du secteur AESE – de structurer l'ensemble de la sous-traitance de ce secteur afin que ces PMI-PME soient plus réactives et mieux organisées – et donc, de fait, plus compétitives – face aux exigences des grands donneurs d'ordres. Car tel est effectivement l'enjeu, dans un secteur d'activités subissant une forte concurrence ; l'idée étant d'aller au-delà du système productif au sens marshallien du terme afin de permettre à une activité, déjà structurée au sein du territoire, de pouvoir répondre aux nouveaux défis notamment lancés par un secteur en quête d'efficacité, que ce soit en terme d'innovation, de qualité ou de délais. Cependant, les tout récents événements démontrent bien la fragilité de cette ambition : en effet, Airbus ayant annoncé des retards dans la livraison des premiers exemplaires de l'A380, la situation se fait plus difficile pour l'avionneur, qui risque de perdre certaines commandes et annonce donc la mise en place, en septembre 2006, d'un plan de réorganisation industrielle et sociale. Si les contrats des intérimaires et les CDD risquent de pâtir de ce plan d'économie, un autre champ d'investigation, bien plus dangereux pour le tissu économique local, consisterait (selon les syndicats, sur leurs gardes) à tenter de limiter le désavantage lié au taux de change entre l'euro et le dollar en délocalisant la production en « zone dollar » et en incitant la sous-traitance à faire la même chose. Certes, il serait étonnant de voir partir hors d'Europe l'ensemble des chaînes de montage d'Airbus – rappelons quand même qu'Airbus a accepté de lancer une chaîne de montage pour les A320 en Chine, en échange d'une commande de 150 avions... – mais le procédé existe bien sûr déjà dans d'autres domaines, comme par exemple le textile, pour lequel les services de R&D et le design, notamment, sont conservés en Europe tandis que la fabrication du produit final est délocalisée. Ceci démontre cependant la fragilité de l'équilibre local, pour lequel Airbus constitue un donneur d'ordre (trop ?) incontournable ; et comme l'écrivent les observateurs du tissu économique local, cela illustre bien le principe voulant que lorsque Airbus éternue, c'est toute la région qui s'enrhume...

Conclusion de ce Chapitre

Nous avons vu dans ce Chapitre la place bien particulière qu'occupent les TIC, de manière générale dans la région Midi-Pyrénées et particulièrement dans l'agglomération toulousaine. Effectivement, cette agglomération, macrocéphale au niveau économique et industriel, sur le territoire régional, tend même à faire pencher les acteurs locaux vers un discours la présentant comme une métropole régionale en devenir.

Certes, elle regroupe en son sein la majeure partie des activités – et des acteurs – liés aux TIC. De même, elle bénéficie d'une histoire ancrant les TIC au sein de son activité économique actuelle et profite d'avantages compétitifs et comparatifs évidents (en termes d'économie d'échelle, de creuset de main d'œuvre et d'accompagnement, notamment) permettant à la métropole toulousaine de se positionner favorablement au niveau national.

Cependant, comme nous l'avons démontré, le domaine des TIC de l'agglomération ne peut désormais s'appréhender correctement sans être intégré aux secteurs connexes que sont ceux de l'AESE ; au sein de ce nouveau partenariat, la gouvernance locale se trouve donc quelque peu modifiée, valorisant certes le milieu local – devenu « Pôle de compétitivité à vocation mondiale » – mais plaçant au cœur de ce processus, peut-être plus officiellement qu'ils ne l'étaient précédemment, les acteurs privés (et en particulier les grands groupes industriels), malgré un fort accompagnement du secteur des TIC par les pouvoirs publics locaux.

Malgré ces phénomènes incontestés de métropolisation de l'activité économique, les initiatives locales en matière de TIC ne se limitent bien sûr pas à l'agglomération toulousaine. Ainsi, des départements ou des villes ont des réflexions en cours, des projets, voire même des programmes de développement par les TIC. Citons par exemple la Communauté d'agglomération du Grand Rodez, qui projette dans se lancer dans le haut débit, tout comme le Conseil général de l'Aveyron, qui a mis en place une enveloppe de 15 millions d'euros pour lancer la construction d'une infrastructure en fibre optique et améliorer la couverture GSM. De même, le Conseil Général du Tarn et Garonne prévoit lancer, après l'étude d'un schéma départemental des télécommunications, la construction d'un réseau propriétaire à haut débit qui serait complété par de la BLR.⁴¹⁹

Avec une approche quelque peu différente de celle utilisée pour présenter la place des TIC dans l'agglomération toulousaine mais rejoignant pleinement la problématique des territoires numériques, nous nous proposons d'aborder, dans les pages suivantes, le cas de Castres-Mazamet. Ce territoire, inclus au sein de la métropole régionale en devenir, essaie certes de profiter de la réussite toulousaine mais joue également – face à ses concurrents de même taille – la carte de la différenciation territoriale (sur le court terme, grâce à son réseau à haut débit)

⁴¹⁹ Pour plus d'informations sur les initiatives locales en matière de TIC, nous renvoyons notamment aux atlas régionaux du site de l'Observatoire des Territoires Numériques. Cf. : <http://www.oten.fr> – lien vérifié le 15 septembre 2006.

et de la redynamisation économique (sur le moyen terme, en essayant de tourner la page des industries traditionnelles défailantes). Comme nous l'étudierons, les TIC jouent un rôle véritablement particulier au sein de ce projet de développement local.

TROISIEME CHAPITRE

3.1 – Le bassin de Castres-Mazamet : les TIC au secours d’un territoire en perte de vitesse ?

Comme on l’a développé précédemment, le discours des aménageurs et des politiques en matière de développement territorial passe donc désormais bien souvent par l’acquisition des Technologies de l’Information et de la Communication, qu’elles soient à considérer comme un support pour les activités traditionnelles ou comme un nouveau secteur d’activité. En tout cas – et comme on l’a déjà énoncé – ne pas prendre le train des TIC semble revenir, à l’inverse, à courir le risque de la marginalisation de son territoire, à moyen terme. Bien sûr, cela dépend des contextes et généraliser cette idée serait sans aucun doute abusif. Cependant, au vu de la multiplication des projets liés aux TIC, gageons de l’importance de la thématique, au moins sur le territoire métropolitain et, plus largement, dans les pays développés⁴²⁰. En effet, l’investissement de ce domaine par les acteurs politiques et économiques révèle l’importance de l’introduction des TIC, que ce soit pour les territoires ayant des objectifs de développement économique ou – dans un autre contexte – pour ceux, quelque peu marginalisés (notamment du point de vue géographique), qui tentent de pallier par ce biais certains inconvénients dus à leur situation.

L’exemple du bassin de Castres-Mazamet – dans le Tarn, à 80 kilomètres environ de Toulouse – s’inscrit pleinement dans cette double dynamique. En outre, un projet plus global vise à la mise en place d’un territoire numérique.

Mais, loin de vouloir faire la monographie d’un territoire en pleine recomposition (même si nous nous devons de reprendre certains éléments de cadrage), l’idée est ici de voir pourquoi et de quelle manière le territoire en question est en train de glisser vers les TIC. Ce virage, on peut le penser, risque d’ailleurs de modifier profondément le territoire, à moyen terme.

Aussi, ce travail analyse les processus d’une politique volontariste à une échelle locale. En effet, les acteurs locaux – publics et privés – ont collaboré afin de mettre en place un projet ayant clairement parmi ses objectifs l’ambition de notamment parvenir à modifier l’image de leur territoire. Cette image était d’ailleurs considérée comme « *fragilisée par les difficultés de transformation des industries traditionnelles du Bassin* »⁴²¹. Nous étudierons donc les raisons qui ont amené à ce fort positionnement dans le domaine des TIC et émettrons ensuite quelques hypothèses sur les éléments clés constituant, d’une part, des points forts pour la mise en place (et l’éventuelle pérennité) de ce programme de développement numérique. D’autre part, nous nous devons d’observer les éventuelles fragilités du projet et les décalages remarquables entre les intentions affichées par les différents promoteurs et acteurs du programme et les retombées effectives dans le bassin.

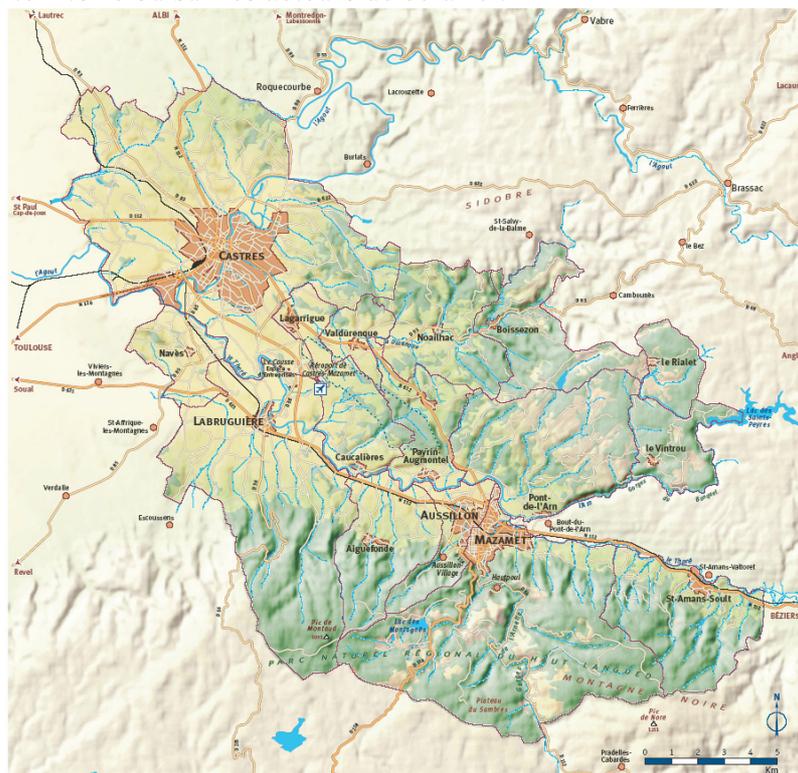
⁴²⁰ Renvoyons par exemple à l’étude de Reykjavik par Gabriel Dupuy, dans laquelle il montre la place importante des TIC dans la mutation économique métropolitaine que connaît la ville depuis le milieu des années 1990, contribuant peut-être même, d’après l’auteur, à en faire une métropole mondiale en miniature. Cf. : Dupuy G. (2003) : « Reykjavik à l’heure d’Internet : une métropole mondiale en miniature ? », Mappemonde, vol. 70, n°2. pp.31-34. Cf. : <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M203/Dupuy.pdf> - lien vérifié le 15 septembre 2006.

⁴²¹ Mediacastres : Plateforme Numérique de Castres-Mazamet/2000, Dossier de labellisation “Autoroutes de l’Information”, p.49.

Cependant, il est important de garder à l'esprit le fait que l'expérimentation liée aux TIC est somme toute encore récente, dans le bassin de Castres-Mazamet ; et en effet, comme nous l'avons souligné précédemment, le « temps long » a une importance capitale en matière de mise en place puis de pérennisation des programmes de développement territorial. C'est pour cette raison que nous ne pouvons nous permettre de réaliser une évaluation aussi fine que nous l'aurions souhaité *a priori*, mais nous émettrons cependant des hypothèses permettant de rendre compte de l'état actuel du projet de territoire numérique et de ses implications dans la modification du tissu local.

Ainsi, même s'il a beaucoup été écrit sur cette expérimentation locale en matière d'introduction des TIC sur un territoire politico-économique bien particulier, ce fut, le plus souvent, de façon très ponctuelle ou éparse.

La recherche qui suit, si elle n'a certes pas la prétention d'être exhaustive⁴²², a tout de même l'ambition de reprendre les éléments essentiels de cette expérimentation bien particulière, à la fois déjà ancienne et encore récente. « Ancienne » car – on l'a écrit plus haut – ce programme d'action lié aux TIC fait partie des premiers à avoir vu le jour, au niveau national⁴²³ ; cependant, la genèse de ce matériau empirique demeure encore trop « récente », sur certains plans, pour permettre de tirer des conclusions ou des bilans définitifs en matière d'effets ou d'impacts sur le territoire ou sur les acteurs de celui-ci.



⁴²² Sans que ces autres publications n'aient, elles non plus, la prétention à l'exhaustivité, nous nous permettons d'inviter le lecteur à se référer à des travaux complémentaires que nous avons réalisés sur l'introduction des TIC dans le bassin de Castres-Mazamet, mais dont nous ne pouvons nous permettre de développer plus amplement leur contenu ici afin de nous concentrer sur le cœur de notre problématique. Il s'agit d'articles et d'études portant notamment sur la structuration de l'économie du bassin en Systèmes Productifs Locaux, sur l'introduction des TIC dans les secteurs du textile et du granite, sur les usages et les usagers des Lieux d'Accès à Internet.

⁴²³ A savoir au tout début des années 1990.

Carte 26 : La Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet⁴²⁴

2.3.1 – Un bassin traditionnel en quête de changements

Le bassin d'emploi de Castres-Mazamet constitue aujourd'hui le troisième pôle industriel de la région Midi-Pyrénées⁴²⁵, derrière ceux des agglomérations toulousaine et montalbanaise. Jusque dans les années 1970, les secteurs du textile et de la mégisserie dominaient largement l'économie locale. Mais, depuis cette époque, et avec le déclin progressif mais inéluctable de ces activités, d'autres secteurs se sont développés et l'appareil économique local s'est tertiarisé. Par ailleurs, l'économie du bassin de Castres-Mazamet est très fortement marquée par la présence des Laboratoires Pierre Fabre, deuxième laboratoire indépendant français⁴²⁶ et dont le créateur a toujours essayé de privilégier comme cadre du développement de son Groupe, dans la mesure du possible, le territoire l'ayant vu grandir et réussir.

C'est dans ce contexte de bassin traditionnel connaissant à la fois une crise de son activité historique et la montée en puissance d'un acteur économique de niveau national qu'a émergé, à partir de la fin des années 1980, la thématique des Technologies de l'Information et de la Communication. Réunissant autour d'elle des acteurs aux intérêts certes différents mais néanmoins complémentaires, la thématique des TIC s'est donc développée sur un territoire cherchant un nouveau souffle. Afin de mieux comprendre les processus d'acteurs et de recomposition territoriale qui se sont déroulés – et qui continuent de se dérouler – dans le bassin de Castres-Mazamet, il semble tout d'abord indispensable de présenter précisément le contexte territorial lui-même.⁴²⁷

⁴²⁴ Source : Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet (2003) : *Rapport d'activité*, 34p., p.6. Consultable en ligne : http://www.castres-mazamet.fr/load/rapport_activit%E9_2003.pdf – lien vérifié le 16 janvier 2006.

⁴²⁵ Certains documents revendiquent le deuxième rang régional, mais le bassin montalbanais occupe désormais véritablement cette deuxième place : en 1990, la zone d'emploi de Castres-Mazamet offrait 2700 emplois industriels de plus que celle de Montauban, alors qu'en 2000, cette dernière avait un avantage d'un millier d'emplois. En 2004, et de manière globale, la zone d'emploi montalbanaise offrait quasiment 11.000 emplois de plus que celle de Castres.

⁴²⁶ « *Le Groupe Pierre Fabre, deuxième laboratoire indépendant français, emploie environ 9300 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires estimé de 1,47 milliards d'euros en 2004. Présent dans le secteur du médicament éthique des produits de santé et de la dermo-cosmétique avec les marques Avène, Ducray, A-Derma, Galénic, Klorane et René Furterer, il réalise 44% de son activité à l'international. Avec plus de 1200 chercheurs, Pierre Fabre Médicament consacre 23 % de son chiffre d'affaires annuel à la R&D, dans cinq domaines thérapeutiques décisifs en terme de santé publique : Cancérologie (secteur prioritaire de la R&D Pierre Fabre Médicament, avec 50 % des dépenses totales de R&D), Système Nerveux Central, Maladies Cardiovasculaires, Médecine Interne/Urologie, Dermatologie.* » Cf. : <http://www.pierre-fabre.com>

⁴²⁷ L'idée n'est cependant pas, ici, de faire un diagnostic territorial mais plutôt une présentation assez précise de certaines caractéristiques du bassin. Pour un diagnostic territorial plus exhaustif, nous renvoyons le lecteur vers les deux documents suivants : Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (2003) : *Contrat d'agglomération*, 45p. et Vidal M. & Lefebvre A. (sous la dir. de) (2005) : *Historique et mise en place des TIC dans le bassin de Castres-Mazamet*, Enquête-Ecole du DESS-TICDT, 64p.

2.3.1.1 Présentation du territoire

Le territoire⁴²⁸ de Castres-Mazamet coïncide, lorsqu'on prend en compte sa zone d'emploi, avec la moitié Sud du Tarn (103 communes) et comprend 134 200 habitants⁴²⁹. La Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, forte de 16 communes en est le cœur. La zone d'emploi⁴³⁰ ne constitue donc plus aujourd'hui – comme indiqué plus haut – que le troisième pôle industriel régional, loin derrière Toulouse mais désormais juste derrière l'agglomération montalbanaise. Notons que certains acteurs locaux semblent donc désormais préférer présenter ce territoire comme « *le coeur d'un bassin d'activités de 150.000 habitants qui constitue le premier pôle industriel de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone* »⁴³¹ (*sic*) ! L'image est certes davantage positive...

Ce tissu industriel, fortement marqué par la présence des PMI-PME – on en compte plus de 3000 – est également profondément marqué par une longue période de restructurations, notamment dans le textile, ainsi que par une reconversion difficile (chômage, problèmes de formation de la main d'œuvre, etc.).

Au-delà de l'aspect rassurant des discours de communication locaux, le territoire n'est pas homogène et reste traversé par de multiples lignes de fractures culturelle, sociologique et géographique. Castres (plus de 60.000 hab. en 2001 dans l'aire urbaine INSEE), la catholique et dynamique, s'oppose à Mazamet (24.000 hab. pour l'aire urbaine) la protestante, en déclin économique notamment suite à la mort de l'activité liée au délainage et à la mégisserie. De même, sur le territoire, les zones du rural profond s'opposent aux zones urbanisées.

La tentative de créer un pays correspondant au bassin a échoué devant la l'hostilité du Conseil Général qui aurait su faire resurgir les vieux clivages opposant le pays de Cocagne tourné vers Toulouse, la Montagne et une agglomération ne rassemblant plus que 60 à 70 communes sur un total de 143. La confusion est telle qu'aujourd'hui, certaines communes appartiennent à trois périmètres différents ! Les acteurs territoriaux souffrent par ailleurs du syndrome de l'enclavement auquel sont attribuées la plupart des difficultés rencontrées : en effet, l'enclavement routier du Sud du Tarn constitue, depuis longtemps⁴³², un lourd handicap.

⁴²⁸ Dans les documents officiels de la Communauté d'Agglomération, on peut relever sept appellations différentes pour caractériser le même territoire : « Castres-Mazamet », « Bassin du Sud du Tarn », « Sud du Tarn », « l'agglomération de Castres-Mazamet », « territoire de Castres-Mazamet », « la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet », « tout un bassin de vie ».

⁴²⁹ Nous n'avons ici, malheureusement, que les chiffres du dernier recensement de population (1999), les données n'ayant à ce jour pas été réactualisées dans leur ensemble.

⁴³⁰ La zone d'emploi compte 14 intercommunalités différentes (sans compter les SIVOM) : la Communauté d'Agglomération, 9 communautés de communes ainsi que 4 « Pays » (Pays de Cocagne, du Lauragais, d'Autan et Sidobre-Monts de Lacaune).

⁴³¹ Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, *Contrat d'agglomération 2003-2006*, 45p., p.15. Cf. document en ligne : http://www.castres-mazamet.fr/load/contrat_agglo.pdf. La même expression est par exemple également présente sur le site Internet de la ville de Labruguière. Cf. : <http://www.ville-labruguiere.com/structure.htm> - liens vérifiés le 15 janvier 2006.

⁴³² Aujourd'hui, la priorité affichée est le renforcement de la liaison routière vers Toulouse ; mais longtemps, la sortie vers la Méditerranée fut privilégiée (avec le poids du textile).

L'évaluation du territoire, réalisée par l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) en 1999, met bien en lumière des difficultés mais aussi leur prise en compte par les acteurs locaux et le profond désir de les surmonter. Le développement des différentes formes d'intercommunalité est ancien et joue d'ailleurs un rôle moteur dans les processus d'acteurs. La couleur politique différente des élus ne les a pas forcément systématiquement empêchés de développer des projets communs au sein du District puis de la Communauté d'agglomération : l'exemple du déploiement du réseau de fibre optique et de la plate-forme numérique caractérise particulièrement ceci, même si des changements de positionnement quant au « programme TIC » ont pu être observés à la Mairie de Castres suite à la perte des élections par A. Mandement en 2001.

Cependant, le bassin connaît plusieurs formes de déclin. Les pertes démographiques (2088 personnes entre 1990 et 1999) affectent tout autant les zones rurales que le centre des villes (Mazamet). L'attraction de plus en plus forte de l'agglomération toulousaine, à l'ouest, ne compense pas les départs. Par ailleurs, si les mises à jour du recensement effectuées par l'INSEE montrent désormais un regain concernant l'évolution de la population tarnaise, c'est visiblement essentiellement la partie nord du département qui en profite ainsi que la zone intermédiaire, le long de l'autoroute, entre Albi et Toulouse.

Pour information, nous pouvons reprendre ci-après les chiffres du recensement de la population pour les 16 communes de la Communauté d'Agglomération.

Commune	Nombre d'habitants	Commune	Nombre d'habitants
Aiguefonde	2 607	Le Vintrou	70
Aussillon	7 076	Mazamet	11 259
Boissezon	404	Navès	721
Castres	46 413	Noailhac	731
Caucalières	303	Payrin-Augmontel	2 055
Labruguière	5 660	Pont-de-l'Arn	2 020
Lagarrigue	1493	Saint-Amans Sout	1780
Le Rialet	44	Valdurenque	710
Total : 83 346			

Tableau 25 : Nombre d'habitants par commune au sein de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet⁴³³

Ces chiffres, en complément de la carte présentée en introduction à ce chapitre, démontrent, d'une part, l'aspect bicéphale de la communauté d'agglomération. En effet, la ville de Castres, au nord, constitue le cœur principal du territoire avec, à elle seule, 56% de la population totale, et le duo composé des villes d'Aussillon et de Mazamet (22% de la population totale de la communauté d'agglomération à elles deux), au sud, apparaît certes comme un pôle secondaire, en comparaison, mais constitue tout de même un contreponds

⁴³³ Source : INSEE, Recensement de la population de 1999.

relatif au sein de l'agglomération. A mi-chemin entre Castres et Mazamet, Labruguière bénéficie quant à elle d'une position géographique stratégique : en effet, au centre de la communauté d'agglomération, elle est à proximité immédiate des investissements communautaires (tels que ceux du *Causse, Espace d'Entreprises*), de l'aéroport et du projet d'hôpital intercommunal.

D'autre part, ces chiffres de population démontrent la place pregnante du rural sur le territoire. Il est important de conserver ceci à l'esprit lorsqu'il s'agit par exemple de permettre aux citoyens d'accéder au haut débit et ce, où qu'ils habitent dans le périmètre de la communauté d'agglomération. En effet, si les habitants des « grandes » villes profitent de la proximité de l'infrastructure à haut débit pour accéder à l'ADSL, la boucle locale ne permet pas de connecter les administrés habitant le périurbain ou les zones rurales. C'est notamment pour cela que les acteurs locaux – outre leur positionnement sur la technologie de la fibre optique – ont également été précurseurs en matière d'expérimentation des technologies alternatives. Les deux communes de Caucalières et Lagarrigue ont ainsi fait l'objet de ces expérimentations, grâce au Wi-Fi et au CPL Outdoor⁴³⁴ en profitant de l'appel à projets « Technologies alternatives d'accès à l'Internet », lancé en août 2003 par la Datar, le Ministère délégué à la Recherche et la Caisse des Dépôts et Consignations⁴³⁵. Cette expérimentation se poursuit actuellement dans le cadre du projet « E-Connect », suite à la signature par la Communauté d'agglomération (le 20 janvier 2006) de la convention pour l'établissement d'un réseau de communications électroniques sur la boucle locale électrique. Ces technologies alternatives, comme le montrent le document suivant, s'appuient donc sur le réseau métropolitain.

⁴³⁴ La technologie CPL Outdoor (accès extérieur) s'apparente à la boucle locale. Le principe réside dans l'utilisation du réseau électrique basse tension entre le transformateur électrique du quartier et les logements pour faire circuler les informations numériques (voix, données). Ce réseau est, d'une part, mis en communication avec Internet (satellite, fibre optique...) ; d'autre part, le client branche un adaptateur CPL dans n'importe quelle prise électrique de son habitation pour accéder à l'Internet à haut débit.

⁴³⁵ Le projet de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet a été sélectionné fin avril 2004, recevant un financement de 120k€.

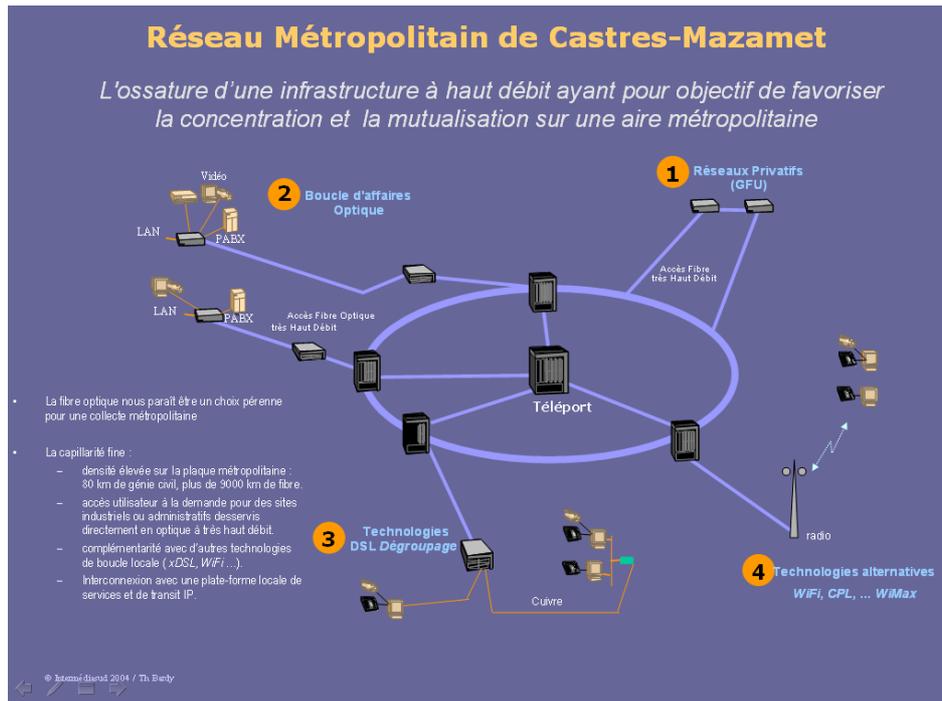


Figure 21 : L'ossature du réseau métropolitain de Castres-Mazamet⁴³⁶

2.3.1.2 Une activité économique en forte transition

La seconde forme de déclin du bassin touche l'emploi, et surtout l'emploi industriel (29,8 % en 2000 contre 41 % en 1990) ; la croissance du tertiaire ne peut compenser cette érosion et le taux de chômage est élevé (supérieur à 20 % pour les jeunes en juin 2001 et, globalement, généralement supérieur à la moyenne du département).

Secteur d'activité	Zone d'emploi de Castres-Mazamet		France
	Nombre d'emplois	Répartition (%)	Répartition (%)
Emplois salariés	44061	87,9	91,2
Agriculture	892	2	1,5
Secteur secondaire	13196	29,9	23,1
Industrie	10794	24,5	17,5
Construction	2402	5,5	5,7
Secteur tertiaire	29973	68	75,4
Commerces	6275	14,2	13,4
Services	23693	53,8	62
Emplois non salariés	6077	12,1	8,8
Total	50138	297,9	100

Source : INSEE, Données du 31 XII 2003

Tableau 26 : Répartition des emplois selon les secteurs d'activité, dans la Zone d'emploi de Castres-Mazamet

Au 1er janvier 2004, 50.138 emplois étaient répartis, dans la zone d'emploi, à 2% dans le secteur primaire, à 30% dans l'industrie (secteur surreprésenté localement, la moyenne nationale étant de 23%) et à 68% dans le secteur tertiaire (contre plus de 75% en moyenne, en France).

L'activité économique repose essentiellement sur quelques secteurs d'activité. Si le bassin a connu son heure de gloire avec la mégisserie, le délainage et le textile (dans son ensemble), il

⁴³⁶ Source : présentation de Thierry Bardy, rencontre de la FING du 25 juin 2004 sur les « Réseaux hauts débits : les projets alternatifs des territoires ».

est loin, le temps où Mazamet était surnommée « la capitale mondiale du délainage » et constituait soit-disant le deuxième guichet de la Banque de France⁴³⁷, en volumes, à l'échelle du pays... Aujourd'hui, l'activité liée au cuir-textile-habillement continue de faire travailler près de 2200 salariés dans environ 200 petites entreprises, mais le secteur connaît depuis maintenant un vingtaine d'années une inexorable baisse de ses effectifs, ceci en lien direct avec les difficultés engendrées par une concurrence internationale sans relâche. Désormais, le seul salut semble être le positionnement sur le haut de gamme et quelques marchés de niche, grâce à la réactivité et à la flexibilité reconnues des entreprises.

La mécanique, qui s'est développée en parallèle de l'activité textile (et désormais notamment orientée vers le marché automobile), demeure un secteur relativement ancré localement. De même, l'importance des secteurs du granit (le gisement du Sidobre est le plus important de l'hexagone), du bois et des salaisons est indéniable. Mais s'il est un secteur qui s'est développé, au cours des dernières décennies, c'est bien celui de la pharmacie-cosmétique, avec le groupe pharmaceutique Pierre FABRE et ce, malgré une évolution remarquable – au sens premier du terme, le nombre de salariés étant en diminution – depuis le milieu des années 1990.

La communauté d'agglomération est également caractérisée par la part importante d'ouvriers (30,4%) par rapport au Tarn (26,7%) et à la Région Midi-Pyrénées (22,3%). On remarque sensiblement la même tendance concernant les employés. A l'opposé, la proportion d'emplois de cadres et de professions intermédiaires, dans la Communauté d'agglomération de Castres – Mazamet, est largement inférieure à celle observée dans le Tarn et en Région Midi-Pyrénées.

Afin de préciser l'évolution des différents secteurs d'activité dans la zone d'emploi de Castres-Mazamet, nous pouvons nous appuyer sur les données⁴³⁸ de l'Union Nationale pour l'Emploi dans l'industrie et le Commerce (Unedic). Les trois graphiques suivants font donc le point, tour à tour, sur l'évolution des effectifs dans les secteurs les plus importants⁴³⁹ de la zone d'emploi, ainsi que dans ceux ayant subi les plus fortes baisses d'effectifs (en pourcentages) et connu les croissances les plus importantes.

Ainsi, sans faire une analyse ligne par ligne de ces graphiques, il est nécessaire de mettre en relief certains éléments. En effet, même si l'industrie textile demeure l'un des secteurs incontournables de l'économie locale, la chute de ses effectifs semble continue et inéluctable, avec une perte de 57% des effectifs entre 1993 et 2004. Même si le secteur « habillement – cuir » concerne des effectifs moindres, les emplois ont également fondu (-69% !).

⁴³⁷ Ceci est un élément ayant été entendu à plusieurs reprises au cours d'entretiens, mais qui n'a jamais pu être confirmé par une source certaine ou officielle. Aujourd'hui, à l'heure où la Banque de France se restructure, faisant craindre la fermeture de la succursale de Castres-Mazamet, celle-ci se place au deuxième rang des onze succursales de Midi-Pyrénées et au soixante-deuxième rang au niveau national.

⁴³⁸ Cf. : <http://unistatis.orsid.com> – lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁴³⁹ C'est-à-dire les secteurs d'activité comptant plus de 1000 salariés en 1993 ou 2004.

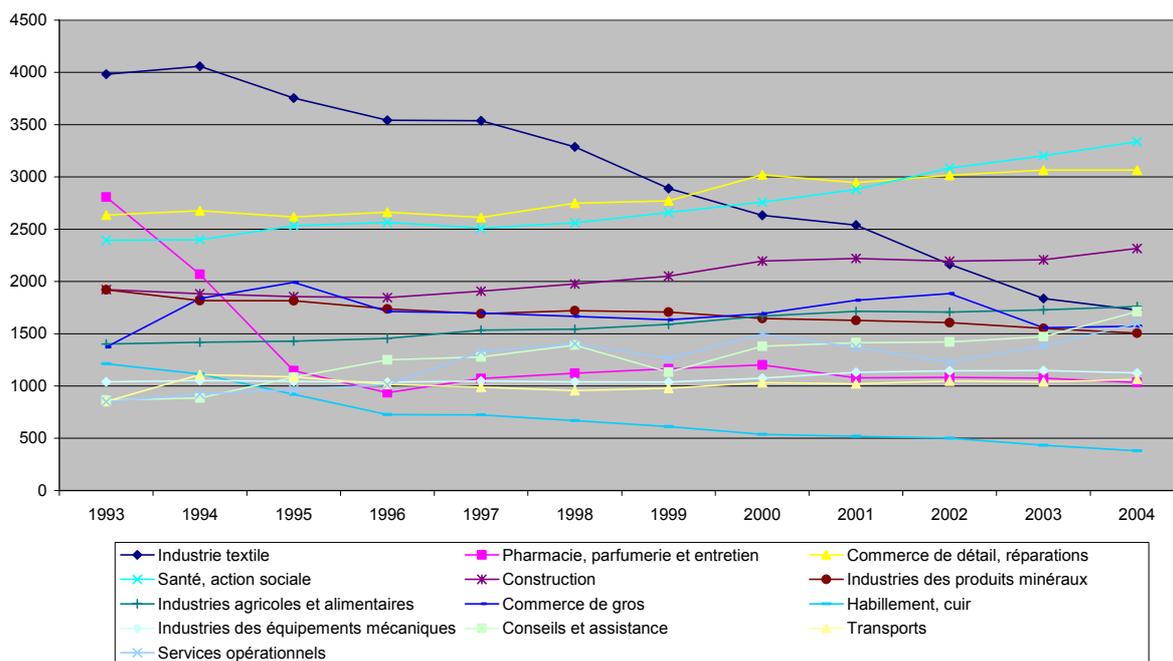


Figure 22 : Évolution de l'emploi dans les principaux secteurs d'activité de la zone d'emploi de Castres-Mazamet entre 1993 et 2004

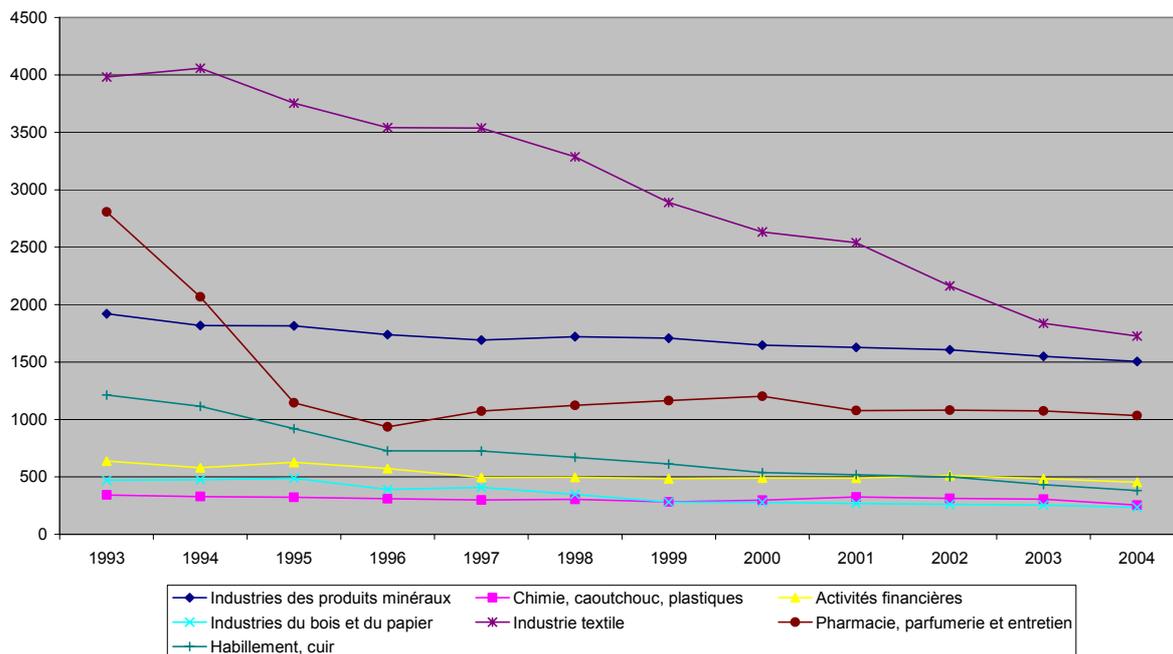


Figure 23 : Évolution de l'emploi dans les principaux secteurs d'activité en baisse ou en déclin de la zone d'emploi de Castres-Mazamet entre 1993 et 2004

L'évolution dans le secteur de la pharmacie est également à remarquer : le nombre de salariés reste certes supérieur à un millier, mais 63% des effectifs ont été perdus en 10 ans dans la zone d'emploi de Castres-Mazamet, suite au repositionnement d'une partie de l'activité hors de la zone d'emploi, dans les années 1993-1994.

De même, malgré des baisses d'effectifs, les secteurs de l'industrie des produits minéraux (granit) et de bois et du papier continuent d'être importants pour l'économie locale.

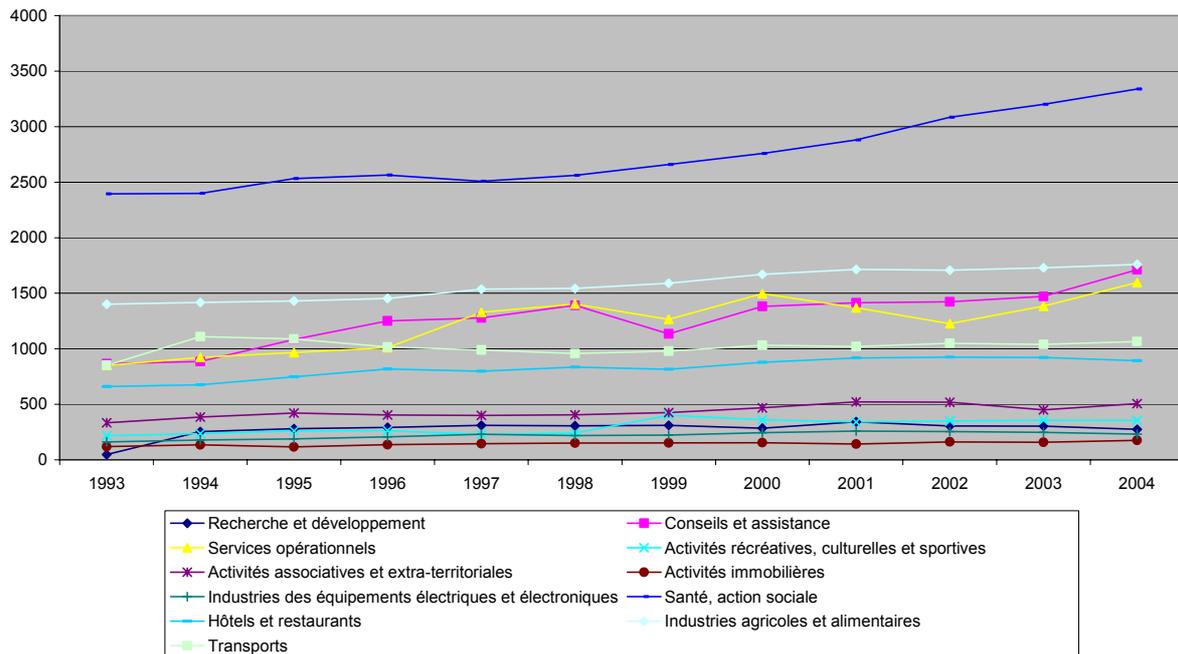


Figure 24 : Évolution de l'emploi dans les principaux secteurs d'activité en croissance de la zone d'emploi de Castres-Mazamet entre 1993 et 2004

Certains secteurs de la zone d'emploi de Castres-Mazamet ont également connu une croissance importante, entre 1993 et 2004 :

- sur la période, le secteur de la santé et de l'action sociale a par exemple gagné 1000 emplois (+39%), devenant aujourd'hui le secteur d'activité employant, dans le bassin, le plus de salariés ; ceci est sans aucun doute à mettre en lien direct (tout du moins pour partie de l'augmentation) avec le vieillissement de la population de la zone d'emploi et avec les nouveaux services liés à cette tranche d'âge que représentent désormais les seniors ;
- les industries agricoles et alimentaires (+359 emplois, soit une augmentation de 26%), les services opérationnels (+747 emplois, 88% d'augmentation), l'activité conseils et assistance (+846 emplois, 98% de croissance, secteur dont font partie les centres d'appels, qui se sont largement développés dans le bassin) font également partie des secteurs ayant généré de l'emploi, sur la période ;
- enfin, avec des volumes certes inférieurs mais des taux de croissance tout de même importants, notons aussi l'évolution du secteur relatif à la R&D (+228 emplois et une croissance du secteur de 485% !).

Le tableau suivant reprend les données statistiques de l'Unedic (au 31 décembre 2004), pour la zone d'emploi de Castres-Mazamet :

NES 36	Libellé	Ets	Hommes	Femmes	Total H/F
A0	Agriculture, sylviculture et pêche	3	6	7	13
B0	Industries agricoles et alimentaires	177	1087	673	1760
C1	Habillement, cuir	42	133	248	381
C2	Edition, imprimerie, reproduction	21	68	54	122
C3	Pharmacie, parfumerie et entretien	6	546	488	1034
C4	Industries des équipements du foyer	34	226	56	282
D0	Industrie automobile	2	21	1	22
E1	Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0	0	0	0
E2	Industries des équipements mécaniques	63	1016	109	1125
E3	Industries des équipements électriques et électroniques	23	165	66	231
F1	Industries des produits minéraux	192	1315	190	1505
F2	Industrie textile	89	1071	655	1726
F3	Industries du bois et du papier	17	217	18	235
F4	Chimie, caoutchouc, plastiques	17	196	58	254
F5	Métallurgie et transformation des métaux	50	417	73	490
F6	Industries des composants électriques et électroniques	13	222	204	426
G1	Production de combustibles et de carburants	0	0	0	0
G2	Eau, gaz, électricité	12	50	6	56
H0	Construction	438	2082	233	2315
J1	Commerce et réparation automobile	159	771	206	977
J2	Commerce de gros	226	1076	496	1572
J3	Commerce de détail, réparations	557	993	2073	3066
K0	Transports	105	853	211	1064
L0	Activités financières	98	173	281	454
M0	Activités immobilières	64	66	110	176
N1	Postes et télécommunications	3	9	4	13
N2	Conseils et assistance	196	796	915	1711
N3	Services opérationnels	127	978	619	1597
N4	Recherche et développement	3	122	153	275
P1	Hôtels et restaurants	206	401	491	892
P2	Activités récréatives, culturelles et sportives	89	204	150	354
P3	Services personnels et domestiques	113	55	237	292
Q1	Education	47	119	252	371
Q2	Santé, action sociale	261	606	2733	3339
R1	Administration publique	6	21	103	124
R2	Activités associatives et extra-territoriales	108	181	324	505
	Totaux :	3567	16262	12497	28759

Tableau 27 : Répartition des établissements et des salariés du secteur privé, dans la zone d'emploi de Castres-Mazamet⁴⁴⁰

Ainsi, si l'activité économique et l'emploi continuent de s'appuyer, dans le bassin de Castres-Mazamet, sur des secteurs d'activité traditionnels tels que le textile-habillement ou le granit, l'existence d'un tissu industriel dense et diversifié a favorisé l'émergence d'activités de services aux entreprises, notamment dans les domaines des activités comptables, juridiques,

⁴⁴⁰ Sources : Unedic, 31 décembre 2004.

financières et de l'assurance... Outre les secteurs de tradition locale, d'autres domaines d'activité constituent donc désormais des pôles de compétences complémentaires indéniables.

2.3.1.3 Un territoire en mal de communications

Comme se plaisent donc à le dire les acteurs locaux, le bassin de Castres-Mazamet constitue « *le premier pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone* » ; cependant, même si nous ne remettons pas en cause le contenu de cette expression, celle-ci est avant tout de l'ordre de la communication et du marketing. Et pour aller au bout de l'image, le bassin n'en demeure pas moins enclavé, à l'intérieur de ce triangle qui est en fait bien plus actif en ses trois sommets qu'à l'intérieur de son périmètre.

Effectivement, l'agglomération se situe à une quarantaine de kilomètres d'Albi et de l'A68, à une cinquantaine de kilomètres de Castelnau-d'Aud et de l'« autoroute des deux mers » (A61), à 70km environ de l'agglomération toulousaine et des autoroutes A20 et A62, ou encore à une centaine de kilomètres de Beziers et de l'A9. Cependant, Castres-Mazamet se retrouve assez fortement enclavée, certes positionnée à une proximité relative de tous les réseaux de transports régionaux⁴⁴¹ importants, mais malheureusement en leur centre.

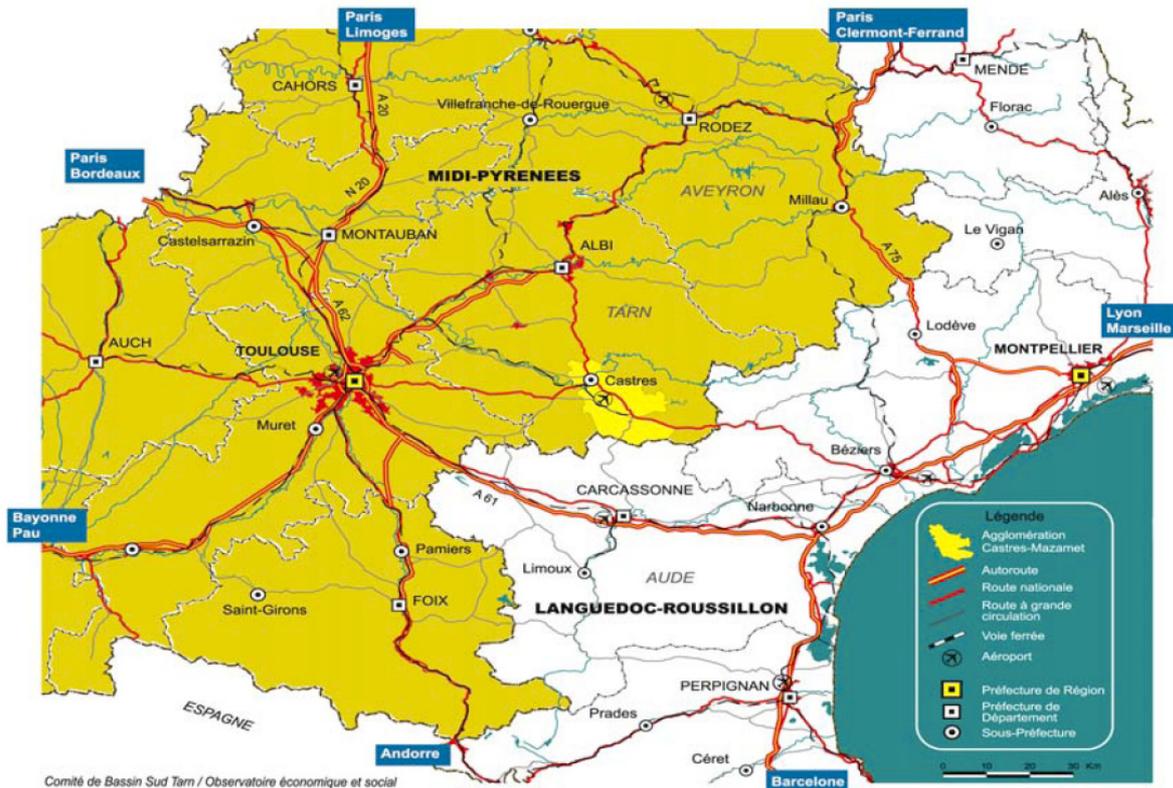
Ainsi, selon les acteurs publics locaux, la Communauté d'agglomération serait désormais « *l'une des dernières agglomérations de France à se trouver à plus d'une heure⁴⁴² d'une infrastructure autoroutière et le seul pôle économique de Midi-Pyrénées à ne pas être en prise directe par une infrastructure autoroutière avec la métropole régionale toulousaine* »⁴⁴³. Du coup, la réalisation de deux ouvrages constitue des enjeux majeurs pour essayer de désenclaver le territoire : il s'agit, d'une part, de la liaison 2x2 voies entre l'agglomération et Toulouse et, d'autre part, de l'ouverture vers la Méditerranée, en prenant en compte les difficultés du relief de la vallée du Thoré. En complément, un projet de Voie Urbaine Nord a pour objectif de soutenir l'économie du Sidobre et des Monts de Lacaune afin de faciliter et soutenir les échanges des filières traditionnelles (agroalimentaire, granit, bois).

⁴⁴¹ « Région » au sens large, et non administratif du terme.

⁴⁴² Ceci n'est certes plus tout à fait vrai, avec l'ouverture, de la bretelle de Verfeil, sur l'A68 menant d'un côté à Toulouse, de l'autre à Albi.

⁴⁴³ Cf. Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, *Contrat d'agglomération*, op. cit., p.21.

La carte suivante reprend cette situation d'enclavement routier :



Carte 27 : Les réseaux routiers environnant la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

L'enclavement du bassin, ayant fait l'objet d'une mobilisation générale des élus locaux et ayant été reconnu comme un handicap pour le développement économique, a donc bénéficié d'un affichage de 76,5 M€ d'investissements sur le territoire de la Communauté d'agglomération au volet routier du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2000-2006.

Notons par ailleurs qu'au cours des deux dernières décennies, la majorité des villes régionales comparables à Castres ont vu diminuer le temps de trajet nécessaire pour rejoindre Toulouse. Castres n'a quant à elle pas suivi cette évolution. Ainsi, selon le Contrat d'agglomération de Castres-Mazamet, il fallait environ 1H15 pour rejoindre Toulouse depuis Foix en 1990 tandis qu'en 2002, seulement 40 minutes étaient nécessaires pour le même trajet. Le temps nécessaire pour ce trajet est passé de 2H30 à 1H30 pour Cahors, et de 2H à 1H15 pour Tarbes. Albi, profitant de la construction de l'A68, a été mise à 45 minutes de Toulouse, au lieu d'1H15.

A l'heure actuelle – et pour préférer des sources neutres reprises dans le tableau suivant... – les conditions de circulation routière mettent Castres à 1H10 de trajet de Toulouse ; c'est-à-dire qu'il faut en moyenne – et théoriquement – 17 minutes de plus pour rejoindre Castres qu'il n'en faut pour aller de Toulouse à Albi, alors que la préfecture tarnaise est plus éloignée de Toulouse que sa sous-préfecture... Par ailleurs, la vitesse moyenne théorique entre Castres et Toulouse est seulement de 61 km/h (soit à peine plus que la vitesse autorisée en ville), du fait de l'étalement urbain et de l'absence de voies de circulation adéquates.

Villes	Distance avec Toulouse	Temps moyen théorique	Vitesse moyenne théorique
Tarbes	153km	1h37	94,6km/h
Rodez	150,3km	2h10	69,4km/h
Foix	87,7km	1h01	86,2km/h
Auch	78,3	1h14	63,4km/h
Albi	75,3	53min	85,2km/h
Castres	71,2km	1h10	61km/h
Montauban	55,4km	42min	79,1km/h

Tableau 28 : Les trajets depuis les principales villes de la Région Midi-Pyrénées jusqu'à Toulouse⁴⁴⁴

Il est donc indéniable que l'enclavement routier actuel du bassin de Castres-Mazamet nuit profondément à l'activité économique locale et au bien-être des citoyens : il est bien sûr difficile de faire venir de nouvelles entreprises, et celles qui demeurent dans le périmètre subissent des pertes en terme de temps ainsi qu'en terme de clients ou opportunités potentiels.

Toujours en matière de transports, la Communauté d'agglomération n'est pas mieux desservie par le Chemin de Fer que par la route. Une douzaine de Trains Express Régionaux (TER) relie quotidiennement Castres-Mazamet à la capitale régionale ; cependant, le temps de trajet est excessivement long et les tarifs relativement élevés. Par exemple, pour un trajet entre Toulouse et Mazamet, l'utilisateur mettra 1H28 au minimum pour un coût de 14€30 sans abonnement. Ceci s'explique notamment par l'obligation de passer par la gare de Castres pour aller à Mazamet, le train faisant donc au total un parcours de 105 kilomètres au lieu des 82 kilomètres théoriques par la route. Par ailleurs, notons qu'à part ces trains venant de Toulouse, il n'y a pas de navettes entre Castres et Mazamet alors que le trafic entre ces deux villes est estimé à 20.000 véhicules / jour.

Dans le même ordre d'idée, et en sachant que la gare de Mazamet est désormais une impasse ferroviaire, les déplacements du côté est de l'agglomération se font exclusivement par l'intermédiaire de Toulouse. Ainsi, un trajet Castres-Montpellier oblige d'abord l'utilisateur à aller dans la direction opposée (jusqu'à Toulouse) pour un trajet d'un minimum de 4H. Par la route, il faut théoriquement « seulement »⁴⁴⁵ 2H15 pour parcourir les 172km séparant les gares de Castres et de Montpellier...

⁴⁴⁴ Les distances (de centre-ville à centre-ville) et temps moyens théoriques ont été calculés par le biais du guide routier Mappy. Cf. : www.mappy.fr – lien vérifié le 20 janvier 2006.

⁴⁴⁵ « Seulement » utilisé ici par rapport au temps mis par le train, mais en admettant d'autre part que cette route n'offre pas non plus des conditions de déplacement très favorables, notamment à cause du relief.

Pour être plus positif – et même s’il s’agit d’autres types de transports – l’agglomération s’est tournée, depuis les années 1990, vers d’autres types d’infrastructures de transports (de passagers ou de télécommunications) : l’aéroport du Causse, d’une part, et le réseau métropolitain à haut débit, d’autre part.

L’aéroport du Causse, à proximité de la ville de Labruguière, entre Castres et Mazamet, a ouvert en 1990. Il appartient au Syndicat Mixte de l’Aéroport Régional de Castres-Mazamet (SMARCM) et est géré par la CCI de Castres-Mazamet, en lien direct avec la Communauté d’agglomération, les Conseils Général et Régional. Des allers-retours biquotidiens vers Paris (Orly Sud) ainsi que vers Lyon (via Rodez) permettent aux hommes d’affaires de se déplacer plus aisément qu’en passant par l’aéroport de Toulouse-Blagnac (pour lequel la Communauté d’agglomération a d’ailleurs mis en place une navette, à la demande), ou de recevoir leurs partenaires directement au cœur de l’agglomération. Cet aéroport, apprécié des entrepreneurs locaux, constitue un véritable outil d’aménagement du territoire, malgré son faible trafic.

Pour ce qui est du réseau métropolitain à haut débit, nous n’allons pas développer cette expérience ici, étant donné qu’elle va directement faire l’objet du sous-chapitre suivant, faisant bien sûr partie du programme de développement par les TIC. Cependant, rappelons que si ce réseau métropolitain ne participe pas directement au désenclavement physique du territoire, il a, pendant un temps du moins, été associé à l’idée de « *désenclavement [certes numérique], pour le coût de quelques centaines de mètres d’autoroute* ». Ainsi, comme le déclarait également Florence Mandement⁴⁴⁶, d’Intermediasud, « *pour le prix d’un rond point urbain, la communauté d’agglomération de Castres-Mazamet s’est dotée d’un réseau métropolitain à haut débit* »⁴⁴⁷. Dans le même temps, la rivale, Albi, obtenait son autoroute, dont le 1^{er} tronçon avait été inauguré en septembre 1993...

Lors d’un passage dans la sous-préfecture tarnaise le 24 janvier 2003, Gilles de Robien, alors ministre de l’équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer (Gouvernement Raffarin II), s’engageait à porter au CPER 2007-2012 le raccordement de l’agglomération castraise avec Toulouse par une liaison routière en 2x2 voies. Dans le cadre de la compétitivité et de la concurrence des territoires, c’est bien l’un des éléments d’aménagement que se doit absolument d’obtenir le bassin afin de ne pas se laisser définitivement distancer par les territoires comparables, à proximité (pensons aux bassins d’Albi ou de Montauban, par exemple). Pour reprendre l’image d’un dossier du magazine *Le Point* réalisé sur la ville de Castres, « *il faut dé-sen-castrer* » !⁴⁴⁸

⁴⁴⁶ Laquelle n’a pas de lien de parenté direct avec l’ancien premier magistrat de la ville de Castres.

⁴⁴⁷ Fumaroli S. (2001) : « Internet s’invite dans les municipales », *Le Nouvel Hebdo*, 5 mars 2001 – cf. : http://www.01net.com/article/139331_a.html - lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁴⁴⁸ Noli M. (2003) : « Castres – Infrastructures : Il faut dé-sen-castrer », *Le Point*, N°1617 du 12 septembre 2003, p.302. – Cf. : http://www.lepoint.fr/dossiers_villes/document.html?did=134750 – lien vérifié le 15 janvier 2006.

Mais outre l'accompagnement des activités traditionnelles (en difficulté, dans le bassin, comme nous l'avons montré), la concurrence des territoires passe aussi par un positionnement de l'économie sur des secteurs porteurs de dynamisme et créateurs d'emplois. Ceci implique donc un positionnement volontariste des différents acteurs économiques quant à une vision prospective et positive de leur territoire, plutôt que basée uniquement (ou majoritairement) sur l'appui aux secteurs ayant fait la gloire de l'industrie locale mais qui sont aujourd'hui en péril. Dans le bassin de Castres-Mazamet, le changement de position des acteurs économiques – bien sûr persuadés des faiblesses actuelles d'une économie fortement concurrencée, mais par ailleurs persuadés de l'existence de forces locales indéniables – s'est effectué progressivement, au cours de ces dernières années. Ils affichent aujourd'hui clairement ce repositionnement.

2.3.1.4 Vers une reconversion volontariste...

Il est certes reconnu que l'activité textile du bassin du sud du Tarn, anciennement établie et dont la production s'exporte à plus de 40%, recèle des établissements fortement positionnés au niveau national et profite d'une organisation en district industriel lui permettant de mettre en valeur la flexibilité et les savoir-faire de la main d'œuvre et des industriels locaux. Cependant, face à la concurrence internationale de plus en plus agressive et face aux coûts de la main d'œuvre des pays asiatiques contre lesquels il est impossible de se battre, l'activité traditionnelle liée au textile, au délainage et à la mégisserie a finalement perdu, en à peine deux décennies, l'essentiel de ses effectifs. Certains des ténors locaux du textile ont délocalisé une partie de leur production dans les pays de l'est ou du Maghreb afin de pouvoir rester compétitifs⁴⁴⁹, et leur positionnement sur des marchés de niche (pour des tissus techniques ou de haut de gamme) leur a permis de se placer sur des créneaux ne constituant pas les cibles les plus faciles pour leurs concurrents. Mais, comme on l'a dit – et malgré les aides multiples – les plans sociaux et les cessations d'activité se sont succédé, les effectifs se sont effondrés. Certains entrepreneurs, lors d'entretiens, évoquent même le fait qu'on essaya de maintenir l'activité textile locale trop longtemps, artificiellement (et au prix de lourds programmes d'accompagnement), tandis que dans d'autres bassins nationaux ou même italiens subissant les mêmes difficultés, les reconversions se multipliaient, l'inexorable ayant été admis.

Le terme de « reconversion » a d'ailleurs mis du temps à être clairement utilisé par les acteurs locaux ; ainsi, en mai 2004, les principaux acteurs publics et économiques⁴⁵⁰ signaient un « *Programme d'appui à la redynamisation économique du bassin de Castres-Mazamet* »,

⁴⁴⁹ Notons également l'extrême réactivité de l'une de ces entreprises ayant perdu un marché important avec un constructeur automobile : celui-ci avait ouvert une usine en Amérique du sud et s'était engagé à travailler avec des fournisseurs locaux ; l'année suivante, l'industriel castrais ouvrait une usine dans ce même pays pour conserver le marché.

⁴⁵⁰ A savoir : l'Etat (par l'intermédiaire du préfet du Tarn), la Région (représentée par le président du Conseil Régional), le Département (représentée par le président du Conseil Général), la Communauté d'Agglomération et la CCI.

indiquant l'importance faite au choix des termes, alors même que le contenu était prioritairement axé autour de la reconversion. Aussi, tandis qu'il n'est bien sûr pas question de ne plus soutenir les secteurs en crise, le discours des pouvoirs publics s'est progressivement modifié, pour admettre tout d'abord les difficultés sectorielles puis tenter de passer d'une image d'un bassin au passé glorieux mais désormais peu attractif, à l'image d'un bassin faisant partie de ceux qui comptent, dans certains domaines, au niveau national, et ayant l'ambition de retrouver son dynamisme d'antan. Il s'agit donc, désormais, d'associer le bassin à un territoire de projets – économique, de développement – allant de l'avant.

Pour cela, les acteurs en charge du développement local se doivent de tenir compte de certains des handicaps ou inconvénients du bassin, qu'ils doivent tenter de pallier, mais ils se doivent également de tenir compte des forces et avantages sur lesquels il est bien sûr question de s'appuyer. Après avoir évoqué le contexte territorial de l'agglomération de Castres-Mazamet dans la sous-partie précédente, on peut synthétiser les principaux atouts et handicaps du bassin dans le tableau suivant.

« Handicaps »	« Atouts »
<p>Déprise démographique</p> <p>Secteurs traditionnels en crise</p> <p>Fort enclavement routier</p> <p>Main d'œuvre non qualifiée</p> <p>Concurrences territoriale et internationale accrues</p> <p>Hypertrophie toulousaine</p>	<p>Forte tradition industrielle (flexibilité et haut de gamme)</p> <p>Présence d'un groupe industriel moteur (GPF)</p> <p>Enseignement supérieur et technique en développement</p> <p>Capacité à travailler à l'échelle internationale</p> <p>Programme TIC et Réseau Métropolitain à Haut Débit</p> <p>Projet de Centre Hospitalier Intercommunal (CHIC)</p> <p>Intercommunalité active</p> <p>Qualité de vie</p> <p>Effet d'entraînement de la croissance toulousaine</p> <p>Présence d'un aéroport</p>

Tableau 29 : Le bassin de Castres-Mazamet : handicaps et atouts

C'est certainement au tournant du XXI^e siècle que les politiques d'accompagnement et de développement ont progressivement commencé à changer et à glisser vers la reconversion, affichant de plus en plus les opportunités que pourrait amener la présence du réseau métropolitain à haut débit. Mais les aides aux secteurs traditionnels (occupant encore plus de 2000 emplois pour la seule branche du textile), qui sont invités à introduire les TIC dans leurs entreprises⁴⁵¹, perdurent évidemment ; ainsi, le CIADT du 18 mai 2000 incluait le bassin, au titre des mesures territoriales à prendre pour les bassins d'emploi en reconversion. Il s'agissait

⁴⁵¹ Des ateliers d'accompagnement sont notamment réalisés par la CCI. Pour ce qui est de la place des TIC dans les SPL, cf. Vidal M. et Puel G. (2001) : op.cit.

précisément de « *renforcer l'attractivité du Tarn* », les bassins de Carmaux et de Graulhet étant également concernés, et d' « *accélérer la reconversion des bassins minier et textile* ».

Trois documents sont extrêmement intéressants pour étudier le positionnement actuel des acteurs économiques et les grandes orientations stratégiques :

- le Contrat d'Agglomération 2003-2006 ;
- le Programme d'appui à la redynamisation économique du bassin de Castres-Mazamet ;
- le Projet 2015 de Grande Agglomération de Castres-Mazamet.

Dans le contrat d'agglomération, même s'il n'est pas tout à fait question de reconversion, le préambule identifie « *deux grands objectifs stratégiques qui visent respectivement à :*

- *accroître la compétitivité du territoire ;*
- *renforcer la cohésion du territoire tout en préservant ses diversités.* »⁴⁵²

Ainsi, on peut lire quelques lignes plus bas que

*« la mauvaise accessibilité du territoire de l'Agglomération Castres-Mazamet ne le rend pas attractif pour les entreprises et recèle même un risque d'évasion économique. Il y a en effet corrélation étroite entre déclin démographique, baisse de l'emploi salarié et enclavement. Au regard de ces handicaps, l'ensemble des partenaires ont (sic) pour ambition de reconstruire un territoire attractif et performant au sein de l'espace eurorégional. »*⁴⁵³

Par ailleurs, signe de l'évolution du territoire et de sa vision par les acteurs locaux, une partie du document – intitulée « *Une prise de conscience collective et partagée pour l'avenir de Castres-Mazamet* » – va directement dans le sens d'un repositionnement :

*« depuis quelques décennies, les profondes mutations de l'économie de marché ont bouleversé les équilibres et les situations acquises. Le territoire doit aujourd'hui poursuivre une difficile reconversion de ses activités traditionnelles, alors qu'existent des freins à son re-développement. »*⁴⁵⁴

La conséquence de cette tentative de reconversion étant la volonté de profiter de certains avantages spécifiques parmi lesquels apparaissent désormais clairement le Groupe Pierre Fabre et les TIC :

*« Diverses actions, fondées sur le partenariat, ont hissé l'agglomération de Castres-Mazamet à un niveau d'équipement et de services aux entreprises, sans commune mesure avec sa taille ; notamment en matière de recherche privée (premier pôle en Midi-Pyrénées) (sic !), de transfert de technologie (Centre régional d'innovation et de Transfert de Technologie, technopole textile) et de Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.) pour lesquelles Castres-Mazamet fait figure de précurseur au niveau national. »*⁴⁵⁵

C'est sur le contrat d'agglomération que nous nous sommes appuyés ici, mais l'analyse des deux autres documents cités précédemment permet de démontrer le même glissement. Ainsi,

⁴⁵² Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, *Contrat d'agglomération*, Op. cit., p.5.

⁴⁵³ Ibid.

⁴⁵⁴ Ibid, p.23.

⁴⁵⁵ Ibid.

en mai 2004, le document de Programme d'Appui à la redynamisation économique⁴⁵⁶ présentait lui aussi 5 volets structurants de l'action à mener sur le territoire :

- les Technologies de l'Information et de la Communication ;
- l'appui à la création d'entreprises et au développement de nouvelles activités ;
- la consolidation des secteurs traditionnels en mutation (textile, bois, granit, mécanique industrielle et métallurgie) ;
- une offre immobilière et de services aux entreprises structurée et qualifiée ;
- un pôle d'enseignement et de recherche.

Les citations pourraient se succéder afin d'illustrer le glissement de ce discours. Cependant, pour nous limiter à celles-ci et finir de démontrer que les TIC sont désormais pleinement intégrées au volet local de développement, citons enfin Jean-Luc Chambault, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération, qui précisait, lors d'un séminaire, que :

« lorsque s'est faite la transformation du district en Communauté d'agglomération, en décembre 1999, les TIC ne pouvaient figurer comme une compétence intercommunale, les dispositions réglementaires ne permettant pas aux collectivités (...) d'intervenir dans ce domaine.

Cependant, l'enjeu de développement économique lié aux TIC était déjà clairement identifié, et c'est au titre de la compétence de développement économique, compétence première et sans doute principale des communautés d'agglomérations, qu'a été décidé l'intérêt communautaire relatif au "soutien au développement des infrastructures et des activités liées aux TIC, en particulier par des subventions ou participations à la SAEM INTERMEDIASUD".

Depuis, l'élaboration du projet d'agglomération a fourni l'opportunité pour que la place des TIC dans le développement territorial soit débattue et explicitée. »⁴⁵⁷

C'est donc sur l'histoire de cette place des TIC dans le développement territorial de l'agglomération que nous allons nous pencher désormais.

2.3.2 – L'introduction et la mise en place des TIC dans le bassin de Castres-Mazamet

Les dynamiques spatiales s'inscrivent majoritairement dans le temps long. Certes, c'est une notion relative. Mais lorsqu'il s'agit d'un programme lié aux TIC, ce temps long peut sembler un paradoxe : en effet, alors que d'une part, les TIC renvoient à des images (ou mythes...) telles que l'immédiateté, l'abolition des distances, l'accès aux usages, etc., ces mêmes TIC nécessitent un temps certain avant de devenir réalité sur le terrain, à la fois en terme d'infrastructures, d'accessibilités, et d'usages potentiels ou véritables.

⁴⁵⁶ Op. cit., p.5 et passim.

⁴⁵⁷ Chambault J.-L. (2003) : « Agglomération de Castres-Mazamet : plateforme numérique et développement territorial », in *Recompositions Territoriales et TIC*, Cen@, 230p., p.106.

En effet, sur le bassin de Castres-Mazamet, le programme global de développement lié aux TIC – toujours en déploiement – a mis plus d’une décennie⁴⁵⁸ à se dessiner et à se mettre en place, depuis les premières expérimentations jusqu’à l’inauguration des infrastructures. Sur l’échelle du temps des collectivités locales, c’est une durée honorable ; pour des industriels en attente urgente de ces services, le temps a sans doute paru plus long même si, au final, le territoire restait précurseur en la matière et que le partenariat public-privé qui s’est mis en place a sans aucun doute permis d’accélérer l’avancée des dossiers.

Au cours des dernières années, l’expérimentation de Castres-Mazamet en matière de TIC a fait l’objet d’articles ou notes de recherche publiés des revues scientifiques ou des ouvrages. Pensons par exemple à celui de Nicole Fournier⁴⁵⁹ dans *Autoroutes de l’information et dynamiques territoriales* ; article dans lequel elle abordait la question par l’entrée « sociale » du projet de Médiacastres tout en mettant en avant le fait que les ultimes évaluateurs du projet seraient en fait les usagers eux-mêmes. Le programme en était alors aux débuts de sa phase opérationnelle. Citons aussi celui de Jean-Thierry Julia, dans *Sciences de la Société*⁴⁶⁰ ; texte dans lequel il fait notamment – outre un petit historique – le point sur la place de certains acteurs. Et puis nous avons également, pour notre part, tenté d’amener notre propre contribution, par des articles et interventions.

Mais, à l’exception de ces contributions ponctuelles, aucun travail ne fait, à notre connaissance – et malgré la parution de textes qui auraient pu servir de déclaration d’intention pour des terrains de thèse⁴⁶¹ –, le point sur l’ensemble du programme et sur ses éventuelles retombées sur le territoire.

Avec la connaissance acquise du terrain et de ses acteurs, grâce aux entretiens et revues de presse réalisés, il nous semble possible, dans les pages qui suivent – et après avoir fait, dans la sous-partie précédente, une présentation assez précise du contexte – d’avoir ici une triple ambition :

- il s’agit d’une part de rappeler les principales étapes de la mise en place du programme de développement local par les TIC ;
- d’autre part, nous reviendrons sur le projet en lui-même, afin de voir quels en étaient (ou sont aujourd’hui) les objectifs et selon quels dispositifs il était envisagé d’atteindre ceux-ci ;

⁴⁵⁸ Et cinq ans entre le lancement des études pour la faisabilité d’un tel projet et l’inauguration de son infrastructure.

⁴⁵⁹ Fournier N. (1998) : « Médiacastres. Un projet social à Médiacastres », pp.239-255, in Lefebvre A. & Tremblay G., *Autoroutes de l’information et dynamiques territoriales*, PUQ & PUM, 347p.

⁴⁶⁰ Julia J.-Th. (2003) : « Démocratie cherche électronique... Vers une plateforme numérique à Castres-Mazamet », *Sciences de la Société*, n°60, octobre. Cf. : <http://www.univ-tlse2.fr/scsoc/60/1.html#11> – lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁴⁶¹ Chiabaut K. (2002) : « Recomposition territoriale et TIC à Castres-Mazamet, France », in *Networks and Communication Studies, NETCOM*, vol. 16, n° 1-2, pp. 43-52. Cf. : http://recherche.univ-montp3.fr/mambo/netcom_labs/volumes/articlesV16/Netcom43-52.pdf - lien vérifié le 15 janvier 2006.

- enfin, nous étudierons de quelle manière se sont impliqués les différents acteurs, selon quelles stratégies et en véhiculant quelles images (de développement et/ou de marketing).

Tout ceci nous permettra de réaliser, dans la sous-partie suivante, un premier bilan de l'expérimentation liée aux TIC dans le bassin de Castres-Mazamet.

2.3.2.1 Les TIC dans le bassin : une histoire en construction...

Comme nous l'écrivions précédemment, la relation du bassin de Castres-Mazamet avec les TIC ne s'est pas faite du jour au lendemain mais plutôt par touches successives d'expériences ou d'innovations, selon un modèle de type incrémental. Bien sûr, la mise en service du réseau métropolitain à haut-débit peut quant à elle être considérée comme un élément bien plus radical d'innovation. L'idée est ici de montrer que l'histoire des TIC, dans le bassin, est en train de se construire, mais en gardant à l'esprit que l'expérimentation autour des TIC est toujours en cours de déploiement. Il nous semble cependant important de reprendre les principales dates et étapes successives de ce programme.⁴⁶²

⁴⁶² Pour les pages qui suivent, cf. notamment : <http://www.itmedia2.com/presentation.htm>, FING (2001) : « Castres-Mazamet et les NTIC : 12 ans d'histoire ! » : <http://www.fing.fr/index.php?num=1211,2> et Vidal M. & Lefebvre A. (sous la dir. de) (2005) : *Historique et Mise en place des TIC dans le bassin de Castres-Mazamet*, Enquête-école du DESS-TICDT, 64p. – liens vérifiés le 15 janvier 2006.

Repères : les dates clés du projet TIC

- 1989 :** Lancement du projet « Villes Franches 2000 » par le Conseil Régional et l'Agence Axis
- 1992 :** Création de Médiacastres, centre pour la promotion et la diffusion des NTIC
Les services municipaux de Castres sont dotés d'un SIG
- 1993 :** Un GFU (Groupement Fermé d'Utilisateurs) relie trois bâtiments municipaux de la ville de Castres
- 1994 :** Ouverture d'un cybercentre à Castres, 2 ordinateurs connectés à Internet.
Etude commandée à Médiacastres sur la faisabilité d'une boucle locale – Projet de Schéma directeur pour les NTIC dans le Sud Tarn
- 1995 :** Elections municipales : Arnaud Mandement (PS) est élu à la Mairie de Castres
- 1996 :** Médiacastres rend son étude sur la boucle locale : conclusions favorables
L'IDATE livre au District un schéma directeur des TIC
Lancement du projet de MAN (Metropolitan Area Network)
- 1997 :** Labellisation du réseau métropolitain en fibre optique "Projet d'intérêt public" par le ministère de l'industrie et des télécommunications
Ouverture du département SéréCom à l'IUT de Castres
Création de la SAEM Intermediasud⁴⁶³, chargée de mettre en place et de gérer la plate-forme numérique à haut débit
Contribution financière de l'Union Européenne via le projet Anthémis (promotion des TIC)
- 1998 :** Le 1er ministre précise les axes prioritaires pour favoriser l'entrée dans la société de l'information
Création du Causse Espace d'Entreprises: zone intercommunale à vocation industrielle ou tertiaire ; emplacement du téléport
- 1999 :** Raccordement de la mairie de Castres à la boucle locale
Ouverture d'un Espace Culture Multimédia (ECM)
Mise en service du backbone réalisé par Spie et Alcatel
Création du CODREMSI⁴⁶⁴
- 2000 :** Création d'ITMedia (Médiacastres + CSA CUMAV Tarn)
Le projet local est soutenu par un CIADT
Raccordement des écoles primaires et maternelles ; création d'un intranet
Ouverture du DESS TIC-DT à Castres
- 2001 :** Elections municipales : Pascal Bugis (DVD, aujourd'hui UMP) est élu à la Mairie de Castres
ITMedia promoteur du projet européen DANTE (publications didactiques)
Lancement de l'appel d'offre pour la réalisation de la deuxième phase du réseau
- 2002 :** Fin de la construction du réseau
Montée en puissance de l'activité de formation Pyramide
- 2003 :** Inauguration du dernier tronçon du MAN reliant les 5 centres hospitaliers
- 2004 :** Intermediasud et 9Telecom créent IMS Networks afin d'offrir du très haut débit à destination des particuliers et des entreprises
- 2005 :** ITMedia devient ITMedia2 (promotion de la relation à distance via les TIC)

Tableau 30 : Repères : les dates clés du projet TIC

⁴⁶³ La SAEM Intermediasud a été élue « SEM d'or 2000 » dans la catégorie « Services » par la Fédération Nationale des Sociétés d'Economie Mixte. - <http://www.fedsem.fr> – lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁴⁶⁴ Consortium pour le développement des réseaux métropolitains et la société de l'information.

Dans le bassin de Castres-Mazamet, on s'accorde généralement à dire que la politique axée sur les Technologies de l'Information et de la Communication trouve ses premières véritables racines en 1989, année du bicentenaire de la Révolution française à l'échelle nationale. Localement, 1989 peut ainsi symboliser l'entrée véritable du territoire dans l'ère du numérique et de la Troisième Révolution Industrielle... C'est à cette année là que remonte effectivement le lancement du projet de programme expérimental « Villes Franches 2000 » impulsé par le Conseil Régional de Midi Pyrénées, en partenariat avec les collectivités locales et les Chambres de Commerce et d'Industrie. Trois sites avaient été choisis en Midi-Pyrénées : Auch, Rodez et Castres. Un espace de visioconférence avait été installé dans chacune de ces trois villes, l'objectif étant d'utiliser les réseaux afin de décroquer des zones du territoire régional en mettant l'accent sur la formation. Le projet avait pour vocation de créer des échanges entre « villes jumelles » mais souffrait véritablement du manque de contenus, d'usages, et d'utilisateurs. D'ailleurs, l'expérience a été stoppée relativement rapidement à Auch puis à Rodez ; malgré des résultats très mitigés, les acteurs locaux de Castres décident de tenter de persévérer. Médiacastres est créée dans le cadre de ce projet. Parallèlement à cela est apparu le premier centre multimédia à Castres, permettant une sensibilisation progressive du public citoyen aux usages des TIC. En 1992, les services municipaux se dotent d'un Système d'Information Géographique (SIG) et en 1993 est mis en place un petit réseau en fibre optique reliant trois bâtiments des services municipaux⁴⁶⁵.

En 1994, une étude de faisabilité est commandée à Médiacastres (organisme chargé d'abord des formations en gestion et comptabilité) sur la mise en place d'un réseau urbain qui interconnecterait, d'une part, les sites du Groupe Pierre Fabre et, d'autre part, ceux de la mairie de Castres. La ville poursuit sa politique de sensibilisation en ouvrant un cyber-centre à la Chambre de Commerce et d'Industrie avec deux ordinateurs connectés à Internet (connections RTC). A l'époque, cette initiative est très innovante. La ville poursuit le projet par des actions ponctuelles comme la mise en place d'un forum de sensibilisation des entreprises à l'Internet en 1995. Le mois de juin 1995 est marqué par les élections municipales et l'arrivée d'Arnaud Mandement (PS) à la Mairie de Castres.

L'étude de faisabilité menée par Médiacastres étant encourageante, la ville de Castres se lance dans la construction d'un réseau MAN (Metropolitan Area Network) en 1996. En 1997, un partenaire privé et acteur local de premier ordre, le GPF, fait de la création de la boucle locale permettant de relier 10 de ses bâtiments et de communiquer vers le monde un élément stratégique dans son implication territoriale dans le Tarn, évoquant même de possibles délocalisations d'effectifs.

Diverses études – de Médiacastres et du cabinet d'étude IDATE – crédibilisent ce projet de réseau métropolitain en fibre optique, qui reçoit du Ministère de l'industrie et des télécommunications le label de « projet d'intérêt public » en mars 1997. Ce label permet au

⁴⁶⁵ Le rôle de Henry Coye, de la Mairie de Castres, dans l'introduction des TIC et la mise en place d'une culture TIC est à noter ; cf. *infra*.

bassin de Castres Mazamet de lancer cette « expérimentation » dans un domaine où les collectivités territoriales n'ont à l'époque pas les compétences pour agir.

Pour aménager, exploiter et assurer la maintenance de la plate-forme numérique à haut débit, une Société d'Economie Mixte est créée en juillet de la même année : Intermédiasud. Ceci représente un enjeu important pour le bassin, car les opérateurs privés ne sont pas intéressés par le fait d'investir dans des réseaux locaux de fibre noire dont la rentabilité est très loin d'être assurée.

Par ailleurs, toujours en 1997, l'Union Européenne apporte une contribution financière directe au projet par le biais du programme Anthémis, dont l'objectif était d'informer et de sensibiliser les PME aux enjeux économiques potentiels de la société de l'information ; d'autres financements suivront. Le bassin d'emploi de Castres-Mazamet ayant été reconnu bassin en reconversion industrielle, cela lui vaut notamment le classement en Objectif 2 et l'attribution de fonds européens au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Ainsi l'Europe participe-t-elle par exemple au financement de ce réseau à haut-débit à hauteur de 450.000€ (3 millions de francs, à l'époque).

En 1998, le Premier ministre (L. Jospin) précise les axes prioritaires pour favoriser l'entrée de la France dans la société de l'information. Cette même année est créé « *Le Causse, Espace d'Entreprises* », zone intercommunale à vocation industrielle et tertiaire entre Castres et Mazamet, à proximité immédiate de Labruguière. Sur cette zone sera également localisé le téléport.

À la mi-mars 1999, le réseau privatif de fibre optique est inauguré par les laboratoires Pierre Fabre et fin juin de la même année, la mairie de Castres effectue son raccordement à la boucle locale.

C'est Cegetel, la filiale télécommunication du groupe Vivendi, qui exploite le réseau à fibre optique d'Intermédiastud. Cet opérateur est intégré à un consortium (CODREMSI, association de loi 1901) de compétences et de moyens au sein duquel on retrouve Intermédiasud, la Compagnie des signaux, Cisco pour le montage technique, et la société CapLaser pour la gestion des serveurs applicatifs. L'objectif est de faire de l'animation et de la R&D en TIC pour le développement économique et social du territoire.

La boucle dessert alors les entreprises partenaires. Pour élargir son utilisation, elle devient « boucle d'affaires tout IP », basée sur les technologies de Cisco Systems puis gérée par Cegetel, qui propose, pour la première fois en Europe, de tels services aux entreprises et aux particuliers. France Telecom est également présent : son action concerne autant les infrastructures, à travers la mise en place d'une plateforme numérique, que les services, par la mise en réseau des écoles et bâtiments municipaux.

En l'an 2000, l'Assemblée Nationale adopte un amendement qui assouplit les règles d'intervention des collectivités locales dans le développement des infrastructures de télécommunications ; la même année, la mairie de Castres crée ITMédia dans le but de rapprocher les activités de Médiacastres (association chargée du développement et de l'expertise autour des TIC) et celles de l'Association CSA CUMAV du Tarn (centre de ressources et de production audiovisuelle et coopérative d'utilisation de matériel audiovisuel).

ITMédia gère alors un important parc audiovisuel mis à la disposition d'associations, d'entreprises et de collectivités.

La politique de mise en réseau des acteurs continue en septembre 2000 par la liaison via un Intranet (220 micro-ordinateurs, 14 serveurs de 2Mbits) des 33 écoles primaires et maternelles de l'agglomération de Castres-Mazamet. En novembre 2000, la mairie de Castres s'équipe de 70 postes IP. Cette même année, le Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (CIADT) du 18 mai soutient largement le projet, localisé sur un territoire en reconversion⁴⁶⁶.

L'année 2001 est marquée d'une part par le lancement d'un appel d'offre pour la réalisation de la deuxième phase du réseau (terminé en 2002) et d'autre part par un changement de majorité politique à la tête de la ville de Castres. Les causes de l'échec d'Arnaud Mandement aux élections municipales sont multiples et ne peuvent bien sûr pas être directement reliées au programme de développement par les TIC, qu'il avait largement initié et soutenu. Des parallèles avaient cependant été faits avec le cas de Michel Hervé, maire de la symbolique Parthenay, et lui aussi battu.

Nous pouvons faire ici une parenthèse pour reprendre un article de *L'Express* relativement dur vis-à-vis de Pierre Fabre mais démontrant néanmoins la place que celui-ci occuperait, dans l'ombre du pouvoir local...

« Arnaud Mandement, maire socialiste de Castres de 1995 à 2001, a vu dans Pierre Fabre "l'étoile noire autour de laquelle on gravite sans jamais la voir". L'idée d'aller faire allégeance au véritable maître de Castres, à l'instar des autres élus, cabrait ce cabochard. Quand, pour réduire le coût de la vignette de son parc automobile, Pierre Fabre décida d'immatriculer les quelque 900 voitures de sa société non plus à Castres mais à Boulogne (Hauts-de-Seine), siège de la direction de la communication - privant par contrecoup la commune d'un budget équivalent au quart de la taxe professionnelle - Mandement ne se gêna pas pour dénoncer, à haute voix, ce « mauvais coup ». Plus tard, Pierre Fabre, qui avait promis d'offrir à sa ville, sur ses deniers, un stade de rugby flambant neuf, renonça tout net à son projet: il avait appris que, en conseil municipal, l'indocile édile n'avait pas jugé prioritaire de donner à cet équipement le nom du donateur, comme l'en pressaient les élus de l'opposition de droite. Le sort de Mandement était scellé. En 2001, ses amis reconnurent dans la propagande de son concurrent, Pascal Bugis, la patte des professionnels de la communication de Pierre Fabre SA. Bugis fut élu. Aujourd'hui, entre lui et Pierre Fabre, tout baigne. Les deux hommes se voient de temps en temps. Lors de leur dernière rencontre, dans un restaurant de Castres, M. le Maire a présenté à Pierre Fabre son programme de restructuration du quartier de la place Jean Jaurès. Enchanté, le pharmacien a pronostiqué: "Tu seras réélu." L'ordre Fabre est restauré. »⁴⁶⁷

⁴⁶⁶ Cf. *supra*.

⁴⁶⁷ Molénat J. (2004) : « L'empire FABRE – L'empire de l'influence », *L'Express*, 19 janvier. Cf. : <http://www.lexpress.fr/info/economie/dossier/fabre/dossier.asp> - lien vérifié le 15 janvier 2006. Outre la chute de l'article, qui conclut la citation, remarquons-en aussi le chapeau, qui évoque sans détour la véritable influence du « pharmacien castrais » : « *De la pharmacie aux médias, l'industriel tarnais a élevé le maniement des hommes au rang des beaux-arts et, dans l'entreprise comme en politique, a toujours su mettre les autres à son service. Fidèle à sa ville d'origine, il est le vrai maître de Castres et l'un des seigneurs de Midi-Pyrénées* ».

Plus tard, le 17 avril 2003 est également une date importante dans l'introduction des TIC dans le bassin Castres-Mazamet : c'est en effet la date d'inauguration du dernier tronçon du MAN, reliant ainsi les cinq centres hospitalier. Le chantier est réalisé par Alcatel.

Le gouvernement, lors du CIADT de décembre 2003, met en place un programme de soutien pour le bassin de Castres-Mazamet, visant à sa redynamisation économique pour un coût estimé à 24,57 millions d'euros. Ce programme d'appui reprend des financements du Contrat de Plan Etat-Région et apporte des moyens complémentaires pour trois ans ; cinq volets ont été définis, dont celui du développement des « NTIC ». Il est prévu de prolonger la boucle de fibre optique de Castres-Mazamet jusqu'à Labastide Rouairoux, afin de la relier au futur réseau de l'Hérault.

En mai 2004, Intermédiasud lance, en partenariat avec 9 Telecom, IMS Networks, une offre « Triple Play » (téléphonie, Internet et télévision) à très haut débit ; IMS Networks procède par ailleurs au dégroupage de la boucle locale.

Le mois de décembre 2004 marque l'ouverture du marché. En effet, la SEM e-Téra (avec son partenaire Free) entre en concurrence avec IntermédiaSud (IMS Networks).

En 2005, les offres des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) se multiplient et le dégroupage total commence en fin d'année. Dans le même temps, ITMedia devenait ITMedia2, élargissant le spectre de ses compétences.

2.3.2.2 Un projet s'adaptant aux spécificités du territoire...

Les différentes expérimentations locales en matière de TIC ont conféré au territoire, en quelques années, une expérience certaine en la matière, parfois même avant que la loi n'autorise les acteurs locaux à s'impliquer autant ; cependant, les jeux d'acteurs et les objectifs de ceux-ci sont bien sûr plus complexes que ne peut le laisser transparaître un court historique factuel tel que nous venons de le présenter – nous développerons ceci en suivant.

Le projet, comme nous allons l'étudier, a cependant quelque peu évolué, au fil du temps, afin de devenir, à partir des quelques expériences ponctuelles initiales (« Villefranche 2000 », Cybercentre, etc.), un véritable programme de développement par les TIC.

Ainsi, celui-ci se concrétise à partir de 1996, avec le dossier de labellisation pour les « Autoroutes de l'Information » et suite au classement du Bassin du sud du Tarn en Objectif 2 par la Communauté européenne. Médiacastres indique que

« les partenaires socio-économiques du Sud du Tarn ont choisi la voie de la proposition et de l'expérimentation pour élaborer un projet de redynamisation du Bassin, au cœur d'une stratégie d'aménagement du territoire. (...) Le district de Castres-Mazamet a pour objectif de développer le Bassin en utilisant les nouvelles technologies de l'information comme vecteur de restructuration afin :

- d'accroître la compétitivité des entreprises (partage de savoir-faire, mutualisation des moyens) ;*
- d'augmenter l'attractivité des sites du Bassin (nouvelles entreprises et nouvelles activités) ;*

- *d'améliorer l'environnement socio-économique (cadre de vie, services d'intérêt général).*

*L'objet principal de ce projet est donc de développer une Plateforme Numérique de services avancés de télécommunications et d'en permettre l'accès aux entreprises, organismes publics et habitants de la région du Sud du Tarn. Ces services de télécommunications seront développés sur la base d'un réseau optique à haut débit. »*⁴⁶⁸

Effectivement, au vu des besoins des entreprises locales en télécommunications⁴⁶⁹ et du « *prix élevé, prohibitif* »⁴⁷⁰ de France Telecom, le seul opérateur à être établi localement et « *[n'ayant] pas affiché de volonté de participation, avec le District, à l'opération d'aménagement du territoire qui lui a été proposée* »⁴⁷¹, Mediacastres indique la nécessité d'avoir une démarche véritablement innovante.

Outre la mise en place d'infrastructures, il s'agit donc de réaliser des investissements immatériels structurants désormais indispensables à la compétitivité des acteurs privés mais qui leur sont financièrement hors de portée – tout du moins en ce qui concerne les PME-PMI. Mediacastres prévoit d'avoir un rôle déterminant en matière d'études, de recherche, de développement, et afin de favoriser « *les synergies et les fertilisations croisées de compétences* »⁴⁷².

Par ailleurs, le projet envisageait la création de sites d'accueil pour les entreprises (PME-PMI), les Télécentres, ceux-ci devant être « *à la fois des points d'accès aux services de télécommunication et des lieux de support technique et d'apprentissage (mise en œuvre et usage des services)* »⁴⁷³.

Enfin, le projet a pour ambition de maîtriser les moyens d'un développement harmonieux pour les villes et les campagnes, en améliorant notamment les conditions d'accès à la culture, la formation et la santé.

Afin d'atteindre ces différents objectifs, les partenaires du projet s'appuient sur la SAEM Intermédiasud, alors en cours de création et dont le capital (alors 2MF, soit 300.00€) doit être réparti selon le diagramme suivant. Il est intéressant de noter que dans ce premier tour de table, les acteurs publics sont largement majoritaires (75%) tandis que les partenaires strictement privés à destination desquels est notamment orienté le projet se répartissent ¼ du

⁴⁶⁸ Mediacastres (1996) : *Plateforme numérique de Castres-Mazamet/2000*, Dossier de labellisation « Autoroutes de l'Information », Ministère de l'Industrie, des Postes et Télécommunications, 53p., pp.10-11.

⁴⁶⁹ Téléphonie à l'international, EDI, communications inter-établissements, visio-conférence, vidéosurveillance, accès Internet, téléformation, Intranet, télémédecine, téléphonie mobile.

⁴⁷⁰ Mediacastres (1996) : op. cit., p.14.

⁴⁷¹ Ibid.

⁴⁷² Ibid., p.34.

⁴⁷³ Ibid.

capital.

Cependant, si les Laboratoires Pierre Fabre comptent 22% du capital, notons que d'autres entreprises (certaines après avoir été démarchées, certes...) s'impliquent dans le projet, même si c'est surtout de l'ordre de la participation symbolique. Ce sont à la fois des entreprises des principaux secteurs d'activité du bassin, et de l'ensemble du territoire :

- De Cathalo SA (secteur du tissage, entreprise appartenant au groupe Chargeurs, localisée à Castres),
- Bayelec SARL (électronique / automatismes, Lempaut),
- SOFIC SA (leader européen de la fabrication d'aiguilles dentaires, Aussillon),
- Borcher SA (chimie, groupe Bayer, Castres),
- Carreman SA (tissage, groupe Michel Thierry, Castres),
- Caplaser SA (informatique / télématique, Castres),
- Gillet SA (fonderie, Castres),
- Marceau Amalric SA (mécanique, Bout du Pont de l'Arn),
- Tricotage Castrais Industrie SA (bonneterie, Castres).

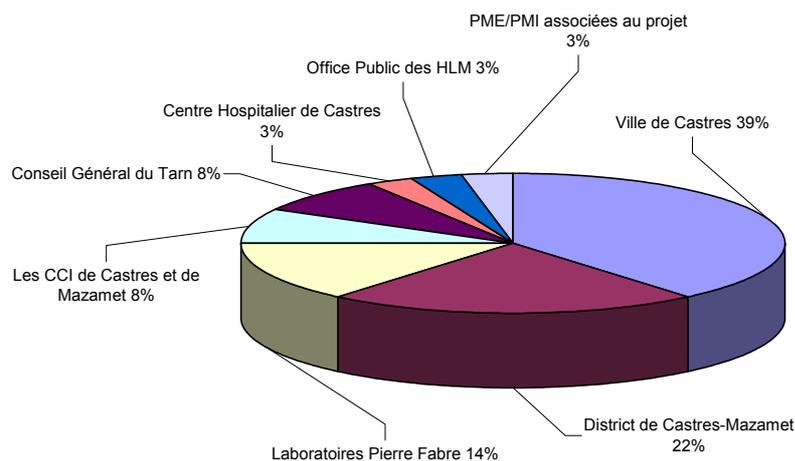


Figure 25 : Les actionnaires de la SAEM Intermédiasud (répartition telle que projetée pour sa création)

La SAEM est chargée du financement – en plus des aides complémentaires – de la construction des infrastructures passives et actives de télécommunications. Au-delà de la construction, Intermédiasud se voit attribuer pour missions, d'une part, d'en réaliser l'exploitation et la maintenance et, d'autre part, de gérer les contrats avec les opérateurs et fournisseurs de services. Comme il est rappelé dans le dossier de labellisation, « *la SEM vise à la cohérence et à la pertinence des actions en veillant à l'adéquation offre/besoin pour le compte de ses actionnaires, dans le respect de la logique de développement local et d'aménagement du territoire qui anime le projet...* »⁴⁷⁴

⁴⁷⁴ Ibid, p.40.

Ce programme d'aide au territoire, tel qu'il était projeté en 1996 avec un budget de quelques 3 millions d'euros, trouve un large écho dans des documents plus récents ; en effet, les objectifs – encore incertains, quoique déjà ambitieux – de Médiacastres dans son dossier de labellisation aux « Autoroutes de l'Information » se retrouvent largement dans le Contrat d'agglomération 2003-2006 ainsi que dans le projet de Grande agglomération 2015 :

« L'avance acquise dans le domaine des TIC doit être conservée sur le plan des infrastructures. Ce réseau, d'ores et déjà interconnecté à celui des opérateurs nationaux via Toulouse, est un pôle de référence en matière d'usages et de services des TIC. Le seul équipement téléportuaire existant de Midi-Pyrénées doit être conforté comme noeud d'échanges Internet en l'insérant dans le Programme d'Actions Régional pour la Société de l'Information (PARSI). »

Quatre orientations sont privilégiées dans le Contrat d'agglomération pour parvenir aux objectifs :

- assurer l'interconnexion du réseau métropolitain de la « Grande Agglomération Castres-Mazamet » aux réseaux paneuropéens grâce à la création d'une dorsale optique s'inscrivant dans le schéma régional Midi-Pyrénéen mais aussi dans le maillage des territoires du Massif Central, ceci via Revel, Castres, Lacaune et Millau ;
- créer les conditions du développement de leur « capillarité » (jusqu'à l'utilisateur final) et de la mobilité, à partir de la dorsale optique métropolitaine, en ayant recours aux technologies les plus avancées (désormais qualifiées d'alternatives) ;
- intensifier la pratique des TIC, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Schéma directeur de développement des usages et des services ;
- renforcer le périmètre d'influence et le déploiement d'équipements sur la plateforme téléportuaire pour servir de base au développement économique de l'agglomération tout en l'inscrivant dans des projets d'intérêts régionaux.

Mais, en outre, l'agglomération souhaite utiliser les TIC dans le but de renforcer la cohésion du territoire :

- d'une part en achevant la couverture totale du territoire par la téléphonie mobile et en permettant le raccordement au réseau haut débit des entreprises et des particuliers dans le cadre d'un schéma directeur conçu à cet effet ;
- d'autre part en s'affirmant comme un territoire pilote au plan européen, en matière de télé services, dans les secteurs de l'éducation, du travail, de la santé et de l'administration.

Ainsi, cette posture des acteurs locaux démontre non seulement que ceux-ci estiment avoir atteint certains de leurs objectifs initiaux (pouvant ainsi se targuer de servir de territoire pilote et de modèle), mais aussi qu'ils se doivent d'aller de l'avant (à la fois vers leurs propres usagers potentiels et en s'ouvrant aux territoires voisins) afin de ne pas perdre ce faible avantage compétitif qu'ils ont su acquérir.

Dans cette optique, on se rend compte que la place des citoyens comme cibles et usagers du programme de développement a largement évolué. Cependant, dans le même temps, la

répartition des actionnaires de la SAEM s'est largement modifiée, faisant une place plus importante aux acteurs privés. En effet, désormais, et selon la présentation faite par Intermédiasud sur son site Internet, 42% du capital (se montant aujourd'hui à 808.000€) sont entre les mains d'acteurs privés.

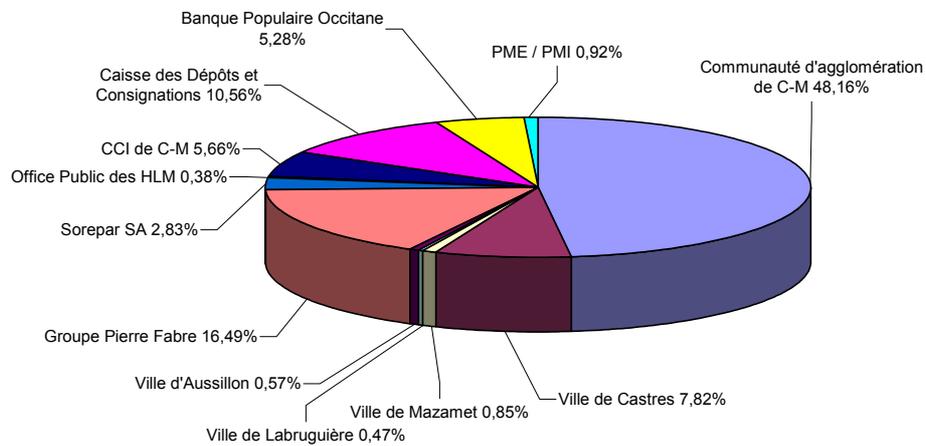
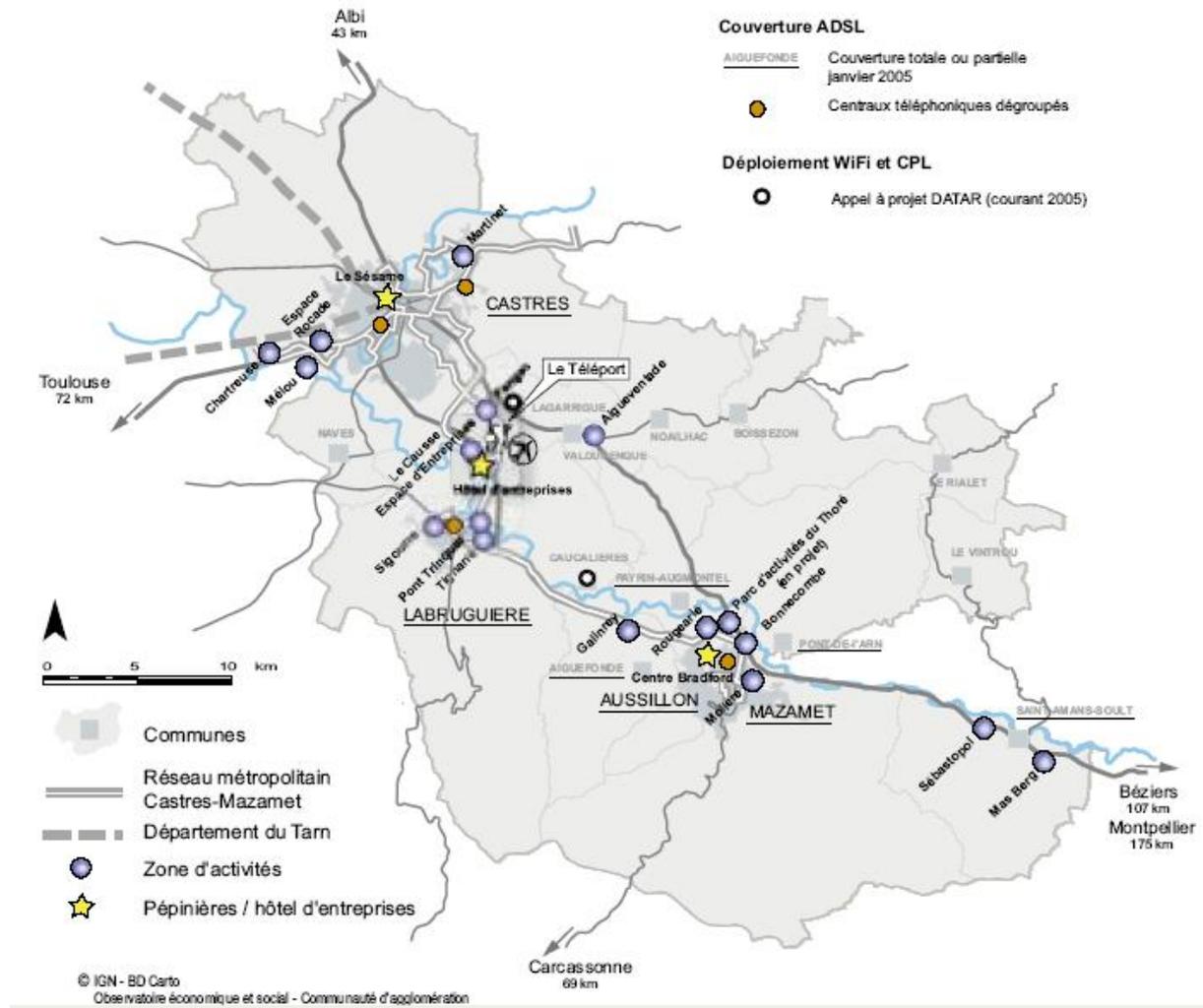


Figure 26 : Les actionnaires de la SAEM Intermédiasud (répartition actuelle)⁴⁷⁵

La répartition actuelle semble donc particulièrement traduire l'implication des acteurs locaux publics et privés. Une part significative du capital, s'élevant à 42 %, étant donc détenue par les actionnaires privés. Mais cette présentation d'Intermédiasud ne compte dans les acteurs publics que l'intercommunalité et les municipalités, laissant dans le bloc des partenaires privés la Caisse des Dépôts et Consignations ; la part des acteurs privés passe alors véritablement à moins d'un tiers. La présence dans un tel partenariat de la CDC, actionnaire d'Intermédiasud depuis décembre 1999, préfigurait ainsi le mandat de l'Etat donné à la CDC lors du CIADT de juillet 2001 confirmant le déploiement du haut débit.

⁴⁷⁵ Source : Site Internet d'Intermédiasud. Cf. : <http://www.e-teleport.net> – lien vérifié le 15 janvier 2006.



Carte 28 : Les réseaux de télécommunications sur le territoire de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Si la mise en place du projet de plateforme numérique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet a nécessité d'importants moyens concernant les infrastructures, les financements et la gestion, constatons aussi que ce projet prend bien sûr place dans les politiques visant à soutenir, aménager et développer ce territoire. Mais un autre aspect du projet doit être mis en avant, à savoir la place des acteurs locaux, publics et privés, aux objectifs sans doute différents mais finalement complémentaires, et dont le partenariat fut absolument indispensable pour la réussite du projet.

2.3.2.3 Un partenariat public-privé au bénéfice du territoire...

Il s'est dit beaucoup de choses concernant le partenariat public-privé qui s'est mis en place pour le projet ; notamment, bien sûr, pour ce qui est de la place qu'aurait occupé l'acteur incontournable du bassin, Pierre Fabre. Mais, s'il s'est tenu bon nombre de propos difficilement vérifiables, sans doute parfois exagérés et bien souvent contradictoires – selon que ces paroles provenaient des acteurs publics ou de l'incontournable acteur privé local – les entretiens réalisés ont également permis de mettre en exergue un discours en creux, des non-dits ou bien des sous-entendus ayant été largement révélateurs de l'importance des silences les entourant...

Cependant, au-delà de la simple polémique consistant à vouloir attribuer la véritable paternité du projet à l'acteur privé (qui aurait quelque peu « incité » les pouvoirs publics locaux à aller dans son sens) ou à l'acteur public (dont les propres projets pour le territoire auraient en fait rejoint les intérêts de l'entrepreneur), un positionnement médian et finalement partagé par bon nombre des observateurs locaux consiste à admettre que les deux projets ont bénéficié d'une concomitance opportune, se nourrissant l'un de l'autre, et au bénéfice final, au-delà des acteurs eux-mêmes, du territoire.

Nous pouvons revenir ici sur les différents acteurs impliqués dans le projet, en faisant notamment le point sur leurs stratégies ; il est en outre intéressant de se pencher sur les différentes images véhiculées autour du programme TIC.

Quelques éléments importants sont à relever en ce qui concerne les acteurs.

- Comme nous venons de le rappeler, l'un des points essentiels et caractéristiques de ce projet réside dans la mise en place de ce que l'on peut qualifier de « partenariat public privé » avec, côté privé, le Groupe Pierre Fabre (confronté à des coûts exponentiels de télécommunications) et, côté public, la Mairie de Castres (ayant une politique d'introduction des TIC, pour ses propres besoins puis à destination des citoyens) ainsi que le District (devenu Communauté d'Agglomération) de Castres-Mazamet.
- Les mairies de Castres, Mazamet, Aussillon et Labruguière ont bien entendu été parmi les acteurs clés de ce projet, en nom propre ou bien par l'intermédiaire des structures intercommunales ou financées (Intermédiastud). Cependant, Castres – ville-centre de l'agglomération – conserve une place à part, de premier rang, dans les financements puis, en conséquence, dans la livraison des infrastructures.
- La CCI, représentant les entrepreneurs locaux, a bien sûr été partie prenante dès l'origine, notamment afin de tenter d'orienter le projet vers les PME-PMI, pour lesquelles une participation directe était trop coûteuse.

- Le Conseil Général du Tarn, au départ énoncé parmi les partenaires, dans le dossier de labellisation, n'a en fait pas adhéré au projet, officiellement par manque d'intérêt, mais également pour différents motifs qui seraient notamment de l'ordre de positionnements interpersonnels. D'après les porteurs du projet, le Conseil Général aurait donc à nouveau manifesté un manque d'intérêt pour un tel projet quelques mois à peine avant de voir ses dirigeants créer une SEM, e-Téra⁴⁷⁶, en mai 2000, à vocation départementale mais positionnée majoritairement sur la partie nord du département. La SEM e-Téra est aujourd'hui impliquée dans des actions portant au-delà du Tarn.
- Les collaborations avec le Conseil Régional se sont, à l'inverse, montrées fructueuses, le projet étant intégré au sein du PARSI (Plan d'action régional pour la société de l'information) et le bassin faisant également l'objet de différentes études et expérimentations (sur les usages et les technologies alternatives, notamment) en partie financées par la Région ou ses satellites.

Pour aller au-delà des institutions (et des bisbilles relatives aux présumées pressions effectuées par le Groupe Pierre Fabre), l'impulsion ayant servi de catalyseur au projet a sans doute été donnée par Arnaud Mandement, élu en 1995 à la Mairie de Castres. Cherchant à redynamiser l'organisation des services municipaux, celui-ci se serait appuyé sur la « culture TIC » qui commençait à poindre, notamment suite à la mise en place, dès 1993, par Henri Coye (directeur des services informatiques de la ville de Castres), d'un premier réseau reliant trois bâtiments des services municipaux. Cette orientation vers les TIC est confortée par la présence de Médiacastres, que la mairie avait contribué à créer. Par ailleurs, cette « culture TIC » commençait également à poindre, chez les décideurs politiques, suite aux quelques expérimentations ponctuelles (citons « Villefranche 2000) et à l'avènement de la micro-informatique personnelle.

Parallèlement, bien sûr, les préoccupations de mise en réseau les sites locaux du Groupe Pierre Fabre (premier employeur et deuxième propriétaire immobilier local derrière la mairie de Castres) contribuaient sans aucun doute à l'accélération de la mise en place du projet.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte de l'Enseignement Supérieur prend, à ce moment là, un nouvel essor : il s'agit de mettre en place des formations originales, pour certaines en lien avec les TIC, afin de tenter de donner une dynamique au territoire et d'attirer une population jeune. La Communauté d'Agglomération s'est donc à la fois positionnée dans le cadre du projet de la cinquième université de Midi-Pyrénées – aujourd'hui Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion – dont Castres constitue l'un des sites⁴⁷⁷, et en essayant de se « porter volontaire » pour accueillir des formations et des laboratoires de recherche délocalisés depuis les universités toulousaines. Nous reviendrons là-dessus dans le paragraphe suivant sur les retombées du projet.

⁴⁷⁶ Cf. : <http://www.e-tera.com> – lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁴⁷⁷ Le CUFR J.-F. Champollion propose une offre de formation multi-sites, étant présent à la fois à Albi, Castres, Figeac et Rodez. Cf. : www.univ-jfc.fr – lien vérifié le 15 janvier 2006.

L'enseignement et les TIC sont donc perçus par la municipalité Mandement comme des leviers pour l'économie locale, très ancrée dans les industries traditionnelles (notamment le textile et le granit). Cette détermination, dont les retombées en terme d'emplois, de services ou de rayonnement n'étaient que peu visibles, pour les électeurs, a peut-être contribué à la défaite d'Arnaud Mandement aux élections de 2001. Depuis le changement de majorité à la municipalité, l'importance des discours directement liés aux TIC et à l'enseignement supérieur a sans doute quelque peu diminué⁴⁷⁸ – ce qui ne veut pas dire que les actions, dans ces domaines, ont pour autant cessé, loin de là.

Le positionnement d'Intermédiastud dans le projet de réseau à haut débit sur le territoire de Castres-Mazamet s'est clairement inscrit dans une démarche et une stratégie de développement territorial. Il s'agissait de mettre en place un réseau de fibre optique pour donner un nouvel essor technologique à un territoire englué dans la crise de ses industries traditionnelles, et ce depuis le début des années 1980. En effet, le territoire ne jouissant plus d'une image positive et, au contraire, portant comme un fardeau l'image d'un territoire en déprise économique et démographique, le projet avait donc notamment pour objectif de dynamiser le territoire, à la fois par le biais d'un programme transversal et en permettant à l'activité économique de profiter d'un avantage comparatif créé localement.

Dans cette optique, proposer l'accès à un réseau haut débit était une occasion pour attirer des opérateurs sur le territoire, dans le but d'utiliser des technologies de pointe et de faire jouer la concurrence, d'une part pour les entreprises locales ayant des besoins en communications (entre leurs différents sites) ou une part non négligeable de leurs clients à l'étranger, et d'autre part dans le but d'attirer des entreprises et de relancer l'économie locale.

Ainsi, la mise en place de ce réseau métropolitain permettait de faire baisser les coûts de communication et de gagner en performance, ce qui correspondait tout à fait aux attentes du Groupe Pierre Fabre et de la Mairie de Castres. IntermeDiastud fait très vite référence aux niveaux régional et national. Cependant, peu d'opérateurs sont finalement venus proposer des offres réalistes sur le territoire de Castres-Mazamet⁴⁷⁹, à l'exception de Cegetel, et les entreprises ne se sont pas véritablement précipitées pour accéder au réseau haut débit. Sans doute dans le but d'accélérer les choses et de tirer les prix vers le bas – mais dans une relative discrétion – soulignons la création d'un opérateur local en juin 2004, IMS Networks⁴⁸⁰, appartenant à la SAEM IntermeDiastud, suite à un accord-cadre conclu avec 9 Télécom.

⁴⁷⁸ Notons tout de même la médiatisation du projet d'école d'ingénieurs, fierté locale tardant cependant à avoir l'aval de la Commission des Titres d'Ingénieur ; *Le Monde* évoquait déjà ce projet en janvier 2002, mais malgré les espoirs répétés d'une ouverture « à la rentrée prochaine », le projet, sur lequel comptent beaucoup les acteurs locaux, tarde à devenir une réalité.

⁴⁷⁹ Thierry Bardy rapportait d'ailleurs, lors d'un entretien, l'anecdote selon laquelle il recevait souvent des visites de la part de commerciaux venant proposer les offres (inadaptées) de leur opérateur ; le marché des TIC étant celui qu'il est, certains de ces commerciaux revenaient très régulièrement, avec une « nouvelle casquette » à chaque fois...

⁴⁸⁰ Cf. : <http://www.imsnetworks.com> – lien vérifié le 15 janvier 2006.

Les acteurs de l'agglomération de Castres-Mazamet, avec la mise en place d'un tel partenariat, innovent encore, au niveau national :

« Le lancement d'une telle offre au niveau local est sans précédent aujourd'hui. Il est le fruit d'une collaboration entre neuf telecom et InterMédiaSud qui auront respectivement investi 3 millions d'euros pour le dégroupage du territoire et 5,5 millions d'euros pour le réseau de fibre et la plate-forme téléportuaire de la communauté.

Avec IMS Networks, la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet continue d'écrire la révolution du Haut Débit dans les territoires. Ce schéma devrait en effet se reproduire dans les mois à venir dans d'autres régions avec l'évolution récente de la loi sur la compétence des collectivités en matière de télécommunications. »⁴⁸¹

IMS Networks regroupe donc l'ensemble des activités du département Services et Accès Internet d'Intermédiastud. Il existe dès lors sur le territoire de Castres-Mazamet deux opérateurs principaux : IMS Networks et Cegetel.

Mais, si le projet était, à l'origine, clairement à destination des entreprises (et des administrations), remarquons donc que celui-ci se tourne aujourd'hui bien davantage vers les citoyens, par le biais d'usages et de services de proximité en développement ou restant en projet.

Si nous avons évoqué dans ces quelques paragraphes l'importance des différents acteurs publics dans le déroulement du projet, il ne faut pas non plus négliger les partenaires privés. Parce que l'histoire du programme TIC dans le bassin est véritablement liée à l'existence d'un partenariat public-privé, que l'on retrouve jusque dans la répartition de l'actionnariat d'Intermédiastud. En effet, le projet ne se serait sans doute pas déroulé ainsi sans la présence et l'implication d'acteurs privés, immédiatement intéressés par le projet ou invités (notamment par Intermédiastud) à s'investir, à leur niveau, dans le programme. Il s'agit en majeure partie de quelques PME locales⁴⁸², mais surtout du Groupe Pierre Fabre, acteur économique phare du territoire.

Nous l'avons déjà évoqué, le Groupe Pierre Fabre est bien entendu l'acteur privé clé du programme de développement par les TIC. Sous la municipalité Mandement, et devant l'explosion des coûts de télécommunication auxquels le groupe était confronté, le projet de réseau métropolitain à haut débit constituait la réponse adéquate aux besoins du groupe pharmaceutique, afin d'interconnecter ses différents sites et de lui permettre de communiquer à moindre frais avec l'extérieur du bassin. Selon certains discours⁴⁸³ – ou mythes

⁴⁸¹ Comparatel (2004) : « IMS Networks, le FAI de Castres-Mazamet, en partenariat avec neuf telecom », 25 juin 2004.

Cf. : http://www.comparatel.fr/news/dnews_id-4751_t-IMS,Networks,le,FAI,de,Castres,Mazamet ,en,partenariat ,avec,neuf,telecom.htm

⁴⁸² Comme le souligne Th. Bardy, il était important d'impliquer financièrement un maximum de PME, dans le but de constituer une dynamique de groupe nécessaire au succès du projet.

⁴⁸³ Cf. : Besset J.-P. (1998) : « Les villes se mettent à l'heure des nouvelles technologies de l'information », *Le Monde*, 8 décembre : « La "mise à niveau routière" de la région semble en effet inaccessible à moyen terme (...) et les laboratoires Pierre Fabre, confrontés à l'explosion de leurs dépenses de communication, laissent planer le spectre de leur délocalisation. »

urbains ?...⁴⁸⁴ – la menace (réaliste ?...) de la délocalisation de tout ou partie des effectifs de cette entreprise aurait pesé lourd dans la mise en place du projet. Aux dires même d'A. Mandement, « *les laboratoires Pierre Fabre ont [quoi qu'il en soit] été l'un des partenaires les plus intéressés et les plus actifs de ce projet* »⁴⁸⁵ ; dix sites du groupe étaient donc interconnectés, par le biais du réseau métropolitain à fibre optique, à partir du 11 mars 1999. Les laboratoires Fabre mettaient fin ainsi à leur enclavement, par le biais du numérique. Cependant, cela ne constitue finalement qu' « *une révolution pour laquelle on préfère garder sa modestie, dans l'entreprise, comme l'indique Philippe Tronc, directeur de l'organisation et des systèmes d'information : "Par rapport aux entreprises similaires à la notre, nous pouvons dire que nous n'avons pas pris de retard."* »⁴⁸⁶

Allant plus loin, certains propos tenus en entretien laissaient même sous-entendre que le groupe pharmaceutique avait même, plus tard, incité les porteurs du projet à accélérer la réorientation de celui-ci vers les citoyens...

⁴⁸⁴ Il semblerait qu'A.Mandement (le texte n'est pas signé mais l'auteur s'identifie à l'ancien Maire de Castres) ait répondu en ces termes à un article particulièrement virulent et engagé de Marc Laimé (sociologue et journaliste) dont un passage évoque « l'influence » de Pierre Fabre et les menaces de délocalisations : « *Mis en cause comme ayant servi la soupe au bon père Pierre Fabre je me dois de répondre ! Si vous connaissiez un peu Castres vous sauriez que mes relations avec fabre n'ont jamais été au beau fixe ! La réalisation d'un réseau à haut débit n'a pas répondu à la moindre demande de PF et encore moins à une menace de délocalisation car il ne s'est jamais privé de le faire quand j'étais maire de la cité de Jaurès ! Non, pour Castres c'est tout bêtement les problèmes d'enclavement routier qui ont guidé l'esprit de notre projet... L'incapacité de Ft à répondre à nos demandes a fait le reste. Je ne regrette d'ailleurs pas d'avoir procédé ainsi car je n'ai eu de cesse de demander à Ft de bien vouloir venir investir sur castres...sans résultats. »*

Cf. : <http://www.uzine.net/article1860.html> - lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁴⁸⁵ Chaumerliac C. (1998) : « Castres : site pilote pour les télécommunications », *La Dépêche du Midi*, 27 juillet. Cf. : http://www.ladepeche.com/aff_art.asp?ref=19980727009 – lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁴⁸⁶ Guilbert J.-M. (1999) : « Premières connexions sur le réseau haut débit : la fibre chez Pierre Fabre », *La Dépêche du Midi*, 12 mars. Cf. : http://www.ladepeche.com/aff_art.asp?ref=19990312057 – lien vérifié le 15 janvier 2006.

L'un des objectifs du projet, dans le discours d'Intermédiasud, était de permettre aux PME locales d'accéder aux TIC et au haut débit pour sortir de la crise dans laquelle était plongée le bassin. Malgré un relatif mouvement d'adhésion de la part des PME à l'origine, force est de constater aujourd'hui un manque certain d'implication de la part des industriels. C'est ce que confirme par exemple la FITS (Fédération des Industries Textiles du Sud) pour ce qui est du secteur du textile. En effet, peu familiers à ces outils, les industriels auraient plutôt tendance à rester sur leurs acquis, ne s'apercevant pas toujours des possibilités qu'offrent les TIC.

D'ailleurs, une étude de la CCI de Castres, en 2001, montrait que les TIC – pourtant transversales – étaient au 17^{ème} rang des priorités des industriels locaux. Pour les responsables de la FITS, ce phénomène est malheureux car les TIC pourraient être un outil de diversification ou de réorientation pour les industries en crise. Mais la situation revient à se demander si ce sont les TIC en général ou bien les offres faites dans le bassin qui n'intéressent pas les PME. Certaines entreprises – les plus importantes du secteur – ont tout de même bien compris l'enjeu des TIC, désormais utilisées pour l'amélioration des relations avec les clients et les fournisseurs, la facilitation du suivi de la production, voire un peu de commerce électronique, qui ouvre à de nouveaux marchés.⁴⁸⁸

En règle générale, dans l'industrie textile (et celle du granit), la conversion aux TIC s'avère difficile pour les chefs d'entreprises qui appréhendent notamment les questions de la sécurité et de la confidentialité des données. Ceci pourrait se résoudre par de la sensibilisation, de la formation aux outils et aux possibilités des TIC, qui peuvent aussi entrer au service des entreprises dans des domaines tels que la télésurveillance, le regroupement des zones de production pour une réduction des coûts, mais aussi pour les textiles modernes, techniques, pour le haut de gamme, etc., domaines qui nécessitent une culture numérique. Médiacastres (devenu IT Media2) et la CCI ont pourtant mis en place des actions de sensibilisation pour toucher l'industrie textile, notamment dans les domaines de la téléconférence, de la télésurveillance ou de la téléassistance. Mais très vite, sont remontées, de la part des industriels, des limites relatives à une certaine perte de contacts relationnels, certains avouant même que la diminution de leurs navettes avec Paris affectaient leur vie sociale... Des partenariats entre les industriels tarnais et étrangers (ayant une meilleure intégration des TIC dans leurs différents processus de fabrication et de gestion) avaient en outre été projetés par Médiacastres, mais ceux-ci ont échoué car les industriels tarnais ne voulaient pas s'associer à ceux qu'ils perçoivent comme des concurrents.

Une autre réticence de l'accès aux TIC pour les industriels du textile vient de la complexité des démarches pour obtenir des financements. Les TIC dans le bassin de Castres-Mazamet peuvent bénéficier de financements européens, ou d'une Labellisation DATAR dans le cadre

⁴⁸⁸ Seul le textile est développé ici, mais la situation est identique dans le secteur du granit. Rappelons que l'introduction des TIC dans ces deux secteurs avait été étudiée au cours d'une enquête-école que nous avons co-dirigée, en 2002, dans le cadre du DESS TIC-DT (op. cit.). A cette époque, le commerce électronique n'en était certes qu'à ses prémices, mais quelques industriels du granit se glorifiaient de s'y être mis, l'un d'eux avouant tout de même qu'il s'était retrouvé assez ennuyé quand il s'était agi de livrer un vase funéraire commandé par Internet depuis l'Amérique du Sud...

des Systèmes Productifs Locaux. Mais cela demande d'importants investissements matériels et humains, que les entreprises ne peuvent pas toujours mettre en œuvre.

Loin de nous l'idée de vouloir faire ici le tour des secteurs d'activité ou des entreprises ayant pris part au projet ou touchés par ses retombées ; cependant, il semble intéressant d'évoquer rapidement le cas de Benne SA⁴⁸⁹, fabricant de courroies de transmission et de bandes transporteuses, dont le nom a très souvent été associé au programme TIC (notamment dans les plaquettes de la CCI). Ayant très tôt montré un intérêt pour relier ses deux sites par le biais du réseau à haut débit, Pierre Benne en a été l'un des tout premiers utilisateurs du réseau local, tout d'abord en étant son propre opérateur (!), puis en tant que cobaye de Cegetel⁴⁹⁰. Notons que l'entreprise avait mis en place, dès 1993, le premier réseau Windows du Tarn ainsi que le 1^{er} GFU (Groupement fermé d'utilisateurs), en quelque sorte, après avoir tiré de la fibre sur 150 mètres. Le fait de se tourner vers les TIC a notamment été motivé par l'arrivée d'un employé qualifié dans ce domaine, qui a créé une dynamique interne dans la société. Très satisfait de l'expérimentation – d'autant plus que Médiacastres loue gracieusement la fibre à l'entreprise... – l'entrepreneur se désimplique cependant du projet, ses besoins étant remplis par son GFU. La relation entre Benne SA et les acteurs locaux a tout de même été foncièrement positive. Notons que l'entreprise a également largement servi de vitrine au projet TIC ; dans le même temps, Benne SA indiquait (jusqu'à récemment) la CCI de Castres-Mazamet comme partenaire, sur son site Web aujourd'hui refait.

A une autre échelle, c'est le projet TIC lui-même qui a servi de vitrine au territoire, véhiculant des images et profitant d'un marketing territorial sur lesquels il est intéressant que nous nous penchions.

2.3.2.4 Un projet TIC pour changer l'image du territoire ?...

La presse – locale ou non, généraliste ou spécialisée – s'est largement fait l'écho du projet de territoire de développement par les TIC. En effet, au même titre que quelques autres villes ou intercommunalités françaises (citons simplement, pour exemples, Besançon, Parthenay, Nancy, Issy-les-Moulineaux ou Pau), l'agglomération de Castres-Mazamet a rapidement fait figure de précurseur en la matière.

La presse locale évoque bien sûr régulièrement ce qui se fait ou s'expérimente, en matière de TIC, dans le bassin. Les TIC n'y sont pas un sujet à polémique et ne font pas l'objet de critiques particulières. On constate que le contenu de l'information, dans la presse locale, est assez peu exhaustif quant aux possibilités qu'offre le réseau métropolitain en potentialités pour le territoire. A l'exception de quelques articles marquant les grandes étapes de la mise en

⁴⁸⁹ <http://www.benne-sa.fr/>

⁴⁹⁰ Des compléments d'information concernant l'expérience TIC chez Benne SA peuvent être trouvés sur un article de la FING : cf. Plet C. (2001) : « Benne SA : une PME à 100 Mbps », 14 mai. - <http://www.fing.fr/index.php?num=1231,2> – lien vérifié le 15 janvier 2006.

place du projet, la thématique des TIC prend une place relativement significative surtout à partir de 1999. Le volume d'articles à ce sujet augmente alors progressivement, avec différentes portes d'entrée, comme par exemple le cablage et la mise en réseau des écoles de Castres, sujet qui sensibilise sans doute plus de personnes car touchant d'avantage à leur quotidien.

En novembre 2000, Castres fait office de leader en la matière en organisant un séminaire et en réunissant les représentants de 36 villes. La presse locale titre : « *Le haut débit castrais est un modèle* »⁴⁹¹. Il s'agit ici de couvrir un événement local qui de surcroît est valorisant. L'article pose néanmoins la question des usages et de la pertinence (ou non) de déployer des réseaux sur les territoires où la demande n'est pas très forte *a priori*.

Ponctuellement, certains articles sont également émaillés d'interrogations plus critiques, commençant à poser des questions sur les utilisateurs et sur les usages ou ayant la sensation – réelle – que la vocation de la « plateforme numérique » est essentiellement de l'ordre du service aux entreprises, alors qu'elle pourrait également être au service direct des habitants : « *Hélas, tous les services que l'on pourrait développer sur ce réseau ne sont pas encore pleinement opérationnels. Le bassin Castres-Mazamet a misé sur cette avance prise sur son temps pour en tirer du développement économique* »⁴⁹².

Certes, l'un des objectifs de la plateforme est d'attirer des entreprises afin de maintenir et/ou développer l'emploi local et de leur permettre de profiter conditions avantageuses pour être plus compétitives. Mais, comme le rappelle aussi *La Dépêche du Midi*, « *la plateforme numérique Castres-Mazamet reste encore aujourd'hui [l'article est daté du 15 septembre 2000] un équipement obscur pour le commun des habitants du bassin* »⁴⁹³. C'est d'ailleurs pour cela que les autorités locales décidaient, cette même année, d'ouvrir le centre de ressources du Causse (hébergeant le centre nerveux de la plateforme) à l'occasion des *Journées du Patrimoine*⁴⁹⁴. Au même titre qu'un bâtiment historique, la plateforme fait donc désormais partie du patrimoine local qui compte...

Bien sûr, la grande majorité des acteurs du territoire et des médias s'accordent, dans leurs publications, pour valoriser le projet⁴⁹⁵, même si leurs contenus ont forcément tendance à

⁴⁹¹ Boulbes S. (2000) : « Le haut débit castrais est un modèle », *La Dépêche du Midi*, 10 novembre.

⁴⁹² Boulbes S. (2000) : « Plateforme numérique : comment ça marche ? », *La Dépêche du Midi*, 15 septembre.

⁴⁹³ Ibid.

⁴⁹⁴ « Créées en 1984 par le ministère de la culture, les Journées du Patrimoine ont lieu, tous les ans, le troisième week-end de septembre. Événement culturel de la rentrée, ces journées enregistrent chaque année plus de 11 millions de visites et témoignent de l'intérêt des Français pour l'histoire des lieux et de l'art. Le succès de la manifestation repose sur la grande diversité du patrimoine proposé aux visiteurs : parallèlement aux chefs d'œuvre de l'architecture civile ou religieuse sont mis à l'honneur les témoins des activités industrielles ou agricoles, les parcs et jardins, les sites archéologiques, les objets mobiliers, le patrimoine littéraire, fluvial ou militaire... » Extrait du site Web du Ministère de la Culture et de la Communication – cf. : http://www.journeesdupatrimoine.culture.fr/presentation/mode_emploi.php - lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁴⁹⁵ Les élus socialistes (alors dans l'opposition) se rappellent tout de même, à l'arrivée de Cap Gemini sur le Causse, que la majorité élue en 2001 n'était pas à compter au premier rang des supporters du projet, avant d'arriver au pouvoir : « *Satisfaction à l'annonce de la venue sur le Causse d'une société informatique commune Pierre Fabre– Cap Gemini. Cela a été rendu possible parce qu'il y a à Castres et dans le Sud Tarn "un réseau de fibre optique" reliant les différents sites du groupe pharmaceutique et surtout "la boucle numérique" autour*

évoluer, faisant tout d'abord l'éloge des opportunités que rendent possibles de tels équipements, puis effectuant plus tard de premiers bilans ou évaluations.

Le regard de la presse nationale, se fait quant à lui largement l'écho d'un programme qui semble parfois davantage connu par les spécialistes nationaux que par les habitants de l'agglomération, étant souvent à la fois plus objectif et documenté. La presse nationale et la presse spécialisée ont le recul suffisant et l'écho ou la connaissance d'initiatives menées sur d'autres territoires comparables lui permettant d'avoir un ton plus modéré ou d'émettre des critiques plus avisées que la presse locale⁴⁹⁶.

Mais, outre ce que l'on peut lire dans la Presse à propos du projet TIC de Castres-Mazamet, les acteurs locaux ont utilisé quelques images – et plus particulièrement deux – que l'on peut reprendre ici :

- l'image d'un territoire précurseur utilisant les autoroutes de l'information pour venir au secours d'un territoire enclavé ;
- l'image d'une « démarche technopolitaine », autour d'un projet de développement et d'un lieu.

Même si le souhait d'infrastructures routières et ferroviaires est toujours fortement exprimé, l'enclavement routier du bassin est un thème qui apparaît de façon récurrente pour démontrer les possibilités offertes par les TIC afin de pallier ce handicap. L'image – à propos de laquelle nous avons déjà cité les propos de responsables locaux – est même reprise dans la presse nationale. « *Si Castres ne peut pas être désenclavée physiquement, alors elle le sera numériquement* »⁴⁹⁷ trouve-t-on notamment écrit dans un article du *Point*. Ainsi, « *afin d'échapper à la spirale du déclin* », les Technologies de l'Information et de la Communication, autrement dit « les autoroutes de l'information » sont présentées comme le salut de Castres-Mazamet⁴⁹⁸.

Aussi, à la fin des années 1990, le discours est porté par un certain idéalisme : « *la "plate-forme numérique" ainsi constituée doit permettre d'opérer le miracle : effacer les distances et dépasser les handicaps géographiques et historiques. "Pour une dizaine de millions de francs,*

de Castres et vers Toulouse .On se rappelle qu'au moment de sa mise en place dans notre ville, les travaux suscitaient la grogne des automobilistes entre 1998 et 2000, ainsi que ... le ricanement du maire actuel. Aujourd'hui, la fibre optique existe et l'on peut constater " un désenclavement numérique" porteur de créations d'emplois. » Le ton incisif est celui du *Journal du groupe des élus socialistes de la Mairie de Castres*, n°1, Octobre 2002. Cf. : <http://castresps.free.fr/Journaux/01%20Octobre%202002.htm> – lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁴⁹⁶ Cf. par exemple : Halazy C. (2001) : « Castres reste pionnière malgré les difficultés », *Le Monde*, 19 septembre.

⁴⁹⁷ Noli M. (2003) : « Vous avez dit câblé ? », *Le Point*, n°1617, 12 septembre 2003, p.314. Cf. : http://www.lepoint.fr/dossiers_villes/document.html?did=134757 – lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁴⁹⁸ Cf. par exemple Noli M. (2003) : « Castres – Infrastructures : Il faut dé-sen-castrer », op. cit., mais les références sont nombreuses.

soit l'équivalent de quelques centaines de mètres d'une 2 x 2 voies" ajoute Arnaud Mandement. »⁴⁹⁹

Par ailleurs, de tels programmes de réseaux métropolitains pâtiennent généralement – peut-être moins aujourd'hui qu'il y a quelques années, certes – d'un double handicap : de la difficulté à mobiliser des fonds (et/ou des partenaires privés, difficiles à convaincre de la rentabilité du projet) et, de façon plus symbolique, du bénéfice mitigé que peuvent tirer les élus de tels investissements, au départ risqués. Mais dans le cas de Castres-Mazamet, Thierry Bardy balayait d'un revers de la main ces deux arguments lors du Colloque d'Autrans, répondant au Maire de la ville d'accueil par une périphrase là aussi en rapport avec les infrastructures routières : « *Le problème n'est pas d'obtenir ces fonds, c'est que les élus préfèrent encore les investir dans des ronds-points que dans du câble* »⁵⁰⁰. Effectivement, les réseaux cablés, souterrains, s'inaugurent moins bien qu'un rond-point d'envergure ou un tronçon d'autoroute, dont les bénéfices sont ressentis quotidiennement par les usagers, et permettant en outre de donner un coup de ciseaux dans un ruban, devant la presse... Castres avait donc osé, avant les autres, se lancer dans un tel projet.

Les collectivités locales (d'abord Castres, puis l'Agglomération de Castres-Mazamet) comptaient donc s'appuyer sur le dispositif mis en place autour des TIC – outil technologique transversal au service de l'ensemble des secteurs du bassin – afin de redynamiser le territoire en le rendre plus attractif. Cependant, les élections municipales de 2001, perdues par bon nombre des Maires les plus actifs dans le domaine des TIC⁵⁰¹, rappellent, comme l'a déclaré Thierry Vedel, que « *ces échecs [...] ne sont pas forcément dus à l'engagement dans Internet mais montrent que celui-ci ne 'paie' pas, [suggérant] que les citoyens ont d'autres préoccupations* »⁵⁰². Le journaliste de conclure que ces échecs « *cachent peut-être les espoirs déçus d'une société de l'information qui n'accouchera finalement pas de la cité idéale* »⁵⁰³.

Mais, si la « cité idéale » n'est certes pas l'objectif des partenaires locaux, une démarche technopolitaine se met progressivement en place, autour du projet TIC dont un lieu devient particulièrement symbolique : *Le Causse, Espace d'Entreprises*.

En effet, le Causse – lieu géographiquement central du bassin de Castres-Mazamet – est devenu, en quelques années à peine, le symbole de la connexité : on y trouve la rocade, l'aéroport, la boucle locale et le téléport. Symbole de la connexité, d'une part, et peut-être

⁴⁹⁹ Besset J.-P. (1998) : « Les villes se mettent à l'heure des nouvelles technologies de l'information », *Le Monde*, 8 décembre.

⁵⁰⁰ Bardy T. (2001), Colloque d'Autrans, 10-12 janvier. Cf. : <http://www.transfert.net/a3501> - lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁵⁰¹ Pensons certes à Castres, mais aussi à Marly-le-Roi (Yvelines, 78), Parthenay (Deux-Sèvres, 79) ou à Hérouville-Saint-Clair (Calvados, 14).

⁵⁰² Mandard S. (2001) : « La cité numérique, ville chimérique ? », *Le Monde*, 6 juin.

⁵⁰³ Ibid.

même, d'autre part, de la santé nouvelle du territoire ; effectivement, le Causse accueillera, à terme, le Centre hospitalier intercommunal (CHIC) de Castres-Mazamet.



Carte 29 : Carte du réseau en fibre optique de Castres-Mazamet⁵⁰⁴

Ainsi, « *L'avenir s'écrit sur le Causse* » pouvait-on lire sur le site Web de l'agglomération de Castres-Mazamet⁵⁰⁵. En guise de marketing territorial, les acteurs locaux ne faisaient pas dans la demi-mesure, puisque sur la même page, un parallèle quelque peu optimiste était fait avec Sophia Antipolis et Labège Innopôle...

Cependant, avec cet espace idéalement situé et essentiellement dédié aux activités de haute technologie, les acteurs publics se sont positionnés, dans le jeu de la concurrence des territoires. Et même si l'on ne semble pas forcément s'acheminer « *vers une télécom vallée* »⁵⁰⁶, les premiers jalons semblent posés pour faire de ce lieu aux réserves foncières intéressantes un terrain d'apprentissage des TIC et d'accueil des entreprises (en bâtiments propres ou en pépinière ou en hôtel d'entreprises⁵⁰⁷), dans le cadre d'un territoire faisant le pari des TIC.

L'aménagement du téléport sur le Causse répond donc à l'idée de mettre directement en relation les entreprises locales avec le monde extérieur. C'est une façon de valoriser ces entreprises afin que ces dernières puissent notamment vendre leurs produits via internet et « se connecter au monde ». Dans cette optique, Claude Combes, Directeur technique et

⁵⁰⁴ Source : <http://www.e-teleport.net> – rubrique « Nos Infrastructures » - lien vérifié le 15 janvier 2006. Notons la place centrale qu'occupe, géographiquement, le téléport.

⁵⁰⁵ Cette référence, aujourd'hui enlevée du site Web de l'agglomération de Castres-Mazamet, figurait aussi dans le n°1 de *Pôle Sud*, magazine de l'intercommunalité.

⁵⁰⁶ Ibid.

⁵⁰⁷ Le bâtiment à vocation d'Hôtel d'entreprises, dont le financement est soutenu par le « Programme de Dynamisation », doit être livré au premier semestre 2006.

prospective d'Intermédiasud, définit le téléport comme « *un nœud d'échange entre le local et le global* »⁵⁰⁸.

A un moment où le bassin connaît une crise industrielle profonde se profile un double enjeu, celui de la création d'emplois et celui de la reconversion ou adaptation économique de ces entreprises aux innovations apportées par les TIC afin, peut-être, d'affronter les difficultés en étant mieux armées.

La boucle locale, par le biais de la fibre optique, et dont le symbole se localise géographiquement sur le Causse, constitue véritablement un outil d'aménagement du territoire dont les acteurs locaux espèrent qu'elle va participer à changer la donne économique de façon conséquente en permettant notamment de dissocier, en principe, l'implantation géographique d'une entreprise de son marché.



Figure 28 : « L'avenir s'écrit sur le Causse »⁵⁰⁹

⁵⁰⁸ E-téléport news (2003), n°1, août – cf. : <http://www.castres-mazamet.com/html/e-teleport/numero1/index.php?paramphp=1> – lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁵⁰⁹ Source : site Internet (ancienne mouture) de e-Teleport. Ainsi était titrée cette image.

2.3.3 – Le bassin de Castres-Mazamet : un observatoire des TIC à ciel ouvert ?

Comme on l’a écrit et rapporté plus haut, le bassin de Castres-Mazamet est souvent présenté par les acteurs locaux comme précurseur en matière d’introduction des TIC. L’image, avérée, est largement reprise, à différentes échelles, et l’agglomération sert même, désormais, de modèle à d’autres villes ayant des ambitions numériques. Récemment, une délégation de la ville de Plock⁵¹⁰ (Pologne) est par exemple venue visiter l’agglomération de Castres-Mazamet, et plus particulièrement découvrir son programme de développement par les TIC. Le modèle de partenariat public-privé a en effet servi la réussite d’un projet auquel en fait peu de monde croyait au départ :

« En terme d’histoire et de recul, non [il n’y a pas de territoires comparables]. Un territoire enclavé, semi rural, qui possède une boucle optique, cela n’existe pas ailleurs. Il y a d’autres exemples historiques, tels que Pau ou Nancy, mais moins aboutis et dans des conditions urbaines très différentes. Si l’on écoute les gens de Castres-Mazamet, c’est qu’ils ont des choses à dire. (Sic !) Ils sont légitimes parce qu’ils ont du retour sur expérience. Vous savez, au début, les observateurs ont douté. On se disait "Ils sont fous, pourquoi mettent-ils de la fibre optique dans ce coin paumé ?" Et on se rend compte aujourd’hui que l’irrigation du territoire, cela signifie quelque chose. Et qu’il ne faut pas juste se dire "je vais connecter tout le monde", mais « que dois-je offrir comme service ? ». Cela aussi, c’est l’un des enseignements de Castres-Mazamet. »⁵¹¹

Cependant, désormais quinze ans après les véritables débuts de l’introduction dans le bassin, il reste difficile de faire un premier bilan du programme de développement local ; ceci pour diverses raisons. L’une d’elles trouve ses racines dans le fait que, malgré les quinze dernières années, qui ont apporté leur lot de satisfactions (et de déceptions) en matière de retombées du programme de développement par les TIC, il semble que les véritables effets du programme (outre ceux que l’on pouvait prévoir à l’avance...) commencent à peine à se faire sentir sur le territoire.

Par ailleurs, s’il est relativement aisé de faire le point sur les impacts dans les domaines de l’économie ou de l’enseignement supérieur, d’autres facteurs, bien moins visibles, participent tout de même de la mise en place sous-jacente d’un bagage TIC que les différents acteurs socio-économiques locaux pourront ensuite remobiliser.

⁵¹⁰ Ville où s’est tenu un séminaire de préparation au Sommet Mondial de la Société de l’Information auquel étaient présents des représentants de l’expérimentation de Castres-Mazamet.

⁵¹¹ Domage E. (2005) : « Castres-Mazamet possède un recul sur expérience unique en France », *e-téléport news*, n°3, octobre. Cf. : <http://www.castres-mazamet.com/html/e-teleport/numero3/index.php?paramphp=6>. Eric Domage, journaliste, est aussi Directeur « Etudes et Conseils » du Pôle Télécoms du Groupe IDC France. Cf. : <http://www.idc.com/france> – liens vérifiés le 15 janvier 2006.

Ainsi, et sans les développer davantage, citons par exemple :

- la mise en place de cen@⁵¹², « Centre d'Etude et d'observation de la cité numérique ». A l'initiative d'Intermédiasud, cen@ réunit des experts et des universitaires étudiant les phénomènes socio-économiques liés à l'émergence des réseaux numériques à haut débit. Un colloque a eu lieu tous les deux ans, sur le Causse, en lien direct avec ces questions.
- la mise en réseau des centres hospitaliers de Castres et de Mazamet (en décembre 2002). Ceux-ci peuvent désormais échanger des données de télémédecine avec le CHU de Toulouse à un débit de 100 Mbits/s. Notons que le secteur de la santé constitue bien sûr l'un des deux pôles de compétence (avec les TIC) sur lesquels se positionne clairement le bassin.
- la présence de 22 espaces numériques (dont 16 publics) sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Les cinq espaces les plus importants ont été mis en réseau afin de constituer la « cyber-base » locale (label de la Caisse des Dépôts et Consignations⁵¹³).
- la mise en place, par la CCI, de programmes d'incitation à l'utilisation des TIC pour les PME. Des groupes de travail sont instaurés, ainsi que l'APUI (Accompagnement des PME aux Usages d'Internet).
- la multiplication des initiatives et des usages par la Mairie de Castres. Citons par exemple la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) ou bien encore la connexion des écoles, parmi d'autres projets et expérimentations.
- la présence de la Communauté d'Agglomération en tant que partenaire des deux Pôles de Compétitivité labellisés en Midi-Pyrénées (Aéronautique et Cancer-bio-santé). Comme le rappelait effectivement Thierry Bardy lors d'un entretien, « *Castres-Mazamet ne réussira son développement qu'en prenant le train de la réussite toulousaine, et non en jouant la carte de l'isolement : il faut accrocher le wagon castrais à la locomotive toulousaine !* ».
- etc.

S'il semble difficile de faire un bilan exhaustif des retombées du projet de développement, nous pouvons tout de même tenter de lever ici quelques pistes afin de vérifier si l'expérience TIC du bassin de Castres-Mazamet ne consiste qu'en une louable expérimentation manquant cependant de pérennité, n'ayant pas réussi à atteindre la masse critique et les effets de seuils indispensables pour un tel programme, ou bien, si derrière des résultats qui semblent pourtant aujourd'hui mitigés, on ne trouve pas, finalement, les fondations d'un projet en train de se révéler véritablement et aux impacts indéniables.

⁵¹² Cf. : <http://www.cena.ws> – lien vérifié le 15 janvier 2005.

⁵¹³ Cf. : <http://www.cyber-base.org> – lien vérifié le 15 janvier 2005.

2.3.3.1 Une analyse complexe des retombées économiques du programme...

Le secteur des TIC compterait actuellement, sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, 68 entreprises regroupant environ 520 emplois⁵¹⁴. Des chiffres somme toute assez peu flatteurs, surtout lorsqu'on sait que ces emplois n'ont pas forcément été créés du fait du programme, puisque certaines entreprises existaient déjà, et que d'autres ont profité d'externalisations (ce fut le cas pour des employés du Groupe Pierre Fabre intégrant la structure créée avec Cap Gemini, Pierre Fabre Informatique). Cependant, disons-le sans artifice :

- les emplois créés véritablement, s'ils ne sont pas très nombreux, cachent cependant les emplois qui ont été sauvegardés ou consolidés⁵¹⁵ du fait du programme et de la présence sur le bassin du réseau métropolitain ;
- les retombées du programme TIC ne sont pas à rechercher uniquement dans la création d'entreprises (ou d'emplois) dans ce seul secteur des TIC ; au contraire, et au-delà de la volonté de faire de Castres-Mazamet un pôle de compétences axé autour des TIC⁵¹⁶, il s'agit d'essayer de diffuser ces TIC, de manière transversale, d'une part dans les différents secteurs d'activité et d'autre part en multipliant les usages possibles au bénéfice de la population.

Mais si le réseau de Castres Mazamet est souvent présenté, désormais, comme pilote et sert d'exemple au niveau national, notamment au titre de lutte contre la fracture numérique, le bassin de Castres-Mazamet n'en possède pas moins une véritable tradition liée à l'innovation (notamment technique et technologique). En effet, notamment du fait des réseaux commerciaux dus à l'industrie traditionnelle locale,

*« Mazamet, capitale mondiale de la mégisserie a toujours fait de la communication une priorité. Innovants, les industriels mazamétains ont rapidement été sensibilisés aux TIC. Le premier Telex installé, sinon en France du moins en Midi-Pyrénées, le fut en 1954 à Mazamet. Cette ville s'est ensuite dotée d'un pôle de télécommunications avancées. »*⁵¹⁷

Cependant, le déterminisme technologique que pourraient défendre certains en la présence d'une telle infrastructure démontre très vite ses limites quand il s'agit par exemple des usages. En effet, malgré l'avance prise par le territoire en matière de TIC, Thierry Bardy (acteur clé des projets TIC, directeur d'Intermédiasud), insistait même, en 2001⁵¹⁸, sur le fait que

⁵¹⁴ Sources : site Web de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet / Unedic

⁵¹⁵ Les laboratoires Pierre Fabre ayant eux-mêmes investi dans Intermédiasud, cela renforce, dans une certaine mesure, les emplois du groupe sur le territoire. Parmi ceux-ci, et outre les centaines d'employés du groupe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, pensons tout particulièrement aux presque 280 chercheurs internationaux de haut rang ayant un pouvoir d'achat élevé.

⁵¹⁶ Outre le pôle Santé, clairement identifié au niveau local.

⁵¹⁷ Industries et Territoires (2001) : « Castres Mazamet, villes numériques », n°2793, 20 septembre.

⁵¹⁸ Si le taux de connectés a largement augmenté depuis 2001, rien n'indique que cette augmentation ait été, à Castres-Mazamet, supérieure à la moyenne nationale.

Castres-Mazamet n'est finalement pas plus connectée qu'une autre agglomération⁵¹⁹. Effectivement, il est largement reconnu que le simple fait de mettre en place des infrastructures ne suffit pas à développer les usages⁵²⁰.

Mais le territoire de l'agglomération peut tout de même se targuer d'accueillir quelques entreprises de pointe (et/ou génératrices d'emploi) dans le secteur des TIC ; ces entreprises participant donc de la pérennisation du programme TIC et de l'ancrage territorial d'emplois dans des secteurs autres que traditionnels.

C'est par exemple le cas des quelques centres d'appels qui se sont développés à Castres. La majorité sont certes de petite taille et ne doivent pas forcément leur présence à Castres au réseau métropolitain (pensons aux structures d'EDF-GDF ou au Groupe OPJ-DSN spécialisé dans les services juridiques). Mais l'une de ces structures, DPI Conseil⁵²¹, sort particulièrement du lot : créée en 2000 avec 4 salariés, l'entreprise en comptait 72 en 2004 et formulait encore l'ambition de s'agrandir. Localisée dans les anciens locaux d'APRIL (Automates programmables), DPI Conseil a basé sa réussite dans le domaine du télémarketing sur le « tout numérique » :

*« il était nécessaire pour nous d'être à proximité d'une boucle numérique et dans un contexte favorable aux nouvelles technologies. Par sécurité pour l'avenir d'abord. Et puis on sait que les clients vont bientôt nous demander de nous connecter directement sur leurs systèmes et bases de données pour gérer en direct certaines opérations. »*⁵²²

Cependant, une telle croissance implique également de former des personnels, puisque, si le bassin a perdu quasiment 5000 emplois industriels entre 1995 et 2005, le travail dans un centre d'appels implique des qualités spécifiques (maîtrise de l'outil technique, des domaines d'intervention et de langues étrangères, notamment). Ainsi, l'activité des centres d'appels basant habituellement son recrutement sur des profils d'étudiants (pour leur flexibilité) ou des spécialistes maîtrisant un domaine particulier⁵²³, la main d'œuvre du bassin de Castres-Mazamet n'est donc pas particulièrement adaptée et constitue même un point faible pour le territoire, dans ce domaine là. C'est pour cela qu'il a fallu mettre en place, localement, des stages qualifiants, en partenariat direct avec l'ANPE locale, la DDTE⁵²⁴, l'Agefos PME⁵²⁵ ainsi qu'un organisme de formation.

⁵¹⁹ Cf. les propos de Thierry Bardy sur le site de la Fing : « Castres-Mazamet et les NTIC : 12 ans d'histoire ! », article paru le 26 avril 2001 - <http://www.fing.fr/index.php?num=1211,2> – lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁵²⁰ A l'inverse, remarquons tout de même que la présence de l'infrastructure sur le territoire a induit des usages qui n'étaient absolument pas prévus au début, selon les dires des porteurs de projet.

⁵²¹ Il est intéressant de noter que Thierry Bardy, directeur d'Intermediasud, est administrateur de DPI Conseil, société dirigée par Jean-Pierre Fraïsse.

⁵²² Fraïsse J.-P., in Guilbert J.-M. (2004) : « DPI : le tout numérique est créateur d'emploi », *La Dépêche du Midi*, 26 mai.

⁵²³ Certains centres d'appels de dernière génération peuvent par exemple employer des ingénieurs, dans des domaines spécialisés tels que l'aéronautique, l'informatique, etc.

⁵²⁴ Direction départementale du travail et de l'emploi.

⁵²⁵ Organisme paritaire de gestion et de conseil pour l'emploi et la formation. Cf. : <http://www.agefos-pme.com> – lien vérifié le 15 janvier 2006.

L'arrivée la plus notable dans le bassin a bien été celle de Cap Gemini, à l'initiative du Groupe Pierre Fabre : s'appuyant directement sur les possibilités techniques du MAN et cherchant à externaliser son informatique centrale⁵²⁶, le groupe pharmaceutique annonçait, le 10 septembre 2002, la création de Pierre Fabre Informatique (PFI) avec la SSII de renommée internationale. Cap Gemini, propriétaire de la nouvelle entité à 51%, se positionne là sur un nouveau créneau, en Région, et s'engage auprès du GPF à apporter de nouveaux contrats à PFI, appelée à croître et à générer de l'emploi supplémentaire. Créée début 2003, la structure commune, tout d'abord hébergée dans des locaux existants avant que ne lui soit livré son bâtiment, d'une capacité d'accueil de 200 salariés, a donc vocation à se développer au-delà du contrat la liant avec les Laboratoires pharmaceutiques. Cependant, visiblement devant le manque de résultats dans sa mission consistant à apporter de nouveaux contrats, Cap Gemini cédait la majeure partie de ses parts, en janvier 2005, à Devoteam, elle-même en obligation de résultats dans les deux années suivantes⁵²⁷. Le Groupe Pierre Fabre marque là encore sa volonté de faire profiter de son développement au territoire de son fondateur.

Mais, l'arrivée de Cap Gemini sur le Causse a véritablement été symbolique du décollage du projet local de technopole : si les pépinières comptaient jusque là quelques entreprises dans le domaine des TIC, la venue sur le territoire d'un géant des services informatiques valide véritablement le fait que le territoire de Castres-Mazamet peut être attractif et permettre d'ancrer localement des emplois. C'est dans cet esprit que *La Dépêche du Midi* titrait donc que « Le Causse décolle avec Cap Gemini »⁵²⁸ : outre les emplois que PFI génère sur le Causse, l'arrivée d'une telle entreprise démontre qu'il est possible d'en faire venir dans le bassin, et laisse espérer que sa présence sur le Causse en attirera d'autres, afin d'atteindre un nombre d'emplois suffisamment important pour atteindre une masse critique minimale en vue de la pérennisation du programme...

Certes, Cap Gemini a laissé sa place à Devoteam, et depuis 2003, les entreprises n'ont pas afflué, mais la zone d'activité du Causse s'étoffe, comptant actuellement environ 300 emplois et comptant s'appuyer très prochainement sur le nouvel hôtel d'entreprises (l'Arobase, dont le nom évoque parfaitement les entreprises ciblées), financé en partie par la Communauté d'agglomération. Le bâtiment, d'une superficie de 1000m² sur deux étages, proposera des bureaux à la location ainsi que des espaces et services communs (accueil, service courrier, salles de réunion, etc.). La communauté d'agglomération propose aussi une pépinière

⁵²⁶ Soit environ 300 serveurs et près de 5000 postes informatiques. Le contrat s'élève à 158 millions d'euros sur une durée de 10 ans, ancrant par la même une cinquantaine d'emplois (dont une partie externalisés du GPF) sur le Causse. PFI a une mission d'outsourcer : il s'agit d'un centre de maintenance, de « dépannage » (help-desk) et de stockage de données (back-up).

⁵²⁷ Cf. l'encadré « Externaliser pour développer l'emploi en région » de la page Web suivante : <http://www.01net.com/editorial/273465/services/l-infogerance-informatique-a-l-age-de-la-maturite> - lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁵²⁸ Guilbert J.-M. (2002) : « Le Causse décolle avec Cap Gemini », *La Dépêche du Midi*, 11 septembre.

d'entreprises sur le Causse, ainsi que *Le Sésame*, à Castres, et un autre hôtel d'entreprises, Bradford, à Aussillon.⁵²⁹

L'objectif étant de compter 500 emplois dès 2007, une prospection est réalisée afin d'essayer de remplir les locaux : « *Nous sommes sur de la prospection, notamment en région toulousaine, sur des activités à contenu technologique. Nous avons aussi des demandes de relocalisations de sociétés locale* »⁵³⁰. Les acteurs locaux, outre des conditions d'accès privilégiées à des infrastructures de télécommunications modernes et performantes, basent aussi leur pouvoir d'attraction sur les prix des loyers, pour les entreprises ayant un statut « en pépinière » : le tarif de base de l'*Arobase* est par exemple de 97€/m²/an, charges comprises, avec des rabais de 60% durant les 5 premiers mois, de 40% du 6^{ème} au 11^{ème} mois, et de 20% du 12^{ème} au 17^{ème} mois. A ce compte là, les tarifs sont plus que compétitifs.

Et effectivement, citons par exemple le cas de CGx Systèmes (Conseil, Etudes et Réalisations dans les domaines des SIG et de la mobilité), originellement localisée à Toulouse et qui s'est finalement localisée (le 1^{er} août 2000) sur le Causse :

*« Afin de se doter des moyens lui permettant de répondre à ses ambitions, CGx-Systèmes a installé l'ensemble de ses activités au cœur du nouvel Espace - Entreprises du Causse à Castres dans le Tarn. Cette zone, résolument dédiée aux entreprises œuvrant dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, apporte des locaux spacieux, des équipements à la pointe des technologies, et donne à CGx-Systèmes la possibilité de travailler sereinement, tout en offrant une grande ouverture sur le monde, via le téléport de la ville de Castres également implanté sur le site. »*⁵³¹

⁵²⁹ Notons que *Le Sésame* et *Bradford* sont indiqués, sur le site de Midi-Pyrénées Expansion, comme étant des « *pépinières liées à l'accueil d'activités liées aux TIC* » (cf. : <http://www.midipyrenees-expansion.fr/page195.htm> - lien vérifié le 15 janvier 2006) ; dans les faits, les TIC : sur 24 entreprises en pépinière ou hôtel d'entreprises recensées par la Communauté d'agglomération sur son site au 10 février 2006, seules 7 sont véritablement en lien direct avec les TIC, soit moins d'un tiers.

⁵³⁰ Duveau D. in Guilbert J.-M. (2005) : « Le Causse comptera 500 emplois en 2007 », *La Dépêche du Midi*, 6 juillet.

⁵³¹ Cf. site Web de CGx : http://www.aeroinsys.com/frames/f_equipe.htm - lien vérifié le 15 janvier 2006.

Les entreprises en pépinière ou hôtel d'entreprises :

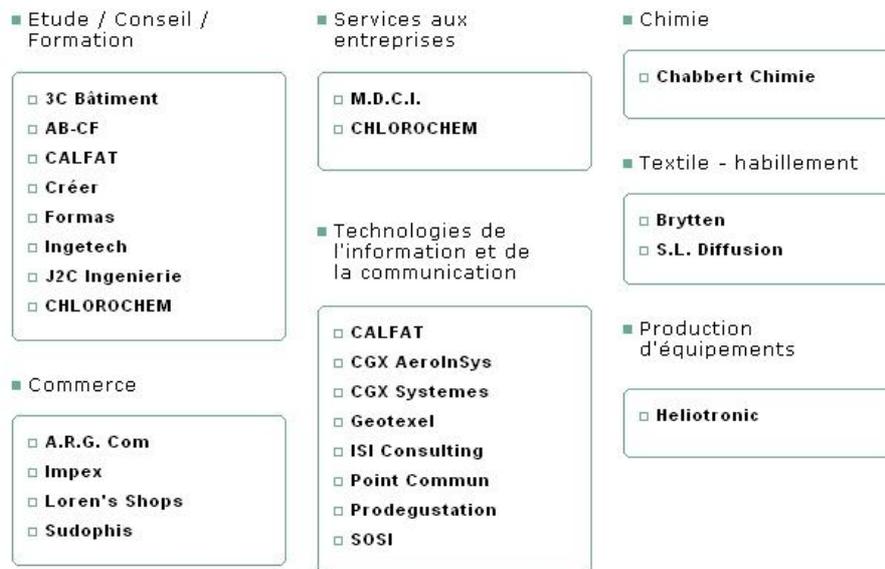


Figure 29 : Les entreprises en pépinière ou hôtel d'entreprises, sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet⁵³²

Les loyers largement subventionnés s'ajoutent aux avantages de la présence du MAN. Mais, au-delà, on sent également que les entrepreneurs, loin de l'anonymat relatif qu'ils pourraient ressentir en étant fondus dans la masse des entreprises d'une grande métropole, apprécient la proximité des acteurs locaux et la soin tout particulier dont ils bénéficient, sur un territoire de projet en construction. Le témoignage de Christian Gendrault (alors PDG de CGx), à ce propos, n'est en fait pas si caricatural que cela : « Ici, j'ai serré la main à Lionel Jospin [alors Premier ministre]. A Toulouse, je n'ai même pas serré celle de Dominique Baudis ! »⁵³³

A ce jour, la Zone d'activités *du Cause, Espace d'Entreprises*, compte également dans son périmètre des entreprises établies dès l'ouverture de la ZA, tels que Cap Laser⁵³⁴ (Internet, Solutions de gestion, Services), Waroude (Société d'automatique), ainsi que Calas Production (machines outils), la S.E.R.B. REGAIN⁵³⁵ (Société d'Etudes et Réalisations en Bonneterie,

⁵³² Source : site de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - http://www.castres-mazamet.com/html/ent_annuaire.php - lien et données vérifiés le 10 février 2006. Notons qu'une erreur s'est glissée dans le document de la Communauté d'agglomération, l'entreprise ProDégustation (formation œnologique) n'ayant que peu de rapport avec les TIC.

⁵³³ Halazy C. (2001) : « Castres reste pionnière malgré les difficultés », *Le Monde*, 19 septembre.

⁵³⁴ Cf. : <http://www.caplaser.fr/> - lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁵³⁵ Cf. : <http://www.pull-regain.com> - lien vérifié le 15 janvier 2006.

Fabricant français de pull-overs professionnels pour l'uniforme et l'image de marque) ou encore Polyexpert⁵³⁶ (Groupe d'expertise en assurances).

Mais la zone du Causse, centrale sur le territoire considéré, est également amenée à se développer dans le domaine de la santé puisque, outre le CHIC (Hôpital Intercommunal) dont la construction est normalement imminente, Pierre Fabre (branche Médicaments) ont également projeté pour 2008 la création d'une unité pour la fabrication du Minalcipran et la mise en place d'un pôle de chimie fine (sur 30ha), dans le cadre du pôle de compétitivité labellisé (et dont les principales structures seront localisées à Toulouse)⁵³⁷.

Comme nous l'annoncions, faire un bilan des retombées économiques du programme TIC nous paraît difficile car, si les résultats peuvent sembler *a priori* mitigés – tout du moins en terme de création nette d'emplois⁵³⁸ – les effets du programme sont également à chercher au titre des emplois sauvegardés. De même, il s'agit aussi d'aborder le programme comme un outil que les secteurs traditionnels doivent s'approprier, de manière transversale, pour leur bénéfice. Ceci n'est certes pas le plus facile, et peu d'entreprises du textile, par exemple, qui connaissent une crise durable, disent préférer actuellement se concentrer véritablement sur leur cœur de métier, plutôt que d'essayer d'introduire de nouveaux outils qu'ils ne maîtrisent absolument pas⁵³⁹ et dont elles ne voient d'ailleurs souvent pas les bénéfices potentiels. Différents ateliers ont donc pour objectif de les sensibiliser.

⁵³⁶ Cf. : <http://www.polyexpert.fr> - lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁵³⁷ Cf. notamment Guilbert J.-M. (2005) : « Le Causse comptera 500 emplois en 2007 », *La Dépêche du Midi*, 6 juillet.

⁵³⁸ Estimés en 2001 à 130, les emplois nets créés sont aujourd'hui de l'ordre de 300 environ, répartis dans seulement quelques entreprises.

⁵³⁹ Exception faite des plus grandes entreprises, bien sûr.

2.3.3.2 Vers la formation d'un pôle de compétences en matière d'enseignement et de recherche ?...

L'un des axes du positionnement des acteurs de la Communauté d'agglomération consiste, depuis une dizaine d'années, à tenter de contribuer à la création d'un pôle de compétences en matière d'enseignement et de recherche. Si les moyens sont multiples et les étapes relativement longues à se mettre en place, les objectifs sont quant à eux facilement compréhensibles, dans un objectif de valorisation du territoire et de soutien aux activités en place : en effet, il s'agit :

- de fournir, d'une part, de développer des filières post-bac axées autour des compétences locales, en manque de main d'œuvre qualifiée ;
- de développer, d'autre part, des formations spécialisées dans le domaine des TIC.

Pourtant, les acteurs locaux ont véritablement dû, tout du moins au départ, vendre leur territoire auprès des universités toulousaines (en proposant des conditions d'accueil particulièrement favorables) et parfois même réaliser un certain lobbying, se heurtant aussi à « *certaines susceptibilités toulousaines* »⁵⁴⁰, par exemple lors des négociations pour l'ouverture d'un IUT à Castres.

Le développement des formations de l'enseignement supérieur – mais aussi de l'introduction des TIC dans les écoles – sont tout de même à mettre directement en lien avec la mise en place du programme de développement par les TIC. En effet, en 1995, Arnaud Mandement, se tourne certes vers les TIC, mais se montre peu convaincu par la mise en place d'une infrastructure uniquement dédiée aux entreprises et administrations. Selon les propos de Thierry Bardy, c'est au cours d'un déplacement des deux hommes à Bologne que le Maire de Castres est séduit par le projet Iperbole⁵⁴¹, le réseau citoyen municipal : « *le déclic se fait, il trouve intéressant de faire du projet numérique [de Castres] un projet pour tous, et pas seulement pour Pierre Fabre ; c'est à ce moment là qu'il met en place le projet sur l'éducation* ». Outre les entreprises, les élèves de Castres profiteront donc des infrastructures et des usages possibles. Ainsi, en octobre 2000, 33 écoles situées sur 25 sites étaient connectées par France Telecom grâce au réseau métropolitain : 171 classes profitent donc d'une connexion de 2Mb/s et d'un Intranet. Une première en France, fruit d'un étroit partenariat avec l'Education nationale. D'autres expérimentations avaient eu lieu dans le bassin, précédemment, comme par exemple celle réalisée en partenariat avec le CNET⁵⁴², en

⁵⁴⁰ Selon les propos, en entretien, d'un responsable de la CCI de Castres-Mazamet.

⁵⁴¹ Cf. le site de la Mairie de Bologne : <http://www.comune.bologna.it>. Notons par ailleurs que le projet Iperbole fit rapidement référence en matière d'apprentissages citoyens ; cf. par exemple Sérusclat F. (1996-1997) : *Rapport n° 383 : Rapport sur les techniques des apprentissages essentiels pour une bonne insertion dans la société de l'information* dans lequel l'auteur rapporte les propos de Leda Guidi, de la municipalité de Bologne, rappelant fortement le positionnement, plus tard, des acteurs du bassin de Castres-Mazamet : « *les collectivités locales doivent soutenir et promouvoir la société de l'information. Il s'agit clairement d'une volonté politique. La société de l'information ne doit pas être abandonnée aux seules règles du marché* » - cf. : <http://www.senat.fr/rap/o96-383/o96-38329.html> - liens vérifiés le 15 janvier 2006.

⁵⁴² Centre National d'Etudes des Télécommunications, aujourd'hui France Telecom, division Recherche et Développement.

1997 (et durant une année), reliant l'école de Laden au réseau mondial par une liaison satellite, permettant ainsi de nouveaux usages en classe et une première acclimatation des « petits citoyens » aux TIC.

L'idée de la Mairie de Castres consiste également à développer l'enseignement supérieur dans le bassin. Mais, contrairement à Albi, l'ambition locale est de développer des « formations originales »⁵⁴³ pour trouver son propre public. Dès lors, la municipalité et le Syndicat Mixte tentent de convaincre les Universités toulousaines de devenir leurs partenaires en montant des projets sur Castres : la seule condition à l'époque est ce lien recherché avec les TIC, car l'équipe d'Arnaud Mandement veut faire de l'enseignement supérieur un outil de développement. Pour cela, elle veut s'appuyer sur des formations technologiques, professionnalisantes, en lien avec les besoins de l'économie et avec le potentiel économique local.

Effectivement, le bassin joue donc pleinement la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche avec, outre quelques BTS dans les lycées, l'accueil de formations délocalisées par les universités toulousaines et le développement de projets dans le cadre du Centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) du nord-est Midi-Pyrénées Jean-François Champollion. Cinquième université régionale en devenir, le CUFR Jean-François Champollion, dont le décret de création paraissait au Journal officiel le 17 avril 2002⁵⁴⁴, est donc une université multi-sites (Albi, Castres, Figeac, Rodez).

Dans l'objectif de proposer une offre de formation spécifique en fonction des différents sites, il s'agit, selon les propos mêmes de Jean-Louis Darréon, directeur du CUFR J.-F. Champollion, de « *qualifier les sites hors des métropoles* »⁵⁴⁵ ; Castres se positionne donc naturellement sur les domaines des TIC et de la Santé. C'est bien sûr également dans ce sens que le Recteur Daniel Bancel, président du CUFR, déclare que « *nous devons développer sur chacun des sites des formations ciblées jusqu'à Bac+5, master [professionnel ?] et recherche appliquée* »⁵⁴⁶. Il est par ailleurs intéressant de constater que dans le même article, la journaliste rapportait que Martin Malvy, président du Conseil régional, insistait lui aussi sur « *l'importance de la notion de territoire* »⁵⁴⁷.

⁵⁴³ Entretien (réalisé dans le cadre d'une enquête-école co-dirigée par Vidal M. et Lefebvre A., 2005, op. cit.) avec Dominique Py, ancienne responsable du Syndicat Mixte pour l'Enseignement Supérieur, et conseillère municipale de 1996 à 2001.

⁵⁴⁴ Précisément, cf. : J.O n° 90 du 17 avril 2002 page 6763, NOR: MENS0200792D – www.legifrance.fr – lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁵⁴⁵ Déjeuner de travail sur les projets de formation pour le site de Castres, Toulouse, le 16 décembre 2005.

⁵⁴⁶ Lecaudey M. (2006) : « Une porte numérique pour la rentrée en fac », *La Dépêche du Midi*, 2 février.

⁵⁴⁷ Ibid.

A l'heure actuelle, le territoire de la communauté de Castres-Mazamet accueille donc officiellement 1031 étudiants se ventilant au sein de 24 formations d'enseignement supérieur et universitaire, de Bac+1 à Bac+8 :

Formations à Bac+1 :

- une année préparatoire aux Ecoles supérieures d'Arts plastiques (dans le cadre de l'Ecole municipale des Beaux-Arts) - 16 étudiants en 2005-2006 ;

Formations à Bac+2 :

- un BTS « Opticien lunetier » (Lycée professionnel Anne Veaute) – 30 étudiants en formation initiale, 29 étudiants en apprentissage ;
- un BTS « Orthésiste Prothésiste » (Lycée professionnel Anne Veaute) – 13 étudiants en apprentissage ;
- un DUT Chimie (Université de Toulouse III Paul Sabatier, IUT « A », Site de Castres) – 140 étudiants ;
- un DUT « Services et Réseaux de Communication » (SeRéCom) (Université de Toulouse III Paul Sabatier, IUT « A », Site de Castres) – 103 étudiants ;
- un DUT « Génie du Conditionnement et de l'Emballage » (GCE) (Université de Toulouse III Paul Sabatier, IUT « A », Site de Castres) – 45 étudiants ;
- un DEUST « Visiteurs médicaux » (Université de Toulouse III Paul Sabatier, IUT « A », Site de Castres) – 17 étudiants en apprentissage ;
- un BTS « Management des Unités Commerciales » (Lycée Polyvalent de la Borde-Basse) – 61 étudiants ;
- un BTS « Négociation et relation client » (Lycée Polyvalent de la Borde-Basse) – 65 étudiants ;
- un BTS « Maintenance industrielle » (Lycée Polyvalent de la Borde-Basse) – 30 étudiants ;
- un BTS « Qualité pour les Industries Agroalimentaires et les Bio-industries » (QIABI) (Lycée Polyvalent de la Borde-Basse) – 40 étudiants ;
- un BTS « Assistant Secrétaire Trilingue » (Lycée Notre-Dame de Castres) – 34 étudiants ;
- un BTS « Mécanique et Automatismes Industriels » (Lycée et LEP Sault-Riess-Barbey) – 39 étudiants ;
- un BTS « Hygiène Propreté Environnement » (Lycée et LEP Sault-Riess-Barbey) – 16 étudiants ;
- un BTS « Négociation Relation Client », spécialité « Vente aux collectivités publiques » (Lycée Jeanne d'Arc) – 44 étudiants ;
- un BTSA « Gestion forestière » (Lycée Forestier du Haut-Languedoc) – 15 étudiants en apprentissage ;

Formations à Bac+3 :

- une licence d'audiovisuel, option « infographie et multimédia » (Ecole supérieure d'Audiovisuel, ESAV, de l'Université de Toulouse II le Mirail) – 14 étudiants ;
- une formation d'infirmiers (Institut de Formation de soins infirmiers) – 139 étudiants ;
- une licence professionnelle « Génie de la formulation » (Université de Toulouse III Paul Sabatier, IUT « A », Site de Castres) – 14 étudiants ;
- une licence professionnelle « Services et Technologies en Information et Communication » (STIC) (Université de Toulouse III Paul Sabatier, IUT « A », Site de Castres) – 76 étudiants ;

Formations à Bac+4 :

- une formation en Commerce International (Institut de Formation en Commerce International, IFCIM, CCI de Castres-Mazamet) – 30 étudiants ;

Formations à Bac+5 :

- un master professionnel « Pratiques audiovisuelles », option infographie et multimédia (ESAV, UTM) – 10 étudiants ;
- un Master Pro « Techniques d'information et de Communication dans le Développement territorial » (TIC-DT) (Université de Toulouse II le Mirail) – 8 étudiants⁵⁴⁸ ;

Formations à Bac+8 :

- des doctorants dans le domaine des TIC et du multimédia (Université de Toulouse III Paul Sabatier) – 3 étudiants.

Tableau 31 : Les formations d'enseignement supérieur et universitaire de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

⁵⁴⁸ A l'origine en 2 ans (la première année à Castres, la seconde à Toulouse), le passage de cette formation du format DESS à celui de Master a eu pour conséquence de modifier sa maquette. En 2005-2006, les étudiants en 2^o année du DESS terminent leur formation à Castres, tandis que les nouveaux étudiants commencent, à Toulouse, la formation de type Master Pro, en une année.

Comme nous l’annoncions, les formations sont largement spécialisées dans les domaines de la Santé et des TIC, ainsi que dans les secteurs porteurs d’emploi dans le bassin tels que la chimie, la mécanique, le bois ou le commerce international.

Outre ces formations déjà en place, d’autres sont en projet, comme par exemple :

- le projet de formation d’ingénieurs ISIS : extrêmement valorisé par les acteurs locaux, son ouverture a quelque peu tardé (le projet est annoncé depuis 2002) notamment en raison de questions techniques⁵⁴⁹. La Commission des Titres d’Ingénieurs (CTI) a cependant donné son accord pour validation par le Ministère en mai 2006, permettant d’ouvrir une partie des trois années du cursus (la deuxième) dès septembre 2006.
- un projet de Master 2 Professionnel « e-Administration et Développement » : prenant la succession du DESS TICDT désormais relocalisé à Toulouse, celui-ci devrait se repositionner quelque peu sur de nouveaux métiers et constituer une plateforme d’apprentissage à distance (pour les étudiants suivant le cursus à distance et pour les professionnels en formation continue).
- un projet de Master 2 Professionnel « e-Commerce » venant renforcer la filière « multimédia » déjà présente à Castres.

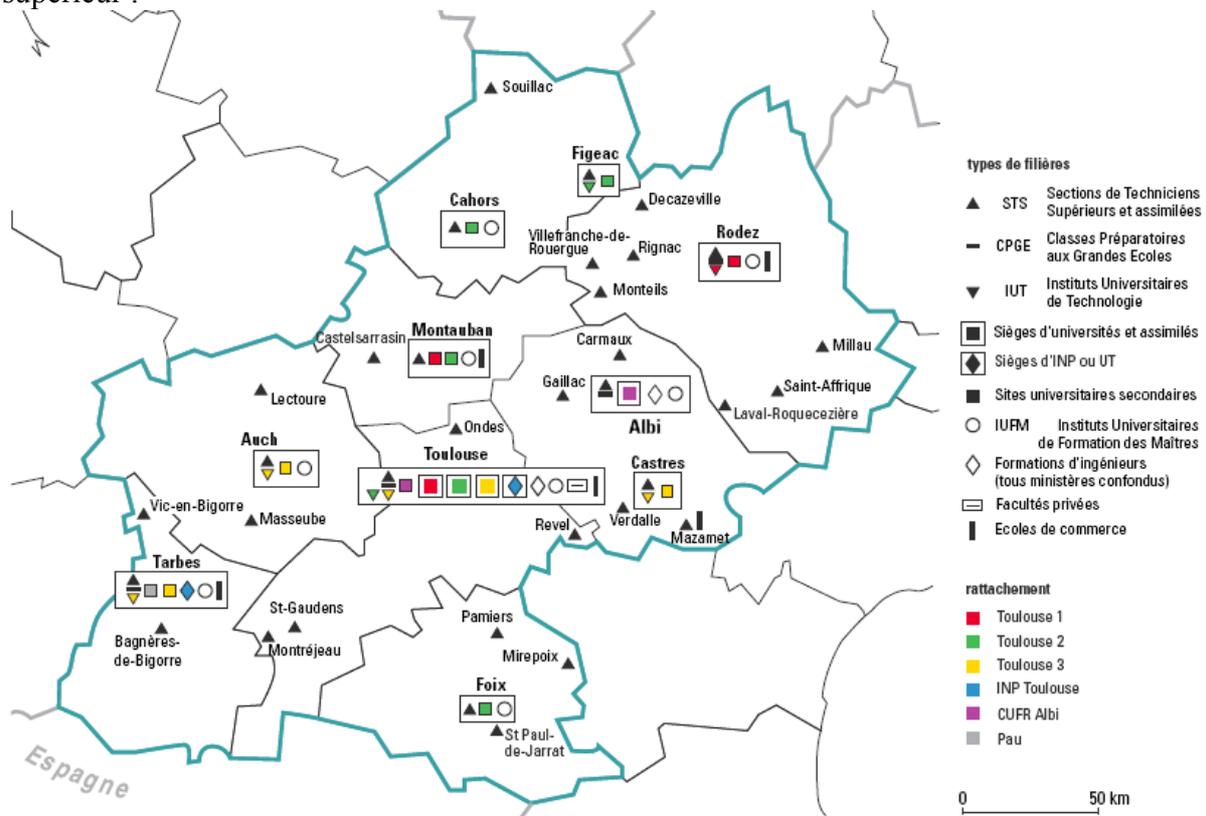
Trois projets de formations qui viendraient largement renforcer ce que Pierre Fabre⁵⁵⁰, alors en charge de l’enseignement à la mairie de Castres, appelait « l’Université du NET »⁵⁵¹ – pour nord-est du Tarn – avant que le CUFR J.-F. Champollion ne prenne véritablement forme. Mais, avec aujourd’hui déjà plus d’un millier d’étudiants, le pôle de Castres-Mazamet constitue désormais – que ce soit grâce aux formations locales ou aux délocalisations toulousaines – un centre régional qui commence à compter, en matière d’enseignement.

⁵⁴⁹ L’un des « blocages » provenait par exemple du fait qu’il était refusé à une Université (en l’occurrence le CUFR J.-F. Champollion) de délivrer des diplômes d’ingénieurs ; un Conseil des Ministres aurait visiblement tranché, début 2006, en faveur de l’Université.

⁵⁵⁰ Enseignant à l’IUT, à ne pas confondre avec le fondateur des laboratoires pharmaceutiques.

⁵⁵¹ Ce jeu de mots avait été fait à l’occasion de l’inauguration du DESS TICDT. Cf. : « L’Université du NET portera bien son nom », *La Dépêche du Midi*, 25 septembre 2000.

La carte suivante reprend la localisation des différentes filières régionales de l'enseignement supérieur :



Carte 30 : Principales filières de l'enseignement supérieur en Midi-Pyrénées en 2004-2005⁵⁵²

Par ailleurs, mentionnons également le projet METICE (Maison pour l'enseignement supérieur et la recherche en Technologies de l'Information et de la Communication en Europe), certes noté au contrat d'agglomération 2003-2006 ainsi qu'au projet d'agglomération 2015, mais visiblement actuellement « en sommeil »... Ce projet, impliquant fortement l'INT (Institut National des Télécommunications) témoignait très largement de la volonté des acteurs territoriaux et de l'activisme du GPF afin de réunir un partenariat d'entreprises dans le but de promouvoir les recherches fondamentale et appliquée. Le projet Metice prévoyait à l'origine la réunion dans un même lieu des formations universitaires et des formations d'ingénieurs dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Dans l'étude de faisabilité, cinq axes de recherche étaient avancés, mais deux d'entre eux étaient présentés comme prioritaires, du fait de la forte implication des acteurs locaux dans ces domaines :

- les véhicules communicants et les routes intelligentes,
- la santé et le génie industriel ;

⁵⁵² Source : MENESR (2005) : *Atlas régional : les effectifs d'étudiants en 2004-2005*, 194p., p.104. Cf. : <http://www.education.gouv.fr/stateval/atlas/atlas.htm> - lien vérifié le 15 janvier 2006.

les trois autres axes (la communication organisationnelle, les médias et l’audiovisuel, l’action locale dans les télécommunications) étant réservés pour le moyen et long terme. Mais même ce qui semble avoir été le site Internet du projet⁵⁵³ est désormais inaccessible...

La recherche occupe bien sûr une place importante dans le dispositif afin d’asseoir le pôle de Castres-Mazamet dans le domaine de l’enseignement supérieur. Déjà, des antennes d’équipes toulousaines de l’UTM et de l’UPS sont en place, notamment logées dans les locaux de l’IUT de la Borde-Basse : citons le LERASS⁵⁵⁴, le GRESOC⁵⁵⁵, le LARA⁵⁵⁶ et l’IRIT⁵⁵⁷. Des projets d’ERT (équipe de recherche technologique) sont par ailleurs en cours de montage, entre différents laboratoires de recherche, et notamment autour du projet « ISIS » (Informatique et Systèmes d’Information pour la Santé).

Ainsi, par le jeu des acteurs publics et grâce à leur lobbying, le bassin se positionne fortement, par le biais de la création de la 5^{ème} Université, sur le créneau des TIC et semble vouloir s’afficher comme *la* ville ressource en la matière, dans la région.

2.3.3.3 Vers une tentative d’évaluation...

Désormais dix ans après le véritable démarrage du programme de développement par les TIC, on peut faire un premier point sur les impacts observables dans différents domaines. Il est tout d’abord indéniable que la plateforme numérique constitue aujourd’hui l’un des vecteurs majeurs du développement (ou de la redynamisation) de territoire de Castres-Mazamet. Ceci se vérifie en matière d’emplois, mais aussi dans les domaines de l’Enseignement et de la Recherche. Par ailleurs, le programme permet désormais aux utilisateurs (entreprises et citoyens) d’accéder aux services et usages les plus performants en matière de TIC.

On peut reprendre ici très rapidement ces trois points :

La question des emplois est difficile à aborder car, s’il n’y a pas eu, jusque là, un nombre important de créations d’emplois, le « programme TIC » a sans aucun doute permis d’en sauvegarder, notamment au sein des laboratoires Pierre Fabre. Ceux-ci avaient repositionné une partie de leurs effectifs hors de l’agglomération, entre 1993 et 1995, mais l’on peut penser que la création de la boucle locale à haut débit a consolidé les emplois du groupe (environ 800) présents à Castres-Mazamet. Par ailleurs, les objectifs locaux en matière d’emplois créés sont donc de l’ordre de 500 emplois TIC, dès 2007, grâce au développement des structures en place et à l’implantation de nouveaux projets.

Dans le domaine de l’enseignement supérieur, Castres-Mazamet se positionne, au sein du projet de 5^{ème} Université de Midi-Pyrénées (le CUFR J.-F. Champollion), comme *le* pôle en

⁵⁵³ Une recherche avec les mots clés « metice » et « castres » dans Google laisse apparaître l’existence du site <http://metice.net> dont une page n’est plus visible que dans le cache du moteur de recherche – lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁵⁵⁴ Laboratoire d’études et de recherches appliquées en sciences sociales, équipe d’accueil (EA) 827 de l’UPS.

⁵⁵⁵ Que nous ne nous permettrons pas de présenter ici...

⁵⁵⁶ Laboratoire de recherche en audiovisuel, EA1938 de l’UTM et composante de l’ESAV.

⁵⁵⁷ Institut de recherche en informatique de Toulouse, UMR5505 (CNRS, INPT, UPS, UT1).

matière de TIC. On trouve déjà, à Castres, un DUT et une Licence professionnelle « Services et Réseaux de Communication », une Maîtrise « Audiovisuel, option multimédia » et un DESS « TIC dans le développement territorial ». Par ailleurs, les acteurs locaux comptent fortement sur l'ouverture prochaine d'une école d'ingénieurs « Informatique, Systèmes de Santé » ; deux autres projets de Master Pro sont également en cours de montage dans le domaine des TIC : « e-Commerce » et « e-Administration et Développement ». Accompagnant ces formations, des antennes de Laboratoires de recherche toulousains sont présentes sur le site de l'IUT : le GRESOC, le LERASS, le LARA et l'IRIT.

Enfin, si le programme, très précurseur et innovant, a rapidement positionné le bassin parmi les quelques territoires les plus actifs, au niveau national, en matière d'expérimentation de développement local par les TIC, des expérimentations complémentaires se font désormais sur les technologies alternatives (WiMax et CPL), afin de toucher les zones non couvertes par le MAN. Mais les habitants n'ont pas forcément pu mesurer rapidement les impacts de ce programme. Cependant, la création d'emplois et le développement de services (permis par la présence du MAN) à leur intention semblent désormais changer cette perception : en effet, notons par exemple le dégroupage d'une partie de la zone (alors que des quartiers de Toulouse ne sont pas encore dégroupés !), ou bien encore les offres Triple-Play aujourd'hui disponibles auprès de différents fournisseurs d'accès.

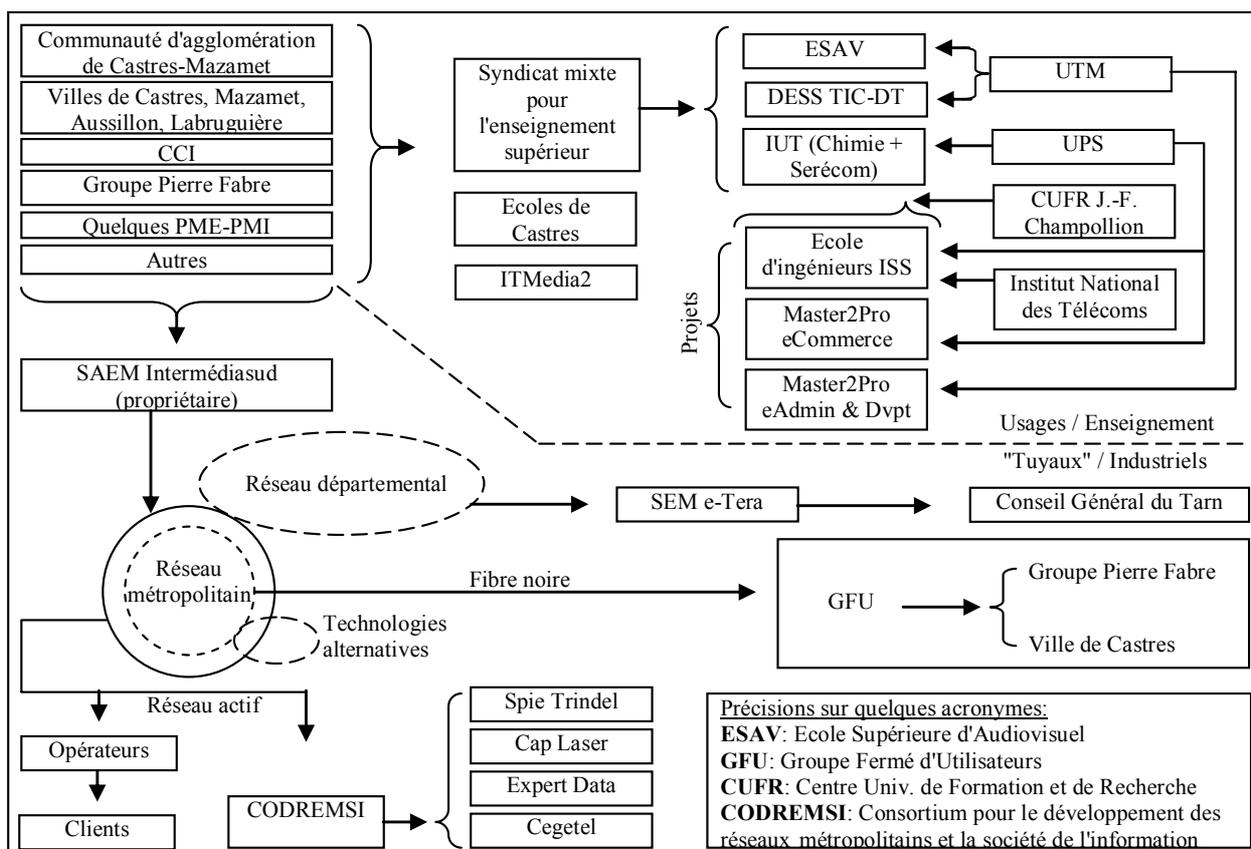


Figure 30 : Les principaux acteurs des TIC dans le bassin de Castres-Mazamet⁵⁵⁸

⁵⁵⁸ Ce schéma est une mise à jour d'une première version publiée dans un article de la RERU (op. cit.).

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, dont l'activité économique connaît actuellement de profondes mutations, a donc fait le pari des TIC pour sa redynamisation. Comme le rappelle rapidement le schéma suivant, le projet a su réunir l'ensemble des partenaires possibles (à l'exception, certes, du département du Tarn) dans un but de développement local.

Grâce à l'investissement des acteurs locaux, les premiers effets du programme TIC se font actuellement véritablement sentir et le bassin profite d'avantages indéniables qui renforcent le projet. Cependant, si le territoire constitue aujourd'hui un véritable observatoire à ciel ouvert des TIC, des faiblesses apparaissent également, contre lesquelles les acteurs locaux se devront de lutter afin de tenter de pérenniser le programme. Nous pouvons, pour cela, utiliser la méthode SWOT⁵⁵⁹ : majoritairement utilisée en marketing et en stratégie, et reposant sur un choix d'entrées pouvant finalement sembler quelque peu subjectif⁵⁶⁰, la méthode SWOT nous permet cependant de faire le point sur les environnements externe et interne du projet. L'environnement externe distingue les opportunités et les menaces pour le projet, alors que dans l'environnement interne, on distingue les forces et les faiblesses que l'on recense sur le territoire de Castres-Mazamet en faveur du projet.

⁵⁵⁹ Pour Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités) et Threats (menaces).

⁵⁶⁰ Ceci explique pourquoi nous ne hiérarchiserons pas ces entrées dans une représentation graphique.

		FORCES	FAIBLESSES
Facteurs internes		Présence d'un groupe industriel moteur	Secteurs traditionnels en crise
		Programme TIC et Réseau Métropolitain à Haut Débit	
		Acteurs actifs	Fort enclavement routier
		Forte tradition industrielle	
		Enseignement supérieur et Recherche en développement	Déprise démographique
		Positionnement sur les marchés nationaux et internationaux	
		Projet de Centre Hospitalier Intercommunal	Difficulté à atteindre une masse critique dans le domaine des TIC
		Qualité de vie	
		Présence d'un aéroport	Main d'œuvre peu qualifiée
	Facteurs externes		OPPORTUNITES
		Effet d'entraînement de la croissance toulousaine	Concurrences territoriale et internationale accrues
		Programmes d'accompagnement et de soutien économique aux activités traditionnelles	Risque du repositionnement, à terme, du GPF hors du territoire
		Inscription des insuffisances du réseau routier au CPER 2007-2012	Hypertrophie toulousaine
		Amélioration de l'image et de l'attractivité du bassin du fait du "programme TIC"	Diminution progressive des avantages compétitifs liés à la plateforme
		<i>Eléments positifs</i>	<i>Eléments négatifs</i>

Tableau 32 : L'agglomération de Castres-Mazamet : analyse « SWOT »

Comme nous l'indiquons dans le tableau ci-dessus, différents facteurs apparaissent comme des forces indéniables pour le territoire (et son programme TIC) désormais labellisé « technopôle » :

- la présence du GPF, groupe industriel véritablement moteur sur le territoire, constitue un avantage de poids, localement. En effet, son fondateur – fort d'une réussite le plaçant parmi les 20 premières fortunes nationales – s'est toujours

montré attaché à faire profiter son territoire de la réussite de son groupe, en y fixant ses effectifs et en tentant d'y attirer des activités complémentaires⁵⁶¹.

- le réseau métropolitain – nous ne reviendrons pas davantage sur ce point – constitue aujourd'hui l'un des vecteurs essentiels du développement local ; si celui-ci n'a bien sûr pas pallié les inconvénients de l'enclavement routier (contrairement à certaines images véhiculées à l'époque), sa présence contribue néanmoins aujourd'hui, tout comme le programme TIC dans son ensemble, à repositionner le bassin dans une dynamique positive.
- les différents acteurs de la Communauté d'agglomération, pour lesquels le programme a rapidement fait consensus, ont joué un rôle essentiel, à différents niveaux⁵⁶², pour se mobiliser et représenter leur territoire auprès des instances extra-territoriales venant en appui au projet (pensons au Conseil Régional, à la Datar, à l'Education nationale, aux opérateurs, etc.).
- la forte tradition industrielle locale a démontré que des entrepreneurs ont su saisir l'opportunité des TIC et laisse présager du fait que dans un second temps, d'autres sauront profiter du potentiel que ces mêmes TIC permettent d'envisager.
- l'enseignement supérieur et la recherche, qui se développent actuellement dans le bassin, positionnent fortement celui-ci dans les domaines des TIC et de la Santé, laissant augurer la formation d'un véritable pôle de compétence en la matière.
- le positionnement du bassin sur les marchés nationaux et internationaux est un avantage qu'il faut bien sûr prendre en compte, au moment où la concurrence territoriale bat son plein ; en effet, cette ouverture sur l'extérieur, qui a fait la force des SPL du textile et du granit (ainsi que du GPF, plus récemment) démontre à nouveau la force entrepreneuriale locale, capable de pérenniser les initiatives prises dans le bassin en rayonnant bien au-delà du territoire.
- enfin, le projet de CHIC, la présence d'un aéroport, ainsi que la qualité de vie régnant dans le bassin confortent l'attractivité grandissante d'un territoire en cours de redynamisation.

Outre ces « forces » de l'environnement interne du territoire, il est aussi des facteurs externes (les « opportunités ») qui semblent consolider le programme de développement par les TIC :

- si l'on parle régulièrement de vampirisation de l'activité économique par les métropoles régionales, on peut ici penser que la croissance toulousaine diffuse (quelque peu) les subsides de sa réussite actuelle sur le territoire régional, et ce jusqu'à Castres-Mazamet ; pensons par exemple aux collaborations et aux marchés dont profitent les entreprises locales positionnées dans les domaines de deux pôles de compétitivité labellisés par la DATAR (aéronautique, espace et systèmes

⁵⁶¹ Notons par ailleurs que Pierre Fabre a investi, à titre privé, dans CGx Systèmes, entreprise locale du domaine des TIC.

⁵⁶² Au premier rang, il faut citer la Mairie de Castres et le GPF, mais Intermédiasud et la Communauté d'agglomération ont désormais « pris le relais » des deux acteurs ayant impulsé le programme TIC.

embarqués / cancer – bio – santé). Certes, les rencontres en face à face demeurent incontournables, mais la liaison à haut débit entre l'agglomération et la métropole ne peut que favoriser l'intégration d'entreprises locales aux projets dirigés depuis Toulouse.

- le bassin, on l'a vu, a largement profité de différents programmes d'accompagnement, pour le soutien de ses activités traditionnelles mais aussi pour sa redynamisation. Ceux-ci participent de la dynamique consistant d'une part à repositionner l'économie locale sur des secteurs porteurs d'emplois et, d'autre part, à améliorer l'image et l'attractivité du territoire.
- différents discours et positionnements de Ministres successifs semblent désormais laisser espérer que le prochain CPER (pour lequel les négociations débutent) permettra véritablement d'améliorer la liaison entre Toulouse et Castres en réalisant des infrastructures de transports à la hauteur du trafic⁵⁶³.

Nous pourrions rajouter à ces opportunités les modifications apportées à la loi en ce qui concerne l'implication des collectivités territoriales en matière de télécommunications. Cependant, si l'article L.1425 du CGCT permet à la Communauté d'agglomération de confirmer son positionnement (en créant IMS Networks, par exemple), les acteurs locaux sont toujours parvenus, dans le « flou relatif » précédant cette loi, à faire reconnaître les enjeux de leur programme pour le territoire, profitant donc de la labellisation de « Projet d'intérêt public » ou d'expérimentations diverses.

Mais les aspects positifs (« forces » et « opportunités ») que nous pouvons recenser dans le cadre de cette analyse SWOT ne peuvent occulter les « faiblesses » et « menaces » pesant encore lourdement sur le territoire et la pérennisation du programme. Les « faiblesses » sont de différents ordres :

- la crise que connaissent les secteurs traditionnels met de nombreux salariés au chômage, fragilisant ainsi d'avantage le fragile équilibre du bassin à chaque annonce de licenciements ou de plan social ; par ailleurs, se centrant, en ces moments difficiles, sur leur cœur de métier, la majorité des industriels admet aisément ne pas placer les TIC parmi leurs priorités.
- l'enclavement routier continue de constituer, on l'a vu, un frein à l'attractivité du territoire et à son développement.
- la déprise démographique et la main d'œuvre peu qualifiée représentent en outre des handicaps dont les conséquences paraissent évidentes, à moyen terme.
- la pérennisation du programme TIC supposerait d'atteindre désormais rapidement une masse critique d'emplois dans le domaine des TIC, ce qui n'est pas encore assuré.

⁵⁶³ Les travaux de la déviation de Puylaurens, déclarés d'utilité publique en 2002, ont commencé début 2006 (!) : il s'agit d'une 2x2 voies de 6,8 km dont le coût est estimé à 45M€. Notons cependant que, si l'ensemble des décideurs du Sud du Tarn ont fait de ce dossier du désenclavement l'une de leurs priorités majeures, la position de la Région semble moins affirmée...

Enfin, des menaces persistent sur le territoire et son programme TIC :

- la place du GPF, (trop ?) centrale dans le bassin, renforce celui-ci tout en le fragilisant ; en effet, à l'heure où commence à se poser la question de la succession du fondateur⁵⁶⁴, désormais octogénaire, on peut se demander si le positionnement du Groupe, 2^{ème} employeur privé de Midi-Pyrénées, se fera encore en faveur de Castres-Mazamet, à moyen terme.
- la réussite toulousaine peut certes servir Castres-Mazamet⁵⁶⁵, mais l'hypertrophie de la « Ville rose » pourrait cependant, à terme, avoir des conséquences néfastes pour l'équilibre régional.
- les avantages compétitifs dus à la présence du MAN vont sans doute diminuer relativement vite, du fait de la banalisation progressive de tels équipements ou de nouveaux paradigmes technologiques ; se posera alors à nouveau la question de la compétitivité de ce territoire.

Ces quelques éléments d'explication d'une analyse de type SWOT (synthétisés dans le tableau proposé précédemment) exposent donc les principaux éléments positifs et négatifs pouvant impacter sur le territoire et le programme TIC de ses acteurs. L'évaluation est certes non exhaustive du fait que le déploiement du programme est encore en cours de déploiement ; cependant, les différents éléments recensés peuvent désormais laisser les acteurs locaux (et l'observateur que nous sommes) espérer obtenir des résultats positifs.

⁵⁶⁴ Sans héritier direct et son neveu n'ayant *a priori* pas les ressources pour s'acquitter des droits de succession, Pierre Fabre annonçait, en juin 2005, son intention de faire passer 10% du capital de son groupe entre les mains de ses salariés. Par ailleurs, sa Fondation, déclarée d'utilité publique en 1999, pourrait voir sa participation passer de 5% à 30%. Il s'agit de limiter l'impact que pourrait avoir pour le territoire l'adossement ou la cession à un Groupe n'ayant pas de racines locales : « *Si Castres perd Pierre Fabre, c'est une catastrophe économique* », affirme M. Chiaramonti [vice-président du CA]. Il s'agit donc de « stabiliser le groupe dans sa localisation géographique » in Mamou Y. (2005) : « Pierre Fabre va ouvrir le capital de son laboratoire aux salariés », *Le Monde*, 17 juin.

⁵⁶⁵ Les acteurs locaux déclarent volontiers que l'agglomération ne réussira son développement qu'en essayant de profiter des retombées de la réussite toulousaine.

Conclusion de ce Chapitre

Le travail présenté ci-dessus met l'accent sur la place croissante qu'ont pris les TIC dans le bassin de Castres-Mazamet au cours des quinze dernières années, à la fois pour les acteurs locaux (les « décideurs », comme il est désormais de bon ton de les appeler), pour le tissu économique ainsi que pour les habitants.

L'évaluation n'en était bien sûr pas l'objectif premier, mais il nous semble que cette recherche permet de tirer quelques conclusions à caractère général en lien direct avec les « clés d'analyse » que nous exposons en Introduction à cette partie. Nous attendrons certes d'avoir présenté les autres terrains d'étude de cette recherche pour revenir sur les différents éléments saillants de cette initiative publique de développement local par les TIC ; cependant, nous pouvons citer ici rapidement certains des éléments caractéristiques de ce terrain afin de replacer le cas particulier de Castres-Mazamet dans le cadre plus large des dynamiques territoriales axées autour des TIC. Il s'agit notamment de :

- la question des impacts et des effets structurants de tels programmes et infrastructures sur les acteurs, le tissu socio-économique et, finalement, le territoire ;
- l'implication des acteurs à l'initiative du projet, et ses conséquences sur la place des usages et des usagers ;
- l'image et le marketing réalisés autour du programme, mêlant deux logiques d'action, l'une « signalétique », l'autre « fonctionnelle » ;
- la question du temps, ou de la durée, pour le déploiement (et la réussite éventuelle) d'un tel programme, sur un territoire pouvant désormais réellement se targuer de posséder un véritable bagage en matière de développement par les TIC, une expérience de tous les jours, constituant un laboratoire à ciel ouvert.

Sous une forme ou sous une autre – et avec des incidences pouvant être différentes – ce sont des éléments que nous retrouverons donc dans les autres terrains de cette recherche, soit en partie, soit en complément d'autres clés d'analyse.

QUATRIEME CHAPITRE

2.4– Montréal et Bromont : entre métropolisation et différenciation territoriale

Si le bassin de Castres-Mazamet constitue, comme on l'a dit, le terrain principal de cette recherche, il nous semble à la fois important et intéressant de confronter les pistes soulevées lors du chapitre précédent avec d'autres territoires qui se positionnent fortement dans le domaine des TIC et/ou ayant mis en place un programme de développement axé autour de ces mêmes nouvelles technologies.

Après avoir étudié la façon dont les TIC ont été introduites dans le bassin de Castres-Mazamet, la transition avec la métropole de rang mondial qu'est Montréal est certes difficile. Nous faisons cependant face, là aussi, aux concepts de métropolisation et de différenciation territoriale. Mais pour être précis, c'est davantage avec Bromont, petite ville de l'est montréalais, en Haute-Yamaska, que cette transition se doit d'être faite dans un premier temps. Située à 85 kilomètres de Montréal, Bromont – à peine moins de 5.000 habitants en 2001⁵⁶⁶, 5675 en 2005⁵⁶⁷ – est surtout connue pour ses attraits touristiques ; cependant, en quelques années à peine, la petite ville dynamique s'est en effet également distinguée en raison de son programme d'introduction des TIC intitulé « Bromont, ville branchée »⁵⁶⁸.

Cette collectivité, qualifiée d'« ingénieuse »⁵⁶⁹ par les porteurs du projet ou même d'« apprenante », selon la définition qu'en donne Bernard Sévigny⁵⁷⁰, rappelle fortement l'expérience française de Parthenay ainsi que certains aspects des « territoires numériques » que nous avons étudiés précédemment dans ce travail, que ce soit, avec une approche globale, dans la première Partie, ou plus spécifiquement dans le Chapitre précédent consacré à l'expérimentation de Castres-Mazamet.

Le parallèle entre Castres-Mazamet et Bromont peut cependant se poursuivre en remarquant la place et le rôle de la métropole dans l'aire d'influence de laquelle chacune de ces deux villes se situe. En effet, tout est essayant de « caractériser » et de « qualifier »⁵⁷¹ leur

⁵⁶⁶ Précisément 4.808 habitants au recensement de 2001.

⁵⁶⁷ Selon la Mairie.

⁵⁶⁸ « Bromont, ville branchée sur le monde ...et sur son monde », trouve-t-on également sur des documents de présentation du programme. Cf. par exemple : www.cefrio.qc.ca/allocutions/beaudoinQuilanF.ppt – lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁵⁶⁹ « Bromont, collectivité ingénieuse » est d'ailleurs le nom de l'organisme en charge du « programme TIC » de la ville et dont l'un des objectifs est actuellement de créer un regroupement des Villes Internet du Québec, sur le modèle français (cf. <http://www.villes-internet.net>) ; Mme Pauline Quinlan, mairesse de Bromont, en est la présidente. C'est aussi le nom du Programme national, auquel a répondu Bromont, visant à mettre les TIC au service de tous les Canadiens et à faire du Canada le pays le plus « branché » du monde. « Bromont, ville branchée », organisme sans but lucratif, avait quant à lui mis sur pied le projet global initial.

⁵⁷⁰ Nous reviendrons sur ce point.

⁵⁷¹ Au sens de J.-L. Darréon, directeur du CUFR J.-F. Champollion. Il s'agit donc – et en adaptant à la situation qui nous concerne la définition d'un simple dictionnaire – de marquer la qualité du territoire, de lui donner la qualité lui permettant de faire quelque chose de précis (à savoir se singulariser afin d'obtenir des avantages compétitifs). Mais, dans son ultime acception, la plus usitée, il est bien sûr intéressant de rappeler que le terme « qualifier » se définit comme le fait de donner le droit d'accéder au niveau supérieur d'une compétition ; nous retrouvons ici des notions liées à celle de compétitivité des territoires, abordées précédemment.

territoire, les aménageurs du bassin tarnais ne cachent pas leur volonté de se placer dans le sillage de la dynamique métropole toulousaine. Mais, dans la même veine, on peut également s’interroger sur la place qu’occuperait Bromont, de son côté, sans la proximité de Montréal ; en effet, le programme local d’introduction des TIC et de différenciation territoriale n’aurait sans doute pas connu les mêmes retombées sans la position géographique bien particulière occupée par la petite ville.

A l’inverse, Montréal s’affirme clairement – et de façon autonome – comme *la* ville qui compte, en matière de TIC, au Canada, se positionnant désormais au 9^o rang des métropoles nord-américaines en la matière et offrant même une véritable vitrine, avec la désormais fameuse Cité du Multimédia.

Mais, au-delà des échelles, des contextes et des enjeux, qui diffèrent bien sûr d’autant plus que ces deux cas sont bien particuliers l’un de l’autre, la place actuelle des TIC sur ces territoires résulte notamment, là aussi, de politiques nationales incitatives et de la forte implication de certains acteurs sur lesquelles nous nous pencherons.

C’est notamment en cela qu’il semble intéressant de se pencher sur les trajectoires prises par Montréal et Bromont (par l’intermédiaire des acteurs locaux, bien sûr) en matière d’introduction des TIC⁵⁷² :

- on a ainsi, d’une part, une métropole de rang international qui profite certes d’avantages fiscaux pour asseoir sa compétitivité, mais qui offre aussi des avantages spécifiques et propose en outre les éléments inhérents aux villes de cette taille pour se montrer attractive et permettre d’ancrer des emplois dans le domaine des hautes technologies en général et des TIC en particulier ;
- d’autre part, on observe un petit territoire aux caractéristiques socio-démographiques bien particulières et qui profite lui aussi des TIC pour se démarquer clairement de ses voisins, offrant à ses citoyens et entreprises des services et possibilités dignes des villes les plus avancées en la matière.

Ainsi, et comme nous l’avons déjà annoncé, nous ne développerons ici que certains des aspects des programmes locaux de développement liés aux TIC, mais ces éléments ponctuels viendront illustrer le cas de Castres-Mazamet (traité de façon plus exhaustive) et la problématique générale de ce travail, à savoir l’étude de la manière dont les acteurs territoriaux se saisissent des TIC, et des conséquences de ces initiatives sur (et pour) les territoires en question, que ce soit dans le cadre des districts numériques des métropoles ou dans celui de la différenciation territoriale, sur des territoire à une échelle différente.

⁵⁷² La personnification des territoires considérés, contre laquelle nous avons habituellement tendance à nous élever, est faite sciemment, dans ces quelques lignes, afin de mettre en relief la lutte que se livrent véritablement les territoires. Si l’objet n’est bien sûr pas de donner pouvoir d’explication à ces territoires, on a tout de même souvent tendance – par exemple en matière de développement économique ou de marketing territorial – à identifier les acteurs (c’est-à-dire ceux qui entreprennent les actions) au territoire lui-même. Notons en outre qu’il n’est absolument pas question de vouloir ici comparer Bromont et Montréal, mais plutôt chacune de ces deux villes à des territoires de taille semblable mais dans lesquels le niveau d’introduction des TIC – en terme d’industries ou d’usages – est différent.

2.4.1 – Panorama des TIC au Québec : entre développement endogène et accompagnement artificiel

Les modèles du développement local sont nombreux, allant du « simple » accompagnement d'une activité ou d'un secteur économique à l'incitation (pouvant être forte) des entreprises à investir dans un domaine et/ou sur un territoire. Derrière ce titre certes réducteur et faisant le grand-écart entre des méthodes de développement fort différentes, l'idée est de faire le point sur la façon dont ont été introduites les TIC à Montréal et à Bromont, en s'appuyant bien sûr sur des spécificités locales à mettre au bénéfice des résultats observés, mais en profitant également, donc, de politiques d'accompagnement à la fois volontaristes et incitatives (notamment en matière de crédits d'impôts) à propos desquelles on peut se demander si elles n'artificialisent finalement pas le tissu économique local, ou tout du moins la répartition géographique des entreprises du secteur des TIC.

Après avoir fait un rapide panorama des TIC au Québec, nous ferons le point sur les programmes locaux d'accompagnement et nous interrogerons sur les conséquences de ceux-ci, pour les territoires et la structuration du système productif. Les deux chapitres suivants laisseront quant à eux la place à l'analyse spécifique des territoires de Montréal et de Bromont.

2.4.1.1 – Les TIC au Québec et à Montréal : un secteur d'activité incontournable

Il n'a pas été rare – lors d'entretiens réalisés en France pour cette recherche – d'entendre un chef d'entreprise située dans le Grand Sud vanter le contexte socioéconomique favorable s'appliquant aux entreprises TIC québécoises, ou un membre d'une agence de développement se remémorer avec une « nostalgie » non feinte un séjour outre-atlantique lui ayant permis de se rendre compte des pratiques locales en matière de développement territorial et d'accompagnement.⁵⁷³

Au-delà de cette anecdote, notre idée est de démontrer ici que le secteur des TIC représente, au Québec (et particulièrement dans la zone métropolitaine de Montréal, en fait, puisque ce territoire regroupe les trois-quarts des emplois de ce domaine), un secteur à la fois incontournable et dynamique, et ce notamment en raison de spécificités bien particulières.

Selon le Gouvernement du Québec⁵⁷⁴, le secteur des TIC regroupe donc 140.000 salariés au sein d'environ 5.000 entreprises que Statistique Canada⁵⁷⁵ répertorie au sein de trois secteurs (en plus de celui regroupant les « entreprises non classées ») que sont :

⁵⁷³ Dans le même temps – et pour l'anecdote – rappelons qu'à l'inverse, un québécois travaillant dans une agence de développement située à Montréal nous parlait avec un plaisir certain de la France (et particulièrement du sud de celle-ci) non pas pour son industrie des TIC... mais plutôt pour la beauté des environs de Carcassonne, où il se rendait au lendemain de notre entretien, dans sa « maison secondaire » achetée en copropriété avec des amis.

⁵⁷⁴ Cf. : http://www.mdeie.gouv.qc.ca/page/web/portail/entreprises/service.prt?svcid=PAGE_GENERIQUE_CATEGORIES33&iddoc=46482 – lien vérifié le 15 janvier 2006.

- la fabrication de matériel informatique et de télécommunications ;
- le développement et l'implantation de systèmes informatiques et de logiciels ;
- les services informatiques et de télécommunications.

Il est capital de noter que le secteur des TIC, tout comme l'industrie de pointe du Canada – et du Québec en particulier – profite d'avantages mis en relief par les observateurs économiques (notamment KPMG, dans son enquête « Choix concurrentiels »⁵⁷⁶) et bien sûr largement repris par les différentes agences de développement locales (dont Montréal International⁵⁷⁷). Ainsi, l'Economist Intelligence Unit⁵⁷⁸ (EIU) prédisait même que le Canada constituerait, entre 2004 et 2008, le pays où les conditions seraient les meilleures pour faire des affaires.

Parmi les avantages territoriaux à l'origine de cette situation, citons notamment⁵⁷⁹ :

- l'emplacement privilégié de ce territoire, en Amérique du Nord et au sein de l'ALENA ;
- les faibles coûts d'exploitation entrepreneuriaux ;
- les équipements et infrastructures de recherche de haut niveau⁵⁸⁰ ;
- la main d'œuvre particulièrement qualifiée et dynamique.

En effet, dans un domaine de pointe tel que celui des TIC, ces avantages comparatifs prennent rapidement de l'importance. Et en l'occurrence, cela se vérifie aisément, dès lors que l'on sait par exemple que 70% de la production québécoise de ce secteur (dont le volume d'affaires s'élève à plus de 26 milliards de dollars canadiens, soit environ 19 milliards d'euros) partent à l'exportation, et pour 35% de ces exportations vers les Etats-Unis⁵⁸¹, premier partenaire économique du Canada. Ainsi, les entreprises du secteur des TIC établies au Québec profitent pleinement des conditions avantageuses locales pour exporter (dans le cadre des accords de l'ALENA instaurés en 1994) leurs produits ou offres de services chez leurs voisins étasuniens.

Les faibles coûts d'exploitation, notamment dans les domaines principaux des TIC, plaçaient Montréal, selon l'étude 2004 de *Choix concurrentiels*⁵⁸², au premier rang des métropoles nord-américaines. Le graphique suivant reprend ce classement.

⁵⁷⁵ Cf. : <http://www.statcan.ca> – lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁵⁷⁶ « Choix concurrentiels » est une enquête portant sur l'étude comparative des coûts des entreprises à l'échelle internationale – cf. : <http://www.choixconcurrentiels.com> – lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁵⁷⁷ Cf. : <http://www.montrealinternational.com> – lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁵⁷⁸ Cf. : <http://www.eiu.com> – lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁵⁷⁹ Ces éléments, largement repris par ailleurs, sont par exemple développés sur la plaquette « Secrets gagnants du Canada » du site « Investir au Canada » (gouvernement fédéral) - cf. : http://www.investincanada.gc.ca/CMFiles/cws_f_32pg_200441KBC-612004-215.pdf - lien vérifié le 15 mars 2006.

⁵⁸⁰ Notamment, pour ce qui concerne Montréal, la présence de 4 grandes universités et environ 12.500 emplois en R&D au sein d'entreprises et laboratoires de recherche publics ou privés.

⁵⁸¹ Ces chiffres sont extraits de la page présentant le secteur des TIC (mais datent de 2001...), sur le site web du Ministère québécois pour le Développement économique, l'innovation et l'exportation ; cf. : http://www.mdeie.gouv.qc.ca/page/web/portail/entreprises/nav/Secteurs_industriels/44005/46482.html?iddoc=46482 – lien vérifié le 7 avril 2006.

⁵⁸² Op. cit.

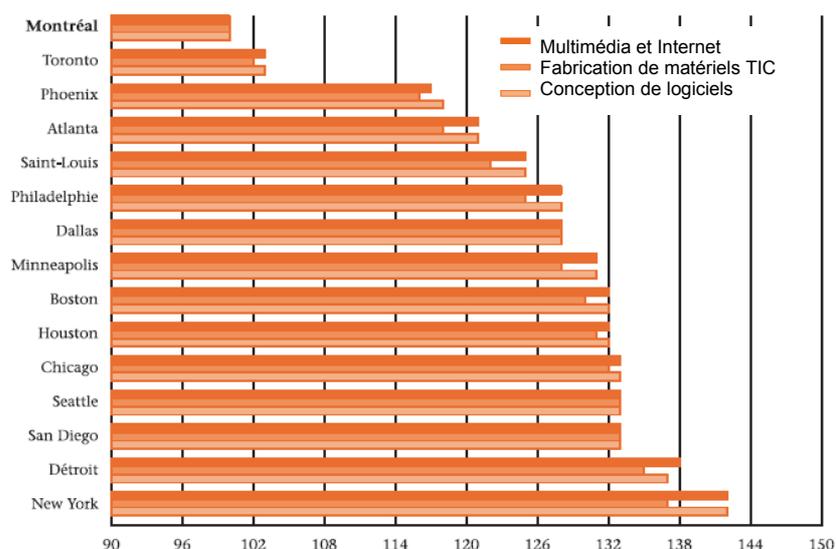


Figure 31 : Les coûts d'exploitation dans les villes d'amérique du Nord (Montréal = 100)⁵⁸³

Notons aussi que dans l'édition 2006 de *Choix concurrentiels*, Montréal arrive au 6^{ème} rang du classement global des villes étudiées en Amérique du Nord.

Par ailleurs, la question de la main d'œuvre est intéressante à deux titres. D'une part parce que ce sont plus de 160.000 étudiants qui sont formés à Montréal⁵⁸⁴ (parmi lesquels environ 10% d'étrangers) dont plus de 3.000 sortent chaque année diplômés d'une formation TIC. Mais, outre ce creuset de main d'œuvre qualifiée, le Québec – et donc Montréal – bénéficie aussi de l'arrivée en nombre d'une population immigrée relativement jeune mais aussi, souvent, particulièrement qualifiée, attirée par des conditions de vie et d'insertion dans le marché du travail favorables.

A ces avantages là, ajoutons un avantage indéniable pour les entreprises françaises, à savoir celui du relatif bilinguisme local⁵⁸⁵ (et donc de la langue commune), facilitant ainsi à la fois les démarches et l'implantation, tout en bénéficiant d'une passerelle naturelle vers les marchés anglophones, du fait, en partie, de la proximité géographique avec les Etats-Unis d'Amérique.

⁵⁸³ Source : *Choix concurrentiels*, Edition 2004, in « Technologies de l'information et des communications », plaquette de présentation du secteur, Montréal International, 4p., p.3. Cf. : http://www.montrealinternational.com/fr/grappes/docs/MI_2103_TIC_01_10_FR.pdf, lien vérifié le 15 janvier 2006. Remarquons au passage le marketing fait dans la réalisation de ce graphique : en faisant débiter l'axe des ordonnées à la valeur 90, le zoom de l'échelle permet d'insister sur l'avance de Montréal, qui semble peut-être ainsi plus importante qu'elle ne l'est réellement.

⁵⁸⁴ Si Toulouse se place au deuxième rang des villes étudiantes françaises, Montréal se classe quant à elle au deuxième rang des villes universitaires nord-américaines, en proportion par rapport au nombre d'habitants.

⁵⁸⁵ Selon Montréal International, on peut estimer que 50% de la population du Montréal métropolitain est bilingue.

2.4.1.2 – La montée en puissance de la « classe créative » dans les villes du savoir...

Outre ces quelques éléments largement repris par le marketing local, on peut aussi mettre ici en exergue un élément revenant de façon récurrente dans les discours d'acteurs locaux québécois et montréalais : les fameuses théories – fameuses, mais néanmoins largement contestables et contestées, nous y reviendrons – de Richard Florida⁵⁸⁶ concernant l'importance de la « classe créative » et de son « indice bohémien ».

Au début des années 2000, Bernard Landry⁵⁸⁷, alors Premier Ministre du Québec, et Gérald Tremblay, Maire de Montréal, s'en étaient notamment faits les chantres. Plus largement, depuis quelques années, la qualité de vie des villes du savoir (dont celles des TIC) est mise en relief, comme un élément de leur réussite et de leur développement. Et les agences de promotion et de développement ne se privent donc pas d'en faire bon usage, rangeant cette théorie parmi les principales représentations des acteurs en matière de développement économique local.

Pour aller vite, ce courant s'appuie notamment sur l'idée qu'à l'inverse des industries traditionnelles, dont la réussite peut en particulier provenir de la proximité de la matière première, de la présence d'infrastructures de transports, d'avantages fiscaux (ou d'aides diverses) et aussi d'une main d'oeuvre à la fois qualifiée et ne coûtant pas trop cher, l'« économie du savoir »⁵⁸⁸ favorise quant à elle les villes – ou territoires – capables de porter rapidement sur les marchés ce qui n'était encore qu'un concept ou une idée quelques mois auparavant. D'où – comme Rémy Tremblay le décrit – l'importance de pouvoir disposer, en ces lieux,

« d'un capital de risque abondant, de centres d'aide aux PME et autres réseaux d'affaires dynamiques et, surtout, d'un capital humain hautement scolarisé. (...) Ce qui diffère, dans l'économie du savoir, c'est l'importance primordiale pour les firmes

⁵⁸⁶ Ses théories sont regroupées dans deux ouvrages désormais célèbres que sont :

Florida R. (2002) : *The Rise of the Creative Class: And How It's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life*, Perseus Books Group, 416p. et, plus récemment,

Florida R. (2005) : *The Flight Of The Creative Class: The New Global Competition for Talent*, Harper Business, 326p.

⁵⁸⁷ Cf. notamment un article d'Antoine Robitaille sur l'influence de Florida, clairement intitulé « Le gourou de Tremblay de plus en plus critiqué », *Le Devoir*, 4 mars 2004 – http://www.joelkotkin.com/Urban_Affairs/LeDevoir%20-%20Le%20gourou%20de%20Tremblay.htm – lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁵⁸⁸ Nous utilisons ici « économie du savoir », formule désormais répandue, au sens des expressions « économie post-industrielle » et « nouvelle économie », qui se sont succédé dans la littérature ; dépassant les enjeux « simplement » économiques, on parle aussi aujourd'hui de « société de la connaissance », après la « société de l'information » développée par Jacques Delors. Cette « économie du savoir », en vigueur depuis les années 1990, fait donc une place toute particulière à la connaissance, qui devient sa composante décisive. Les TIC (au sens large) font donc bien sûr partie intégrante de cette économie du savoir. Pour une définition plus exhaustive et des compléments sur cette notion d'économie du savoir, cf. en particulier : Viginier P. (sous la dir.) (2002) : *La France dans l'économie du savoir : pour une dynamique collective*, Rapport du Commissariat général du Plan, La Documentation française, 245p.

(au moment de se localiser) d'avoir accès, de garder et d'attirer des talents dans une ville »⁵⁸⁹.

Dès lors, la qualité de vie⁵⁹⁰ devient l'un des éléments prépondérants de la compétitivité territoriale, puisque les talents et les cerveaux auraient tendance, selon R. Florida, à se concentrer sur des territoires répondant au plus près à leurs prétentions personnelles et professionnelles. Le corollaire étant, pour l'auteur, que ce serait donc alors aux entreprises de haute technologie elles-mêmes de devoir se localiser dans ces centres urbains attractifs pour les talents (et non plus aux talents d'aller vers elles).

Bien sûr – et ceci explique en partie la côte du chercheur auprès des acteurs précités –, à l'épreuve d'une telle thèse sur les éléments constitutifs de la réussite économique d'un territoire, Montréal profite d'un classement largement en sa faveur : en effet, si Montréal se classe modestement au 18^{ème} rang des villes nord-américaines pour la « classe créative »⁵⁹¹, elle est cependant au 2^{ème} rang⁵⁹² de ces mêmes villes pour la main d'œuvre « super créative » qui englobe, pour Florida, les artistes, les musiciens, les producteurs culturels, mais aussi les scientifiques, ingénieurs et docteurs, lesquels basent bien entendu leur succès professionnel notamment sur leur créativité.

Comme le développe l'extrait suivant, R. Florida axe donc sa théorie autour du triptyque des « 3T » que sont la Technologie, le Talent et la Tolérance.

« La clé du mystère de la nouvelle géographie économique réside dans ce que j'appelle les 3 T du développement économique : la technologie, le talent et la tolérance. Chacun est une condition nécessaire, mais qui ne suffit pas à elle seule, pour assurer la croissance économique. Ils doivent être tous les trois présents pour attirer les gens créatifs, susciter l'innovation et favoriser la croissance.

Les 3 T servent à expliquer pourquoi des villes comme Baltimore, Saint-Louis et Pittsburgh n'ont pas réussi à se développer malgré leurs grands bassins technologiques et leurs nombreuses universités de classe internationale : ces villes ne sont pas suffisamment tolérantes et n'ont pas l'esprit assez ouvert pour attirer, et retenir, le talent créatif.

L'interdépendance des 3 T permet aussi d'expliquer pourquoi des villes comme Miami et la Nouvelle-Orléans ne sont pas à la hauteur bien qu'elles soient célèbres pour leur style de vie : elles n'ont pas la base technologique requise. Les endroits qui ont le mieux réussi — la région de San Francisco, Boston, Washington, Austin et Seattle — ont su réunir les 3 T. Ce sont des endroits véritablement axés sur la créativité. »⁵⁹³

⁵⁸⁹ Tremblay R. (2006) : « La qualité de vie des villes du savoir », *Les Chantiers de la Géographie*, Colloque du 50^e anniversaire des Cahiers de Géographie du Québec, 28 et 29 avril 2006, texte de présentation de la communication, 6p., p.2. – cf. : <http://ftp.ggr.ulaval.ca/chantiers/textes.html> – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁵⁹⁰ Comme le fait remarquer R. Tremblay (ibid.), le concept de « qualité de vie » adopte cependant parfois des contours et définitions bien différents, selon les études.

⁵⁹¹ Notamment composée des artistes, des gays, des immigrants et des « bohèmes ».

⁵⁹² Derrière Toronto et devant Vancouver, deux autres villes canadiennes...

⁵⁹³ Florida R. (2002) : « A l'ère de la créativité », *La Presse*, 30 avril, p.A13 – cf. : <http://www.creativeclass.org/acrobat/montreal%20-%20fr.pdf> – lien vérifié le 15 janvier 2006. Notons que le site <http://www.creativeclass.org> constitue la vitrine du groupe de Florida sur ce thème ; <http://www.catalytix.biz> est quant à lui celui du cabinet de consultance de l'universitaire.

Richard Florida synthétise ces interrelations par le biais du graphique suivant :

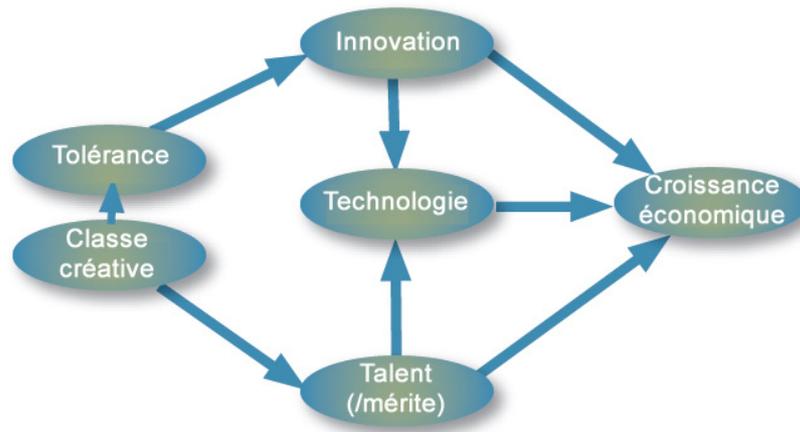


Figure 32 : Les facteurs de la croissance économique, selon Richard Florida⁵⁹⁴

L’auteur développe également un « indice bohémien » afin d’étudier la relation entre le capital humain et les industries de hautes technologies. « *L’hypothèse centrale est que la présence et la concentration de « bohémiens » dans une zone crée un environnement ou un milieu qui attire d’autres types d’individus talentueux ou à haut capital humain. La présence d’un tel capital humain attire à son tour des industries innovantes et orientées vers la technologie.* »⁵⁹⁵

Comme nous l’annoncions précédemment, les recherches de R. Florida ont certes reçu (et reçoivent encore) un accueil à la fois attentif au sein de la communauté scientifique et enthousiaste auprès de bon nombre d’acteurs du développement économique (politiques et techniciens) voyant par ce biais l’occasion de valoriser les résultats obtenus par leur ville.

Mais ces travaux de R. Florida ont également soulevé quelques réticences ou critiques dans le monde de la recherche, notamment en raison des raccourcis qui sont parfois faits afin de pouvoir s’adresser plus facilement aux acteurs publics – et éventuellement leur faire profiter de son expertise...⁵⁹⁶ – et qui auraient pour conséquence de mettre dans le dos de ce

⁵⁹⁴ D’après Florida R. et Tinagli I. (2004) : *Europe in the creative age*, Carnegie Mellon – Software Industry Center, 48p., page 12 – cf. : http://www.demos.co.uk/EuropeintheCreativeAge2004_pdf_media_public.aspx - lien vérifié le 15 janvier 2006. La traduction des termes est nôtre ; pour ce qui est de l’item « talent », nous rajoutons aussi « mérite », le terme anglais ayant le double sens. Dans ses textes, Florida l’utilise cependant au sens de « talent ».

⁵⁹⁵ Florida R. (2001) : *The Geography of Bohemia*, Document de travail, Carnegie Mellon University, cf. : http://www.heinz.cmu.edu/~florida/pages/pub/working_papers/geography.pdf - cité par Aubé S. (2002) : Art, technologie et métropoles : le positionnement de Montréal comme ville d’innovation dans le secteur des nouvelles technologies, Mémoire de Maîtrise de Sociologie, UQAM – cf. <http://www.unites.uqam.ca/teslab/memoire> - lien vérifié le 15 mars 2006.

⁵⁹⁶ A ce propos, notons que le rapport de R. Florida sur Montréal, payé 200.000\$ (environ 145.000€) par Culture Montréal en 2004 a soulevé quelques critiques : « *On a eu droit à un document de huit pages et à un pep talk [soit un « laïus d’encouragement », selon l’office québécois de la langue française – cf. : <http://www.oqlf.gouv.qc.ca> – lien vérifié le 15 mars 2006] où l’on s’est fait dire que Montréal était merveilleuse avec ses festivals et son centre-ville animé, résume Rémy Tremblay. On n’a rien appris !* » in Forget D. (2005) : « Et la ville gagnante est... », *Le Journal de l’Université du Québec à Montréal*, Volume XXXII n°5, 31 octobre 2005, 12p., p.3. Cf. : <http://www.journal.uqam.ca/3205.pdf> – lien vérifié le 15 mars 2006.

professeur de géographie une étiquette le présentant peut-être comme un sociologue qu'il n'est pas, ou comme un universitaire de premier rang ayant quelque peu succombé aux sirènes du capitalisme en simplifiant des thèses ne pouvant tout expliquer de la réussite (ou de l'échec) de certaines villes en matière de développement des hautes technologies. Ainsi, par exemple pour la Silicon Valley, il y aurait un lien direct entre la tolérance locale envers la communauté homosexuelle et le succès de ce territoire en tant qu'incubateur technologique.

Certains chercheurs, comme R. Tremblay, sont par ailleurs critiques envers cette théorie en raison du « *peu de place qui y est fait à des problématiques urbaines, notamment des problématiques sociales, jugées autrement plus critiques pour la compétitivité territoriale et/ou le bien-être collectif local que l'offre en aménités culturelles* »⁵⁹⁷.

En outre, R. Tremblay rapporte également le point de vue de Robert Lang⁵⁹⁸, sociologue, qui qualifie la théorie de R. Florida de « *"métathéorie" aucunement innovatrice et fortement inspirée des travaux de Claude Fischer. Comme Joel Kotkin, Lang croit que Florida ne prend en compte qu'une fraction de la classe créative pour ensuite généraliser son comportement socio-spatial.* »⁵⁹⁹

Et puis, pour Mario Polèse, l'un des problèmes de cette thèse réside dans le fait qu'elle confond causes et conséquences :

*« Il n'y a rien qui démontre que c'est parce que vous avez une classe créative que la croissance va survenir. Il y a d'autres causes. Je ne dis pas qu'il est mauvais d'avoir des créateurs, au contraire, mais de là à affirmer que c'est la pilule magique, c'est d'un simplisme! De tout temps, les villes qui étaient d'importants centres de culture étaient attirantes. C'est un problème du type "l'oeuf ou la poule". »*⁶⁰⁰

Joël Kotkin, allant bien plus loin dans la critique – mais développant des théories finalement pas si éloignées que cela de celles de son collègue... – déclare quant à lui que « *Florida a forgé sa théorie sur un "concept fourre-tout", les créatifs, et "à partir des préjugés de l'époque"; c'est une théorie qui fait plaisir, qui "conforte les bien-pensants mais qui ne vaut rien sur le plan économique". Elle donne l'impression aux gens au pouvoir qu'ils sont une "sorte d'avant-garde révolutionnaire" qui montre la voie.* »⁶⁰¹ La critique, acerbe et violente, condamne notamment le glissement de R. Florida de la recherche universitaire *stricto sensu* vers un discours plus lisse et léger mais dans lequel se retrouvent bien plus les décideurs de l'aménagement ; c'est l'un des travers actuels possibles de la recherche, pour lequel les américains ont sans doute quelque avance sur ce qui se pratique encore au sein de la vieille Europe...

⁵⁹⁷ Tremblay R. (2006) : op. cit., p.4.

⁵⁹⁸ Lang R. (à paraître) : « The Sociology of the Creative Class », in Tremblay D.-G. et Tremblay R., « La compétitivité urbaine à l'ère de la nouvelle économie », Presses de l'Université du Québec.

⁵⁹⁹ Ibid., p.3.

⁶⁰⁰ Robitaille A. (2004) : op. cit.

⁶⁰¹ Ibid.

Outre R. Florida, dont nous avons rapidement exposé la théorie ici, ces thèses concernant les villes créatives sont aujourd'hui largement développées :

- citons bien sûr Joël Kotkin, dont l'avènement de l'économie digitale fut la source de sa « nouvelle géographie »⁶⁰², ouvrage dans lequel il met en avant (à l'inverse de Florida) l'importance des centre-villes et la place gagnante de nouvelles communautés périphériques : les « nerdistans »⁶⁰³, territoires pouvant être ruraux mais demeurant le plus souvent urbains, et qui concentrent une main d'œuvre fortement qualifiée.
- par ailleurs, faisant également autorité, dans la recherche anglo-saxonne, en matière du lien entre la créativité et l'aménagement urbain, le britannique Charles Landry⁶⁰⁴ axe sa théorie autour de sept facteurs devant se retrouver au sein des villes créatives : des gens créatifs, la volonté et le leadership, la diversité humaine et l'accès à des talents variés, une culture organisationnelle dotée d'une ouverture d'esprit, une identité locale positive et forte, des espaces et des installations urbaines et, enfin, des possibilités de réseautage.⁶⁰⁵

Ainsi, en complément des théories développées en première partie de ce travail, celles de R. Florida, J. Kotkin et C. Landry font partie des recherches qui ont accompagné la montée en puissance de l'économie des TIC, laquelle constitue la pierre angulaire de ce travail. Il est cependant intéressant de noter qu'à l'heure actuelle – et au même titre, peut-être, que les classements de villes ou de technopoles réalisés par les cabinets d'étude et les magazines et journaux spécialisés – ces recherches bénéficient donc d'une écoute particulière, de la part des politiques et techniciens en charge de l'aménagement urbain et du développement économique.

Ceci explique en partie pourquoi nous tenions à les expliciter quelque peu, avant de développer dans les pages suivantes quelques aspects ponctuels de l'introduction des TIC dans les politiques publiques québécoises, particulièrement à Montréal et Bromont. Les éléments que nous mettrons ici en relief seront bien sûr, ensuite – soit dans la partie « Synthèses et Perspectives » –, à rapprocher des « clés d'analyse » servant de fil conducteur à cette recherche.

2.4.1.3 – La politique incitative québécoise en matière de TIC

La place des TIC dans les économies occidentales est désormais indéniable, et les décideurs savent bien sûr l'importance – double, pour un territoire – d'être à la fois capable de fixer des

⁶⁰² Kotkin J. (2000) : *The New Geography : how the digital revolution is reshaping the American landscape*, Random House Publishing Group, New York, 256p.

⁶⁰³ Un « computer nerd » étant, en Anglais – et selon l'OQLF – un « accro de l'informatique ».

⁶⁰⁴ Cf. Landry C. (2000) : *The Creative City. A Toolkit for Urban Innovators*, Earthscans Publication, London, 240p, publié la même année que les ouvrages de J. Kotkin et R. Florida. C. Landry est le fondateur de l'Agence de Conseil Comedia (<http://www.comedia.org.uk> – lien vérifié le 15 mars 2006).

⁶⁰⁵ Pour des compléments, cf. par exemple http://www.surlesarts.com/article_details.php?artUID=50179 – lien vérifié le 15 mars 2006.

emplois de haute technologie et de permettre à leurs administrations, à leurs entreprises et à leurs citoyens, d'utiliser ces TIC au quotidien et dans les meilleures conditions. Cependant, cette prise de conscience n'a pas forcément toujours eu lieu rapidement.

C'est par exemple en 1993 qu'Al Gore, alors vice-président des Etats-Unis d'Amérique, lançait le programme intitulé « National Information Infrastructure » (NII) qui avait pour objectif la création des fameuses « autoroutes de l'information » afin, notamment, de contribuer à la redynamisation de l'économie étasunienne.

A la fin de la même année, à l'échelle européenne, était adopté par la Commission européenne (alors dirigée par Jacques Delors) le Livre blanc intitulé « *Croissance, compétitivité, emploi – Les défis et les pistes pour entrer dans le XXI^e siècle* » qui faisait référence, pour la première fois, à la « Société de l'Information »⁶⁰⁶, et devait permettre de mettre rapidement en place un plan d'action sur ces thèmes (et notamment ceux de la compétitivité technologique et territoriale, ainsi que la lutte contre la fracture numérique potentielle), à court et moyen terme. Rappelons que l'entrée de la France dans la Société de l'Information – suivant le modèle du PAGSI – fut annoncée par L. Jospin (alors Premier ministre) lors de son discours du 25 août 1997 à Hourtin et initiée lors du CISI du 16 janvier 1998.

Le Québec commença quant à lui à se pencher véritablement sur ces problématiques dès 1995, à l'instar d'autres Etats québécois, et mit en place dès cette date le Secrétariat de l'autoroute de l'information, structure démontrant la volonté dirigiste de l'Etat en la matière. Mais c'est véritablement en avril 1998 que sont officiellement lancées « l'inforoute gouvernementale » et « la politique québécoise de l'autoroute de l'information »⁶⁰⁷, autoroute de l'information⁶⁰⁸ dont les cinq mesures principales ont pour objectifs de :

- « généraliser l'utilisation de l'autoroute de l'information ;
- préparer la jeune génération à l'univers des Nouvelles Technologies ;
- bâtir un tronçon de l'inforoute qui reflète notre culture ;
- accélérer la transition de l'économie et la croissance de l'emploi ;
- rapprocher l'État du citoyen et des entreprises. »

Aujourd'hui, la politique québécoise de l'Autoroute de l'information – toujours en vigueur mais restructurée après l'élection de Jean Charrest à la tête du gouvernement québécois en

⁶⁰⁶ « La mutation vers la société de l'information exige des capacités d'adaptation très développées. Les risques d'exclusion, pour des raisons culturelles ou par manque de qualification et, d'une manière générale, le risque de voir apparaître une société à deux vitesses, ne doivent pas être sous-estimés. » in Union européenne (5 décembre 1993) : *Croissance, compétitivité, emploi : les défis et les pistes pour entrer dans le XXI^e siècle*, Livre Blanc. Cf. : <http://europa.eu.int/en/record/white/c93700/contents.html> - lien vérifié le 15 février 2006 pour la version en anglais, seule disponible pour ce rapport sur le site de l'Union européenne.

⁶⁰⁷ Entre 1998 et 2003, cette politique était donc présentée sur le site <http://www.autoroute.gouv.qc.ca>, site qui n'est aujourd'hui plus valide (l'URL constituant simplement un raccourci vers le Ministère des Services Gouvernementaux, désormais en charge de ces questions).

⁶⁰⁸ A vocation sociétale, contrairement à l'inforoute gouvernementale.

juin 2003 – dépend en grande partie du service pour le Gouvernement en ligne du Ministère des Services Gouvernementaux⁶⁰⁹.

La politique du gouvernement en ligne s'appuie donc prioritairement, désormais (et comme le montre le graphique suivant), à la fois sur l'administration électronique, la démocratie électronique et – constituant son troisième volet – la société de l'information.

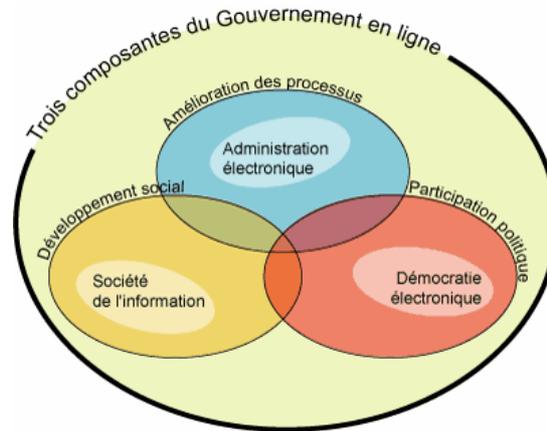


Figure 33 : Les trois composantes de la politique du « gouvernement en ligne » du Gouvernement du Québec⁶¹⁰

Mais, au-delà de la politique gouvernementale en faveur des citoyens, le Québec s'engage également dans une tentative de valorisation de son territoire, en mettant en place une stratégie de développement volontariste du Québec (et particulièrement de Montréal, dans les faits) par les TIC. Ainsi, comme le montre G. Côté, la période allant de 1991 à 2001 se caractérise par la succession de trois phases complémentaires :

« la première phase [1991-1994] est caractérisée surtout par la création d'un discours sur les TIC. La [deuxième] [1995-1998] est marquée par une intensification de l'institutionnalisation des TIC et par la territorialisation des politiques élaborées par le gouvernement. Enfin, la dernière phase témoigne de l'intensification et de la diversification des instruments déployés par le gouvernement pour le développement des TIC⁶¹¹ »⁶¹²

Si des modifications ont eu lieu dans les politiques mises en place et suivies après 2001, remarquons cependant la persistance des actions incitatives (notamment fiscales) ayant par exemple mené à la création de lieux d'implantation des activités liées aux TIC, ainsi qu'à la création d'emplois (de travailleurs nationaux ou étrangers) largement subventionnés afin d'attirer dans les entreprises locales – ou tout du moins situées sur le territoire local pris en

⁶⁰⁹ Cf. : <http://www.services.gouv.qc.ca> – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶¹⁰ Source : Ministère des Services gouvernementaux du Québec – cf. : <http://www.services.gouv.qc.ca/fr/enligne/index.asp> - lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶¹¹ « à Montréal », précise l'auteur, mais ceci peut être élargi au Québec, pour la majeure partie du raisonnement.

⁶¹² COTE G. (2002) : *La revanche du territoire : l'évolution des politiques publiques québécoises en appui aux TIC depuis 1991*, Mémoire de Maîtrise es Sciences en Etudes urbaines, sous la dir. de D. Latouche, INRS-UCS, 122p., p.3. Cf. : http://www.vrm.ca/documents/GUILLAUME_COTE.pdf - lien vérifié le 15 mars 2006.

compte – des employés qualifiés permettant aux entreprises d'être compétitives, dans un domaine où la concurrence et la R&D sont bien sûr à mettre au premier plan.

En quelques années, ces politiques et mesures fiscales – parfois décriées, leurs opposants mettant en avant l'artificialisation d'un tissu économique subventionné ou la pseudo-territorialisation d'une activité existant parfois déjà en partie mais se relocalisant dans le but de bénéficier de cette manne du gouvernement provincial – ont pris différentes formes, parmi lesquelles on peut citer rapidement quelques programmes⁶¹³.

- Le programme intitulé « Production de titres multimédias », par exemple, permet aux sociétés éligibles ayant un établissement au Québec et y exploitant une société de production de titres multimédias de bénéficier notamment d'un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre jusqu'à 37,5% de la dépense de main d'œuvre admissible.
- Le programme de « Grands projets créateurs d'emplois dans le secteur des TI » permet aux sociétés éligibles de ce secteur qui sont en démarrage ou en expansion d'obtenir un crédit d'impôt remboursable égal à 25% des salaires des employés admissibles de la société.

Mais ce sont surtout d'autres mesures, pour certaines abolies (ou en partie abolies), notamment par les discours du budget du Québec du 12 juin 2003 ou du 23 mars 2006, qui ont fortement contribué à structurer le secteur des TIC sous la forme que nous lui connaissons actuellement au Québec.

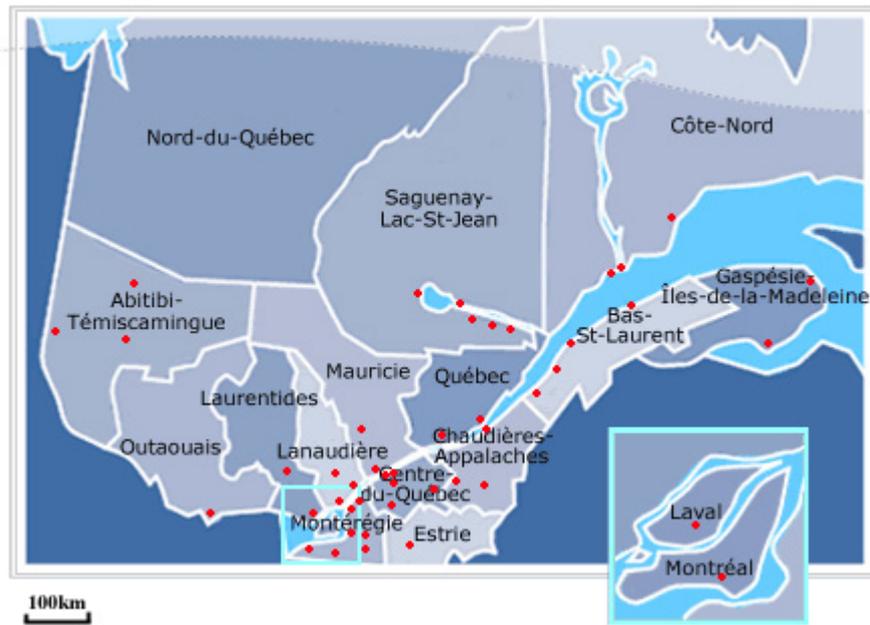
- Les Centres de développement des technologies de l'information (CDTI), créés en 1997, constituent la première pierre angulaire de la politique incitative québécoise voulant accompagner, par des mesures fiscales intéressantes, les sociétés du secteur des TIC acceptant de se localiser dans des immeubles désignés. L'objectif déclaré étant bien sûr « *de favoriser la création de pôles technologiques permettant de maximiser les synergies et les collaborations et de faire en sorte que des sociétés s'installent dans un immeuble adapté à leurs besoins* »⁶¹⁴.

Nous observons bien sûr là des intérêts et objectifs visant à la tentative d'une mise en place d'un tissu industriel permettant, avec le temps, de créer des réseaux favorables aux échanges, aux partenariats et finalement, à l'activité économique. Cependant, si ces relations endogènes résultent, dans les Systèmes Productifs Locaux, de processus ayant la plupart du temps pris forme sur le temps long, la volonté locale, en matière de CDTI et de projets innovants, consiste notamment à tenter d'accélérer ces dynamiques, en concentrant ces acteurs au sein d'espaces spécifiques, et au prix de réductions fiscales relativement importantes.

⁶¹³ Pour de plus amples informations sur ces programmes d'accompagnement, cf. <http://www.investquebec.com/fr/index.aspx> - lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶¹⁴ Investissement Québec, *Les Centres de Développement des Technologies de l'Information (CDTI)*, Fiche de présentation de la mesure fiscale, 9p., p.1. Cf. : http://www.investquebec.com/documents/fr/mesures_fiscales/FTCDTI_fr_0605.pdf - lien vérifié le 15 mars 2006.

- Les Carrefours de la nouvelle économie (CNE) s’inscrivent dans la droite ligne des CDTI mais, contrairement à ceux-ci (au nombre de cinq et seulement présents dans les villes de Gatineau, Laval, Québec, Montréal et Scherbrooke), les CNE furent quant à eux dispersés sur la majeure partie du territoire québécois afin, certes, d’équilibrer les politiques gouvernementales, mais également dans le but de permettre ainsi à certains lieux territorialisés de devenir les symboles de cette nouvelle économie en fortes croissance et structuration.



Carte 31 : Géographie des CDTI et CNE au Québec

Le principe des CDTI prit des formes plus ou moins abouties – tant par la spécialisation des domaines d’activité concernés que par les ensembles immobiliers réalisés pour symboliser la mise en place de certains de ces centres dédiés aux nouvelles technologies ; citons ainsi :

- les Carrefours de l’innovation (CI), mis en place dans les régions de Montréal et Québec, qui avaient pour objectif de faciliter l’implantation et l’expansion dans ces zones d’entreprises appartenant à des secteurs prometteurs, par le biais de crédits d’impôt remboursables et d’une aide à l’embauche de spécialistes étrangers ;
- le programme des Affaires électroniques, qui proposait le même type d’avantages, mais cette fois-ci pour les entreprises localisées soit dans le périmètre de la Zone du Commerce Electronique (ZCE) du centre-ville de Montréal, soit dans celui du Centre National des Nouvelles technologies de Québec (CNNTQ) ;
- la Cité du commerce électronique (CCE), qui avait pour ambition d’offrir aux entreprises admissibles et localisées dans un périmètre spécifique du centre de Montréal⁶¹⁵ un crédit d’impôt remboursable (jusqu’à 35% des salaires éligibles) et un congé fiscal pour l’embauche de spécialistes étrangers ;

⁶¹⁵ Précisément au niveau du boulevard René Lévêque et de la rue Lucien L’Allier.

- enfin, la Cité multimédia de Montréal (CMM), programme sans doute le plus abouti et que nous allons développer dans les pages suivantes, qui avait pour ambition de réunir – là encore par le biais de mesures fiscales fortement incitatives⁶¹⁶ – au sein d'un quartier (le sud du Faubourg des Récollets) profitant de ce programme pour effectuer sa réhabilitation, des entreprises spécialisées dans le domaine des TIC et du multimédia, secteur faisant la renommée de la ville, à l'international.

Ces multiples dispositions participent (ou participaient) donc de la politique québécoise, engagée à la fin des années 1990, ayant pour objectif de favoriser le développement des industries de haute technologie en incitant les entreprises de ces secteurs, par le biais d'avantages fiscaux importants⁶¹⁷, à se localiser au sein de territoires géographiquement définis. La conséquence de cette politique devant notamment être la formation d'un tissu entrepreneurial dynamique et profitant des synergies liées à la proximité géographique existant entre les différents acteurs complémentaires et, dans un autre domaine, la redynamisation de certains quartiers urbains délaissés depuis quelques décennies par le développement de l'économie ou n'ayant pas suivi les mutations de celle-ci.

Le Centre national des nouvelles technologies de Québec, la Cité du commerce électronique (dont l'échec et le dévoiement du programme furent particulièrement retentissants) et la Cité du Multimédia de Montréal sont les exemples les plus révélateurs de cette politique des « cités industrielles ».

Cependant – et pour aller dans le sens, par exemple, d'une étude publiée par l'Institut Economique de Montréal (IEDM) en 2002 –, on peut s'interroger sur la pertinence de telles initiatives publiques, qui permettent certes d'alléger la pression fiscale sur les entreprises afin de favoriser leur développement par l'embauche de personnels qualifiés, mais qui ont par ailleurs tendance à artificialiser certains des rapports liant l'entreprise à son territoire, la conclusion générale de cette étude étant « *qu'il n'y a aucune raison de croire qu'ajouter une dimension géographique à ces avantages fiscaux soit bénéfique* »⁶¹⁸. Nous verrons – dans la troisième partie de ce chapitre, avec l'exemple de Bromont – que ce raisonnement paraît également pertinent, à une autre échelle, en ce qui concerne les Carrefours de la Nouvelle Economie, déployés dans les espaces non métropolitains du Québec.

⁶¹⁶ A savoir un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 40% des salaires éligibles et un congé fiscal pour les spécialistes étrangers.

⁶¹⁷ Le coût global de ces aides était de l'ordre de 2 milliards de dollars canadiens.

⁶¹⁸ Desrochers P. (2002) : *Les « cités »: une politique efficace pour la nouvelle économie ?*, Cahier de recherche sur la politique québécoise des « cités », Institut Economique de Montréal, 30p., p.7. Cf. : <http://www.iedm.org/uploaded/pdf/lescites.pdf> - lien vérifié le 15 mars 2006.

2.4.2 – Montréal, porte d'entrée du continent nord-américain en matière de TIC ?

Au sein du Québec, Montréal – et plus spécifiquement Montréal métropolitain – occupe une place bien particulière en matière de TIC. En effet, plus de 75% des emplois TIC du Québec se concentrent sur ce territoire (soit près de 110.000 emplois), et l'influence de Montréal est indéniable en Amérique du nord, puisqu'elle occupe dans cette zone (en 2005) la 8^{ème} place en matière d'emplois bruts dans les TIC, et la 3^{ème} place en proportion d'emplois dans ce secteur. Par ailleurs, démontrant l'attractivité de la ville, Montréal est placée au 1^{er} rang en Amérique du nord (en 2004) en matière de coûts d'exploitation des entreprises, ce qui bénéficie certes au secteur des TIC, mais aussi aux deux autres activités fortement développées dans l'agglomération montréalaise et que sont l'aérospatiale et la biopharmaceutique.

Ainsi, tout comme Marseille se positionne très fortement dans le domaine des TIC au niveau méditerranéen – ce sera développé plus loin – Montréal, à une autre échelle, et forte d'avantages indéniables, joue donc la carte, dans le jeu de la concurrence territoriale, d'un pôle aux compétences indéniables grâce aux entreprises qu'elle accueille et pouvant aussi servir de porte d'entrée du continent américain pour les entreprises qu'elle essaie d'attirer.

Ce discours et ce marketing territorial s'appuient certes sur des avantages compétitifs développés à Montréal mais aussi sur certaines figures incontournables et symboles forts ayant une place à part dans la représentation des acteurs. Il en est ainsi, par exemple, de la Cité du Multimédia, même si certains des avantages initiaux du programme ont été modifiés ou supprimés par les Discours successifs sur le budget. Cependant, comme nous l'annoncions précédemment, nous pouvons nous interroger sur la pertinence de telles politiques et sur leurs impacts, à la fois sur le tissu industriel et le rapport entre les entreprises et le territoire.

2.4.2.1 – Montréal et les TIC : entre marketing territorial et avantages compétitifs

Autant il est parfois difficile de savoir ou comprendre pourquoi certaines entreprises se localisent à certains endroits, autant il est flagrant de voir qu'en ce qui concerne le Québec (et particulièrement Montréal, profitant d'avantages complémentaires), ce sont souvent les avantages fiscaux qui ont constitué l'élément déclencheur de la (re-)localisation. Ces avantages fiscaux viennent en complément d'autres avantages compétitifs indéniables, présents localement mais que l'on retrouve, pour la plupart, dans bon nombre de métropoles de ce rang. Les entretiens l'ont démontré. Il y a eu là un double processus, permettant au territoire métropolitain d'être à la fois attractif pour les entreprises étrangères (notamment françaises et étasuniennes) et de relocaliser certaines des entreprises locales au sein de périmètres devenant représentatifs de l'excellence de la cité en la matière.

Nous ne reprendrons pas ici les éléments développés dans les pages précédentes (parmi lesquels le talent et la créativité), qui participent bien sûr néanmoins de la compétitivité de Montréal ; nous nous appuyerons cependant ici, en complément, sur le graphique suivant, qui illustre bien quelle est la place de l'agglomération montréalaise au sein de l'Amérique du nord.

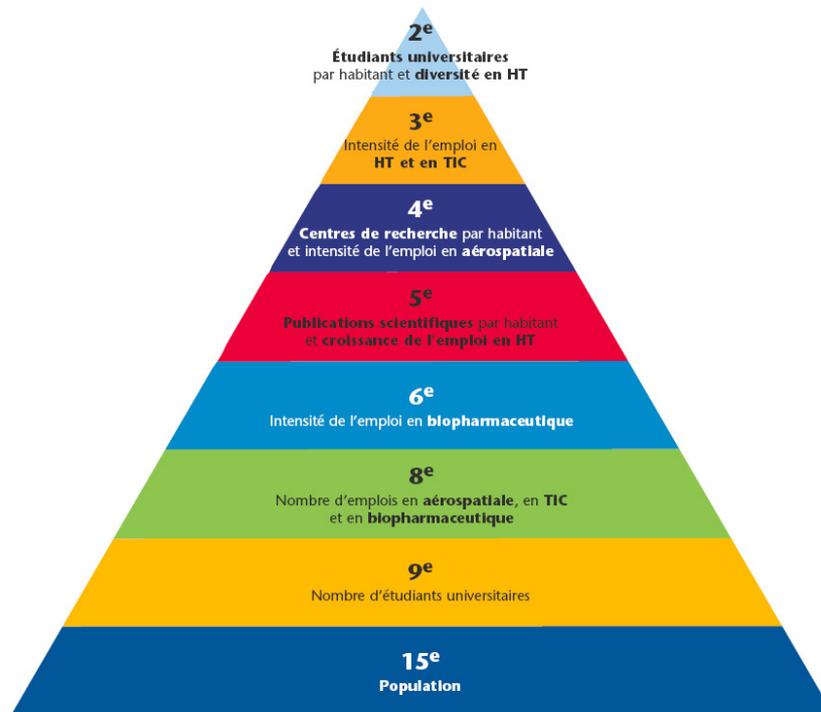


Figure 34 : La place du Montréal Métropolitain en Amérique du nord, dans différents domaines, en 2005⁶¹⁹

Mais, au-delà des avantages compétitifs de la métropole et de son bon classement en ce qui concerne différents critères qui comptent, pour les entreprises d'envergure, lorsque celles-ci doivent faire le choix de leur localisation, notons que le discours des politiques et des aménageurs rejoint désormais, sur certains thèmes, celui des entrepreneurs. En effet, sur une page du site Internet de l'agence de développement économique du Québec, ce sont bien les propos du PDG d'Ubisoft Canada, qui sont repris, résumant parfaitement le discours que pourrait faire un politicien désireux d'attirer de nouvelles entreprises et reprenant précisément le vocable développé par R. Florida dans ses recherches :

« Montréal peut devenir, hors de tout doute, LA capitale mondiale du divertissement numérique, car elle réunit quatre conditions gagnantes : le talent et la créativité, les écoles, la communauté technologique et le soutien gouvernemental. »⁶²⁰

⁶¹⁹ Montréal International (2006) : Indicateurs de haute technologie et d'innovation du Montréal métropolitain, 52p., p.V. Cf. : http://www.montrealinternational.com/docs/2006/2006-03-22_Indicateurs_2005_fr_vf.pdf - lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶²⁰ Cf. : <http://www.investquebec.com/fr/index.aspx?section=4&rubrique=102> – lien vérifié le 15 mai 2006.

L'utilisation de ces propos est loin d'être neutre, ceux-ci étant tenus par le responsable de l'une des entreprises les plus symboliques du dynamisme montréalais⁶²¹, premier employeur du Québec dans un domaine où la ville se veut à la pointe et s'est même attribué le titre de « capitale mondiale du multimédia »⁶²², industrie dont le chiffre d'affaire est désormais, rappelons-le, supérieur à celui du cinéma...

En effet, Montréal est devenue incontournable dans le domaine générique des médias numériques interactifs et plus spécifiquement dans le secteur des logiciels d'animation et d'effets spéciaux cinématographiques.

Preuve de l'attractivité et de la dynamique locales, Electronic Arts, leader du marché tirant exemple de l'expérience de son concurrent Ubisoft, a ouvert en 2003 un studio à Montréal. Afin d'être sûr de conserver ses « talents », Ubisoft dut augmenter de 25% leurs salaires afin de s'assurer de la fidélité d'une majorité d'entre eux⁶²³ mais diminuant d'autant les avantages compétitifs d'une main d'œuvre à la fois qualifiée et relativement bon marché.

Ainsi, en à peine deux décennies – puisque le catastrophisme était de mise, chez les aménageurs montréalais, au milieu des années 1980⁶²⁴, au vue de la déprise, à la fois industrielle et démographique – Montréal a réussi à offrir un tout autre visage, s'affichant désormais comme une ville dynamique, notamment dans les secteurs de haute technologie.

Pour D. Latouche et G. Côté,

*« quatre séries de raisons expliquent le retour en force de Montréal à l'échelle nord-américaine : l'importance accordée au benchmarking, le virage en faveur de l'innovation, le laisser-faire quant aux décisions de localisation des entreprises et une attaque frontale contre la fracture numérique. Des initiatives ciblées en faveur de la création de districts technologiques intra-urbains sont venues compléter ce dispositif. »*⁶²⁵

La Cité du Multimédia, faisant partie de ces districts intra-urbains mis en place à partir de la fin des années 1990 (au même titre, par exemple, et dans d'autres domaines, que le Technopole Angus et la Cité de la Biotechnologie), illustre pleinement le volontarisme gouvernemental en matière de TIC et sert aujourd'hui de symbole local – parfois controversé,

⁶²¹ L'entreprise employait à Montréal environ un millier de salariés en 2005, et comptait doubler cet effectif d'ici 2010.

⁶²² Ibid.

⁶²³ Selon Electronic Arts, la firme reçut plus de 250 CV des employés montréalais d'Ubisoft, lors de l'ouverture de son studio. Cf. : Keighley G. (2005) : « Massively Multinational Player », *Business 2.0 Magazine*, 1^{er} septembre 2005 - http://money.cnn.com/magazines/business2/business2_archive/2005/09/01/8356521/index.htm - lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶²⁴ On parlait même de Montréal, à l'époque, et jusque dans les années 1990, comme la « capitale de la pauvreté » au Canada dans laquelle 22% de la population vivait sous le seuil de la pauvreté. In Paré I. (1993) : « Montréal, Capitale de la pauvreté », *Le Devoir*, 14 avril.

⁶²⁵ Côté G. et Latouche D. (2003) : « Montréal dans l'espace techno-numérique nord-américain », *Mappemonde*, vol 70, n°2, p.17-20, p.17. Cf. : www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M203/Latouche1.pdf - lien vérifié le 13 mars 2006.

certes – dans le domaine des hautes technologies. C’est pour cela que, même si les mesures fiscales ont été en partie supprimées en 2003, il semble intéressant, encore aujourd’hui, de voir comment cette expérience s’est mise en place.

2.4.2.2 – Un exemple de l’ancrage des TIC dans la métropole : la Cité du Multimédia

Il est vrai que la Cité du Multimédia de Montréal a, depuis sa construction (et même avant !), beaucoup fait parler d’elle. Décrite comme un succès par ses promoteurs (affichant le nombre d’emplois qu’elle regroupe) et utilisée comme vitrine par Montréal, la Cité du Multimédia pose tout de même des questions, en matière de pertinence et d’efficacité des investissements gouvernementaux.

En effet, comme c’est annoncé en page d’accueil du site Internet de la Cité du Multimédia, celle-ci est (ou était) à la fois « *un projet de revitalisation d’un ancien quartier industriel de Montréal, une société créée pour développer des édifices de bureaux [et] un programme d’aide fiscale aux entreprises de nouvelles technologies* »⁶²⁶.

Née en juin 1998, la Cité du Multimédia trouve ses racines dans la concomitance de plusieurs initiatives locales, publiques et privées :

- la création de l’Agence du Faubourg des Récollets (soutenue par la Société de Développement de Montréal, la SDM), en 1996, regroupant des habitants et des entreprises du quartier dans l’objectif d’impulser, au niveau local, une dynamique autour du multimédia et des artistes ;
- l’initiative du controversé Sylvain Vaugeois⁶²⁷ qui, par son « Plan Mercure » (lequel reposait sur l’obtention par les entreprises d’avantages fiscaux), a convaincu l’entreprise française Ubisoft de venir installer 550 emplois dans ce quartier alors même que le « Plan Mercure » n’était pas validé au niveau gouvernemental, ce qui provoqua quelques remous mais accéléra au final la mise en place d’un plan gouvernemental de soutien à l’industrie du Multimédia et des TIC.

Concrétisant les objectifs de ces deux parties, la mise en place des CDTI, en mars 1997, permit donc la création du programme de la Cité du Multimédia, quelques 15 mois plus tard. Comme nous l’indiquions dans les pages précédentes, il s’agissait de proposer des avantages fiscaux fortement incitatifs aux entreprises du secteur des TIC venant s’installer dans l’un des huit immeubles d’un périmètre défini (cf. l’illustration suivante) du Faubourg des Récollets.

⁶²⁶ Cf. : <http://www.citemultimedia.com/francais/home/home.asp> - lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶²⁷ Sylvain Vaugeois, ancien fonctionnaire provincial, créa dans les années 1980 le Groupe Vaugeois, spécialisé dans le Conseil en gestion stratégique. Décédé en août 2003, S. Vaugeois aurait été un proche des politiques ayant mis en place les mesures permettant de réaliser le projet de la Cité du Multimédia et, d’un autre côté, se rémunéra auprès des entreprises qu’il conseillait en prenant un pourcentage sur les crédits d’impôts obtenus et profitant ainsi de leur croissance (c’est la technique du piggybacking).



Carte 32 : Localisation de la Cité du Multimédia de Montréal⁶²⁸

⁶²⁸ Source : Cité du Multimédia, cf. : <http://www.citemultimedia.com/francais/home/brochure/CiteMultimedia-Fran.ppt> - lien vérifié le 15 mars 2006.

Ces mesures fiscales, comme le rappelle le tableau suivant, pouvaient bénéficier aux entreprises pendant une durée pouvant aller jusqu'à dix ans.

Programme CDTI		
	Forme d'aide	Durée
Crédit d'impôt remboursable		
Salaire versé à un employé admissible	40% du salaire admissible, maximum de 15.000 \$ CAN par employé	Jusqu'en 2013 Maximum 10 ans
Matériel spécialisé admissible	40% du coût d'achat ou de location	3 ans
Congé d'impôt		
Impôt sur le revenu	Exemption	5 ans
Taxe sur le capital	Exemption	5 ans
Cotisations au FSS	Exemption	5 ans
Congé d'impôt		
Impôt sur le revenu des spécialistes étrangers au Québec	Exemption	5 ans
Programme Cité du Multimédia		
	Forme d'aide	Durée
Crédit d'impôt remboursable		
Salaire versé à un employé admissible	40% du salaire admissible, maximum de 15.000 \$ CAN par employé	Jusqu'en 2013 Maximum 10 ans
Congé d'impôt		
Impôt sur le revenu des spécialistes étrangers au Québec	Exemption	5 ans

Tableau 33 : Les mesures fiscales des Programmes CDTI et Cité du Multimédia⁶²⁹

Ainsi, s'il est indéniable que la Cité du Multimédia constitue un succès, en terme d'image, pour la métropole nord-américaine⁶³⁰, le coût de l'opération oblige les observateurs à mettre un bémol à ce jugement. En effet, comme le montre l'étude de E. Robitaille et de P. Roy⁶³¹ datant de 2001, le coût très élevé de l'opération remet très largement en question la rentabilité de l'investissement public, l'enveloppe globale (des investissements et subventions) atteignant⁶³² près d'1,4 milliard de dollars canadiens⁶³³. La ventilation de cette somme s'est faite de la façon suivante :

- 250 millions de dollars canadiens pour le parc immobilier ;
- 100 millions pour la revitalisation du quartier ;

⁶²⁹ Source : Cité du Multimédia. Rappelons que ces mesures ont été abolies lors du Discours sur le budget du 12 juin 2003 ; cependant, des mesures transitoires existent pour les entreprises ayant été accréditées avant cette date.

⁶³⁰ Notons à ce propos le rôle important que joue l'agence *Montréal International* pour promouvoir l'économie locale au niveau international et en servant aussi de guichet unique aux investisseurs. Cf. : www.montrealinternational.com – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶³¹ Robitaille E. et Roy P. (2001) : *L'émergence de la nouvelle économie à Montréal : le cas de l'industrie multimédia/web*, document de travail, in Gollain V. et Morel J. (2002) : *Le Multimédia et l'internet en Ile-de-France : Entreprises et Territoires*, IAURIF, 2002, 112p., p.87.
Cf. : http://www.iaurif.org/fr/savoirfaire/etudesenligne/multimedia_internet/multimedia_internet2.pdf - lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶³² Selon les prévisions initiales, puisque les 10.000 emplois dont il était question au départ n'ont pas été atteints avant l'abrogation des aides, en 2003.

⁶³³ Soit environ 970 millions d'euros, selon les taux de change actuels.

- 28 millions pour la réhabilitation du poste électrique d'Hydro-Québec ;
- 3,8 millions pour la revitalisation des locaux de Quartier Ephémère ;
- 1 milliard pour les subventions du gouvernement du Québec.

En septembre 2003 – quelques mois, donc, après l'abrogation des aides aux nouvelles entreprises – et selon la Cité du Multimédia⁶³⁴, on comptait sur ce territoire environ 6.000 employés, dont 5.439 ayant des salaires subventionnés par le programme « Cité Multimédia ». Ces salariés se dispersaient au sein d'une centaine d'entreprises (d'une taille allant de 5 à 1500 employés) et parmi lesquelles il y aurait⁶³⁵ 15% d'entreprises étrangères : bien sûr UbiSoft, dont les quatre frères Guillemot ont d'ailleurs racheté Microids Canada, elle aussi présente à la Cité du Multimédia, mais aussi le géant allemand SAP et quelques entreprises étasuniennes comme Motorola ou Computer Horizons.

Ainsi, et même si les personnes de la Cité du Multimédia nous ayant reçu, en 2001, se glorifiaient à l'époque du fait que leur programme de redynamisation du Faubourg des Récollets et d'accompagnement de l'industrie des TIC attire notamment nombre de délégations ministérielles et de représentants d'agglomérations venant se rendre compte par eux-mêmes du succès du programme, des interrogations quant aux résultats globaux d'une telle initiative se font jour.

2.4.2.3 – De la pérennité de telles actions incitatives...

La politique québécoise d'accompagnement du secteur des TIC, telle qu'on l'a décrite dans les pages précédentes, fut largement abandonnée en 2003 peu après l'accession au pouvoir du gouvernement libéral de Jean Charest. Cependant, même si la question de la pérennité de telles actions incitatives – ou interventionnistes – ne se pose plus aujourd'hui, on peut reprendre ici quelques éléments qui ressortaient déjà de nos entretiens passés avant cette date charnière et complétés par la lecture de la littérature grise portant sur ce sujet, ainsi que de la presse locale.

Loin de se limiter à la Cité du Multimédia – laquelle nous sert cependant largement de référence – ou au CNE de Bromont, où nous avons rencontré la quasi-totalité ...des quelques entreprises localisées dans le bâtiment éligible, bon nombre des éléments suivants peuvent être généralisés à l'ensemble du programme des CDTI et CNE.

Rappelons cependant en préambule que nous ne sommes absolument pas économiste et qu'il n'y a ici aucune ambition consistant à mettre en avant des théories ou modèles adéquats en

⁶³⁴ Cf. : <http://www.citemultimedia.com/francais/home/brochure/CiteMultimedia-Fran.ppt> - lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶³⁵ Ce chiffre paraît aujourd'hui difficile à vérifier, la liste des entreprises présentée par la Cité du Multimédia (cf. : <http://www.citemultimedia.com/francais/home/brochure/CompagniesCiteMultimedia2003Fr.PDF> - lien vérifié le 15 mars 2006) semblant ne pas être à jour (Microids apparaissant par exemple en nom propre, tout comme Discreet). Par ailleurs, sur le même site, le « Répertoire des entreprises » proposé ne compte que 62 entreprises des TIC (cf. : <http://www.citemultimedia.com/francais/repertoire/repertoire.asp> - lien vérifié le 15 mars 2006).

matière de localisation d'entreprises ; cependant, c'est en tant que géographe que nous nous devons d'aborder les conséquences, pour les territoires considérés, de tels programmes d'incitation en matière d'ancrage territorial de l'activité économique.

Ainsi, le programme « Cité Multimédia » a indéniablement eu des conséquences bénéfiques pour le territoire et le tissu (social et économique) environnants ; conséquences parmi lesquelles on peut citer :

- la revitalisation urbaine, dans un quartier anciennement industriel et qui était devenu extrêmement peu attractif. Etudiant le phénomène, E. Robitaille et P. Roy parlaient, dès 1998, du fait que « *le high-tech vient à la rescousse des espaces fatigués* »⁶³⁶.
- la réhabilitation ou la rénovation d'un parc immobilier désormais de (trop ?...) haut de gamme. Rappelons d'ailleurs que l'un des édifices de la Cité du Multimédia – celui situé au 31, rue Duke – reçut en 2003 le prix de l'ordre des architectes du Québec.
- la mise en place d'un tissu entrepreneurial, en attirant dans un quartier en difficulté des entreprises high tech qui ne s'y seraient vraisemblablement pas localisées sans les subventions et les aides fiscales octroyées par le gouvernement fédéral, et en mettant à la disposition des entreprises ou des start-ups des services complémentaires, comme l'incubateur CEIM et les actions de « réseautage ».
- la hausse de l'attractivité du quartier pour les montréalais. Malgré le manque de services parfois dénoncé et une flagrante diminution de l'activité lorsque la journée de travail est terminée, la Cité du Multimédia rapportait, en 2003, que le salaire annuel moyen des ménages du quartier (73.000 dollars canadiens⁶³⁷) dépassait de moitié la moyenne observée pour Montréal.

Mais les effets négatifs et les lacunes de ce programme furent également d'importance, certains d'entre eux ayant même mené à l'abandon de l'expérience. Citons par exemple :

- le coût des loyers, passés de 16 à 23 dollars canadiens au pied carré au moment de l'inauguration de la Cité du Multimédia. En 2003, on y observait des loyers allant de 20 à 30 dollars canadiens le pied carré, tandis que des édifices comparables situés à l'extérieur de la Cité offraient des loyers allant de 15 à 20 dollars.
- le manque de parcs de stationnement et la mauvaise desserte du quartier en transports en commun. Par ailleurs, même si la Cité du Multimédia est positionnée à proximité immédiate du quartier des affaires de Montréal, certains entrepreneurs lui reprochent tout de même d'être quelque peu excentrée de celui-ci et des réseaux qu'on y trouve donc.

⁶³⁶ Robitaille E. et Roy P. (1998) : *Etude de l'industrie du Multimédia à Montréal*, cf. : <http://www3.sympatico.ca/eranlo.rob/multimedia7.htm> - lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶³⁷ Environ 52.000 euros, selon le taux de change actuel.

- l'obligation de s'implanter à l'intérieur d'un périmètre réduit afin de profiter des avantages fiscaux. « *Nous sommes comme les Indiens qui ne peuvent pas sortir de leur réserve sous peine de perdre leurs droits* »⁶³⁸, déclarait en 2003 – et juste avant les réformes du nouveau gouvernement – le président démissionnaire de l'Association des gens d'affaires de la Cité du Multimédia.
- le fait qu'au final, il semble que le programme (qui a coûté près de 40 millions de dollars canadiens, pour la seule année 2001 et en ce qui concerne seulement les crédits d'impôt des entreprises de la Cité du Multimédia) a davantage servi à déménager des emplois déjà existants au sein d'entreprises florissantes (comme chez Motorola ou Cognicase, par exemple) qu'à en créer.
- l'échec relatif – surtout au vu des contraintes dûes à l'obligation de s'installer dans des bâtiments agréés, ainsi qu'aux loyers importants – d'un projet visant à créer un véritable tissu entrepreneurial pouvant profiter de la proximité géographique de ses acteurs. Certains des dirigeants rencontrés nous ont d'ailleurs fait part des faibles relations professionnelles entretenues avec leurs voisins mais, dans le même temps, de leur crainte de se faire débaucher leurs meilleurs éléments par des entreprises pouvant rémunérer davantage ces talents. Par ailleurs, d'autres entreprises préférèrent renoncer à leurs subventions et sortir de la Cité, à l'expiration de leur bail de 5 ans, à partir de 2003.

Aussi, malgré les presque sept mille emplois que la Cité regroupe, et au vu des résultats plus que mitigés – le principe de base du subventionnement de la création d'emplois de haut niveau ayant largement été détourné –, le gouvernement québécois abrogea donc les mesures liées à ce programme (et plus généralement aux CDTI et CNE) peu de temps après avoir accédé au pouvoir, en 2003.

Entre temps, la Cité du Multimédia était donc devenue l'un des symboles du positionnement de Montréal dans le domaine des TIC, certains allant même jusqu'à se demander si la ville n'était pas en train de devenir « *capitale du jeu électronique* »⁶³⁹. La venue d'UbiSoft – dont l'un des frères Guillemot avoua à plusieurs reprises dans la presse que l'entreprise ne serait sans doute pas venue s'installer aussi massivement à Montréal sans le programme de dégrèvement fiscal – est sans aucun doute un élément majeur de ce positionnement, qui reste cependant fragilisé dès lors que l'on se demande ce qu'il restera de l'attractivité de Montréal, à terme⁶⁴⁰, sans ces aides substantielles.

⁶³⁸ Baril H. (2003) : « L'angoisse envahit la Cité du Multimédia », *La Presse*, mercredi 28 mai. Cf. : <http://www.vigile.net/ds-actu/docs3/03-5-28-1.html> - lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶³⁹ Dumais M. (2005) : « Technologie : Montréal, la capitale du jeu électronique ? », *Le Devoir*, mercredi 7 février. Cf. : <http://www.ledevoir.com/2005/02/07/74241.html?247> – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶⁴⁰ Puisque des aides transitoires sont prévues.

Mais, comme le démontre M. Cartier⁶⁴¹ et ainsi que le rappellent V. Gollain et J. Morel⁶⁴², au-delà de la Cité du Multimédia et du secteur du jeu, les TIC s'appuient, dans l'aire métropolitaine de Montréal, sur différents pôles géographiques permettant d'atteindre une masse critique indispensable pour un positionnement à l'échelle internationale. On compte parmi ces pôles :

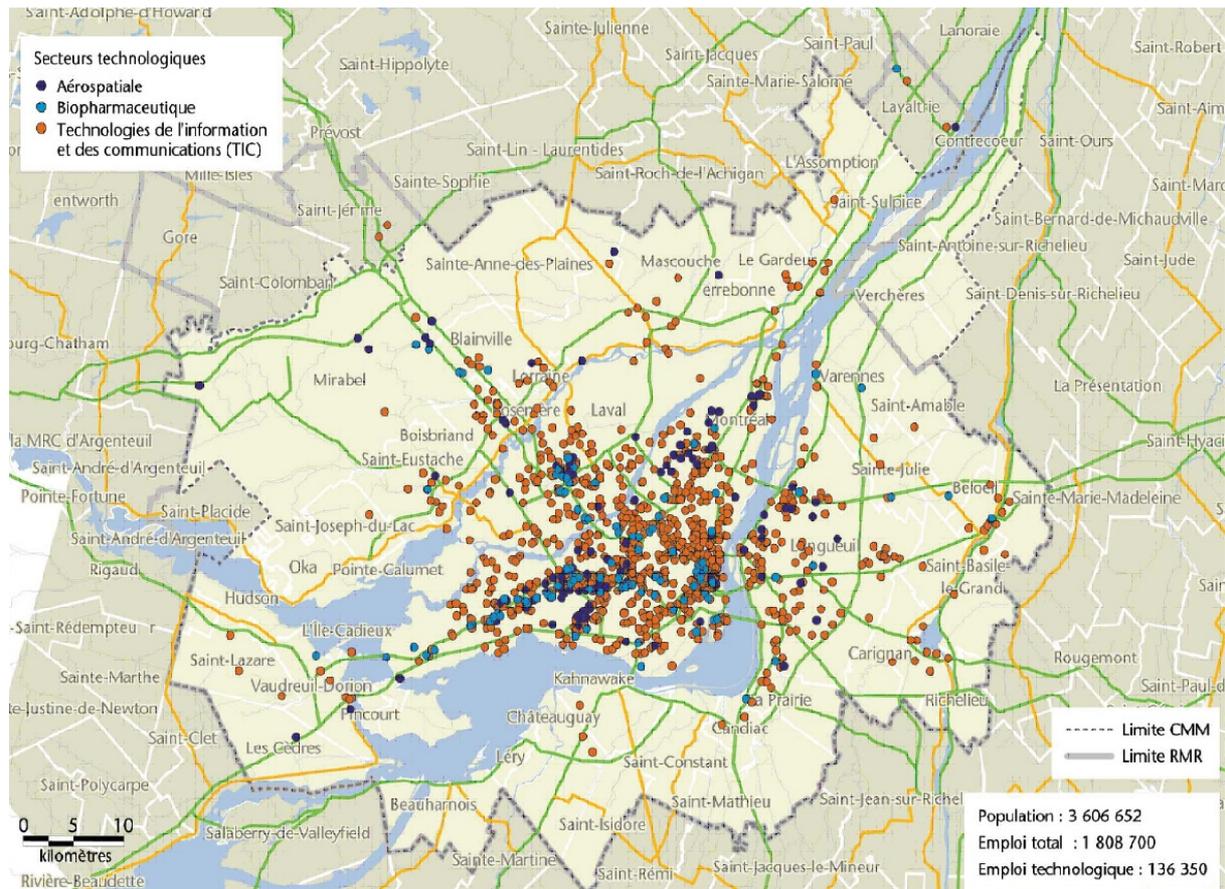
- la Cité du Multimédia, bien sûr, dans le faubourg des Récollets et concentrant 20% des entreprises locales du multimédia ;
- la Cité du Commerce Electronique⁶⁴³, dont le projet a quelque peu avorté, n'ayant été lancé que trop peu de temps avant que le gouvernement Charest n'abandonne les programmes liés aux CDTI, lors du Discours sur le budget de juin 2003 ;
- le complexe international, dans le centre-ville, regroupant surtout des grandes entreprises ;
- le complexe du Quartier Latin ;
- le complexe Softimage, boulevard Saint Laurent, où des entreprises du secteur des TIC ont progressivement remplacé les industries traditionnelles ;
- le complexe du Boulevard René Lévesque Est, qui compte un téléport et regroupe des entreprises de l'audiovisuel ;
- le complexe de Ville Saint-Laurent, au nord-ouest ;
- la technopole de Laval, au-delà du complexe précédent.

Ainsi, et à l'instar de ce que montre la carte suivante, les entreprises liées aux TIC se répartissent géographiquement en de nombreux endroits du Montréal métropolitain.

⁶⁴¹ Cartier M (1998) : *Le multimédia*, Multimédium, novembre, 13p. Ceci reste valable, même si la Cité du Multimédia a pris de l'importance depuis les travaux de M. Cartier, datant pour ceux-ci de 1998 – cf. : <http://www.michelcartier.com> – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶⁴² Gollain V. et Morel J. (2002) : op. cit., p.83.

⁶⁴³ Cf. : <http://www.cce-ecom.com> – lien vérifié le 15 mars 2006. De même qu'à la Cité du Multimédia, certains observateurs déplorèrent le fait que le programme de la Cité du Commerce Electronique servit majoritairement à financer des emplois déjà existants dans des entreprises florissantes (dont IBM et CGI) – cf. Dumais M. (2003) : op. cit.



Carte 33 : Les entreprises des principaux secteurs technologiques, au sein du Montréal métropolitain⁶⁴⁴

Cependant, malgré les imperfections, les dérives ou les lacunes d'un programme tel que celui de la Cité du Multimédia, il est important de mettre en relief un élément capital permettant de caractériser l'expérience mise en place en quelques années (et qui ne s'est bien sûr pas arrêtée en même temps que les subventions), autour du multimédia dans le quartier des Récollets et, plus généralement, autour du secteur des TIC dans le Montréal métropolitain. Il s'agit de la mise en place d'un modèle particulier de gouvernance – notion que nous avons développée précédemment dans cette recherche –, à différentes échelles mais au bénéfice d'un même territoire, en concentrant les efforts sur un domaine économique prometteur.

Diane-Gabrielle Tremblay et Serge Rousseau ont ainsi démontré que cette gouvernance, dans le secteur du multimédia montréalais, s'est construite certes progressivement, mais aussi en s'appuyant sur trois événements fondamentaux que furent :

- l'arrivée de la firme française UbiSoft, qui a véritablement donné corps au secteur, à Montréal, en projetant d'y installer 550 employés, mais qui a également symbolisé la capacité de la ville à attirer des entreprises dynamiques dans le domaine des hautes technologies ;

⁶⁴⁴ Source : Montréal International (2006) : op. cit., p.32. Cf. : http://www.montrealinternational.com/docs/2006/2006-03-22_Indicateurs_2005_fr_vf.pdf - lien vérifié le 15 mars 2006.

- la réponse et l'investissement des différents niveaux gouvernementaux, se saisissant du dossier initié par S. Vaugois et voyant l'opportunité de développer le multimédia à Montréal ;
- la mobilisation des acteurs privés du secteur, lesquels se sont institutionnalisés afin de donner aux différents niveaux de gouvernement des interlocuteurs légitimes.⁶⁴⁵

Et en effet, les auteurs analysent « *les éléments déclencheurs, les motivations qui ont concouru à une stratégie de mobilisation des différents acteurs locaux qui se sont impliqués dans la formation de ce secteur pour créer une nouvelle forme de gouvernance, que l'on peut qualifier de gouvernance mixte, réunissant des acteurs diversifiés* »⁶⁴⁶.

Bien sûr, ce mode de gouvernance s'est trouvé bouleversé au moment du changement de gouvernement provincial, celui-ci perdant son rôle de partenaire actif dans le mode de gouvernance mixte mis en place jusque là.

Si le programme de la Cité du Multimédia caractérise une expérience métropolitaine, la préhension des TIC par les acteurs publics se fait bien sûr également à d'autres échelles, plus « rurales ». Dans ce secteur des TIC – mais bien sûr dans un autre domaine que celui des parcs technologiques – le cas de Bromont, petite ville située à quelques dizaines de kilomètres à l'est de Montréal, est particulièrement intéressant.

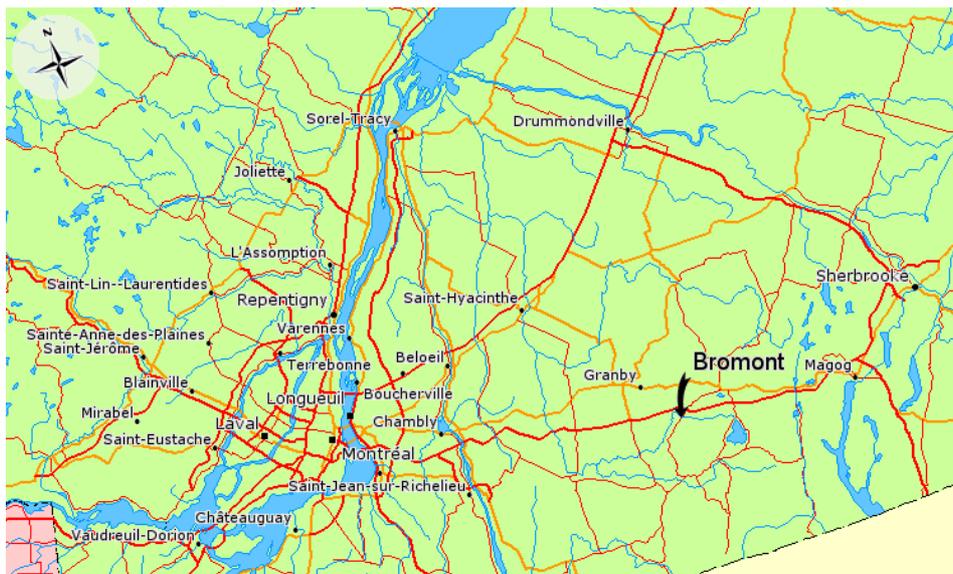
⁶⁴⁵ Tremblay D.-G. et Rousseau S. (2005) : « Le secteur du multimédia à Montréal : de la mobilisation à la gouvernance locale », Note de recherche 2005-01, Télé-Université, Université du Québec, 27p., p.10. Cf. : <http://www.teluq.quebec.ca/chaireecosavoir/pdf/NRC05-01.pdf> - lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶⁴⁶ Ibid., p.4.

2.4.3 – Bromont, exemple de territoire numérique aux atouts multiples ?

Le territoire du Montréal métropolitain, regroupant plus de 3.600.000 emplois, occupe une place particulièrement prédominante au sein du Québec, notamment en terme d’emplois technologiques ; en effet, rappelons que ce territoire concentre $\frac{3}{4}$ des emplois technologiques québécois⁶⁴⁷. Mais, au-delà du territoire métropolitain, et sur des créneaux parfois différents que ceux des grandes villes, les acteurs économiques et politiques de certains territoires plus ruraux – ou en tout cas ayant moins un profil de ville à portée internationale – se saisissent bien sûr aussi des TIC afin de les intégrer à leur politique de développement, que celui-ci soit économique ou social.

Dans ce domaine, la petite ville de Bromont, à proximité de Granby et – à l’heure où nous écrivons ces lignes...⁶⁴⁸ – dans la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Haute-Yamaska, fait figure de territoire numérique, profitant à la fois d’atouts indéniables et d’un caractère quelque peu atypique.



Carte 34 : Carte de localisation de Bromont⁶⁴⁹

En effet, située à environ 80 kilomètres à l’est de Montréal (en direction de Sherbrooke) et comptant à peine moins de 6.000 habitants⁶⁵⁰, Bromont jouit, au Québec et même à l’international, d’une réputation sans commune mesure avec sa taille. Et, s’il est vrai que

⁶⁴⁷ Cf. carte précédente.

⁶⁴⁸ Puisqu’une demande a été faite par la Mairie de Bromont pour rejoindre la MRC de Brome-Missisquoi, au sud.

⁶⁴⁹ Source : *L’Atlas du Canada* – cf. : <http://atlas.nrcan.gc.ca> – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶⁵⁰ En 2005, et selon la mairie.

Bromont est en partie célèbre pour ses pistes de ski, son golf, son centre équestre ou ses lacs et montagnes, les TIC constituent également l'un des éléments de cette renommée, que ce soit grâce à certaines des industries locales ou à un programme intitulé « Bromont, ville branchée », qui a fait de la ville ce que l'on pourrait qualifier de pendant québécois de l'expérience française de Parthenay.

Mais ces différents éléments, comme nous le verrons, sont à analyser dans leur ensemble, et non bien sûr de façon compartimentée, afin de mettre en évidence ce qui semble désormais caractériser certains territoires quelque peu alternatifs, certes loin des grands centres-villes mais basant leur succès (ou leur réputation) sur une qualité de vie et des avantages allant à l'inverse de ce que les métropoles peuvent aujourd'hui proposer.

2.4.3.1 – Bromont : un territoire bien particulier pour une expérimentation innovante

En mars 2002, les résultats d'un sondage réalisé auprès des habitants de Bromont⁶⁵¹, montraient que certaines spécificités locales faisaient de la population bromontoise un terreau extrêmement fertile afin d'y développer une expérience du type de « *Bromont, ville branchée* » ayant pour objectif essentiel de constituer un véritable outil du développement local.

En effet, dès cette date, près de 80% des foyers de la ville étaient en possession d'un ordinateur et plus de 67% étaient connectés à l'Internet, soit des résultats bien plus importants que la moyenne québécoise.⁶⁵² Par ailleurs, le sondage faisait apparaître que près de 40% des répondants avaient un niveau de formation universitaire, presque 30% un niveau collégial ou technique (soit davantage que la métropole) tandis que seulement 8% n'avaient pas terminé le secondaire (contrairement à Montréal, pour laquelle cette classe était plus importante).

Mais, au-delà de ces chiffres, la comparaison avec la métropole voisine semble flatteuse dans bien des domaines, puisque, outre l'éducation, la population de Bromont – comme le montre le tableau suivant – profite d'une meilleure situation, que ce soit en ce qui concerne, l'attractivité du territoire, les revenus (avec une différence de plus de 6.000 \$ en moyenne, par ménage !) ou les taux d'activité, d'emploi et de chômage. Dans ces conditions, les bromontois, profitant notamment d'une densité 20 fois moindre qu'à Montréal, sont propriétaires à 67% de leurs logements (contre 50%), qui coûtent en moyenne 30% de moins que dans la métropole. Il est par ailleurs intéressant de noter que, déjà en 2001, plus de 8% de

⁶⁵¹ Cf. : http://www.bromont.com/documents/PDF/resultats_sondage_bromont_branchee.pdf - lien vérifié le 15 mars 2006. Ces résultats, ainsi que le programme « Bromont, ville branchée », avaient été présentés lors d'un petit déjeuner des « Vendredis du CEFRIO », en mars 2002.

⁶⁵² NB : nous n'avons pu trouver les chiffres comparables à l'échelle provinciale pour cette même date, mais lors de la conférence, les responsables de Bromont avaient insisté sur cet élément. Cependant, dans une interview postérieure, Pauline Quinlan, la mairesse de Bromont, indiquait qu'il y avait à cette époque là un différentiel de 20 points avec la moyenne québécoise, mais en se trompant visiblement sur le pourcentage de connectés à Bromont (« 72% de connectés à Bromont, 53% au Québec »).

Cf. : http://www.bulletin.enligne.gouv.qc.ca/archives/2004/03_mars/print_fr/p_kaps_5_fr.html - lien vérifié le 15 mars 2006.

la population active occupée travaillait à domicile (dont une partie en télétravail et en travail autonome, donc).

	Bromont (ville)	Montréal (RMR)	Granby (ville)
Population en 2001	4.808	3.426.350	42.121
Variation de la population (1996-2001)	+12,1%	+3%	+1,9%
Densité de la population	42 hab./km ²	847 hab./km ²	612 hab./km ²
Age médian de la population	37,7 ans	37,9 ans	40,5 ans
Gains moyens des personnes ayant travaillé toute l'année à temps plein	46.765 \$ (H : 54.907 \$)	41.792 \$ (H : 47.337 \$)	33.756 \$ (H : 37.984 \$)
Gains moyens des personnes ayant touché des gains	35.555 \$ (H : 43.088 \$)	31.730 \$ (H : 37.625 \$)	26.330 \$ (H : 31.768 \$)
Revenus médians des ménages	60.546 \$	54.489 \$	47.272 \$
Part de la population active occupée (de 15 ans et plus) travaillant à domicile	8,3% (220 pers. sur un total de 2660)	5,5% (93.120 pers. sur un total de 1.678.715)	3,86% (835 pers. sur un total de 21.605)
Taux d'activité	72,6% (H : 79,3% ; F : 65,9%)	65,7% (H : 72,5% ; F : 59,5%)	65,5% (H : 73,4% ; F : 58,3%)
Taux d'emploi	67,4% (H : 73,0% ; F : 61,8%)	60,8% (H : 66,9% ; F : 55,2%)	60,5% (H : 68,6% ; F : 53,2%)
Taux de chômage	7,2% (H : 8,0% ; F : 5,8%)	7,5% (H : 7,7% ; F : 7,2%)	7,6% (H : 6,6% ; F : 8,8%)
Pourcentage des logements possédés par leurs occupants	67%	50%	44%
Valeur moyenne des logements	109.941 \$	142.206 \$	106.835 \$

Tableau 34 : Quelques statistiques croisées de Bromont, Montréal et Granby⁶⁵³

Nous avons choisi de présenter dans le tableau ci-dessus les données concernant bien sûr la ville de Bromont et la Région métropolitaine de recensement (RMR)⁶⁵⁴ de Montréal, mais – dans l'objectif de donner un point de repère intermédiaire et de replacer Bromont dans son contexte immédiat – nous y ajoutons les données relatives à la ville de Granby. En effet, le but étant de démontrer que Bromont possède des spécificités bien particulières, il s'agit certes, ici, de comparer la petite ville avec le territoire métropolitain qui en est à proximité mais, comme ces deux territoires ont des échelles bien différentes, l'insertion des données

⁶⁵³ Source : Statistique Canada (2002) : *Profils des communautés de 2001*. Diffusé le 27 juin 2002. Date de modification : 2005-11-30. No. 93F0053XIF au catalogue de Statistique Canada. Cf. <http://www.statcan.ca> – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶⁵⁴ Plus que les données concernant la ville elle-même de Montréal, c'est le territoire se rapprochant le plus de l'aire métropolitaine (c'est-à-dire le « Montréal métropolitain ») qui nous intéresse ici ; d'où le choix de la RMR.

relatives à Granby – la ville voisine⁶⁵⁵ – démontre qu'à cette autre échelle de comparaison, Bromont conserve bon nombre de ses spécificités.

Comme nous l'avons vu, ce tableau nous permet donc, entre autres, de caractériser la population bromontoise comme relativement aisée⁶⁵⁶ et instruite.

Pour ce qui est du tissu économique local⁶⁵⁷, certains secteurs sont particulièrement ancrés, en Haute-Yamaska, comme les produits métalliques, la machinerie et le matériel de transport, le secteur bioalimentaire, le textile, le secteur des caoutchoucs et plastiques et la transformation du bois. Mais Bromont possède aussi sur son territoire – et outre les quelques sociétés hébergées par le CNE – des entreprises de premier niveau dans les domaines de l'électricité et de l'électronique.

En effet, si la ville de Bromont était davantage renommée, dans les années 1990, pour la fermeture de son usine Hyundai, elle regroupe aujourd'hui, dans le périmètre de son parc industriel de haute technologie (cf. illustration suivante), quelques entreprises de pointe (dont la Générale Electrique, fabriquant des aubes pour moteurs d'avions) au sein desquelles deux font figure de poids lourd, au niveau mondial, en matière de R&D et de fabrication de composants micro-électroniques :

- IBM Canada, établissement de 70.000 m² dans lequel sont assemblés et mis à l'essai des composants électroniques désormais présents dans la plupart des produits de la marque et également installés dans bon nombre de produits de la clientèle. L'usine est mise en concurrence avec les autres sites d'IBM ainsi qu'avec ceux avec lesquels IBM travaille mais qui n'appartiennent pas au groupe. Installée à Bromont dès 1972, l'usine IBM – plus grande usine de mise sous boîtier d'IBM dans le monde en terme de nombre d'employés et de volumes de production – constitue le principal élément moteur du secteur régional de l'électronique, par sa taille et son dynamisme, bien sûr, mais aussi grâce à ses essaimages, dans l'industrie et les différents réseaux locaux. L'usine – à elle seule responsable d'une grande part des trajets pendulaires vers Bromont – emploie un effectif fluctuant autour de 2700 salariés, dont près de 10% d'ingénieurs.
- Dalsa Semiconducteur⁶⁵⁸, fonderie spécialisée dans l'électronique, est l'un des tout premiers fournisseurs mondiaux de service de fabrication de circuits intégrés spécialisés et sur commande. Dynamique et innovante⁶⁵⁹, l'entreprise s'est encore développée au cours des dernières années car, si elle existe depuis plus de deux décennies et comptait encore 245 employés en février 2002, le personnel avait plus

⁶⁵⁵ Granby se situe à 13 kilomètres au nord de Bromont.

⁶⁵⁶ Les revenus de 35% des foyers ayant répondu au sondage effectué par la mairie, en 2002, étaient supérieurs à 60.000 dollars canadiens (soit un peu moins de 42.000 euros, selon le taux de change actuel).

⁶⁵⁷ Pour de plus amples renseignements, cf. le site Internet du Centre Local de Développement (CLD) de Haute-Yamaska : <http://www.haute-yamaska.com> – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶⁵⁸ Cf. : <http://www.dalsasemi.com> – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶⁵⁹ L'entreprise a déposé plus d'une quarantaine de brevets.

que doublé au début de l'année 2005. Récompensée à plusieurs reprises pour le développement et l'innovation dont elle fait preuve⁶⁶⁰, la compétence et l'expertise de l'entreprise sont largement reconnus, puisque c'est Dalsa Semiconducteur qui a par exemple fabriqué les capteurs d'images CCD des robots *Spirit* et *Opportunity* utilisés pour l'exploration de Mars par la NASA.

Parmi les divers motifs du succès de ces entreprises (et outre un marché porteur, malgré quelques fluctuations), les responsables des entreprises citent notamment⁶⁶¹ :

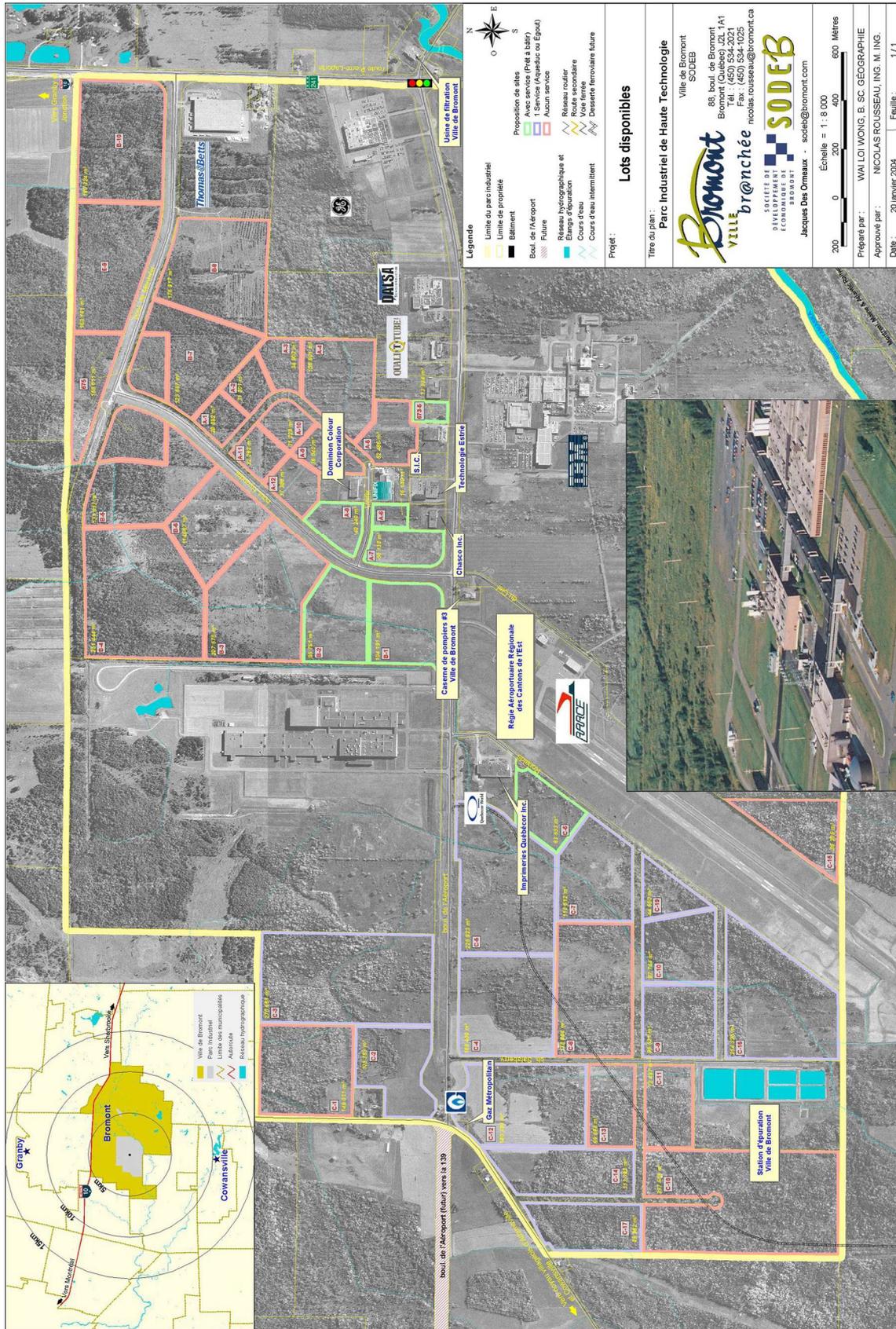
- les coûts de fonctionnement, inférieurs de 10% au reste du Canada et à la moyenne étasunienne ;
- la proximité immédiate de l'aéroport, à l'intérieur même du parc industriel⁶⁶² ;
- l'existence d'un réseau à haut débit ;
- la présence d'une main d'œuvre manufacturière qualifiée et d'une concentration élevée d'ingénieurs et techniciens spécialisés ;
- la proximité de six universités (localisées à Montréal et à Sherbrooke) et de leurs laboratoires de recherche ;
- la présence d'une tradition entrepreneuriale et d'un tissu d'équipementiers et de fournisseurs de services ;
- la grande disponibilité des ressources en eau et électricité, éléments indispensables dans le processus de fabrication de semi-conducteurs ;
- la présence d'importantes réserves foncières ;
- une qualité de vie indéniable à Bromont et dans les alentours (que ce soit à titre personnel ou pour les relations d'affaires⁶⁶³), tout en profitant de la relative proximité de Montréal (à une heure de voiture) et des Etats-Unis.

⁶⁶⁰ Citons notamment le titre de « Grande entreprise de l'année » au concours des Mercuriades 2004 (Fédération des Chambres de Commerce du Québec), le « Prix canadien d'innovation en développement des ventes d'exportation » (Manufacturiers et exportateurs du Canada) et le « Prix annuel de la fonderie » (Motorola) en 2001 ainsi que « La Performance Or » (Motorola) en 2000 et 2001.

⁶⁶¹ Ces éléments sont, pour partie, repris comme « atouts » sur la page du site Internet du CLD de Haute-Yamaska consacrée au secteur (cf. : http://www.haute-yamaska.com/CLD/Asp/Page.asp?L=Fr&Page=/cld/fr/secteurs/industrie/profil_ind/electrique_fr.html - lien vérifié le 15 mars 2006) ainsi que sur le site d'InvestQuébec (cf. : <http://www.investquebec.com/fr/index.aspx?page=1577§r=13&suite=&recherche=bromont> - lien vérifié le 15 mars 2006).

⁶⁶² La présence de l'aéroport régional de Bromont aurait été l'un des éléments déclencheurs de l'installation, dans le parc, d'IBM et GE Canada.

⁶⁶³ A ce propos – et ce n'est visiblement pas qu'anecdotique – un responsable d'IBM nous vantait avec insistance les bénéfices de la présence du golf à proximité de son usine, lors de la réception de clients ou fournisseurs...



Carte 35 : Le Parc industriel de haute technologie de Bromont⁶⁶⁴

⁶⁶⁴ Source : site Internet de la ville de Mromont – cf. : http://www.bromont.net/Cartes/Parc_industriel.htm - lien vérifié le 15 mars 2006.

Ainsi, même sur un territoire à tendance rurale⁶⁶⁵, la présence à Bromont de telles entreprises d'envergure mondiale démontre qu'une petite ville profitant d'atouts au point de vue entrepreneurial et d'une qualité de vie indéniable (cf. l'illustration suivante, figurant une publicité réalisée à Bromont, en 2002), peut tirer son épingle du jeu, dans un secteur pourtant extrêmement concurrentiel.



Photo 1 : « Bromont, la belle vie »⁶⁶⁶

Comme nous l'annonçons précédemment, Bromont a également profité des programmes d'accompagnement du gouvernement provincial, ayant sur son territoire un CNE. Situé au 50 de la rue de Gaspé (cf. illustration suivante), le CNE fut inauguré le 6 décembre 1999.

Rappelons que les entreprises faisant le choix de s'établir dans un CNE pouvaient bénéficier (jusqu'à l'arrêt du programme en 2003 pour les nouvelles entreprises) de plusieurs programmes d'aide gérés par Investissement Québec et pouvant prendre la forme d'un crédit d'impôt remboursable, d'une exemption d'impôt sur le revenu ou d'un congé fiscal. Le but affiché par le Gouvernement provincial par le biais des CNE était de promouvoir la nouvelle

⁶⁶⁵ La ville de Bromont ne compte que trois carrefours avec des feux de circulation à l'intérieur de son périmètre (!) ; la faible présence de feux tricolores, en l'occurrence une unité de mesure assez pertinente de la ruralité permettant au jeune chercheur, passé au vert la première fois (et ayant dû faire demi-tour en s'apercevant qu'il venait de dépasser le panneau de sortie de la ville), de se rendre compte de l'acuité de certains enseignants-chercheurs, malgré la distance, pour repérer une expérimentation locale alors en démarrage mais qui allait par la suite très largement faire parler d'elle...

⁶⁶⁶ Photographie réalisée par nos soins en mars 2002.

économie en facilitant le démarrage ou le développement des entreprises dans un secteur porteur, à la fois en terme de potentiel de croissance, d'investissements et des emplois.



Photo 2 : Une partie du bâtiment hébergeant le CNE de Bromont⁶⁶⁷

Certes, aujourd'hui encore, on compte dans les locaux de ce CNE quelques entreprises ayant réussi leur développement ; pensons en particulier à Cogiscan⁶⁶⁸ (technologies code-barres et RFID), dont les trois fondateurs travaillaient chez IBM, avant de fonder leur entreprise en 1999, à eclaimsolution⁶⁶⁹ (portails de traitement en ligne de sinistres) ainsi qu'à NBAutomation⁶⁷⁰ (intégration de logiciels en gestion manufacturière et traçabilité en milieu hospitalier). Mais le CNE n'a jamais atteint la dizaine d'entreprises hébergées, et les rencontres avec les entrepreneurs et les retours de questionnaires montrèrent très majoritairement que, d'une part, la localisation au sein du bâtiment labellisé « CNE » fut purement opportuniste, les entreprises (dont certaines existaient depuis plusieurs années) désirant simplement profiter des avantages fiscaux et que, d'autre part, il n'y avait pas (ou très peu) de relations ou synergies entre les entreprises situées dans le même bâtiment, celles-ci ne travaillant pour la plupart pas dans les mêmes domaines des TIC. Dès lors, la pertinence de la

⁶⁶⁷ Photographie réalisée par nos soins en mars 2002.

⁶⁶⁸ Cf. : <http://www.cogiscan.com> – lien vérifié le 15 mars 2006. Notons que le site est exclusivement en anglais, démontrant ainsi la forte orientation de l'entreprise sur les marchés de l'exportation.

⁶⁶⁹ Cf. : <http://www.ecs.ca> – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶⁷⁰ Cf. : <http://www.nbautomation.com> – lien vérifié le 15 mars 2006.

politique des CNE se posait, puisque ces entreprises qui auraient sans doute de toute façon existé (même si pour Cogiscan, cette opportunité a peut-être constitué un élément déclencheur) tandis que dans le même temps, le gouvernement provincial se privait de revenus. Quant à la concentration des entreprises en un même lieu, les entrepreneurs eux-mêmes déclaraient ne pas en tirer profit ; et puis il est vrai que – comme l'un d'eux nous le faisait remarquer – une petite ville de la taille de Bromont ne met jamais qu'à une distance très relative un partenaire avec lequel il pourrait se développer une collaboration ou des synergies. D'ailleurs, notons que le CNE bromontois ne regroupe pas l'ensemble des entreprises qui étaient éligibles au titre de ce programme.

Allant plus loin, le directeur général du CLD de la région maskoutaine déclarait, fin 2002, que parmi les 9 CNE de Montérégie⁶⁷¹, seuls trois fonctionnaient bien – notamment en raison du fait qu'ils étaient au départ trop nombreux – et que ces CNE étaient en fait « *des coquilles vides, saut à Saint-Hyacinthe* »⁶⁷². Ainsi, pour Mario de Tilly lui-même, l'annonce de l'arrêt du programme des CNE n'était finalement pas une mauvaise chose.

Si l'on ne peut pas parler de franc succès à propos du CNE de Bromont, celui-ci participe tout de même d'une véritable dynamique locale liée aux TIC : au-delà de la présence d'IBM et de quelques autres entreprises de pointe – mais regroupant déjà, à elles seules, plusieurs milliers d'emplois – s'est mis en place et développé, sur le territoire, un programme global de développement par les TIC largement porté par sa mairesse, Pauline Quinlan, et s'appuyant notamment sur un « *terreau fertile* ».

En effet, comme l'écrivait déjà en 1999 le directeur de la Société de Développement Economique Régional (SODER) Granby-Bromont, Guy Champagne, dans un courrier accompagnant la candidature de la ville au concours des « Collectivités ingénieuses »,

« *Bromont possède un profil socio-économique qui constitue un terrain fertile à l'implantation d'un projet pilote destiné à en faire un chef de file en matière d'intranet, de télétravail et de commerce électronique. Ville à taille humaine de 5 000 personnes, bilingue, possédant un haut taux de scolarisation, située en milieu rural, Bromont est l'exemple probant d'une municipalité qui a réussi à marier harmonieusement impératifs économiques et qualité de vie.* »⁶⁷³

⁶⁷¹ A savoir ceux situés à Acton Vale, Bromont, Longueuil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Joseph-de-Sorel, Varennes et Salaberry-de-Valleyfield.

⁶⁷² Dumont J. (2002) : « Les CNE : des coquilles vides sauf à Saint-Hyacinthe », *Le Courrier*, Edition du 25 décembre. Cf. : http://www.lecourrier.qc.ca/archives/2002/2002_12_25/808FI5Z.html - lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶⁷³ Hebert C. (1999) : « Bromont candidate au concours "Collectivités ingénieuses" », *Le Guide*, 14 août. Cf. : http://www.bromont.com/Bromont_Branchee/Projet/Revue_Presse/press2.html - lien vérifié le 15 mars 2006.

2.4.3.2 – Le programme d'introduction des TIC

En une dizaine d'années à peine, l'image de la petite ville de Bromont a bien changé. Comme se plaisent à le dire les acteurs locaux, l'économie bromontoise est désormais florissante, notamment grâce aux trois grandes entreprises qu'elle accueille sur son territoire et que sont IBM, GE Canada et Dalsa Semi-Conducteur. Mais à partir de 1998 et l'arrivée à la mairie de Pauline Quinlan, Bromont s'est ostensiblement tournée vers les TIC, en mettant en place un programme que la future mairesse annonçait déjà dans son programme électoral et qui consistait à tirer profit des TIC au maximum – et dans différents domaines – afin de faire prospérer et croître la ville.

Pauline Quinlan, véritable porte-étendard⁶⁷⁴ de l'expérience de sa communauté dans les innombrables colloques et séminaires où elle est présente, de par le monde, a donc été à l'initiative d'un projet précurseur au Québec⁶⁷⁵. Des expériences développées antérieurement à Blacksburg⁶⁷⁶ (Etat de Virginie, Etats-Unis), Riverside⁶⁷⁷ (Californie) et à Parthenay lui permirent de s'inspirer en partie de ce qui s'était déjà fait ailleurs pour mettre en place un programme ayant pour objectif principal de « *transformer en permanence la façon dont les citoyens communiquent, vivent, se gouvernent et font des affaires* »⁶⁷⁸

Ainsi, s'entourant d'une équipe représentative de la communauté et organisant un partenariat avec des entreprises (dont IBM, Videotron et Desjardins), P. Quinlan sensibilise et mobilise les différents acteurs du milieu (depuis le conseil municipal et les institutions locales jusqu'aux citoyens, en passant par les entreprises), afin de faire partager un projet se voulant comme le reflet d'une volonté commune. Certes, l'opportunité du concours des « Collectivités ingénieuses »⁶⁷⁹ (d'Industrie Canada) ou le Fonds des autoroutes de l'information servirent d'éléments déclencheurs, afin de financer le projet dont la direction politique est entre les mains de son initiatrice, à la tête de la mairie, et la direction organisationnelle et technologique entre les mains de « Bromont, Collectivité ingénieuse », organisme à but non

⁶⁷⁴ Comme le fut en France, il y a encore quelques années de cela, Michel Hervé, ancien maire de Parthenay déchu en 2001.

⁶⁷⁵ Pour rendre compte de cette expérience locale, nous nous appuyons ici sur les entretiens effectués lors de notre stage, bien sûr, mais aussi (puisque celui-ci fut tout de même d'une durée relativement courte, et assez tôt dans la mise en place de l'expérience) sur les recherches effectuées par l'Université de Scherbrooke et le CEFRIO, parties prenantes du programme et dont l'expérience devint l'un de leurs terrains de recherche-action. Cf. en particulier l'axe de recherche « Développement des collectivités locales et régionales par les TI » du CEFRIO ainsi que les rapports de celui-ci : http://www.cefrio.qc.ca/projets/proj_29.cfm – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶⁷⁶ Blacksburg, petite ville rurale de 36 000 habitants, héberge la Virginia Tech, une université dont les membres du personnel émirent le souhait, dès la fin des années 1980, d'avoir un meilleur accès au réseau de l'université depuis leur domicile. Un partenariat avec la compagnie de téléphone et les pouvoirs publics municipaux permit au « Village électronique de Blacksburg » (Blacksburg Electronic Village) de voir officiellement le jour dès 1993, avant d'étendre le projet à l'ensemble de la population et d'introduire de nouvelles applications.

Cf. : <http://www.bev.net> – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶⁷⁷ Cf. : <http://www.riversideca.gov> – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶⁷⁸ Beaudoin J.-Y. (2003) : « Bromont, ville branchée », Fiche de présentation du projet. Cf. : <http://www.cities-lyon.org/fr/initiatives/126.html> – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶⁷⁹ http://198.103.246.211/index_f.asp – lien vérifié le 15 mars 2006.

lucratif dirigé par Jean-Yves Baudoin, ancien cadre de chez IBM (!) et artisan du projet de la première heure, au même titre que la mairesse.

La dynamique mise en place autour de ce projet a donc le grand avantage, outre le fait de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs et de citoyens, de se saisir des TIC comme d'une problématique absolument transversale aux thématiques rencontrées à Bromont. Ainsi, la mise en place d'un réseau à haut débit et d'un portail communautaire (cf. illustration suivante) permet au projet de se développer selon 4 axes que sont (1) le gouvernement électronique, (2) les besoins du citoyen, (3) le développement économique et (4) le tourisme.



Figure 35 : La page d'accueil du site communautaire de Bromont⁶⁸⁰

⁶⁸⁰ Cf. : <http://www.bromont.net> – capture réalisée le 2 juin 2006.

Grâce au programme développé à Bromont, l'ensemble des citoyens, des associations, des organismes, des institutions et des entreprises ont donc pu intégrer les TIC à leurs modes de fonctionnement. Il est tout de même intéressant de noter qu'à l'initiative de la mairesse, c'est le conseil municipal qui a servi d'exemple, les élus ayant reçu des ordinateurs portables et rapidement opté pour des réunions « sans papier », les documents leur étant envoyés par la messagerie électronique⁶⁸¹ ; ceci augmenta la rapidité de diffusion de l'information.

Mais dans l'ensemble, le programme a eu des impacts largement positifs, puisque, par exemple (et selon Jean-Yves Baudoin⁶⁸²), déjà en 2003 :

- plus de 90% des foyers avaient un accès au haut débit ;
- 80% des foyers avaient un ordinateur ;
- 75% des foyers avaient un accès à Internet ;
- 50% des foyers (soit un peu plus d'un millier) s'étaient inscrits au bulletin d'information virtuel mensuel ;
- 30% des foyers utilisaient Internet à des fins professionnelles au domicile ;
- Bromont avait connu 25% d'augmentation de la population depuis le démarrage du projet (atteignant ainsi la barre des 6.000 habitants, selon la mairie, contre un peu moins de 5.000 au dernier recensement officiel datant de 2001) ;
- 600 citoyens (« de 6 à 82 ans ») avaient été initiés ou formés aux TIC, soit près de 10% de la population.

Par ailleurs, la réalisation du site communautaire a permis de systématiser la mise en ligne du maximum de documents et de services municipaux (comme par exemple la réglementation municipale, les délibérations, le paiement électronique des taxes et droits) et de rapprocher, en quelque sorte, l' élu – car devenu plus accessible – du citoyen. L'une des conséquences, pour les services municipaux ayant suivi les changements organisationnels inhérents à un tel programme, fut d'améliorer la qualité du service rendu aux citoyens, tout en réduisant les coûts.

Les trois autres axes du programme – les besoins du citoyen, le développement économique et le tourisme – ont également été développés afin, respectivement, de servir de « *catalyseur au développement communautaire, social et culturel* »⁶⁸³, d'intégrer « *des services dispensés par les organismes voués au développement* »⁶⁸⁴, et d'offrir « *une vitrine qui regroupe l'ensemble des activités qui se déroulent sur le territoire* »⁶⁸⁵.

⁶⁸¹ Selon l'anecdote rapportée par Jean-Yves Baudoin en conférence (*Les vendredis du CEFRIO*, mars 2002), c'était la première fois que certains de ces élus touchaient à un ordinateur et il fallut donc les former. Lors d'une séance de formation, l'un d'eux – regardant le clavier pour écrire son nom - aurait même demandé où se trouvait la touche pour la barre du « t » !...

⁶⁸² Beaudoin J.-Y. (2003) : op.cit.

⁶⁸³ Ibid.

⁶⁸⁴ Ibid.

⁶⁸⁵ Ibid.

Cette expertise de Bromont en matière d'administration électronique fut d'ailleurs reconnue par l'association « Villes Internet », au label duquel elle fut en bonne place dès 2003 et recevant par exemple cinq arobas (soit le maximum) en 2005. Mais cette réussite locale sert également à la fois de moteur et d'exemple, au Québec, puisque l'organisme à but non lucratif « Bromont, Collectivité ingénieuse » reçut en juin 2005 une subvention de 150.000 dollars canadiens⁶⁸⁶ du Ministère délégué au Gouvernement en ligne et du Ministère des Services gouvernementaux, afin de permettre « *la réalisation d'un plan d'affaires visant la mise sur pied de l'organisme Villes Internet du Québec, la création d'un observatoire sur la cyberdémocratie et sur les meilleures pratiques, ainsi que la publication d'un guide de création d'un site Web municipal* »⁶⁸⁷. Il s'agit donc là d'appliquer au Québec ce qui se fait en France par l'intermédiaire de l'association *Villes Internet*, mais cette fois-ci en s'appuyant directement sur l'expérience d'une ville, elle-même en l'occurrence associée, pour ce projet, avec la faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke et le CEFRIO.

Ainsi, et malgré quelques lacunes observées sur le terrain et/ou avouées par les porteurs du programme⁶⁸⁸, Bromont peut s'afficher, après seulement quelques années, comme un modèle en terme de développement d'un territoire par le biais des TIC et devenant l'exemple type, par la transversalité de la démarche, de ce que l'on pourrait nommer, en France, un territoire numérique mais que certains chercheurs québécois définissent plutôt – peut-être plus modestement – comme une « collectivité apprenante ».

2.4.3.3 – Bromont, véritable « collectivité apprenante »

Comme nous l'écrivions en introduction à ce chapitre, Bromont est notamment qualifiée de « collectivité ingénieuse » (selon le nom du programme d'accompagnement canadien mis en place en juin 1999⁶⁸⁹) ainsi que de « collectivité apprenante ». Bernard Sévigny, à l'origine de cette seconde expression, définit ce concept comme suit.

« Le concept de collectivité apprenante est fondé sur l'intégration des TIC comme soutien au développement des collectivités. L'idée est largement inspirée de celle de l'organisation apprenante qui prône le partage de l'information, la responsabilisation,

⁶⁸⁶ Soit environ 105.000 euros, selon l'actuel taux de change.

⁶⁸⁷ Gouvernement du Québec (2005) : « Le ministre Henri-François Gauthier annonce une aide financière de 150 000 \$ à l'organisme Bromont, collectivité ingénieuse », Communiqué, 6 juin. Cf. : <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Juin2005/06/c8080.html> - lien vérifié le 13 mars 2006.

⁶⁸⁸ Citons notamment le fait que les forums de discussion du portail sont extrêmement peu actifs, qu'il y a peu de réponses aux consultations publiques (même si les porteurs du projet déclarent que ces consultations sont pourtant consultées en nombre). Par ailleurs, certaines petites entreprises locales de services ont vu dans la mise en place du projet une concurrence potentielle. Enfin, les citoyens ne font que très peu la différence entre la Ville, à l'initiative du projet, et l'organisme à but non lucratif en charge du programme, qui en est théoriquement totalement indépendant.

⁶⁸⁹ Cf. : <http://198.103.246.211> – lien vérifié le 15 mars 2006.

la valorisation, le réseautage au sein même de l'organisation, l'autonomie dans la prise de décision et la recherche du sens que l'on peut donner à ses actions. On a mis du temps à découvrir les vertus de cette approche qui, par ricochet, finit par améliorer la productivité et par conséquent, permet d'atteindre des objectifs de rentabilité. Appliqué à la collectivité, le même raisonnement nous semble porteur en matière de développement local. On comprend que le portail, dans cette conception de la dynamique territoriale, ne représente qu'un outil, la pointe de l'iceberg; la partie submergée représentant l'ensemble des activités de mobilisation, de réseautage, de programmation, de coordination, de conception et de développement. »⁶⁹⁰

L'étude de la mise en place et de la gouvernance des Systèmes d'Information pour la Collectivité (SIC) ne sont certes pas directement objets d'étude de cette recherche. Cependant, le programme de développement local par les TIC développé à Bromont s'appuyant en grande partie sur ce modèle, dans lequel le portail occupe une place centrale, nous pouvons ici reprendre pour information certains des travaux des chercheurs de l'université de Sherbrooke et du CEFRIO ayant directement eu Bromont pour terrain de recherche, dans ce domaine précis. Ce « détour » trouve ici sa pertinence en ceci que, plus qu'un projet technologique, il s'agit plutôt d'un projet social dans lequel les différentes dynamiques locales (territoriales et en lien avec les acteurs) sont capitales, en terme de gouvernance.

Ainsi, pour Bernard Sévigny et Paul Prévost⁶⁹¹, et comme le reprend l'illustration suivante, le SIC repose sur trois niveaux d'éléments que sont :

- le patrimoine de la communauté (ou actifs collectifs), à savoir : le capital humain, le capital social, le capital économique, le capital physique et le capital stratégique ;
- les éléments génériques (ou sous-systèmes) regroupant les principaux acteurs de la communauté : la municipalité, les citoyens, les entreprises, les institutions et les organismes intermédiaires⁶⁹² du milieu ;
- les dynamiques territoriales (soit les actions menées dans des champs spécifiques) : la dynamique économique, la dynamique sociale, la dynamique culturelle, la dynamique récréative, la dynamique communautaire et la dynamique touristique.

Ce sont donc les interactions entre ces différents éléments qui caractérisent le territoire et permettent aux acteurs de développer l'outil approprié aux besoins locaux.

⁶⁹⁰ Chercheur à la faculté d'Administration de l'Université de Sherbrooke ; cf. l'un de ses articles sur ce thème : http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Organisation_apprenante--La_collectivite_apprenante_par_Bernard_Sevigny - lien vérifié le 15 janvier 2006.

⁶⁹¹ Lesquels appuient leur méthodologie notamment sur les recherches de Nieto M. et Pérez W. (2000) : « The development of theories from the analysis of the organisation: case studies by the patterns of behaviour », *Management Decision*, vol.38, no.10, pp.723-733 ainsi que celles de Checkland P. et Holwell S. (1998) : *Information, Systems and Information Systems : making sense of the field*, John Wiley & Sons Ltd, 259 p.

⁶⁹² Les « organismes intermédiaires de Bromont sont notamment l'Association pour la promotion résidentielle de Bromont (APRB), la Société de Développement Economique de Bromont (SODEB), le Centre Local de Développement (CLD) et le bureau d'information touristique.

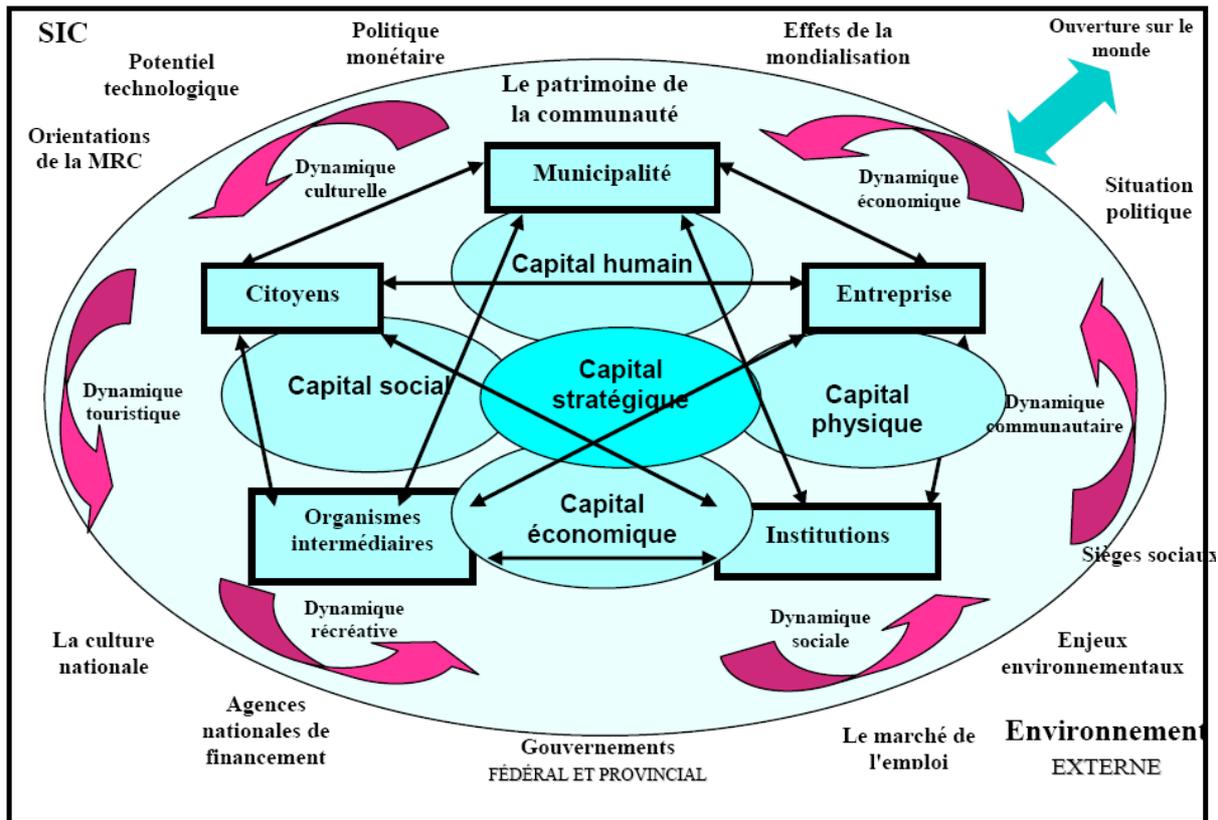


Figure 36 : Système d'Information pour la Collectivité⁶⁹³

Ensuite, les auteurs définissent un autre système – le Système de Conception et de Développement (ou SCD) d'un SIC – s'appuyant quant à lui sur trois phases que sont :

- la sensibilisation et la mobilisation des acteurs, phase indispensable (que le projet vienne du haut ou émerge des besoins ou envies des citoyens) afin de rassembler au mieux l'ensemble des porteurs potentiels du projet et de ne pas couper celui-ci d'une partie des acteurs locaux ;
- le diagnostic et la formulation des stratégies : selon les objectifs poursuivis, il s'agit de se positionner dans le cadre de cinq dimensions identifiées (le portail, le développement local, la culture, la gestion et le réseautage) ;
- la mise en œuvre : selon le type de territoire et le niveau de complexité de sa dynamique, les auteurs proposent deux types de portails. Le premier – le portail de type intégrateur – a pour ambition, pour un territoire et une population modestes, d'organiser et d'héberger l'ensemble des informations relatives aux activités locales. C'est le cas de celui de Bromont. Pour les portails des grandes agglomérations, il s'agirait plutôt, par le biais d'un portail de type fédérateur, de bonifier ce qui se fait déjà, en adaptant l'offre d'information au sein d'un « métaportail ».

⁶⁹³ Sévigny B. et Prévost P. (2004) : *Les trois terrains de recherche confrontés au modèle conceptuel de la collectivité apprenante*, Projet Développement des collectivités locales et régionales par les TI, Université de Sherbrooke, CEFRIO, Avril, 125p, p.19. Cf. : http://www.cefrio.qc.ca/rapports/trois_terrains_recherche.pdf - lien vérifié le 15 mars 2006.

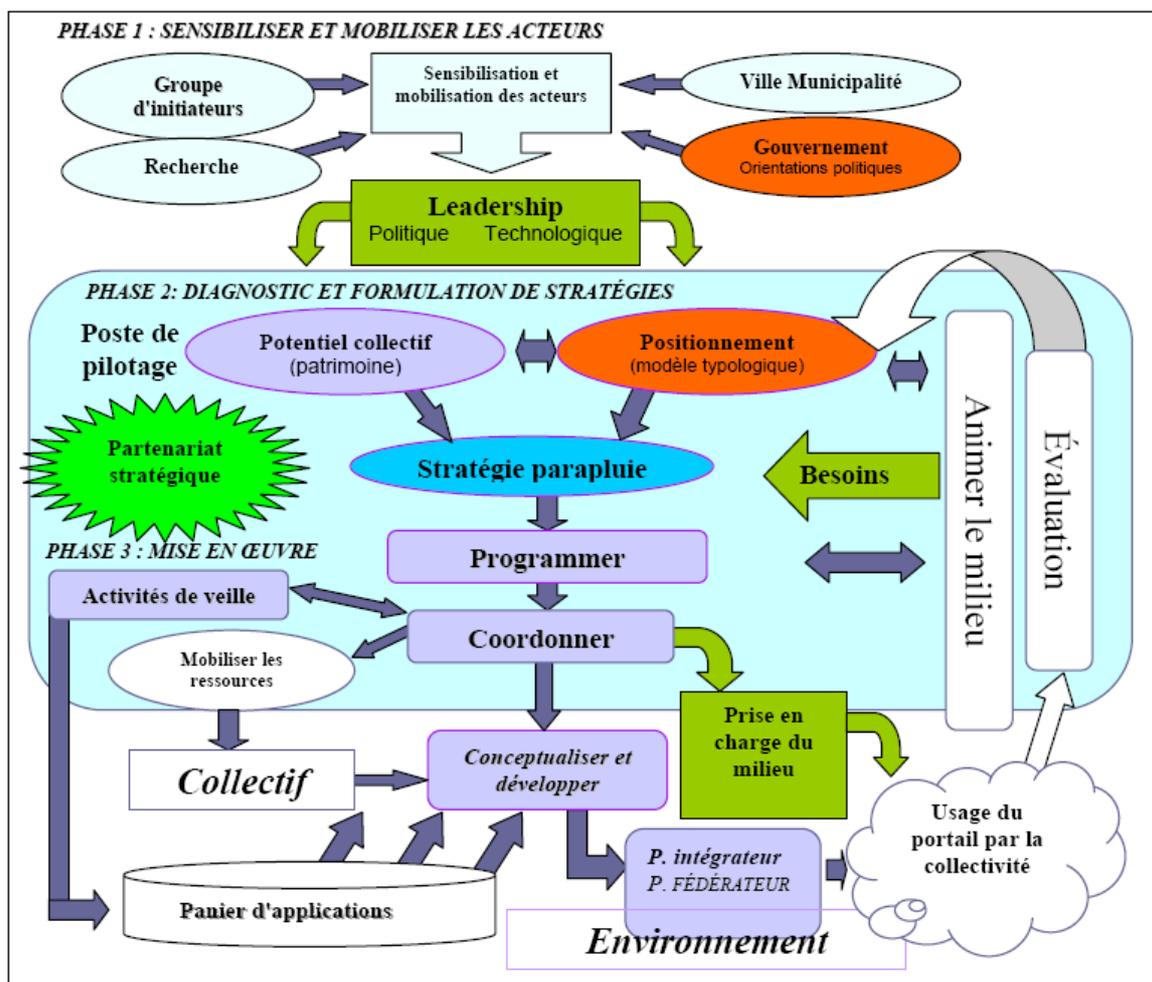


Figure 37 : Système de conception et de développement d'un SIC (modèle après ajustements)⁶⁹⁴

L'illustration précédente reprend ces éléments du SCD en y ajoutant les ajustements réalisés suite aux enquêtes de terrains réalisées par B. Sévigny et P. Prévost autour des trois expériences de *Bromont, ville branchée*, *Arrondissement.com*⁶⁹⁵ et *Bécancour.net*⁶⁹⁶.

Ces deux systèmes présentés très rapidement ici proposent un cadre conceptuel certes général, mais permettant de mettre en reliefs des éléments qui rejoignent les clés d'analyses qui sont les nôtres. Citons par exemple l'importance de la mobilisation (parfois difficile) des acteurs locaux autour d'un tel projet de développement territorial par les TIC, la mise en place d'un partenariat public-privé pour un financement cohérent et équilibré du programme, ainsi que la présence d'une « terreau fertile » et/ou suffisant, afin que le programme, une fois en place, trouve véritablement son public.

⁶⁹⁴ Sévigny B. et Prévost P. (2004) : op. cit., p.71.

⁶⁹⁵ Offre de services de proximité aux Montréalais. Cf. : <http://www.arrondissement.com> – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁶⁹⁶ Portail de la ville de Bécancour et de sa communauté. Cf. : <http://www.becancour.net> – lien vérifié le 15 mars 2006.

Conclusion de ce Chapitre

L'ambition de ce chapitre ne résidait pas dans l'exhaustivité, mais plutôt dans la mise en relief d'éléments ponctuels permettant d'illustrer les propos antérieurs. Il n'en demeure pas moins que les programmes locaux de développement par les TIC mis en place dans l'agglomération montréalaise ainsi qu'à Bromont révèlent de fortes dynamiques incitatives ayant remodelé les territoires considérés, en à peine une dizaine d'années.

Certes, tout ou presque oppose Montréal, métropole de rang international, à Bromont, petite ville rurale. Et les expériences développées ici et là ne sont donc pas comparables, forcément, s'appliquant d'ailleurs à des domaines fort différents. Cependant, chacun de ces deux territoires se « qualifiant » (au sens auquel nous avons défini ce terme précédemment) dans des secteurs se rapportant à sa taille et à ses ambitions, il n'est donc pas question de mettre ces deux expériences face à face, un peu à la manière de David face à Goliath, mais plutôt de remarquer la réussite de chacune d'elles, relativement aux enjeux de la concurrence territoriale. Ainsi, Bromont et Montréal ne sont pas à mettre sur le même plan.

Ceci ne nous empêche cependant pas de remarquer le positionnement favorable de Bromont puisque, même si le parallèle entre Toulouse et Castres-Mazamet, d'un côté, et Montréal et Bromont de l'autre semble difficile à faire et à tenir, Bromont doit sans aucun doute une partie de son dynamisme à la proximité relative et au dynamisme de Montréal tout comme Castres-Mazamet tente désormais de se raccrocher au dynamisme économique de Toulouse, la métropole voisine.

Par ailleurs, Bromont, véritable précurseur au Canada, peut rappeler, par certains de ses aspects, le rôle qu'a tenu Parthenay⁶⁹⁷ à une époque précédente (dans les années 1990) en France. Il ne s'agit certes pas de qualifier Bromont de « Parthenay québécoise » – et ce d'autant plus que le projet de territoire numérique s'est quelque peu vidé de sa substance, petit à petit, à la suite des élections municipales de 2001. En revanche, on retrouve de manière évidente chez les porteurs de projet bromontois et une partie importante de la population locale ce sentiment de fierté pionnière qu'insufflaient à leurs auditoires les responsables parthenaysiens en faisant part de leur expérimentation, à une époque désormais révolue.

Par ailleurs, si Montréal essaie de se démarquer, à l'échelle internationale, en s'affichant par exemple comme la capitale mondiale du jeu vidéo, il est tout de même étonnant de voir la renommée de Bromont, à son échelle. D'ailleurs, notons que la recherche de spécification territoriale – bien sûr, parmi d'autres raisons... – a amené les responsables de celle-ci (et au premier rang desquels la mairesse, Pauline Quinlan) à demander le rattachement de la ville à

⁶⁹⁷ Sur l'expérimentation de Parthenay, voir en particulier Eveno E. (1998) : « Parthenay, modèle français et européen de ville numérisée », in *Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales*, sous la dir. de Lefebvre A. et Tremblay G., Presses de l'Université du Québec et Presses Universitaires du Mirail, 345 p. Cf. : <http://194.250.166.236/villenum/Autoroutesdel'information/parthenay1.htm> - lien vérifié le 15 mars 2006.

Voir aussi Hervé M. (1997) : « Nouvelles technologies de l'information et démocratie : les expériences menées à Parthenay », *Transversales, Science et Culture*, n°46, juillet-août. Cf. : www.globenet.org/horizon-local/transver/46.html - lien vérifié le 15 mars 2006.

la MRC de Brôme-Missisquoi, au sud. Voulant profiter de la création probable de la nouvelle ville de Granby, il s'agit là d'une manœuvre ayant pour objectif de ne pas diluer la place et l'influence de Bromont sur son territoire, mais plutôt de chercher à valoriser celle-ci, au sein d'un territoire constitué de villes davantage à son échelle.

Conclusion de la Seconde Partie

Nous avons pris le parti, dans cette recherche, de ne pas effectuer une monographie territoriale mais plutôt de multiplier les terrains et les échelles.

Certes, l'étude de l'expérience du bassin de Castres-Mazamet en matière de TIC constitue le cœur de ce travail, mais celle-ci est complétée – dans les trois autres Chapitres de cette Seconde Partie – par des recherches certes moins exhaustives mais permettant d'apporter un éclairage complémentaire sur la manière dont les acteurs économiques territoriaux se saisissent des TIC dans un objectif de développement territorial.

Dès lors que l'on considère Castres-Mazamet, Toulouse, Bromont ou Montréal, ou encore les trois métropoles marseillaise, toulousaine ou bordelaise (par le biais du Chapitre statistique ayant introduit cette Partie), il est indéniable que les enjeux territoriaux, leurs dynamiques et leurs échelles sont bien différents les uns des autres.

Le Premier Chapitre de cette partie a ainsi permis de positionner les trois métropoles du sud de la France que sont Marseille, Toulouse et Bordeaux quant à la question – récurrente en matière d'activités liées aux TIC – de la métropolisation des emplois. Nous avons mis en évidence trois profils différents, mais qui n'augurent pourtant pas forcément du positionnement de la métropole elle-même en la matière – nous y reviendrons.

Se battant au contraire pour résister aux effets de la métropolisation (mais aussi de la mondialisation), c'est notamment dans une optique de redynamisation de son économie et de son image que les acteurs du bassin de Castres-Mazamet, profitant d'opportunités locales et nationales, mais aussi de la mise en place d'un partenariat public-privé, se sont véritablement orientés vers les TIC, avec la mise en place d'un programme transversal qui commence aujourd'hui à porter véritablement ses fruits.

A Bromont, à une échelle territoriale moins importante, c'est là aussi dans des circonstances particulières mais dans un souci d'élever la richesse locale (en termes d'activités, de population, ainsi qu'en terme de qualité du service offert par la collectivité à la communauté citoyenne en matière d'administration électronique) que s'est mis en place le programme de « Bromont, collectivité ingénieuse ».

Dans ces deux cas, il s'agit donc bien de la mise en place, par les acteurs économiques, d'une tentative de différenciation territoriale, face aux espaces directement concurrents, mais en essayant par ailleurs de profiter d'une position géographique permettant d'espérer quelques retombées de la métropole, relativement proche.

Toulouse et Montréal, déjà bien différentes l'une de l'autre, sont quant à elles à considérer à une autre échelle, profitant des effets de la métropolisation et se positionnant dans des dynamiques clairement internationales.

La métropole toulousaine, concentrant véritablement l'activité économique de son territoire régional, bénéficie d'un secteur TIC à la fois fortement développé et structuré, mais qui a la particularité, même s'il s'est aujourd'hui autonomisé, de devoir sa création en grande partie à l'Etat. Par ailleurs, c'est certes en profitant des avantages et spécificités de l'agglomération (notamment en terme de R&D et d'Enseignement), mais aussi en étant pleinement constitutif de certains des métiers du pôle local de l'Aéronautique, de l'Espace et des Systèmes Embarqués (AESE), que les TIC en sont venues à occuper aujourd'hui, à Toulouse, une telle place.

Quant à Montréal, nous avons vu que les acteurs de la métropole ont notamment su mettre à profit les ambitieux programmes d'accompagnement pour se positionner fortement, à l'échelle nationale mais aussi internationale, dans le secteur industriel des TIC, et plus particulièrement celui du multimédia – jeu vidéo. Cela pose certes la question de la réussite de ces programmes coûteux, mais également celle du retour sur investissement, à la fois en ce qui concerne l'image de la ville, très largement modernisée par rapport à ce qu'elle offrait il y en encore deux décennies, et en ce qui concerne la pérennité de l'ancrage des emplois TIC.

Il ne faut certes pas s'arrêter à ces seuls rappels et observations, à la fois parcellaires et tronquant bien sûr largement ce que nous nous sommes efforcés de mettre en évidence précédemment. Cependant, au-delà des particularismes de chacune de ces échelles, apparaissent (de manière évidente ou sous-jacente) des clés d'analyse communes qu'il nous appartient ensuite d'essayer de mettre en relief.

En effet, si nous avons choisi d'être jusqu'ici principalement descriptif dans notre approche de ces terrains de recherche, la « Partie »⁶⁹⁸ suivante sera donc celle du positionnement du chercheur – positionnement que le lecteur attentif aura certes commencé à entrevoir, en filigrane, à certains endroits – sur des thèmes transversaux à l'ensemble de ces territoires, ou tout du moins récurrents pour plusieurs d'entre eux, et que nous avons pour certains présentés plus haut comme les « clés d'analyse ».

Il sera alors question de se positionner sur la place et le rôle des acteurs, sur la question de la métropolisation de l'activité économique et, à l'opposé en matière d'échelle territoriale, sur la question de la différenciation, grâce à l'introduction des TIC sur un territoire « à taille plus humaine ». Par ailleurs, la question de l'échelle pertinente prend ici tout son sens, en matière de déploiement des programmes liés aux TIC, tout comme celle de temps, puisque ces mêmes programmes s'inscrivent bien sûr dans la durée, sur les territoires considérés, alors que l'essence même des TIC appelle à l'immédiateté de la diffusion. Enfin, se pose la question de l'évaluation, dont la place est grandement distincte selon les territoires de notre étude...

⁶⁹⁸ Nous rechignons, à vrai dire, à intituler ce seul « Chapitre » une « Partie », notamment lorsqu'on compare sa taille avec celle des deux précédentes. Il faut entendre ici « Partie » au sens du « Thème » : si la première Partie était celle des rappels théoriques et la seconde l'exposé des terrains d'étude, celle-ci nous permet de faire un point synthétique sur les éléments communs à retenir. C'est pour cela que nous ne l'intitulerons pas « Troisième Partie », mais simplement « Synthèses et Perspectives ». Nous nous permettrons juste, pour des commodités de numérotation, de poursuivre la numérotation utilisée jusque là.

SYNTHESES ET PERSPECTIVES

Introduction

Dans ce travail de restitution de recherche, nous avons essayé de suivre un cheminement logique, faisant d'abord le point, dans le Chapitre Introductif et la Première Partie, d'une part sur les notions, objets et théories placés au cœur de notre démarche et, d'autre part, sur leurs dynamiques communes et leurs interactions.

La Deuxième Partie a tout d'abord été l'occasion, avec l'étude statistique de la répartition des emplois en PACA, Midi-Pyrénées et Aquitaine, de démontrer de quelle manière se répartissent les emplois TIC au sein de ces trois régions et donc la place des métropoles correspondantes au sein de ces territoires. Nous y avons ensuite exposé nos terrains de recherche afin d'étudier – tout d'abord avec le cas de la métropole toulousaine puis du bassin de Castres-Mazamet, ensuite à Montréal et à Bromont – quelle place occupent les TIC dans le développement territorial. En effet, quelle que soit l'échelle du territoire considéré, et selon des objectifs et des méthodes parfois différents de la part des acteurs économiques locaux, nous avons pu voir comment ceux-ci se saisissent de la question des TIC, notamment (pour les acteurs publics) pour les placer au sein des programmes de développement territorial.

Dans les quelques pages qui suivent, nous nous proposons d'aller plus loin, notamment en reprenant et commentant certains des résultats exposés précédemment à la faveur des « clés d'analyse » dont nous avons souligné l'importance et le rôle à plusieurs reprises.

Ainsi, comme l'indique le titre de cette partie, nous mettrons ici en évidence les paradoxes et les opportunités qu'offrent les TIC aux acteurs territoriaux en matière de développement, ainsi que les particularités que nous avons observées.

Dans la droite ligne du Chapitre statistique et de l'exposé des terrains mettant au premier plan les phénomènes de la métropolisation, nous verrons tout d'abord que les méthodes d'accompagnement du secteur des TIC et la communication qui lui est relative, même si elle peuvent différer quant à leur approche, reposent la plupart du temps sur des principes largement communs et bénéficiant avant tout – malgré les efforts de péréquation – aux zones métropolitaines. La métropole marseillaise nous servira ici de support à la démonstration, démonstration que nous élargirons aux cas de Toulouse ou Bordeaux lorsque ce sera pertinent.

Nous prenons délibérément le parti de tirer des éléments de synthèse de notre travail tout en les présentant dans le cadre d'un terrain n'ayant pas fait partie de ceux développés dans la Deuxième Partie de cette thèse, et ce pour deux raisons. La première étant que le principe d'une Partie intitulée « Synthèses et Perspectives » est de pouvoir extraire des éléments pouvant si possible, dans le cadre d'une généralisation des résultats, s'appliquer à d'autres territoires que ceux étudiés jusque là ; la seconde étant, à vrai dire, que le territoire marseillais a tout de même été l'occasion de plusieurs déplacements et entretiens nous permettant de faire cet exercice sans trop nous fourvoyer, nous l'espérons, quant à la réalité des systèmes locaux, qu'ils soient productifs ou d'acteurs.

Nous tenterons ensuite de répondre aux autres clés d'analyse que nous avons identifiées précédemment, et reviendrons notamment sur le thème de la mobilisation générale des acteurs autour des programmes TIC ;

Par ailleurs, nous ferons le constat de l'utilisation des TIC en tant que moyen de renouvellement urbain et/ou économique. En effet, que ce soit au sein de métropoles ou bien dans le cadre de « petits » territoires tels que ceux de Castres-Mazamet ou Bromont, les TIC symbolisent souvent une nouvelle étape, une opportunité, en matière de développement économique et de redynamisation de certains quartiers.

Cependant, après ces quelques éléments positifs ou optimistes, nous nous devons aussi de nous poser la question du temps, assez paradoxale dès lors qu'on l'applique aux TIC, parce que l'immédiateté des résultats est rare, en ce qui concerne les programmes de développement par les TIC et ce, en partie du fait qu'ils apparaissent d'autant plus pérennes qu'ils sont transversaux, sur les territoires considérés. Dans le même ordre d'idée, nous mettrons en avant le fait que, pour différentes raisons, l'évaluation de ces programmes reste la plupart du temps difficile, surtout dans des délais assez réduits (mais correspondant « au temps du financeur ») après leur mise en place.

Enfin, cette ultime Partie nous donnera également l'occasion de nous poser plusieurs questionnements quant à une éventuelle échelle pertinente en matière de développement territorial par les TIC : en effet, tout en prenant en compte les emboîtements d'échelles observables ainsi que la multiplication des programmes d'accompagnement, on peut s'interroger sur la place que l'on doit accorder, dans ces programmes de développement, à certaines structures publiques, ainsi qu'à une éventuelle répartition des rôles, dans l'objectif d'une gouvernance véritablement profitable pour le territoire.

Dans un souci de clarté et de synthèse, nous prendrons le parti d'aller ici strictement à l'essentiel, même si cela a pour conséquence de déséquilibrer quelque peu le document global au profit des deux premières Parties. Ainsi, même si cette Partie, constituée d'un volume comparable à celui d'un seul Chapitre, a peut-être parfois l'aspect d'un Chapitre Conclusif, nous ne nous permettrons pas deux fois cette liberté, ayant déjà succombé à cette originalité (certes motivée) au début de ce mémoire et laissant ici à la Conclusion sa place véritable.

3.1 – Des trajectoires métropolitaines différentes en matière de TIC ...au bénéfice final de la ville-centre ?

Le Chapitre statistique nous a permis de vérifier, en début de Deuxième Partie, que la répartition de l'emploi du secteur des TIC (et l'évolution de celle-ci) varie largement, en ce qui concerne les trois métropoles considérées et leur arrière-pays – ou territoire – régional. Ainsi, les effets de la métropolisation semblent s'appliquer différemment, selon que l'on considère :

- le cas de Bordeaux, dont les emplois ont certes tendance à se concentrer, mais dans les communes de la Communauté urbaine autres que la commune-centrale ;
- celui de Toulouse, où la métropole (au sens large, géographiquement) « vampirise » véritablement les emplois régionaux, même si l'on peut noter l'apparition de pôles complémentaires (plus que secondaires...) à Montauban et dans le bassin de Castres-Mazamet⁶⁹⁹ ;
- ou bien enfin le cas de Marseille, dont le dynamisme de l'activité liée aux TIC est à relativiser largement, notamment face à un pôle comme celui de Sophia Antipolis, mais qui bénéficie du multipolarisme local, avec la réussite de différents pôles d'activité appartenant à l'aire métropolitaine.

Il n'en demeure pas moins que ces trois métropoles, par ailleurs préfectures de région et centres décisionnels incontestés, se positionnent fortement en matière de TIC, par le biais de l'activité industrielle ou bien en matière d'accompagnement et ce, que ce soit à l'échelle métropolitaine ou régionale.

Cependant – et sans vouloir mettre un bémol à l'ambition de notre travail – la seule étude de chacun de ces territoires pourrait servir de terrain à un travail de thèse ; c'est pour cela que nous resterons, en ce qui nous concerne, prudents quant à nos jugements, ne pouvant prétendre à une connaissance systématique et forcément suffisante des systèmes d'acteurs, dans ces trois métropoles, malgré les entretiens effectués sur place et la veille permanente réalisée pendant le temps de cette thèse.

Mais si la métropolisation (notamment en matière de l'emploi lié aux TIC) se vérifie de différentes façons au sein de ces territoires, des récurrences apparaissent cependant dans la préhension des TIC par les acteurs économiques, privés ou publics.

Nous aborderons ces récurrences – ou continuités – dans les pages suivantes, par le biais d'éléments certes ponctuels mais néanmoins significatifs. Comme indiqué, nous appuierons

⁶⁹⁹ Comme on l'a précisé, les emplois TIC qui sont apparus dans le bassin de Castres-Mazamet n'apparaissent pas – ou très peu – dans l'étude statistique, étant pour bon nombre d'entre eux apparus postérieurement.

donc majoritairement notre propos sur le cas marseillais, en mettant en avant les logiques d'acteurs, qui sont essentielles, comme le rappellent E. Eveno et G. Puel :

« la technologie n'est jamais déterminante, même si sa place reste centrale. La structuration du réseau Internet conduit à la métropolisation, mais ce sont les logiques des acteurs qui sont déterminantes. En effet, beaucoup d'autres conditions doivent être réunies pour expliquer pourquoi tel territoire tire son épingle de la nouvelle donne issue de l' "économie des TIC" (la déréglementation, l'écologie des territoires, la mobilisation des acteurs territoriaux). »⁷⁰⁰

En effet, si bon nombre de villes – parmi lesquelles les métropoles, en particulier – voient bien souvent leur nom associé à leur activité principale, Bordeaux apparaît immédiatement comme la capitale viti-vinicole française, Toulouse est la ville de l'aéronautique et Marseille – pour aller au-delà de son emblématique club de football – reste encore très liée à l'image de son Port Autonome. Mais, dans le cadre de la concurrence territoriale et, à la fois pour faire face aux métropoles de taille comparable et s'imposer comme leader naturel sur leur territoire régional, les acteurs économiques de ces trois villes font désormais (tout naturellement, au vu de l'évolution du secteur dans l'économie) une place toute particulière aux activités liées aux TIC.

Il serait bien sûr caricatural de penser qu'en matière de TIC, les métropoles connaissent un développement, voire un succès identiques. Nous l'avons illustré dans le cadre de l'étude du territoire montréalais, il ne suffit pas de réunir au sein d'un espace des avantages comparatifs évidents pour que le développement suive systématiquement. En effet – et pour reprendre l'expression de G. Benko et d'A. Lipietz⁷⁰¹, s'il y a effectivement « *des régions qui gagnent* », il y en a aussi pour lesquelles la concurrence territoriale se fait plus difficile.

En ce qui concerne les trois métropoles qui nous intéressent ici, il nous semble ainsi possible de dresser des trajectoires différentes, du fait, d'une part, de l'implication et du rôle des acteurs économiques locaux et, d'autre part, de la constitution même du tissu économique lié aux TIC. En effet, les trois métropoles que sont Marseille, Toulouse et Bordeaux se positionnent différemment au sein de leur territoire régional respectif, tout du moins en matière de TIC.

La métropole marseillaise, au sein d'un vaste espace multipolaire en matière d'innovation, de R&D et de TIC (dont le technopole de Sophia Antipolis constitue l'un des piliers incontournables), semble bénéficier de la dynamique d'origine publique, privée et même mixte des acteurs économiques locaux ainsi que de programmes de développement orientés vers les TIC. Marseille, dont l'image est actuellement en train de redevenir positive, en matière d'activité économique, profite cependant largement, pour cela, des complémentarités

⁷⁰⁰ Eveno E. et Puel G. (2003) : « Villes et nouvelle économie », *Mappemonde*, Vol. 70, 2003.2, pp.1-6., p.6. Cf. : <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M203/Synthese.pdf> – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁷⁰¹ Benko G. et Lipietz A. (Eds.) (1992) : op. cit.

d'un système productif s'appuyant le polycentrisme. En effet, la cité phocéenne englobe certes, dans son aire métropolitaine, les forces locales marseillaises (dont les technopoles et autres pépinières d'entreprises) mais aussi celles, pourtant parfois concurrentes, situées dans son arrière-pays. En matière de TIC, il s'agit particulièrement :

- du pôle de la carte à puce⁷⁰² organisé, notamment au sud, autour de Gemenos – La Ciotat ;
- du pôle de la micro-électronique qui se concentre fortement autour de Rousset-Peynier et de la haute vallée de l'Arc ;
- ainsi que du pôle, plus diffus, des équipementiers ou de leurs représentants commerciaux.⁷⁰³

Ainsi, l'agglomération marseillaise joue au final un rôle central, au niveau régional, en matière de TIC, mais en s'appuyant fortement sur les forces complémentaires présentes à proximité.

Toulouse – nous l'avons largement développé précédemment – tend à inscrire son développement socio-éco-démographique dans l'optique d'une métropolisation de type régional. En ce qui concerne particulièrement le champ des TIC, l'agglomération toulousaine, extrêmement dynamique en la matière, regroupe en son sein (ville-centre et périphérie immédiate) l'ensemble des activités du champ des TIC. Les effectifs considérés sur ce territoire constituent près de 90% des emplois régionaux privés (au sens de l'Unedic) des TIC. Certes, l'activité liée aux TIC des bassins de Montauban et de Castres-Mazamet est en développement, mais leur poids est sans commune mesure avec celui de l'agglomération toulousaine. Si l'activité économique liée aux TIC, dans les bassins de second rang du type de ceux évoqués ici, nécessite l'intervention des acteurs publics⁷⁰⁴, la situation est quelque peu différente au sein de l'agglomération centrale, qui profite d'un appareil productif extrêmement dynamique et structuré. Non, bien sûr, que l'accompagnement par l'acteur public n'y soit pas utile ; mais il y vient plutôt en tant que complément efficace, pour un secteur privé s'étant largement autonomisé, depuis les années 1960-1970, même s'il bénéficie encore aujourd'hui de conditions largement favorables notamment offertes par une main d'œuvre formée en abondance ainsi que par des laboratoires de recherche (publique et privée) de haut niveau.

Il est plus difficile, dans le cas de l'agglomération bordelaise, de tenir la comparaison avec les métropoles de Toulouse et de Marseille en ce qui concerne le domaine des TIC. Il n'y a certes

⁷⁰² Ce pôle doit notamment son essor à l'entreprise Gemplus, l'un des leaders mondiaux de la sécurité numérique. En juin 2006, Gemplus International S.A. et Axalto Holding N.V. ont procédé à une fusion amicale, créant ainsi Gemalto.

⁷⁰³ Pour un rappel plus complet de la structuration de l'industrie de la métropole marseillaise et de la place de la cité phocéenne au sein de celle-ci, voir notamment : Garnier J. & Zimmermann J.-B. (2004) : « L'aire métropolitaine marseillaise et les territoires de l'industrie », *Document de travail*. Cf. : <http://halshs.ccsd.cnrs.fr/docs/00/06/60/82/PDF/marseille.pdf> – lien vérifié le 15 août 2006.

⁷⁰⁴ Par exemple en matière d'infrastructures, de dispositifs d'aide à l'implantation, d'usages, etc.

pas encore de technopole comparable à celui de Château Gombert ou de Labège Innopôle et le tissu des TIC, malgré ses succès⁷⁰⁵ ou spécificités⁷⁰⁶, est indéniablement un niveau en-deçà que dans les deux autres régions étudiées ici. Mais, comme se plaisent souvent à le dire les acteurs rencontrés en Aquitaine, le tissu productif local a été largement bouleversé, depuis le milieu des années 1990, l'économie bordelaise se montrant plus dynamique et attractive, en s'appuyant sur les forces (parmi lesquelles, là aussi – mais cela est logique – la formation et la recherche⁷⁰⁷) et compétences locales, développant ainsi notamment le secteur des TIC.

Les TIC de l'agglomération bordelaises s'appuient donc largement sur « *les jeux vidéo, l'image de synthèse, l'édition de logiciels ou le commerce électronique notamment lié au secteur vitivinicole* »⁷⁰⁸. Pour aller plus loin, la version 2006 du diagnostic régional que publie chaque année l'AEC⁷⁰⁹ (Aquitaine Europe Communication) indique qu'en 2005, le secteur régional des TIC regroupait un peu plus de 20.000 emplois au sein de 1953 entreprises⁷¹⁰. Selon le BRA⁷¹¹ (Agence de Développement Economique – Bordeaux Gironde), l'Aquitaine était, en 2004, la 3^{ème} région française pour le nombre d'entreprises dans le secteur des télécommunications, se plaçant au 4^{ème} rang pour les services informatiques et au 5^{ème} pour la fabrication des TIC.

Malgré les efforts actuels des collectivités territoriales, l'Aquitaine souffre tout de même encore d'un déséquilibre certain au point de vue de la répartition de l'activité liée au TIC, et ceci en faveur du département central de la Gironde et, déjà largement derrière, des Pyrénées-Atlantiques. D'ailleurs, la question des réseaux reste centrale en Aquitaine, puisque 40% des entreprises des TIC s'en déclaraient insatisfaites, en 2005⁷¹².

Enfin, comme nous l'avons développé précédemment, l'agglomération bordelaise bénéficie aujourd'hui du Pôle de Compétitivité AESE, labellisé dans le cadre du dossier monté avec les acteurs de Midi-Pyrénées ; c'est là aussi (comme dans la région voisine) le signe de la

⁷⁰⁵ Pensons par exemple au succès de Cdiscount, 1^{er} site français de vente en ligne, créé en 1998 par les trois frères Charle et devenu, en février 2000, une filiale du Groupe Casino. La société, qui emploie 650 personnes, est basée à Mérignac où elle possède 65.000m² d'entrepôts.

⁷⁰⁶ Dans un article de *Mappemonde*, G. Puel démontrait la place bien particulière de Bordeaux en matière d'implantation des centres d'appels. Puel G. (2003) : « Bordeaux parie sur les centres d'appels », *Mappemonde*, Vol.70, 2003.2, pp.12-16. Cf. : <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M203/Puel.pdf> - lien vérifié le 15 septembre 2006.

⁷⁰⁷ La métropole profite de la présence de 57.000 étudiants répartis au sein de quatre universités, auxquels il faut rajouter 2130 élèves en écoles d'ingénieurs. L'industrie bordelaise des TIC s'appuie également sur la recherche publique, à savoir, en 2005, 650 emplois répartis au sein d'une dizaine de laboratoires, dont le LaBRI (Laboratoire bordelais de recherche en informatique) et l'INRIA (Institut National de la Recherche en Informatique et en automatique).

⁷⁰⁸ Agence de Développement économique Bordeaux-Gironde (BRA) : *Bordeaux : Centre industriel pour les TIC et le Multimédia*, Fiche sectorielle. Cf. : http://www.bordeauxregion.com/res/pdf/fiche_Tic.pdf – lien vérifié le 15 septembre 2006.

⁷⁰⁹ L'Agence régionale pour la Société de l'information. Cf. : www.aecom.org – lien vérifié le 15 septembre 2006.

⁷¹⁰ Source : AEC (2006) : *Diagnostic 2006 de la société de l'information en Aquitaine*, 50p., p.47. La répartition des entreprises à l'intérieur du secteur TIC est la suivante : informatique : 45%, télécoms : 15%, contenus multimédia : 30% et matériels TIC : 13%.

⁷¹¹ <http://www.bra-bordeaux.org> – lien vérifié le 15 septembre 2006.

⁷¹² AEC (2006) : op. cit., p.47.

reconnaissance d'un dynamisme actuel et d'un potentiel important en matière d'innovation et de R&D ; cependant, le taux de spécialisation locale en matière de TIC reste ici bien inférieur à ce que l'on peut observer dans les deux autres régions⁷¹³.

Mais quelles que soient ces trajectoires et la façon dont est organisé, à l'intérieur du territoire régional, le secteur des TIC, nous pouvons nous demander si, en matière de marketing territorial, les villes-centres, certes préfectures de région mais surtout pôles économiques et administratifs incontournables, ne constituent pas, là aussi, les lieux qui bénéficient le plus du dynamisme du secteur, capitalisant ainsi sur leur propre positionnement mais valorisant également à leur compte les éventuelles réussites de leur arrière-pays. Pour cela, ces villes-centres, métropoles assurantielles, au sens de P. Veltz ou d'A. J. Scott, profitent certes des effets de la métropolisation, mais aussi d'un amalgame lié à la localisation des différents acteurs économiques⁷¹⁴, qu'ils soient publics ou privés et, à un autre niveau, de la tenue de l'essentiel des événements scientifiques ou d'animation économique (colloques, salons, etc.). Par ailleurs, les pôles secondaires, malgré le succès de certains de leurs programmes de développement, se heurtent parfois à la difficulté de venir en concurrence avec les « grosses machines » que constituent les villes, communautés d'agglomérations ou communautés urbaines, représentées par de puissantes agences de développement économique. Dans le domaine de la localisation des entreprises, des TIC et de la péréquation entre les territoires, le rôle de l'acteur régional n'en est alors que plus difficile et se restreint alors peut-être parfois au domaine des usages ou à une tentative de rattrapage des zones les plus rurales en infrastructures ; forçant le trait, un acteur du développement de la société de l'information nous parlait, un jour, du Conseil régional de PACA comme d'une « annexe » de la mairie de Marseille...

Comble de ce marketing outrancier, la carte suivante, trouvée en 2002 sur le site d'une agence de développement économique, illustre⁷¹⁵ une plaquette de présentation de la ville. Intitulée « l'aire métropolitaine de Marseille », la carte présente les espaces économiques et les technopôles du grand sud-est de la France ; mais le poids du marketing prend tout son sens, lorsqu'on voit que des villes telles que Castres, Albi ou Valence figurent au sein de cette « aire métropolitaine marseillaise », alors qu'on connaît leur proximité avec Toulouse ou Lyon...

⁷¹³ Nous renvoyons le lecteur aux données et graphiques généraux du Chapitre statistique.

⁷¹⁴ Il ne fut pas rare de rencontrer des entrepreneurs vantant le dynamisme d'agences de développement qu'ils pensaient départementales ou régionales, alors qu'elles étaient en fait dédiées à l'agglomération métropolitaine...

⁷¹⁵ Cette plaquette a visiblement été supprimée du site, depuis lors.



Carte 36 : La représentation cartographique au service du marketing territorial : « l'aire métropolitaine marseillaise »

	Nom de l'agence de développement	Territoire couvert	Fondateur(s) / Financiers principaux	Equipe permanente	Site Internet
1-	Mission de Développement Economique Régional	Région PACA	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur / Etat	6 personnes	http://www.mder-paca.com
2-	Méditerranée Technologies (ex Route des Hautes Technologies)	Région PACA	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur / Etat	12 personnes	http://www.mediterranee-technologies.com
3-	Provence Promotion	Département des Bouches-du-Rhône	Conseil Général des Bouches-du-Rhône / CCI Marseille Provence	11 personnes	http://www.investinprovence.com
4-	Sophia Alpes Maritimes Promotion (Team Côte d'Azur, ex Côte d'Azur Développement)	Département des Alpes Maritimes	Conseil Général des Alpes-Maritimes / CCI Nice Côte d'Azur	22 personnes	http://www.cad.fr
5-	Hautes-Alpes Développement	Département des Hautes-Alpes	Conseil Général des Hautes-Alpes / CCI des Hautes-Alpes	5 personnes	http://www.had.fr/
6-	Var Accueil Investisseurs	Département du Var	Conseil Général du Var / CCI du Var	4 personnes	http://www.var-invest.com
7-	Avignon Vaucluse Développement	Département du Vaucluse	Conseil Général du Vaucluse / CCI du Vaucluse	10 personnes	http://www.adev-84.com http://www.investinvacluseprovence.com/
8-	Marseille Innovation	Aire métropolitaine marseillaise	Communauté urbaine de Marseille, Ville de Marseille, Conseil Régional PACA, Conseil général des Bouches-du-Rhône	15 personnes	http://www.marseille-innov.org
9-	Euroméditerranée (Etablissement Public d'Aménagement)	310ha au sein de Marseille	Etat, Ville de Marseille, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Conseil Régional PACA, Communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole	16 personnes	http://www.euromediterranee.fr/
10-	Pays d'Aix Développement	Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix	Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix	7 personnes	http://www.provence-pad.com

Tableau 35 : Les principales agences de développement économique de la région PACA

Dans ce contexte, et illustrant ainsi la concurrence des territoires, les agences de développement (nous nous limitons, sciemment, dans le tableau ci-dessus, aux structures publiques) déploient, chacune de leur côté, des portails présentant les atouts de leurs territoires respectifs. Ceci se vérifie bien sûr dans les différentes régions françaises, mais pour la seule région PACA, on peut ainsi recenser pas moins⁷¹⁶ d'une dizaine d'agences de développement économique.

Remarquons ici que seul le département des Alpes de Haute-Provence ne dispose pas d'Agence de Développement Economique, mais uniquement d'une Agence de Développement Touristique. Par ailleurs, si certaines agences ont choisi des noms correspondant précisément au territoire qu'elles couvrent, celle des Bouches-du-Rhône, « Provence Promotion », est l'exemple type de celles entretenant la confusion possible, notamment pour d'éventuels prospects étrangers, en prenant un nom ayant une vocation plus large que le territoire d'intervention de l'agence⁷¹⁷. Notons enfin l'importance des structures, en terme d'effectifs salariés, couvrant Nice et Sophia Antipolis (22 personnes) ou Marseille (15 + 16 personnes), qui rentrent également dans le périmètre de structures de rang(s) supérieur(s). Pour ce qui est de Marseille Innovation, c'est la seule agence ayant indiquant clairement un objectif de développement métropolitain⁷¹⁸, et non se limitant purement à un cadre administratif.

Pour les acteurs des territoires ne faisant pas directement partie de l'espace métropolitain mais plutôt des pôles secondaires, l'une des solutions semble alors consister à se positionner sur un créneau quelque peu différent, à vanter les bienfaits d'un territoire accueillant ou ne subissant pas les méfaits d'une trop grande concentration, et bien sûr à proposer des conditions d'installation privilégiées. Le pôle d'Aix-en-Provence – bénéficiant par ailleurs d'un secteur TIC de pointe – joue notamment cette carte face à Marseille.

C'est également le cas, à une autre échelle, du bassin de Castres-Mazamet, face à Toulouse, et de Bromont, en concurrence avec Grandby face à Montréal. S'il est illusoire, dans le cas de ces deux bassins, de se poser en alternative possible du choix métropolitain, il leur est donc plus réaliste de mettre en avant leur réseau à haut débit, leurs structures d'accueil respectives (pépinières et CNE), ainsi que les avantages liés à une ville ou agglomération à taille humaine dont la population profite d'un cadre de vie agréable. Le « Small is beautiful » de M. Piore et C. Sabel va, dans cette perspective, plus loin qu'aux seuls aspects de spécialisation flexible, face à la métropole assurancielle... Et s'il est vrai qu'attirer des entreprises n'est pas forcément chose facile, pour de tels territoires, les retombées peuvent être très largement positives, dès lors qu'une structure fait le choix de s'y installer, en provenance ou non de la métropole voisine. La présence d'IBM, à Bromont, illustre parfaitement ceci ; c'est également

⁷¹⁶ Cette liste n'est pas exhaustive, se limitant seulement aux Agence de Développement Economique principales, et n'incluant pas les structures de médiation strictement privées.

⁷¹⁷ Démontrant l'importance des TIC pour l'agence, ainsi que, sans doute, la volonté de marquer l'esprit de ses visiteurs, ce furent pas moins de quatre chargés de mission de Provence Promotion qui nous reçurent en même temps, lors de notre entretien réalisé avec G. Puel dans les locaux de cette agence.

⁷¹⁸ Cf. : <http://www.marseille-innov.org/creation/presentation.html> - lien vérifié le 15 septembre 2006.

le cas, dans le bassin de Castres-Mazamet (mais avec des effectifs moindres), de l'arrivée de CapGémini, remplacée par la suite par Devoteam.

Il n'en demeure pas moins que la métropole, outre le fait de concentrer une partie non négligeable de l'activité TIC, semble donc profiter pleinement du dynamisme régional lié aux TIC.

D'ailleurs, dans une publication précédente⁷¹⁹, nous nous interrogeons sur la place de Marseille dans ce domaine, allant jusqu'à nous demander – certes dans l'esprit d'un effet de manche – si la cité phocéenne n'avait pas pour ambition de devenir la future capitale méditerranéenne des TIC. En effet, si nous avons vu dans la Partie précédente que les emplois du secteur des TIC étaient multipolarisés, en PACA, il reste indéniable que Marseille, deuxième agglomération française, est désireuse de bien figurer sur l'échiquier des grandes métropoles, en matière de TIC.

Pour cela, le dynamisme de Marseille – mais ceci est également valable pour les autres terrains de cette étude – s'appuie sur des opportunités et des avantages certains mobilisant le plus grand nombre d'acteurs ayant pour ambition, au final, d'attirer et/ou d'ancrer localement les entreprises de ce secteur. Nous l'avons écrit précédemment, les projets liés aux TIC, lorsqu'ils n'entrent pas en concurrence les uns avec les autres⁷²⁰, bénéficient du soutien de l'ensemble des acteurs (ou types d'acteurs) dont ce thème entre dans les prérogatives ou compétences. Mais, comme nous le mettrons en avant dans les pages suivantes, certains acteurs, par leur initiative ou leur pouvoir décisionnel, se placent au centre du système de gouvernance, en matière de TIC.

⁷¹⁹ Vidal M. (2003) : « Marseille, future capitale méditerranéenne des TIC ? », *Mappemonde*, Vol. 70, 2003.2, pp.7-11. Cf. : <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M203/Vidal.pdf> – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁷²⁰ Nous pensons ici, par exemple, aux cas de Castres-Mazamet et de e-Tera, dans le Tarn.

3.2 – Une mobilisation générale des acteurs autour du thème des TIC

Dans les différents territoires que nous avons étudiés, la mobilisation générale des acteurs autour du thème des TIC constitue l'un des éléments qui sont apparus de façon récurrente. Nous pouvons faire la démonstration de ceci au travers de l'exemple des TIC en PACA.

L'histoire des TIC en PACA est déjà ancienne, preuve en est la place bien particulière – au rang des technopoles de premier plan – de Sophia Antipolis. Mais, en quelques années à peine, et en suivant le développement observé à l'échelle nationale, les activités de haute technologie ont connu un développement important, sur ce territoire, aussi bien en ce qui concerne la micro-électronique que l'industrie du logiciel, le multimédia et finalement l'ensemble des métiers de la Nouvelle Economie.

Faisant la particularité des dossiers liés aux TIC, dans la plupart des cas⁷²¹, la question des TIC rassemble, en PACA et à Marseille, l'ensemble des acteurs économiques et territoriaux impliqués dans ce domaine. En effet, s'ils se font concurrence sur bon nombre de projets thématiques ou territorialisés, les acteurs publics et les collectivités locales – sur lesquels viennent s'appuyer les acteurs privés – savent en revanche s'entendre lorsque leur légitimité et leurs prérogatives ne sont pas remises en cause⁷²².

Mais à Marseille, outre l'investissement des acteurs au sein d'« Euroméditerranée »⁷²³, on recense bon nombre d'actions et d'initiatives qui ont pour but de fédérer les entrepreneurs ou de les initier aux enjeux des TIC : citons par exemple l'Echangeur Marseille-Provence, le Club de l'Arche, qui organise la Criée des Suds (le « *First Tuesday* » local), le club des NTIC de la CCI, les Petits déjeuners de la Friche de la Belle de Mai, ou encore la Toile Technopolitaine (club des Technopôles animé par Méditerranée Technologies).

Et puis rappelons que l'excellence et l'expertise de PACA dans le domaine des hautes-technologies est largement reconnue, la Région comptant plusieurs « Pôles de Compétitivité » labellisés par la DATAR, parmi lesquels :

- le pôle « Photonique : systèmes complexes d'optique et d'imagerie », réunissant les acteurs incontournables en matière d'optique, photonique et microtechnologies, dont les leaders industriels (parmi lesquels Alcatel Space, Eurocopter et ST

⁷²¹ Comme nous l'avons décrit précédemment, certains territoires sont aussi le théâtre du jeu de la concurrence entre acteurs, comme à Castres-Mazamet, par exemple, où le partenariat entre les acteurs locaux et le Conseil Général n'a pas été possible, ce dernier réalisant ensuite son propre réseau à haut-débit, dans la partie nord du département.

⁷²² Ceci explique en partie pourquoi l'on trouve pas moins d'une dizaine d'agences de développement économique en PACA.

⁷²³ Etablissement Public d'Aménagement de l'Etat à caractère industriel et commercial, créé en 1995 et ayant pour objectif le renouvellement urbain d'une zone bien délimitée située au sein de Marseille (voir la carte de localisation, présentée ci-après).

Microelectronics) et une centaine de PME, 25 laboratoires de recherche et les principaux structures d'enseignements (écoles et universités) ;

- le pôle « Mer, Sécurité et Sureté, Développement durable », dont le partenariat se structure autour du même principe mais notamment dans les domaines de l'électronique, des communications et de l'imagerie ;
- le pôle « Solutions communicantes sécurisées », porté par STMicroelectronics (mais comptant dans ses rangs l'ensemble des grandes entreprises locales comptant dans les domaines des TIC, des micro et nanotechnologies (dont Gemplus, Atmel, IBM, France Telecom, Alcatel) ainsi que les laboratoires de recherche et les structures d'enseignements appropriés.

L'avantage d'une métropole du rang de Marseille – mais c'est également le cas de Toulouse et de Bordeaux – dans le domaine des hautes technologies, se trouve en partie dans les effets de seuils et de masses critiques qu'elle propose, alliant, sur un même territoire, l'ensemble des éléments nécessaires à la réussite d'un projet global. Ce qui ne veut certes pas dire que leur présence a pour conséquence une réussite obligatoire du projet, mais qu'elle facilite en tout cas sa mise en place et multiplie *a priori* les chances de réussite, dès lors que des dynamiques ont lieu entre ces éléments. Cela rejoint absolument les principes de la « métropole assurancielle » de P. Veltz déjà décrits précédemment.

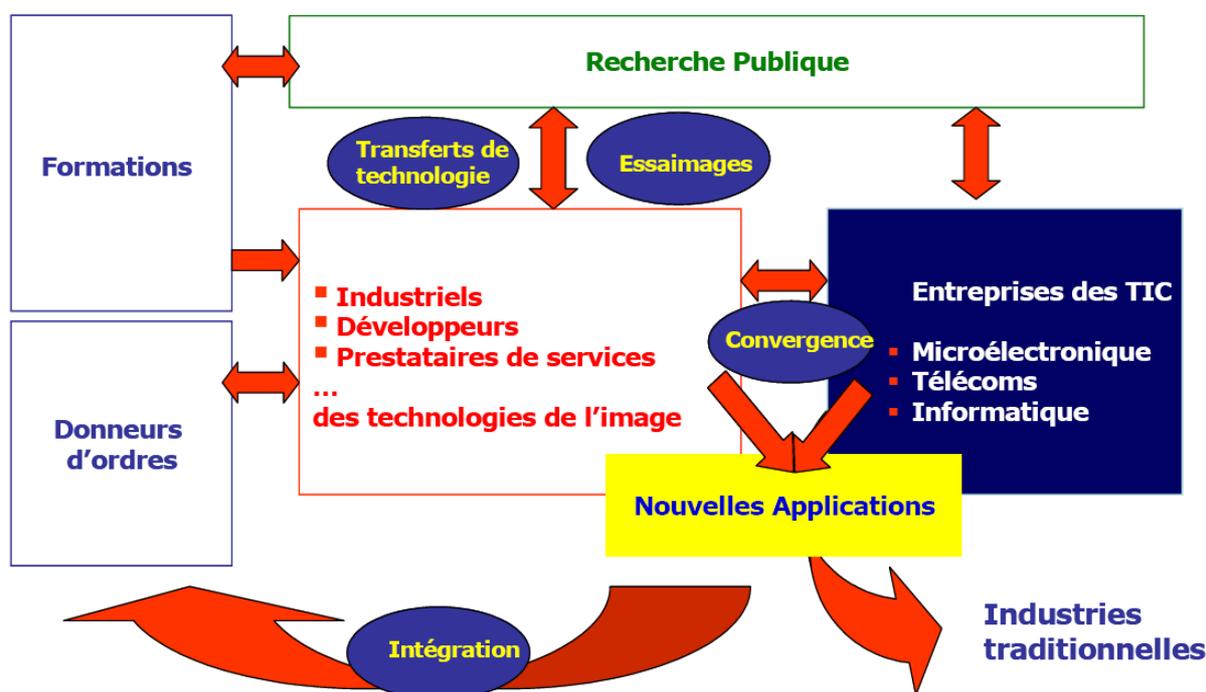


Figure 38 : La convergence autour des TIC⁷²⁴

⁷²⁴ Mission de Développement Economique Régional (2004) : *Technologies de l'image en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, mai, 22p., p.21. Cf. : <http://www.mder-paca.com/upload/gdghzrzyfm.pdf> - lien vérifié le 15 mars 2006.

Cette convergence locale autour des TIC est reprise dans l'illustration précédente, mais ce schéma, s'il est fait au départ pour les technologies de l'image de PACA, peut bien sûr être généralisé à l'ensemble des TIC et sans limite territoriale :

Ainsi, comme le met en avant l'Agence de développement de PACA, il est indéniable que

« la grande richesse de la région est de concentrer simultanément toutes les composantes sectorielles et fonctionnelles majeures des technologies de l'information : recherche, formation, conception, développement, fabrication et intégration dans les domaines de l'électronique, des télécommunications et de l'informatique. Au-delà de la co-existence de ces acteurs en un même lieu, c'est la dynamique de leurs échanges qui génère la capacité d'innovation de cette région. »⁷²⁵

Une autre typologie des acteurs importants en matière de TIC consiste à dresser un panorama théorique des différents chaînons de l'innovation. Michel Brunet⁷²⁶, ancien enseignant-chercheur au LAAS, ayant créé et dirigé l'Incubateur Midi-Pyrénées entre 2000 et 2004, résume l'articulation entre les différents acteurs au travers du schéma suivant :

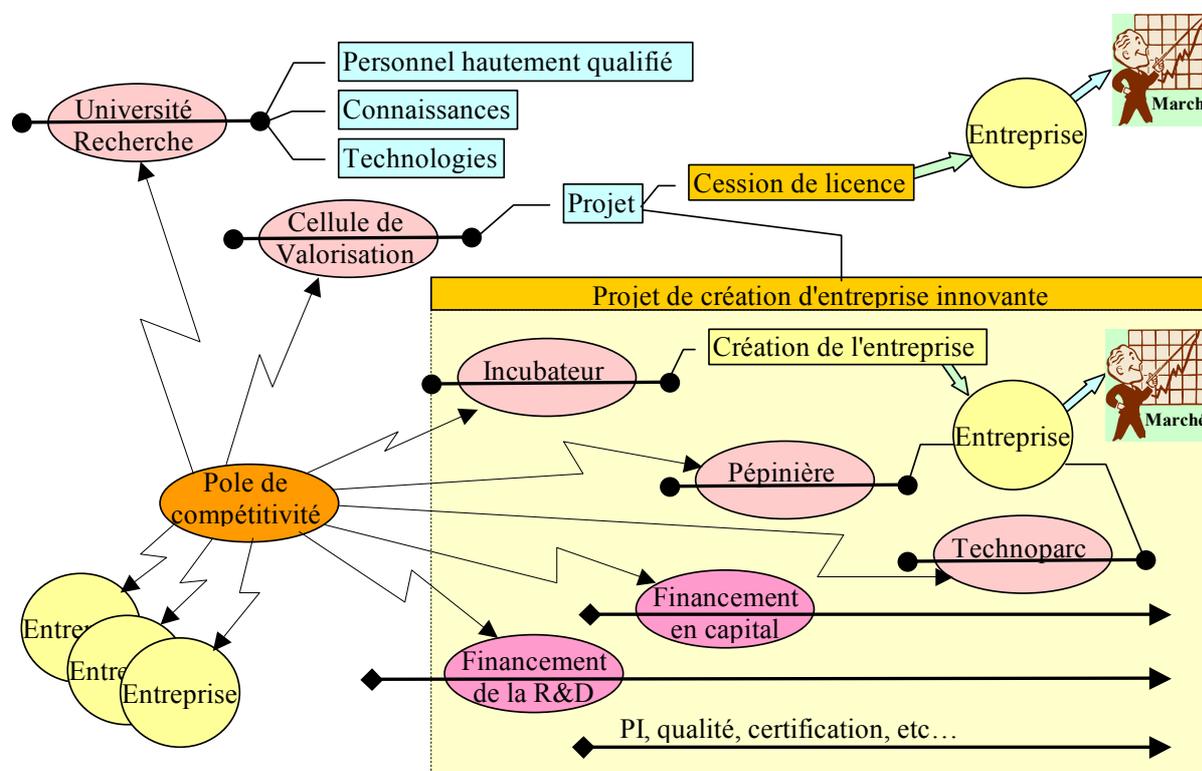


Figure 39 : L'articulation des différents acteurs intervenant dans le processus d'innovation technologique⁷²⁷

Pour l'auteur de ce schéma, « les institutions qui concourent à créer, favoriser, accompagner et financer l'innovation technologique, en allant de l'amont vers l'aval », représentées ici

⁷²⁵ Ibid.

⁷²⁶ Aujourd'hui attaché de coopération scientifique du consulat de France au Brésil.

⁷²⁷ Brunet M. (2006) : *Des parcs technologiques aux Pôles de Compétitivité. Le modèle français d'innovation technologique*, 40p., p.8.

Cf. : http://www.ambafrance.org.br/saopaulo/francais/presence_francaise/innovation_modele_francais.doc - lien vérifié le 15 septembre 2006.

dans les cellules roses, « sont [donc] les Universités (incluant les Ecoles d'Ingénieurs et la formation professionnelle) et les institutions de recherche (laboratoires de Recherche et les CRITT), les cellules de valorisation, les Incubateurs, les pépinières, les financeurs en capital (capital d'amorçage, Business Angels, Capital Risque, Capital développement), les Technoparcs et les Pôles de Compétitivité ».

Présente dans les deux illustrations précédentes, la place de la formation est mise en exergue ; en effet, l'ancrage territorial passe notamment par la possibilité de trouver sur place une main-d'œuvre adaptée aux besoins de l'entreprise. Pour répondre à la demande pressante mais ponctuelle des Centres d'appels, rappelons que l'ANPE de Marseille a par exemple mis en place la méthode des habiletés⁷²⁸. Mais, à plus long terme, la place des formations supérieures est capitale. Là encore, la cité phocéenne a su tirer son épingle du jeu, en obtenant par exemple la création d'une « Ecole de l'Internet » (l'Institut des Applications Avancées de l'Internet), laquelle vient s'ajouter aux très nombreuses formations et laboratoires de recherche déjà présents dans l'agglomération. Annoncée par Lionel Jospin, alors Premier ministre, lors de sa venue à Marseille le 15 mai 2000, l'Ecole fut ouverte – au sein d'Euroméditerranée – dès 2001, pour répondre à un déficit local en matière d'Ingénieurs TIC.

En matière de TIC – et outre l'ensemble des acteurs recensés dans le graphique précédent –, les opérateurs de télécommunications constituent un type d'acteur bien sûr fondamental. Certes, leur place a quelque peu changé suite à l'évolution de la loi permettant aux collectivités locales de réaliser des infrastructures et de devenir elles-mêmes opérateurs de télécommunications, en cas de carence avérée de services. Mais, ils demeurent, pour l'observateur, l'un des éléments d'évaluation de l'attractivité et du dynamisme d'un territoire. En effet, nous avons démontré l'importance des réseaux de télécommunications, dans le cadre des programmes de développement axés autour des TIC, dans l'agglomération toulousaine ou bien encore dans le bassin de Castres-Mazamet. Pour des raisons évidentes de rentabilité, les deux situations sont certes différentes. Dans le cas de la métropole, les opérateurs sont bien présents, que ce soit par le biais du déploiement et de l'exploitation de leurs propres infrastructures, en louant de la fibre des réseaux mis en place par les Collectivités locales⁷²⁹, ou bien encore en répondant à une DSP⁷³⁰. Mais à l'inverse, dans le cas de Castres-Mazamet,

⁷²⁸ Méthode s'appuyant non plus sur les diplômes et l'expérience professionnelle acquise antérieurement, mais plutôt sur la capacité du demandeur à s'adapter à un poste de travail bien précis ne demandant pas forcément de qualification particulière.

⁷²⁹ Dans ce cas là, les opérateurs louent la plupart du temps un accès aux infrastructures passives (qui représentent en moyenne 80% du coût des réseaux et regroupent les travaux de génie civil, les fourreaux, les pylones et la fibre), et en particulier à la fibre, afin d'installer ensuite leurs propres équipements actifs et de pouvoir gérer ainsi totalement leur qualité de service. Cette technique permet également aux opérateurs de se différencier techniquement et tarifairement de la concurrence, parfois intense sur un même réseau.

⁷³⁰ Aujourd'hui, on distingue principalement la Délégation de Service Public (DSP) et le Partenariat Public-Privé (PPP). Selon l'ART, aujourd'hui ARCEP, la différence fondamentale entre un PPP et une DSP porte essentiellement sur le portage et le partage du risque. « Dans une DSP, le délégataire exploite (et éventuellement construit) le réseau à ses risques et périls, même s'il peut bénéficier de subventions d'investissement de la collectivité qui réduisent le risque global de l'opération dans le cadre d'une concession. » Cf. : <http://www.art->

les opérateurs ne se sont pas bousculés pour répondre aux attentes des acteurs locaux regroupés au sein d'une SEM : si la connexion des entreprises (au premier rang desquelles le Groupe Pierre Fabre) au haut débit n'a pas été trop problématique, celle des citoyens a véritablement dû attendre le développement de l'offre Triple-Play et/ou la mise en place d'un partenariat entre Intermediasud et Neuf Telecom (aujourd'hui Neuf Cegetel) au sein d'IMS Networks. En effet, jusque là, la rentabilité de l'investissement privé était loin d'être assurée. Mais, dans les métropoles, la présence en nombre des opérateurs semble donc démontrer le dynamisme local, tout du moins au niveau économique, et la prévisible rentabilité des investissements.

Marseille occupe une place particulière en matière d'opérateurs de télécommunications, et la concentration de ceux-ci au sein de la cité phocéenne symbole sans doute la métropolisation réussie⁷³¹, ou tout du moins en cours. En effet, Marseille n'a jamais manqué d'opérateurs de télécommunications ; au contraire, ils s'y livrent une lutte concurrentielle féroce. Marseille a su les attirer et leur faciliter les démarches par la mise en place d'un guichet unique. Mais, comme le précisent les acteurs rencontrés localement, il est indéniable que la cité phocéenne était incontournable pour les opérateurs, étant donnée la présence dans l'agglomération de nombreux grands comptes et de grandes sociétés. Ainsi, dans une plaquette vantant le secteur des TIC au niveau local (mais impossible à dater...), Provence Promotion dénombrait pas moins d'une quarantaine d'opérateurs installés sur son territoire⁷³². Notons aussi que Marseille, dans son positionnement national, méditerranéen et international se glorifie⁷³³ (même s'il n'y a aucune conséquence sur l'attraction des opérateurs) d'être une étape pour le fameux câble sous-marin de Tyco allant jusqu'à Singapour.

Enfin, au-delà des types d'acteurs ou des entités collectives cités précédemment, certains acteurs clés se démarquent par leur implication dans ces programmes de développement ou bien par l'impulsion qu'ils leur ont donnée. Cela se vérifie aux différentes échelles de cette étude mais particulièrement en ce qui concerne les territoires numériques ; ainsi, citons la place et le rôle indéniables joués,

- à Bromont, par la mairesse, Pauline Quinlan, élue à la tête de la ville depuis 1998 (réélue en 2002 et 2005) et par Jean-Yves Baudouin (responsable du projet « Bromont, ville branchée »). Tous deux ont véritablement été à l'initiative du projet et l'ont porté dès le départ.
- à Castres-Mazamet, par Henry Coye, de la mairie de Castres, qui a très tôt favorisé l'introduction des TIC et sans aucun doute participé à la mise en place d'une « culture TIC » auprès des élus, et par Arnaud Mandement, maire de la sous-préfecture entre

telecom.fr/index.php?id=blog&tx_gsblog_pi1%5Btsbase%5D=1109631600&cHash=8b2753ead1 – lien vérifié le 15 septembre 2006.

⁷³¹ Outre les éléments rappelés précédemment, notons que le département des Bouches du Rhône rassemble sur son territoire plus de 75% des centres d'appels de PACA.

⁷³² Cf. : <http://www.investinprovence.com/pdf/plaquettes/telecom.pdf> - lien vérifié le 15 septembre 2006.

⁷³³ C'était en tout cas le cas des représentants de l'agence Provence Promotion nous ayant reçu.

1995 et 2001⁷³⁴, qui a mis en place le programme TIC à l'origine du territoire numérique d'aujourd'hui. L'action de ce dernier sera ensuite reprise par la Communauté d'agglomération, et notamment par son Président, Jacques Limouzy, ancien Ministre. Mais un autre acteur, Pierre Fabre, est également à mettre au premier plan de ces acteurs clés puisqu'il a aussi contribué, du fait des besoins en télécommunications de son entreprise, à la mise en place de l'infrastructure métropolitaine à haut débit de la Communauté d'agglomération.

Au sein des aires métropolitaines, il apparaît peut-être plus difficile de citer des personnes clés pour les technopôles ou les programmes de développement par les TIC, en partie du fait de l'interactionnisme prévalant à la structuration et au développement du secteur des TIC. Tout de même, certaines personnes demeurent incontournables dès lors que l'on pense à certains programmes. Nous pouvons cependant citer ici quelques-uns de ces acteurs clés.

- A Montréal, pensons par exemple au rôle – fût-il trouble, nous l'avons vu – joué par S. Vaugois afin de faire venir de nouvelles entreprises au sein de ce qui allait devenir la Cité du Multimédia. Même si son objectif était purement lucratif, puisqu'il se rémunérait sur les économies d'impôts réalisées par les entreprises, son lobbying (à la fois auprès de entreprises qu'il démarcha et des élus ou politiciens qu'il fut ensuite nécessaire de convaincre pour mettre en place le projet) permirent à la métropole montréalaise de développer son industrie des TIC en initiant une certaine dynamique dont elle avait besoin, au milieu des années 1990.
- Concernant Labège, il est incontournable de se référer à la démarche visionnaire adoptée par Claude Ducert⁷³⁵ afin de positionner sa commune, puis le Sicoval, autrement qu'en tant que simple cité dortoir de Toulouse. Au contraire de cela, il parvint à y développer un véritable parc technologique (l'Innopôle), en créant tout d'abord une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) constituant une importante réserve foncière sur laquelle l'intercommunalité avait un droit de préemption. Aujourd'hui, la petite ville de Labège est séparée du technopôle (qui constitue un véritable succès en la matière) par une zone verte tampon et conserve tous les atouts d'une petite bourgade, tandis que les retombées de l'Innopole sur le Sicoval sont bien sûr à l'image de son succès.

Et puis relevons aussi l'importance du rôle de certaines personnalités effectuant un véritable travail de fond en matière de TIC. Parmi ceux-ci, Alain Beneteau⁷³⁶, dont Ph. Vidal avait déjà relevé le rôle, dans sa thèse⁷³⁷, travailla notamment à repositionner l'acteur régional sur le

⁷³⁴ Tout comme Michel Hervé, ancien maire de Parthenay, autre « Ville Numérique » célèbre, Arnaud Mandement ne résista pas aux élections municipales de 2001.

⁷³⁵ Maire de Labège depuis 1971 ! Claude Ducert est également Président de Midi-Pyrénées Expansion (MPE), l'agence régionale de développement économique.

⁷³⁶ Président de l'ARDESI et actuel 7^{ème} vice-président du Conseil régional, notamment en charge des politiques et actions régionales dans le secteur de la recherche, de l'enseignement supérieur, du transfert de technologie et des NTIC.

⁷³⁷ Vidal P. (2001) : op. cit., p.213 *et passim*.

thème des TIC⁷³⁸ et à lui redonner sa légitimité en matière de politiques territoriales, dans ce domaine. Dans un domaine peut-être plus prospectif mais non moins porteur, pour les TIC locales, citons aussi le Professeur Louis Lareng⁷³⁹, créateur du premier service d'aide médicale urgente (SAMU), à Toulouse, en 1968 et qui se consacre aujourd'hui pleinement à la télémédecine⁷⁴⁰, dont les applications, à moyen terme, pourraient « *[favoriser] l'accès égal des soins en tout point du territoire par une mutualisation des compétences et la complémentarité des moyens* »⁷⁴¹ et « *[permettre] au malade d'être non seulement mieux soigné mais [aussi] d'être mieux accompagné sur le plan social* »⁷⁴². Midi-Pyrénées se positionne donc assez fortement dans ce domaine.

Certes, cette liste ne saurait bien sûr pas être exhaustive, mais elle rappelle que certains des projets ou programmes sur lesquels nous nous sommes penchés doivent une certaine part de leur existence actuelle à des acteurs clés sans lesquels ils n'auraient peut-être pas existé, ou ne seraient, en tout cas, sans doute pas ce qu'ils sont aujourd'hui. En effet, ils ont impulsé une dynamique territoriale dont les effets se font aujourd'hui ressentir, au point de vue économique et social⁷⁴³. Pour autant, il est évident que la seule volonté d'un individu ne suffit pas à mettre en place de tels projets et que ceux-ci s'inscrivent donc dans une action collective dont le premier bénéficiaire est le territoire, ainsi façonné par l'action des différents acteurs impliqués.

3.3 – Renouvellements urbain et économique : l'opportunité et le symbole des TIC

Une autre récurrence que l'on peut observer dans la plupart de nos différents terrains de recherche consiste en l'opportunité que constituent les TIC pour permettre un renouvellement urbain, voire une (re)dynamisation économique. Au-delà de nos propres terrains, ceci se vérifie d'ailleurs dans bon nombre de villes et d'agglomérations.

En effet, nous mettions précédemment l'accent sur ce phénomène, en ce qui concerne la Cité du Multimédia de Montréal, implantée au sein du Faubourg des Récollets qui constituait alors un territoire à redynamiser ; nous pointions également, dans le bassin de Castres-Mazamet, l'intention des acteurs publics de jouer la carte des TIC afin de redynamiser l'économie locale.

⁷³⁸ Notamment suite à l'échec de l'ARTEMIP (cf. *supra*).

⁷³⁹ Il est à noter que son fils est l'actuel Directeur de l'ARDESI.

⁷⁴⁰ Louis Lareng est Président de la Société Européenne de Télémédecine et Président du Groupement d'Intérêt Public « Réseau Télémédecine Régional Midi-Pyrénées ».

⁷⁴¹ Source : Témoignage de L. Lareng lors des « Rencontres de l'univers Santé & Social », Institut Pasteur, 23 et 24 juin 2005. Cf. : http://www.smartline.fr/forumsante/index.php?action=article&id_article=4224 – lien vérifié le 15 septembre 2006.

⁷⁴² Ibid.

⁷⁴³ Les répercussions de tels programmes au bénéfice des citoyens sont particulièrement évidentes dans le cas des territoires numériques de Bromont et de Castres-Mazamet.

La ville de Marseille a quant à elle véritablement su saisir l'opportunité de réhabiliter une partie des nombreuses friches industrielles qu'elle possédait (rizeries, silos, dépôts de la SEITA, etc.) afin d'y développer notamment les activités liées aux TIC.

Mais elle profite également du programme « Euroméditerranée », énorme chantier de reconversion urbano-portuaire dont l'un des volets du programme de développement économique concerne directement les TIC. Ce programme, décrété d'Intérêt National, conduit par un Etablissement Public d'Aménagement (l'EPAEM), dirigé par l'Etat, les Collectivités Locales et recevant le soutien de l'Union européenne, a véritablement deux buts stratégiques : accélérer, d'une part, la « métropolisation » de Marseille et, d'autre part, contribuer au rayonnement de la ville au sein de la « zone de prospérité partagée » créée entre l'UE et les pays tiers méditerranéens, dans le cadre du processus de Barcelone entamé en 1995.

A ce jour, la réhabilitation du bâtiment des Docks de la Joliette constitue sans doute l'une des plus belles réalisations d'Euroméditerranée : construits sous le Second Empire sur le modèle des docks anglais de Londres et Liverpool, ces docks étaient les plus grands de l'époque (365m de long, sur 7 niveaux), en Europe, et répondaient aux besoins croissants du port de Marseille en entrepôts. Aujourd'hui, ils symbolisent un certain renouvellement urbain, constituant un véritable centre d'affaires dédié aux entreprises du tertiaire supérieur et regroupant des agences de développement locales. Bénéficiant d'une réussite architecturale incontestée (tout autant que luxueuse) faisant la part belle à la conservation de ce patrimoine historique, les docks de la Joliette font face à la rue de la République, au sein de laquelle a été entrepris – toujours dans le cadre d'Euroméditerranée – un important chantier de réhabilitation. Ayant pour but de redynamiser cette artère hausmannienne en y (r)amenant des habitants, des commerces mais aussi des entreprises, le programme « Marseille République »⁷⁴⁴ débouchera donc désormais sur un centre d'affaires moderne et attractif⁷⁴⁵.

⁷⁴⁴ Entre 2004 et 2009, 400 millions d'euros auront été investis dans l'acquisition et la réhabilitation de 124 immeubles hausmanniens. Cf. : <http://www.marseille-republique.com> – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁷⁴⁵ Notons qu'à l'époque où les frères Pereire bâtirent cet ensemble hausmannien (autour des années 1860), la bourgeoisie bouda quelque peu cette rue de la République du fait, notamment, que celle-ci perdait son charme en se finissant par le nouveau port de commerce et ses entrepôts.



Carte 37 : Les périmètres du programme Euroméditerranée

Autre exemple marseillais de l'investissement des friches urbaines par les TIC : le pôle de la Belle de Mai, ancienne friche industrielle de la SEITA (aujourd'hui Altadis) squattée par des artistes regroupés en collectif.

Des phénomènes semblables se sont développés, au tournant de ce siècle, dans plusieurs grandes villes françaises : citons, à Toulouse, le collectif « Mix'art Myrys »⁷⁴⁶, dans les locaux de l'ancien Grand Hôtel, rue de Metz, devenus ensuite le siège de la Préfecture avant que celle-ci ne déménage, ou encore l'« AG45 »⁷⁴⁷, située à Paris dans un bâtiment municipal de la rue d'Aubervilliers. Par ailleurs, à Amiens, le collectif « RELACS »⁷⁴⁸ se constitua tout d'abord dans une ancienne briqueterie, avant d'être (provisoirement) relocalisé par la mairie dans un bâtiment racheté à l'armée. Ces collectifs n'ont certes pas forcément été à l'origine d'un développement des TIC, mais à Marseille, au contraire, la Belle de Mai est devenue symbolique en la matière.

La Friche de la Belle de mai, aujourd'hui organisée autour de l'Association « Système Friche Théâtre », regroupe une soixantaine de structures et constitue « *un espace de recherche, de diffusion et de production autour de la création sous toutes ses formes, un laboratoire vivant,*

⁷⁴⁶ Cf. : <http://www.mixart-myrys.org> – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁷⁴⁷ Cf. : <http://www.ag45.org> – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁷⁴⁸ Réseau des Lieux Associatifs de Création et de Solidarité – cf. : <http://www.reseau-relacs.org> – lien vérifié le 15 mars 2006.

*dynamique et foisonnant - en mouvement permanent - de la création contemporaine dans toutes les disciplines artistiques : spectacle vivant (théâtre, danse, cirque, arts de la rue...), arts visuels et arts numériques, musique, cinéma... »*⁷⁴⁹. Les métiers de l'image (au sens large) ainsi que ceux de la création numérique y occupent donc une place particulière, dans un environnement largement propice à la création. L'objectif des pouvoirs publics étant de réunir en un même lieu une activité industrielle jusque là fortement diffuse dans l'agglomération. Mais, aux dires de certains artistes ou créateurs de la première heure, La Belle de Mai a ainsi pour but de devenir un site incontournable, en matière de production audiovisuelle, culturelle et multimédia. Rappelons enfin que Marseille est la deuxième ville française pour les tournages cinématographiques⁷⁵⁰.

3.4 – Les épineuses questions de l'évaluation et du temps

Il n'est certes pas question, ici, de tenter de mettre en place une quelconque grille d'évaluation des politiques publiques en matière de programmes de développement par les TIC. Mais il est vrai que ce pourrait être l'objet d'un travail à venir, en s'appuyant sur les bases d'une recherche en cours.

Deux thèses récentes mais néanmoins chronologiquement successives ayant eu l'acteur régional pour entrée, en matière de « Société de l'Information » puis de « développement numérique », ont tenté d'aborder cette question de l'évaluation. Dans la première⁷⁵¹, soutenue en 2001, Philippe Vidal effectue une lecture « en creux » de la prise en compte de la politique TIC au sein du dispositif d'évaluation de la politique régionale, son étude arrivant peut-être un peu tôt au vu de l'avancée des dossiers ; cependant, même si une grande incertitude prévalait visiblement quant aux méthodes qui seraient utilisées pour réaliser cette évaluation, cette dernière semblait déjà acquise. Dans la seconde⁷⁵², Charlotte Ullmann propose, quatre ans plus tard, « quatre e-indicateurs de la mobilisation régionale »⁷⁵³, à savoir :

- l'effectivité, qui mesure les impacts des stratégies TIC sur le développement local ;
- l'efficacité des stratégies numériques, mesurée par le nombre de projets TIC et la fréquence de l'intervention des Conseils régionaux comme porteurs de projet, par l'affichage marketing des stratégies TIC sur les sites web des régions et par la nature des projets TIC par rapport aux compétences des régions ;

⁷⁴⁹ Cf. : http://www.lafriche.org/friche/zdyn1/rubrique.php3?id_rubrique=34 – lien vérifié le 15 mars 2006.

⁷⁵⁰ C'est notamment au sein des nouveaux studios de la Belle de Mai qu'est tourné un célèbre feuilleton télévisé prenant pour décor la cité phocéenne et faisant les beaux jours de l'audience de France 3, en début de soirée...

⁷⁵¹ Vidal Ph. (2001) : op. cit. L'auteur avait d'ailleurs un titre de Chapitre (« Chapitre VI : la difficile question de l'évaluation ») assez proche de celui que nous utilisons ici ; notre objectif est de montrer la continuité de cette difficulté.

⁷⁵² Ullmann C. (2006) : *Les politiques régionales à l'épreuve du développement numérique : enjeux, stratégies et impacts*, Thèse de Doctorat, 286p.

⁷⁵³ Ibid., Chapitre IV, p.195 et infra.

- l'efficacité des moyens, permettant d'évaluer la capacité des régions à mobiliser et à consommer des financements et des compétences pour des projets TIC ;
- l'effort régional, mesuré par les réponses aux appels à projets.

Notre travail ayant eu une approche différente – celle du développement local – ainsi qu'une échelle non pas régionale, mais correspondant à des territoires politico-économiques, ce dernier modèle d'évaluation, qui semble se rapprocher parfois du principe de l'observatoire, ne correspondrait pas précisément à nos besoins.

Dans le domaine du développement local, et comme le remarque d'ailleurs C. Ullmann, il n'existe donc pas de grille validée d'indicateurs permettant de réaliser une évaluation des programmes mis en place par les collectivités. Mais, comme nous l'indiquions précédemment, il serait intéressant d'essayer d'en mettre une en place.

Dans le cadre du projet européen eAtlasudoe, dirigé par E. Eveno (Gresoc) et réunissant cinq autres partenaires⁷⁵⁴, nous avons pour notre part contribué à l'élaboration d'une « grille d'analyse des programmes de développement local par les TIC » qui ressemble au final d'assez près à de l'évaluation, même si elle n'en porte pas le nom.

Cette grille se base sur une petite quinzaine d'indicateurs dont la plupart ne sont pas quantitatifs mais qualitatifs (tout du moins dans un premier temps) et elle s'applique donc, dans la droite ligne du Chapitre au sein duquel nous avons présenté l'expérimentation de Castres-Mazamet, à replacer un programme de développement dans son contexte territorial, économique, social, etc.

On peut reprendre ici ces différents éléments de la grille (sans ordre hiérarchique *a priori*) permettant de réaliser l'étude d'un cas de développement local, sous la forme d'un diagnostic puis, éventuellement, d'une évaluation. Bien sûr, ces indicateurs, perfectibles, pourraient être quelque peu remodelés ou approfondis, mais ils constituent, nous semble-t-il, une piste qu'il serait intéressant de suivre, même si cette méthode est relativement lourde à mener à terme dans son ensemble⁷⁵⁵.

- Diagnostic territorial complet du territoire sur lequel s'inscrit le projet / la réalisation – Situation du territoire dans un contexte plus global (à savoir régional, national et européen). Etude des facteurs de développement régional tels que l'accessibilité, la

⁷⁵⁴ Cf. : <http://www.eatlasudoe.com> – lien vérifié le 15 septembre 2006.

Au sein de ce partenariat regroupant à la fois un observatoire et une équipe de recherche, dans chacune des trois régions concernées, ce sont plus particulièrement les équipes de recherche qui ont contribué à l'élaboration de cette grille. A savoir, en Aragon, l'équipe d'Angela López, du GSIC (Grupo Sociológico de Investigación Científica) de l'Université de Saragosse et, dans la région métropolitaine de Lisbonne, l'équipe d'Eduarda Marques da Costa, du CEG (Centro de Estudos Geográficos) du Département de Lettres de l'Université de Lisbonne.

⁷⁵⁵ Par ailleurs, résultant d'une réflexion collective entre des équipes ayant des référentiels parfois différents, il est vrai que certains des éléments de cette grille peuvent parfois sembler difficiles à appliquer à l'étude de projets ou territoires spécifiques. Mais l'objectif d'une telle grille est bien sûr d'essayer de l'appliquer au maximum au cas étudié, tout en tenant bien sûr compte des spécificités de celui-ci.

- qualification des ressources humaines, etc. Construction d'une analyse stratégique (utilisation éventuelle de l'analyse « SWOT »⁷⁵⁶).
- Diagnostic statistique basé sur l'utilisation d'indicateurs, dans différents domaines, et comparaison avec d'autres territoires.
 - Référentiels de l'action publique justifiant le projet. Type de l'action publique qui porte le projet. Identification du type de politique (nationale, régionale et/ou locale) et de son origine (politique sectorielle et/ou territoriale). Existence d'autres appuis publics ?
 - Coût du projet. Modèle de gestion et origine du capital (répartition du capital entre le public et le privé).
 - Importance et place de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Conditions d'implantation (avant et/ou après le projet) – Relations entre l'Enseignement supérieur et la Recherche avec le tissu industriel.
 - Rôle de la Recherche (publique et privée) spécifiquement dans le domaine des TIC.
 - Equipement du territoire en infrastructures. Réseaux (production, commercialisation) et transports.
 - Importance de la promotion de l'image et des services. Stratégies de marketing territorial. (Qui supporte les coûts ?)
 - Circonstances locales spécifiques au moment de la mise en place du projet.
 - Place et rôle des différents acteurs pour la mise en place du projet – Articulation des différents niveaux institutionnels – Place des acteurs privés.
 - Objectifs et évolution du projet : Discours politiques, revues de presse / Différences éventuelles entre le projet et la réalisation.
 - Avantages spécifiques du territoire pour la mise en place du projet – Acteurs clés – Evénements (extérieurs ou internes) facilitateurs. Et à l'inverse (mais c'est aussi parfois directement lié), freins éventuels et difficultés rencontrées.
 - Dynamiques spatiales autour du projet, sur le territoire (aux points de vue économique, socioculturel, de la communication et de la mise en réseau des acteurs). Analyse de l'appropriation des TIC par les citoyens, de la dynamique participative (création d'un espace virtuel citoyen ?)
 - Dynamiques associées à l'offre du secteur TIC – Dynamiques associées à l'eCommerce et à l'eAdministration – Dynamiques et implication des politiques publiques en matière de TIC – Typologie d'actions.

La mise en place de méthodes d'évaluation des programmes de développement local par les TIC doit cependant tenir compte de l'importance qu'occupe la question du temps, pour de tels programmes. En effet, même si les TIC, par essence, sont souvent synonymes de diffusion (de l'information, par exemple) quasiment en temps réel, les projets de développement local qui

⁷⁵⁶ Nous l'avons souligné précédemment, cette méthode utilisée notamment en marketing et en stratégie économique, comporte certes des aspects discutables, mais elle permet également de caractériser un projet ou programme avec un résultat (trop ?) synthétique.

leur sont attachés doivent quant à eux s'envisager au moins à moyen terme, et ceci pour différentes raisons sur lesquelles nous allons revenir. En revanche, la durée effective des retombées de tels programmes est sans doute limitée dans le temps, notamment du fait que dans le cadre de la concurrence territoriale, les territoires profitant de la différenciation exercée un temps par le biais des TIC se font généralement rattraper, voire dépasser, lorsque les territoires voisins adoptent par exemple une technologie au départ innovante puis banalisée, ou directement la technologie suivante, forcément plus innovante...

Mais au même titre qu'il est indispensable qu'apparaisse une certaine « culture TIC » au sein des équipes d'acteurs territoriales⁷⁵⁷, afin d'entrevoir le champ des opportunités offertes par les TIC, il est donc obligatoire de laisser au projet de développement par les TIC le temps de se déployer non seulement physiquement, mais aussi au sein des publics cibles, que ce soient le monde économique ou les citoyens. En effet, tout territoire ne dispose pas forcément, comme il est souvent dit à Bromont, d'un « *terreau fertile* » propice à la diffusion (relativement) rapide de nouveaux usages sociaux ou techniques ; en conséquence, les effets de la diffusion d'un programme de développement local axé autour des TIC doivent être évalués à moyen terme.

Pour ce qui est du cas de Castres-Mazamet, par exemple, et en simplifiant les étapes au maximum, il faut donc considérer le temps de :

- la mise en place des toutes premières expérimentations liées aux TIC ;
- la prise de conscience de l'importance et des opportunités des TIC pour le territoire socio-économique considéré ;
- la mise en place des études, ou schémas des TIC, précisant et formalisant ces besoins ;
- la recherche et le recensement des partenaires possibles, ainsi qu'un premier tour de table et la constitution d'une structure de gouvernance ;
- l'appel d'offre relatif à la réalisation de la partie technique⁷⁵⁸ ;
- la réalisation elle-même de l'infrastructure, passive et active (jusqu'au téléport) ;
- la venue et l'installation d'opérateurs de services ;
- l'appropriation de nouveaux usages par les entreprises déjà présentes sur site ;
- la mise en place d'une sensibilisation à destination de l'ensemble du tissu productif local ;
- la réflexion et l'ouverture de l'infrastructure locale à destination de « la cité », et notamment ses citoyens ;

⁷⁵⁷ Pour l'élu, le champ des TIC, s'il représente un *Eldorado*, comme on l'a vu, constitue également un risque, dès lors qu'un minimum de technique n'est pas maîtrisé, parce que cette éventuelle lacune se décèle très vite et la crédibilité de l'intéressé s'en ressentirait aussitôt. Au début de notre enquête, et alors que le courriel n'apparaissait pas encore systématiquement sur les cartes de visite, plusieurs personnes (parmi lesquelles des élus mais aussi des industriels) nous ont par exemple indiqué des adresses de messagerie électronique ayant un format impossible. Pour aller plus loin, relatons ce sentiment qui nous a été relaté plusieurs fois, de la part de certains élus ou chargés de missions, consistant à voir se constituer et monter en puissance, en quelques années, une véritable communauté de techniciens des TIC, les épaulant certes sur les dossiers mais « parlant un langage ésotérique » et contre l'avis desquels il était de fait difficile d'aller, cela ayant notamment pour conséquence de renforcer leur position.

⁷⁵⁸ Les étapes indiquées jusque là constituent certes des temps forts de l'action « en amont » du programme, mais elles ne sont pas moins importantes pour la suite de celui-ci.

- la mise en place de structures d'accompagnement et d'accueil pour de nouvelles entreprises du secteur des TIC (pépinières, zone d'activité puis technopôle) ;
- la mise en place d'une « atmosphère TIC » locale, favorable pour la venue de nouvelles entreprises et la prospection d'éventuels candidats à l'installation dans le bassin ;
- l'implication de nouveaux opérateurs afin d'offrir, dans des conditions favorables de rentabilité, des services à l'ensemble des citoyens ;
- l'appropriation de nouveaux usages par les citoyens ;
- l'accompagnement de différents types d'usagers, spécifiques ou en demande ;
- l'expérimentation de technologies alternatives afin de mieux desservir l'ensemble du territoire et des citoyens ;
- etc.⁷⁵⁹

Dans le cadre de l'expérimentation du bassin de Castres-Mazamet, il a fallu une période d'une petite quinzaine d'années pour que se réalisent ces éléments, ce qui, au regard de l'aménagement du territoire, constitue certes une période relativement brève. Mais le temps a sans doute paru plus long du côté de chez certains industriels⁷⁶⁰, pour lesquels entraînent en ligne de compte des enjeux financiers importants.

Bien sûr, ce « temps long », dans le cadre d'un programme global, permet également – et pour boucler la boucle avec l'évaluation – d'obtenir certains indicateurs d'efficacité du programme de développement local, comme par exemple ceux liés au nombre d'entreprises ayant ouvert dans le domaine des TIC ou venues s'installer localement, ou encore un indicateur sur le nombre d'emplois créés en lien direct avec le programme (ou éventuellement sauvegardés du fait de sa mise en place). Ces éléments, s'ils sont apportés pour illustrer une période trop courte d'évaluation, n'ont encore que très peu de pertinence.

En revanche, loin de nous l'idée de vouloir systématiquement conseiller d'attendre une période de quinze ans (ou dix ans, en l'occurrence, entre le démarrage effectif du projet et les retombées véritablement concrètes) pour réaliser une évaluation. Il s'agit plutôt, pour chaque programme de développement local par les TIC, de savoir déterminer le temps idéal afin de pouvoir commencer à proposer une évaluation intéressante, même si, bien sûr, on peut penser que des retombées rapides constituent un élément de réussite du programme⁷⁶¹. Mais ceci est sans doute un élément difficile à faire admettre aux financeurs de tels programmes (pensons notamment à l'Europe), se montrant de plus en plus intéressés par une démarche d'évaluation devant être réalisée dans le temps même du programme. En revanche, à l'échelon local, il est vrai que le chercheur, pouvant éventuellement passer pour quelqu'un de critique vis-à-vis de la politique publique locale, si les résultats sont mitigés au moment où cette évaluation est

⁷⁵⁹ « Etc. » puisque le programme n'est bien sûr pas terminé.

⁷⁶⁰ Au premier rang desquels le Groupe Pierre Fabre.

⁷⁶¹ Ceci est d'ailleurs discutable, car des résultats rapides mais reposant sur un socle artificiel (pensons à l'expérimentation des CNE, à Montréal, par exemple) n'augurent absolument pas de la pérennité du programme.

réalisée, n'a pas forcément le meilleur rôle. Mais dans ce cas là, sans doute faut-il aller au-delà de l'évaluation et proposer des moyens possibles pour améliorer la situation.

3.5 – Vers l'émergence d'échelles pertinentes en matière de gestion de programmes TIC ?...

Enfin, se pose la question de l'éventuelle émergence d'un territoire pertinent, ou plutôt d'échelles pertinentes, en matière de gestion de programmes TIC.

Pour ce qui est, plus généralement, de « la Société de l'Information » ou du « développement numérique », les auteurs des deux thèses citées précédemment, Ph. Vidal et C. Ullmann, se positionnent plutôt en faveur d'une affirmation (ou réaffirmation) du rôle de l'acteur régional, même si celui-ci démontre, globalement, certaines lacunes en ce qui concerne notamment son manque stratégies véritables et la faiblesse de son positionnement territorial.

Dans le domaine plus spécifique des programmes de développement local par les TIC, constituant ici le cœur de notre étude, nous avons préféré opter pour l'entrée par les territoires politico-économiques, le principe étant de ne pas limiter ceux-ci à une entité administrative seule et unique. Au contraire, il s'agissait plutôt de considérer le territoire comme le réceptacle à géométrie variable (selon les lieux étudiés) des actions entreprises par l'homme dans un objectif de développement local, au moyen des TIC.

En l'occurrence, il s'agissait :

- du territoire de la ville (dans le cas de Bromont),
- du territoire de l'intercommunalité (la communauté d'agglomération, précisément, pour Castres-Mazamet),
- et à une autre échelle, du territoire de la ville-métropole, qu'elle corresponde à l'aire métropolitaine (pour Montréal, par exemple) ou, plus modestement, à l'agglomération (c'est par exemple le cas des Communautés urbaines de Marseille et de Bordeaux ; dans le cas de Toulouse, il faut envisager les deux intercommunalités, à la fois concurrentes et complémentaires, que sont le Grand Toulouse et le Sicoval).

Bien sûr, nous ne préjugons pas *a priori* de la pertinence de ces échelles en matière de déploiement de programmes de développement local par les TIC ; il s'agissait plutôt, pour nous, de voir comment le secteur productif s'y déployait, comment il s'y organisait et quelle était, dans les multiples schémas de gouvernance, la place des différents acteurs économiques. La démonstration faite dans ce travail semble tout de même largement valoriser la place occupée par les acteurs clés de ces territoires politico-économiques dans le déploiement de tels programmes et ce, en reléguant peut-être quelque peu les autres acteurs habituels, intervenant à une autre échelle.

Bon nombre de raisons, certes parfois évidentes, expliquent la pertinence de ce niveau territorial (mairie, intercommunalité ou espace métropolitain) face à d'autres échelons (dont le départemental et le régional) :

- le sentiment d'appartenance à une « identité locale », relativement évident entre les différents acteurs économiques d'un tel territoire, suggère une plus grande implication des hommes au service de la réussite d'un projet les concernant directement ; cet avantage de la prise de décision au niveau local se trouve d'autant plus renforcé lorsque le territoire n'appartient pas au périmètre de la ville-centre (préfecture, préfecture de Région ou métropole), qui regroupe habituellement l'ensemble des acteurs intervenant sur le territoire régional mais n'ayant parfois qu'une connaissance relative des caractéristiques du territoire du projet.
- la proximité, qu'elle soit géographique, institutionnelle ou organisationnelle – pour reprendre des notions que nous avons développées plus haut – voire culturelle et sociale, participe donc d'une meilleure compréhension entre les acteurs et permet, on peut le penser, une meilleure efficacité dans la mise en place des projets.
- la question des compétences est bien sûr importante : en effet, le développement économique fait partie des compétences obligatoires allouées aux intercommunalités, tandis que ce domaine constitue, au mieux (et donc avec d'autres budgets) l'un des axes d'une politique volontariste des départements ; la Région, quant à elle, intervient de différentes manières, directes ou indirectes (aides à la création et à l'innovation, fonctionnement des pépinières, etc.⁷⁶²) mais on a vu qu'en matière de TIC, les stratégies de cet échelon restent, globalement, à affiner.
- la question des coûts est quant à elle incontournable, dès lors qu'il s'agit par exemple d'équiper un territoire en infrastructures de télécommunications ; à l'échelle locale, que de tels engagements financiers soient pris n'engage, après tout, que les acteurs mettant en place un programme pour leur propre territoire (la plupart du temps couvert globalement, à moins que l'infrastructure ne se limite aux zones d'activité). Mais à un niveau supérieur, une intervention peut vite apparaître comme étant relativement difficile à justifier, dès lors qu'elle ne couvre pas l'ensemble du territoire départemental ou régional. Lorsqu'il s'agit de péréquation au profit de territoires ruraux mal desservis, cela se comprend aisément ; mais si la politique publique favorise certains territoires plutôt que d'autres, ceci peut ensuite avoir des conséquences sur les agglomérations elles-mêmes (et leurs citoyens, bien sûr), puisque ne profitant pas toutes des mêmes retombées. Ainsi, le réseau e-Téra, dans le Tarn, mis en place par le Département après que celui de Castres-Mazamet ait été construit, de façon autonome par rapport à l'échelon départemental, profite assez largement à la partie nord du Tarn, et donc à la Préfecture, pourtant directement concurrente du bassin de Castres-Mazamet sur l'échiquier territorial.

⁷⁶² Midi-Pyrénées Expansion et Midi-Pyrénées Innovation, entre autres « satellites » de la Région Midi-Pyrénées, oeuvrent précisément dans cet objectif.

Pour autant, l'importance du niveau régional apparaît indéniable dans certains domaines comme l'Enseignement et la Recherche ou l'accompagnement des usages. En effet, loin de nous l'idée, bien sûr, de vouloir dénigrer l'action mise en place par les Régions et Départements en matière de programmes TIC. En Midi-Pyrénées, rappelons par exemple le rôle incontournable joué dans ce dernier domaine par l'ARDESI. Et en France métropolitaine, plus des trois-quarts des régions (17 sur 22, précisément) disposent d'une infrastructure de télécommunications en GFU dédiée à l'Enseignement et à la Recherche. Là aussi, en Midi-Pyrénées, rappelons le rôle de la Région, avec la mise en place d'ASTER.

Ainsi, au lieu de voir se déployer des programmes à différentes échelles, il nous semble qu'une réflexion globale et une concertation entre acteurs publics pourraient avoir lieu, dans le domaine du déploiement des programmes de développement local par les TIC, afin d'optimiser les efforts de chaque niveau territorial en fonction de ses moyens et compétences. Par exemple, il nous semblerait logique de donner la maîtrise d'ouvrage de tels programmes à l'échelon local (à savoir celui de l'intercommunalité), ce qui n'empêche bien sûr pas les autres échelons (Département, Région, Etat, Europe) de participer au financement du projet, tout comme d'éventuels partenaires privés. Les niveaux départemental et régional pourraient alors concentrer leurs efforts plus spécifiquement sur quelques actions, pour un maillage harmonieux des territoires et la mise en place d'« *une société de l'information équitable, bénéficiant à tous et partout* »⁷⁶³, comme on peut lire sur le site Internet du Conseil régional de Midi-Pyrénées...

En effet, il s'agirait alors, toujours en concertation, de veiller à ce que les territoires isolés, non rentables pour les opérateurs, puissent profiter de soutiens (motivés par un objectif de péréquation) afin de pallier cette lacune due à leur éloignement géographique et/ou au faible nombre de prospects pour un opérateur de services. Depuis quelques temps – on l'a vu au cours du Chapitre sur Castres-Mazamet – la Région Midi-Pyrénées participe par exemple à quelques expérimentations dans ce domaine, par le biais de technologies alternatives (dont le CPL). Et puis, il nous semble également pertinent que ce soit le Département ou la Région qui contribue à mailler le territoire, en reliant les différents réseaux des intercommunalités présents sur leur territoire et même, bien sûr, en interconnectant les réseaux des différents départements d'une même région.

Sur la question de la formation aux usages des différents types de publics des TIC (entreprises et citoyens), la Région s'est donc particulièrement positionnée, en Midi-Pyrénées, mais aussi en PACA ou en Aquitaine. Pour une gestion cohérente de ce volet, et dans le but de proposer une offre harmonisée sur l'ensemble de vastes territoires, il semble que l'appropriation du thème des usages par l'échelon Régional puisse répondre à une forte demande. Bien sûr, dans ce domaine, l'importance des structures de médiation (comme *La Mêlée Numérique*, à

⁷⁶³ Site Internet du Conseil régional de Midi-Pyrénées

Cf. : <http://www.midipyrenees.fr/pagesEditos.asp?IDPAGE=150> – lien vérifié le 15 septembre 2006.

Toulouse) ou des CCI ne fait aucun doute et, là aussi, un travail en concertation ou en collaboration serait nécessaire.

Enfin, il serait intéressant qu'un acteur public de niveau intermédiaire (la Région ou la Préfecture) puisse servir de guichet unique véritable pour ce qui est de la gestion des programmes et subventions venant des niveaux leur correspondant ou supérieurs (éventuellement Région, puis Etat et Europe). Cela permettrait sans aucun doute une meilleure visibilité des programmes et de leurs résultats globaux, pour un même territoire. Rappelons que pour l'instant, les Programmes européens, par exemple, sont cogérés par l'Etat (Préfectures) et les Régions.

Cependant, le jeu de la concurrence entre structures publiques de niveaux différents, le positionnement de certains élus (et des structures qu'ils représentent) envers des collectivités dirigées par d'autres partis politiques, ou encore les inimitiés patentes existant entre certains acteurs clés du monde politique, ces éléments qui ne devraient pas exister, bien sûr, mais pour lesquels il est inutile de se voiler la face, ne facilitent pas la coopération entre les différentes échelles territoriales, pourtant pertinentes, chacune dans un domaine spécifique.

Alors, à l'heure où il semble que certaines Préfectures réfléchissent au fait de déléguer aux Régions leur volet déconcentré du lourd dossier du FNADT⁷⁶⁴, nous pourrions nous demander si les SGAR des Préfectures, dans un objectif de renforcement de leur mission de coordination des projets touchant aux territoires, n'auraient pas intérêt à se positionner de manière à tenter de gérer au mieux les ambitions – parfois complémentaires, parfois aussi concurrentes – des différents acteurs publics. Pour faire une personnification que nous n'aimons pourtant qu'assez peu, d'habitude, disons qu'il nous semble que les territoires en sortiraient sans doute vainqueurs...

⁷⁶⁴ Tiendrions-nous là une piste pour notre « guichet unique » ?...

Conclusion générale⁷⁶⁵

Etudier la façon dont les acteurs territoriaux se saisissent des TIC comme d'un levier potentiel pour la (re)dynamisation de leur territoire était l'un des objectifs de notre démarche. Une autre ambition consistait à voir comment ces territoires agissent pour se positionner, dans le jeu de la concurrence territoriale, comme pôle remarquable ou incontournable pour les TIC.

Plutôt que de réaliser une thèse monographique – le bassin de Castres-Mazamet aurait sans aucun doute pu combler, à lui seul, mes attentes – j'ai finalement fait le choix d'élargir mon terrain d'étude, ou plutôt d'en choisir d'autres, à la fois différents et complémentaires.

Mais c'est également le sujet de ma recherche que j'ai élargi quelque peu⁷⁶⁶. En effet, lorsque je fus été candidat à l'obtention d'une Allocation de Recherche proposée par le CIEU dans le cadre du programme ACI-Ville (Action Concertée Incitative Ville, 2001-2004) du Ministère de la Recherche, j'ai défendu un projet de recherche consistant au départ à étudier le rôle de l'introduction des TIC dans les entreprises des Systèmes Productifs Locaux (textile-habillement et granit) du bassin de Castres-Mazamet. Un sujet « ténu » qui laissait perplexes certains membres du jury d'alors, mais qui ne devait finalement pas même passer le cap de la première inscription en thèse, le jeune doctorant que j'étais devenu ayant été « heureusement conseillé » et m'étant également très vite rendu compte qu'il serait impossible de mener à bien un tel projet, puisque de toute façon – et à l'exception des quelques entreprises modèles que j'avais préalablement repérées – les TIC n'étaient vraiment pas la priorité des entrepreneurs des SPL du bassin qui cherchaient plutôt à essayer de conserver la tête hors de l'eau, face à la forte concurrence étrangère et à la crise de leur secteur.

Le sujet s'est donc construit progressivement, en se recentrant sur les politiques publiques, notamment au vu de l'expérimentation se mettant véritablement en place à Castres-Mazamet, tout en conservant une entrée économique. Quant aux terrains – et même si je suis bien sûr resté attaché à mon terrain « d'origine » –, les choix se sont plus ou moins faits d'eux-mêmes, au gré de ma participation à l'axe « NTIC, services urbains et mutations urbaines » du

⁷⁶⁵ Si le choix de la première personne du pluriel a été fait pour l'écriture de cette thèse, je me permets, dans cette Conclusion générale, de repasser à une forme standard de narration, afin de ne pas parler directement de moi autrement qu'à la première personne du singulier.

Par ailleurs, bon nombre de thèses que j'ai consulté – quasiment toutes, en fait – s'attachent, en guise de Conclusion générale, à résumer en quelques lignes chacun des Chapitres constituant la recherche et, éventuellement, à commenter ces paragraphes en les passant au prisme de la problématique. Le lecteur de ma Conclusion générale voudra bien essayer de m'excuser s'il attendait un tel exercice ; je prends quant à moi le parti de revenir, bien sûr, sur certains éléments essentiels de cette recherche, mais surtout, je tiens à replacer tout d'abord ce travail dans le contexte global faisant qu'il est tel que présenté ici.

⁷⁶⁶ Il est à mon avis intéressant et éclairant de développer quelque peu la courte présentation faite à ce propos en début de ce travail.

programme ACI-Ville (alors dirigé par E. Eveno⁷⁶⁷) pour lequel j'ai quelque peu contribué aux études sur Marseille⁷⁶⁸, Toulouse et Bordeaux.

La participation à un autre programme⁷⁶⁹, dirigé par R. Guillaume, ayant pour thème « *Les Systèmes Productifs Locaux en Midi-Pyrénées : vers l'émergence de systèmes régionaux ?* » et financé par le CCRRDT, m'amena à effectuer, quelques temps plus tard, un séjour de deux mois à Montréal que j'ai donc mis à profit pour me pencher sur le cas de la métropole et sur celui de Bromont.

Les terrains ainsi retenus me permettaient donc de mettre en parallèle, sur des territoires variés, des expérimentations proposant des trajectoires différentes mais aussi deux types distincts d'échelles, à savoir des espaces métropolitains et ce que l'on finira par appeler des « villes – ou territoires – numériques ».

Quant à la problématique, elle s'est donc construite en reliant les deux thématiques sur lesquelles je travaillais au sein de ces programmes : d'une part les TIC, avec une entrée par la ville⁷⁷⁰ et, d'autre part, la géographie industrielle et plus particulièrement la constitution et l'agencement des systèmes productifs sur les territoires.

Si je tiens à relater ici l'ensemble de ces éléments, c'est bien pour replacer mon travail dans son contexte. Car effectivement, malgré un financement – ou plutôt du fait d'un financement ! – continu au cours de ces quelques années⁷⁷¹, j'ai fait le choix de m'impliquer dans la vie de laboratoire, tout d'abord au CIEU puis au GRESOC lorsqu'Emmanuel Eveno a quitté le premier pour prendre la direction du second, ainsi que dans des programmes de recherche (au nombre de cinq, au total, et sur l'ensemble de la période). Il est indéniable que j'aurais sans doute pu terminer cette thèse bien plus tôt, si je m'étais enfermé dans un bureau (collectif, certes), durant trois ans, à ne travailler que sur ce sujet⁷⁷² et n'en sortant que pour aller donner les quelques heures d'enseignement inhérentes à mes statuts successifs.

En même temps, s'il est vrai qu'avoir réalisé cette thèse sur une période relativement étendue provoque quelques biais – pensons par exemple à l'étude statistique, dont les données font désormais quasiment partie de l'histoire des TIC⁷⁷³, mais qui demeure intéressante non pas pour les chiffres bruts qu'elle présente mais pour la répartition qu'elle permet de réaliser des

⁷⁶⁷ D. Weissberg ayant rejoint l'AUF.

⁷⁶⁸ Ceci explique en partie pourquoi je me suis permis d'utiliser ce cas, dans la partie « Synthèses et Perspectives », afin d'illustrer les différents éléments mis en exergue dans les autres territoires étudiés par le biais d'un autre territoire.

⁷⁶⁹ Poursuivant mes recherches débutées en maîtrise et DEA, j'ai étudié, dans le cadre de ce programme (et notamment avec F. Taulelle), les cas des SPL textiles des bassins de Castres-Mazamet et de Lavelanet. J'ai en outre effectué le travail de secrétariat scientifique de ce programme tout au long de sa durée, soit entre 2001 et 2004.

⁷⁷⁰ L'allocation de recherche était fléchée ainsi.

⁷⁷¹ D'abord Allocataire-Moniteur, j'ai ensuite été ATER, avant de participer à la coordination du projet Interreg IIIB eAtlasudoe.

⁷⁷² L'explosion d'AZF ne peut bien sûr pas tout expliquer à elle seule...

⁷⁷³ Rappelons alors les mots d'Elisée Reclus, pour lequel « *l'histoire n'est que la géographie dans le temps, comme la géographie n'est que l'histoire dans l'espace* ».

emplois selon les différents zonages utilisés – j’en ai également tiré certains bénéfiques directement réintroduits dans la thèse.

Par exemple – et comme c’était rappelé précédemment, une thèse soutenue ne serait-ce qu’un an plus tôt n’aurait pas permis d’exposer les mêmes résultats concernant le cas de Castres-Mazamet, puisque les véritables retombées du programme sont tout de même assez récentes. Et puis il est vrai que j’ai pu acquérir une connaissance certaine de ce terrain, en étant « Chargé de Projet » pendant presque un an au sein du Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion, pour le site de Castres. Ma modeste mission – consistant d’une part à faire le lien entre les équipes locales castraises et l’administration centrale d’Albi et, d’autre part, à porter un projet de Master Professionnel, sous la direction d’Emmanuel Eveno et en contact direct avec J.-L. Darréon, directeur du CUFR – m’amena par exemple à participer aux Comités syndicaux du Syndicat Mixte pour le Développement de l’Enseignement Supérieur dans le Sud du Tarn présidés par J. Limousy, président de la Communauté d’Agglomération de Castres-Mazamet, ancien Ministre.

Ainsi, même si certaines sources peuvent paraître disparates et si j’ai quelque peu « pris le temps » avant de proposer un mémoire à soutenir, il n’en demeure pas moins que je pense avoir répondu aux questions que je posais en préambule à cette recherche, l’enjeu étant donc d’analyser, sur différents territoires, d’une part comment les acteurs économiques se saisissent des TIC dans un but de développement local et, d’autre part, la façon dont se structure le secteur local des TIC afin de positionner au mieux le territoire dans ce domaine.

Pour répondre à ce double objectif, j’ai procédé selon une méthode logique consistant d’abord, dans un Chapitre Introductif, à poser le cadre de ma problématique et à introduire les notions importantes du travail à venir, en les expliquant dans leur rapport aux enjeux soulevés par le triptyque « Acteurs économiques – TIC – Territoire » que j’ai choisi de mettre au centre de mes réflexions.

Afin d’approfondir ces aspects théoriques, la Première Partie m’a tout d’abord permis de revenir sur la notion du territoire, espace complexe façonné par l’homme mais subissant aussi de multiples tiraillements ou resserrements, dus par exemple à la multiplication des échelles de gouvernance, aux effets de la proximité, à ceux de la métropolisation ou de la différenciation.

Mais le territoire constitue également le réceptacle de l’activité économique, dont l’organisation constitue parfois des systèmes complexes permettant à un secteur d’optimiser ses résultats afin de mieux se positionner ensuite à d’autres échelles, avec l’accompagnement (par exemple dans les cas des SPL et des Pôles de Compétitivité) des pouvoirs publics.

Dans ces contextes de systèmes productifs structurés, la place des TIC est montée en puissance, ces derniers temps, à tel point, d’ailleurs, que ces technologies se trouvent à l’origine de nouvelles formes d’aménagement du territoire. Dès lors, les acteurs publics s’en sont emparés (ou ont tenté de s’en emparer), à différentes échelles, dans un objectif évident d’aménagement du territoire et de développement local, donnant même naissance, par le biais

de certaines expérimentations plus approfondies, aux désormais fameux « territoires – ou villes – numériques ».

Logiquement, la Seconde Partie de ce travail a donc voulu vérifier ce qu'il en est véritablement, sur les territoires préalablement sélectionnés.

Dans le cadre du questionnement concernant la diffusion ou la concentration des activités économiques liées aux TIC, le premier Chapitre, une étude statistique autour des métropoles bordelaise, toulousaine et marseillaise a démontré, malgré des trajectoires et profils quelque peu différents, la toute puissance de la ville-centre, métropole établie ou en devenir.

Puis j'ai pu étudier, en France et au Canada, quelle était la place des TIC au sein d'une métropole (Toulouse, d'un côté, et Montréal de l'autre) et la manière dont s'en saisissaient les différents acteurs économiques dans un objectif de développement local. A une autre échelle, celle de la différenciation territoriale par les TIC et de la mise en place de projets plus transversaux, deux territoires numériques, celui de Castres-Mazamet (qui constitue le véritable cœur de ce travail), dans le Tarn, puis celui de Bromont, dans la grande périphérie de Montréal ont permis, eux aussi, de mettre en évidence l'intérêt des TIC pour de telles politiques de (re)dynamisation du territoire local. Et ceci semble d'autant plus se vérifier lorsque les politiques publiques mises en place s'inscrivent non pas en rupture avec la métropole voisine, mais dans une optique de complémentarité.

La dernière partie, plus courte mais reprenant les éléments essentiels (transversaux ou particuliers) des cas d'études réalisés, a permis de mettre en évidence plusieurs grands résultats que l'on peut reprendre rapidement ici.

Malgré les différentes trajectoires régionales, la métropole (au sens de ville-centrale) constitue le lieu de l'affirmation du dynamisme local, en terme de TIC. Effectivement, j'ai démontré que c'est au cœur du territoire politico-économique central que se concentre l'essentiel des emplois de ce domaine. De même, la localisation géographique de l'ensemble des acteurs de l'accompagnement et de médiation des TIC favorise très largement la métropole, qui est par ailleurs souvent mieux armée en terme de marketing territorial. Dès lors, face à cette métropole « assurancielle », il est difficile (mais certes pas impossible) à des pôles secondaires de se positionner en rupture ou en concurrence avec la métropole ; la solution consiste alors, quand l'hyperspécialisation n'est pas envisageable, à se positionner dans la complémentarité.

Le secteur des TIC, s'il fait encore peur à certains usagers ou même à certains élus peu adeptes de la technique, constitue l'une des thématiques au plus fort pouvoir rassembleur. Il est par exemple impressionnant de voir que l'Observatoire des TIC en Aquitaine a regroupé, pour la réalisation de sa version 2006, pas moins de 41 partenaires... Mais pour aller plus loin, certains de ces acteurs se démarquent parfois, soit que leur seule présence constitue une garantie du potentiel local (dans le cas des opérateurs de télécommunications), soit qu'ils aient été des leaders, dans le déploiement de ces programmes (c'est le cas de certaines « figures locales », par exemple à Bromont ou à Labège).

Autre point important, le déploiement des TIC, comme secteur économique ou programme transversal, sert bien souvent de symbole et d'opportunité, pour les acteurs locaux, afin de contribuer au renouvellement économique ou urbain. L'exemple de Castres-Mazamet est particulièrement démonstratif dans ce domaine : dans ce bassin à l'industrie traditionnelle en crise, les différents acteurs, profitant de synergies communes, ont véritablement joué la carte du développement local par les TIC pour essayer de redynamiser l'économie locale et tourner la page (en terme de marketing) du « bassin textile en crise ». A une autre échelle, les réalisations de la Cité du Multimédia, à Montréal, ou celles, à Marseille, des Docks ou de La Belle de Mai, ont véritablement contribué à modifier l'espace urbain, contribuant, grâce à leur réussite, de nouvelles centralités de la vie économique locale.

Mais dans les différents territoires étudiés, ressortent également deux éléments qui nécessitent l'attention de l'aménageur ou de l'observateur.

La question de l'évaluation, ainsi que celle du temps, sont tout aussi incontournables que difficiles ; si des grilles d'évaluation peuvent être envisagées, ce ne peut être sans donner au programme le temps de se révéler véritablement, sur son territoire. En effet, l'évaluation, exercice difficile, doit prendre en compte, dans de tels programmes de développement par les TIC, la question du temps, car ceux-ci, malgré la bonne volonté des porteurs de projets, ne se déploient pas instantanément et l'évaluation de leurs différents impacts doit en tenir compte.

Enfin, on peut donc s'interroger sur l'émergence d'une échelle pertinente – ou d'échelles pertinentes – en matière de gestion de projets de développement local par les TIC. Si le territoire politico-économique pertinent, prenant bien souvent la forme d'une intercommunalité, semble constituer l'échelle adéquate pour la maîtrise globale de tels projets, à l'échelle locale, la gouvernance peut cependant être réenvisagée afin de donner à chaque type d'acteur (Département, Région, Préfecture) le rôle lui revenant et correspondant à ses prérogatives essentielles.

Ces différents résultats démontrés, il serait intéressant de poursuivre mes études de ces territoires politico-économiques en les passant au prisme des enjeux liés aux TIC et en variant bien sûr les cas et leurs échelles.

Par ailleurs, dans le même temps que celui de la thèse, il est indéniable que j'ai acquis une expérience – dans les domaines de la réalisation de recherches et d'études, de la gestion et de l'animation des projets, de la collaboration ou de la négociation avec différents types de partenaires (qu'il s'agisse d'enseignants-chercheurs, de représentants de collectivités locales ou même de Ministères),⁷⁷⁴ – constituant une véritable chance, dans ce parcours de doctorant.

⁷⁷⁴ Nous n'évoquerons pas plus avant, ici, les enrichissantes expériences complémentaires, relatives à la création de sites Internet pour les laboratoires ou programmes de recherche, l'expertise acquise dans le domaine de l'organisation de séminaires et à la sélection du traiteur faisant la jalousie des laboratoires voisins, ou bien encore une certaine propension (malheureusement pas assez bien cachée) pour ce qui concerne la résolution de légers problèmes arrivant de temps en temps sur les quelques outils techniques nous entourant...

Bibliographie

Le but n'est pas ici de constituer une bibliographie exhaustive concernant les districts industriels, les effets de la proximité ou le rôle des TIC dans le développement territorial. Il s'agit plutôt de donner les références majeures (qu'il s'agisse d'ouvrages, d'articles de revues, de rapports ou d'articles de journaux) concernant les thématiques constituant l'épine dorsale de ce travail de recherche.

Cependant, notre objectif est, ici, double :

- il s'agit certes, d'une part, de recenser tous les textes qui ont été cités au cours de ce mémoire ;
- cette bibliographie est cependant, d'autre part, l'occasion de faire le point sur la littérature importante en rapport direct avec la problématique de ce travail. C'est pourquoi nous y incluons également les références citées dans les articles nous ayant aidé à écrire cette thèse, tout comme les ouvrages nous semblant indispensables en ce qui concerne les thématiques abordées.

La liste présentée ci-après peut dès lors paraître importante. Néanmoins, tous les ouvrages cités n'ont donc pas forcément été tous lus, ou lus en totalité : certains figurent ici afin de servir de ressource bibliographique pour la suite de nos travaux. Seuls les éléments précédés d'une astérisque sont cités dans le texte de ce mémoire.

Abdelmalki L., Courlet C. (1996) : *Les nouvelles logiques du développement*, Collection « Logiques Economiques », Paris : l'Harmattan, 415p.

***AEC** (2006) : *Diagnostic 2006 de la société de l'information en Aquitaine*, 50p.

Alberton S. (2000) : « NTIC et développement régional le cas du Canton du Tessin », *Développement régional, économie du savoir, nouvelles technologies de l'information et de la communication*, XXXVI^{ème} Colloque ASRDLF, Crans Montana.

***Alonso J-L., Mendez R.** (2000) : *Innovacion, pequena empresa y desarrollo local en Espana*, Civitas.

***Alvergne C., Taulelle F.** (2002) : *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, Paris : PUF, Major, 304p.

Amin A., Robins K. (1992) : « Systèmes locaux d'entreprises et externalités : un essai de typologie », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3/4, pp. 391-406.

Amin A., Robins K. (1992) : « Le retour des économies régionales ? La géographie mythique de l'accumulation flexible » in Benko G. et Lipietz A., (eds), *Les régions qui gagnent*, Paris : PUF,.

Artus P. (2002) : *La nouvelle économie*, Paris : La Découverte, coll. Repères, 124p.

***AUAT** (2006) : *Perspectives Villes*, n°34, avril, 4p.

***Auroux J.** (1998) : *Réforme des zonages et aménagement du territoire*, rapport au Premier ministre.

Aydalot P. (1986) : *Trajectoires technologiques et milieux innovateurs*, Paris : GREMI.

***Badie B.** (1995) : *La fin des territoires*, Paris : Fayard, 276p.

Bagnasco A., Sabel C. (1994) : *PME et développement économique en Europe*, Paris : La Découverte, 208p.

- Bailly A., Ferras R. et Pumain D.** (1995) : *Encyclopédie de Géographie*, 2ème édition, Paris : Economica, 1167p.
- Bakis H.** (1994) : «Territoires et télécommunications – Déplacement de l'axe de la problématique : de l'effet structurant aux potentialités d'interactions», *Netcom*, vol. VIII, n°2, pp. 367-400.
- Bakis H.** (1993) : *Les réseaux et leurs enjeux sociaux*, Que sais-je ? Paris : P.U.F., 128p.
- Bakis H.** (1992) : *Géographie des réseaux de communication et de télécommunications : bibliographie (1980-1992)*, *Netcom*, vol. 6, n° 2, pp. 309-395.
- ***Bakis H.** (1990) : *Communications et territoires*, Paris : La Documentation française, 404p.
- ***Bakis H., Bonnet N.** (2005) : « Districts numériques : le cas de Montpellier Méditerranée Technopole », Festival International de Géographie de Saint-Dié des Vosges, 30 septembre – 2 octobre.
- Bakis H., Bonnet N. et Veyret A.** (2000) : « Montpellier Méditerranée Technopole : le développement de Centres d'Appels Téléphoniques (Dell Computers et France Telecom Mobiles Services) », *Netcom*, vol. 14, n° 3-4, pp. 283-302
- Bakis H., Cadillo P.Y., Dubois G.** (1990) : « Hétérogénéité spatiale et coût des réseaux » ; in Bakis H. (coll.), *Communications et territoires*, Paris : La documentation française, 404p, pp.115-131.
- ***Bardy T.** (2004) : *Rencontre de la FING du 25 juin sur les « Réseaux hauts débits : les projets alternatifs des territoires »*.
- ***Bardy T.** (2001) : Conférence au Colloque d'Autrans, 10-12 janvier.
- ***Baril H.** (2003) : « L'angoisse envahit la Cité du Multimédia », *La Presse*, mercredi 28 mai.
- Barret Y.** (1999) : « Développement local et NTCI : Quel atout pour le développement durable ? ».
- ***Baud P., Bourgeat S. et Bras C.** (2003) : *Dictionnaire de géographie*, Paris : Hatier, Collection Initial, 3^e édition, 544p.
- ***Baudelle G.** (2005) : « Le territoire dépassé par les nouveaux réseaux ? » Conférence, Festival de géographie de Saint-Dié des Vosges.
- Baudiment-Goux F.** (2001) : *Quand les territoires pensent leurs futurs*, La Tour d'Aigues : éditions de l'aube, 161p.
- ***Bautzmann A.** (2001) : *Exogéographie politique des autoroutes de l'information – Globalisation de la communication et mutation du système monde*, Thèse de Doctorat, Université de Provence, 408p.
- ***Beaudoin J.-Y.** (2003) : « Bromont, ville branchée », Fiche de présentation du projet.
- Beauchard J.** (1999) : *La bataille du territoire*, Paris : L'Harmattan, 143p.
- ***Beccatini G.** (1995) : « Système local et marché global, le district industriel », in Ralle A. et Torre A., *Economie industrielle et économie spatiale*, ASRDLF, Paris : Economica, cité par Courlet C. (2001) : *Territoires et régions : les grands oubliés du développement économique*, Paris : L'Harmattan, 133p.
- Beccatini G.** (1992) : « Les districts industriels : milieu créatif », *Espaces et sociétés*, n° 66-67.
- Beccatini G.** (1992) : « Le district marshallien : une notion socio-économique », in Benko G. et Lipietz A, *Les régions qui gagnent, districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Economie en liberté, Paris : PUF, pp. 35-55.
- ***Beccatini G.** (1978) : « The development of Light Industry in Tuscany. An Interpretation », *Economic notes*, 7 (2-3).
- ***Beccatini G., Pyke F., Sengenbergerf W.** (Eds.) (1990) : *Industrial districts and inter-firm cooperation in Italy*, International Institute for Labour Studies, Geneva.

- Bellet M.** (1995) : « Evolution de la politique technologique et rôle de la proximité, repères sur le cas français », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 3 spécial « Proximité » pp. 579-602.
- ***Bellet M., Colletis G., Lung Y.** (Eds.) (1993) : « Economies de proximité : introduction », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3.
- Benko G.** (1998) : *La Science régionale*, Que sais-je, Paris : PUF, 126p.
- ***Benko G.** (1991) : *Géographie des technopôles*, Paris : Masson géographie, 224p.
- ***Benko G., Dunford M., Lipietz A.** (1996) : « Les districts industriels revisités », in Pecqueur B., *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris : l'Harmattan.
- Benko G., Courlet C.** (2000) : « Les classiques revisités : le district industriel d'Alfred Marshall », *Géographie, Economie, Société*, vol 2, n°1. pp. 123-148.
- Benko G., Dunford M., Heurley J.** (1997) : « Districts industriels, vingt ans de recherche », *Espaces et Sociétés*. n°88-89, pp. 305-327.
- Benko G., Lipietz A.** (Eds.) (2000) : *La richesse des régions : La nouvelle géographie socio-économique*, Paris : PUF, Economie en liberté.
- Benko G., Lipietz A.** (1995) : « De la régulation des espaces aux espaces de régulation », in Boyer R., Saillard Y. (Eds), *Théorie de la régulation – Etat des savoirs*, Paris : La Découverte, 569p.
- ***Benko G., Lipietz A.** (Eds.) (1992) : « Le nouveau débat régional », in Benko G., Lipietz A., *Les régions qui gagnent, districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Economie en liberté, Paris : PUF, 424p.
- Bernard P., Vicente J.** (2000) : « La diversité spatiale des modes de coopération », in Voisin et alii (Eds.), *La coopération industrielle*, Paris : Economica.
- Bertrand N.** (2001) : « Technologies d'information et de communication : quel rôle dans les dynamiques territoriales de développement ? », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 1. pp. 135-152.
- Bes M.P.** (1993) : « Du partage des informations au sein des systèmes locaux d'innovation », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3 spécial « Proximités ». pp. 565-578.
- Beslay C., Grossetti M., Taulelle F., Salles D., Guillaume R., Daynac M.** (1998) : *La construction des politiques locales, Reversions industrielles et systèmes locaux d'action publique*, collection logiques sociales, Paris : l'Harmattan, 224p.
- ***Besset J.-P.** (1998) : « Les villes se mettent à l'heure des nouvelles technologies de l'information », *Le Monde*, 8 décembre.
- Bianchi A., Kluzer S.** (1997) : *The Information Society and Regional Development in Europe*, Working Paper, n°27, Fair, Acts.
- ***Blanc C.** (2004) : *Pour un écosystème de la croissance, rapport au premier ministre*, Paris : La documentation française, 81p.
- ***Boulbes S.** (2000) : « Le haut débit castrais est un modèle », *La Dépêche du Midi*, 10 novembre.
- ***Boulbes S.** (2000) : « Plateforme numérique : comment ça marche ? », *La Dépêche du Midi*, 15 septembre.
- Bourdieu P.** (1980) : « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°31 pp. 2-3.
- Boyer R., Saillard Y.** (Eds.) (1995) : *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*. Paris : Edition La Découverte, 569p.
- Brousseau E., Rallet A.** (Eds.) (1999) : *Technologies de l'information, organisation et performances économiques*, Paris : Commissariat général du Plan.

- ***Brunet M.** (2006) : *Des parcs technologiques aux Pôles de Compétitivité. Le modèle français d'innovation technologique*, 40p.
- ***Brunet R.** (1990) : *Le territoire dans ses turbulences*, Montpellier : GIP Reclus, 223p.
- Brunet R., Ferras R. et Théry H.** (2001) : *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris : Reclus-La Documentation Française, 3^{ème} édition, 520p.
- Brusco S.** (1996) : «Confiance, capital social et développement local : le modèle italien», in OCDE, *Réseaux d'entreprises et développement local, compétitivité et coopération dans les SPL*.
- ***Cairncross F.** (2001) : *The death of distance 2.0, how the communications revolution will change our lives*, New-York : Texere Editor, 2^o Edition, 320p.
- ***Caisse des Dépôts et Consignations** (2004) : *Réponse à la consultation publique de l'Autorité de régulation des Télécommunications sur l'intervention des collectivités territoriales dans le domaine des télécommunications*, 38p.
- Camagni R.** (1999) : « La ville comme milieu : de l'application de l'approche GREMI à l'évolution urbaine », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, pp. 591-606.
- ***Carayon B.** (2003) : *Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale*, rapport au Premier ministre, Paris : La documentation française, 176p.
- Carluer F.** (1999) : « Trois cas archétypaux de polarisation spatio-productive : le district industriel, le milieu innovateur et la technopole », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3 pp. 567-590.
- Carluer F.** (1998) : « District industriel, milieu innovateur et technopole : quelles différences en termes de polarisation », *MATISSE, CRIFES*, Université de Paris 1, Panthéon Sorbonne, Centre National de la Recherche Scientifique, U.M.R. n° 8595.
- Carré D. Courlet C. Saget F.** (1998) : *Les systèmes locaux de production en France*, TECSA.
- ***Cartier M** (1998) : *Le multimédia, Multimédium*, novembre, 13p.
- ***Cassen B.** (2001) : « Le piège de la gouvernance », *Le Monde diplomatique*, Juin.
- Cassette B.** (2002) : *Le développement numérique des territoires*, Paris : La documentation française, 103p.
- Castells M.** (2002) : *La galaxie internet*, Paris : Fayard, 366p.
- ***Castells M.** (1997) : *Fin de millénaire*, Paris : Fayard, 492p.
- ***Castells M.** (1998) : *La société en réseaux, l'ère de l'information*, vol 1, Paris : Fayard, 613p.
- Cazals R.** (sd), (1992) : *Castres, Mazamet, La Montagne*, Toulouse : Privat, 280p.
- Cazals R.** (1983) : *Les révolutions industrielles à Mazamet, 1750-1900*, Paris : La Découverte Maspéro/Privat, 298p.
- ***Centres de Développement des Technologies de l'Information (CDTI)**, Fiche de présentation de la mesure fiscale, 9p.
- ***Chambault J.-L.** (2003) : « Agglomération de Castres-Mazamet : plateforme numérique et développement territorial », in *Recompositions Territoriales et TIC*, Cen@, 230p.
- Charrié J.-P.** (1995) : *Les activités industrielles en France*, Paris : Masson, 240p.
- ***Chaumerliac C.** (1998) : « Castres : site pilote pour les télécommunications », *La Dépêche du Midi*, 27 juillet.
- ***Checkland P., Holwell S.** (1998) : *Information, Systems and Information Systems : making sense of the field*, John Wiley & Sons Ltd, 259p.
- ***Chiabaut K.** (2002) : « Recomposition territoriale et TIC à Castres-Mazamet, France », *Networks and Communication Studies, NETCOM*, vol. 16, n°1-2.

- ***Choix concurrentiels** : Edition 2004, in *Technologies de l'information et des communications*, plaquette de présentation du secteur, Montréal International, 4p.
- Colletis G., Courlet C., Pecqueur B.** (1990) : « Les systèmes industriels localisés en Europe », Grenoble : IREPD Publications.
- ***Colletis G., Gilly J.P.** (1999) : « Construction territoriale et dynamiques économiques », in Mabileau A. (Dir.), *Entreprises et Territoires : le local et ses représentations*, Toulouse : PUM, collection Sciences de la Société, n°48.
- ***Colletis G., Gilly J.P. et alii.** (1999) : « Construction territoriale et dynamiques économiques », *Sciences de la société*, n°48 pp. 25-47.
- ***Colletis G., Gilly J.-P., Leroux I., Pecqueur B., Perrat J., Rychen F., Zimmermann J.-B.** (1999) : « Construction territoriale et dynamiques productives », Document de travail 99A12, GREQAM, 23p.
- Colletis G., Gilly J.P., Perat J., Rychen F., Zimmermann J.B.** (1999) : « Construction territoriale et dynamiques productives », *Sciences de la Société*, n°48, pp. 25-47.
- Colletis G., Pecqueur B.** (1995) : « Politiques technologiques locales et création de ressources spécifiques », in Rallet A., Torre A. (coord.), *Economie industrielle et économie spatiale*, Paris : Economica, pp. 445-463.
- Commissariat Général du Plan et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité** (1998) : *Performance économique et performance sociale en Europe, l'exemple des districts industriels*, Séminaire sur " Les nouvelles formes d'emplois et le contrat d'activité".
- ***Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet** (2003) : *Contrat d'agglomération*, 45p.
- ***Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet** (2003) : *Rapport d'activité*, 34p.
- ***Comparatel** (2004) : « IMS Networks, le FAI de Castres-Mazamet, en partenariat avec neuf telecom », 25 juin 2004.
- Conseil économique et social** (République française) (1982) : *Le devenir des industries du textile et de l'habillement*, Journal officiel.
- ***Conseil Régional** (2006) : « Nouveau départ pour l'innovation en Midi-Pyrénées », Site Internet, 9 juin.
- ***Cote G.** (2002) : *La revanche du territoire : l'évolution des politiques publiques québécoises en appui aux TIC depuis 1991*, Mémoire de Maîtrise es Sciences en Etudes urbaines, sous la dir. de D. Latouche, INRS-UCS, 122p.
- ***Coté G. et Latouche D.** (2003) : « Montréal dans l'espace techno-numérique nord-américain », *Mappemonde*, vol 70, n°2, p. 17-20.
- Courault B.** (2000) : « Districts Italiens et PME, Systèmes Français, Comparaison n'est pas raison », *La Lettre*, n°61, Centre d'Etudes de l'Emploi.
- ***Courlet C.** (2001) : *Territoires et régions : les grands oubliés du développement économique*, Paris : L'Harmattan, 133p.
- Courlet C.** (1996) : « Globalisation et frontière », *Sciences de la Société*, n°37, pp. 27-36.
- Courlet C.** (1994) : « Les systèmes productifs localisés, de quoi parle-t-on ? » in Courlet C., Soulage B. (Eds.), *Industries, territoires et politiques publiques*, Paris : l'Harmattan, pp. 13-32.
- Courlet C., Dimou M.** (1995) : « Les systèmes localisés de production : une approche de la dynamique longue » in Rallet A., Torre A. (Eds), *Economie Industrielle et économie spatiale*, ASRDLF, Paris : Economica, pp. 359-377.
- Courlet C., Pecqueur B.** (1991) : « Systèmes locaux d'entreprises et externalités : un essai de typologie », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3/4, pp. 391-406.

- Courlet C., Pecqueur B., Soulage B.** (1993) : « Industrie et dynamique des territoires », *Revue d'Economie Industrielle*, n°64, pp. 7-21.
- Crevoisier O.** (2001) : « L'approche par les milieux innovateurs : état des lieux et perspectives », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, pp. 135-166.
- ***Crevoisier O.** (1995) : « Proximité, territoire et développement économique, IRER, Neuchâtel.Suisse », *Dynamiques Industrielles, dynamiques territoriales*, Colloque International de l'Association de Science Régionale de Langue Française, L.E.R.E.P, Toulouse, n°30-31, 17p.
- Crozier M., Friedberg E.** (1977) : *L'acteur et le système*, Paris : Le Seuil, coll. " Points ", 445p.
- Cugnasse S., Testart A.** (2004) : « Les TIC : un enjeu majeur pour les collectivités territoriales, en ce début de XXI^e siècle » in Bonald F., Bonhoure N., Ganseman P. et Vaute O. (coord.), *Université d'été des doctorants en Géographie économique*, La Bama, pp. 51-80.
- Curien N.** (2000) : *L'économie des réseaux*, Paris : La Découverte, coll. Repères, 121p.
- ***Curien N., Muet P.-A.** (sous la dir.) (2004) : *La Société de l'information*, Conseil d'analyse économique, rapport n°47, Paris : La Documentation française, 310p.
- Dang Nguyen G.** (2001) : *L'entreprise numérique – 2003*, *Entreprises et hauts débits : le rôle des collectivités territoriales*, Rapport OTV/DIGITIP, Paris : Economica.
- Dang Nguyen G., Vicente J.** (2003) : « Réseaux métropolitains, dynamiques de localisation et de coordination : quelques scenarii », WP LEREPS/ENSTB.
- Dang Nguyen G., Vicente J.** (2001) : « Réseaux métropolitains, formes locales d'organisation et ancrage de l'activité économique », *Géographie, Economie, Société*, n°5, pp. 287-310.
- ***Datar** (2004) : *La France puissance industrielle : une nouvelle politique industrielle par les territoires*, Paris : La documentation française, 139p.
- ***Datar** (2003) : *40 ans d'Aménagement du Territoire*, Communiqué de presse (13 février).
- ***Datar** (2002) : *Le schéma des services collectifs de l'information*.
- ***Datar.** (2001) : *Réseaux d'entreprises et territoires, regards sur les systèmes productifs locaux, Annuaire des projets*, Paris : La Documentation française, pp. 63-81.
- Datar.** (1999) : *Les systèmes Productifs Locaux. Des modes spécifiques de développement économique territorial en France*, Actes du Colloque SPL, Toulouse Labège : Editel.
- Daynac M.** (1994) : « Le secteur textile dans le bassin de Castres-Mazamet », in Dupuy C., Gilly J.P. (dir.), *L'industrie de Midi-Pyrénées : entre tradition et modernité*, LEREP, Toulouse : Presses de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, pp. 151-207.
- Daynac M.** (1994) : « Tradition et adaptation dans un bassin de PMI : Castres-Mazamet », in Dupuy C. et Gilly J.P., *L'industrie de Midi-Pyrénées : entre tradition et modernité*, Toulouse : Presses de l'université des sciences sociales de Toulouse, pp. 185-207.
- Deschamps H.** (2001) : *Les TIC au service du développement local*, Mémoire de DEA sous la direction d'Isabelle Paillart, Université Grenoble 3.
- ***Demazière C.** (2002) : *TIC, politiques publiques et collectivités locales en France : quels sont les effets d'une décentralisation "clandestine" sur l'aménagement régional et le développement économique local*, 38p.
- Demazière Ch.** (2001) : *TIC, politiques et collectivités locales en France : quels sont les effets d'une décentralisation "Clandestine" sur l'aménagement régional et le développement économique local*, Université Tours.
- ***Desrochers P.** (2002) (dir) : « Les 'cités' : une politique efficace pour la nouvelle économie ? », *Cahier de recherche*, Institut économique de Montréal, 296p.

- ***Dicken P., Lloyd P.E.** (1990) : *Location in Space. Theoretical Perspectives in Economic Geography*, New York : Harper Collins, 3^{ème} ed.
- ***DiGITIP** (2004) : *Régions et technologies clés - Quelles stratégies ?* Paris : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie [en ligne] disponible sur <http://www.industrie.gouv.fr/biblioth/docu/regettech.htm>.
- ***Di Méo G.** (1999) : « Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales », *Cahiers de Géographie du Québec* - Volume 43, n°118.
- ***Di Méo G.** (1998) : *Géographie sociale et territoires*, Paris : Nathan, 317p.
- ***Di Méo G.** (1989) : « La ville européenne : mutations des fonctions et recomposition des structures », *Mappemonde*.
- ***Domage E.** (2005) : « Castres-Mazamet possède un recul sur expérience unique en France », *e-téléport news*, n°3, octobre.
- Dosi G.** (1982) : « Technological Paradigms and Technological Trajectories : A suggested Interpretation of the Determinants and Directions of Technological Change », *Research Policy*, vol 11, pp. 147-162.
- Dosi G., Freeman C., Nelson R., Silverberg G., Soete L.** (Eds.) (1988) : *Technological Change and Economic Theory*, New York & London : Frances Pinter Publishers, 646p.
- Drire DTH., Jean-Michel Boulesteix** (1998) : *Projet SPL Tarn-Ariège*, document de travail.
- ***Dumais M.** (2005) : « Technologie : Montréal, la capitale du jeu électronique ? », *Le Devoir*, mercredi 7 février.
- ***Dumont J.** (2002) : « Les CNE : des coquilles vides sauf à Saint-Hyacinthe », *Le Courrier*, Edition du 25 décembre.
- ***Dupuis B.** (1998) : *Gestion de la ressource humaine dans le secteur du décolletage de la moyenne vallée de l'Arve*, séminaire « Performance économique et performance sociale en Europe : l'exemple des districts industriels », Paris, 6 et 7 avril.
- ***Dupuy C., Burmeister A.** (Eds.) (2003) : *Entreprises et territoires : les nouveaux enjeux de la proximité*, Paris : La Documentation Française.
- Dupuy C., Gilly J.P.** (Ed.) (1997) : *Midi-Pyrénées : dynamisme industriel et renouveau rural*, Paris : Les études de la Documentation française, 154p.
- Dupuy C., Gilly J.P.** (1995) : « Les stratégies territoriales des grands groupes industriels », in Rallet A., Torre A., *Economie industrielle et économie spatiale*, Paris : Economica, pp. 129-146.
- Dupuy G.** (2005) : « Réseaux et Aménagement : nouvelles approches, nouveaux outils » ; *Festival International de Géographie de Saint-Dié des Vosges*, 30 septembre – 2 octobre.
- ***Dupuy G.** (2003) : « Reykjavik à l'heure d'Internet : une métropole mondiale en miniature ? », *Mappemonde*, vol. 70, n°2. pp.31-34.
- Dupuy G.** (2002) : *Internet : géographie d'un réseau*, Paris : Ellipses, 160p.
- Dupuy G.** (1993) : « Géographie et économie des réseaux » ; *L'espace géographique*, tome XXII, n°3 pp. 193-209.
- ***Dupuy G.** (1991) : *L'urbanisme des réseaux, théories et méthodes*, Paris : Armand Colin, 198p.
- ***ENST Bretagne** (2002) : « TIC et réorganisation spatiale des activités économiques », 19p.
- ***E-téléport news** (2003) : n°1, août.

- Eveno E., Weissberg E.** (2000) : « Les données spatiales de la nouvelle économie ou société de l'information » in Mattei M.-F., Pumain D. (dir.), *Données Urbaines*, Paris : Anthropos, pp. 273-290 (coll. Villes)
- ***Eveno E.** (1999) : « Le développement local n'existe pas, nous l'avons rencontré », Les mirages du cyberspace, *Pouvoirs Locaux*, n°41, juin.
- ***Eveno E.** (1998) : « Parthenay, modèle français et européen de ville numérisée », in Lefebvre A. et Tremblay G. (dir.) : *Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales*, Presses de l'Université du Québec et Presses Universitaires du Mirail, 345p.
- Eveno E.** (1997) : *Les pouvoirs urbains face aux technologies d'information et de communication*, Paris : PUF, QSJ n°3156
- Eveno E., Jaëcklé L.** (1997) : *Parthenay, modèle de ville numérisée*, Rapport MIND.
- ***Eveno E., Puel G.** (2003) : « Villes et nouvelle économie », *Mappemonde*, Vol. 70, n°2, pp. 1-6.
- Fache J.** (2002) : *Les territoires de la haute technologie : éléments de géographie*, Les PUR (Presses Universitaires de Rennes, Coll. DIDACT géographie, 157p.
- Fache J.** (1999) : « La définition des industries de haute technologie », *Méditerranée*, tome 92, pp. 41-48.
- Filippi M.** (1996) : « Les systèmes localisés de production et d'innovation : une approche en terme de réseaux », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°4, pp. 727-742.
- ***Fing.** (2001) : « Castres-Mazamet et les NTIC : 12 ans d'histoire ».
- Fischer A.** (1994) : *Industrie et espace géographique*, Paris : Masson, 139p.
- Flichy P.** (2001) : *L'imaginaire d'internet*, Paris : La Découverte, 273p.
- Flichy P.** (1995) : *L'innovation technique, récents développements en sciences sociales, vers une nouvelle théorie de l'innovation*, Paris : La Découverte, Coll. Sciences et Société, 51p.
- ***Florida R.** (2005) : *The Flight Of The Creative Class : The New Global Competition for Talent*, New York : Harper Business, 326p.
- ***Florida R.** (2002) : *The Rise of the Creative Class : And How It's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life*, Perseus Books Group, 416p.
- ***Florida R.** (2002) : « A l'ère de la créativité », *La Presse*, 30 avril.
- Florida R.** (2000) : « La destruction créatrice à l'échelle régionale : l'organisation de la production, la mondialisation et les transformations économiques du Midwest », in Benko G., Lipietz A. (Eds.), *La richesse des régions : la nouvelle géographie socio-économique*, Paris : PUF, pp. 359-390.
- ***Florida R.** (2001) : *The Geography of Bohemia*, Document de travail, Carnegie Mellon University.
- Florida R.** (1995) : « Toward the learning Region », *Futures*, vol. 27, n°5, pp. 27-536.
- ***Florida R., Tinagli I.** (2004) : *Europe in the creative age*, Carnegie Mellon – Software Industry Center, 48p.
- ***Forget D.** (2005) : « Et la ville gagnante est... », *Le Journal de l'Université de Québec à Montréal*. Volume XXXII n°5, 12p.
- ***Fournier N.** (1998) : « Médiacastres. Un projet social à Médiacastres », pp. 239-255, in Lefebvre A. & Tremblay G., *Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales*, PUQ & PUM, 347p.
- ***Fraïsse J.-P.**, in Guilbert J.-M. (2004) : « DPI : le tout numérique est créateur d'emploi », *La Dépêche du Midi*, 26 mai.

- Frere S., Malfettes L.** (1996) : *Le bassin de Castres-Mazamet : d'une situation traditionnelle en déclin à un espace plus cohérent et dynamique*, Maîtrise de géographie-aménagement, UTM, 229p.
- ***Fukuyama F.** (1994) : *La fin de l'Histoire et le dernier des hommes*, Paris : Flammarion.
- ***Fumaroli S.** (2001) : « Internet s'invite dans les municipales », *Le Nouvel Hebdo*, 5 mars 2001.
- Gaffard J.L.** (1990) : *Economie industrielle et de l'innovation*, Paris : Dalloz, 482p.
- Ganne B.** (1996) : « PME, districts et nouvelles territorialités », in Consentino F., Pyke F., Sengenberger W., *Local and Regional Response to Global Pressure : The Case of Italy and its Industrial Districts*, Geneva : International Institute for Labour Studies, BIT.
- Ganne B.** (1992) : « Place et évolution des systèmes industriels locaux en France : économie politique d'une transformation », in Benko et Lipietz, (Eds), *Les Régions qui gagnent*, Paris : PUF, pp. 315-345.
- ***Ganne B.** (1983) : *Gens du cuir, gens du papier : transformations d'Annonay depuis les années 20*. Lyon : Ed. du CNRS, 226p.
- ***Garnier J., Zimmermann J.-B.** (2004) : « L'aire métropolitaine marseillaise et les territoires de l'industrie », *Document de travail*
- Gau P., Nardi N.** (1986) : *Le bassin d'emploi de Castres-Mazamet, évolution économique et urbanisation*, Thèse de Doctorat Urbanisme – Aménagement, CIEU, UTM, 278p.
- ***Gaudin J.P.** (2002) : *Pourquoi la gouvernance ?* Paris : Presses de Sciences Po, 137p.
- Gensollen** (1999) : « La création de valeur sur Internet », *Réseaux*, n°17, pp. 15-76.
- Gilly J.P.** (1987) : « Innovation et territoire : pour une approche méso-économique des technopoles », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°5, pp. 785-795.
- Gilly J.P.** (2000) : « Les technologies de l'information et de la communication, Des effets favorables sur l'emploi : 5,3% de la valeur de la production et 2,9% de la population active », *le 4-pages*, n°133, Sessi.
- Gilly J.P., Grossetti M.** (1993) : « Organisation, individus et Territoires, le cas des systèmes locaux d'innovation », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3 spécial « Proximités », pp. 449-468.
- ***Gilly J.P., Lung Y.** (2004) : « Proximités, secteurs et territoires », LEREPS-GRES Université des Sciences Sociales Toulouse 1, IFRéDE-GRES Université Montesquieu-Bordeaux IV, Communication présentée aux Quatrièmes journées de la proximité organisées par l'IDEP, le LEST, le GREQAM et le groupe "Dynamiques de proximité", Marseille.
- ***Gilly J.P., Perrat J.** (2003) : « La dynamique institutionnelle des territoires entre gouvernance locale et régulation globale », *Cahiers du GRES*, 2003-05, 15p.
- ***Gilly J.P., Perrat J.** (2002) : « Développement local et coopération décentralisée. Entre gouvernance locale et régulation globale », Colloque *Économie Méditerranée Monde Arabe*, GDRI EMMA, IRMC, ESSEC Tunis, FSEG Sfax, Sousse, 20-21 septembre 2002.
- ***Gilly J.P., Torre A.** (Eds.) (2000) : *Dynamiques de proximité*, Paris : L'Harmattan, Coll. Emploi, Industrie et Territoire, 301p.
- ***Gollain V., Morel J.** (2002) : *Le multimédia et l'Internet en Ile de France : Entreprises et Territoires*, IAURIF, 2002, 112p.
- Gounelle A.** (2000) : *Système socioéconomique local et territoire dans le bassin mazamétain*, Maîtrise de Géographie – Aménagement, UTM, 202p.
- ***Gouvernement du Québec** (2005) : « Le ministre Henri-François Gauthier annonce une aide financière de 150 000 \$ à l'organisme Bromont, collectivité ingénieuse », Communiqué, 6 juin.

- Gravier J.F.** (1971) : *Economie et organisation régionales*, Paris : Masson.
- Grefte X.** (2002) : *Le développement local*, Paris : Editions de l'aube, 199p.
- ***Gremi** (1993) : *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional*, Neuchâtel : EDES, 376p.
- ***Gremi.** (1986) : *Milieux innovateurs en Europe*, Paris.
- Gremi.** (1986) : *Technologies nouvelles et développement régional*, ASRDLF-CEEE, Paris.
- ***Grossrichard F.** (2005) : « Une décentralisation économique sous la surveillance de l'Etat », *Le Monde*, 9 février 2005.
- ***Grossetti M.** (2001) : « Les effets de proximité spatiale dans les relations entre organisations : une question d'encastrement », *Espaces & Sociétés*, n°101-102.
- ***Grossetti M.** (1998) : « La proximité en sociologie: une réflexion à partir des systèmes locaux d'innovation », in Bellet M., Kirat T. & Largeron Ch. (dir.), *Approche multiforme de la proximité*, Paris : Hermès.
- Grossetti M.** (1997) : « Communication électronique et réseaux sociaux », *Flux*, n°29.
- Grossetti M., Colletis G.** (1998) : « La dimension territoriale des relations contractuelles CNRS-entreprises », in Quéré M., *Les technologies en Europe : Enjeux et atouts de la diversité*, Association France Technopoles pp. 27-51.
- ***Grossetti M., Mounier-Kuhn P.-E.** (1995) : « Les débuts de l'informatique dans les universités - Un moment de la différenciation des pôles scientifiques français », *Revue Française de Sociologie*, XXXVI, n°2, pp. 295-324
- Guigou J.-L.** (2001) : « Les territoires-entreprises », in DATAR, *Réseaux d'entreprises et territoires*, Paris : La Documentation française.
- ***Guilbert J.-M.** (2005) : « Le Causse comptera 500 emplois en 2007 », *La Dépêche du Midi*, 6 juillet.
- ***Guilbert J.-M.** (2002) : « Le Causse décolle avec Cap Gémini », *La Dépêche du Midi*, 11 septembre.
- ***Guilbert J.-M.** (1999) : « Premières connexions sur le réseau haut débit : la fibre chez Pierre Fabre », *La Dépêche du Midi*, 12 mars.
- Guillaume M.** (Eds.) (1997) : *Où vont les autoroutes de l'information?* Paris : Descartes & Cie, 190p.
- Guillaume R.** (dir.) (2005) : *Globalisation, Systèmes productifs et Dynamiques territoriales*, L'Harmattan, 327p.
- Guillaume R.** (1994) : *Acteurs et enjeux de la reconversion d'un foyer d'industrialisation ancienne, le bassin d'Aubin Decazeville*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse le Mirail.
- Guillaume R., Zuliani J.M.** (1999) : « Du bassin houiller de Decazeville à la Mécanic Vallée », *Sciences de la Société*, n°48 pp. 157-176.
- Habermas J.** (1973) : *La technique et la science comme "idéologie"*, Paris : Gallimard, 211p.
- ***Halazy C.** (2001) : « Castres reste pionnière malgré les difficultés », *Le Monde*, 19 septembre.
- Hall E.T.** (1971) : *La dimension cachée*, Paris : Le Seuil, 254p.
- ***Hebert C.** (1999) : « Bromont candidate au concours "Collectivités ingénieuses" », *Le Guide*, 14 août.
- ***Hecquet V. et Lainé F.** (1999) : « Structures industrielles locales et formes d'organisation économique », *Economie et statistique*, n°326-327.
- ***Hervé M.** (1997) : « Nouvelles technologies de l'information et démocratie : les expériences menées à Parthenay », *Transversales, Science et Culture*, n°46, juillet-août.

- Holz J-M., Houssel J-P., Manteau J.** (2001) : *L'industrie dans la nouvelle économie mondiale*, Paris : PUF, 450p.
- Houssel J-P.** (1995) : « Districts industriels et milieux intermédiaires », *Revue de géographie de Lyon*, n°1, pp. 7-10.
- Hsaini A.** (2000) : « Le dépassement des économies d'agglomération comme seules sources explicatives de l'efficacité des systèmes de production territorialisés », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°2 pp. 215-242.
- Idate.** (2004) : « Compétitivité du secteur des TIC en France », Montpellier, Rexecode ; à l'attention de la DIGITIP, 30049/02/DP/RF.
- *Industries et Territoires** (2001) : « Castres Mazamet, villes numériques », n°2793, 20 septembre.
- Ingallina P.** (2001) : *Le projet urbain*, Paris : PUF, 125p.
- *Insee** (2006) : *Tableaux économiques de Midi-Pyrénées*
- *Insee** (2004) : *La recherche en Midi-Pyrénées*, septembre.
- *Insee** (2002) : *Les changements dans la NAF et la CPF en 2003 : structures, frontières, définitions*, Document de travail, 14p.
- *Insee Midi-Pyrénées** (2001) : « Projections de population à l'horizon 2030 », *Les Dossiers de l'INSEE*, n°107, novembre, 84p.
- *Midi-Pyrénées Expansion : Les Technologies logicielles en Midi-Pyrénées**, Plaquette de présentation sectorielle.
- Jalabert G., Thouzellier Ch.** (1990) : *Villes et technopoles, nouvelle urbanisation, nouvelle industrialisation*, Toulouse : P.U.M., 506p.
- *Jambes J.P.** (2001) : *Territoires apprenants*, Paris : L'Harmattan, 249p.
- *J.O** n° 90 du 17 avril 2002 page 6763, NOR: MENS0200792D.
- *J.O** du 24 avril 2002 page 7365.
- *Julia J.-L.** (2001) : *Les nouvelles technologies de l'information et de la communication en Midi-Pyrénées*, INSEE Midi-Pyrénées Publications, Collection 6 Pages, n°46.
- *Julia J.-Th.** (2003) : « Démocratie cherche électronique... Vers une plateforme numérique à Castres-Mazamet », *Sciences de la Société*, n°60.
- Karsenti G.** (1999) : *La fin du paradoxe de l'informatique*, Paris : Editions d'organisation, 240p.
- Kechidi M.** (1998) : « Coordination inter-entreprises et relations de sous-traitance : le cas d'Aérospatiale », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, pp. 99-120.
- *Keighley G.** (2005) : « Massively Multinational Player », *Business 2.0 Magazine*, 1^{er} septembre 2005.
- *Kherdjemil B.** (1999) : « Territoires, mondialisation et redéveloppement », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°2, pp. 267-294.
- Kirat T.** (1993) : « Innovation technologique et apprentissage institutionnel : institutions et proximité dans la dynamique des systèmes d'innovation territorialisés », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3 spécial « Proximités », pp. 547-564.
- *Kirat Th., Lung Y.** (1995) : « Innovations et proximités : le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage », in Lazaric et N. et Monnier J.M. (coord.), *Coordination économique et apprentissage des firmes*, Paris : Economica.
- *Kooiman J.** (1993) : « Findings, Speculations and Recommendations », in Kooiman J. (dir), *Modern Governance*, London : Sage.

- Koslowski S., Tamarit I.** (1995) : *Le district industriel : illusion ou réalité en Midi-Pyrénées*, Université des Sciences sociales de Toulouse, Maîtrise ès Sciences économiques.
- ***Kotkin J.** (2000) : *The new geography : how the digital revolution is reshaping the American landscape*, New York : Random House, 243p.
- Krugman P.** (1995) : « Rendements croissants et géographie économique », in Rallet A., Torre A. (Eds.) *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica.
- ***La Documentation photographique** : « Le sud-ouest : les atouts du retard », n°6022, avril 1976.
- ***Laborie J.-P.** (2006) : « Midi-Pyrénées : du déséquilibre régional à la région métropole », Conférence de présentation du territoire régional, Troisième Séminaire Méthodologique du Programme Interreg IIIB Sudoe eAtlasudoe, Maison de la Recherche de l'Université de Toulouse II le Mirail, 18 mai.
- ***Lacoste Y.** (2000) : Conférence pour le Prix Vautrin Lud, Festival de Géographie de Saint-Dié des Vosges.
- ***Lacour C.** (1996) : « La tectonique des territoires : d'une métaphore à une théorisation », in Pecqueur B. (Ed.) *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris : l'Harmattan, 246p.
- Lacour C.** (1985) : « Espace et Développement : des enjeux théoriques nouveaux face aux contradictions des sociétés contemporaines », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°5, pp. 837-848.
- ***Laffitte P.** (1988) : *Technopôles*, Paris : DATAR.
- Laine F.** (1999) : « Agglomérations spécialisées d'établissements et systèmes localisés de production : une approche statistique », *Note INSEE*.
- ***Landry C.** (2000) : *The Creative City. A Toolkit for Urban Innovators*, London : Earthscans Publication, 240p.
- ***Lang R.** (à paraître) : « The Sociology of the Creative Class », in Tremblay D.-G. et Tremblay R., « La compétitivité urbaine à l'ère de la nouvelle économie », Presses de l'Université du Québec.
- * **Lareng L.** (2005) : lors des « Rencontres de l'univers Santé & Social », Institut Pasteur, 23 et 24 juin 2005
- ***Lecaudey M.** (2006) : « Une porte numérique pour la rentrée en fac », *La Dépêche du Midi*, 2 février.
- ***Lefebvre A., Tremblay G.** (1998) : *Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales*, Presses Universitaires du Mirail et Presses de l'Université du Québec, 347p.
- Lethiais V.** : « TIC et réorganisation spatiale des activités économiques : Développements théoriques et application aux services de santé », Rapport scientifique, ENST-Bretagne, 18p.
- Lethiais V., Rallet A., Vicente J.** (2003) : « TIC et réorganisation spatiale des activités économiques », *Géographie, Economie, Société*, n°5, pp. 275-285.
- Le Guel F., Pénard T., Suire R.** (2003) : « La fracture numérique : mais de quelle(s) fracture(s) parle-t-on ? », CREREG UMR CNRS 6585, Université de Rennes 1, MARSOIN.
- ***Lévy J.** (2000) : « Après la tempête : territoires contre réseaux ? », *Le Monde*, 11 janvier.
- Lévy P.** (1997) : *Cyberculture*, Paris : Odile Jacob, 313p.
- ***Levy J.** (1993) : « Les nouvelles tendances de la géographie », *revue Sciences Humaines*, n°25, février.
- Lipietz A., Leborgne D.** (1992) : « Flexibilité offensive, flexibilité défensive : deux stratégies sociales dans la production des nouveaux espaces économiques », in Benko G. & Lipietz A.(dir), *Les régions qui gagnent, districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris : PUF, Economie en liberté, pp. 347-377.

- Llopart M.** (1998) : *Castres-Mazamet, un bassin d'emploi en difficulté. Chômage, acteurs locaux et politique locale de l'emploi*, Maîtrise de Géographie, UTM, 221p.
- ***Longhi C., Quere M.** (1991) : « Systèmes de production et d'innovation et dynamique des territoires », *Revue économique*, vol. 44, n°4, pp. 713-724.
- ***Longuépée J.** (2004) : « Dynamiques territoriales et gestion des inondations : une approche en termes de "proximité" », in *Actes de la Journée d'Etude "Les territoires de l'eau"*, Université d'Artois, Arras, 26 mars 2004.
- ***Lösch A.** (1954) : *The Economics of Location*, New Haven : Yale University Press.
- Lung Y., Perrat J., Rallet A., Torre A.** (1997) : « Organisation spatiale et coordination des activités d'innovation des entreprises », *Rapport final au Commissariat Général du Plan*, 155p.
- Mabileau A.** (Dir.) (1999) : *Entreprises et Territoires : le local et ses représentations*, Toulouse : PUM coll. Sciences de la Société, n°48. pages ?
- ***Mac Luhan M.** (1964) : *Pour comprendre les médias*, Paris : Seuil, 404p.
- ***MacLuhan M.** (1962) : *The Gutenberg galaxy : the making of typographic man*, University of Toronto Press, 293p.
- ***MAE, MATE** (2002) : *Sommet mondial sur le développement durable – Dossier d'information*, fiche 10.
- Maillat D.** (1998) : « Organisations productives territorialisées et milieux innovateurs », in Loinger G., Némery J.C., *Recomposition et développement des territoires, Enjeux économiques, processus, acteurs*, Paris : l'Harmattan.
- ***Maillat D.** (1996) : *Du district industriel au milieu innovateur : contribution à une analyse des organisations productives territorialisées*, Working paper, n°9606, Institut de recherches économiques et régionales, Université de Neuchâtel.
- ***Maillat D.** (1996) : *Milieux innovateurs et nouvelles générations de politiques régionales*, Université de Neuchâtel, IRER, Working Paper n°9604.
- ***Maillat D.** (1995) : « Milieux innovateurs et dynamique territoriale », in Rallet A., Torre A. (Eds.), *Economie industrielle et économie spatiale*, Paris : Economica, pp. 211-232.
- Maillat D.** (1992) : « Milieux et dynamique territoriale de l'innovation », *Revue canadienne des sciences régionales*, n°15 (2), pp. 199-218.
- Maillat D., Crevoisier O., Lecoq B.** (1991) : « Réseau d'innovation et dynamique territoriale : le cas de l'arc jurassien », in Maillat D., Quevit M., Senn L., *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional*, GREMI, EDES, Neuchâtel
- Mairesse J.** (2003) : « Y a-t-il encore un paradoxe de la productivité ? », in Ben Youssef M. et alii, (Eds.), *La nouvelle économie en perspective*, Paris : Economica.
- ***Malvy M.** (2002-2006) : « Midi-Pyrénées vers une société de l'information équitable », Document de synthèse, PARISI.
- ***Mamou Y.** (2005) : « Pierre Fabre va ouvrir le capital de son laboratoire aux salariés », *Le Monde*, 17 juin.
- ***Mandard S.** (2001) : « La cité numérique, ville chimérique ? », *Le Monde*, 6 juin.
- ***Mandard S.** (2000) : « Le nouvel eldorado politique », *Le Monde Interactif*, Edition du 29 novembre.
- ***Manzagol C.** (1993) : « La localisation des activités spécifiques », in Bailly A., Ferras R., Pumain (Ed.), *Encyclopédie de la géographie*, Paris : Economica, 2^e éd., pp. 471-496.
- ***Marshall A.** (1898) : *Principles of Economics*, traduction française de la quatrième édition, 1971, Librairie du Droit et de Jurisprudence, Gordon et Breach, Paris.

- Martinelli F., Schoenberger E.** (1992) : « Les oligopoles se portent bien, merci ! Eléments de réflexion sur l'accumulation flexible », in Benko G., Lipietz A. (Eds), *Les régions qui gagnent, districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris : PUF, Economie en liberté, pp. 163-188.
- Mas A.S., Mas C.** (1995) : *L'industrie textile sud-tarnaise : évolution et adaptation d'un système aux contraintes locales et extérieures*, Maîtrise de géographie -aménagement, UTM, CIEU, 180p.
- ***Mateo P.** (2005) : « AESE décroche le label mondial », *Le Point*, n°1724, 29 septembre.
- Mattelart A.** (2005) : *La mondialisation de la communication*, Paris : PUF, 127p.
- Mattelart A.** (2001) : *Histoire de la société de l'information*, Paris : La Découverte, 124p.
- ***May N.** (2005) : *Districts et métropolisation : réflexions à partir de deux figures spatiales des réorganisations productives*, LATTES-ENPC, Marne la Vallée.
- May N., Veltz P., Landrieu J., Spector T.** (dir) (1998) : *La ville éclatée*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 351p.
- ***Mediacastres** (1996) : *Plateforme Numérique de Castres-Mazamet/2000*, Dossier de labellisation "Autoroutes de l'Information", Ministère de l'Industrie, des Postes et Télécommunications, 53p.
- ***Menanteau J.** (1998) : « La France veut acclimater les districts industriels à l'italienne », *Le Monde*.
- ***Mendez R.** (2004) : séminaire « Innovation et villes moyennes », CIRUS-CIEU, UTM.
- ***MENESR** (2005) : *Atlas régional : les effectifs d'étudiants en 2004-2005*, 194p.
- ***Mérenne-Schoumaker B.** (2002) : « La localisation des industries : enjeux et dynamiques », Les PUR (Presses Universitaires Rennes), coll. DIDACT géographie, 243p.
- Merlin P.** (2002) : *L'urbanisme*, Paris : PUF, 5^e édition, 127p.
- ***MID e-news** (2004) : « La Mêlée : c'est quoi ? », *La lettre des TIC en Midi-Pyrénées*, 13 février.
- ***MID e-news** (2004) : « La FREMP a créé une place de marché multimédia unique en Midi-Pyrénées », *La lettre des TIC en Midi-Pyrénées*, 12 avril.
- ***Midi-Pyrénées Expansion** (2006) : *Chiffres clés 2006 Midi-Pyrénées*, 16p.
- ***Midi-Pyrénées Expansion** (2003) : *Les Technologies de l'Information et de la Communication en Midi-Pyrénées*, Conseil Régional Midi-Pyrénées, 6p.
- Miège B.** (1997) : *La société conquise par la communication*, Presses universitaires de Grenoble, 216p.
- Miège B.** (1995) : *La pensée communicationnelle*, Presses universitaires de Grenoble, 120p.
- ***Misa T., Brey P. et Feenberg A.** (2003) : *Modernity and Technology*, MIT press, 421p.
- ***Mission de développement Economique Régional** (2004) : *Technologies de l'image en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, mai, 22p.
- Moati P.** (2002) : *L'entreprise du XXI^{ème} siècle*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 230p.
- ***Molénat J.** (2004) : « L'empire FABRE – L'empire de l'influence », *L'Express*, 19 janvier.
- Monod J. et de Castelbajac P.** (2002) : *L'aménagement du territoire*, PUF, 127p.
- ***Montréal International** (2006) : *Indicateurs de haute technologie et d'innovation du Montréal métropolitain*, 52p.
- Morin R., Lemieux A.** (1999) : « Développement local et ancrage territorial des entreprises dans les quartiers d'une ville-centre », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°5.
- ***Mucchielli J.L., Saucier P.** (1993) : « Alliances stratégiques : modèles et nouveaux comportements de coopération, une application aux stratégies des firmes japonaises », Colloque GRECO EFIQ,

- 1992, in Mucchielli J.L. & Célimène F. (Eds.), *Mondialisation et régionalisation, un défi pour l'Europe*, Paris : Economica.
- Mucchielli A.** (1995) : *Les sciences de l'information et de la communication*, Paris : Hachette supérieur, 159p.
- Muller A.** (2001) : *La net économie*, Paris : PUF, 127p.
- Myrdal G.** (1957) : *Economic theory and underdeveloped regions*, Londres : Duckworth.
- *Negroponte N.** (1995) : *L'Homme numérique*, Paris : Robert Laffont, 291p.
- Nguyen G., Dang., Vicente J.** (2002) : « Réseaux métropolitains, coordination et ancrage de l'activité économique », *Papier de recherche*.
- *Nieto M., Pérez W.** (2000) : « The development of theories from the analysis of the organisation: case studies by the patterns of behaviour », *Management Decision*, vol. 38, n°10, pp. 723-733.
- *Noli M.** (2003) : « Castres – Infrastructures : Il faut dé-sen-castrer », *Le Point*, n°1617, 12 septembre 2003.
- *Noli M.** (2003) : « Vous avez dit câblé ? », *Le Point*, n°1617, 12 septembre 2003.
- *O'Brien R.** (1992) : *Global financial integration : the end of geography*, Council on Foreign Relations Press, New York, 120p.
- Observatoire des télécommunications dans la ville** (2002) : *Le déploiement des réseaux haut débit : les stratégies territoriales*, Paris.
- *OCDE** (2004) : *Perspectives 2004 de la science, de la technologie et de l'industrie*.
- OCDE.** (2000) : « Impact direct des nouvelles technologies sur la croissance économique », INSEE, France, Direction des statistiques, Réunion de l'OCDE d'experts en comptabilité générale, Paris, n°94042, STD/NA.
- OCDE., DATAR.** (2001) : *Actes du congrès mondial des systèmes productifs locaux, Des territoires et leurs réseaux d'entreprises ouverts sur le monde*, Paris.
- *Offner J.M.** (2005) : *Les Opérateurs de réseaux : Nouveaux maîtres des territoires*, Festival International de Géographie St Dié des Vosges, 30 septembre – 2 octobre.
- Offner J.M.** (1993) : « Les effets structurants du transport, mythes politiques, mystification technique », *L'Espace Géographique*, n°3, pp. 233-242.
- *Osmont A.** : « La "gouvernance" : concept mou, politique ferme », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°80-81.
- *OST** (2004) : *Indicateurs de sciences et de technologies*, Paris : Economica, 575p.
- Pailliant I.** (2002) : « Communication, stratégies territoriales et pratiques locales », Colloque 2001 Bagues : *Globalisme et Pluralisme*, GRICIS, 80-81.
- *Paré I.** (1993) : « Montréal, Capitale de la pauvreté », *Le Devoir*, 14 avril.
- *PARSI** (?) : *Région Midi-Pyrénées, Document de synthèse*, 8p.
- Passeron H., Perthuis C., Marti R.** (1999) : « Technologies de l'information et croissance », *le 4-pages*, n°116, Sessi.
- *Pecqueur B.** (2000) : *Le développement local*, Paris : Editions la Découverte & Syros, 130p.
- *Pecqueur B.** (1996) : *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris : L'Harmattan, 246p.
- *Pecqueur B.** (1995) : « Sur les déterminants territoriaux de la compétitivité des entreprises », *Association Portugaise pour le Développement Régional, Porto.- 3ème rencontres nationales*. Faculté d'économie de Porto. 27-29 avril 1995, 11p.

- ***Pecqueur B., Zimmermann J.B.** (Eds.) (2004) : *Economies de proximités*, Paris : Hermès, Lavoisier.
- Perrat J.** (2000) : « Districts industriels et territorialisation du rapport salarial : quelques enseignements des réalités françaises et italiennes », *Colloque ASRDLF*, Crans Montana, Suisse, Septembre.
- Perrin J.C.** (1992) : « Pour une révision de la science régionale : l'approche par les milieux », *Revue Canadienne des sciences régionales*, n°15/2, pp. 155-198.
- Perrin J.C.** (1992) : « Innovation et région en développement : trois zones de la région PACA », in Maillat D., Perrin J.C., *Entreprises innovatrices et développement territorial*, Neuchâtel : GREMI, EDES.
- ***Perrin J.C.** (1991) : « Réseaux d'innovation, milieux innovateurs, développement territorial », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3/4, pp. 343-374.
- Perroux F.** (1955) : « Note sur la notion de pôle de croissance », *Economie Appliquée*, n°8, pp. 307-320.
- Piore M.J., Sabel C.F.** (1989) : *Les chemins de la prospérité : de la production de masse à la spécialisation souple*, Paris : Hachette, 441p.
- ***Piore M., Sabel C.** (1984) : *The second industrial divide : Possibilities for prosperity*, New York : Basic Books, 355p. (Trad. fr.: *Les chemins de la prospérité, De la production de masse à la spécialisation souple*, Paris : Hachette, 1989, 441p.)
- Planque B.** (1991) : « Note sur la notion de réseau d'innovation, Réseaux contractuels et réseaux conventionnels », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3/4, pp. 295-320.
- Planque B.** (1985) : « Le développement par les activités à haute technologie et ses répercussions spatiales, L'exemple de la Silicon Valley », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°5, pp. 911-941.
- ***Plet C.** (2001) : « Benne SA : une PME à 100 Mbps », 14 mai.
- PNUD** (Programme des Nations Unies pour le Développement) (2001) : *Rapport mondial sur le développement humain 2001, Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain*, Paris-Bruxelles : De Boeck Université.
- ***Puel G.** (2003) : « Bordeaux parie sur les centres d'appels », *Mappemonde*, Vol.70, 2003.2, pp.12-16
- Pommier P.** (2002) : *Les systèmes productifs locaux*, Paris : La documentation française, 78p.
- ***Porat M.-U.** (1976) : *The information economy*, Thèse de Doctorat, Stanford University.
- Pouvreau S.** (1996) : « Création d'entreprise : les bons comptes de l'essaimage », *Courrier Cadres*, n°1148, pp. 22-24.
- Pradelles P.** (1998) : *Acteurs et enjeux d'un système productif localisé en déclin : le cas de Graulhet*, Maîtrise de Géographie, option Aménagement, UTM, 230p.
- ***Problèmes économiques** (1997) : n°2.510. 2.511, 5-12 mars.
- Puga D., Venables A.J.** (1996) : « The Spread of Industry: Spatial Agglomeration in Economic Development », *CEPR Discussion Paper*, No. 1354.
- Pyka A.** (1999) : *Innovation Networks in Economics from the Incentive-based to the Knowledge-based Approaches*, Grenoble : Inra-Serd, Université Pierre Mendès-France.
- Pyke F., Becattini G., Sengenberger W.** (Eds.) (1990) : *Industrial districts and Inter-firm Cooperation in Italy*, Geneva : International Institute for Labour Studies, BIT.
- Pyke F., Sengenberger W.** (Eds.) (1992) : *Industrial districts and local economic regeneration*, International Institute for Labour Studies, BIT, Genève.

- ***Raffestin C.** (1996) : *Préface*, in Offner J.-M. & Pumain D. (dir.), *Réseaux et territoires. Significations croisées*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, coll. Territoire.
- ***Raffestin C.** (1980) : *Pour une géographie du pouvoir*, Litec, Collection Géographie économique et sociale, 249p.
- Ragni L.** (1995) : « Systèmes localisés de production et modèles d'évolution dynamiques, enjeux et limites des travaux de B. Arthur et P. Krugman », in Rallet A., Torre A. (Eds), *Economie Industrielle et économie spatiale*, Paris : Economica, pp. 335-357.
- ***Rallet A.** (2002) : « L'économie de proximité. Propos d'étapes », *Études et Recherche sur les systèmes agraires et le développement*, INRA, n°33, pp. 11-23.
- Rallet A.** (1999) : « Développement local et globalisation », *Sciences humaines*, n°90, pp. 34-37.
- Rallet A.** (1997) : *L'impact des technologies de l'information et de la communication sur la coordination spatiale des activités de recherche et d'innovation*, Communication au XXXIII^{ème} Colloque de l'ASRDLF, Lille.
- Rallet A.** (1993) : « Les télécommunications : un facteur clé du développement régional ? » *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, pp. 97-120.
- Rallet A.** (1991) : « Théories de la polarisation et technopoles », *Economies et Sociétés*, Série F, n°2, pp. 43-64.
- Rallet A., Torre A.** (2001) : « Proximité géographique ou proximité organisationnelle ? Une analyse spatiale des coopérations technologiques dans les réseaux localisés d'innovation », *Economie appliquée*, LIV, n°1, Séminaire ADIS, pp. 147-171.
- Rallet A., Torre A.** (1996) : « Dynamiques industrielles et dynamiques spatiales : la question de la coordination des acteurs », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°4, pp. 645-654.
- Rallet A., Torre A.** (1995) : « Economie industrielle et Economie spatiale un état des lieux », *Economie industrielle et Economie spatiale*, Paris : Economica, pp. 3-37.
- ***Raveyre M.F., Saglio J.** (1984) : « Les Systèmes industriels localisés : éléments pour une analyse sociologique des ensembles de PME industriels », *Sociologie du Travail*, n°2-84.
- ***Retailé D.** (1997) : *Le monde du géographe*, Presses de sciences po, 288p.
- ***Reverdy B. Consultants.** (2001) : *Mission d'étude des effets induits par l'appel à projet sur les SPL lancé par la DATAR*.
- ***Rhodes R.** (1996) : « The new governance : governing without government », *Political Studies*, Vol. 44.
- Riviere D.** (1990) : « La Troisième Italie, la petite entreprise et le développement régional », in Benko G-B. (Dir.), *La dynamique spatiale de l'économie contemporaine*, Editions de l'espace européen.
- ***Robitaille A.** (2004) : «Le gourou de Tremblay de plus en plus critiqué» *Le Devoir*, 4 mars.
- Robitaille E., Roy P., Manzagol C.** (1998) : *Le high-tech à la rescousse des espaces fatigués*, Etude menée pour le séminaire d'automne organisé par le département de Géographie de l'Université de Montréal.
- ***Robitaille E. et Roy P.** (2001) : *L'émergence de la nouvelle économie à Montréal : le cas de l'industrie multimédia/web*, document de travail, in Gollain V. et Morel J. (2002) : *Le Multimédia et l'internet en Ile-de-France : Entreprises et Territoires*, IAURIF, 2002, 112p.
- ***Robitaille E. et Roy P.** (1998) : *Etude de l'industrie du Multimédia à Montréal*.
- Roggero P.** (1998) : *Recherche sur l'interventionnisme économique des villes moyennes de Midi-Pyrénées : étude complexe des cas albigeois et castrais*, UT1, 324p.

- ***Saives A.-L., Lambert A.** (1999) : « Approche stratégique des comportements spatiaux des firmes : quelles ressources stratégiques territoriales pour les Industries Agroalimentaires ? », *Ecole Chercheur INRA*, Le Croisic.
- Salais R., Storper M.** (1993) : *Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*, Paris : Editions de l'école des hautes études en sciences sociales, 467p.
- ***Sallé F.** (2005) : « Wimax : intérêts et limites pour les projets hauts-débits des collectivités locales », *Mid e-News*, lettre d'information électronique, édition du 21 novembre.
- Sassen S.** (2004) : « Local Actors in Global Politics », *Current Sociology*, vol. 52, n°4, pp. 649-670, SAGE Publications.
- Sassen S.** (1996) : *The Global City, New York, London, Tokyo*, Princeton, NJ : Princeton University Press.
- Sassen S.** (1994) : *Cities in a World Economy*, Thousand Oaks, CA, London and New Delhi : Sage, 157p.
- Savy M., Veltz P.** (1995) : *Economie globale et réinvention du local*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 189p.
- ***Savy M., Veltz P.** (Ed.) (1993) : *Les nouveaux espaces de l'entreprise*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 199p.
- Saxenian A.** (2000) : « Les limites de l'autarcie : Silicon Valley et Route 128 », in Benko G., Lipietz A. (Eds), *La richesse des régions : la nouvelle géographie socio-économique*, Paris : PUF, pp. 121-147.
- ***Saxenian A.L.** (2000) : « Silicon Valley, les secrets d'une réussite », *Sciences Humaines*, n°29, Les nouveaux visages du capitalisme.
- Saxenian A.L.** (1985) : « Silicon Valley and Route 128 : Regional prototypes or historic exceptions? », in *High Technology, Space et Society*, Castells M. (Ed), Beverly Hills : Sage.
- ***Saxenian A.L.** (1994) : *Regional Advantage. Culture and Competition in Silicon Valley and Route 128*, Cambridge MA & London : Harvard University Press, 240p.
- ***Scott A.J.** (2002) : *Les régions et l'économie mondiale*, Paris : L'Harmattan, 187p.
- ***Scott A. J.** (2001) : *Global City-Regions, Trends, Theory, Policy*, Oxford University Press, 488p.
- ***Scott A.J.** (1999) : « Les bases géographiques de la performance industrielle », *Revue Géographie, Economie, Société*, Vol 1-2, pp. 259-280.
- Scott A.J.** (1993) : *Technopolis : high technology industry and regional development in Southern California*, Berkeley : University of California Press.
- Scott A.J.** (1992) : « L'économie métropolitaine : organisation industrielle et croissance urbaine », in Benko G., Lipietz A. (Dir), *Les régions qui gagnent, districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris : PUF, Economie en liberté, pp. 103-120.
- Scott A.J., Storper M.** (1992) : « Le développement régional reconsidéré », *Espaces et Sociétés*, n°66-67, pp.6-38.
- Sengenberger W., Pyke F.** (1991) : « Les districts industriels et la régénération de l'économie locale : thèmes de recherche et d'action », *Travail et Société*, n°16-1, pp. 1-25.
- ***Sérusclat F.** (1996-1997) : *Rapport n° 383* : Rapport sur les techniques des apprentissages essentiels pour une bonne insertion dans la société de l'information.
- ***Sévigny B., Prévost P.** (2004) : *Les trois terrains de recherche confrontés au modèle conceptuel de la collectivité apprenante*, Projet Développement des collectivités locales et régionales par les TI, Université de Sherbrooke, CEFRIO, Avril, 125p.

- ***Sgar** : *La stratégie régionale pour le développement de la société de l'information – Rappel des réalisations significatives*, 5p.
- Sgar**. *Midi-Pyrénées, DOCUP, Objectif 2, 2000-2006*
- Shearmur R.** (2001) : « La distribution des secteurs High-tech dans le système urbain canadien, 1971 à 1991 », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°4, pp. 619-646.
- Shearmur R., Cirst.** (2001) : « Le long fleuve tranquille de l'innovation : métropoles, territoires et milieux », Inédits, INRS Urbanisation, Culture et Société, Québec.
- ***Sicoval** (2006) : *Le Sicoval lance la réalisation de son réseau très Haut Débit pour 2007*, Communiqué de presse, 5 juillet, 3p.
- Simmie J.** (1998) : « Reasons for the Development of 'Islands of Innovation' : Evidence from Hertfordshire », *Urban Studies*, n°35/8, pp. 1261-1289.
- ***Skalitz A.** (2002) : « Au delà des entreprises: les groupes », *INSEE première*, n°836, mars.
- ***Statistique Canada** (2002) : *Profils des communautés de 2001*. Diffusé le 27 juin 2002. Date de modification : 2005-11-30. No. 93F0053XIF au catalogue de Statistique Canada.
- Storper M.** (2000) : « Territoires, flux et hiérarchies dans l'économie globale », *Géographie, Economie, Société*, Vol. 2, n°1, pp. 3-34.
- ***Storper M.** (1996) : « Regional economies and relational assets », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°4, pp. 655-672.
- Suire R.** (2003) : « Stratégies de localisation des firmes du secteur TIC : du cyber district au district lisière », *Géographie, Economie, Société*, vol. 5, pp. 379-397.
- Suire R.** (2002) : « Du cyberdistrict au district lisière : dynamique de localisation des firmes de la nouvelle économie », présenté au Workshop *TIC et réorganisation spatiale de activités*, ENST Bretagne.
- Suire R., Vicente J.** (2002) : « Net-économie et localisation des entreprises : entre contingences historiques et géographiques », in Baslé M., Pénard T. (Eds.), *e-Europe : la société européenne de l'information en 2010*, Paris : Economica, pp. 87-117.
- Taulelle F.** (1996) : *Les territoires en difficulté face aux politiques régionales d'aménagement*, Thèse de Doctorat en Géographie et aménagement, CIEU, 636p.
- Torre A.** (1993) : « Proximité géographique et dynamiques industrielles », *Revue d'Économie Régionale et urbaine*, n°3, pp. 431-508.
- Touraine A.** (1992) : *Critique de la modernité*, Paris : Fayard, 510p.
- Tran S.** (2002) : *TIC et organisation spatiale de activités productives et innovantes : le cas de la filière automobile*, Workshop ENST Bretagne, « TIC et réorganisation spatiale des activités économiques ».
- Tremblay D.G.** (2003) : « Innovation, management et économie : comment la théorie économique rend-elle compte de l'innovation dans l'entreprise ? » *Note de recherche de la Chaire de recherche du Canada sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du savoir*, Université du Québec.
- ***Tremblay D.-G., Rousseau S.** (2005) : « Le secteur du multimédia à Montréal : de la mobilisation à la gouvernance locale », *Note de recherche 2005-01*, Télé-Université, Université du Québec, 27p.
- ***Tremblay R.** (2006) : « La qualité de vie des villes du savoir », *Les Chantiers de la Géographie*, Colloque du 50° anniversaire des Cahiers de Géographie du Québec, 28 et 29 avril 2006, texte de présentation de la communication, 6p.
- ***Union européenne** (1993) : *Croissance, compétitivité, emploi : les défis et les pistes pour entrer dans le XXIe siècle*, Livre Blanc.

- ***Université Paul Sabatier** (2003) : *Le réseau haut débit RéMiP 2000 célèbre son premier anniversaire de mise en service*, Communiqué de presse, 1^{er} Octobre.
- ***Ullmann C.** (2006) : *Les politiques régionales à l'épreuve du développement numérique : enjeux, stratégies et impacts*, Thèse de Doctorat, 286p.
- Veltz P.** (2001) (2002) : *Des lieux & des liens : le territoire français à l'heure de la mondialisation*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 160p.
- ***Veltz P.** (2000) : *Le nouveau monde industriel*, Paris : NRF, Editions Gallimard, 230p.
- ***Veltz P.** (2000) : *Mondialisation, Villes et Territoires, l'économie d'archipel*, Paris : PUF, 3^{ème} édition, 264p.
- ***Veltz P.** (2000) : Le développement local face à la mondialisation, *Comment améliorer la performance économique des territoires*, 3èmes entretiens de la Caisse des Dépôts sur le développement local, Société des acteurs publics, pp. 19-48.
- ***Veltz P.** (1996) : *Mondialisation, Villes et Territoires, l'économie d'archipel*, Paris : PUF, Coll. Economie en liberté, 288p.
- Veltz P.** (1995) : « A quoi sert la proximité dans l'économie ? » in Savy M. et Veltz P. (Dir), *Economie globale et réinvention du local*, DATAR/Editions de l'Aube, pp. 107-117.
- Veltz P., Savy M.** (1993) : *Les nouveaux espaces de l'entreprise*, Datar, Ed de l'Aube.
- ***Vicente J.** (2005) : *Les espaces de la net-économie : Clusters TIC et aménagement numérique des territoires*, Paris : Economica, Collection 'Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication' 148p.
- Vicente J.** (2002) : « Externalités de réseau vs externalités informationnelles dans les dynamiques de localisation », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, vol 4, pp. 535-552.
- Vicente J.** (2000) : « Les modèles décentralisés d'interactions productives et spatiales face à la géographie industrielle contemporaine : une revue de la littérature », *Géographie, Economie, Société*, vol 2, n°1, pp. 35-69.
- Vicente J.** (2000) : *Interactions économiques et coexistence spatiale des modes de coordination*, Thèse de doctorat en Sciences Economiques, Université des Sciences Sociales de Toulouse, 231p.
- ***Vidal M.** (2003) : « Marseille, future capitale méditerranéenne des TIC ? » *Mappemonde*, vol. 70, n°2. pp.7-11.
- Vidal M.** (2000) : *Le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux, de la tradition des SPL à la modernité des NTIC*, mémoire de DEA, CIEU, UTM.
- Vidal M.** (1999) : *Le degré d'ouverture du district de Castres-Mazamet : le cas du textile*, Maîtrise de Géographie, option Aménagement du territoire, UTM.
- ***Vidal Ph.** (2001) : *La Région face à la Société de l'Information – Le cas de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes*, Thèse de Doctorat en Géographie et Aménagement, 2002, 381p.
- Vidal Ph.** (1997) : *Société de l'information, politiques publiques et enjeux territoriaux*, Mémoire de DEA sous la direction de Eveno E., DEA Territoire, Environnement et Aménagement, Université de Toulouse le Mirail.
- ***Vidal M., Lefebvre A.** (sous la dir. de) (2005) : « Historique et Mise en place des TIC dans le bassin de Castres-Mazamet », Enquête-école du DESS-TICDT, 64p.
- ***Viginier P.** (sous la dir.) (2002) : *La France dans l'économie du savoir : pour une dynamique collective*, Rapport du Commissariat général du plan, Paris : La documentation française, 245p.
- ***Virilio P.** (1997) : « Fin de l'histoire, ou fin de la géographie ? », *Le Monde Diplomatique*, août.
- ***Virilio P.** (1996) : *Cybermonde, la politique du pire*, Paris : Les Editions Textuel, 110p.

- Virilio P.** (1984) : *L'espace critique*, Paris : C. Bourgeois, 190p.
- ***Virilio P.** (1975) : *L'insécurité du territoire*, Paris : Stock/Monde ouvert, 285p.
- ***Vodoz L.** (2001) : *NTIC et territoires. Enjeux territoriaux des nouvelles technologies de l'information et de la communication*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 434p.
- Volle M.** (1999) : *Economie des nouvelles technologies*, Commissariat général du Plan, Paris : Economica.
- ***Wachter S. Bourdin A., Lévy J.** (2000) : *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*. Paris : Editions de l'Aube, 287p.
- Wackermann G.** (1992) : *Les pôles technologiques*, Paris : La documentation française.
- ***Weber A.** (1929) : *Theory of the Location of Industries*, Chicago : University of Chicago Press.
- ***Wiener N.** (1948) : *Cybernetics or Control and communication in the animal and the machine*, New York : John Wiley & sons, inc., Paris : Hermann et Cie, 194p.
- ***Weissberg D.** (1992) : *Le système mondial de l'informatique, acteurs et enjeux*, Thèse de Doctorat en Géographie et Aménagement, Université de Toulouse le Mirail, 405p.
- Weissberg D., Eveno E.** (2000) : *Allocation de recherche, Propositions pour le programme ville : Les spatialités urbaines de la nouvelle économie*, CIEU – GRESOC.
- Wellman B.** (1996) : « An electronic group is virtually a social network », in Kiesler S., *The culture of the Internet*, Hillsdale, New Jersey : Lawrence Erlbaum.
- Wiener N.** (1948) : *Cybernetics or Control and communication in the animal and the machine*, New York : John Wiley & sons, Paris : Hermann et Cie, 194p.
- Woolcock M., Narayan D.** (2000) : « Social capital : implications for development theory, research, and policy », *World Bank Research Observer*, vol. 15, n°2, pp. 225-250.
- Yolin J.M.** (1999) : *Internet et Entreprise mirages et opportunités ? Pour un plan d'action, Contribution à l'analyse de l'économie de l'internet*.
- Zimmermann J.B.** (1998) : « Nomadisme et ancrage territorial : propositions méthodologiques pour l'analyse des relations firmes-territoires », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°2, pp. 211-230.
- Zimmermann J.B.** (1995) : « Dynamiques industrielles : le paradoxe du local », in Rallet A., Torre A. (Eds.), *Economie industrielle et économie spatiale*, Paris : Economica, pp. 147-168.

Liste des sites Internet cités⁷⁷⁵

1- Sites Internet publics :

1.1- Sites Internet français de niveau national :

Assemblée Nationale :

<http://www.assemblee-nationale.fr>

Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) :

<http://www.art-telecom.fr>

Conseil d'Analyse Economique du Premier ministre :

<http://www.cae.gouv.fr>

DDNT – Caisse des dépôts, développement territorial :

<http://www.dent.caissedesdepots.fr>

Délégation Interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires :

<http://www.diact.gouv.fr>

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) :

<http://www.insee.fr>

Journées européennes du patrimoine :

<http://www.journeesdupatrimoine.culture.fr>

La Documentation française :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

Legifrance – Service Public de la diffusion du droit :

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Ministère de l'économie des finances et de l'industrie :

<http://www.industrie.gouv.fr>

Ministère de l'éducation nationale :

<http://www.education.gouv.fr>

Ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche :

<http://www.recherche.gouv.fr>

Pôles de Compétitivité :

<http://www.competitivite.gouv.fr>

Portail « Société de l'Information » du gouvernement :

<http://www.internet.gouv.fr>

Présidence de la République :

<http://www.elysee.fr>

Sénat :

<http://www.senat.fr>

Service Public – Portail de l'administration :

<http://www.service-public.fr>

Unistatis : Statistique annuelle de l'emploi par zone géographique :

<http://unistatis.orsid.com>

⁷⁷⁵ Nous portons l'attention du lecteur sur le fait que ceci n'est pas une Webographie (il en existe désormais bon nombre, dans le domaine des TIC, consultables sur Internet) mais bien une liste des liens de Sites Internet cités dans cette thèse. Il ne s'agit donc pas uniquement de sites directement orientés vers les TIC, mais aussi de sites auxquels nous nous sommes référés, pour citer la source d'un document.

1.2- Sites Internet français de niveau régional ou local :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :
<http://www.castres-mazamet.fr>
Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse :
<http://www.grandtoulouse.org>
Conseil Général des Hautes-Pyrénées :
<http://www.cg65.fr>
Préfecture de Haute-Garonne :
<http://www.haute-garonne.pref.gouv.fr>
Région Midi-Pyrénées :
<http://www.midipyrenees.fr>
Sicoval – Communauté d'agglomération Sud-Est Toulousain :
<http://www.sicoval.fr>
Ville de Carros (Alpes-maritimes) :
<http://www.ville-carros.fr>
Ville de Labruguière :
<http://www.ville-labruguiere.com>

1.3- Sites Internet québécois :

Actualité gouvernementale :
<http://communiqués.gouv.qc.ca>
Autoroutes de l'information :
<http://www.autoroute.gouv.qc.ca>
Bulletin du Gouvernement en ligne :
<http://www.bulletin.enligne.gouv.qc.ca>
Collectivités ingénieuses :
http://198.103.246.211/index_f.asp
Ministère des Services Gouvernementaux :
<http://www.services.gouv.qc.ca>
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) :
<http://www.mdeie.gouv.qc.ca>
Office québécois de la langue française :
<http://www.oqlf.gouv.qc.ca>
Statistique Canada – Organisme statistique national du Canada :
<http://www.statcan.ca>
Ville de Bécancour (Québec) :
<http://www.becancour.net>
Ville de Bromont (Québec) :
<http://www.bromont.net>

1.4- Autres sites Internet publics :

Blacksburg Electronic Village (Etats-Unis) :
<http://www.bev.net>
Embassade de France au Brésil :
<http://www.ambafrance.org.br/>
Iperbole (Projet numérique de la ville de Bologne) :
<http://www.comune.bologna.it>
L'Union Européenne en ligne :
<http://europa.eu.int>

Observatoire des Territoires Numériques :

<http://www.oten.fr>

Organisation, pour la Coopération et le Développement Economique (OECD) :

<http://www.oecd.org>

Ville de Riverside, Californie :

<http://www.riversideca.gov>

2- Sites Internet de développement économique :

2.1- Technopôles

E.S.T.E.R. Limoges Technopôle- Espace Scientifique et Technologique d'Echange et de Recherche :

<http://www.tech-limoges.fr>

Europôle méditerranéen de l'Arbois :

<http://www.europole-med-arbois.org>

France Technopoles entreprises innovation :

<http://www.reseauftei.com>

Méditerranée Technologies :

<http://www.mediterranee-technologies.com>

Technopôle d'Angers :

<http://www.angerstechnopole.com>

Technopôle d'Orléans :

<http://www.tech-orleans.fr>

Technopôle de Brest :

<http://www.tech-brest-iroise.fr>

Technopôle de Marseille :

<http://www.technopole-marseille.com>

Technopôle de Montpellier :

<http://www.tech-montpellier.com>

Technopôle de Rennes :

<http://www.rennes-atalante.fr>

Technopôle de Savoie Technolac :

<http://www.savoie-technolac.com>

Technopôle du Futuroscope :

<http://www.futuroscope-technopole.com>

Technopôle, CEEI, Incubateur de Nantes atlantique :

<http://www.atlanpole.fr>

2.2 – Structures de Développement :

Agence de développement économique Bordeaux Gironde :

<http://www.bordeauxregion.com>

Agence de Développement Economique du Mans :

<http://www.adema-le-mans.fr>

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT) :

<http://www.auat-toulouse.org>

Agence Régionale pour le Développement de la Société de l'Information (ARDESI) :

<http://www.ardesi.fr>

Aquitaine Europe Communication – Agence Régionale de la Société de l'Information :

<http://www.aecom.org>

Association pour le Développement de l'Enseignement, de l'Economie et des Recherches en
Midi-Pyrénées (ADERMIP) :
<http://www.adermip.com>

CEEI Théogone – Pépinière d'entreprises du Conseil Général de la Haute-Garonne :
<http://www.theogone.com>

Centre Européen des Technologies en milieu rural :
<http://www.cetir.net>

Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse :
www.toulouse.cci.fr

Cité du commerce électronique :
<http://www.cce-ecom.com>

Cité Multimédia de Montréal :
<http://www.citemultimedia.com>

CLD (Centre Local de Développement) Haute-Yamaska (Québec) :
<http://www.haute-yamaska.com>

Enquêtes, Etudes et Recherches en Technologies de l'Information :
www.cefrio.qc.ca

E-Téra – SEM tarnaise :
<http://www.e-tera.com>

Incubateur d'Entreprises de Technologies Innovantes, Paris :
<http://www.agoranov.com>

Incubateur Midi-Pyrénées :
<http://www.incubateurmipy.com>

Institut économique de Montréal :
<http://www.iedm.org>

Iintermédiastud – Réseaux & Télécom :
<http://www.e-teleport.net>

Investissement Canada :
<http://www.investincanada.gc.ca>

Investissement Québec : aide, financement aux PME et aux grandes entreprises :
<http://www.investquebec.com/fr>

Marseille Innovation – Création d'entreprises :
<http://www.marseille-innov.org>

Midi-Pyrénées Expansion :
<http://www.midipyrenees-expansion.fr>

Midi-Pyrénées Innovation :
<http://www.rrrt.cict.fr>

Millénaire 3- Centre de Ressources prospectives du Grand Lyon :
<http://www.millenaire3.com>

Montréal International :
<http://www.montrealinternational.com>

Programme Marseille République :
<http://www.marseille-republique.com>

Provence Promotion – Business location in France Provence :
<http://www.investinprovence.com/>

Provences-Alpes-Côte d'Azur – Mission de développement économique régional :
<http://www.mder-paca.com>

Réseau de pépinières d'entreprises en Midi Pyrénées :
<http://www.rezopep-midipyr.com>

3- Sites Internet de structures (mixtes ou privées) de médiation :

Ag45 :

<http://www.ag45.org>

Association Villes Internet :

<http://www.villes-internet.net>

Club de la Sécurité Informatique de Midi-Pyrénées :

<http://www.clusir-mp.asso.fr>

Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) :

<http://www.fing.org>

Fondation Nicolas Hulot :

<http://www.fnh.org>

Formation dans les PME :

<http://www.agefos-pme.com>

La Friche – La Belle de Mai :

<http://www.lafriche.org>

Midenews : la Lettre des TIC en Midi-Pyrénées :

<http://www.midenews.com>

Mix'Art Myrys – Collectif d'artistes autogérés à Toulouse :

<http://www.mixart-myrys.org>

Observatoire de la Sécurité des Systèmes d'Information et des Réseaux :

<http://www.ossir.org>

Pôles de compétitivité mondial Midi-Pyrénées et Aquitaine Aéronautique, Espace :

<http://www.aerospace-valley.com>

Réseau cyber-base :

<http://www.cyber-base.org>

Réseau des Lieux Associatifs de Création et de Solidarité :

<http://www.reseau-relacs.org>

Retis – Réseau des Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation, Incubateurs, Technopôles :

<http://www.retis-innovation.fr>

4- Sites Internet de l'Enseignement supérieur et du monde de la Recherche :

Cahiers de géographie du Québec :

<http://www.cgq.ulaval.ca>

Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion :

<http://www.univ-jfc.fr>

Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) :

<http://www.cnis.fr>

eAtlasudoe – Observatoire régional de la Société de l'Information :

<http://www.eatlasudoe.com>

Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications Bretagne :

<http://www-eco.enst-bretagne.fr>

Festival International de Géographie de Saint-Dié des Vosges :

<http://fig-st-die.education.fr>

Fondation Nationale des Sciences Politiques :

<http://www.sciences-po.fr>

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France :

<http://www.iaurif.org/fr>

Joel Kotkin :

<http://www.joelkotkin.com>

L'Atlas du Canada :

<http://atlas.nrcan.gc.ca>

Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés :

<http://latts.cnrs.fr>

Maison de la géographie de Montpellier :

www.mgm.fr

Michel Cartier (Site personnel sur « l'impact de la culture numérique sur notre société ») :

<http://www.michelcartier.com>

Observatoire des Sciences et Techniques :

<http://www.obs-ost.fr>

Observatoire Régional des Télécommunications (ORTEL) :

<http://www.ortel.fr>

Recherches sur les Arts :

<http://www.surlesarts.com>

Réseau Universitaire d'Etudes Urbaines et Régionales (Québec):

<http://www.vrm.ca>

Université du Québec à Montréal :

<http://www.uqam.ca>

Télé-Université – Formation à distance (Québec) :

<http://www.telug.quebec.ca>

Université de Laval- Département de Géographie:

<http://ftp.ggr.ulaval.ca>

Université de Toulouse II Le Mirail :

<http://www.univ-tlse2.fr>

Université des Sciences Sociales Toulouse I:

<http://www.univ-tlse1.fr>

Université Montesquieu Bordeaux IV :

<http://www.u-bordeaux4.fr>

Université Montpellier III Paul Valéry :

<http://recherche.univ-montp3.fr>

Université Pierre-Mendès-France Grenoble :

<http://web.upmf-grenoble.fr>

Université Toulouse III Paul Sabatier :

<http://www.ups-tlse.fr>

5- Sites Internet d'entreprises :

Benne SA Fabricant :

<http://www.benne-sa.fr>

Caplaser informatique :

<http://www.caplaser.fr>

Cogiscan – Smart Material Control :

<http://www.cogiscan.com>

DALSA Semiconducteur , Bromont (Québec) :

<http://www.dalsasemi.com>

France Telecom :

<http://www.francetelecom.com>

Guide de KPMG sur les coûts des entreprises à l'échelle internationale :

<http://www.choixconcurrentiels.com>

IDATE : Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe :

<http://www.idate.org>

IDC : Conseil et Etude sur les Marchés des Technologies de l'Information :
<http://www.idc.com>

IMS Networks : Fournisseur d'Accès Internet à très haut débit pour les communes de Castres-Mazamet :
<http://www.imsnetworks.com>

Mappy – Plans, itinéraires, guide d'adresses en Europe :
www.mappy.fr

NBA : Société spécialisée dans la Conception et l'Intégration de Logiciels en Gestion Manufacturière et Traçabilité en milieu hospitalier :
<http://www.nbautomation.com>

Polyexpert – Experts agréés par les sociétés d'assurance :
<http://www.polyexpert.fr>

REGAIN S.E.R.B. Fabricant français de pull-overs :
<http://www.pull-regain.com>

Richard Florida Creativity :
<http://www.creativeclass.org>

Smartline Systems :
<http://www.smartline.fr>

6- Sites Internet de médias et de ressources en ligne :

Arrondissement, actualité en ligne (Québec) :
<http://www.arrondissement.com>

Business et Technologies :
<http://www.zdnet.fr>

CNN Money :
<http://money.cnn.com>

Demos, think tank for everyday democracy :
<http://www.demos.co.uk>

Economist Intelligence Unit :
<http://www.eiu.com>

Edition Internet du magazine « L'Express » :
<http://www.lexpress.fr>

Edition Internet du magazine « Le Point » :
<http://www.lepoint.fr>

Edition Internet du magazine « Les Echos » :
<http://www.lesechos.fr>

Edition Internet du quotidien « Le Monde » :
<http://medias-org.lemonde.fr>

Edition Internet du quotidien québécois « Le Devoir » :
<http://www.ledevoir.com>

Encyclopédie de l'Agora :
<http://agora.qc.ca>

Forbes :
<http://www.forbes.com>

Guide des Télécoms :
<http://www.comparatel.fr>

Journal de l'UQUAM :
<http://www.journal.uqam.ca>

La Dépêche du Midi :
<http://www.ladepeche.com>

Le Courrier de Saint-Hyacinthe (Québec) :

<http://www.lecourrier.qc.ca>

RTL :

<http://www.rtl.fr>

Site de 01Informatique :

<http://www.01net.com>

Transfert.net : Media francophone consacré à l'impact des nouvelles technologies:

<http://www.transfert.net>

Uzine : Manifeste du web indépendant :

<http://www.uzine.net>

Wikipédia : encyclopédie librement distribuable :

<http://fr.wikipedia.org>

Table des Illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des trois métropoles du grand sud français prises en compte dans ce travail et représentation des grands découpages les concernant.....	40
Carte 2 : Exemple de pôles et axes d'intégration économique sur le continent américain.....	78
Carte 3 : Les grands ensembles économiques.....	79
Carte 4 : Localisation des SPL labellisés par la DATAR.....	86
Carte 5 : Les industries des tissus et de l'ameublement.....	93
Carte 6 : Localisation des Pôles de compétitivité.....	98
Carte 7 : Les technopôles en France (représentation de l'ensemble puis des « technopôles NTIC »).....	115
Carte 8 : Les « projets CDC - Collectivités locales » d'infrastructures à haut-débit.....	131
Carte 9 : Réseaux optiques des opérateurs alternatifs et réseaux d'initiative publique.....	135
Carte 10 : Représentation cartographique des différents territoires pris en compte dans cette étude statistique (les départements des 3 régions ne sont pas indiqués pour ne pas alourdir la carte).....	155
Carte 11 : Carte administrative et « d'identité » de la Région Aquitaine.....	159
Carte 12 : Répartition et évolution de l'emploi salarié des TIC autour de la métropole bordelaise.....	165
Carte 13 : Carte administrative de la Région Midi-Pyrénées.....	166
Carte 14 : Répartition et évolution de l'emploi salarié des TIC autour de la métropole toulousaine.....	172
Carte 15 : Carte administrative de la Région PACA.....	173
Carte 16 : Répartition et évolution de l'emploi salarié des TIC autour de la métropole marseillaise.....	179
Carte 17 : Répartition et évolution de l'emploi salarié des TIC autour des métropoles bordelaise, toulousaine et marseillaise.....	180
Carte 18 : Carte de la région Midi-Pyrénées dans son environnement.....	186
Carte 19 : La spécialisation des régions françaises en 2002 dans les domaines des services informatiques et de l'édition de logiciels.....	191
Carte 20 : Localisation des zones d'activité de l'agglomération toulousaine, fin 2005.....	193
Carte 21 : Localisation des établissements de l'industrie de l'informatique dans l'agglomération toulousaine.....	194
Carte 22 : Carte du réseau de télécommunications à très haut débit RéMiP 2000.....	200
Carte 23 : L'Infrastructure Métropolitaine de Télécommunications du Grand Toulouse.....	201
Carte 24 : Le tracé du réseau à haut débit e-Téra.....	203
Carte 25 : Zones d'exonération au titre de la R&D du Pôle de compétitivité AESE.....	216
Carte 26 : La Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet.....	224
Carte 27 : Les réseaux routiers environnant la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.....	234
Carte 28 : Les réseaux de télécommunications sur le territoire de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.....	252
Carte 29 : Carte du réseau en fibre optique de Castres-Mazamet.....	264
Carte 30 : Principales filières de l'enseignement supérieur en Midi-Pyrénées en 2004-2005.....	278
Carte 31 : Géographie des CDTI et CNE au Québec.....	301
Carte 32 : Localisation de la Cité du Multimédia de Montréal.....	307
Carte 33 : Les entreprises des principaux secteurs technologiques, au sein du Montréal métropolitain.....	313
Carte 34 : Carte de localisation de Bromont.....	315
Carte 35 : Le Parc industriel de haute technologie de Bromont.....	320
Carte 36 : La représentation cartographique au service du marketing territorial : « l'aire métropolitaine marseillaise ».....	343
Carte 37 : Les périmètres du programme Euroméditerranée.....	354

Figures

Figure 1 : Interprétations du dynamisme urbain : démarche de l'économie urbaine et de la théorie des milieux	22
Figure 2 : Les échelles territoriales, du local au global	54
Figure 3 : Approche méthodologie de la dynamique institutionnelle des territoires	68
Figure 4 : Migrations des fonctions dans la ville européenne	76
Figure 5 : Carte de connaissance des technopoles	113
Figure 6 : Les acteurs de l'Etat en matière de Société de l'Information	119
Figure 7 : Evolution de la répartition (en %) des salariés du secteur des TIC selon les départements de l'Aquitaine, entre 1993 et 2002	160
Figure 8 : Evolution de la répartition (en chiffres bruts) des salariés du secteur des TIC selon les départements de l'Aquitaine, entre 1993 et 2002	161
Figure 9 : Evolution de la part (en %) de l'emploi salarié lié aux TIC dans chacun des niveaux territoriaux d'Aquitaine	162
Figure 10 : Evolution de la répartition (en %) des salariés du secteur des TIC selon les départements de Midi-Pyrénées, entre 1993 et 2002	168
Figure 11 : Evolution de la répartition (en chiffres bruts) des salariés du secteur des TIC selon les départements de Midi-Pyrénées, entre 1993 et 2002	168
Figure 12 : Evolution de la part (en %) de l'emploi salarié lié au TIC dans chacun des niveaux territoriaux de Midi-Pyrénées	169
Figure 13 : Evolution de la répartition (en %) des salariés du secteur des TIC selon les départements de PACA, entre 1993 et 2002	174
Figure 14 : Evolution de la répartition (en chiffres bruts) des salariés du secteur des TIC selon les départements de PACA, entre 1993 et 2002	175
Figure 15 : Evolution de la part (en %) de l'emploi salarié lié au TIC dans chacun des niveaux territoriaux de PACA	176
Figure 16 : Schématisation de la métropolisation de l'activité liée aux TIC	182
Figure 17 : L'évolution des effectifs salariés par filière des TIC, entre 1989 et 2004	190
Figure 18 : Le système institutionnel lié à l'industrie de l'informatique à Toulouse	206
Figure 19 : Les différents métiers et compétences intervenant dans les domaines de l'AESE	215
Figure 20 : Les projets de coopération et les projets structurants du Pôle de compétitivité AESE	217
Figure 21 : L'ossature du réseau métropolitain de Castres-Mazamet	228
Figure 22 : Évolution de l'emploi dans les principaux secteurs d'activité de la zone d'emploi de Castres-Mazamet entre 1993 et 2004	230
Figure 23 : Évolution de l'emploi dans les principaux secteurs d'activité en baisse ou en déclin de la zone d'emploi de Castres-Mazamet entre 1993 et 2004	230
Figure 24 : Évolution de l'emploi dans les principaux secteurs d'activité en croissance de la zone d'emploi de Castres-Mazamet entre 1993 et 2004	231
Figure 25 : Les actionnaires de la SAEM Intermédiasud (répartition telle que projetée pour sa création)	249
Figure 26 : Les actionnaires de la SAEM Intermédiasud (répartition actuelle)	251
Figure 27 : L'empire Fabre : établissements secondaires et filiales (participations et volumes de chiffre d'affaire)	258
Figure 28 : « L'avenir s'écrit sur le Causse »	265
Figure 29 : Les entreprises en pépinière ou hôtel d'entreprises, sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	272
Figure 30 : Les principaux acteurs des TIC dans le bassin de Castres-Mazamet	280
Figure 31 : Les coûts d'exploitation dans les villes d'Amérique du Nord (Montréal = 100)	292
Figure 32 : Les facteurs de la croissance économique, selon Richard Florida	295
Figure 33 : Les trois composantes de la politique du « gouvernement en ligne » du Gouvernement du Québec	299
Figure 34 : La place du Montréal Métropolitain en Amérique du nord, dans différents domaines, en 2005	304
Figure 35 : La page d'accueil du site communautaire de Bromont	325
Figure 36 : Système d'Information pour la Collectivité	329
Figure 37 : Système de conception et de développement d'un SIC (modèle après ajustements)	330
Figure 38 : La convergence autour des TIC	347
Figure 39 : L'articulation des différents acteurs intervenant dans le processus d'innovation technologique	348

Tableaux

Tableau 1 : Tableau général des théories de la croissance	25
Tableau 2 : La déclinaison des proximités dans les publications du groupe DP	60
Tableau 3 : Essai de classement des parcs selon trois critères spécifiques	73
Tableau 4 : Tableau récapitulatif des caractéristiques des SPL.....	84
Tableau 5 : Typologie des secteurs des SPL labellisés	87
Tableau 6 : Les porteurs de projets des SPL labellisés	88
Tableau 7 : Typologie des secteurs des Pôles de compétitivité labellisés.....	99
Tableau 8 : Les porteurs de projet des Pôles de compétitivité labellisés.....	101
Tableau 9 : Les technopoles français, selon M.Cartier	114
Tableau 10 : Exemples de technopôles TIC français et domaines d'expertise.....	117
Tableau 11 : Tableau récapitulatif de présentation de l'article L.1425-1 du CGCT	129
Tableau 12 : Liste des acteurs ayant déclaré leur intérêt pour une licence WiMax en Midi-Pyrénées	138
Tableau 13 : Délimitation du secteur des TIC (NAF 700)	153
Tableau 14 : Présentation des 40 niveaux territoriaux de l'étude statistique.	154
Tableau 15 : Données statistiques de l'évolution de l'emploi salarié de statut privé en France métropolitaine, Aquitaine, Midi-Pyrénées et PACA, entre 1993 et 2002	157
Tableau 16 : Données statistiques de l'évolution de l'emploi salarié de statut privé en Aquitaine, entre 1993 et 2002	159
Tableau 17 : Classement des huit communes d'Aquitaine selon leur effectif TIC en 2002, et évolution de cet effectif avec 1993.....	164
Tableau 18 : Données statistiques de l'évolution de l'emploi salarié de statut privé en Midi-Pyrénées, entre 1993 et 2002.....	166
Tableau 19 : Classement des dix communes de Midi-Pyrénées selon leur effectif TIC en 2002, et évolution de cet effectif avec 1993	171
Tableau 20 : Données statistiques de l'évolution de l'emploi salarié de statut privé en PACA, entre 1993 et 2002	173
Tableau 21 : Classement des dix communes de Provence - Alpes-Côte d'Azur selon leur effectif TIC en 2002, et évolution de cet effectif avec 1993	178
Tableau 22 : Poids et répartition des emplois des établissements TIC en Midi-Pyrénées, en 2004	190
Tableau 23 : Le poids des filières de l'enseignement supérieur en Midi-Pyrénées en 2004-2005.....	196
Tableau 24 : Le coût du réseau à très haut débit du Sicoval	202
Tableau 25 : Nombre d'habitants par commune au sein de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet.....	226
Tableau 26 : Répartition des emplois selon les secteurs d'activité, dans la Zone d'emploi de Castres-Mazamet	228
Tableau 27 : Répartition des établissements et des salariés du secteur privé, dans la zone d'emploi de Castres-Mazamet.....	232
Tableau 28 : Les trajets depuis les principales villes de la Région Midi-Pyrénées jusqu'à Toulouse.....	235
Tableau 29 : Le bassin de Castres-Mazamet : handicaps et atouts.....	238
Tableau 30 : Repères : les dates clés du projet TIC	243
Tableau 31 : Les formations d'enseignement supérieur et universitaire de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.....	276
Tableau 32 : L'agglomération de Castres-Mazamet : analyse « SWOT »	282
Tableau 33 : Les mesures fiscales des Programmes CDTI et Cité du Multimédia	308
Tableau 34 : Quelques statistiques croisées de Bromont, Montréal et Granby	317
Tableau 35 : Les principales agences de développement économique de la région PACA	343

Photos

Photo 1 : « Bromont, la belle vie »	321
Photo 2 : Une partie du bâtiment hébergeant le CNE de Bromont.....	322

Table des Noms propres

A

Aglietta, M.	25
Alonso, J.-L.	91
Alvergne, C.	86
Auroux, J.	89

B

Badie, B.	46, 47
Bailly, A.	18
Bakis, H.	19, 144
Bancel, D.	275
Bardy, T.	228, 255, 256, 263, 267, 268, 269, 274
Baril, H.	311
Barret, Ch.	150
Barro, R.	25
Baud, P.	15
Bautzmann, A.	12
Beaudoin, J.-Y.	324, 326
Becattini, G.	25, 26, 51
Beneteau, A.	351
Benko, G.	19, 20, 21, 54, 77, 109, 110, 339, 405
Besset, J.-P.	256, 263
Bigelow, J.	29
Blanc, C.	95, 298
Bonnet, N.	144
Boulbes, S.	261
Bourgeat, S.	15
Boyer, R.	20, 25
Bras, C.	15
Brey, P.	29
Brunet, M.	348
Brunet, R.	16, 109, 405
Burmeister, A.	60

C

Cairncross, F.	12
Carayon, B.	95
Carles, J.	67
Cartier, M.	19, 110, 111, 112, 113, 114, 312, 407
Cassen, B.	63
Castells, M.	16, 46
Célimène, F.	56
Chambault, J.-L.	240
Champagne, G.	115, 117, 323
Chaumerliac, C.	257
Checkland, P.	328
Chiabaut, K.	241
Chiaromonti, M.	285
Chirac, J.	105
Coase, R.	30
Colletis, G.	27, 58, 59, 60, 61, 62, 65, 66, 67
Combes, C.	264
Corolleur, F.	27, 58
Côté, G.	299, 305
Courlet, C.	30, 51, 53, 55, 81, 82, 85, 92, 93
Coye, H.	244, 254, 350
Crevoisier, O.	57

D

Darréon, J.-L.	275, 288, 366
Demazière, C.	121, 122, 130
Desrochers, P.	302
Di Méo, G.	50, 52, 75, 76
Dicken, P.	24
Domage, E.	266
Domar, E.	25
Ducert, Cl.	351
Dumais, M.	311, 312
Dumont, J.	323
Dunford, M.	21
Dupuis, B.	91
Dupuy, C.	60
Dupuy, G.	19, 222
Duron, P.	90
Duveau, D.	271

E

Eveno, E.	38, 331, 339, 356, 365, 366
-----------	-----------------------------

F

Fabre, P.	7, 8, 31, 32, 224, 239, 244, 245, 246, 249, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 261, 268, 270, 273, 274, 277, 279, 283, 285, 350, 351, 359
Fayette, J.	94
Feenberg, A.	29
Ferras, R.	18
Florida, R.	293, 294, 295, 296, 297, 304
Forzy, E.	210, 211
Fournier, N.	241
Fraïsse, J.-P.	269
Fukuyama, F.	46
Fumaroli, S.	236

G

Ganne, B.	26
Garnier, J.	340
Gaudin, J.-P.	64
Gendrault, Ch.	272
Gilly, J.-P.	27, 58, 59, 60, 61, 62, 65, 66, 68
Gollain, V.	308, 312
Greenwood, J.	25
Grosrichard, F.	94
Grossetti, M.	27, 35, 58, 82, 187, 213
Guilbert, J.-M.	257, 269, 270, 271, 273
Guillaume, R.	213, 365

H

Halazy, C.	262, 272
Harrod, R.	25
Hebert, C.	323
Hecquet, V.	85
Hervé, M.	246, 324, 331, 351
Holwell, S.	328

J

Jambes, J.-P.	47
Jospin, L.	29, 108, 118, 124, 245, 272, 298, 349
Jovanovic, B.	25
Julia, J.-L.	152, 241
Julia, J.-Th.	241

K

Keighley, G.	305
Kherdjemil, B.	56, 57
Kirat, Th.	27, 60
Kooiman, J.	64, 65
Kotkin, J.	296, 297

L

Laborie, J.-P.	188, 189
Lacoste, Y.	47, 54
Lacour, C.	12, 57, 58
Lafitte, P.	30, 31
Lainé, F.	85
Lambert, A.	51
Landry, B.	293, 297
Landry, C.	297
Lang, R.	296
Lareng, L.	352
Latouche, D.	299, 305
Leborgne, D.	21
Lecaudey, M.	275
Lefebvre, A.	224, 241, 242, 275, 331
Leroux, I.	61
Lévy, J.	15, 16
Lichtenberg, G.-C.	46
Limouzy, J.	351
Lipietz, A.	20, 21, 54, 77, 339
Lloyd, P.-E.	24
Longhi, C.	23
López, A.	356
Lösch, A.	24, 25
Lucas, R.	25
Lung, Y.	60, 65

M

Maillat, D.	23, 51
Malthus, R.	25
Malvy, M.	124, 166, 208, 275
Mamou, Y.	285
Mandard, S.	29, 108, 263
Mandement, A.	226, 236, 243, 244, 246, 254, 255, 256, 257, 263, 274, 275, 350, 351
Manzagol, C.	18
Marques da Costa, E.	356
Marshall, A.	24, 25, 42, 71, 103, 371
Marx, K.	25
Mateo, P.	214
May, N.	63
Mendez, R.	22, 57, 91
Mérenne-Schoumaker, B.	53, 54, 71, 72, 73, 74, 75, 80
Misa, T.	29
Moléna, J.	246
Morel, J.	308, 312

Mounier-Kuhn P.-E.	187
Mucchielli, J.-L.	56
Musso, P.	121

N

Negroponte, N.	46
Nieto, M.	328
Noli, M.	236, 262

O

Offner, J.-M.	2, 38, 50, 198
Osmont, A.	65

P

Paré, I.	305
Passemard, J.	214
Pecqueur, B.	12, 21, 27, 58, 60, 61, 65, 67
Pérez, W.	328
Perrat, J.	58, 61, 65, 68
Perrin, J.-C.	50
Perrin-Gaillard, G.	90
Piore, M.	20, 21, 344
Pizet E.	206
Plet, C.	260
Polèse, M.	296
Pommier, P.	92
Porat, M.-U.	12
Prévost, P.	328, 329, 330
Puel, G.	238, 339, 341, 344
Pumain, D.	2, 18, 50
Py, D.	275
Pyke, F.	26

Q

Quere, M.	23
-----------	----

R

Raffestin, C.	2, 14, 50, 66
Rallet, A.	38, 51, 60
Raveyre, M.-F.	26
Reclus, E.	16, 365
Retailé, D.	51
Reverdy, B.	85
Rhodes, R.	64
Ricardo, D.	22, 25
Robitaille, A.	293, 296, 308
Robitaille, E.	308, 310
Romer, P.	25
Rousseau, S.	313, 314
Roy, P.	308, 310
Rychen, F.	61

S

Sabel, C.	20, 21, 344
Saget, F.	85
Saglio, J.	26
Saives, A.-L.	51
Sallé, F.	136
Savy, M.	21
Saxenian, A.-L.	26
Schumpeter, J.-A.	25

Scott, A.-J. 19, 20, 47, 54, 55, 70, 71, 77, 141, 194, 342

Sengenberger, W. 26

Sévigny, B. 288, 327, 328, 329, 330

Skalitz, A. 91

Smith, A. 25

Solow, R. 25

Storper, M. 57

T

Taulelle, F. 86, 365

Terman, F. 31

Tinagli, I. 295

Torre, A. 51, 59, 60, 61

Tremblay, D.-G. 296, 313, 314

Tremblay, G. 241, 293, 331

Tremblay, R. 293, 294, 295, 296

Tronc, Ph. 257

U

Ullmann, C. 355, 356, 360

V

Vaugeois, S. 306, 314, 351

Vedel, T. 263

Veltz, P. 15, 19, 20, 21, 22, 37, 38, 54, 63, 91, 342, 347

Vicente, J. 47

Vidal, F. 94

Vidal, M. 224, 238, 242, 258, 275, 345

Vidal, Ph. 118, 351, 355, 360

Viginier, P. 293

Virilio, P. 12, 46

Vodoz, L. 17

W

Wachter, S. 64

Weber, A. 24, 25

Weissberg, D. 19, 365

Wiener, N. 12

Wiley, J. 12, 328

Z

Zimmermann, J.-B. 60, 61, 340

Zuliani, J.-M. 194, 206, 213

Annexes

Annexe 1 :

Brunet R., « Histoire d'O », in Benko G. (1991) : *Géographie des technopôles*, Masson, Paris, 224p.

On a déjà beaucoup écrit sur le sexe des technopoles, et sur le port du chapeau : accent circonflexe ou non ? Pourtant on n'a pas tout dit des « poles ».

1. *Un pôle* est un pivot. Quelque chose tourne autour. La loi de 1982 sur la recherche, et les contrats de plan Etat-région, ont promu des « pôles technologiques » qui ne sont en rien des lieux, mais des activités. Par ailleurs, on tend à nommer « technopôles » des lieux, en général bien délimités, où sont censées se faire les fertilisations croisées, et qui sont ainsi synonymes de « parcs technologiques » ; hypothèse est faite que quelque chose tournera autour. Le terme de *parc* est plus précis et plus objectif, mais moins volontariste.

2. Le radical *pole* a non pas un mais deux sens.

a. Le seul invoqué dans les technopoles vient de *polis*, la ville. Il implique le féminin. Il ne peut s'appliquer qu'à une ville entière. *Une* technopole se voit donc comme ville de la *tekhne*, c'est-à-dire comme ville « d'industrie » au sens premier du mot ; ce qui est pris, de nos jours, comme ville des « hautes » technologies. C'est donc d'abord une ville ; toute la ville est impliquée, et fait fond sur les technologies avancées. Autant dire que les technopoles sont peu nombreuses en France, et dans le Monde.

b. On oublie que *pole* vient aussi de *polein*, vendre ; comme dans le monopole (un seul vend) et l'oligopole (peu vendent). Il appelle le masculin. *Un* technopole n'est pas une faute de français : c'est quelque chose *qui vend de la technique*. En ce sens, ce peut être aussi bien un parc qu'une entreprise ou un conglomérat de laboratoires. Le mot est plus neutre que celui qui, chapeau sur l'o, fait se prendre pour l'axe du monde.

Sophia-Antipolis est incontestablement un technopole. C'est peut-être un technopôle, mais il faut le démontrer. Ce n'est pas une technopole. Montpellier a la politique et les ambitions d'une technopole. Elle a aussi certains technopoles. Ses technopôles ont encore du travail pour mériter un coup de chapeau sur l'o.

L'europole, au féminin, est proposée ci-après, selon les radicaux grecs *eurien* (inventer, trouver) et *polis* (ville), comme la ville dont le développement se fonde sur la créativité, l'innovation, l'invention, la découverte, et pas seulement sur le *transfert* de techniques mises au point, éventuellement, ailleurs. C'est la ville qui trouve, ne serait-ce que les voies de l'urbanité. Le mot évoque moins un état de fait qu'un objectif, une ambition, un état d'esprit.

Roger Brunet

Annexe 2 :

Population et superficie de différentes échelles administratives en Aquitaine, Midi-Pyrénées et PACA

Territoire	Population (RP99)	Superficie (ha)	Part de la population dans la région (%)	Part de la superficie dans la région (%)	Densité de population (hab/km ²)
Bordeaux	218 948	4 455	7,30	0,11	4 914,66
CU de Bordeaux	659 998	55 188	22,02	1,34	1 195,91
Gironde	1 315 380	1 000 000	43,88	24,21	131,54
Aquitaine	2 997 467	4 130 800	100,00	100,00	72,56
Toulouse	398 423	11 830	15,61	0,26	3 367,90
CdA du Grand Toulouse	583 229	36 643	22,85	0,81	1 591,65
Haute-Garonne	1 046 532	630 900	41,00	13,91	165,88
Midi-Pyrénées	2 552 690	4 534 800	100,00	100,00	56,29
Marseille	807 071	24 062	17,91	0,77	3 354,13
CU de Marseille-Provence-Promotion	980 791	60 475	21,77	1,93	1 621,81
Bouches-du-Rhône	1 845 719	508 700	40,96	16,20	362,83
Provence Alpes Côte d'Azur	4 506 253	3 139 900	100,00	100,00	143,52

Annexe 3 :

Cartier J. : « Les technopoles dans le monde »

Source : http://www.michelcartier.com/McArticleB.php3?id_article=249 – lien vérifié le 15 septembre 2006.

« Voici quelques technoparcs et technopoles connus dans le domaine des TIC à travers le monde. Les technopoles les plus importantes sont indiquées par le chiffre 3 et les technoparcs par 1, d'autres se situent entre les deux.

Ce chapitre n'est pas complet et n'est présenté que pour donner une idée de l'émergence du mouvement des technopoles surtout depuis 1998. »

Nom	Ville-région	Thème principal	
AMÉRIQUES			
Etats-Unis			
Silicon Valley	San José (vallée Santa Clara)	Circuits électroniques	3
Silicon Alley	New York	Édition médiatique et publicité	3
Wall Street	New York	Finances	1
Route 128	Région de Boston	Micro informatique, Internet	3
Cyber District	Boston	NTIC	3
Multimedia Gulsh	San Francisco	Multimédia et logiciels	3
Digital Coast	Los Angeles	Effets spéciaux (cinéma et animation)	3
Digital Coast	Los Angeles	Spatial et aéronautique	3
Research Triangle Park	Caroline du Sud	Réalité virtuelle et télécom.	3
University City Science	Philadelphie	Recherche universitaires en TIC	3
Silicon Valley	Fairfield	TI	1
Info Mesa	Santa Fe	Logiciels	1
High-tech Hub	Washington	Informatique et Internet	2
Silicon Mesa	Albuquerque-Rio Rancho	Semi-conducteurs, militaires	2
Technopark	Boise	Informatique, agroélectronique	1
Silicon City	Chicago	TIC	1
Technopark	Rochester	Imagerie de toutes sortes	3
Telepark	Omaha	Télémarketing et réservation	1
Technopark	Phoenix	Circuits électroniques	1
Technopark	Salt Lake City	Logiciels (militaires, etc.)	2

Silicon Prairie	<i>Champaign-Urbana</i>	Recherches universitaires en TIC	3
Silicon Dominion	<i>Virginie</i>	Réseautique, Internet	3
Silicon Hills	<i>Austin</i>	Manufacturiers TIC et logiciels	3
Technopark	<i>Raleigh-Durham</i>	TIC	2
Silicon Forest	<i>Seattle</i>	Logiciels et nouveaux médias	3
Technopark	<i>Dallas</i>	Semi-conducteurs et télécom	2
Technopark	<i>Denver</i>	Réseautique	2
Technopark	<i>San Diego</i>	Sans fil	2
Technopark	<i>Tulsa</i>	Internet	2
Techcity	<i>Kingston (NY)</i>	TIC	1
Canada			
Silicon Valley North	<i>Kanata-Ottawa</i>	Manufacturiers TIC et logiciels	1
Cité du multimédia	<i>Montréal</i>	Multimédia	1
Parc industriel	<i>Québec</i>	Opto-électronique	1
Parc industriel	<i>Toronto</i>	Manufacturiers TIC et logiciels	1
Brésil			
Campinas	<i>Sao Paulo</i>	Télécom., sans fil	1
Telecom Valley	<i>Minas Gerais</i>	Télécom.	1
UNION EUROPÉENNE			
France			
Europlace	<i>Paris</i>	TIC et finances	1
Sophia Antipolis	<i>Côte d'Azur</i>	Quatre thématiques	3
Île de science	<i>Sud de Paris</i>	Technoparc	1
Technoparc	<i>Grenoble</i>	TIC	1
Futuroscope	<i>Poitiers</i>	Technoparc-exposition	1
Cité des Sciences et T.	<i>Paris-Lavillette</i>	Technoparc-exposition	1
Rennes Atalante	<i>Rennes</i>	TIC	1
Hélioparc	<i>Pau</i>	Technoparc	1
Labègue Innopole	<i>Toulouse</i>	Technoparc	1
Technoparc	<i>Toulouse</i>	Aéronautique	3
Technoparc	<i>Strasbourg</i>	Biotechnologie	1
Technoparc	<i>Grenoble</i>	Microélectronique et télécom.	1
Belgique			
Technopol	<i>Bruxelles</i>	Technoparc	1

SAIL Language Valley	<i>Ypres</i>	Industrie de la langue	2
Hollande			
Technoparc	<i>Heindoven</i>	Électronique grand public	2
Grande-Bretagne			
Cool Britannia	<i>Londres, etc.</i>	Projets art, culture et TIC	2
City, Silicon Ditch	<i>Londres</i>	TIC, finances, Internet	3
Center Tech. Education	<i>Londres</i>	TIC et éducation	1
Hoxton	<i>Londres (nord-ouest)</i>	TIC et culture	1
Silicon Fen	<i>Cambridge</i>	TIC, réseautique, biotechnologies	2
Technopole	<i>Liverpool</i>	Jeux vidéo	2
Silicon Glen	<i>Glasgow-Edimbourg</i>	TIC, réseautique	2
Irlande			
Silicon Bog	<i>Limerick</i>	TIC et logiciels	3
City-bis	<i>Dublin</i>	TIC et finances	2
E-business Center	<i>Dublin</i>	Commerce électronique	1
Digital Media District	<i>Dublin</i>	Nouveaux médias	1
Allemagne			
Media Park	<i>Cologne</i>	Nouveaux médias	2
FinanzPlatz	<i>Frankfurt</i>	TIC et finances	2
Silicon Valley of the East	<i>Dresden</i>	TIC	1
Media Mile	<i>Hambourg</i>	Nouveaux médias	1
Baden Park	<i>Baden-Württemberg</i>	IT et télécom	1
Bayern Park	<i>Munich</i>	Intelligence artificielle et microélectronique	1
Park	<i>Heidelberg</i>	Biotechnologies	1
Autriche			
Silicon Alps	<i>Carinthie</i>	Télécom	1
République tchèque			
Czech Tech	<i>Prague</i>	TIC	1
Suisse			
Silicon Valais	<i>Valais</i>	Télécom	1
Italie			
Technoparc	<i>Milan</i>	Technoparc	1

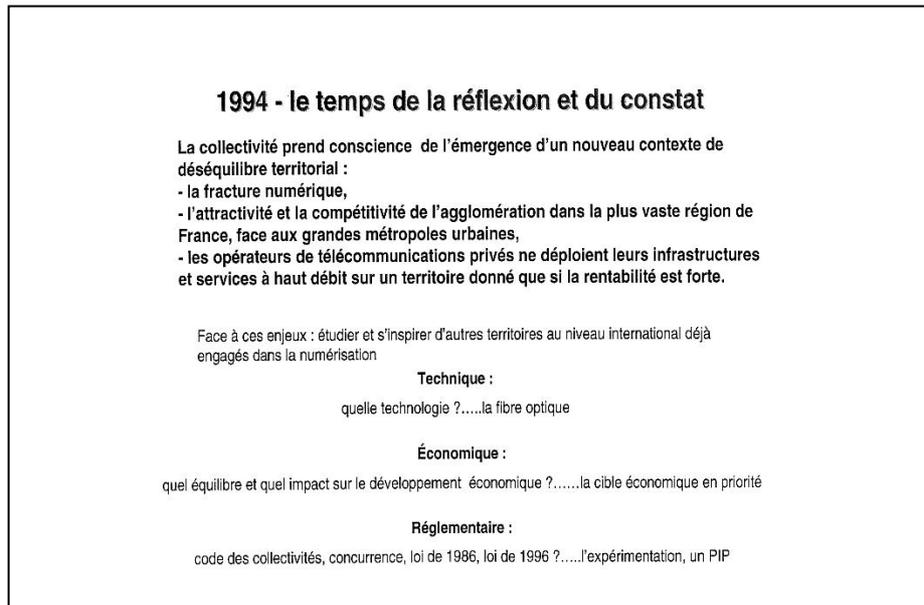
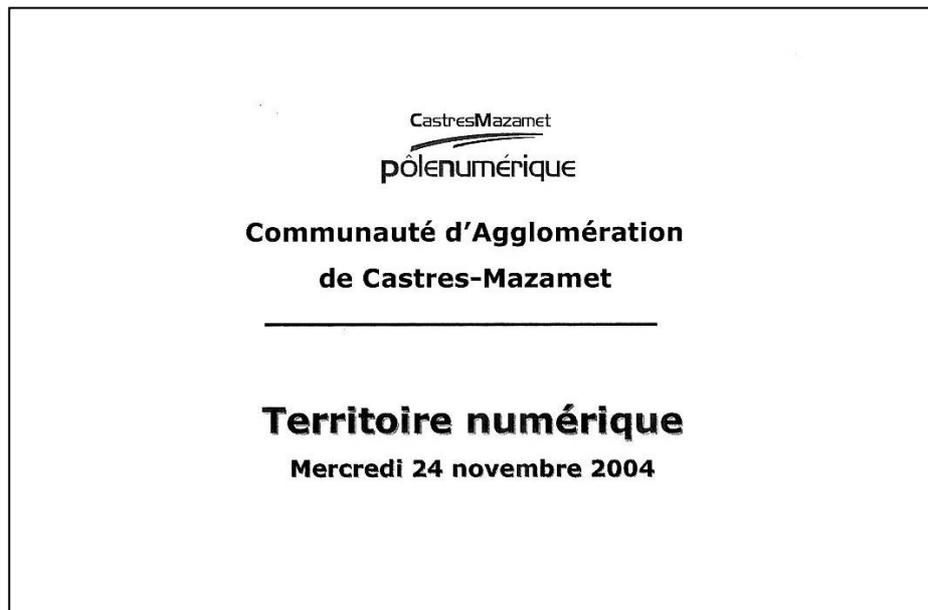
Espagne			
Technoparc	<i>Barcelone</i>	Logiciel, Internet	1
Portugal			
Europarque	<i>Santa Maris de Feira</i>	Technoparc	1
Scandinavie			
Kista (kiseta)	<i>Stockholm - Suède</i>	TIC	2
Technopole Oulu	<i>Oulu -Finlande</i>	TIC et sans fil	3
Technoparc	<i>Trondheim - Norvège</i>	Télécom. automatisation	1
High tech capital	<i>Helsinki - Finlande</i>	Télécom	1
Technopark	<i>Copenhagen - Danemark</i>	TIC	1
ISRAËL			
Silicon Wadi	<i>Tel Aviv - Haïfa</i>	Hautes technologies	3
AFRIQUE			
Innovation Hub	<i>Gauteng - Afrique du Sud</i>	Télécom.	2
ASIE - PACIFIQUE			
Chine			
Infoport	<i>Shanghai</i>	TIC et finances	1
Teda	<i>Tianjin</i>	Zone d'échanges	1
Cyber Port	<i>Hongkong</i>	TIC et finances	2
Technoparc	<i>Hongkong</i>	Jeux électroniques et audio	2
Technoparc	<i>Hongkong</i>	Jeux électroniques et audio	2
Technoparc	<i>Shenzhen</i>	R & D et centres de services	1
Technoparc	<i>Dongguan</i>	Manufactures caméra	1
Technoparc	<i>Chongqing</i>	Manufactures	1
Technopole	<i>Taipei (Taïwan)</i>	Électronique	1
Technopole	<i>Kunshan</i>	R & D	1
Port	<i>Kaohsiung (Taïwan)</i>	Commerce	1
Japon			
Cité des sciences	<i>Tsukuba</i>	Technoparc	1
Shinjuku	<i>Tokyo</i>	Technoparc	1
Bit Valley	<i>Tokyo</i>	Télécom.	2
Kyoto	<i>Kyoto</i>	Jeux, télécom.	2
Softopia	<i>Gifu</i>	Technoparc	1
Chiba Research Zone	<i>Chiba</i>	Média	1

Inde			
Silicon Plateau	<i>Bengalore</i>	Logiciels	2
Cinetechpark	<i>Bombay</i>	Effets spéciaux - cinéma	2
Sud-Est			
Multi. Super Corridor	<i>Kuala Lumpur</i>	Multimédia	1
Hinschu Science Park	<i>Taipei - Taiwan</i>	Micro-informatique et périphérique	1
Science Park	<i>Singapour</i>	Com. numérique, logiciels	1
Media Valley	<i>Inchon (Corée)</i>	Logiciel, médias	1
Science Town	<i>Taedak (Corée)</i>	Appareils	1
Yangjaedong	<i>Séoul (Corée)</i>	Circuits électroniques, vidéo	1
Australie			
Billi-Can Valley	<i>Arnhem Land</i>	Multimédia	1
Silicon Byron	<i>Byron Bay</i>	Télécom.	1
Technopark	<i>Melbourne</i>	Commerce électronique	1
Brisbane Park	<i>Queensland</i>	TIC	1
Philippines			
E Square	<i>Bonifacio</i>	TIC	1

Annexe 4 :

Support d'une présentation réalisée par Caroline Lapellerie (Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet) le 24 novembre 2004 à Labège, lors d'un séminaire.

Ce support illustre le discours des porteurs du programme de développement local par les TIC, dans le bassin de Castres-Mazamet.



1998 - le temps des pionniers et de l'action

Les objectifs :

- répondre aux besoins des grands groupes (PF, Rauto) et PME locales (techno)
- être attractif pour attirer de nouveaux projets (ex : PFI 4 000 m2 Data Center),
- diversifier le tissu économique et développer des activités de services,
- encourager l'innovation dans les entreprises locales (ex : Benne, PME)

Les acteurs : des partenaires réunis autour d'une SAEM : INTERMEDIASUD (52 % public agglo)

Un projet global...évolutif :

Il s'agissait de mettre en œuvre une plate-forme numérique ouverte à tous les opérateurs, fournisseurs de services et autres clients, intégrant :

- des infra : réseau fibre optique 90 km, 9 000 km fibre; points wifi; techno complémentaires
- des services : téléport (200 m2 salles blanches), lieu d'interconnexion entre le réseau métropolitain et les réseaux longue distance; ingénierie; animation TIC (Mêlée...), ...cyber-base, interconnexion des 85 écoles primaires, intranet communautaire....
- et 2004 ACTE II des services...une offre grand public : 1ère nationale offre triple play et offre professionnelle entreprises...

La décision fut prise en 1998 grâce à un partenariat local de construire sur l'agglomération de Castres-Mazamet un réseau à haut débit et un téléport



Texte de la partie non lisible : « Téléport : Site d'interconnexion à la boucle métropolitaine à partir duquel les services offerts sur la boucle peuvent être développés »

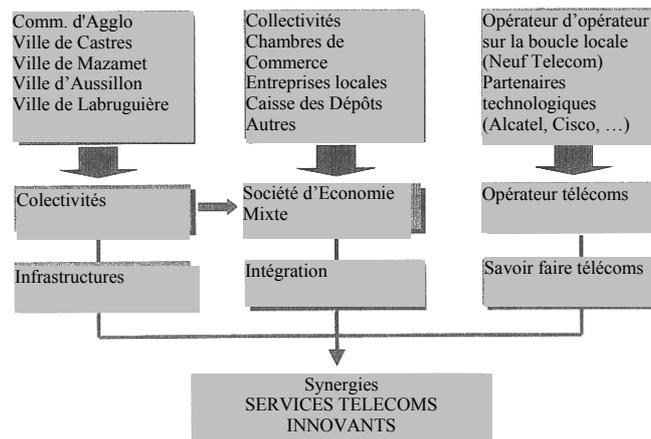
Sur un plan technique, la couverture du territoire et des Zones d'activités économiques

- La fibre optique, un choix pérenne pour une collecte métropolitaine
- La capillarité fine sur les 15 ZA :
 - densité élevée sur la plaque métropolitaine : 90 km de génie civil, plus de 9000 km de fibre – desserte ZA Causse,
 - desserte utilisateur à la demande : aujourd'hui environ 100 clients desservis directement en optique à très haut débit,
 - complémentarité avec d'autres technologies de boucle locale (*xDSL, WiFi, Wimax, CPL ...*).

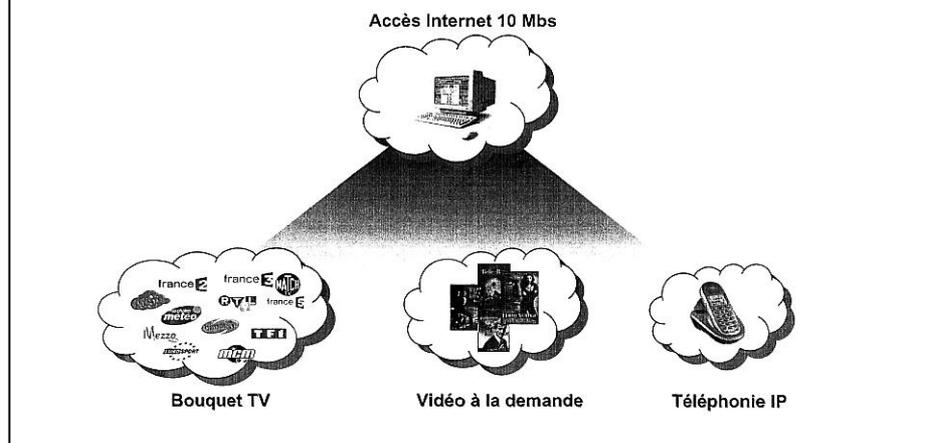
... pour aller plus loin diversifier l'offre de services avec de nouveaux partenariats

2004 une nouvelle étape : accord avec le groupe Neuf Telecom sur Castres-Mazamet pour faire naître une offre innovante auprès de 30 000 foyers

Le partage des responsabilités et rôles



Une offre grand public triple playdes services large bande sur le réseau métropolitain de Castres-Mazamet en Mai 2004...une 1ère nationale



Résultat : une offre de services TIC aux entreprises spécifique....

1 – un environnement favorable aux projets liés aux TIC :

- des infrastructures pour une interconnexion très haut débit sur les différentes ZA (100 Méga à 2 Méga), points Wifi (aéroport, hôtels ***, CCI)
- un téléport (200 m2 salles blanches) pour hébergement sites et serveurs grands groupes, PME et TPE,
- une ingénierie et un savoir faire à l'appui d'une SAEM,
- une animation autour des TIC...Communauté d'agglo, CCI...Mêlée, rencontres Cen@....
- des formations : formations ingénieurs dès sept 2005, DESS et IUT Sérécom, réseau pyramide..,
- des services pour la sensibilisation des publics : cyber-base réseau de 5 EPN, interconnexion des 85 écoles primaires, intranet pour les communes...

2 – un site dédié aux entreprises offrant des services TIC :

ZAC Causse, 50 hect viabilisés interconnectée fibre, proximité aéroport :

- un Espace Ressources Entreprises : amphî, salles de réunion accès internet et visio conférence fin 2005, téléport, partenaires économiques (SAEM Intermédiasud, SOFIREM, OPCAREG, agence développement..)
- 2 hôtels d'entreprises : dont 1 projet de 1 800 m2 livré fin 2005
- une pépinière sur 2 sites à proximité : Sésame et Bradford

3 – Des services et un accompagnement TIC spécifiques :

- une offre concurrentielle de plusieurs opérateurs, dont offre triple play IMS et offre professionnelle (5 Méga avec firewall...)
- des services de type bureau virtuel proposés aux entreprises,
- un accompagnement et des services en hôtels et pépinière, sur mesure (accès internet, hébergement sites et serveurs, domiciliation adresses, ingénierie..)

Conclusion

- un programme d'investissements maîtrisé
- une diversification de l'offre assurée par différents opérateurs
- une offre de services à très haut débit aux PME et 30 000 foyers de l'agglomération,
- une offre de services TIC aux entreprises spécifique en Région Midi-Pyrénées et au plan national (téléport, 100 méga à 2 méga, sécurité, ingénierie, services TIC pépinières....)

Table des matières

Sommaire	3
Sigles, Abréviations et Acronymes.....	5
Avertissement	9

CHAPITRE INTRODUCTIF

Introduction générale - Mise en perspective - Matériaux - Organisation de la recherche

Introduction générale.....	12
<i>Acteurs économiques, TIC et Territoire</i>	13
<i>Transversalité de la thématique – Multiplicité des notions</i>	17
<i>Des grands courants du développement territorial</i>	18
<i>SPL et Proximité</i>	23
Mise en perspective	29
<i>L'intérêt de l'action publique pour les TIC</i>	29
<i>De la politique incitative et volontariste</i>	32
<i>...à l'accompagnement d'un tissu industriel local plus traditionnel ou établi</i>	35
<i>Des territoires (dé)favorisés ?</i>	36
<i>Des territoires en archipel</i>	38
Matériaux	41
Organisation de la recherche	42

PREMIERE PARTIE

LES TIC ET LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Des lieux et des liens

CHAPITRE PREMIER

1.1 – Le territoire comme ressource	50
1.1.1 – Le territoire, cet espace complexe.....	50
1.1.2 – De la multiplicité des territoires : du local au global	52
1.1.3 – Territoire et proximité	57
1.1.4 – Les notions connexes de la proximité	61
1.1.5 – Métropolisation et gouvernance.....	63
<i>Conclusion de ce chapitre</i>	67

DEUXIEME CHAPITRE

1.2 – La localisation des activités économiques sur le territoire	70
1.2.1 – Des clusters aux villes globales, en passant par les technopôles.....	70
1.2.2 – Le « renouveau » des SPL avec la DATAR.....	81
1.2.2.1 – Les SPL : des caractéristiques communes pour des formes variées.....	81
1.2.2.2 – L'intérêt de la DATAR, à la fin des années 1990	85
1.2.2.3 – Les SPL aujourd'hui : des bassins industriels labellisés	87
1.2.2.4 – Le SPL comme programme d'animation économique	88

1.2.3 – Les Pôles de compétitivité : et après ?	94
1.2.3.1 – Priorité à l’innovation et à la performance territoriale	95
1.2.3.2 – Typologie des secteurs et des porteurs de projet retenus	99
1.2.3.3 – SPL et Pôles de compétitivité : cousins germains de l’aménagement ?	102
Conclusion de ce chapitre	104

TROISIEME CHAPITRE

1.3 – De l’innovation technique à l’innovation politique : le nouvel eldorado des TIC 108	
1.3.1 – Les formes de l’aménagement du territoire liées aux activités TIC	109
1.3.2 – La montée en puissance des TIC dans les discours et pratiques de développement	118
1.3.2.1 – L’Etat et les politiques publiques en matière de TIC	118
1.3.2.3 – Les CIADT : l’expression de la politique gouvernementale en matière d’aménagement du territoire	122
1.3.2.4 – L’engagement des collectivités locales pour la numérisation de leur territoire	124
1.3.3 – La naissance du territoire numérique : acteurs et technologies	132
Conclusion de ce chapitre	139
 Conclusion de la première partie	 141

SECONDE PARTIE

LA PREHENSION ET LA PLACE DES TIC ET LES TERRITOIRES POLITICO-ECONOMIQUES

Des échelles différentes pour des trajectoires de développement distinctes

Introduction à la Seconde Partie	144
---	-----

CHAPITRE PREMIER

2.1 – L’emploi salarié des TIC et le phénomène de la métropolisation	150
2.1.1 – Présentation	150
2.1.1.1 – Délimitation du secteur des TIC	151
2.1.1.2 – Les différents niveaux d’étude et les territoires pris en compte	153
2.1.1.3 – Présentation des résultats, par zone	156
2.1.2 – Répartition de l’emploi des TIC en Aquitaine	159
2.1.3 – Répartition de l’emploi des TIC en Midi-Pyrénées	166
2.1.4 – Répartition de l’emploi des TIC en Provence-Alpes-Côte d’Azur	173
Conclusion de ce chapitre : la métropolisation de l’emploi salarié des TIC : une réalité ?	181

DEUXIEME CHAPITRE

2.2 – Les TIC, un secteur au cœur du développement économique de la métropole toulousaine	186
2.2.1 – Les TIC en Midi-Pyrénées : concentration d’un secteur au sein d’un territoire particulier	187
2.2.1.1 – Un secteur d’activité fortement implanté	189
2.2.1.2 – Une forte concentration de l’activité TIC au sein de la métropole régionale	192

2.2.2 – L’agglomération toulousaine : un territoire favorable à l’accueil et au développement des TIC	195
2.2.2.1 – La ville rose : une métropole dynamique au sein d’un territoire accueillant	195
2.2.2.2 – L’enseignement et la recherche : Toulouse au premier plan national	196
2.2.2.3 – De l’importance des réseaux de télécommunication pour une agglomération telle que celle de Toulouse	198
2.2.3 – De nombreux acteurs pour un secteur économique ancré au sein du tissu productif local	205
2.2.3.1 – Un acteur public local particulièrement présent	207
2.2.3.2 – Une animation économique mettant les institutions privées au premier plan	210
2.2.3.3 – L’informatique toulousaine : un système local de compétences pleinement intégré au système productif technopolitain	213
Conclusion de ce Chapitre	219

TROISIEME CHAPITRE

3.1 – Le bassin de Castres-Mazamet : les TIC au secours d’un territoire en perte de vitesse ?	222
2.3.1 – Un bassin traditionnel en quête de changements	224
2.3.1.1 Présentation du territoire	225
2.3.1.2 Une activité économique en forte transition	228
2.3.1.3 Un territoire en mal de communications	233
2.3.1.4 Vers une reconversion volontariste...	237
2.3.2 – L’introduction et la mise en place des TIC dans le bassin de Castres-Mazamet	240
2.3.2.1 Les TIC dans le bassin : une histoire en construction...	242
2.3.2.2 Un projet s’adaptant aux spécificités du territoire...	247
2.3.2.3 Un partenariat public-privé au bénéfice du territoire...	253
2.3.2.4 Un projet TIC pour changer l’image du territoire ?...	260
2.3.3 – Le bassin de Castres-Mazamet : un observatoire des TIC à ciel ouvert ?	266
2.3.3.1 Une analyse complexe des retombées économiques du programme...	268
2.3.3.2 Vers la formation d’un pôle de compétences en matière d’enseignement et de recherche ?...	274
2.3.3.3 Vers une tentative d’évaluation...	279
Conclusion de ce Chapitre	286

QUATRIEME CHAPITRE

2.4– Montréal et Bromont : entre métropolisation et différenciation territoriale	288
2.4.1 – Panorama des TIC au Québec : entre développement endogène et accompagnement artificiel	290
2.4.1.1 – Les TIC au Québec et à Montréal : un secteur d’activité incontournable	290
2.4.1.2 – La montée en puissance de la « classe créative » dans les villes du savoir...	293
2.4.1.3 – La politique incitative québécoise en matière de TIC	297
2.4.2 – Montréal, porte d’entrée du continent nord-américain en matière de TIC ? 303	
2.4.2.1 – Montréal et les TIC : entre marketing territorial et avantages compétitifs	303
2.4.2.2 – Un exemple de l’ancrage des TIC dans la métropole : la Cité du Multimédia	306
2.4.2.3 – De la pérennité de telles actions incitatives...	309

2.4.3 – Bromont, exemple de territoire numérique aux atouts multiples ?	315
2.4.3.1 – Bromont : un territoire bien particulier pour une expérimentation innovante	316
2.4.3.2 – Le programme d’introduction des TIC	324
2.4.3.3 – Bromont, véritable « collectivité apprenante »	327
Conclusion de ce Chapitre.....	331
Conclusion de la Seconde Partie.....	333
SYNTHESES ET PERSPECTIVES	335
Introduction	336
3.1 – Des trajectoires métropolitaines différentes en matière de TIC ...au bénéfice final de la ville-centre ?	338
3.2 – Une mobilisation générale des acteurs autour du thème des TIC	346
3.4 – Les épineuses questions de l’évaluation et du temps	355
3.5 – Vers l’émergence d’échelles pertinentes en matière de gestion de programmes TIC ?...	360
Conclusion générale.....	364
Bibliographie	369
Liste des sites Internet cités	391
Table des Illustrations	399
Cartes	399
Figures	400
Tableaux	401
Photos	401
Table des Noms propres	402
Annexes	405
Table des matières	417

Résumé :

La montée en puissance progressive, depuis le début des années 1990, des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), à la fois comme secteur économique et vecteur de nouveaux usages, a non seulement interrogé les schémas classiques relatifs à l'organisation de l'activité économique sur les territoires, mais a aussi révélé de nouvelles stratégies possibles pour les acteurs économiques se saisissant d'un nouveau moyen de développement territorial.

Partant ici de ce double constat, et plaçant au centre de notre réflexion le triptyque « TIC – Territoire – Acteurs économiques », nous rappelons tout d'abord comment les TIC en sont venues à occuper la place qui est la leur, aujourd'hui, dans l'économie, en étant introduites au sein de territoires servant certes de réceptacles mais surtout de ressources à leur développement. Les TIC se sont par ailleurs insérées dans des schémas de localisation et d'organisation de l'activité économique venant alors à être réinterrogés (notamment en terme de métropolisation). Enfin, les TIC repositionnent les différents acteurs économiques (surtout publics) au centre d'enjeux nouveaux pour les territoires.

Les terrains de ce travail, « territoires en archipel », nous permettent notamment de nous interroger sur les effets de métropolisation de l'activité liée aux TIC, d'une part en effectuant une étude statistique autour des métropoles bordelaise, toulousaine et marseillaise, et en étudiant, consécutivement en France et au Canada, une métropole et une ville – ou « territoire numérique » – se localisant dans son arrière-pays. Il s'agit donc d'étudier quelle est la place des TIC, et la manière dont s'en saisissent les différents acteurs économiques, tout d'abord au sein de la métropole toulousaine puis dans le bassin de Castres-Mazamet, ce dernier constituant le véritable cœur de ce travail. De même, avec des échelles incomparables mais des stratégies différentes justifiant le positionnement des acteurs territoriaux, Montréal et Bromont, au Québec (Canada), permettent de renouveler l'illustration de l'importance de la place des TIC, à la fois en matière de développement économique et de développement territorial.

Si les métropoles s'inscrivent bien sûr dans une optique de développement technopolitain, les « territoires numériques » ont plutôt pour objectif, quant à eux, la dynamisation et la différenciation, dans le jeu actuel de la concurrence territoriale, mais aussi la complémentarité avec cette métropole voisine contre laquelle il serait de toute façon impossible de lutter.

Malgré les échelles et les stratégies différentes, ces études démontrent certaines récurrences, comme la place et le rôle des différents types d'acteurs considérés, la force de la métropolisation (notamment en matière de marketing territorial) et l'importance du temps. Enfin, se pose la question de l'échelle pertinente et de la bonne gouvernance, en matière de gestion des TIC ; si des études récentes relevaient l'importance du niveau régional, on peut s'interroger sur la place que prennent actuellement les intercommunalités et autres communautés d'agglomérations, dans le domaine du développement local axé autour des TIC.

Mots clés :

Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), Développement local, Métropolisation, Développement numérique, Territoires numériques, Stratégies, Toulouse, Castres-Mazamet, Montréal, Bromont.

Summary:

Since the beginning of the 1990s the progressive rise of the Information and Communication Technologies (ICTs), at the same time as an economic sector and as a vector of new uses, questioned not only the traditional diagrams related to the territories economic activity organization, but also revealed new possible strategies for the economic actors seizing the opportunity of a new means for territorial development.

Starting here from this double report, we place the triptych "ICTs - Territory - Economic Actors" in the centre of our considerations. First of all, we show how the ICTs succeeded in occupying the place which is theirs, today, in the economy, while positioning within territories being admittedly used as receptacles but especially as resources for their development. ICTs are also forming part of organization localization diagrams of the economic activity, which are suddenly newly questioned (in particular in term of metropolization). Finally, ICTs are repositioning the various economic actors (especially public ones) in the centre of new stakes for territories.

The grounds of this work, "archipelago territories", allow us, in particular, to think about the effects of the metropolization of the activity related to the ICTs, on the one hand by carrying out a statistical study done about the metropolises of Bordeaux, Toulouse and Marseilles, and studying, consecutively in France and in Canada, a metropolis and a city - or a "numerical territory" - located itself in its back country. Thus, it is a question of studying which is the place of the ICTs, and the way in which the various economic actors seize them, first within the metropolis of Toulouse, then in the basin of Castres-Mazamet, this last one constituting the real core of this work. In the same way, with incomparable scales but with different strategies justifying the positioning of the territorial actors, Montreal and Bromont (Quebec, Canada), made it possible to renew the illustration of the importance of the place of the ICTs, as regards, at the same time, the economic development and the territorial development.

Of course, if metropolises fit in optics of a technopolitan development, "numerical territories" rather aim at dynamization and differentiation, in the current game of territorial competition, but also aim at complementarity with this close metropolis against which it would be in any way impossible to compete.

In spite of the different scales and strategies, these studies show certain recurrences, as the place and the role of the various types of actors considered, the force of the metropolization (in particular as regards territorial marketing) and the importance of time. Lastly, the question of the relevant scale arises, as regards the good scale for the management and governance of the ICTs programs; if recent studies recorded the importance of the regional level, one can wonder about the place which currently take intercommunalities and also communities of agglomerations as regards local development by the means of the ICTs.

Key words:

Information and Communication Technologies (ICTs), Local Development, Metropolization, Numerical Development, Numerical Territories, Strategies, Toulouse, Castres-Mazamet, Montreal, Bromont.